

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

**Premier rapport sur le projet
de budget-programme
pour l'exercice biennal 2016-2017**



Nations Unies • New York, 2015



Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Préface	7
I. Considérations, observations et recommandations d'ordre général	9
A. Méthodes d'établissement, structure et mode de présentation du budget	17
B. Montant des ressources proposé	28
C. Questions relatives aux postes et au personnel	36
D. Objets de dépense autres que les postes	41
E. Ressources extrabudgétaires	46
F. Coopération avec les autres organes des Nations Unies	48
G. Récapitulatif des ajustements sur la base des recommandations du Comité consultatif	48
II. Recommandations détaillées relatives au projet de budget-programme	50
Prévisions de dépenses	50
Titre I	
Politique, direction et coordination d'ensemble	50
Chapitre 1. Politique, direction et coordination d'ensemble	50
Chapitre 2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	65
Titre II	
Affaires politiques	80
Chapitre 3. Affaires politiques	80
Chapitre 4. Désarmement	88
Chapitre 5. Opérations de maintien de la paix	94
Chapitre 6. Utilisations pacifiques de l'espace	102
Titre III	
Justice internationale et droit international	106
Chapitre 7. Cour internationale de Justice	106
Chapitre 8. Affaires juridiques	113

Titre IV	
Coopération internationale pour le développement	119
Chapitre 9. Affaires économiques et sociales	119
Chapitre 10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	130
Chapitre 11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l’Afrique	135
Chapitre 12. Commerce et développement	140
Chapitre 13. Centre du commerce international	148
Chapitre 14. Environnement	151
Chapitre 15. Établissements humains	159
Chapitre 16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	165
Chapitre 17. ONU-Femmes	171
Titre V	
Coopération régionale pour le développement	177
Chapitre 18. Développement économique et social en Afrique	179
Chapitre 18A. Commission régionale	179
Chapitre 18B. Bureau des commissions régionales à New York	184
Chapitre 19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	186
Chapitre 20. Développement économique en Europe	192
Chapitre 21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	196
Chapitre 22. Développement économique et social en Asie occidentale	202
Chapitre 23. Programme ordinaire de coopération technique	207
Titre VI	
Droits de l’homme et affaires humanitaires	213
Chapitre 24. Droits de l’homme	213
Chapitre 25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	222
Chapitre 26. Réfugiés de Palestine	225
Chapitre 27. Aide humanitaire	230
Titre VII	
Information	235
Chapitre 28. Information	235

Titre VIII	
Services communs d'appui	245
Chapitre 29. Services de gestion et d'appui	245
Chapitre 29A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	246
Chapitre 29B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	254
Chapitre 29C. Bureau de la gestion des ressources humaines	261
Chapitre 29D. Bureau des services centraux d'appui	271
Chapitre 29E. Bureau de l'informatique et des communications	282
Chapitre 29F. Administration, Genève	298
Chapitre 29G. Administration, Vienne	305
Chapitre 29H. Administration, Nairobi	311
Titre IX	
Contrôle interne	316
Chapitre 30. Contrôle interne	316
Titre X	
Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales	327
Chapitre 31. Activités administratives financées en commun	327
Commission de la fonction publique internationale	329
Corps commun d'inspection	332
Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, y compris le projet relatif aux Normes comptables internationales pour le secteur public	334
Chapitre 32. Dépenses spéciales	337
Titre XI	
Dépenses d'équipement	345
Chapitre 33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	345
Titre XII	
Sûreté et sécurité	364
Chapitre 34. Sûreté et sécurité	364
Titre XIII	
Compte pour le développement	372
Chapitre 35. Compte pour le développement	372

Titre XIV	
Contributions du personnel	379
Chapitre 36. Contributions du personnel	379
Prévisions de recettes	380
Chapitre 1 des recettes	
Recettes provenant des contributions du personnel	380
Chapitre 2 des recettes	
Recettes générales	380
Chapitre 3 des recettes	
Services à l'intention du public	381

Annexes

I. Aperçu du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016 -2017 (après actualisation des coûts)	389
II. Montant prévu des fonds extrabudgétaires et quotes-parts hors budget ordinaire nécessaires pour l'exercice biennal 2016-2017 et pourcentage correspondant du montant total des ressources demandées, par chapitre du budget-programme	392
III. Tableau récapitulatif des réductions proposées au titre des gains d'efficacité et des nouvelles réductions, par catégorie de dépense	394
IV. Liste préliminaire des postes désignés par le Secrétaire général comme devant être gelés au cours de l'exercice biennal 2016-2017	406
V. Budget ordinaire : postes permanents et temporaires proposés, par titre du budget-programme	411
VI. Récapitulatif des modifications proposées concernant les postes permanents et les postes temporaires	413
VII. Autres dépenses de personnel pour l'exercice biennal 2016-2017 par chapitre du budget (avant actualisation des coûts)	426
VIII. Tableau récapitulatif pour 2014 sur le respect des règles relatives à l'achat anticipé de billets	428
IX. Coopération avec les autres organes des Nations Unies	430
X. Examen par le Groupe des Nations Unies pour le développement des modalités de financement à l'appui du système des coordonnateurs résidents	434
XI. Partage des coûts entre les entités du Groupe des Nations Unies pour le développement dans le cadre du financement du système des coordonnateurs résidents	438

Préface

1. Les principales fonctions du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, qui sont définies dans la résolution 14 (I) de l'Assemblée générale en date du 13 février 1946, sont les suivantes :

a) Procéder à un examen du budget soumis par le Secrétaire général à l'Assemblée générale et faire rapport sur ce budget;

b) Donner à l'Assemblée générale des avis sur les questions administratives et budgétaires qui lui seraient renvoyées;

c) Examiner au nom de l'Assemblée générale les budgets administratifs des institutions spécialisées et les propositions visant les arrangements financiers à conclure avec ces institutions;

d) Examiner les rapports des vérificateurs des comptes de l'Organisation et des institutions spécialisées et faire rapport à l'Assemblée générale à leur sujet.

En outre, le Comité consultatif présente des rapports sur le financement des opérations de maintien de la paix, du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et du Tribunal pénal international pour le Rwanda. Il soumet également des rapports sur les budgets des services administratifs et sur d'autres questions aux organes directeurs du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) (contributions volontaires), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) (Fonds des Nations Unies pour l'environnement), du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), de l'Université des Nations Unies (UNU), du Programme alimentaire mondial (PAM), de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes).

2. Aux termes de l'article 156 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, les membres du Comité consultatif, tous de nationalités différentes, sont choisis de façon à assurer une large représentation géographique et en tenant compte de leurs titres et de leur expérience personnels.

3. Au 15 août 2015, le Comité consultatif se composait des membres dont le nom suit :

Carlos Ruiz Massieu (Président)

Babou Sene (Vice-Président)

Toshihiro Aiki

Mohanad Al-Musawi

Pavel Chernikov

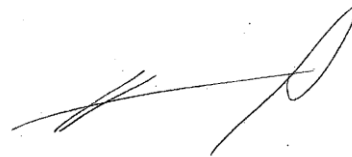
Jasminka Dinić

Conrod Hunte

Ali A. Ali Kurer

Dietrich Lingenthal
Richard Moon
Fernando de Oliveira Sena
Tesfa Alem Seyoum
David Traystman
Devesh Uttam
Catherine Vendat
Ye Xuenong

4. Le présent rapport contient les conclusions et recommandations auxquelles le Comité consultatif a abouti concernant les propositions faites par le Secrétaire général dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 lesquelles ont été complétées, dans la mesure du possible, par les renseignements supplémentaires donnés verbalement ou par écrit par les représentants du Secrétaire général.



(Signé) Carlos G. **Ruiz Massieu**

Chapitre I

Considérations, observations et recommandations d'ordre général

1. Au cours de son examen du rapport du Secrétaire général sur le budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 (A/70/6)¹, le Comité consultatif s'est entretenu à plusieurs reprises avec le Secrétaire général et ses représentants entre le 18 mai et le 2 juillet 2015. Le Secrétariat, dont il a reçu des réponses écrites le 31 juillet 2015, lui a également fourni des informations et des précisions complémentaires.

2. Le Comité consultatif rappelle qu'aux paragraphes 7 et 8 de sa résolution 69/264, l'Assemblée générale a invité le Secrétaire général à établir son projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 en se fondant sur une estimation préliminaire de 5 558 395 600 dollars des États-Unis aux taux révisés de 2014-2015. Dans la même résolution, elle a décidé que le projet de budget-programme prévoirait une réévaluation des coûts selon la méthode en vigueur.

3. Elle a aussi décidé des priorités de l'exercice biennal 2016-2017 et prié le Secrétaire général de prendre en compte ces priorités dans son projet de budget-programme pour la période. Ces priorités sont les suivantes (résolution 69/264, par. 9 et 10) :

a) Promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et aux décisions issues des récentes conférences des Nations Unies;

b) Maintien de la paix et de la sécurité internationales;

c) Développement de l'Afrique;

d) Promotion des droits de l'homme;

e) Efficacité de la coordination des opérations d'assistance humanitaire;

f) Promotion de la justice et du droit international;

g) Désarmement;

h) Contrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

4. Également dans la résolution 69/264, l'Assemblée générale a réaffirmé que, dans ses propositions budgétaires, le Secrétaire général devrait prévoir des

Note : Les abréviations suivantes ont été utilisées dans le présent rapport : AL : agents locaux; AN : administrateur recruté sur le plan national; CM : agents des corps de métier; GS : agents des services généraux; GS (1^e C) : agents des services généraux (1^{re} classe); GS (AC) : agents des services généraux (Autres classes); P : administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur; SGA : Secrétaire-général adjoint; SM : agents du Service mobile; SS : agents du Service de sécurité; SSG : Sous-secrétaire général.

¹ A/70/6 (Introduction), (Sect. 1), (Sect. 2 et Corr.1) (Sect. 3 et Corr.1), (Sect. 4 à 7), (Sect. 8 et Corr.1), (Sect. 9 à 13) (Sect. 14 et Corr.1), (Sect. 15), (Sect. 16), (Sect. 17 et Corr.1), (Sect. 18 et Corr.1), (Sect. 19 à 23), (Sect. 24 et Corr.1), (Sect. 25 à 27), (Sect. 28 et Corr. 1 et 2), (Sect. 29A et Corr.1), (Sect. 29B), (Sect. 29C et Corr.1), (Sect. 29D), (Sect. 29E), (Sect. 29F et Corr.1), (Sect. 29G), (Sect. 29H), (Sect. 30 à 36) et (Income Sect. 1 à 3).

ressources suffisantes pour exécuter intégralement et de manière efficace et efficiente les activités prescrites (ibid., par. 11).

5. Elle a demandé de nouveau au Secrétaire général de proposer dans les futurs projets de budget des mesures qui permettent de compenser les augmentations de budget, chaque fois que possible, en particulier grâce à des activités, des services, des fonctions et des structures d'appui plus efficaces, sans compromettre l'exécution des activités et programmes prescrits (ibid., par. 12).

6. Enfin, l'Assemblée générale a décidé que le montant du fonds de réserve pour l'exercice biennal 2016-2017 serait égal à 0,75 % de l'estimation préliminaire, soit 41 687 967 dollars, et que cette somme serait utilisée conformément à la procédure régissant l'utilisation et le fonctionnement du fonds (ibid., par. 13)

Vue d'ensemble des ressources

7. Dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, le Secrétaire général prévoit des dépenses d'un montant de 5 693 508 200 dollars (aux taux de 2016-2017). Dans l'annexe I du présent rapport, on trouvera une version condensée du projet de budget-programme pour l'exercice 2016-2017 (après actualisation préliminaire des coûts), qui est comparée au montant révisé des crédits ouverts pour 2014-2015. Cette annexe présente aussi la dotation en effectifs proposée, ventilée par chapitre du budget.

8. L'enveloppe budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2016-2017 s'élève à 5 568 595 800 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de 10,2 millions de dollars, soit 0,2 %, par rapport à l'estimation préliminaire de l'esquisse budgétaire approuvée pour l'exercice biennal (A/70/6 (Introduction), par. 15). Le Secrétaire général indique que cette augmentation de 10,2 millions de dollars s'explique essentiellement par : a) la budgétisation des dépenses afférentes à Umoja (y compris les dépenses d'exploitation et de maintenance et celles liées aux services d'appui) (14,4 millions de dollars); b) la budgétisation de dépenses imprévues liées au renforcement de la Cour internationale de Justice (1,1 million de dollars); et c) l'élimination des dépenses relatives au Fonds de partenariat (1,1 million de dollars), au renforcement de la gestion des biens au Secrétariat (2,5 millions de dollars) et à la réforme des modalités de fonctionnement du Comité consultatif (1,3 million de dollars). Il convient de noter que tous les chiffres concernant les ressources budgétaires qui sont cités dans le présent rapport sont calculés aux taux révisés de 2014-2015. Les exceptions signalées sont des montants calculés aux taux de 2016-2017

9. Le montant des recettes prévues pour l'exercice biennal 2016-2017, dont les recettes provenant des contributions du personnel, est estimé à 555 602 900 dollars, contre 535 245 900 dollars pour 2014-2015, ce qui représente une augmentation de 20 357 000 dollars (A/70/6 (Introduction), par. 16). Les recettes générales et celles provenant des services destinés au public, d'un montant de 42 378 500 dollars, sont également incluses dans les présentes prévisions.

10. Dans le tableau 1, le montant des ressources demandées pour l'exercice biennal 2016-2017 est comparé au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2014-2015, tel qu'approuvé par l'Assemblée générale dans les résolutions qu'elle a adoptées au cours de la partie principale et de la première partie de la reprise de sa soixante-neuvième session, ainsi qu'au montant définitif

des dépenses de 2012-2013. Comparé au montant révisé des crédits ouverts pour 2014-2015, le montant des ressources demandées représente une réduction nette de 90,8 millions de dollars, soit 1,6 % (ibid., par.1).

11. Dans son introduction au projet de budget-programme, le Secrétaire général indique que la réduction nette de 90,8 millions de dollars avant actualisation des coûts ne compromettra pas la bonne exécution des mandats (ibid., par. 18)

12. Après une actualisation préliminaire des coûts, le montant des ressources demandées s'élève à 5 693,5 millions de dollars, soit une augmentation de 0,6 % par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2014-2015 (ibid., par. 34)

Tableau 1

Comparaison des ressources nécessaires pour les exercices biennaux 2012-2013, 2014-2015 et 2016-2017

(En millions de dollars des États-Unis)

Dépenses de 2012-2013	5 524,8
Montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2014-2015 (résolution 69/263A et 69/774)	5 659,4
Esquisse budgétaire approuvée pour l'exercice 2016-2017	5 558,4
Ressources demandées pour 2016-2017 (avant actualisation des coûts)	5 568,6
Ressources demandées pour 2016-2017 (après actualisation préliminaire aux taux de 2016-2017)	5 693,5

13. Selon la méthode établie pour la préparation du budget, c'est le montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal en cours qui sert de base pour calculer les variations des ressources et évaluer les ressources à demander pour l'exercice biennal suivant. Il ressort du tableau 2 de l'introduction au projet de budget-programme qu'en application de cette méthode, le montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2014-2015 qui a servi de base au projet de budget pour l'exercice biennal 2016-2017 s'élève à 5 659,4 millions de dollars.

14. Le Secrétaire général indique que le projet de budget-programme prévoit : a) des ressources au titre des mandats nouveaux ou étendus approuvés par l'Assemblée générale lors de la partie principale et de la première reprise de sa soixante-neuvième session ainsi que des dépenses imprévues liées au renforcement de la Cour internationale de Justice, qui entraîneront une augmentation d'un montant net de 94,0 millions de dollars; et b) des transferts de ressources neutres sur le plan des coûts entre composantes au sein d'un même chapitre et d'un chapitre à un autre (ibid., par. 25). Les principales incidences sur les ressources demandées des mandats nouveaux ou élargis (ibid., par. 26) sont récapitulées dans le tableau 2 du présent rapport. Les observations et recommandations détaillées du Comité consultatif sur le montant des ressources demandées au titre des mandats nouveaux ou élargis sont présentées dans les sections correspondantes du chapitre II du présent rapport.

Tableau 2

Ressources demandées au titre des mandats nouveaux ou élargis^a

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Mandat</i>	<i>Montant</i>
Contributions au système des coordonnateurs résidents des Nations Unies	13,0
Renforcement du Programme des Nations Unies pour l'environnement	11,0
Activités d'information (égalité des langues officielles)	11,0
Renforcement de l'ensemble des organes conventionnels du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et promotion de l'application des décisions du Conseil des droits de l'homme approuvées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 68/268, 68/247A et 69/262.	5,4
Part imputable au budget ordinaire des coûts liés au projet Umoja et coûts de fonctionnement pour l'exercice 2016 -2017	14,4
Stratégie informatique et communications révisée	3,0
Travaux de rénovation de l'Africa Hall à la Commission économique pour l'Afrique	12,7
Projet de remplacement et mise aux normes parasismiques entrepris au siège de la Commission économique pour l'Asie et le Pacifique	9,0
Reconduction des trois postes de juge <i>ad litem</i> du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies en 2016	1,7
Cours de droit international; conférence d'examen; rapport sur la pêche en eaux profondes	1,8
Appui à la Conférence Habitat III de 2016	1,4
Crédit prévu au titre de la Cour internationale de Justice	1,2
Transfert des postes d'auditeur de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan et de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq	1,8

^a Les autres ressources demandées concernent l'augmentation des coûts standard pour la création de nouveaux postes (2 millions de dollars), les dépenses au titre des contributions du personnel associées aux ajustements portant sur les postes (2,1 millions de dollars) et d'autres nouveaux mandats (2,5 millions de dollars).

15. En outre, le Secrétaire général indique que le niveau des ressources demandées tient compte de l'effet-report sur l'exercice 2016-2017 des postes créés en 2015, ainsi que des ajustements effectués au titre des missions politiques spéciales et de l'élimination des dépenses non renouvelables approuvées expressément pour l'exercice biennal 2014-2015. L'effet net de ces facteurs est une diminution d'un montant total de 137,9 millions de dollars. Le Secrétaire général parle à ce propos « d'ajustements techniques », dont les détails figurent dans les paragraphes 21 à 24 de son introduction au projet de budget-programme. Une analyse plus approfondie de la classification et de la présentation de ces modifications est présentée dans la section A ci-dessous

16. Dans son introduction, le Secrétaire général prévoit aussi des réductions des ressources demandées attribuées à des « gains d'efficacité » et à de « nouvelles réductions », s'élevant, respectivement, à 30 millions de dollars et à 16,8 millions de dollars, qui, selon lui, sont conformes à la résolution 69/264 de l'Assemblée générale et seront réparties entre les différents chapitres du projet de budget-programme (*ibid.*, par. 27 à 33). Le Secrétaire général indique également que des

gains d'efficience d'un montant de 30 millions de dollars sont attendus au titre des composantes d'appui aux programmes relevant de chaque chapitre (7,5 millions de dollars), de l'ensemble des chapitres du titre VIII (Services communs d'appui) et des missions politiques spéciales (ibid., par. 31), tandis que les nouvelles réductions d'un montant de 16,8 millions de dollars concernent principalement les composantes programmatiques des départements concernés et les frais de voyage du personnel, tous chapitres confondus (ibid., par. 28).

17. Le tableau 3 ci-après rend compte de l'effet net des changements proposés, décrits dans les paragraphes 10 à 16 ci-dessus, et de la répartition globale des ressources, par titre du budget.

Tableau 3
Répartition des ressources par titre du budget

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montant révisé des crédits ouverts pour 2014-2015</i>	<i>Variation</i>		<i>Ressources pour 2016-2017 (avant actualisation des coûts)</i>	<i>Actualisation préliminaire des coûts</i>	<i>Montants prévus pour 2016-2017 (après actualisation des coûts)</i>
		<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>			
I. Politique, direction et coordination d'ensemble	792 739,5	(28 951,9)	(3,7)	763 787,6	13 109,9	776 897,5
II. Affaires politiques	1 379 155,2	6 327,9	0,5	1 385 483,1	7 971,3	1 393 454,4
III. Justice internationale et droit international	99 390,0	2 668,5	2,7	102 058,5	1 534,8	103 593,3
IV. Coopération internationale pour le développement	496 684,5	13 818,9	2,8	510 503,4	7 227,1	517 730,5
V. Coopération régionale pour le développement	569 916,2	(9 029,5)	(1,6)	560 886,7	25 143,5	586 030,2
VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires	389 791,2	(14 613,4)	(3,7)	375 177,8	1 601,6	376 779,4
VII. Information	190 079,9	9 670,3	5,1	199 750,2	6 710,2	206 460,4
VIII. Services communs d'appui	666 046,0	(38 678,8)	(5,8)	627 367,2	21 956,5	649 323,7
IX. Contrôle interne	40 632,1	850,5	2,1	41 482,6	1 037,4	42 520,0
X. Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales	155 071,6	478,4	0,3	155 550,0	9 784,8	165 334,8
XI. Dépenses d'équipement	109 864,5	(30 545,9)	(27,8)	79 318,6	5 704,7	85 023,3
XII. Sûreté et sécurité	243 751,2	(989,9)	(0,4)	242 761,3	10 642,2	253 403,5
XIII. Compte pour le développement	28 398,8	–	–	28 398,8	–	28 398,8
XIV. Contributions du personnel	497 840,8	(1 770,8)	(0,4)	496 070,0	12 488,4	508 558,4
Total	5 659 361,5	(90 765,7)	(1,6)	5 568 595,8	124 912,4	5 693 508,2

18. Le Secrétaire général indique que le projet de budget-programme pour l'exercice biennal a été établi sur la base du plan-programme biennal approuvé et des priorités définies pour cette période dans les résolutions 69/17 et 69/264 de l'Assemblée générale (ibid., par. 1). Il rend compte de la répartition des variations des ressources proposées par priorité et par titres et chapitres du budget dans le tableau 1 de l'introduction au projet de budget-programme (ibid., tableau 1).

19. Le Secrétaire général indique également qu'un crédit de 1 124,4 millions de dollars a par ailleurs été inscrit au titre des missions politiques spéciales au chapitre 3 du titre II de son projet de budget. Des propositions détaillées relatives au financement de ces missions en 2016 seront soumises à l'examen de l'Assemblée générale au dernier trimestre de 2015 (ibid., par. 17). Il précise aussi que ce chiffre tient compte d'un ajustement technique de 14,5 millions de dollars correspondant à la différence entre le montant des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2014-2015 et le montant de 1 130,4 millions de dollars prévu pour l'exercice biennal 2016-2017, comme approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 69/264 (ibid., par. 23). Le Secrétaire général souligne également qu'une réduction ultérieure de 6,0 millions de dollars, incorporée dans les 30 millions de dollars visés au paragraphe 16 ci-dessus, a été prise en compte dans l'estimation préliminaire concernant les missions politiques spéciales (ibid., par. 31).

20. Pour l'exercice biennal 2016-2017, un effectif total de 10 198 postes est proposé, ce qui représente une augmentation nette de 12 postes par rapport à l'effectif approuvé pour l'exercice biennal 2014-2015. L'augmentation nette de 12 postes s'explique par la proposition de créer 56 postes, transformer 38 postes financés par des ressources extrabudgétaires et supprimer 82 postes (ibid., tableau 6). En outre, le coût financier de 81 postes permanents qu'il est proposé de geler entre 5 et 24 mois durant l'exercice biennal, soit un montant de 15,8 millions de dollars², a été déduit des dépenses prévues au titre des postes (ibid., par. 39; voir aussi les paragraphes 72 à 79 ci-dessous pour une analyse détaillée des mesures de gel des postes).

21. Le Comité consultatif réaffirme que les ressources nécessaires et la structure générale des effectifs du Secrétariat doivent toujours être déterminées dans le souci d'assurer l'efficacité et l'efficience de l'exécution des mandats (A/68/7, par. 19). Il rappelle également le paragraphe 11 de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale et compte que des ressources suffisantes soient prévues pour exécuter intégralement et de manière efficace et efficiente les activités prescrites.

Quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires

22. Les estimations de dépenses inscrites sous la catégorie des « quotes-parts hors budget ordinaire », d'un montant total de 640 899 900 dollars, qui sont constituées des dépenses engagées par les services administratifs et techniques pour assurer l'exécution des programmes et projets financés au moyen de quotes-parts hors budget ordinaire concernant les opérations de maintien de la paix et le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, sont présentées au tableau 8 de l'introduction du projet de budget-programme. Ce montant représente une diminution de 20,9 millions de dollars, soit 3,2 %, par rapport au montant des ressources estimé pour 2014-2015. Le Secrétaire général indique que cette

² Ce montant représente l'équivalent plein-temps de 68 postes au cours de l'exercice biennal 2016 -2017.

diminution est principalement imputable à la réduction des dépenses prévues au titre de la part du projet de progiciel de gestion intégrée devant être financée sur les ressources du compte d'appui, ainsi qu'à l'achèvement du plan-cadre d'équipement et à la clôture du Tribunal pénal international pour le Rwanda (ibid. par. 46). En outre, pour les périodes allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 et du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, les prévisions de dépenses pour les opérations de maintien de la paix, dont l'exercice financier couvre une période différente, s'élèvent au total à environ 16,7 milliards de dollars.

23. Le montant prévu des ressources extrabudgétaires pour l'exercice 2016-2017 s'élève à 18 900 968 300 dollars, ce qui représente une augmentation de 353 624 400 dollars, soit 1,9 %, par rapport au montant des ressources estimées pour l'exercice 2014-2015 (ibid., tableau 9 et par. 47).

24. Comme indiqué au tableau 4 du présent rapport, le montant estimatif des dépenses prévues pour l'exercice biennal 2016-2017 au titre des activités financées sur les ressources du budget ordinaire, sur les quotes-parts hors budget ordinaire et sur les ressources extrabudgétaires s'élève au total à 24 679 773 500 dollars, soit 1,4 % de plus que le niveau des ressources pour 2014-2015.

Tableau 4

Budget total

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2014-2015	2016-2017	Augmentation (diminution)	
			Montant	Pourcentage
Budget ordinaire				
Dépenses	5 659 361,5	5 693 508,2	34 146,7	0,6
Ressources ordinaires	32 942,6	42 378,5	9 435,9	28,6
Total partiel	5 626 418,9	5 651 129,7	24 710,8	0,4
Recettes provenant des contributions du personnel	502 303,3	513 224,4	10 921,1	2,2
Budget ordinaire : montant net	5 124 115,6	5 137 905,3	13 789,7	0,3
Contributions obligatoires hors budget ordinaire				
Activités d'appui	661 825,0	640 899,9 ^a	(20 925,1)	(3,2)
Total partiel	661 825,0	640 899,9	(20 925,1)	(3,2)
Fonds extrabudgétaires				
Activités d'appui	544 462,7	560 825,2	16 362,5	3,0
Activités de fond	2 878 176,0	3 077 717,9	199 541,9	6,9
Activités opérationnelles	15 124 705,2	15 262 425,2	137 720,0	0,9
Total partiel	18 547 343,9	18 900 968,3	353 624,4	1,9
Total	24 333 284,5	24 679 773,5	346 489,0	1,4

^a Compte non tenu de la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 69/308 à propos du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

25. Le Comité consultatif note que les contributions obligatoires hors budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires continuent de représenter une part importante du soutien financier apporté au programme de travail de l'ONU. L'annexe II du présent rapport présente une ventilation par chapitres du budget, ainsi que les parts respectives du financement global, par source de financement. Comme il est également indiqué dans l'annexe II, les ressources extrabudgétaires contribuent pour l'essentiel aux activités du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). On trouvera dans la section E ci-dessous des précisions sur les dispositions prises par le Comité en ce qui concerne les activités et les postes financés par des contributions volontaires.

Autres rapports devant être présentés à l'Assemblée générale

26. Le Secrétaire général indique que parallèlement au projet de budget-programme, l'Assemblée générale examinera plusieurs questions en évolution, parmi lesquelles le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable, le mécanisme de financement du développement, l'accord sur le climat et les points que pourront aborder les grandes commissions au cours des délibérations qu'elles tiendront pendant sa soixante-dixième session. Toute proposition relative à l'une de ces questions sera présentée à l'Assemblée dans un rapport distinct et aura, si elle est approuvée, une incidence sur le montant du projet de budget-programme (ibid. par. 19).

27. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a également reçu communication d'une liste préliminaire des rapports et questions supplémentaires prévues au moment où il a examiné le projet de budget, qui figurent dans le tableau 5 du présent rapport, pouvant donner lieu à des dépenses supplémentaires à inscrire au projet de budget-programme de l'exercice biennal 2016 -2017.

Tableau 5

Questions supplémentaires pouvant avoir une incidence sur le montant des ressources nécessaires pour l'exercice 2016-2017

Rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social en 2015

Rapport du Secrétaire général consacré à l'étude concernant les besoins en locaux à long terme des organismes des Nations Unies à New York

Rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme en 2015

État des incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale, présenté par le Secrétaire général en application de l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale

Rapport du Secrétaire général sur les prévisions budgétaires révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation

28. Le Comité consultatif a également été informé qu'il devrait être proposé que les ressources nécessaires par suite de l'examen du rapport sur le plan stratégique patrimonial, qui est le projet de rénovation de l'Office des Nations Unies à Genève, soit financées hors du cadre du budget ordinaire. On trouvera au chapitre II du titre XI du présent rapport les observations et recommandations du Comité concernant les autres propositions de dépenses d'équipement, dont certaines seront examinées après la présentation des rapports supplémentaires.

29. En ce qui concerne l'évolution générale des financements approuvés au titre du budget ordinaire et des dépenses connexes durant les périodes précédentes, le Comité consultatif rappelle les informations qui lui ont été communiquées à l'occasion de son dernier examen en date des rapports du Comité des commissaires aux comptes, et qui sont présentées dans le tableau 6 du présent rapport. Le Comité note que ces informations révèlent une évolution générale en hausse du niveau des financements approuvés au cours des cinq derniers exercices biennaux et que cette tendance se poursuit en 2014-2015, le montant révisé du crédit ouvert pour cet exercice s'élevant à quelque 5 659,4 millions de dollars.

Tableau 6

Évolution générale des financements approuvés au titre du budget ordinaire et des dépenses connexes entre 2004-2005 et 2012-2013

<i>Exercice biennal</i>	<i>Budget ordinaire</i>	
	<i>Montant définitif des crédits ouverts</i>	<i>Montant définitif des dépenses engagées</i>
2004-2005	3 655 800 600	3 612 216 000
2006-2007	4 193 772 400	4 146 278 000
2008-2009	4 799 914 500	4 749 421 000
2010-2011	5 416 433 700	5 414 152 000
2012-2013	5 565 067 800	5 524 829 000

A. Méthodes d'établissement, structure et mode de présentation du budget

30. Le Comité consultatif note que dans sa résolution 68/246 concernant les questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015, l'Assemblée générale a réaffirmé les procédures et principes budgétaires arrêtés dans ses résolutions 41/213 et 42/211. Elle a également réaffirmé qu'aucune modification ne pouvait être apportée aux méthodes d'établissement du budget, aux procédures et pratiques budgétaires établies ou aux dispositions du Règlement financier sans qu'elle l'ait préalablement examinée et approuvée, conformément aux procédures budgétaires convenues (résolution 68/246, par. 4 et 5).

31. Dans l'introduction de son rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, le Secrétaire général indique que la méthode employée pour calculer les montants à inscrire au projet de budget-programme s'appuie sur les principes énoncés dans la résolution 47/212 de l'Assemblée générale, le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation et le Règlement et les règles régissant la planification des programmes, les aspects

du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (A/70/6, (Introduction), par. 3). Il y indique également que conformément à la résolution 69/264 de l'Assemblée générale, le montant proposé dans le projet de budget-programme a fait l'objet d'une actualisation préliminaire des coûts effectuée selon la méthode en vigueur (ibid., par.4). On trouvera aux paragraphes 46 à 50 du présent rapport des informations détaillées concernant l'actualisation des coûts.

Changements proposés dans la présentation des mesures de résultats et des produits

32. Le Secrétaire général indique que chacun des fascicules du budget-programme renvoie aux éléments du cadre logique, à savoir les objectifs de l'Organisation, les réalisations escomptées du Secrétariat et les indicateurs de succès, approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 69/17 et repris dans le plan-programme biennal et priorités pour la période 2016-2017 (A/69/6/Rev.1). Les modifications proposées qui découlent de mandats nouveaux ou modifiés ont été soumises au Comité du programme et de la coordination à sa cinquante-cinquième session. Celui-ci a présenté dans son rapport, contenu dans le document A/70/16, ses conclusions et recommandations à ce sujet.

33. Le Secrétaire général indique également que, sur la base d'une analyse de l'actuelle présentation du cadre logique, il est proposé d'apporter deux modifications à la présentation de la mesure des résultats en ce qui concerne les indicateurs de succès et les produits. En ce qui concerne la mesure des résultats, il est proposé de regrouper dans un même document les cibles, les estimations et les résultats effectifs des périodes passées, présente et futures. Le Secrétaire général précise que ces données ne sont pas nouvelles, mais que le fait de les regrouper dans un même document facilite leur consultation aux fins de l'examen et de l'approbation du projet de budget (A/70/6 (Introduction), par. 10). La nouvelle présentation proposée est illustrée dans la figure I de l'introduction du projet de budget. En ce qui concerne la présentation des produits, la figure II de l'introduction présente un tableau comparatif du format actuel et du format proposé et la figure 18 de l'annexe de l'introduction contient un prototype de la nouvelle présentation appliquée à divers chapitres du budget (chapitres 6,12, 19 et 29B). Le Secrétaire général indique que le changement proposé permettrait de présenter les produits relevant de différents chapitres de manière plus cohérente et de réduire les doubles emplois grâce à des descriptions plus précises et plus claires (ibid., par. 12).

34. Le Comité consultatif note que la présentation de la mesure des résultats a déjà été modifiée dans les fascicules du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017. **Le Comité consultatif est d'avis que les modifications en question amélioreraient, dans l'ensemble, la clarté des documents budgétaires et en faciliteraient l'examen, notamment à des fins de comparaison, par les États Membres, et il souscrit par conséquent à la proposition d'utiliser ce nouveau cadre de présentation dans les futurs projets de budget. Il estime cependant qu'il serait bon d'y inclure également des données relatives aux résultats effectifs des exercices antérieurs, de sorte que les lecteurs puissent mieux comparer les tendances effectives au fil du temps.**

Variations des ressources

35. Dans le cadre de son examen des propositions budgétaires, le Comité consultatif a demandé des éclaircissements concernant l'origine, la justification et le classement par catégorie des diverses variations des ressources. Il a été informé qu'avant l'exercice 2014-2015, toutes les variations du niveau des ressources entre le crédit ouvert pour l'exercice biennal en cours et le montant proposé pour l'exercice biennal suivant étaient présentées, dans le fascicule du projet de budget-programme, sur une seule colonne et sous la forme d'un montant unique. En 2014-2015, la présentation des variations de ressources a été subdivisée en quatre catégories³, conformément à la résolution 47/212, dans laquelle l'Assemblée générale a invité le Secrétaire général à continuer d'améliorer la présentation du budget-programme (résolution 47/212, sect. III, par. 1). Le Comité a en outre été informé que les variations de ressources avaient été présentées de cette manière dans le document correspondant pour l'exercice biennal 2014-2015, en vue d'améliorer la transparence et de faciliter la compréhension des diverses composantes des variations des ressources proposées, ainsi que pour faciliter l'examen et l'analyse des propositions par les organes délibérants.

36. En ce qui concerne la présentation des variations de ressources proposées dans le projet de budget pour l'exercice biennal 2016-2017, le Comité consultatif relève que le Secrétaire général établit une distinction entre : a) les ajustements techniques, qui comprennent l'élimination des dépenses non renouvelables et l'effet-report des postes créés en 2015; et b) les variations des ressources liées aux nouveaux mandats et aux transferts entre les composantes. Le Secrétaire général établit également une distinction entre deux autres catégories de variations de ressources, à savoir : a) les gains d'efficacité découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale, et b) les nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale. Tout au long du projet de budget-programme, le Secrétaire général dissocie ces deux éléments, à savoir les gains d'efficacité initialement définis dans l'esquisse du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 (A/69/416) (30 millions de dollars) et les réductions ultérieurement incluses dans l'estimation préliminaire approuvée des ressources pour l'exercice biennal 2016-2017 (16,8 millions de dollars). Les quatre catégories de variations, ventilées par titre du budget, sont présentées au tableau 2 de l'introduction du projet de budget-programme.

37. En ce qui concerne les différentes catégories de variations de ressources envisagées pour l'exercice biennal 2016-2017 et, en particulier, les variations proposées au titre des ajustements techniques, le Secrétaire général indique que l'effet net de ces variations se traduira par une diminution d'un montant total de 137,9 millions de dollars. Ces variations comprennent la non-reconduction des dépenses non renouvelables approuvées pour 2014-2015 (161,9 millions de dollars), compensée par : a) l'effet-report des 68 postes créés en 2015 (9,5 millions de dollars); et b) un crédit supplémentaire d'un montant de 14,5 millions de dollars inclus au budget des missions politiques spéciales, compte tenu de la différence entre le crédit ouvert en 2014-2015 et les montants proposés pour l'exercice biennal

³ Les quatre catégories de variations de ressources définies dans le projet de budget-programme du Secrétaire général pour l'exercice biennal 2014-2015 sont les ajustements techniques, les nouveaux mandats et transferts entre les composantes, les variations découlant de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale et les variations proposées dans le rapport sur l'esquisse budgétaire (voir A/68/6).

2016-2017, conformément à la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution concernant l'esquisse du budget-programme (résolution 69/264). Les paragraphes 22 à 24 de l'introduction du projet de budget-programme contiennent de plus amples détails sur la composition de ces ajustements.

38. En ce qui concerne les variations de ressources liées aux mandats nouveaux ou élargis et aux transferts entre les composantes, le projet de budget-programme prévoit une augmentation de ressources totalisant 94,0 millions de dollars, compte tenu des mandats approuvés par l'Assemblée générale à la partie principale et aux reprises de sa soixante-neuvième session et des ressources proposées au titre des dépenses imprévues liées au renforcement de la Cour internationale de Justice, conformément à l'article 2.14 du Règlement financier et des règles de gestion financière (A/70/6 (Introduction), par. 25). On trouvera des précisions à ce sujet dans le tableau 2 du présent rapport et au paragraphe 26 de l'introduction du Secrétaire général. On trouvera dans les sections pertinentes du chapitre II du présent rapport les observations et recommandations du Comité consultatif au sujet des ressources demandées au titre des mandats nouveaux ou élargis, notamment en ce qui concerne la contribution du Secrétariat au système des coordonnateurs-résidents de l'Organisation des Nations unies, les ressources liées à différents projets de construction ou de rénovation et les dépenses non renouvelables relatives aux décisions du Conseil des droits de l'homme.

39. En ce qui concerne le second élément des transferts entre les composantes, le Comité, ayant demandé des précisions, a été informé qu'il s'agit des transferts de ressources, sans incidence financière, entre composantes au sein d'un même chapitre ou d'un chapitre à un autre. Une liste de ces variations est présentée dans le tableau 7.

Tableau 7
Propositions de transfert entre chapitres du budget

<i>Chapitre</i>	<i>Montant (Milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Description</i>
3. Affaires politiques	324,4	Proposition de transfert de ressources (324 400 dollars au titre du sous-programme 1) tenant au fait que l'organisation des réunions ministérielles et autres du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale incombe désormais au Département des affaires politiques et non plus au Bureau des affaires de désarmement.
4. Désarmement	(324,4)	
3. Affaires politiques	564,0	Proposition de reclasser six postes d'agent du Service de sécurité chargé de la protection rapprochée en postes du Service mobile au Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient en vue de faciliter l'accès à la région, étant donné que le personnel recruté sur le plan local ne peut guère ou pas du tout accéder à certaines parties de la région. Les coûts sont compensés par des réductions proposées au titre de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, chapitre 5.
5. Opérations de maintien de la paix	(564,0)	
29B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	(164,7)	Transfert de ressources des sections 29B, C et D à la section 29E, à l'appui de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie informatique et communication, conformément à la section II de la résolution 69/262 de l'Assemblée générale. On constate, entre le montant total qui était affecté au Bureau des services centraux d'appui, au Bureau de la gestion des ressources humaines et au Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité (20 299 400 dollars)
29C. Bureau de la gestion des ressources humaines	(3 428,3)	

<i>Chapitre</i>	<i>Montant (Milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Description</i>
29D. Bureau des services centraux d'appui	(16 706,4)	et le montant qui revient au Bureau de l'informatique et des communications (20 208 600 dollars), une différence de 90 800 dollars, qui correspond à la réduction des coûts résultant du transfert proposé de New York à Bangkok de certains des postes considérés.
29E. Bureau de l'informatique et des communications	20 208,6	
30. Contrôle interne	1 800	La variation tient à l'augmentation proposée, d'un montant de 1,8 million de dollars, correspondant au transfert des fonctions d'auditeur résident de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et de la Mission d'assistance des Nations Unies en faveur de l'Iraq (MANUI), relevant du chapitre 3 (Affaires politiques), au chapitre 30 (Contrôle interne). Dans l'établissement de l'esquisse de projet de budget, la Cinquième Commission a approuvé la réduction proposée du Secrétaire général au titre des missions politiques spéciales (qui comprenait un transfert de ressources au Bureau des Services de contrôle interne (BSCI) et une réduction supplémentaire de 120 millions du montant affecté aux missions politiques spéciales). Cependant, l'augmentation des ressources affectées au BSCI, proposée au paragraphe 13 b) iii) du rapport du Secrétaire général sur le projet d'esquisse de budget-programme (A/69/416), n'a pas été acceptée. Pour financer le transfert de fonctions, le montant de 1,8 million de dollars a été réparti entre un certain nombre de chapitres, y compris le BSCI, et il figure parmi les montants indiqués dans la colonne tableau 2 du rapport du Secrétaire général [A/70/6 (Introduction)] intitulée « Nouvelles réductions ».
Chapitres 1 à 6; 8 à 12; 14 à 28; 30; 33, 34 et 36	(1 800)	

40. Le Comité consultatif fait observer que les différentes variations de ressources qui sont présentées sous cette catégorie comprennent actuellement un certain nombre d'éléments qui, à son avis, sont fondamentalement différents. Les mandats nouveaux ou élargis résultent pour l'essentiel des décisions des organes intergouvernementaux, tandis que les transferts entre les composantes correspondent souvent à des mesures prises à l'initiative du Secrétaire général. En outre, certains éléments des transferts entre les composantes peuvent être davantage imputables à une redéfinition des priorités qu'à un transfert de fonctions entre chapitres du budget ou au sein d'un même chapitre. En particulier, l'augmentation proposée des ressources à affecter au Bureau des services de contrôle interne (BSCI), qui a trait au transfert proposé des fonctions d'auditeur résident de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et de la Mission d'assistance des Nations Unies en faveur de l'Iraq (MANUI), relevant du chapitre 3, mais qui est financée grâce à une réduction des ressources répartie entre d'autres chapitres du budget, ne semble correspondre ni à un mandat nouveau ou élargi ni, à proprement parler, à un transfert de ressources (voir également les paragraphes 84 et 85 ci-dessous).

41. D'une manière générale, le Comité consultatif appuie les efforts visant à améliorer la transparence des informations figurant dans le projet de budget, tout particulièrement en ce qui concerne les variations de ressources proposées d'un exercice à l'autre. Le Comité estime à cet égard que les futurs projets de budget devraient inclure une présentation plus détaillée des variations de ressources résultant : a) de mandats nouveaux ou élargis; b) de transferts entre les composantes; et c) d'autres changements proposés dans l'affectation des ressources.

42. Enfin, comme indiqué au paragraphe 16 ci-dessus, le Secrétaire général prévoit aussi dans son projet de budget des réductions des ressources demandées, s'élevant respectivement à 30 millions de dollars et à 16,8 millions de dollars, qui, selon lui, sont conformes à la résolution 69/264 de l'Assemblée générale. Dans le premier cas, il indique que la réduction découle des gains d'efficacité attendus au titre des composants d'appui aux programmes relevant de chaque chapitre et de l'ensemble des chapitres du titre VIII (Services communs d'appui), totalisant 24 millions de dollars, ainsi que d'une réduction de 6 millions de dollars des ressources affectées aux missions politiques spéciales. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que des objectifs budgétaires incluant, le cas échéant, les montants des réductions à opérer au titre des composantes d'appui aux programmes avaient été communiqués aux directeurs de programmes⁴. Dans le second cas, le Secrétaire général indique que les nouvelles réductions résultent d'une diminution globale de 10 %, après ajustement des coûts, des dépenses affectées aux frais de voyage du personnel, soit 4,4 millions de dollars, et de réductions totalisant 12,4 millions de dollars dans les domaines programmatiques, résultant d'une cible de 0,5 % imposée dans la plupart des chapitres du budget. Le Secrétaire général a recensé les postes devant être gelés au titre des « gains d'efficacité » et des « nouvelles réductions ». Ayant demandé des précisions, le Comité a reçu communication d'une liste détaillée des réductions, totalisant en valeur nette 46,8 millions de dollars, au titre des postes et des autres objets de dépense résultant de ces deux ensembles de variations de ressources dans les différents chapitres du budget. Cette liste est reproduite dans l'annexe III du présent rapport. On trouvera en outre dans les sections pertinentes du chapitre II ci-dessous les données ventilées pour chaque chapitre du budget.

43. Le Comité consultatif a obtenu, à sa demande, des éclaircissements concernant la ventilation des gains d'efficacité et des nouvelles réductions, la manière dont ils sont répartis entre les différents chapitres du budget et les bases sur lesquelles un élément peut être exclu de l'une ou l'autre catégorie d'ajustement des ressources. Le Comité a été informé que pour le Secrétariat, la définition pratique des « gains d'efficacité » tenait à l'efficacité avec laquelle les moyens de production étaient convertis en produits. Ayant demandé des éclaircissements complémentaires quant à la distinction opérée entre les deux catégories, le Comité a été informé que les gains d'efficacité caractériseraient également certaines des variations de ressources classées sous la catégorie des « nouvelles réductions ». Il a en outre été informé que les propositions d'ajustement présentées sous cette catégorie étaient fondées sur le résultat des examens menés par les directeurs de programmes pour déterminer la meilleure combinaison de ressources nécessaire à la bonne exécution des mandats.

44. Le Comité consultatif relève que la réduction de 30 millions de dollars correspond au montant proposé par le Secrétaire général dans son rapport initial sur l'esquisse du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, et qu'elle était alors attribuée à la réalisation des avantages quantifiables du projet Umoja. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que ces gains d'efficacité ainsi que le montant supplémentaire de 16,8 millions de dollars au titre des nouvelles réductions découlaient des délibérations de la Cinquième Commission en vue d'ajuster les estimations préliminaires finales, tel qu'approuvées par

⁴ Les réductions visées représentaient 3,6 % de la composante d'appui aux programmes pour chaque chapitre du budget et 3,7 % du montant affecté aux services communs d'appui au titre du chapitre 29.

l'Assemblée générale dans le document final relatif à l'esquisse budgétaire. **Le Comité consultatif fait observer que l'Assemblée générale, dans sa résolution pertinente (résolution 69/264), n'a nullement opéré une telle distinction entre ces deux ensembles de réductions de ressources mais simplement invité le Secrétaire général à établir son projet de budget-programme sur la base d'une estimation préliminaire du montant total du budget, sans référence explicite à l'une ou l'autre catégorie de réductions.**

45. **Le Comité consultatif estime qu'il n'y a sans doute pas lieu d'opérer une distinction entre les variations de ressources proposées par le Secrétaire général dans son esquisse du projet de budget-programme et celles qui sont attribuées à l'Assemblée générale après la détermination de l'esquisse budgétaire (c'est-à-dire, entre les « gains d'efficacité » et les « nouvelles réductions »), surtout si l'on tient compte de la nature indicative de l'estimation préliminaire présentée dans l'esquisse. Le Comité considère également qu'il n'est pas utile de classer ces variations dans différentes colonnes du tableau pertinent du projet de budget.** On trouvera dans la section B ci-dessous un examen complémentaire du niveau, de la composition et de la répartition de ces réductions.

Actualisation des coûts

46. Le Secrétaire général indique que, conformément à la méthodologie en vigueur, les prévisions de dépenses pour 2016-2017, avant actualisation des coûts, sont établies à partir des prévisions aux taux révisés de 2014-2015 présentées dans le premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 (A/69/612). Ces montants sont actualisés en fonction des taux d'inflation prévus pour 2016-2017, des coefficients d'ajustement, des taux d'ajustement au coût de la vie et des taux de change (A/70/6 (Introduction), annexe, tableau 7). Les taux de change appliqués pour 2016-2017 sont les mêmes que pour 2015, comme on le voit dans le premier rapport sur l'exécution du budget (A/69/612). Les premières estimations d'actualisation de coûts correspondent à un montant de 124,9 millions de dollars, soit 2,8 % du projet de budget ordinaire (à l'exception des missions politiques spéciales).

47. Le Comité consultatif rappelle à ce sujet que l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général, à compter du 1^{er} janvier 2013, à avoir recours au mécanisme des achats anticipés pour protéger l'Organisation des Nations Unies contre les fluctuations des taux de change (résolution 67/246, sect. X, par. 8). Cela supposait que soit mis en place un dispositif de couverture fondé sur un mécanisme d'échange de devises pour protéger l'Organisation des Nations Unies contre les fluctuations des taux de change. Lorsqu'il a examiné le projet de budget-programme de l'exercice biennal précédent, le Comité a été informé que le Secrétariat avait commencé à recourir à un mécanisme d'achats anticipés de quantités limitées de francs suisses pour le budget de l'exercice 2012-2013, afin de se familiariser avec ce mécanisme et ses procédures comptables. Dans sa résolution 68/245 A sur le budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013, l'Assemblée a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce que le Secrétaire général présente une évaluation plus détaillée de l'expérience des achats à terme dans son premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015. Lorsqu'il a examiné ledit premier rapport, le Comité a constaté que celui-ci ne contenait pas les détails demandés et a compté que l'évaluation serait présentée dans le cadre du deuxième

rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2014-2015 (A/69/661, par. 18).

48. Dans le cadre de son examen du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, le Comité consultatif relève que l'Assemblée générale, à l'issue de l'examen d'une étude indépendante sur l'actualisation des coûts et les moyens de maîtriser les incidences des fluctuations des taux de change et de l'inflation, a décidé que les taux de change à terme seraient utilisés aux fins de l'établissement des prévisions budgétaires à partir de l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 (résolution 69/274 A, sect. IX, par. 3). Le Comité relève également, à la lecture de l'avant-propos et de l'introduction au projet de budget, que le Secrétaire général prévoit de tenir compte de la décision de l'Assemblée dans le rapport sur les prévisions de dépenses révisées qu'il lui soumettra pour examen à la fin de l'année 2015 avant qu'elle n'approuve les crédits initialement ouverts, en y indiquant les incidences budgétaires des changements de taux de change et d'inflation (A/70/6 (Introduction), par. 43). Le Comité rappelle en outre que, dans la même résolution, l'Assemblée a prié également le Secrétaire général de lui rendre compte des incidences de l'utilisation des taux de change à terme pour l'établissement du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 et de lui présenter, dans ses premier et deuxième rapports sur l'exécution du budget-programme, une évaluation plus détaillée des achats à terme qui auront été effectués (résolution 69/274 A, sect. IX, par. 4 et 5).

49. Le Comité consultatif tient à souligner que l'échéance fixée pour la présentation par le Secrétaire général d'une évaluation détaillée des achats de contrat de change à terme effectués pour protéger l'Organisation des Nations Unies des fluctuations des taux de change est désormais largement dépassée et compte que l'évaluation sera présentée dans le cadre du deuxième rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2014-2015 (voir aussi A/69/661, par. 18).

50. Le Comité attend également avec intérêt les précisions concernant les incidences de la décision prise par l'Assemblée générale d'utiliser des taux de change à terme pour établir les prévisions budgétaires dans le prochain rapport du Secrétaire général sur les incidences des changements de taux de change et d'inflation.

Taux de vacance de postes

51. En ce qui concerne les taux de vacance de postes, le Comité consultatif note que le Secrétaire général propose d'appliquer un taux de vacance unique de 9 % pour les postes d'administrateur et de 5 % pour les postes d'agent des services généraux aux fins de l'établissement des prévisions de dépenses pour l'exercice biennal 2016-2017 (A/70/6 (Introduction), par. 45). Ces taux correspondent aux taux moyens constatés pour la période allant de janvier à septembre 2014, comme indiqué dans le premier rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 (A/69/612, par. 30). À titre de comparaison, les taux moyens constatés pour la période allant du 1^{er} janvier 2014 au 3 mars 2015 étaient de 8,9 % pour les postes d'administrateur et de 5,4 % pour les postes d'agent des services généraux. Ces taux de vacance seront mis à jour en fonction des taux constatés dans le premier rapport sur l'exécution du budget pour 2016-2017.

52. Lors de l'examen par le Comité consultatif du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015, le Secrétaire général avait indiqué que l'utilisation des taux de vacance constatés permettrait de mieux faire correspondre les coûts des postes aux dépenses effectivement engagées et d'éliminer les fluctuations résultant de l'application des pratiques budgétaires antérieures aux créations de postes, pour lesquelles un coefficient délais de recrutement s'appliquait habituellement. Le Comité avait également été informé que cette mesure permettrait d'éliminer les fluctuations budgétaires résultant des différences entre les taux de vacance appliqués aux nouveaux postes et aux postes existants et de l'effet-report de la comptabilisation du coût intégral des nouveaux postes. Tout en ne voyant pas d'objection à l'application d'un taux de vacance unique, à titre d'essai, dans le projet de budget-programme de l'exercice 2014-2015, le Comité avait indiqué n'être pas entièrement convaincu par les arguments avancés et qu'il comptait revenir sur cette question lors de l'examen du projet de budget pour l'exercice 2016-2017. Dans son rapport sur l'esquisse du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, le Comité a recommandé que le Secrétaire général fasse figurer dans son projet de budget des informations détaillées sur l'expérience acquise en ce qui concerne l'application d'un taux de vacance unique. L'Assemblée a approuvé cette recommandation dans sa résolution 69/264.

53. Le Comité consultatif constate que le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 ne donne aucune information détaillée sur l'application d'un taux de vacance unique. Ayant demandé des précisions sur l'effet qu'avait eu cette mesure, le Comité a été informé que le taux composite permettait de mieux faire correspondre les taux utilisés dans les prévisions de dépenses aux taux effectivement constatés. Le Comité a également été informé que la mesure permettait de réduire les fluctuations budgétaires, du fait d'une réduction de l'effet-report des nouveaux postes, et que le taux de vacance unique facilitait les comparaisons entre les variations de ressources proposées dans le projet de budget pour 2016-2017 et le montant des crédits ouverts en 2014-2015. À l'occasion de ses examens successifs des questions relatives à la gestion des ressources humaines, le Comité a noté en outre que les délais de recrutement aux postes vacants (nouveaux ou existants) avaient toujours été longs.

54. Le Comité a obtenu, à sa demande, le tableau 8 ci-après, qui indique les taux de vacance effectifs des nouveaux postes et des postes existants inscrits au budget au 30 avril 2015.

Tableau 8

Taux de vacance effectifs des nouveaux postes et des postes existants inscrits au budget au 30 avril 2015

	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>	Total
Postes approuvés en 2014-2015			
Postes existants	4 628	5 422	10 050
Nouveaux postes	108	28	136
Total	4 736	5 450	10 186

	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>	Total
Postes vacants au 30 avril 2015			
Postes existants	329	327	656
Nouveaux postes	36	7	43
Total	365	334	699
Taux de vacance (en pourcentage)			
Postes existants	7,1	6,0	6,5
Nouveaux postes	33,3	25,0	31,6
Total	7,7	6,1	6,9

55. Le Comité consultatif a demandé à connaître les taux effectifs moyens de vacance des nouveaux postes, pour les postes créés pendant l'exercice biennal 2012-2013 et ceux créés pendant l'exercice 2014-2015, mais ces informations ne lui ont pas été fournies au moment où il examinait le projet de budget. **Le Comité consultatif compte que ces informations seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le projet de budget-programme pour 2016-2017.**

56. En l'absence d'analyse sur l'effet qu'a eu l'application d'un taux de vacance unique aux nouveaux postes et aux postes existants, le Comité consultatif n'est pas à même d'établir si la mesure a permis de réduire les fluctuations budgétaires pendant l'exercice biennal 2014-2015. Le Comité déplore le manque d'informations détaillées sur la question et compte que des précisions seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le projet de budget-programme pour 2016-2017.

57. Étant donné que les délais de recrutement aux nouveaux postes continuent d'être longs, le Comité consultatif estime qu'il convient de continuer d'appliquer un régime budgétaire différent aux nouveaux postes et aux postes existants et n'est toujours pas convaincu des avantages que présente l'application d'un taux de vacance unique. Il recommande donc que l'Assemblée générale applique un taux de vacance de 50 % pour les nouveaux postes d'administrateur et de 35 % pour les nouveaux postes d'agent des services généraux dans le budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017. S'agissant des postes existants, le Comité recommande qu'aux fins des calculs budgétaires de l'exercice biennal 2016-2017, un taux de vacance de 9 % soit utilisé pour les postes d'administrateur et un taux de 5 % pour les postes d'agent des services généraux.

Produits non reconduits

58. Conformément à l'article 5.6 du Règlement financier et à la règle 105.6 des Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, le Secrétaire général indique que, au total, 596 produits de l'exercice biennal 2014-2015 ne seront pas reconduits en 2016-2017. Les produits non

reconduits sont signalés dans les chapitres correspondants du projet de budget et un récapitulatif est présenté dans le tableau 10 figurant dans l'introduction du Secrétaire général au projet de budget-programme.

Suivi et évaluation

59. Le projet de budget-programme précise dans chaque chapitre le montant des ressources consacrées aux activités de suivi et d'évaluation, conformément au paragraphe 20 de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale. Un bref aperçu de ces ressources, qui permettent de financer les auto-évaluations obligatoires et facultatives, est présenté aux paragraphes 49 à 52 de l'introduction du Secrétaire général.

60. Le Secrétaire général indique que, pour 2016-2017, le montant des ressources affectées au suivi et à l'évaluation s'établit à 61,2 millions de dollars, ce qui représente une augmentation totale d'un montant de 10,4 millions de dollars, soit environ 20,5 %, par rapport à l'exercice biennal 2014-2015 (A/70/6 (Introduction), par. 50). Le montant des ressources inscrites au budget ordinaire s'élève à 29,2 millions de dollars, soit une augmentation de 1,5 million de dollars par rapport à 2014-2015, tandis que le montant des ressources au titre des quotes-parts hors budget ordinaire et celui des ressources extrabudgétaires s'élèvent respectivement à 4,8 millions de dollars et 27,2 millions de dollars.

61. Dans son rapport sur le projet de budget de l'exercice biennal précédent, le Comité consultatif a demandé un complément d'information sur les principales activités d'évaluation prévues par chaque département, ainsi que des informations sur les activités passées et les enseignements qui en avaient été tirés (A/68/7, par. 64 à 67). Le Comité constate que le Secrétaire général fournit davantage d'informations dans son projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, chaque fascicule du budget comprenant un récapitulatif des ressources que chaque département prévoit pour ses activités de suivi et d'évaluation. Le Secrétaire général cite également des cas où les résultats des évaluations antérieures et les observations des bénéficiaires ont permis de mettre en évidence les améliorations à apporter aux programmes (A/70/6 (Introduction), par. 52). **Tout en constatant que les informations divulguées dans les fascicules du budget sur les activités de suivi et d'évaluation sont plus nombreuses et de meilleure qualité, le Comité consultatif continue toutefois de relever des différences dans leur degré de précision (voir A/68/7, par. 67). Le Comité relève également des différences dans le financement de ces activités d'un chapitre à l'autre du budget. Le Comité souligne que de nouveaux efforts doivent être déployés pour établir que les recommandations formulées à l'occasion de ces activités ont permis d'améliorer l'exécution des programmes et, le cas échéant, qu'elles ont eu des répercussions sur l'affectation des ressources. En outre, étant donné le niveau des ressources affectées aux activités de suivi et d'évaluation, le Comité recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de procéder à une évaluation d'ensemble des répercussions qu'ont ces activités sur la conception des programmes et l'allocation des ressources, chapitre par chapitre.**

B. Montant des ressources proposé

62. Comme indiqué au paragraphe 7 ci-dessus, le montant des ressources proposé par le Secrétaire général dans son projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 est supérieur de 0,2 % au montant indicatif déterminé dans l'esquisse budgétaire approuvée. **Le Comité consultatif se félicite que le montant des ressources demandées par le Secrétaire général dans son projet de budget-programme pour 2016-2017 corresponde globalement au montant indicatif établi par l'Assemblée générale dans sa décision sur l'esquisse budgétaire pour la même période (résolution 69/264, par. 7).**

Justification des prévisions budgétaires

63. Lors de l'examen du projet de budget, le Comité consultatif a reçu des informations détaillées sur la répartition des dépenses engagées au cours de l'exercice biennal 2012-2013 et des prévisions de dépenses établies au 31 mars 2015 pour la période considérée, par objet de dépense et par sous-programme. Il a également demandé des éclaircissements sur les dépenses passées, en particulier celles de 2012-2013, le dernier exercice pour lequel il existait des données complètes sur les dépenses effectives, son but étant de vérifier si l'évolution de ces dépenses avait été pleinement prise en compte lors de l'élaboration des prévisions pour 2016-2017. Il n'a toutefois pu recevoir que des informations partielles à ce sujet et a été informé par la suite, en réponse à sa demande, qu'il faudrait beaucoup plus de temps pour lui procurer des données précises sur les facteurs qui expliquaient l'évolution des dépenses passées. Le Comité estime, à cet égard, que la mise en service d'Umoja, qui est doté de fonctions évoluées de communication de l'information financière, devrait permettre, à l'avenir, de répondre plus rapidement à des demandes de ce type.

64. Par ailleurs, ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'en principe, les directeurs de programme étaient priés, lors de l'établissement des projets de budget de leurs bureaux ou départements respectifs, de justifier la totalité des ressources qu'ils demandaient, y compris les variations par rapport au projet de budget du précédent exercice biennal. Il a également appris que pour déterminer les prévisions de dépenses, ils ne prenaient pas en compte uniquement l'évolution des dépenses passées, mais d'autres facteurs, notamment des paramètres techniques tels que les taux de change, l'inflation, les coûts standard et les taux de vacance de postes, qui différaient d'un exercice biennal à l'autre.

65. Malgré cette explication, le Comité a relevé, lors de l'examen des différents fascicules du budget, un certain nombre de cas où les prévisions de dépenses au titre de certaines rubriques étaient les mêmes, ou presque, que celles des exercices antérieurs, quelles qu'aient été les dépenses effectives. De fait, ces prévisions semblent avoir été établies en fonction d'hypothèses définies de longue date plutôt que d'une analyse détaillée des besoins futurs. Il en est ainsi des ressources demandées dans un grand nombre de chapitres du budget au titre des autres dépenses de personnel (personnel temporaire (autre que pour les réunions), heures supplémentaires et remplacements en cas de congés de maladie), des consultants, des voyages, des fournitures et accessoires et du mobilier et du matériel. Le Comité observe également que dans la majorité des cas, les effectifs proposés et la répartition des ressources varient à peine d'un exercice biennal à l'autre, ce qui

implique que le montant des ressources nécessaires à une exécution efficace et rentable des mandats reste largement inchangé au fil du temps.

66. Le Comité consultatif estime que l'évaluation des ressources nécessaires au titre des postes et des autres objets de dépense se fait de manière automatique et que les mêmes prévisions sont reprises d'un exercice à l'autre. Les justifications fournies dans les différents fascicules budgétaires tendent à porter sur l'augmentation des montants par rapport à ceux de l'exercice biennal précédent au lieu de porter sur la totalité des ressources demandées pour l'exercice considéré ou sur la répartition des ressources dans l'optique d'une exécution efficace et rentable des mandats au cours de cette période. Le Comité réaffirme à cet égard qu'il ne faut pas se contenter d'une budgétisation par reconduction mais évaluer la totalité des ressources nécessaires à l'exécution des programmes et des activités prévus par l'Assemblée générale et les autres organes (voir A/67/625, par. 11 et A/69/556, par. 19).

67. Le Comité consultatif recommande donc que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de lui fournir un complément d'information sur l'exécution du budget du dernier exercice achevé, ainsi qu'une analyse des écarts entre les dépenses prévues et les dépenses effectives au titre de tous les objets de dépense de tous les chapitres du budget. Il estime que ces informations devraient permettre de mieux justifier les prévisions de dépenses du prochain exercice et de prendre des décisions plus éclairées en matière d'allocation des ressources. Il souligne également qu'un des avantages notables d'Umoja sera de permettre aux directeurs de programmes de recueillir des informations détaillées et actualisées qu'ils pourront comparer à celles des exercices précédents afin d'établir des prévisions pour les exercices suivants.

Réduction proposée des ressources nécessaires

68. Le paragraphe 42 ci-dessus présente le détail des réductions proposées par le Secrétaire général, d'un montant de 46,8 millions de dollars, aux fins de gains d'efficacité ou de nouvelles réductions pour l'exercice biennal 2016-2017. Ayant demandé des précisions sur les orientations données aux directeurs de programme pour les aider à déterminer le montant de ces réductions, le Comité a été informé que suivant les instructions publiées en octobre 2014, les chefs de département avaient été invités à tirer parti des occasions qui se présentaient pour améliorer le fonctionnement de leurs services et exécuter leurs mandats avec plus d'efficacité. Par ailleurs, le Secrétaire général a indiqué, dans une circulaire adressée aux chefs des départements, des bureaux et des commissions régionales, que la mise en service d'Umoja serait fort utile à cet égard car elle permettrait à l'Organisation d'assurer des prestations de grande qualité tout en limitant au maximum les frais administratifs et les dépenses d'appui. Le Comité a également été informé que le Contrôleur avait diffusé de nouvelles consignes, en janvier 2015, sur la marche à suivre pour ramener le montant des prévisions de dépenses au niveau des estimations préliminaires définies par l'Assemblée générale dans sa résolution sur l'esquisse budgétaire. Comme indiqué précédemment, des réductions ont été demandées au titre de toutes les composantes Appui au programme, des différents domaines d'activité des programmes et des voyages.

69. Le Comité consultatif note que dans sa résolution 69/264 sur l'esquisse budgétaire pour l'exercice biennal 2016-2017, l'Assemblée générale ne demande

pas explicitement au Secrétaire général de faire en sorte que les réductions proposées soient réparties équitablement entre tous les chapitres du budget ou que certains domaines d'activité soient visés et d'autres exclus, contrairement à ce qu'elle lui avait conseillé pour l'élaboration de l'esquisse budgétaire pour l'exercice biennal 2014-2015 (résolution 67/248). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les bureaux et les départements disposaient d'une marge de manœuvre pour répartir les ressources qui leur étaient allouées entre les différents objets de dépense, tout en sachant que le bureau du Contrôleur ne les autoriserait pas à transférer vers des postes des ressources affectées à d'autres objets de dépense.

70. En réponse à sa demande au sujet des gains d'efficacité estimés, au début de l'élaboration du budget, en octobre 2014, à 30 millions de dollars, le Comité a été informé que les directeurs de programme avaient dû limiter leurs prévisions de dépenses à des montants déterminés et, selon les besoins, les réduire d'un montant prédéfini au titre des composantes Appui au programme et au titre du chapitre 29 dans son ensemble, qui relève des services communs d'appui (voir par. 44 ci-dessus). Pour calculer le montant de ces réductions, le montant de référence utilisé a été celui du crédit initialement ouvert pour 2014-2015, déduction faite des ajustements techniques et compte tenu de l'effet-report de postes créés au cours de l'exercice antérieur. Ces réductions n'ont pas été appliquées : a) aux chapitres sans composante Appui au programme ou ne devant pas déployer Umoja; b) aux services de conférence, aux services d'édition et de contrôle des documents et des publications et aux services de bibliothèque; c) au bureau du Département des affaires économiques et sociales chargé du développement des capacités; d) aux services de coopération technique ou d'appui intergouvernemental; e) à la location et à l'entretien des locaux; f) aux services collectifs de distribution; g) aux contributions destinées aux services administratifs communs.

71. En ce qui concerne le montant de 16,8 millions de dollars proposé au titre de « nouvelles réductions », le Comité consultatif a été informé que la réduction de 10 % appliquée aux voyages correspondait à la baisse des dépenses qui devrait résulter de l'application des règles approuvées pour les voyages en avion conformément à la résolution 69/274 A de l'Assemblée générale (voir aussi par. 104 à 114 ci-après). Le montant de référence utilisé a été le montant révisé du crédit ouvert, déduction faite des ajustements techniques au titre des voyages (non-reconduction des dépenses non renouvelables). Cette réduction n'a pas été appliquée aux voyages des observateurs militaires et d'autres membres du personnel, aux voyages des fonctionnaires de la Cour internationale de Justice et aux chapitres du budget sans rubrique Voyages. Par ailleurs, la réduction de 0,5 % a été appliquée à tous les programmes, sauf : aux organes directeurs; à la Cour internationale de Justice; aux missions politiques spéciales; aux entités dont les activités sont financées en commun (comme le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, la Commission de la fonction publique internationale, le Corps commun d'inspection, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et le Centre du commerce international); à la subvention destinée à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement; aux dépenses spéciales; au Compte pour le développement; au HCR, pour lequel le montant calculé était insignifiant; à tous les autres domaines auxquels s'appliquait déjà la réduction de 30 millions de dollars mentionnée au paragraphe 70 ci-dessus.

Gel des recrutements

72. Les réductions proposées aux fins des « gains d'efficacité » et des « nouvelles réductions » s'accompagnent d'une mesure visant à geler les recrutements à 81 postes permanents pour une durée allant de 5 à 24 mois⁵, l'effectif total proposé pour 2016-2017 étant de 10 198 postes. Cette mesure reviendrait à économiser 1 634 mois de travail dans l'ensemble du Secrétariat au cours de la période (A/70/6 (Introduction), par. 39). Le Secrétaire général précise que pour toute la durée d'application de la mesure, tous les postes faisant l'objet d'un gel des recrutements resteraient inoccupés et aucun d'eux ne pourrait être pourvu par une nouvelle recrue ou un fonctionnaire déjà recruté (ibid., par. 38). Le montant de l'économie escomptée au titre du gel des recrutements, de 15,8 millions de dollars, est compris dans le montant total des réductions et gains d'efficacité proposés, de 46,8 millions de dollars, mentionné aux paragraphes 70 et 71 ci-dessus.

73. D'après le Secrétaire général, le gel des recrutements à ces postes est une mesure provisoire nécessitée par l'adoption du progiciel de gestion intégré, Umoja, dans l'Organisation. En effet, la mise en service d'Umoja devrait entraîner un profond bouleversement dans le mode de fonctionnement de l'Organisation, même si, au moment de l'élaboration du budget, il était trop tôt pour déterminer quelles en seraient les conséquences sur le tableau d'effectifs pour 2016-2017. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'on avait donné aux directeurs des services administratifs et des programmes la possibilité de geler les recrutements, sachant que le déploiement d'Umoja devait avoir des répercussions sur le mode de fonctionnement de ces deux domaines d'activité. À cet égard, le Comité a également été informé que les postes que certains directeurs de programme avaient désignés comme vacants ou occupés par des titulaires dont la retraite approchait ne seraient pas nécessairement ceux qui seraient destinés à être définitivement supprimés en 2018-2019. Le Comité a en outre été informé que les postes qui feraient l'objet d'un gel des recrutements continueraient à figurer dans le tableau d'effectifs autorisé, mais ne seraient pas financés, sur l'exercice biennal 2016-2017, pendant la période où ils seraient visés par la mesure. Le Secrétaire général précise également que, bien que la réduction résultant du gel des recrutements soit certaine d'un point de vue financier, la répartition des postes concernés ne sera décidée que dans le courant de l'exercice 2016-2017, lorsque les conséquences de la mise en service d'Umoja seront mieux connues (ibid., par. 38).

74. Le tableau 9 de l'introduction du projet de budget-programme du Secrétaire général présente la répartition, dans les différents chapitres du budget, des postes auxquels le recrutement sera gelé, et la réduction du nombre de mois de travail et des ressources connexes escomptée de cette mesure. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu la liste des 81 postes qui feront l'objet d'un gel des recrutements pendant toute la durée ou une partie de l'exercice biennal 2016-2017. Cette liste figure à l'annexe IV du présent rapport, et le détail de ces postes au chapitre II du présent rapport. Le tableau 9 du présent rapport indique la répartition, par titre du budget, des postes faisant l'objet d'un gel des recrutements.

⁵ Cette somme équivaut au montant des ressources nécessaires pour financer 68 postes à plein temps pour l'exercice biennal 2016-2017.

Tableau 9
**Répartition des postes faisant l'objet d'un gel des recrutements,
par titre du budget**

	<i>Nombre de postes pour lesquels le gel des recrutements vise des gains d'efficacité</i>	<i>Nombre de postes pour lesquels le gel des recrutements vise de nouvelles réductions</i>	Total
II. Affaires politiques	2	2	4
III. Justice internationale et droit international	1	1	2
IV. Coopération internationale pour le développement	4	3	7
V. Coopération régionale pour le développement	17	8	25
VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires	1	2	3
VII. Information	1	4	5
VIII. Services communs d'appui	31		31
XII. Sûreté et sécurité	1	3	4
Total	58	23	81

75. Par ailleurs, il est précisé dans le projet de budget que les directeurs de programme auront la possibilité de modifier le choix des postes désignés pour un gel des recrutements, sous réserve que le coût du nouveau tableau d'effectifs n'excède pas le montant des crédits approuvés par l'Assemblée générale et ne compromette pas l'exécution des programmes. Le Secrétaire général indique également que les postes ayant fait l'objet d'un gel des recrutements au cours de l'exercice biennal seront répertoriés, pour information, dans les premier et deuxième rapports sur l'exécution du budget (ibid., par. 40). Ayant demandé comment cette substitution de postes fonctionnerait dans la pratique, le Comité a été informé que lorsque des directeurs de programme voudraient annuler le gel des recrutements à un poste donné ou faire en sorte que ce poste puisse de nouveau être pourvu, il devraient présenter une demande dûment justifiée au Contrôleur. Le Comité a également été informé que dans le projet de budget pour l'exercice biennal 2018-2019, il serait proposé que les postes ayant fait l'objet d'un gel des recrutements en 2016-2017 puissent de nouveau être pourvus ou soient supprimés, auquel cas un poste équivalent serait supprimé. Le gel des recrutements ne sera pas reconduit en 2018-2019, car d'ici là, les conséquences de la mise en service d'Umoja seront connues.

76. Le Comité consultatif n'est pas convaincu que le choix des postes désignés pour le gel des recrutements soit toujours conforme aux directives établies par l'Assemblée générale au paragraphe 12 de sa résolution sur l'esquisse budgétaire (résolution 69/264), ni que cette décision puisse à chaque fois être justifiée par la mise en service d'Umoja (voir aussi par. 80 à 82 ci-après). Cette remarque vise les mesures proposées au Département des affaires politiques, au Département de l'information, à la Commission économique pour l'Afrique, à la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Le Comité note également que très peu de postes désignés pour un gel des recrutements (sept) se trouvent dans les services administratifs des départements et bureaux du Siège, alors que, d'après lui,

ce sont les services les plus concernés par « les activités, les services, les fonctions et les structures d'appui » mentionnés dans la résolution 69/264 (voir aussi les observations et recommandations du Comité sur le chapitre 29A, au chapitre II du présent rapport). Les observations et recommandations détaillées du Comité figurent dans les sections correspondantes du chapitre II ci-après.

77. Le Comité consultatif observe, d'une manière générale, que le projet de budget attache plus d'importance à la réalisation des objectifs de réduction de dépenses qu'aux conséquences escomptées des réductions proposées sur les différents programmes. Il estime que le Secrétaire général aurait dû mieux analyser les avantages et les inconvénients de chacune des propositions émanant des différents bureaux et départements. Il veut croire que le bureau du Contrôleur exercera un contrôle plus strict à l'avenir, notamment sur les demandes de crédits présentées par les directeurs de programme. Les observations et recommandations détaillées du Comité sur les ressources nécessaires au titre des différents chapitres du budget figurent dans les sections correspondantes du chapitre II ci-après.

78. En ce qui concerne le gel des recrutements, le Comité consultatif note que le Secrétaire général n'est pas encore en mesure de déterminer avec certitude les gains d'efficacité et les avantages à escompter d'Umoja, d'où sa décision de geler les recrutements à 81 postes permanents pendant une partie ou toute la durée de l'exercice biennal 2016-2017 plutôt que de proposer de supprimer ces postes. Néanmoins, le Comité estime que la proposition du Secrétaire général tendant à permettre aux directeurs de programme de modifier le choix des postes désignés pour un gel des recrutements risque d'empiéter sur le pouvoir de décision de l'Assemblée générale, qui est seule habilitée à déterminer le tableau des effectifs en vue de l'exécution efficace et rentable des mandats.

79. Le Comité consultatif recommande par conséquent que l'Assemblée générale approuve la liste, présentée par le Secrétaire général, des postes destinés à faire l'objet d'un gel des recrutements au cours de l'exercice biennal 2016-2017, ainsi que la durée d'application de la mesure pour chacun d'eux et les réductions de dépenses correspondantes, sous réserve des modifications recommandées par le Comité dans les chapitres du budget pour lesquels le lien avec la mise en service d'Umoja n'a pas été suffisamment démontré. Il recommande également que toute modification apportée à la liste soit soumise au préalable à l'approbation de l'Assemblée. L'Assemblée est invitée à autoriser le Comité, à titre exceptionnel, à examiner et approuver en son nom, si nécessaire, les modifications apportées à la liste des postes durant la phase de la procédure budgétaire où la Cinquième Commission ne siègera pas.

Impact d'Umoja

80. En ce qui concerne les gains d'efficacité et les avantages attendus de la mise en service d'Umoja et l'actuel manque de clarté en ce qui concerne les effets précis sur les effectifs et les ressources, le Comité consultatif rappelle la préoccupation qu'il a exprimée lors de son examen de la proposition du Secrétaire général sur l'esquisse budgétaire pour 2016-2017 au sujet du fait que l'élaboration des plans de valorisation des avantages n'avait pas suffisamment progressé (A/69/556, par. 18). Le Comité a été informé, en réponse à ses questions, que la mise en service d'Umoja permettrait, d'après le Secrétaire général, de rationaliser et de réorganiser

les tâches administratives et transactionnelles et d'autres activités d'appui dans l'ensemble du Secrétariat, dont certaines effectuées dans les services fonctionnels, y compris la tenue des états de présence et des relevés de temps de travail, l'établissement des demandes de sortie de stock, la soumission des demandes d'autorisation de voyage, la gestion de la formation et la gestion des subventions.

81. Dans son rapport sur le projet d'esquisse budgétaire pour 2016-2017 (A/69/556), le Comité consultatif a rappelé que l'Assemblée générale avait, dans sa résolution 67/246, prié le Secrétaire général d'élaborer des plans de valorisation des avantages clairement définis. Dans son dernier rapport en date sur la mise en œuvre du projet Umoja (A/69/418), le Comité s'est inquiété de l'insuffisance des progrès réalisés dans l'élaboration de ces plans de valorisation des avantages et des retards dans la fourniture des informations demandées par l'Assemblée. Le Comité a aussi souligné que des renseignements sur les avantages escomptés dans chaque domaine devraient être présentés à l'Assemblée avant qu'elle n'examine les incidences budgétaires liées à la valorisation des avantages, de sorte qu'elle dispose de suffisamment de temps pour examiner la question et de suffisamment d'éléments d'information pour prendre des décisions en connaissance de cause. Le Comité note que les plans de valorisation des avantages demandés n'ont pas été établis avant la soumission du projet de budget-programme pour 2016-2017, et que les gains d'efficacité liés à Umoja qu'il est prévu d'obtenir en 2017 reposent sur des mesures provisoires telles que le gel du recrutement pour certains postes.

82. Le Comité consultatif attend avec intérêt de recevoir le prochain rapport annuel sur l'état d'avancement de la mise en œuvre d'Umoja et espère qu'il fournira des informations plus détaillées en ce qui concerne l'obtention de gains qualitatifs et quantitatifs, y compris concernant l'incidence sur les effectifs et prévisions de dépenses des différents bureaux et départements.

Projet de transfert de ressources au Bureau des services de contrôle interne

83. En réponse à ses questions relatives à la proposition consistant à réduire de 1,8 million de dollars les crédits ouverts à divers chapitres du budget pour financer le transfert au BSCI des fonctions d'auditeur résident de la MANUA et de la MANUI (voir A/70/6 (Introduction), par. 27), le Comité consultatif a été informé que la proposition découlait de la décision de l'Assemblée générale de réduire de 120 millions de dollars le montant proposé au titre des missions politiques spéciales dans sa résolution sur l'esquisse budgétaire pour 2016-2017. Il était prévu dans le cadre de cette réduction de transférer des ressources au BSCI, et il a été décidé par la suite de compenser le coût de ces transferts par les réductions proposées dans d'autres chapitres. Ayant demandé des précisions, le Comité a obtenu une ventilation du montant déduit de différents chapitres pour financer cette proposition, qui figure dans le tableau 10 ci-après. Le Comité a également été informé que la déduction pour chaque chapitre avait été calculée sur la base du pourcentage de la « nouvelle réduction » globale de 16,8 millions de dollars qui lui avait été allouée.

Tableau 10
Ventilation de la réduction proposée des crédits alloués aux différents chapitres pour financer le transfert de ressources au Bureau des services de contrôle interne

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Chapitre</i>	<i>Montant de la réduction</i>
1. Politique, direction et coordination d'ensemble	(74,0)
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	(295,3)
3. Affaires politiques	(83,7)
4. Désarmement	(15,2)
5. Opérations de maintien de la paix	(62,1)
6. Utilisations pacifiques de l'espace	(6,2)
8. Affaires juridiques	(30,5)
9. Affaires économiques et sociales	(89,2)
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	(8,3)
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	(16,6)
12. Commerce et développement	(64,0)
14. Environnement	(23,6)
15. Établissements humains	(13,8)
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	(27,9)
17. ONU-Femmes	(8,6)
18. Développement économique et social en Afrique	(79,5)
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	(40,8)
20. Développement économique en Europe	(36,5)
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	(52,0)
22. Développement économique et social en Asie occidentale	(24,8)
23. Programme ordinaire de coopération technique	(91,7)
24. Droits de l'homme	(124,5)
26. Réfugiés de Palestine	(25,8)
27. Aide humanitaire	(25,5)
28. Information	(95,0)
29 A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	(0,7)
B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	(2,3)
C. Bureau de la gestion des ressources humaines	(8,2)
D. Bureau des services centraux d'appui	(1,4)
E. Bureau de l'informatique et des communications	(4,9)
F. Administration (Genève)	(1,4)
G. Administration (Vienne)	(0,8)

<i>Chapitre</i>	<i>Montant de la réduction</i>
H. Administration (Nairobi)	(0,3)
30. Contrôle interne	(34,2)
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	(30,2)
34. Sûreté et sécurité	(135,4)
36. Contributions du personnel	(165,3)
Total (budget ordinaire)	(1 800,0)

84. Le Comité consultatif n'est pas convaincu du bien-fondé de la démarche adoptée pour financer le transfert au BSCI des fonctions d'auditeur résident de la MANUA et de la MANUI, à savoir l'application à divers chapitres du budget d'une réduction de 1,8 million de dollars qui ressemble à une modification de la répartition des crédits entre les composantes du projet de budget-programme. Le Comité formule d'autres observations et recommandations sur cette proposition dans le cadre de son examen du chapitre 30 du projet de budget, au chapitre II du présent rapport.

C. Questions relatives aux postes et au personnel

Tableau 11
Postes

<i>Postes</i>	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>			<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Total</i>		
	<i>2014-2015</i>	<i>2016-2017</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>	<i>2014-2015</i>	<i>2016-2017</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>	<i>2014-2015</i>	<i>2016-2017</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>
Postes permanents inscrits au budget ordinaire	4 702	4 760	58	5 448	5 405	(43)	10 150	10 165	15
Postes temporaires	47	45	(2)	69	68	(1)	116	113	(3)
Total	4 749	4 805	56	5 517	5 473	(44)	10 266	10 278^a	12

^a Y compris 80 postes au titre du chapitre 3 des recettes.

85. Le tableau 11 ci-dessus permet de comparer les postes demandés pour 2016-2017 au tableau d'effectifs autorisé pour 2014-2015. Pour 2016-2017, un effectif total de 10 198 postes permanents et temporaires est proposé au titre des chapitres des dépenses du budget ordinaire, ce qui représente une augmentation nette de 12 postes par rapport à 2014-2015. Cette augmentation s'explique globalement par les propositions de créer 56 postes, d'en transformer 38 et d'en supprimer 82 (voir A/70/6 (Introduction), par. 36 et 37). Quarante-vingts autres postes permanents sont proposés au titre des chapitres des recettes pour l'exercice 2016-2017, ce nombre étant inchangé par rapport à 2014-2015. Le tableau 4 du rapport du Secrétaire général indique que les prévisions de dépenses relatives aux postes pour 2016-2017

(y compris les contributions du personnel) devraient représenter 68,6 % de l'ensemble du budget, alors que leur part était de 67,2 % en 2014-2015.

86. Sur les 56 nouveaux postes, 35 sont proposés pour l'exécution de mandats nouveaux ou élargis portant sur : a) les activités d'information et le principe de la parité entre les six langues officielles (29 postes); b) la stratégie Informatique et communications révisée (5 postes); c) les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) (1 poste). En outre, il est proposé de transformer 37 postes imputés sur les ressources extrabudgétaires en postes émergeant au budget ordinaire, pour la deuxième phase du renforcement et de la modernisation du PNUÉ. Quant aux transferts entre composantes, il est proposé de créer 22 postes, dont un par transformation d'un poste imputé sur les ressources extrabudgétaires. Le coût de la création de 22 postes et du reclassement de 20 postes est compensé par la suppression proposée de 44 postes (*ibid.*, par. 37). Il est en outre proposé de supprimer 38 postes au titre de gains d'efficacité et de nouvelles réductions attribuées à la résolution 69/264 de l'Assemblée générale (voir l'analyse correspondante aux paragraphes 70 et 71 ci-dessus). Les tableaux 6 et 7 de l'introduction du Secrétaire général donnent une ventilation de l'effectif proposé par titre du budget, où les modifications proposées sont réparties par type et par source du changement.

87. On trouve des précisions concernant les postes permanents et temporaires approuvés pour 2014-2015 et ceux proposés pour 2016-2017, répartis par chapitre du budget et par classe, dans le tableau 4 de l'annexe à l'introduction du Secrétaire général. On trouvera aux annexes V et VI du présent rapport la ventilation par titre du budget du nombre de postes inscrits au budget ordinaire, ainsi qu'un récapitulatif par chapitre des modifications apportées. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a aussi obtenu la répartition des postes par classe pour les exercices biennaux 2014-2015 et 2016-2017, qui est indiquée dans le tableau 12 ci-dessous. On trouvera davantage de précisions sur le tableau d'effectifs proposé dans les sections correspondantes du chapitre II ci-après.

Tableau 12

Nombre de postes et répartition par classe pour les exercices biennaux 2014-2015 et 2016-2017

<i>Classe</i>	<i>2014-2015</i>	<i>2016-2017</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
Vice-Secrétaire général	1	1	0
Secrétaire général adjoint	33	34	1
Sous-Secrétaire général	31	30	(1)
Total partiel	65	65	0
D-2	110	112	2
D-1	289	298	9
Total partiel	399	410	11
P-5	864	857	(7)
P-4	1 460	1 488	28

<i>Classe</i>	<i>2014-2015</i>	<i>2016-2017</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>
P-3	1 426	1 442	16
P-2/1	522	530	8
Total partiel	4 272	4 317	45
Total, administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	4 736	4 792	56
Agents des services généraux et des catégories apparentées			
1 ^{re} classe	273	275	2
Autres classes	2 584	2 556	(28)
Agents du Service de sécurité	314	308	(6)
Agents locaux	1 981	1 971	(10)
Agents du Service mobile	116	114	(2)
Agents recrutés sur le plan national	85	85	0
Agents des corps de métier	97	97	0
Total, agents des services généraux et des catégories apparentées	5 450	5 406	(44)
Total	10 186	10 198	12

88. Le Comité consultatif note qu'il ressort de la répartition des postes que la majorité des réductions proposées pour 2016-2017 touchent la catégorie des agents des services généraux et les catégories apparentées, alors que la croissance du nombre des postes D-1 et de rang supérieur se poursuit. À cet égard, le Comité note également que la figure IV de l'introduction au projet de budget fait apparaître une diminution progressive de la proportion d'agents des services généraux dans l'ensemble des effectifs depuis l'exercice 2008-2009, avec une baisse de 3 points de pourcentage depuis lors. **Le Comité consultatif constate que la composition du tableau d'effectifs proposée pour le Secrétariat dans le projet de budget traduit une fois de plus une augmentation du nombre des postes de classe D-1 et au-delà (voir aussi A/68/7, par. 102 et A/69/572, par. 134). Le Comité continue de trouver cette tendance inquiétante, et insiste sur le fait qu'il faut tenir compte, lors de l'élaboration des futures propositions de dotation en effectifs, de l'incidence globale de la composition du tableau d'effectifs sur la structure du Secrétariat et de l'évolution globale de la situation sur une longue période.** Le Comité reviendra sur la question de la composition du tableau d'effectifs et de la croissance du nombre de postes de haut niveau dans son prochain examen de la gestion des ressources humaines.

89. En ce qui concerne les postes et les emplois de temporaire financés au moyen de ressources extrabudgétaires et de quotes-parts hors budget ordinaire, le Comité consultatif a obtenu communication de la répartition détaillée des postes par classe et par chapitre du budget-programme pour 2016-2017 par rapport à 2014-2015. Il est prévu que 1 369 postes seront financés par des quotes-parts hors budget ordinaire (contre 1 334 en 2014-2015)⁶. En ce qui concerne les postes et emplois de

⁶ Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 69/308 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

temporaire financés au moyen de ressources extrabudgétaires, il est prévu d'en avoir 16 669 en 2016-2017 pour l'ensemble des chapitres du budget, contre 16 718 en 2014-2015.

Postes vacants depuis longtemps

90. Lors de précédents examens de propositions budgétaires et d'aspects de la gestion des ressources humaines, le Comité consultatif a estimé qu'il fallait réexaminer la nécessité des postes qui sont vacants depuis deux ans ou plus et justifier leur maintien dans le projet de budget-programme ou, au contraire, proposer leur suppression. Le Comité constate, pour s'en féliciter, qu'à la différence des précédents projets de budget, celui pour 2016-2017 fournit, dans le tableau 14 de l'annexe à l'introduction, quelques informations sur les postes de ce type. Le Comité a toutefois demandé, au cours de son examen, des précisions à ce sujet, y compris des statistiques actualisées au 30 avril 2015 sur les vacances de postes permanents et temporaires inscrits au budget ordinaire pour tous les chapitres du budget et des éclaircissements concernant la durée de vacance de chaque poste et l'état d'avancement des efforts de recrutement. Des éléments détaillés s'y rapportant figurent dans les observations formulées par le Comité sur les fascicules du budget au chapitre II ci-après.

Critères de mesure des résultats relatifs au tableau d'effectifs

91. Le projet de budget du Secrétaire général présente, dans le format du cadre logique, différents critères de mesure des résultats liés au tableau d'effectifs. Le Comité consultatif rappelle à ce propos que des objectifs de parité hommes-femmes applicables à l'ensemble de l'Organisation et à tout l'effectif des fonctionnaires avaient été arrêtés dès 1995 (voir A/69/572, par. 31). De même, l'Organisation a depuis longtemps pour objectif de parvenir à une répartition géographique équitable et de réduire le nombre de pays non représentés ou sous-représentés parmi les fonctionnaires du Secrétariat, comme cela a été demandé par l'Assemblée générale et mis en œuvre par l'intermédiaire du système des fourchettes optimales pour les postes désignés. Le Comité rappelle également que l'Assemblée a approuvé un objectif de délai de 120 jours pour pourvoir les postes vacants dans tout le Secrétariat. Dans le contexte de son dernier examen des questions relatives à la gestion des ressources humaines, le Comité a été informé que chaque département et bureau faisait l'objet d'un suivi individuel pour s'assurer qu'il respectait les différentes règles en matière de gestion des ressources humaines, notamment pour ce qui était de la réalisation des objectifs en matière de dotation en effectifs à l'échelle de l'Organisation (ibid., par. 36).

92. D'après son examen des mesures de résultats énoncées dans les différents fascicules du projet de budget pour 2016-2017, le Comité consultatif note que de nombreux bureaux et départements n'ont pas encore atteint les objectifs fixés à l'échelle de l'Organisation, mais qu'il existe aussi des contre-exemples. On peut citer notamment le cas de l'Office des Nations Unies à Nairobi, pour lequel les mesures de résultats font apparaître des progrès depuis 2012-2013 pour ce qui est de la parité hommes-femmes, l'objectif fixé pour 2016-2017 étant de 46 %, contre 36 % en 2012-2013. Pour les délais de recrutement, l'Office s'est fixé un objectif de 110 jours qui est plus ambitieux que celui arrêté à l'échelle de l'Organisation (voir A/70/6 (Sect. 29H), tableau 29H.11). En revanche, pour le Bureau de la gestion des ressources humaines, l'objectif en matière de parité hommes-femmes est exprimé

différemment : il n'est question que d'une augmentation de 2 % par exercice biennal et ni le taux global actuel ni le niveau visé ne sont indiqués. En outre, les délais de recrutement visés sont plus longs que ceux fixés par l'Assemblée générale (180 jours plutôt que les 120 jours prescrits), et aucun objectif d'équilibre géographique n'avait été fixé avant 2016-2017 (A/70/6 (Sect. 29C), tableau 29C.11). Pour d'autres entités, notamment le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix, le Comité note qu'il n'existe pas de critère de mesure des résultats se rapportant à la réalisation des objectifs liés aux ressources humaines.

93. Le Comité note qu'on trouve un certain nombre d'incohérences ou d'objectifs douteux dans les différents fascicules. **De l'avis du Comité consultatif, cela révèle qu'il faut que davantage de contrôle soit exercé au cours de l'élaboration des budgets et dans le suivi de la réalisation des objectifs importants prescrits par l'Assemblée générale en matière de ressources humaines. Le Comité estime qu'une démarche globale plus cohérente s'impose pour la définition des critères de mesure des résultats et la réalisation des objectifs correspondants. En outre, s'il est vrai que les objectifs en matière de recrutement s'appliquent à l'ensemble du Secrétariat, les bureaux et départements ayant déjà atteint les objectifs fixés devraient être encouragés à viser des objectifs plus ambitieux à l'avenir.**

Pratiques en matière de classement des postes

94. Une autre question relative à la gestion des ressources humaines du Secrétariat qui s'est posée au cours de l'examen par le Comité consultatif du projet de budget-programme pour 2016-2017 porte sur les pratiques relatives au classement des postes dans tout le Secrétariat. Le Comité rappelle qu'il a aussi déjà fait des observations sur la question connexe des moyens de parvenir à un maximum de cohérence à l'échelle du Secrétariat s'agissant de la nomenclature des services (A/68/7, par. 138 à 140). À l'époque, le Comité avait été informé que les directives antérieures étaient en cours d'actualisation et qu'une nouvelle circulaire serait publiée avant la fin de 2013. Il note cependant qu'à la mi-2015 ces directives n'avaient toujours pas été achevées.

95. Durant son examen du projet de budget pour 2016-2017, le Comité consultatif a reçu des informations d'ordre général sur les pratiques, les procédures et les responsabilités en matière de classement des postes. Le Comité a été informé que les demandes de classement se font notamment lorsque les postes sont créés, lorsque les attributions et responsabilités afférentes au poste ont sensiblement changé à la suite d'une restructuration interne ou d'une résolution de l'Assemblée générale, avant la publication d'un avis de vacance de poste, et lorsqu'un changement de fond est intervenu dans les fonctions correspondant au poste depuis le dernier classement. Le Comité a également été informé que tous les postes approuvés, y compris ceux concernés par les changements indiqués dans le projet de budget-programme pour 2016-2017, ont à un moment donné fait l'objet d'une procédure de classement. Le Comité a en outre été informé que la Section de la rémunération et du classement des emplois du Bureau de la gestion des ressources humaines, les bureaux hors Siège et le Département de l'appui aux missions avaient le pouvoir de classer des postes aux niveaux prescrits.

96. Le Secrétariat indique qu'il ne dispose pas d'une fonction de gestion des postes ni d'un système permettant de combiner les données relatives au budget et au classement des postes. Toutefois, le Comité consultatif a été informé que ces limitations d'ordre structurel pourraient être levées avec la mise en service complète d'Umoja et la mise en œuvre d'un plan d'action comprenant l'application de nouvelles règles de classement, ainsi que l'enregistrement et l'intégration de données relatives aux postes au moment de leur création ou modification et des changements de modes de fonctionnement en matière de constitution des effectifs et de délégations de pouvoirs. Enfin, le Comité a été informé que des propositions relatives au renforcement des procédures de classement et des fonctions y relatives figureraient dans le prochain rapport du Secrétaire général sur la structure organisationnelle, la gestion des postes et la mobilité.

97. D'après son dernier examen des différents fascicules du budget, le Comité consultatif estime qu'il y a sans doute certaines incohérences et anomalies en matière de classement des postes dans les différents bureaux et lieux d'affectation. **Le Comité consultatif a l'intention de garder à l'examen la question du classement des postes, et attend avec intérêt d'étudier ces éléments en même temps que d'autres questions relatives à la structure organisationnelle, la gestion des postes et la mobilité dans le cadre de son prochain examen des rapports relatifs aux ressources humaines au cours de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale.**

D. Objets de dépense autres que les postes

Autres dépenses de personnel

98. Les ressources demandées au titre des autres dépenses de personnel pour l'exercice 2016-2017 se montent à 316,5 millions de dollars (avant actualisation des coûts et hors montants relatifs aux missions politiques spéciales), ce qui représente une baisse de 41,6 millions de dollars (11,6 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2014-2015. Les autres dépenses de personnel comprennent : a) le personnel temporaire pour les réunions; b) le personnel temporaire autre que pour les réunions; c) les heures supplémentaires et les sursalaires de nuit; d) les contrats de prestation de services individuels; e) les autres dépenses liées au personnel; f) l'assurance-vie après la cessation de service. Le Comité consultatif relève que la réduction globale des ressources tient essentiellement à la non-reconduction en 2016-2017 de dépenses ayant servi à financer le personnel temporaire pour certaines réunions intergouvernementales organisées en 2014-2015. On trouve des informations sur les différentes rubriques de cette catégorie de dépenses à l'annexe VII du présent rapport.

99. Au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), un montant de 100,1 millions de dollars est prévu pour l'exercice 2016-2017. La liste des 327 emplois de temporaire (autre que pour les réunions) financés au 31 mars 2015 figure dans le tableau 13 de l'introduction du projet de budget-programme présenté par le Secrétaire général. Le Comité consultatif rappelle que la vocation du personnel temporaire (autre que pour les réunions) est de faire face aux périodes de forte charge de travail et de remplacer les fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée. Ayant demandé des explications, le Comité a été informé que les ressources affectées au personnel temporaire (autre que pour les

réunions) formaient un tout dans lequel il était puisé pour créer des emplois de classes et de durées d'engagement diverses en fonction des besoins des services concernés. En conséquence, il n'est pas établi de tableau d'effectifs pour les emplois financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions). Le Comité a également été informé que la ventilation des prévisions de dépenses au titre des congés de maternité, des congés de longue durée et des heures supplémentaires ne pouvait pas être effectuée électroniquement et demanderait un travail d'analyse et de compilation manuel. Dans le cas d'un chapitre du budget (CNUCED), il est prévu que les ressources demandées au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) servent pour environ 80 % à faire face à la charge de travail en période de pointe, pour 10 % à 13 % à pourvoir au remplacement des fonctionnaires en congé de maternité, et pour 7 % à 10 % à remplacer les fonctionnaires en congé de maladie (chap. II, sect. 12, ci-dessous).

100. Le Comité consultatif s'est fait communiquer des informations générales sur les droits à congé de maladie accordés, conformément aux prescriptions de la Commission de la fonction publique internationale et aux prévisions de la disposition 6.2 b) du Règlement du personnel, aux fonctionnaires titulaires d'engagements temporaires, d'engagements à durée déterminée et d'engagements continus. En ce qui concerne le nombre de jours de congé de maladie effectivement pris, le Comité s'est fait préciser le nombre total de jours de congé maladie certifié et non certifié pris entre avril 2011 et mars 2013 ainsi que le nombre moyen de congés par fonctionnaire. Ces éléments sont présentés dans le tableau 13. Le Comité a également été informé qu'il n'existait pas actuellement de méthode établie pour estimer le coût des congés de maladie pour l'Organisation.

Tableau 13

Jours de congé de maladie pris par les fonctionnaires du Secrétariat entre avril 2011 et mars 2013

	<i>Nombre de jours de congé de maladie non certifié^a</i>	<i>Nombre moyen de jours de congé de maladie non certifié par fonctionnaire</i>	<i>Nombre de jours de congé de maladie certifié</i>	<i>Nombre moyen de jours de congé de maladie certifié par fonctionnaire</i>
Avril 2011-mars 2012	56 775,00	3,5	64 907,00	4
Avril 2012-mars 2013	60 630,50	3,8	57 838,00	3,7

^a On entend par « congé de maladie non certifié » toute absence pour maladie n'excédant pas sept jours ouvrables au cours du cycle d'administration du congé annuel et n'ayant pas à être justifiée par un certificat médical. On entend par « congé de maladie certifié » toute absence pour maladie dépassant sept jours ouvrables au cours du cycle d'administration du congé annuel et devant être certifiée par le service des ressources humaines compétent ou par le service médical en fonction de la durée de l'absence (voir disposition 6.2 du Règlement du personnel et ST/AI/2005/3 et Amend.1).

101. Le Comité consultatif constate que le nombre de jours de congé de maladie pris par la plupart des fonctionnaires de l'Organisation est inférieur à la limite prévue par le Règlement du personnel. Faute de données précises sur les coûts, il ne peut formuler aucune conclusion quant aux incidences financières correspondantes.

102. Lors de l'examen des ressources demandées pour le Département des affaires politiques, par exemple, le Comité consultatif s'est fait communiquer un décompte des autres dépenses de personnel qui fait apparaître des variations notables entre les différents cycles budgétaires quant au niveau des ressources consacrées au

remplacement des fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée. De même, s'agissant du chapitre 1 du budget, le Comité a été informé que les écarts importants enregistrés dans les montants correspondant aux autres dépenses de personnel du Bureau de la déontologie entre les exercices 2012-2013, 2014-2015 et 2016-2017 étaient liés aux coûts de remplacement d'un fonctionnaire en congé de maladie de longue durée.

103. Le Comité consultatif constate avec préoccupation que le Secrétariat ne dispose d'aucune méthode établie pour estimer le coût des congés de maladie et de maternité. Le Comité estime qu'il y a lieu d'examiner de plus près la méthode employée pour calculer les ressources consacrées au remplacement des fonctionnaires en congé de maladie de longue durée. Il considère également qu'au vu des variations constatées entre les différents services et départements d'année en année, une gestion plus centralisée de ce poste budgétaire, compte tenu des tendances observées par le passé à l'échelle de l'Organisation, permettrait d'affiner la prévision budgétaire à l'avenir.

Frais de voyages

104. Les ressources demandées au titre des voyages pour l'exercice 2016-2017 s'élèvent à 43,1 millions de dollars (avant actualisation des coûts), ce qui représente une diminution globale de 7,0 millions de dollars (13,9 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2014-2015. Le Comité consultatif note que le projet de budget prévoit une réduction de 10 % au titre des voyages du personnel, correspondant à 4,4 millions de dollars pour tous les services et départements, qui a été appliquée en février 2015 après la présentation des projets de budget des départements et après la fixation du niveau indicatif par l'Assemblée générale dans sa résolution sur l'esquisse budgétaire pour 2016-2017. Le tableau 15 figurant dans l'introduction du projet de budget présenté par le Secrétaire général donne le détail des ressources demandées pour les voyages du personnel par chapitre du budget.

105. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la réduction s'inscrivait dans le cadre des mesures prises par le Secrétaire général pour respecter le montant de l'estimation préliminaire fixée par l'Assemblée générale au paragraphe 7 de sa résolution 69/264. Le Comité a également été informé, par le Secrétariat, que cette réduction se fondait sur l'incidence que devraient avoir les conditions de voyage en avion approuvées par l'Assemblée dans sa résolution 69/274 A, dans laquelle il a notamment été demandé au Secrétaire général de restreindre l'octroi de dérogations aux conditions de voyage, de renforcer les contrôles internes, d'arrêter une définition claire de la qualité de haute personnalité accordée à certains voyageurs et de fixer un ensemble de critères à appliquer pour déterminer qui doit en bénéficier, d'encourager l'utilisation d'autres moyens de communication et de représentation et de tenir compte de la mise en service d'Umoja.

Attribution des réductions des dépenses de voyage à la résolution 69/274 A

106. Le Comité consultatif rappelle que la question des voyages du personnel est à l'examen depuis plusieurs années. En 2011, l'Assemblée générale a approuvé un certain nombre de mesures en faveur de l'optimisation et de la rationalisation des ressources consacrées aux voyages en avion et a notamment fait sienne, dans sa résolution 65/268 [annexe, par. 2 e)], une recommandation tendant à ce que le

Secrétaire général fasse en sorte que les billets soient réservés au moins deux semaines avant le départ. Deux ans plus tard, dans sa résolution 67/254 A, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de ne ménager aucun effort pour réduire le nombre des voyages organisés dans un court délai, de veiller à ce que les réservations soient faites aussi longtemps que possible avant la date du voyage et de s'assurer que tous les gestionnaires chargés de l'administration des voyages par avion soient informés de ces dispositions et s'y conforment (résolution 67/254 A, sect. VI, par. 8). Elle y a également décidé de modifier les conditions applicables aux voyages effectués en classe affaires et de faire déterminer la durée d'un voyage en fonction de l'itinéraire le plus économique (ibid., par. 13 et 14).

107. Par ailleurs, un certain nombre de recommandations formulées en la matière par le Comité consultatif ont été adoptées par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/254 A : recourir plus fréquemment à la visioconférence, aux conférences téléphoniques ou à la communication par Internet; faire davantage appel au personnel des lieux d'affectation ou des bureaux régionaux ou sous-régionaux situés à proximité plutôt que de faire venir du personnel de l'étranger; réduire le nombre requis d'accompagnants dans les cas où un haut fonctionnaire est amené à se déplacer (voir A/66/7 et Corr.1, par. 104).

108. Le Comité consultatif s'interroge sur l'attribution de la réduction intersectorielle à la mise en œuvre de la résolution 69/274 A et estime que des économies importantes auraient dû être réalisées avant l'exercice 2016-2017, les mesures destinées à limiter les dépenses de voyages des fonctionnaires remontant à la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale. Le Comité rappelle les observations qu'il a déjà formulées sur la bonne utilisation des ressources destinées aux voyages et souligne en particulier qu'avant d'autoriser un voyage en mission, il importe avant tout de déterminer si des contacts directs sur place sont nécessaires à l'exécution d'un mandat (voir également A/66/739 et A/69/787).

Données sur les tendances en matière de voyages et sur l'effet des différentes mesures mises en œuvre

109. Lors de l'examen du projet de budget pour l'exercice 2014-2015, le Comité consultatif avait été informé que les données relatives aux économies prévues au titre des voyages par suite de la mise en place des mesures découlant des résolutions 65/268 et 67/254 A de l'Assemblée générale n'étaient pas immédiatement disponibles. Le Comité avait souligné que la collecte en temps utile de données de qualité sur le volume et la fréquence des voyages entrepris par le personnel ainsi que sur les coûts par destination, réels ou escomptés, permettrait d'optimiser et de rationaliser les ressources relatives aux voyages (A/68/7, par. 120 et 121). Faute de telles informations, il avait recommandé une réduction globale de 5 % du total des frais afférents aux voyages du personnel, pour tous les chapitres du budget, recommandation approuvée par la suite par l'Assemblée générale dans sa résolution correspondante (A/68/7, par. 123, et résolution 68/246, par. 18)

110. Dans le cadre de l'examen récent du projet de budget pour l'exercice 2016-2017, le Comité consultatif s'est fait communiquer des informations générales sur les changements intervenus dans la politique des voyages au cours des dernières années. Le Comité a été informé qu'en 2014, le prix moyen du billet d'avion au Siège avait été réduit de 8,9 % par rapport à 2013 et que cette réduction pouvait être

en partie attribuée à la nouvelle politique des voyages. Selon le Secrétariat, cette hypothèse a été confirmée par un consultant indépendant qui a estimé que les économies ponctuelles rendues possibles par la nouvelle politique se situaient dans une fourchette comprise entre 8 % et 13 %. Le Comité relève cependant qu'aucun chiffre n'a pas été donné pour les voyages hors Siège. S'agissant des économies résultant du recours accru à la vidéoconférence et aux autres moyens de communication, il a été informé que les données statistiques demandées n'étaient pas recueillies électroniquement, la prise en compte des solutions alternatives aux voyages intervenant en amont de la demande d'autorisation.

111. Le Comité consultatif a également demandé des renseignements supplémentaires concernant les hypothèses budgétaires et les justifications à l'appui des ressources demandées par service et département dans le projet de budget pour l'exercice 2016-2017. Le Comité, qui n'a reçu que des informations partielles et incomplètes sur ce point, a été informé que la destination, la durée et la date des voyages prévus étaient inconnues dans la plupart des cas, les prévisions étant établies 15 à 39 mois avant que les voyages n'aient lieu.

112. Le Comité consultatif regrette que le Secrétaire général n'ait pas été en mesure au fil des rapports successifs de fournir des renseignements sur les incidences des différentes mesures relatives aux voyages que l'Assemblée générale a fait mettre en place depuis 2011. Il souligne à nouveau que la collecte en temps utile de données de qualité sur les tendances et les coûts des voyages et sur l'incidence des changements intervenus dans la politique des voyages permettrait d'optimiser et de rationaliser les ressources relatives aux voyages dans le temps.

113. Le Comité consultatif estime également que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour veiller à ce que l'utilisation des ressources allouées aux voyages soit dûment justifiée (motif du voyage, nombre de voyageurs, coûts prévisionnels) et à ce que le fondement de la demande soit démontré (voir également par. 63 à 67 ci-dessus relatifs à l'utilisation des tendances relatives aux dépenses antérieures pour déterminer les demandes de ressources futures).

Respect de l'obligation de réservation à l'avance

114. Au cours de ses dernières délibérations consacrées au projet de budget du Secrétaire général pour 2016-2017, le Comité consultatif s'est fait communiquer le détail des taux de respect en 2014 de l'obligation de réserver à l'avance, lesquels varient considérablement entre les services, selon les lieux et dans le temps, comme le montre l'annexe VIII du présent rapport. Le Comité relève que le taux de respect a été inférieur à 50 % dans la plupart des services, ce qui a entraîné des frais de voyages beaucoup plus élevés que nécessaires. **Tout en reconnaissant que, dans certains cas, la nature des activités et les dépenses de voyages correspondantes peuvent varier, tout comme la prévisibilité de certains types de voyages, le Comité consultatif s'attendait néanmoins à ce que le taux de respect global dans toute l'Organisation soit plus élevé, d'autant que la plupart des voyages n'étaient pas liés à des situations d'urgence ou à des imprévus. Le Comité recommande donc que le Secrétaire général soit prié d'assurer un meilleur suivi et un meilleur respect de l'obligation de réservation à l'avance et que des efforts supplémentaires soient faits pour améliorer la planification des voyages et l'utilisation des ressources qui y sont affectées.**

Consultants

115. Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 65/247, l'Assemblée générale s'est inquiétée du recours accru aux consultants, en particulier pour les activités de fond de l'Organisation, et a demandé au Secrétaire général de recourir autant que possible à du personnel maison (résolution 65/247, par. 70). Le Comité constate que, dans le projet de budget-programme pour l'exercice 2016-2017, les ressources demandées au titre des consultants se montent à 21,8 millions de dollars, ce qui représente une réduction de 3,0 millions de dollars (12,1 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2014-2015. Le Comité s'est fait communiquer le détail des services de consultants prévus pour l'exercice 2016-2017, ainsi que le nombre de mois de travail prévus par sous-rubrique de chaque chapitre du budget. S'agissant du montant des honoraires, il a été informé que les taux de rémunération étaient calculés sur la base d'une fourchette de rémunération prédéterminée par l'Organisation (voir instruction administrative ST/AI/2013/4) et que le montant des honoraires était fixé à partir des taux généralement appliqués pour le type, la qualité et le volume des services requis. On trouvera, au chapitre II du présent rapport, des observations et des recommandations spécifiques à cette question dans le cadre des chapitres budgétaires pertinents.

116. Tout en étant conscient qu'il peut être nécessaire de recourir aux consultants externes pour bénéficier d'un savoir-faire spécialisé non disponible en interne, le Comité consultatif souligne qu'un tel recours doit être limité au strict minimum et que l'Organisation doit mobiliser ses propres compétences internes pour les activités de fonds ou les fonctions récurrentes à long terme. Le Comité entend continuer à examiner ce sujet dans le cadre de son examen périodique des questions relatives à la gestion des ressources humaines.

E. Ressources extrabudgétaires

117. Comme il est indiqué au paragraphe 25 ci-dessus, le détail des ressources extrabudgétaires qui devraient être disponibles au cours de l'exercice 2016-2017, dont le montant total s'élève à 18,9 millions de dollars, figure à l'annexe II du présent rapport.

118. Le Comité consultatif examine les budgets administratifs et les budgets d'appui et présente des rapports au HCR, à l'UNRWA, à l'UNODC, au PNUE, à ONU-Habitat et à divers programmes, dont on trouvera la liste à l'annexe IX du présent rapport. Dans le cadre de l'examen du projet de budget-programme, il analyse pour l'essentiel d'autres ressources extrabudgétaires versées dans des comptes spéciaux. À deux reprises dans l'année, il reçoit des renseignements sur l'état des fonds d'affectation spéciale. Ce faisant, il continue d'accorder une attention particulière aux initiatives prises à l'échelle du système telles que la budgétisation axée sur les résultats et l'application des normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

119. Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de la section II de la résolution 35/217 de l'Assemblée générale, le Comité consultatif examine les propositions de création de postes de la classe D-1 et de rang supérieur financés au moyen de ressources extrabudgétaires, qui ne sont pas soumises au contrôle d'un organe intergouvernemental. Depuis la présentation de son premier rapport sur le

projet de budget-programme pour l'exercice 2014-2015, il a examiné et approuvé les demandes du Secrétaire général tendant à la création ou à la reconduction des postes de la classe D-1 et de rang supérieur ci-après qui seront financés au moyen de ressources extrabudgétaires :

a) Un poste D-1 d'administrateur général au sein de l'Équipe de soutien sur les changements climatiques du Secrétaire général;

b) Un poste D-1 d'administrateur général de programmes/directeur adjoint au sein du Bureau du Pacte mondial;

c) Deux postes D-1 de chef de bureau au Mali et en République centrafricaine au sein du Bureau de la coordination des affaires humanitaires;

d) Un poste de sous-secrétaire général/directeur général adjoint au Fonds des Nations Unies pour l'enfance dans le cadre de l'initiative menée par l'organisation pour renforcer la gestion axée sur les résultats;

e) Un poste de secrétaire général adjoint/représentant spécial du Secrétaire général pour l'initiative Énergie durable pour tous et un poste D-1 d'administrateur général chargé de diriger l'équipe d'appui du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'initiative Énergie durable pour tous;

f) Un poste D-1 au sein du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme du Département des affaires politiques;

g) Un poste de sous-secrétaire général/représentant spécial du Secrétaire général pour la réduction des risques de catastrophe, pour cinq ans supplémentaires jusqu'au 31 juillet 2020.

120. Par ailleurs, le Comité a approuvé le reclassement à la classe D-1 de deux postes P-5 au sein du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'un au Service de l'appui aux programmes à Genève et l'autre au Service de l'information à New York. Il n'a pas approuvé, comme le demandait le Secrétaire général, la création d'un poste D-1 de chef des publications, de la communication et de la sensibilisation stratégiques au sein de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

121. Le Comité consultatif rappelle les paragraphes 39 à 41 de la résolution 64/243 dans laquelle l'Assemblée générale a notamment souligné que tous les postes extrabudgétaires devaient absolument être administrés et gérés avec la même rigueur que les postes inscrits au budget ordinaire, que les ressources extrabudgétaires devaient être utilisées de manière conforme aux politiques, objectifs et activités de l'Organisation, et que les projets de budget-programme devaient donner des indications claires et précises concernant ces ressources, afin que la distinction soit faite entre les contributions volontaires et statutaires et les dépenses d'appui aux programmes. Le Comité continue de souligner qu'il est important d'appliquer les dispositions de ladite résolution à tous les chapitres du budget.

F. Coopération avec les autres organes des Nations Unies

122. Depuis la publication de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice 2014-2015 (A/68/7), le Comité consultatif a présenté au total 43 communications différentes sur diverses questions administratives et budgétaires aux organes des Nations Unies qui figurent à l'annexe IX du présent rapport.

G. Récapitulatif des ajustements sur la base des recommandations du Comité consultatif

123. Les recommandations du Comité consultatif aboutiraient à réduire de 54 794 100 dollars au total l'enveloppe proposée dans le projet de budget-programme pour l'exercice 2016-2017. On trouvera le détail de cette réduction par chapitre du budget dans le tableau 14 ci-dessous. Il est notamment recommandé d'apporter des ajustements d'un montant de 12 748 000 dollars au chapitre 33 au titre de la rénovation de l'Africa Hall, de 824 400 dollars au chapitre 18 A au titre de l'équipe de projet correspondante et de 139 500 dollars au chapitre 34 au titre des dépenses liées à la sécurité. Le Comité se prononce contre l'inclusion de ces ressources, d'un montant total de 13 711 900 dollars, en attendant la présentation d'informations détaillées sur les prévisions de dépenses totales afférentes à ce projet dans le prochain rapport d'étape demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 69/262.

Tableau 14

Détail des ajustements que le Comité consultatif recommande d'apporter au projet de budget-programme pour l'exercice 2016-2017

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Chapitre</i>	<i>Incidences financières avant actualisation des coûts</i>
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	(182,7)
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	(1 381,5)
3. Affaires politiques	203,9
4. Désarmement	(11,9)
5. Opérations de maintien de la paix	(82,0)
7. Cour internationale de Justice	(166,3)
9. Affaires économiques et sociales	(13 095,7)
12. Commerce et développement	326,9
14. Environnement	(538,3)
15. Établissements humains	(100,0)
18. Développement économique et social en Afrique	(541,9)
22. Développement économique et social en Asie occidentale	(73,4)
23. Programme ordinaire de coopération technique	188,1
24. Droits de l'homme	(82,2)
26. Réfugiés de Palestine	241,7

<i>Chapitre</i>	<i>Incidences financières avant actualisation des coûts</i>
28. Information	(1 566,4)
29 A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	(5,6)
29 C. Bureau de la gestion des ressources humaines	(63,7)
29 D. Bureau des services centraux d'appui	(455,0)
29 E. Bureau de l'informatique et des communications	(274,4)
29 F. Administration (Genève)	(266,0)
30. Contrôle interne	(1 877,4)
31. Activités administratives financées en commun	(152,4)
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	(22 748,8)
34. Sûreté et sécurité	(440,0)
36. Contributions du personnel	(481,0)
Total partiel	(43 626,0)
Chapitre 3 des recettes. Services à l'intention du public	(36,6)
Ajustement apporté par le Comité consultatif aux taux de vacance pour les nouveaux postes	(11 131,5)
Total	(54 794,1)

Chapitre II

Recommandations détaillées relatives au projet de budget-programme

Prévisions de dépenses

Titre I

Politique, direction et coordination d'ensemble

Chapitre 1

Politique, direction et coordination d'ensemble

	<i>Dollars É.-U.</i>
Montant révisé des crédits ouverts pour 2014-2015	119 229 300
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2016-2017	116 024 600
Ressources demandées pour l'exercice 2016-2017, après actualisation préliminaire des coûts	119 707 700
Quotes-parts hors budget ordinaire	19 200 100 ^a
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	63 994 200

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2014-2015 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

^a Compte non tenu de la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 69/308 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

I.1 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice biennal 2016-2017 au titre du budget ordinaire pour le chapitre 1 est de 116 024 600 dollars, avant actualisation des coûts, soit une diminution de 3 204 700 dollars, ou 2,7 %, par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2014-2015 (voir A/70/6 (Sect. 1, tableau 1.3).

I.2 Le Secrétaire général attribue la diminution nette de 3 204 700 dollars aux quatre facteurs ci-après :

a) Une diminution de 4 127 400 dollars résultant des ajustements techniques effectués au titre de l'élimination des dépenses non renouvelables relatives aux trois juges *ad litem* du Tribunal du contentieux administratif et à leurs collaborateurs; de l'évaluation indépendante provisoire du système d'administration de la justice; et de la non-reconduction de ressources correspondant à du personnel temporaire (autre que pour les réunions) suite à la suppression de postes en 2014-2015 au Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève et au Bureau de la déontologie;

b) Une augmentation de 1 668 400 dollars des crédits demandés au titre des nouveaux mandats et des transferts entre composantes relatifs à la reconduction des

postes des trois juges *ad litem* du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies et de leurs collaborateurs, à savoir six postes (3 P-3, 2 agents des services généraux (Autres classes) et un agent local) pour 2016;

c) Une réduction des crédits d'un montant de 55 000 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes en application de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale (gains d'efficacité) correspondant à la baisse des frais généraux de fonctionnement du Cabinet du Secrétaire général et aux gains d'efficacité prévus pour l'exercice biennal 2016-2017;

d) Une réduction des crédits d'un montant de 690 700 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes en application de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale (nouvelles réductions) correspondant principalement aux autres dépenses de personnel, aux voyages du personnel, aux consultants, aux services contractuels, au mobilier et au matériel et aux frais généraux de fonctionnement, ainsi qu'aux effets escomptés de l'application des nouvelles normes relatives aux conditions de voyage en avion et des autres gains d'efficacité prévus pour 2016-2017 (voir *ibid.*, par. 1.5 et 1.8 à 1.11 et tableau 1.3).

I.3 Les observations du Comité consultatif concernant la présentation des réductions proposées figurent ci-dessus au chapitre I.

I.4 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu le tableau ci-après où sont ventilées par objet de dépense l'ensemble des variations devant résulter des gains d'efficacité et des nouvelles réductions mentionnés ci-dessus.

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Crédits ouverts</i>	<i>2014-2015</i>	<i>Réductions prévues pour 2016-2017</i>	
		<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Postes	69 375,9	–	–
Autres dépenses de personnel	4 909,3	(48,4)	(1,0)
Émoluments de non-fonctionnaires	5 547,3	–	–
Consultants	1 435,8	(17,8)	(1,2)
Voyages des représentants	9 756,3	–	–
Voyages du personnel	4 319,9	(429,5)	(9,9) ^a
Services contractuels	8 057,0	(77,9)	(1,0)
Frais généraux de fonctionnement	1 489,2	(115,2)	(7,7)
Dépenses de représentation	533,9	(10,4)	(1,9)
Fournitures et accessoires	320,1	(6,0)	(1,9)
Mobilier et matériel	262,3	(40,5)	(15,4)
Subventions et contributions	13 222,3	–	–
Total	119 229,3	(745,7)	(0,6)

^a Correspond à une réduction de 10 % appliquée au montant révisé des crédits ouverts déduction faite des ajustements techniques et de certaines exclusions.

I.5 Le tableau I.1 ci-après récapitule, pour le budget ordinaire, le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2014-2015 et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2016-2017. Y figurent aussi les postes prévus pour 2016-2017 à financer sur les fonds extrabudgétaires et quotes-parts hors budget ordinaire.

Tableau I.1
Effectifs

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>
<i>Budget ordinaire</i>		
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires		
Postes approuvés pour 2014-2015	11	1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 3 P-4, 1 G(1°C), 3 G(AC)
Postes proposés pour 2016-2017	10	1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 3 P-4, 1 G(1°C), 3 G(AC)
Suppressions	(1)	1 G(AC)
Comité des commissaires aux comptes		
Postes approuvés pour 2014-2015	6	1 D-1, 1 P-3, 4 G(AC)
Postes proposés pour 2016-2017	6	1 D-1, 1 P-3, 4 G(AC)
Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit		
Postes approuvés pour 2014-2015	2	1 P-5, 1 G(AC)
Postes proposés pour 2016-2017	2	1 P-5, 1 G(AC)
Cabinet du Secrétaire général		
Postes approuvés pour 2014-2015	80	1 VSG, 1 SGA, 1 SSG, 5 D-2, 7 D-1, 8 P-5, 9 P-4, 5 P-3, 2 P-2, 5 G(1°C), 36 G(AC)
Postes proposés pour 2016-2017	80	1 VSG, 1 SGA, 1 SSG, 5 D-2, 7 D-1, 8 P-5, 9 P-4, 5 P-3, 2 P-2, 5 G(1°C), 36 G(AC)
Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève		
Postes approuvés pour 2014-2015	17	1 SGA, 2 D-1, 2 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 2 G(1°C), 6 G(AC)
Postes proposés pour 2016-2017	17	1 SGA, 2 D-1, 2 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 2 G(1°C), 6 G(AC)
Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne		
Postes approuvés pour 2014-2015	9	1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 G(1°C), 4 G(AC)
Postes proposés pour 2016-2017	9	1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 G(1°C), 4 G(AC)
Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Nairobi		
Postes approuvés pour 2014-2015	7	1 SGA, 1 D-1, 2 P-4, 3 AL
Postes proposés pour 2016-2017	7	1 SGA, 1 D-1, 2 P-4, 3 AL
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé		
Postes approuvés pour 2014-2015	10	1 SGA, 1 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 1 G(1°C), 2 G(AC)
Postes proposés pour 2016-2017	10	1 SGA, 1 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 1 G(1°C), 2 G(AC)
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit		
Postes approuvés pour 2014-2015	8	1 SGA, 1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 2 G(AC)
Postes proposés pour 2016-2017	8	1 SGA, 1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 2 G(AC)

Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question de la violence à l'encontre des enfants

Postes approuvés pour 2014-2015	10	1 SSG, 1 P-5, 3 P-4, 3 P-3, 1 G(1°C), 1 G(AC)
Postes proposés pour 2016-2017	10	1 SSG, 1 P-5, 3 P-4, 3 P-3, 1 G(1°C), 1 G(AC)

Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies

Postes approuvés pour 2014-2015	21	1 SSG, 2 D-1, 7 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 5 G(AC), 3 AL
Postes proposés pour 2016-2017	21	1 SSG, 2 D-1, 7 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 5 G(AC), 3 AL

Bureau de l'administration de la justice

Postes approuvés pour 2014-2015	36	1 D-2, 1 D-1, 5 P-5, 6 P-4, 9 P-3, 1 P-2, 11 G(AC), 2 AL
Postes proposés pour 2016-2017	36	1 D-2, 1 D-1, 5 P-5, 6 P-4, 9 P-3, 1 P-2, 11 G(AC), 2 AL

Bureau de la déontologie

Postes approuvés pour 2014-2015	8	1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 1 G(1°C), 1 G(AC)
Postes proposés pour 2016-2017	8	1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 1 G(1°C), 1 G(AC)

Total – Postes proposés pour 2016-2017	224	1 VSG, 5 SGA, 3 SSG, 8 D-2, 16 D-1, 30 P-5, 33 P-4, 28 P-3, 5 P-2, 12 G(1°C), 75 G(AC), 8 AL
---	------------	---

Quotes-parts hors budget ordinaire et fonds extrabudgétaires^a

Comité des commissaires aux comptes

Postes proposés pour 2016-2017	1	1 G(AC)
--------------------------------	---	---------

Cabinet du Secrétaire général

Postes proposés pour 2016-2017	41	1 D-2, 2 D-1, 7 P-5, 20 P-4/3, 2 P-2/1, 9 G(AC)
--------------------------------	----	---

Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève

Postes proposés pour 2016-2017	3	3 G(AC)
--------------------------------	---	---------

Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit

Postes proposés pour 2016-2017	1	1 D-1
--------------------------------	---	-------

Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies

Postes proposés pour 2016-2017	9	3 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 2 SM, 1 G(AC)
--------------------------------	---	------------------------------------

Bureau de la déontologie

Postes proposés pour 2016-2017		1 P-5, 1 P-3, 1 G(AC)
--------------------------------	--	-----------------------

^a Dont 17 postes financés au moyen des quotes-parts hors budget ordinaire et 41 postes financés au moyen des ressources extrabudgétaires.

Observations et recommandations concernant les postes

I.6 Les crédits demandés par le Secrétaire général au titre des postes, d'un montant de 69 211 200 dollars, avant actualisation des coûts, sont en diminution de 164 700 dollars, ou 0,2 %, par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2014-2015, soit 69 375 900 dollars. Cette diminution s'explique par la suppression prévue d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes), comme indiqué au paragraphe I.7 ci-après. Les ressources demandées couvriraient les effectifs de toutes les entités relevant du chapitre 1, soit un total de 224 postes inscrits au budget ordinaire, contre 225 postes approuvés pour l'exercice biennal 2014-2015.

Suppressions

I.7 Comme indiqué dans le tableau I.1 ci-dessus, il est proposé de supprimer un poste d'agent des services généraux (Autres classes) au secrétariat du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Sur la base des informations complémentaires qui lui ont été communiquées, le Comité consultatif note que cette suppression est proposée en raison de la rationalisation sur le plan quantitatif des besoins en matière d'appui administratif qui fait suite à la plus grande automatisation et aux gains d'efficacité. **Le Comité consultatif recommande d'approuver la suppression proposée d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) au secrétariat du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.**

Postes vacants

I.8 Le Comité consultatif a reçu des renseignements complémentaires indiquant qu'au 30 avril 2015, il y avait huit postes vacants dans les entités relevant du chapitre 1. Ayant demandé des précisions, il a reçu le tableau suivant indiquant l'état d'avancement au 16 juillet 2015 du processus de recrutement concernant ces postes vacants. Ce tableau montre également qu'aucun poste n'est resté vacant pendant plus de deux ans.

<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Sous-programme</i>	<i>Annonce effective de la vacance d'emploi</i>	<i>État d'avancement</i>
G(AC)	Assistant administratif	Organes directeurs – Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	01/03/2014	Poste devant être supprimé conformément au paragraphe 1.30 du document A/70/6 (Sect.1)
G(AC)	Assistant du personnel	Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé	07/03/2015	Le candidat a été sélectionné et a pris ses fonctions le 1 ^{er} juillet 2015
G(1°C)	Assistant administratif	Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé	01/02/2015	Le candidat a été sélectionné et prendra ses fonctions le 1 ^{er} septembre 2015

<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Sous-programme</i>	<i>Annonce effective de la vacance d'emploi</i>	<i>État d'avancement</i>
AL	Assistant administratif	Bureau des services d'ombudsman et de médiation	01/12/2014	Examen des candidatures
P-3	Juriste	Bureau de l'administration de la justice	01/11/2014	Examen des candidatures
P-3	Administrateur de programmes	Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit	31/12/2014	Nouvelle publication de l'avis de vacance de poste
P-5	Spécialiste hors classe du règlement des différends	Bureau des services d'ombudsman et de médiation	14/01/2015	Poste pourvu en mai 2015
P-5	Chef de bureau	Bureau de l'administration de la justice	17/04/2015	Examen des candidatures

I.9 Le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général concernant les ressources nécessaires au titre des postes.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

I.10 Les crédits demandés pour l'exercice biennal 2016-2017 au titre des objets de dépense autres que les postes relatifs au chapitre 1, d'un montant de 46 813 400 dollars avant actualisation des coûts, sont en diminution de 3 040 000 dollars, ou 6,1%, par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2014-2015, soit 49 853 400 dollars. **Sous réserve de ses recommandations figurant aux paragraphes I.15, I.30 et I.37 ci-dessous, le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général concernant les ressources nécessaires au titre des objets de dépense autres que les postes.**

Observations et recommandations d'ordre général

Assemblée générale

I.11 S'agissant des ressources demandées pour les présidents de l'Assemblée générale au titre des objets de dépense autres que les postes, il est indiqué dans le fascicule du budget que les crédits en question, d'un montant de 645 100 dollars, sont alloués, en application de la résolution 54/249, à l'usage exclusif des présidents des sessions ci-après de l'Assemblée générale qui peuvent les utiliser de façon discrétionnaire : Président de la reprise de la soixante-dixième session (215 200 dollars), Président de la session ordinaire et des reprises de la soixante et onzième session (321 700 dollars) et Président de la soixante-douzième session ordinaire (108 200 dollars). Il est aussi précisé que les ressources seront mises à la disposition des présidents de l'Assemblée conformément aux dispositions de la résolution 53/214 aux fins de l'exécution de fonctions officielles (voir *ibid.*, par. 1.22). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, bien que le Président de l'Assemblée générale soit pleinement habilité à utiliser les fonds pour l'exécution de fonctions officielles, le

Service administratif du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences est chargé de certifier que les obligations, engagements et dépenses sont conformes aux dispositions du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies. Le Comité a également été informé que les dépenses correspondantes sont prises en compte dans les états financiers, qui sont vérifiés par le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation.

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I.12 Les dispositions sous-tendant les fonctions, la composition et les ressources du Comité consultatif figurent dans le paragraphe I.26 du fascicule du budget. À cet égard, le Comité note que le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 contient des exposés plus détaillés sur les fonctions et les responsabilités du Comité consultatif concernant les opérations de maintien de la paix (voir A/69/750, par. 639 à 651).

I.13 Les ressources demandées au titre du budget ordinaire pour le Comité consultatif, y compris son secrétariat, s'élèvent à 8 658 000 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 7 100 dollars, ou 0,1 %, par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2014-2015, soit 8 665 100 dollars. Cette diminution nette résulte d'une réduction des crédits au titre des postes (164 700 dollars), visée aux paragraphes I.6 et I.7 ci-dessus, ainsi que d'une augmentation au titre des autres dépenses de personnel (197 700 dollars).

I.14 Sur la base des informations complémentaires qui lui ont été communiquées, le Comité consultatif note que le montant des ressources demandées au titre des autres dépenses de personnel, qui représente un total de 203 200 dollars, devrait permettre de financer le personnel temporaire (autre que pour les réunions) requis pour faire face à l'augmentation des besoins de rédaction (183 200 dollars) et d'heures supplémentaires (20 000 dollars) durant les périodes de forte activité du Comité consultatif, sur la base des variations de la charge de travail observées durant l'actuel exercice biennal. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'augmentation prévue des dépenses pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions) devrait permettre de couvrir le coût d'un fonctionnaire d'administration de la classe P-4, qui participerait, pendant six mois de chaque année de l'exercice biennal, à la rédaction des rapports du Comité en période de forte activité, à savoir ses sessions de l'automne et de l'hiver.

I.15 Dans ce contexte, le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale, dans sa résolution 69/308 sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, a approuvé la création d'un poste temporaire de spécialiste hors classe de la gestion administrative, de la classe P-5, au secrétariat du Comité consultatif pour la période allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016. Le Comité prend note du fait que la demande de création du poste a été en partie motivée par le nombre plus élevé que prévu des différentes questions ayant trait aux activités de maintien de la paix soumises au Comité pour examen, ce qui a donné lieu à des rapports sur les opérations de maintien de la paix représentant désormais environ 30 % de la charge de travail du Comité (voir *ibid.*, par. 643 et 649). **Le Comité consultatif note que la création du poste temporaire de la classe P-5 au secrétariat du Comité aidera celui-ci à faire face à l'augmentation de sa charge de travail et à l'accroissement du nombre de rapports qu'il a à rédiger, notamment durant la**

période de forte activité du Comité qu'est sa session d'hiver sur les opérations de maintien de la paix. Dans ces conditions, le Comité consultatif est d'avis qu'une partie de l'accroissement des besoins rédactionnels ayant donné lieu à la présente demande de personnel temporaire pourrait être absorbée par le nouveau poste de la classe P-5. Il recommande donc une réduction de 50 % des ressources demandées au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), ce qui représente un montant de 91 600 dollars.

Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

I.16 Les ressources demandées au titre du budget ordinaire pour le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies s'élevaient au total à 13 484 700 dollars avant actualisation des coûts, ce qui ne représente pas de changement par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2014-2015. Il ressort des renseignements complémentaires fournis au Comité consultatif que dans ces ressources entrent un montant de 264 400 dollars au titre des frais de voyage des représentants et un montant de 13 220 300 dollars au titre des subventions et contributions. Il en ressort aussi que ces ressources couvriraient la part des dépenses du secrétariat central de la Caisse imputable sur le budget ordinaire, déduction faite des remboursements attendus des fonds et programmes des Nations Unies (Programme des Nations Unies pour le développement, Fonds des Nations Unies pour la population, Bureau des services d'appui aux projets et Fonds des Nations Unies pour l'enfance). Ayant souhaité des précisions, le Comité a reçu le tableau ci-après ventilant l'utilisation du montant demandé au titre des subventions et contributions.

Budget ordinaire : subventions et contributions, Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, 2016-2017

(En dollars des États-Unis)

Postes	8 535 829
Autres dépenses de personnel	582 436
Frais d'audit	267 956
Services contractuels	1 306 107
Mobilier et matériel	470 502
Location et entretien des locaux	2 057 470
Total	13 220 300

Cabinet du Secrétaire général

I.17 Les ressources demandées au titre du budget ordinaire pour le Cabinet du Secrétaire général s'élevaient à 25 479 600 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 327 700 dollars, ou 1,3 %, par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2014-2015, soit 25 807 300 dollars. Dans ce total entrent 23 309 300 dollars pour le financement de 80 postes et 2 170 300 dollars au titre des ressources nécessaires pour les autres objets de dépense (voir A/70/6 (Sect.1), par.1.74). La section A de l'annexe du fascicule du

budget présente l'organigramme et la répartition des postes proposés pour le Secrétaire général et le Cabinet du Secrétaire général.

I.18 Le Comité consultatif note, d'après l'organigramme, que le bureau du Chef de Cabinet dispose d'un poste de sous-secrétaire général imputé au budget ordinaire. Ayant demandé des précisions, il a été informé que ce poste a été récemment utilisé par le Secrétaire général pour assurer les fonctions de Conseiller spécial auprès du Secrétaire général et du Secrétaire du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. Ce poste est vacant depuis le 1^{er} juin 2015 et aucun avis de vacance de poste n'avait été publié au moment de l'examen par le Comité du fascicule du budget. Le Comité a également été informé que ce poste est comptabilisé dans les ressources du bureau du Chef de Cabinet, car il a été utilisé par le passé pour assurer les fonctions de Chef de Cabinet adjoint.

I.19 Le Comité consultatif note que le poste de sous-secrétaire général a été utilisé pour exercer plusieurs fonctions différentes depuis sa création, sa première utilisation étant celle de Chef de Cabinet adjoint et sa dernière celle de Conseiller spécial auprès du Secrétaire général et du Secrétaire du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. Si le Comité est conscient que les besoins en matière de gestion stratégique du Cabinet du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies peuvent évoluer en fonction des priorités de l'Organisation, il insiste sur le fait que les postes sont créés par l'Assemblée générale pour des fonctions spécifiques et qu'ils devraient être utilisés en conséquence. Dans ce contexte, le Comité réitère également les observations qu'il a formulées au sujet de la pratique de gestion des vacances de poste consistant à utiliser des postes pour des fonctions autres que celles approuvées par l'Assemblée générale (voir A/66/7, par. 93 et A/68/7, par. I.37 à I.39). Il est d'avis qu'un examen de l'objectif et des fonctions du poste de sous-secrétaire général serait sans doute utile.

I.20 Le Comité consultatif a obtenu, sur sa demande, le tableau ci-dessous qui indique la répartition au sein du Cabinet du Secrétaire général des postes financées par des ressources extrabudgétaires, avec indication des fonctions correspondantes.

	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>G(1°C)</i>	<i>G(AC)</i>	<i>Titre fonctionnel</i>
<i>Postes</i>											
Pacte mondial			1	1	4	7	9	2			6 Directeur exécutif (D-2) Directeur adjoint (D-1) Administrateurs de programme principaux (P-5) Chef réseaux locaux/Administrateurs hors classe (P-5) Chef de service de communication et d'information (P-4) Administrateurs de programme (P-4/P-3/P-2) Assistant spécial, Administrateurs de programme adjoint (P-2) Assistants administration/personnel/bureau/programme [G(AC)]

	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	G(1°C)	G(AC)	Titre fonctionnel
Secrétariat du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine					1	2	2				1 Chef (P-5) Administrateur/mobilisation des ressources/information (P-4) Administrateur/finances et budget (P-4) Administrateurs de programme (P-3) Assistant administratif [G(AC)]
<i>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</i>											
Pacte mondial								2			Administrateurs de programme (P-3)
Équipe de soutien sur les changements climatiques		1		1	5	5	3				3 Conseiller spécial sur les changements climatiques (SSG) Administrateur général (D-1) Administrateurs de programme hors classe (P-5) Administrateurs de programme (P-4/P-3) Assistants/administration/équipes [G(AC)]
Toutes les femmes, tous les enfants					1	1	1				1 Administrateur de programme hors classe (P-5) Administrateur de programme (P-4) Administrateur/communications (P-3) Assistant administratif [G(AC)]
Groupe de planifications du développement pour l'après-2015		1		1	1	1	1				2 Conseiller spécial sur la planification du développement pour l'après-2015 (SSG) Administrateur général (D-1) Administrateur hors classe (P-5) Administrateur de programme (P-4) Administrateur/communications (P-3) Assistants/administration/équipes [G(AC)]
Énergie durable pour tous	1			1		1	1	1			2 Représentant spécial (SGA) Directeur général (D-1) Directeurs de programmes (P-4, P-3, P-2) Assistants/administration/équipes [G(AC)]

Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève

I.21 Les ressources demandées au titre du budget ordinaire pour le Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève se montent à 6 524 200 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution de 105 500 dollars (ou 1,6 %) par rapport au montant révisé du crédit correspondant de l'exercice 2014-2015 qui était de 6 629 700 dollars. L'organigramme et la répartition des postes du Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève sont décrits dans la section B de l'annexe au fascicule budgétaire.

I.22 L'organigramme indique pour le Service du protocole et de la liaison du Bureau du Directeur général la dotation en effectifs suivante : un poste D-1, un poste d'agent des services généraux (1^{re} classe) et un poste d'agent des services généraux (Autres classes). Le Comité consultatif note que le Chef du Service du

protocole et des liaisons, de grade D-1, ne supervise que deux agents administratifs et que les deux autres unités administratives, à savoir la Section des affaires politiques et des partenariats et la Section de la liaison juridique, qui font partie du même Bureau, ont à leur tête un chef de rang P-5. Le Comité note aussi à cet égard que le Chef de Cabinet auprès du Directeur général est classé à D-1. S'étant enquis du classement du poste de Chef du protocole à Genève, le Comité consultatif a été informé que ce fonctionnaire de rang D-1 est responsable des services du protocole et des liaisons diplomatiques avec les missions permanentes et d'observation auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, de l'entretien des relations avec les autorités du pays hôte, de l'organisation des visites à Genève de chefs d'État et de gouvernement, ainsi que du Secrétaire général et du Vice-Secrétaire général, et de la fourniture des services de protocole à l'occasion des grandes cérémonies et réunions internationales qui se tiennent au Palais des Nations.

Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général sur la question des enfants et des conflits armés; Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général sur la question des violences sexuelles dans les conflits armés; Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général sur la question de la violence à l'encontre des enfants

I.23 Les mandats respectifs des bureaux du Représentant spécial du Secrétaire général sur la question des enfants et des conflits armés, du Représentant spécial du Secrétaire général sur les violences sexuelles dans les conflits armés et du Représentant spécial du Secrétaire général sur la violence à l'encontre des enfants sont énoncés dans le fascicule budgétaire (voir A/70/6 (Sect.1), par. 1.88 à 1.91, 1.102, 1.103 et 1.116-1.119). S'étant enquis des risques de chevauchement entre ces trois mandats, le Comité consultatif a été informé que le mandat du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général sur la question des enfants et des conflits armés s'articule autour de six violations graves et précises commises par les parties aux conflits, à savoir l'assassinat et la mutilation d'enfants, le recrutement ou l'utilisation d'enfants comme soldats, les violences sexuelles contre les enfants; les attaques contre des écoles ou des hôpitaux, le déni d'accès humanitaire aux enfants; et l'enlèvement d'enfants. Le mandat du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général sur les violences sexuelles dans les conflits, en revanche, est centré sur les violences sexuelles perpétrées pendant les conflits contre des femmes, des hommes et des enfants. Enfin, le mandat du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général sur la violence à l'encontre des enfants est axé sur les violences contre des enfants dans des lieux tels que les écoles ou au sein de la communauté ou de la famille, violations qui sont en grande majorité commises en dehors des situations de conflit armé. Le Comité a été également informé que ces trois bureaux entretiennent des contacts réguliers pour assurer la coordination et éviter les doubles emplois, ainsi que pour conjuguer leurs efforts pour des initiatives partagées.

I.24 En ce qui concerne les textes explicatifs et les indicateurs de succès de chacun de ces trois bureaux, le Comité consultatif relève dans le fascicule budgétaire un certain nombre d'inadéquations entre le texte explicatif et le texte du mandat de chacun des trois bureaux. Ainsi, l'alinéa a) du paragraphe 1.90 cite le mandat du Représentant spécial du Secrétaire général sur la question des enfants et des conflits armés comme étant « d'être une autorité morale et de plaider de façon indépendante pour la protection et le bien-être des enfants touchés par un conflit armé », formulation qui ne figure pas dans le mandat énoncé dans la résolution 51/77 de

l'Assemblée générale. L'indicateur de succès b) i) dans le tableau 1.25 relatif au même bureau renvoie au « pourcentage d'États Membres de l'ONU qui ont ratifié le Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la participation d'enfants aux conflits armés », tandis que les indicateurs de succès a) et b) i) et ii) dans le tableau 1.29 relatifs au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général sur la violence à l'encontre des enfants parlent des législations et stratégies nationales qui pourraient être améliorées pour mieux correspondre aux activités dont on peut réalistement escompter des succès et sur lesquels le Bureau pourrait avoir à rendre des comptes.

I.25 Les ressources demandées au titre du budget ordinaire pour le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général sur la question des enfants et des conflits armés se montent à 3 670 400 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 52 900 dollars (ou 1,4 %) par rapport au montant révisé du crédit correspondant de l'exercice 2014-2015, qui était de 3 723 300 dollars. Cette diminution nette correspond au solde d'une réduction de dépenses au titre des consultants (65 600 dollars) et d'une augmentation au titre des autres dépenses de personnel (64 500 dollars), qui comprennent le personnel temporaire (autre que pour les réunions) et les heures supplémentaires.

I.26 Les ressources demandées au titre du budget ordinaire pour le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général sur les violences sexuelles dans les conflits armés se montent à 3 297 300 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 47 100 dollars (ou 1,4 %) par rapport au montant révisé du crédit correspondant de l'exercice 2014-2015, qui était de 3 344 400 dollars. Cette diminution nette s'explique essentiellement par des réductions au titre des services contractuels (59 000 dollars) et des voyages du personnel (30 800 dollars), contre une augmentation au titre des frais généraux de fonctionnement (49 200 dollars).

I.27 En ce qui concerne le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général sur la violence à l'encontre des enfants, les ressources demandées au titre du budget ordinaire se montent à 4 862 400 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution de 61 400 dollars (ou 1,2 %) par rapport au montant révisé du crédit correspondant de l'exercice 2014-2015, qui était de 4 923 800 dollars. Il ressort du complément d'information fourni au Comité consultatif qu'un montant de 468 400 dollars est inclus à la rubrique Consultants. Ayant demandé plus de précisions, le Comité a été informé que les ressources demandées ont été établies sur une prévision de six consultants de niveau C, pour 324 000 dollars, et quatre consultants de niveau B, pour 144 400 dollars. Les six consultants de niveau C apporteraient des compétences techniques spécialisées pour répondre au caractère complexe et multidimensionnel de la violence, notamment en se rendant auprès de partenaires dans différentes régions à des fins de consultation, en comprenant mieux les causes profondes des pratiques nuisibles qui justifient la violence et en donnant des conseils par pays sur les réformes des lois et des politiques de protection des enfants contre la violence dans différents systèmes juridiques et contextes régionaux. Les quatre consultants de niveau B apporteraient des compétences techniques en matière de production de matériels de plaidoyer à l'intention de publics ciblés, ainsi que pour l'élaboration de matériels et d'outils de communication sur le Web adaptés aux enfants, y compris des matériels de plaidoyer spécialement conçus pour les enfants, et la confection et la publication de rapports thématiques et de matériels adaptés aux enfants dans différentes langues

nationales. Le Comité a été également informé que le Bureau avait recours aux services de consultant dans une optique stratégique pour promouvoir son programme dans des domaines nécessitant des compétences hautement spécialisées qui ne sont pas disponibles au Bureau ou dans le reste de l'ONU, afin de combler les lacunes en matière de connaissances et déterminer la réalité des choses sur des sujets de préoccupation qui commence à voir le jour afin de renforcer la protection des enfants contre la violence. Le Comité consultatif formule des observations détaillées sur les consultants dans la section D du chapitre I ci-dessus.

Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unie

I.28 Les ressources demandées au titre du budget ordinaire se montent à 7 299 000 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 18 200 dollars (ou 0,2 %) par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour l'exercice 2014-2015, qui était de 7 317 200 dollars. Il ressort du complément d'information qui a été fourni au Comité consultatif que cette diminution nette correspond au solde d'une réduction au titre des voyages du personnel (18 200 dollars et d'une augmentation au titre du mobilier et matériel (5 500 dollars).

I.29 Le Comité consultatif relève dans le complément d'information qui lui a été fourni que les ressources demandées comprennent un montant de 186 900 dollars à la rubrique Services contractuels, à titre d'appui central en matière de matériel de bureautique (71 900 dollars), de services informatiques de maintenance de la base de données et du site Web du Bureau (6 800 dollars) et de la formation (108 200 dollars).

I.30 Sur sa demande, le Comité consultatif a été informé que le montant proposé pour la formation comprend un montant de 60 000 dollars pour une retraite de cinq jours dont deux jours au Siège, à New York, et trois jours à Glen Cove pour des activités de perfectionnement professionnel conduites par des experts-consultants. Le Comité a été également informé que le montant proposé de 60 000 dollars se décompose comme suit : voyages du personnel non basé à New York (23 000 dollars); consultants (17 000 dollars); et logement et équipements à Glen Cove (20 000 dollars). **Le Comité consultatif est d'avis que les locaux de l'Organisation devraient être autant que possible utilisés pour ce type de retraite, au lieu d'engager des dépenses supplémentaires pour utiliser des équipements extérieurs. En conséquence, le Comité recommande une réduction de 20 000 dollars à la rubrique Services contractuels correspondant au coût du logement et des équipements à Glen Cove. En outre, s'agissant du montant demandé au titre des voyages du personnel, le Comité considère que les ressources nécessaires à cet effet doivent provenir de celles prévues pour l'objet de dépense approprié, à savoir « Voyages du personnel ». En conséquence, le Comité recommande de réduire de 23 000 dollars les ressources demandées au titre des services contractuels.**

Bureau de l'administration de la justice

I.31 Les ressources demandées au titre du budget ordinaire pour le Bureau de l'administration de la justice se montent à 17 685 000 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution de 2 358 500 dollars (ou 11,8 %) par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 2014-2015, qui était de

20 043 500 dollars. Le Comité consultatif relève dans le complément d'information qui lui a été fourni que cette diminution s'explique principalement par des réductions aux rubriques suivantes :

a) Autres dépenses de personnel (827 900 dollars), arrêt de dépenses non renouvelables afférentes au groupe intérimaire de l'évaluation indépendante et au personnel d'appui aux trois juges *ad litem* (3 P-3, 2 G(AC), 1 AL) pour la seconde année de l'exercice biennal;

b) Émoluments de non-fonctionnaires (857 300 dollars), arrêt de dépenses non renouvelables afférentes aux juges *ad litem* en 2014-2015, contrebalancé en partie par les émoluments versés aux juges *ad litem* du Tribunal du contentieux des Nations Unies pour une période de 12 mois allant jusqu'au 31 décembre 2016 au lieu de l'intégralité de l'exercice biennal;

c) Consultants (588 100 dollars), arrêt de dépenses non renouvelables afférentes au groupe intérimaire de l'évaluation indépendante (voir aussi par. I.2, al. a) ci-dessus).

I.32 Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale, dans sa résolution 68/254, a décidé que le financement du Bureau de l'aide juridique au personnel sera complété par une cotisation prélevée sur le traitement de base net mensuel des fonctionnaires qui le souhaitent et ne dépassant pas 0,05 pour cent de celui-ci, et que ce mécanisme de financement sera mis en œuvre à titre expérimental du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015. L'Assemblée a prié le Secrétaire général de suivre mois par mois le pourcentage de fonctionnaires qui décident de ne pas cotiser au mécanisme de financement, ainsi que le montant des sommes dégagées grâce à ce mécanisme. L'assemblée a autorisé le Secrétaire général à engager pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015 des montants qui seraient imputés sur lesdites sommes et ne les dépasseraient pas, afin de financer les dépenses supplémentaires que le Bureau de l'aide juridique au personnel pourrait engager pendant la phase expérimentale de mise en œuvre du mécanisme.

I.33 Sur sa demande, le Comité consultatif a été informé que les effectifs financés par ce mécanisme se composaient de deux juristes de rang P-4 (l'un à Nairobi et l'autre à New York) et de quatre assistants administratifs (1 agent local à Addis-Abeba, 1 agent local à Beyrouth, 1 agent des services généraux (Autres classes) à Genève et un agent local à Nairobi), ainsi que les autres objets de dépenses connexes. Le Comité a été également informé qu'à ce jour, les dépenses se montent à 142 600 dollars environ pour les deux juristes P-4 pendant cinq mois chacun. Le Comité a été en outre informé que le montant total des contributions au mécanisme volontaire de financement supplémentaire pour la période allant d'avril 2014 à mai 2015 se montait à 840 146,07 dollars.

I.34 Le Comité relève dans le complément d'information qui lui a été fourni que les ressources demandées comprennent un montant de 801 200 dollars pour les voyages de représentants et un montant de 325 400 dollars pour les voyages du personnel. Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité a été informé que les juges du Tribunal du contentieux des Nations Unies perçoivent des émoluments équivalant à ceux d'un fonctionnaire de rang D-2, échelon IV; les nouvelles règles régissant les conditions de voyage s'appliquent dans leur cas, mais pas dans celui des juges du Tribunal d'appel des Nations Unies, qui sont soumis aux règles régissant les conditions de voyage en avion qui étaient auparavant accordées aux anciens juges

du Tribunal administratif des Nations Unies conformément à la circulaire ST/SGB/107/Rev.6.

Bureau de la déontologie

I.35 Les ressources demandées au titre du budget ordinaire pour le Bureau de la déontologie se montent à 3 625 400 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution de 100 500 dollars (ou 2,7 %) par rapport au montant révisé du crédit correspondant ouvert pour l'exercice 2014-2015, qui était de 3 725 900 dollars. Le Comité consultatif relève dans le complément d'information qui lui a été fourni que les ressources demandées comprennent un montant de 96 200 dollars au titre des consultants, contre un crédit révisé de 114 000 dollars pour ce même objet de dépense en 2014-2015.

I.36 Il ressort des renseignements complémentaires fournis au Comité consultatif à propos des dépenses de l'exercice biennal en cours que, au 31 mars 2015, aucune dépense n'avait été comptabilisée à la rubrique Consultants. Ayant demandé plus de précisions à ce sujet, le Comité a été informé que le crédit ouvert pour 2014-2015 devait initialement servir à a) établir un arrangement de partage des coûts avec le Bureau de la gestion des ressources humaines pour aider le Bureau de la déontologie à concevoir des outils de formation; et b) faire appel aux compétences d'un psychologue d'organisation pour soutenir l'évaluation du comportement éthique des dirigeants. Or, le Bureau de la déontologie a révisé les modules de formation déontologique en ligne en utilisant les capacités existantes en interne, et l'obligation de participer à l'évaluation du comportement éthique des dirigeants a été supprimée au profit d'une approche axée sur l'évaluation tous azimuts. Le Comité a été informé que le Bureau de la déontologie compte à présent utiliser l'essentiel des fonds disponibles à la rubrique Consultants pour procéder à une évaluation complète des besoins en matière d'apprentissage de la déontologie.

I.37 En outre, concernant les ressources demandées au titre des consultants pour l'exercice 2016-2017, il est dit dans le complément d'information que ces ressources permettraient de s'attacher les services d'un consultant qui aiderait le Bureau à évaluer les meilleures pratiques, dans le domaine de la déontologie et en fonction des activités de base du Bureau, notamment la promotion des déclarations de situation financière et la sensibilisation aux valeurs fondamentales de l'Organisation. **Le Comité consultatif note que les ressources demandées au titre des consultants serviraient à soutenir des activités de base du Bureau de la déontologie et les valeurs fondamentales de l'Organisation. Le Comité est d'avis que les activités de base devraient être entreprises par le personnel du Bureau de la déontologie et non par des consultants extérieurs. Il recommande donc de réduire de 50 % (ou 48 000 dollars) les ressources demandées au titre des consultants.** Le Comité consultatif formule des observations détaillées sur les consultants dans la section D du chapitre I ci-dessus.

Chapitre 2
Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social
et gestion des conférences

	<i>Dollars É.-U.</i>
Montant révisé des crédits ouverts pour 2014-2015	673 510 200
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2016-2017	647 763 000
Ressources demandées pour l'exercice 2016-2017, après actualisation préliminaire des coûts	657 189 800
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	35 105 700

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2014-2015 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

I.38 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 2 du budget ordinaire pour l'exercice biennal 2016-2017 est de 647 763 700 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 25 747 200 dollars, ou 3,8 %, par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2014-2015 (voir A/70/6 (Sect. 2), tableau 2.3).

I.39 Le Secrétaire général attribue la diminution nette d'un montant de 25 747 200 dollars aux quatre facteurs suivants :

a) Une diminution de 22 169 500 dollars résultant des ajustements techniques relatifs à la non-reconduction de dépenses non renouvelables au titre de la gestion des conférences à New York, Genève, Vienne et Nairobi (voir *ibid.*, par. 2.9);

b) Une diminution nette de 684 700 dollars au titre des nouveaux mandats, correspondant à la différence nette entre les baisses découlant de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 68/268 sur le renforcement et l'amélioration du fonctionnement de l'ensemble des organes conventionnels des droits de l'homme et l'augmentation des ressources demandées pour donner suite aux nouveaux mandats se rapportant à la gestion des conférences à New York et Genève, ainsi qu'au titre des transferts entre composantes associés à la résolution 69/250 de l'Assemblée générale demandant que les ressources nécessaires pour financer les moyens informatiques soient transférées de la composante programme de travail à la composante appui au programme (voir *ibid.*, par. 2.10 et 2.11);

c) Une diminution de 136 800 dollars faisant suite aux gains d'efficacité découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale et correspondant à une réduction de 164 700 dollars au titre de la suppression proposée d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) relevant de la composante appui au programme, compensée partiellement par une hausse de 27 800 dollars au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) qu'il est prévu d'embaucher pour assurer la continuité du service durant les périodes de forte charge de travail. (voir *ibid.*, par. 2.15);

d) Une diminution de 2 756 200 faisant suite aux nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale et correspondant à une baisse de 1 938 800 dollars au titre des postes imputable à la suppression de sept postes à New York [1 poste de P-5 et de 6 postes d'agents des services généraux (Autres classes)] et de deux postes à Genève [2 agents des services généraux (Autres classes)], ainsi qu'à une réduction de 817 400 dollars au titre des autres objets de dépense tenant principalement à la baisse des montants demandés au titre du personnel temporaire pour les réunions (575 800 dollars), au titre des voyages (28 700 dollars) – compte tenu des effets attendus de l'application des nouvelles règles régissant les conditions de voyage en avion – et au titre des subventions et contributions (212 900 dollars), cette baisse résultant de la suppression proposée d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) relevant du sous-programme 4 (Vienne) (voir *ibid.*, par. 2.12 à 2.14).

I.40 Les commentaires et observations du Comité consultatif sur la présentation des réductions proposées figurent ci-dessus au chapitre I.

I.41 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu le tableau suivant où sont ventilées par objet de dépense l'ensemble des variations du montant des ressources demandées résultant des gains d'efficacité et des nouvelles réductions mentionnés plus haut, parmi lesquelles le Comité note une légère augmentation au titre des fournitures et accessoires.

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Crédits ouverts en 2014-2015</i>	<i>Réduction proposée pour 2016-2017</i>	
	<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Postes	515 471,3 (2 103,5)	(0,4)
Autres dépenses de personnel	68 074,5 (548,0)	(0,8)
Voyages des représentants	307,2 –	–
Voyages du personnel	362,4 (28,7)	(7,9) ^a
Services contractuels	30 248,3 –	–
Frais généraux de fonctionnement	3 050,1 –	–
Dépenses de représentation	7,9 –	–
Fournitures et accessoires	2 445,0 0,1	–
Mobilier et matériel	3 069,6 –	–
Subventions et contributions	50 473,9 (212, 9)	(0,4)
Total	673 510,2 (2 893,0)	(0,4)

^a Correspond à une réduction de 10 % appliquée au montant révisé des crédits ouverts, déduction faite des ajustements techniques et de certaines exclusions.

I.42 Comme indiqué au paragraphe 2.16 du fascicule du budget (voir aussi A/70/6 (Sect.2), tableau 2.3), au cours de l'exercice biennal 2016-2017, des ressources extrabudgétaires d'un montant de 35 105 000 dollars, soit 5,1 % du montant total des ressources nécessaires, compléteront les ressources du budget ordinaire allouées au présent chapitre. Ce financement proviendra principalement du remboursement des services fournis pour des activités extrabudgétaires menées par

le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et d'autres fonds et programmes des Nations Unies, ainsi que de contributions à certaines activités dans le domaine des services de conférence.

I.43 Le tableau I.2 récapitule les postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour l'exercice biennal 2014-2015 et ceux que le Secrétaire général demande à ce titre pour 2016-2017. Il indique aussi le nombre de postes qu'il est proposé de financer sur les ressources extrabudgétaires pour 2016-2017.

Tableau I.2
Effectifs

	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour 2014-2015	1 741	1 SGA, 1 SSG, 6 D-2, 19 D-1, 191 P-5, 390 P-4, 383 P-3, 9 P-2, 80 G(1°C), 646 G(AC) et 15 AL
Postes proposés pour 2016-2017	1 726	1 SGA, 1 SSG, 6 D-2, 19 D-1, 192 P-5, 391 P-4, 386 P-3, 9 P-2/1, 82 G(1°C), 625 G(AC) et 14 AL
Nouveaux postes	5	1 P-5, 1 P-4 et 2 P-3 [sous-programme 3 (Genève)] 1 P-3 [sous-programme 4 (Genève)]
Reclassements	5	2 reclassements de G(AC) à G(1°C) [sous-programme 2 (New York)] 1 reclassement de P-3 à P-4 [sous-programme 3 (Genève)] 1 reclassement de P-4 à P-5 [sous-programme 4 (Genève)] 1 reclassement d'AL à P-3 [sous-programme 3 (Nairobi)]
Suppressions	(20)	2 G(AC) [sous-programme 2 (New York)] 1 P-5 et 6 GS(AC) [sous-programme 4 (New York)] 1 G(AC) (appui au programme, New York)] 5 G (AC) [sous-programme 3 (Genève)] 5 G (AC) [sous-programme 4, (Genève)]
Transferts	74	Transfert de 2 postes de G(AC) relevant du sous-programme 4 à la composante direction exécutive et administration (New York) Transfert de 1 G(AC) de l'appui au programme au sous-programme 1 (New York) Transfert de 1 P-5, 1 P-4, 1 P-2, 1 G(1°C) et 27 G(AC) relevant du sous-programme 2 à la composante appui au programme (New York) Transfert de 1 P-4, 2 P-2, 1 G(1°C) et 13 G(AC) du sous-programme 2 à l'appui au programme (Genève) Transfert de 1 G(1°C) du sous-programme 3 à la composante appui au programme (Genève) Transfert de 2 P-4, 2 P-3, 1 G(1°C) et 3 G(AC) du sous-programme 4 au sous-programme 2 (Genève) Transfert de 2 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 3 G(1°C) et 5 G(AC) du sous-programme 3 au sous-programme 2 (Genève) Transfert de 1 poste P-3 du sous-programme 2 à la composante appui au programme (Nairobi)
<i>Budget cofinancé (Vienne)^a</i>		
Postes approuvés pour 2014-2015	175	1 D-1, 20 P-5, 43 P-4, 24 P-3, 1 P-2, 6 G(1°C) et 80 G(AC)
Postes proposés pour 2016-2017	174	1 D-1, 20 P-5, 43 P-4, 25 P-3, 6 G(1°C) et 79 G(AC)
Reclassements	1	1 reclassement à P-3 de 1 poste de P-2 relevant du sous-programme 2

	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>
Transferts	7	1 P-3 relevant du sous-programme 3 transféré au sous-programme 2 2 G(AC) relevant du sous-programme 2 transférés au sous-programme 4 1 P-4 et 3 G(AC) relevant du sous-programme 2 transférés à la composante appui au programme
Suppression		Suppression de 1 poste de G(AC) relevant du sous-programme 4
<i>Ressources extrabudgétaires</i>		
Postes proposés pour 2016-2017	87	1 D-1, 2 P-5, 7 P-4/3, 1 G(1°C), 4 G(AC) et 72 AL

^a En ce qui concerne la gestion des conférences à Vienne, 175 postes ont été financés sur la base du partage des coûts pendant l'exercice 2014-2015 et 174 le seront pendant l'exercice 2016-2017. La répartition des postes est indiquée dans les tableaux 2.30 et 2.46 du fascicule.

Observations et recommandations concernant les postes

Nouveaux postes

I.44 Il est proposé de créer un total de cinq postes (1 P-5, 1 P-4 et 3 P-3) pour la gestion des conférences de Genève, à savoir :

a) Au titre du sous-programme 3, Services de documentation, un poste de réviseur hors classe (P-5) pour le contrôle de la qualité de la traduction contractuelle, afin de porter à six (un par langue) le nombre des fonctionnaires de la classe P-5 qui se consacrent au contrôle de la qualité [voir *ibid.*, par. 2.89 a) i)];

b) Au titre du sous-programme-4, Services d'appui aux réunions et de publication, Section anglaise de traduction, un poste de réviseur (P-4) et deux postes de traducteur/rédacteur de comptes rendus analytiques (P-3), l'objectif étant de constituer une nouvelle équipe chargée de rédiger les comptes rendus analytiques suite à la réforme des organes conventionnels des droits de l'homme, qui rend nécessaire l'organisation de l'équivalent de 20 semaines supplémentaires de réunions donnant lieu à la rédaction de tels comptes rendus;

c) Au titre du sous-programme 4, Services d'appui aux réunions et de publication, un poste de spécialiste de la publication numérique (P-3), afin qu'un nouveau Groupe de la conception de contenus dispose des moyens voulus pour produire des contenus sous forme électronique qui puissent être consultés sur des appareils portables, en réponse à la demande croissante de publications numériques (voir *ibid.*, par. 2.96).

Reclassement de postes

Il est proposé de reclasser comme suit un total de six postes :

a) **Gestion des conférences, New York** : reclassement de deux postes d'assistant d'édition d'agent des services généraux (Autres classes) à agent des services généraux (1^{re} classe), au titre du sous-programme 2, Planification et coordination des services de conférence [voir *ibid.*, par. 2.52 b)];

b) **Gestion des conférences, Genève** : i) reclassement d'un poste d'éditeur (anglais) de P-3 à P-4, pour tenir compte de l'accroissement de la charge de travail engendrée par l'augmentation du nombre des documents consacrés aux droits de l'homme [voir *ibid.*, par. 2.89 b)]; et ii) reclassement proposé du poste de chef de la Section de la distribution (P-4) en poste de chef de la Section de la conception et de

la production (P-5), afin de répondre à la demande croissante de publications électroniques, en combinant les fonctions afférentes à la conception graphique, à la mise en page, à l'impression et à la distribution sous l'égide d'une nouvelle Section de la conception et de la production, qui disposerait des moyens voulus pour produire des contenus électroniques consultables sur des appareils portables, ainsi que pour l'impression et la distribution traditionnelles [voir *ibid.*, par. 2.96 b)];

c) **Gestion des conférences, Vienne** : reclassement de la classe P-2 à la classe P-3 d'un poste d'administrateur de programmes adjoint. Il est indiqué dans le fascicule qu'à l'issue de l'examen du classement des emplois, il a été décidé que le classement du poste à la classe P-3 permettrait de mettre en correspondance la classe et les fonctions attachées au poste. L'administrateur de programme serait chargé d'assurer le suivi, l'évaluation, la gestion des risques ainsi que le contrôle des statistiques, et de communiquer au Département des chiffres aux fins de l'ordonnancement des tâches en rapport avec la gestion de la documentation et des réunions [voir *ibid.*, par. 2.110 c)];

d) **Gestion des services de conférence, Nairobi** : reclassement proposé d'un poste d'agent local (terminologue) à la classe P-3, au titre du sous-programme 3 –Services de documentation. Il est indiqué dans le fascicule qu'à l'issue de l'examen du classement des emplois, il a été décidé que le classement du poste à la classe P-3 permettrait de mettre en correspondance la classe et les fonctions attachées au poste et également de garantir un salaire égal à travail égal (voir *ibid.*, par 2.141).

Transferts

I.45 Un total de 81 transferts de postes sont proposés pour l'exercice 2016-2017, dont 7 dans le cadre du budget cofinancé de Vienne, comme récapitulé dans le tableau I.3 ci-dessous, qui montre que les transferts proposés sont le plus souvent liés à deux facteurs : a) le transfert des moyens informatiques de la composante programme de travail à la composante appui au programme, conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale au paragraphe 55 de sa résolution 69/250; et b) la régularisation de la situation concernant les prêts d'un certain nombre de postes à des unités administratives autres que celles au titre desquelles ils ont été établis.

Tableau I.3
État récapitulatif des transferts de postes proposés

<i>Transfert de- à</i>	<i>Postes</i>	<i>Observations</i>
New York		
Du sous-programme 2 à la composante appui au programme	31 postes 1 P-5, 1 P-4, 1P-2, 1 G(1°C) et 27 G(AC)	Transfert des moyens informatiques de la composante programme de travail à la composante appui au programme [voir A/70/6 (Sect.2), par. 2.52 et 2.157 c)] ^a
De la Section de la gestion des réunions (sous-programme 4) au Service du protocole et de la liaison (Direction exécutive et administration)	2 assistants au protocole G(AC)	Faire face à l'augmentation de la demande en ce qui concerne l'organisation de réunions de haut niveau, (voir par. 2.37 et 2.67)

<i>Transfert de - à</i>	<i>Postes</i>	<i>Observations</i>
Du Service administratif (composante appui au programme) au Service des affaires du Conseil économique et social (sous-programme 1)	1 assistant au service des séances G(AC)	En vue de régulariser les prêts de postes et de mettre le tableau d'effectifs en conformité avec les modalités de fonctionnement actuelles [voir par. 2.46 et 2.157 a)]
Genève		
De la Division de la planification centrale et de la coordination (sous-programme 2 à la composante appui au programme)	17 postes 1 P-4, 2 P-2, 1 G(1°C) et 13 G(AC)	Transfert des moyens informatiques à la composante appui au programme [voir par. 2.52 a) et 2.157 c)] ^a
Du sous-programme 3 au sous-programme 2	12 postes 2 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 3 G(1°C) et 5G(AC)	Afin de régulariser les prêts de postes et de mettre le tableau d'effectifs en conformité avec les modalités de fonctionnement actuelles [voir par. 2.80 a) et 2.89 d)]
Du sous-programme 4 au sous-programme 2	8 postes 2 P-4, 2 P-3, 1 G(1°C) et 3 G(AC)	I.46 Afin de régulariser les emprunts de postes et de mettre le tableau d'effectifs en conformité avec les modalités de fonctionnement actuelles [voir par. 2.96 d)]
Du sous-programme 3 à la composante appui au programme	1 G(1°C)	Afin de régulariser les emprunts de postes et de mettre le tableau d'effectifs en conformité avec les modalités de fonctionnement actuelles [voir par. 2.96 d)])
Du sous-programme 4 au sous-programme 3	1 G(AC)	Afin de régulariser les emprunts de postes et de mettre le tableau d'effectifs en conformité avec les modalités de fonctionnement actuelles [voir par. 2.96 d)]
Nairobi		
Du sous-programme 2 à la composante appui au programme	1 P-3	Transfert des moyens informatiques à la composante appui au programme [voir par. 2.134 et 2.157 c)] ^a
Budget cofinancé (Vienne)		
Du Groupe de la gestion des documents (sous-programme 2) au Groupe de la reproduction et de la distribution (sous-programme 4)	2 postes d'assistant à la gestion des documents [G(AC)]	par 2.210 b)
Du Groupe du contrôle de la rédaction (sous-programme 3) au Groupe de la gestion des séances (sous-programme 2)	1 poste de fonctionnaire des conférences	par.2.117
Du sous-programme 2 à la composante appui au programme	1 P-4 et 3 G(AC) [par.2.110 d)]	Transfert des moyens informatiques à la composante appui au programme [voir par. 2.110 d)] ^a

^a En application du paragraphe 55 de la résolution 69/250 de l'Assemblée générale, les ressources nécessaires pour financer les moyens informatiques dans tous les lieux d'affectation ont été comptabilisées à part et transférées de la composante programme de travail à la composante appui au programme.

I.47 Le Comité consultatif se félicite de l'approche adoptée, suite au paragraphe 55 de la résolution 69/250 de l'Assemblée générale, pour comptabiliser à part et transférer toutes les ressources nécessaires pour

financer les moyens informatiques de la composante programme de travail à la composante appui au programme. Il formule d'autres observations à cet égard dans les paragraphes I.58 et I.59 ci-dessous.

I.48 Le Comité consultatif a demandé de plus amples explications concernant les transferts proposés pour mettre les tableaux d'effectifs en conformité avec les modalités de fonctionnement actuelles, principalement pour ce qui est de la gestion des conférences à Genève, notamment le transfert de 20 postes au sous-programme 2, Planification et coordination des services de conférences, du sous-programme 3, Services de documentation (12 postes) et du sous-programme 4, Services d'appui aux réunions et de publication (8 postes). Il a été informé que ces propositions étaient motivées par les facteurs ci-après : a) un changement dans le volume et la nature des tâches confiées aux principaux clients auxquels la Division de la gestion des conférences fournit des services du fait de la réforme en cours des organes conventionnels des droits de l'homme, en application de la résolution 68/268 de l'Assemblée générale, le Conseil des droits de l'homme, les mécanismes qui lui sont associés et les mécanismes et les organes conventionnels des droits de l'homme représentant plus de 60 % de la charge de travail de la Division en matière de traitement de la documentation et 30 % du total des réunions dont elle assure le service; et b) la nécessité de tenir compte de façon totalement transparente des évolutions qui sont intervenues ces dernières années pour permettre à la Division de s'adapter aux nouvelles conditions de travail, aux nouvelles technologies et aux nouveaux enjeux.

I.49 Le Comité consultatif souligne combien il importe de veiller à ce que la répartition effective des postes et des fonctions reste en phase avec la structure des effectifs approuvée par l'Assemblée générale, et estime donc que la mise en conformité avec les modalités de fonctionnement actuelles constitue une étape nécessaire. Il souligne, néanmoins, que le recours à des prêts de postes et à toutes autres dispositions ponctuelles ne devrait être envisagé que dans des cas exceptionnels et de façon strictement temporaire, pour mettre en œuvre des activités prescrites par les organes délibérants. En outre, toutes les propositions de régularisation des dispositions ponctuelles concernant le tableau d'effectifs devraient être soumises pour examen à l'Assemblée générale en temps voulu, avec tous les éléments justificatifs voulus.

Suppressions

I.50 Au total, il est proposé de supprimer les 21 postes ci-après :

a) **Gestion des conférences, New York.** Suppression de 10 postes au total, dont : i) 7 postes à la Division des réunions et des services de publication (sous-programme 4) : 1 poste de chef de la Section de la préparation de copie et de la correction d'épreuves (P-5), 1 poste d'assistant d'édition et de publication assistée par ordinateur [agent des services généraux (Autres classes)] au Bureau du Directeur, et 5 postes (3 assistants d'édition et de publication assistée par ordinateur, 1 assistant d'édition et 1 commis aux documents [agents des services généraux (Autres classes)] à la Section de l'appui aux réunions (voir *ibid.*, 2.67 b); voir aussi par. 1.39 d) plus haut; ii) 1 poste d'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)] au sein du Service administratif (voir *ibid.*, par. 2.157 et 2.15; voir aussi par. 1.39 c) plus haut; et iii) 2 postes d'assistant d'édition [agents

des services généraux (Autres classes)] au Groupe du contrôle des documents, sous-programme 2 (voir *ibid.*, par. 2.52; voir aussi par. I.39 c) ci-dessus);

b) **Gestion des conférences, Genève.** Suppression d'un total de 10 postes d'agent des services généraux (Autres classes) dont : 2 postes d'assistant (traitement de texte), 2 postes d'assistant (références) et 1 poste de commis au traitement de texte (sous-programme 3, Services de la documentation (voir *ibid.*, par. 2.89 c) et 2.13; voir aussi par. I.39 d) ci-dessus); et 3 postes d'assistant (impression), 1 poste d'assistant (distribution) et 1 poste d'assistant (documentation) au titre du sous-programme 4, Services d'appui aux réunions et de publication (voir *ibid.*, 2.96 c) et 2.13; voir aussi par. I.39. d) ci-dessus;

c) **Gestion des conférences, Vienne.** Suppression d'un poste d'assistant à la documentation [agent des services généraux (Autres classes)] au titre du sous-programme 4, Services d'appui aux réunions et de publication (voir *ibid.*, par. 2.124 et 2.14; voir aussi par. I.39 d) ci-dessus.

Postes vacants

I.51 Au moment où il a réalisé son examen, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 avril 2015, un total de 132 postes étaient vacants, dont 73 postes d'administrateur (1 D-1, 12 P-5, 31 P-4 et 29 P-3) et 59 postes d'agent des services généraux. Au 26 juin 2015, sur les 132 postes vacants, 2 postes avaient été pourvus, 25 étaient au stade de l'intégration des nouvelles recrues, des candidats avaient été sélectionnés pour sept postes, 10 postes étaient en voie de recrutement à partir de la liste et les titulaires de huit postes avaient une affectation temporaire. En outre, sept des postes vacants figuraient parmi ceux qu'il était proposé de supprimer. Pour les autres postes encore vacants, la procédure de recrutement en était à divers stades.

I.52 Le Comité consultatif a également été informé qu'au 1^{er} juillet 2015 quatre postes étaient vacants depuis plus de deux ans : a) deux postes de réviseur (P-4), Services de documentation, sous-programme 3 (New York), qui étaient vacants, respectivement, depuis décembre 2012 et février 2013; b) un poste de chef de la Section linguistique (P-5), Services de documentation, sous-programme 3 (Nairobi), vacant depuis septembre 2012; et c) un poste de traducteur de langue russe (P-3), Services de documentation (Nairobi), vacant depuis mai 2013. À cet égard, le Comité rappelle sa position selon laquelle il convient de déterminer s'il y a lieu de maintenir des postes qui sont demeurés vacants depuis deux ans ou plus et en quoi il est opportun de les faire figurer dans le projet de budget-programme ou, au contraire, s'il faut en proposer la suppression. **Compte tenu de ce qui précède, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de supprimer les quatre postes ci-dessus qui sont vacants depuis plus de deux ans. Tous les autres objets de dépense correspondants devraient être ajustés en conséquence.**

I.53 **Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe I.52 plus haut, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les ressources au titre des postes.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

I.54 Les ressources demandées pour 2016-2017 au titre des objets de dépenses autres que les postes se montent à 134 589 400 dollars, ce qui représente une diminution nette de 23 449 500 dollars (ou 14,9 %) par rapport au montant révisé du crédit correspondant de l'exercice 2014-2015. Il ressort des informations complémentaires à ce sujet que cette diminution nette proposée correspond à une réduction des ressources jugées nécessaires au titre des autres dépenses de personnel (21 697 400 dollars, ou 31,9 %), des voyages du personnel (105 400 dollars ou 29,1 %), des frais généraux de fonctionnement (66 800 dollars ou 2,2 %), des fournitures et accessoires (192 400 dollars ou 7,9 %) et des subventions et contributions (1 955 900 dollars ou 3,9 %) qui couvrent la part de l'ONU dans les postes financés conjointement à Vienne. Cette diminution serait en partie contrebalancée par des besoins de ressources accrus au titre des services contractuels (375 900 dollars ou 1,2 %) et des fournitures et matériels (192 500 dollars ou 7,9 %).

I.55 Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général relatives aux objets de dépenses autres que les postes, sous réserve de la recommandation formulée au paragraphe I.52 ci-dessus.

Observations et recommandations générales

Initiative de gestion intégrée à l'échelle mondiale

I.56 Le Comité consultatif rappelle que l'approche des services de conférence sous l'angle d'une gestion intégrée à l'échelle mondiale, qui a pour socle le grand projet informatique lancé en 2006 (voir A/60/7, par I.42), a été adoptée par le Département depuis plusieurs années en tant que moyen d'améliorer l'efficacité et l'efficience de ses activités. Dans le fascicule budgétaire, le Secrétaire général indique que les politiques, pratiques et procédures administratives et techniques de la gestion intégrée à l'échelle mondiale continueront d'être normalisées à l'échelle des quatre centres de conférence et que le renforcement de l'intégration des activités du Département au sein d'un seul service mondial, les particularités locales et les besoins des clients de chaque centre étant pris en compte, améliorera le rapport coût-efficacité des services de documentation et le respect des délais. À ce sujet, le fascicule budgétaire précise que la Division de la planification centrale et de la coordination (sous-programme 2, New York) présidera un groupe de travail interlieux d'affectation et conduira les efforts faits pour harmoniser les indicateurs de résultats et les méthodes d'établissement des coûts à l'échelle du système; et fournira des orientations et un appui techniques en vue de poursuivre le développement du grand projet informatique 1 (gData) à partir d'indicateurs de résultats harmonisés à l'échelle mondiale [voir A/70/6 (Sect.2), par. 2.49 al. b) iv)].

I.57 Le Comité consultatif se félicite de l'approche adoptée pour élaborer un cadre standard de gestion des résultats dans le Département. Il est d'avis que toutes les grandes initiatives organisationnelles devraient énoncer clairement, dès le départ, des objectifs de résultats et des indicateurs de référence clairs par rapport auxquels les programmes pourraient être évalués, avec des données de base sur les niveaux d'activité et la qualité des services, ainsi que sur les coûts et les ressources nécessaires pour produire ces services. Le Comité consultatif attend avec intérêt de nouvelles mises à jour sur les progrès enregistrés à cet

égard dans les prochains rapports du Secrétaire général sur le plan des conférences et il compte que les résultats de ce processus seront indiqués dans le prochain projet de budget.

I.58 Le Secrétaire général indique en outre que les outils constitutifs du grand projet informatique (gMeets, gDoc et gData, pour les réunions, la gestion de la documentation et l'établissement de rapports statistiques) seront mis en service dans tous les lieux d'affectation de façon à faciliter la gestion à l'échelle mondiale de l'utilisation efficace et efficiente des ressources et à favoriser l'utilisation d'outils et de processus électroniques dans la prestation des services de conférence. À cet égard, comme indiqué plus haut, conformément au paragraphe 55 de la résolution 69/250 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général propose d'isoler toutes les ressources informatiques pour les transférer du programme de travail à l'appui aux programmes dans tous les lieux d'affectation. Sur sa demande, le Comité consultatif a obtenu une ventilation par objet de dépenses des ressources informatiques et connexes de chaque lieu d'affectation pour l'exercice 2016-2017, qui est récapitulée dans le tableau 1.4 ci-dessous.

Tableau I.4
**Ressources informatiques proposées pour 2016-2017,
par objet de dépense et lieu d'affectation**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>New York</i>	<i>Genève</i>	<i>Nairobi</i>
Postes	5 427,2	4 734,9	274,6
Autres objets de dépense	–	–	169,0
Services contractuels	7 238,6	1 191,0	
Frais généraux de fonctionnement	1 038,1	–	223,9
Fournitures et accessoires	399,4	88,5	
Mobilier et matériel	1 495,8	1 084,5	561,1
Total	15 599,1	7 098,9	1 228,6

I.59 Le Comité consultatif félicite de l'approche adoptée et compte que le transfert des ressources à l'appui aux programmes débouchera sur un regroupement des capacités et créera des possibilités d'amélioration supplémentaires quant à l'utilisation efficace et efficiente de ces ressources. Le Comité insiste sur la nécessité de veiller à ce que la mise en œuvre des initiatives informatiques et la prestation de services informatiques par toutes les entités du Secrétariat soient pleinement conformes à la stratégie informatique révisée du Secrétaire général (A/69/517), dont tous les éléments ont été approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 69/262.

I.60 En ce qui concerne le paragraphe 2.21 du fascicule budgétaire (voir aussi A/68/7, par. I.115), le Comité consultatif a été informé, sur sa demande, que toute la documentation relative à l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme est traitée dans les six langues officielles, y compris la documentation des sessions du Groupe de travail et les rapports finals que celui-ci présente comme documents de présession pour examen par le Conseil. Le Comité a été également

informé que la Division de la gestion des conférences à Genève accordait un rang de priorité élevé aux documents se rapportant à l'Examen périodique universel. En 2014, la Division avait réussi à publier 42 des 45 documents (soit 93 %) avant la date du début de la session mais, compte tenu des moyens dont disposait la Division, 11 documents seulement (soit 24 %) ont été publiés dans le délai réglementaire de six semaines avant le début de la session. **Le Comité consultatif demande de nouveaux au Secrétaire général de veiller à l'application de la décision de l'Assemblée générale selon laquelle tous les rapports adoptés par le Groupe de travail sur l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme doivent être publiés en tant que documents paraissant dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies suffisamment longtemps avant leur examen par le Conseil** (voir résolution 67/237, sect. IV, par. 2).

Coûts standard du traitement des documents

I.61 Sur sa demande, le Comité a obtenu le tableau I.5 ci-dessous indiquant les coûts standard actualisés pour 2015 du traitement d'un document de 8 500 mots dans les six langues.

Tableau I.5

Coûts standard de traitement d'un document, par lieu d'affectation

(En dollars des États-Unis)

	2014	2015
New York	50 900	50 900
Genève ^a	35 100	30 600
Nairobi	17 700	29 619
Vienne ^b	29 600	33 485

^a La norme de travail utilisée pour le calcul du coût unitaire est certes restée la même mais la grande différence de coût entre 2014 et 2015 s'explique par la différence de taux de change. Les dépenses locales sont en effet en francs suisses, monnaie dont la valeur est passée de 0,894 en 2014 à 0,933 en 2015.

^b L'augmentation correspond à peu près à la diminution du volume de travail.

I.62 Le Comité consultatif a été informé que, en collaboration avec tous les lieux d'affectation et le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, un groupe de travail sur l'établissement des coûts a été constitué au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences pour mettre au point une méthode unifiée et un processus cohérent d'actualisation des coûts à l'échelle de tous les lieux d'affectation. Les résultats et conclusions des travaux du Groupe de travail sur l'établissement des coûts devraient être communiqués à l'Assemblée générale au cours de la partie principale de sa soixante-dixième session. Le Comité a été également informé que le Département était en train d'examiner une proposition de transfert auprès de l'Office des Nations Unies à Vienne d'un certain nombre de fonctionnaires du Services de traduction française du Siège, ce qui pourrait présenter un certain nombre d'avantages, notamment des dépenses de personnel plus faibles en raison d'une indemnité de poste moins élevée; la possibilité de traiter les documents au-delà de l'horaire normal de travail au Siège

en raison du décalage horaire entre New York et viennent; les possibilités accrues de mobilité géographique du personnel du Service; et la possibilité d'acquérir une expérience de la gestion pour le réviseur qui supervisera le personnel ainsi détaché.

I.63 Le Comité consultatif se félicite des initiatives ci-dessus et espère recevoir des informations à jour à mesure que ces projets progressent et sont menés à leur terme. Le Comité engage le Secrétaire général à ne pas relâcher ses efforts à cet égard et à trouver la manière la plus efficace et rentable de fournir les services requis.

Volume de travail par section linguistique

I.64 Sur sa demande, le Comité consultatif a obtenu le tableau I.6 ci-dessous contenant des renseignements sur le volume de travail des différents services de traduction et d'interprétation à New York.

Tableau I.6

Volume de travail des services de traduction et d'interprétation, par langue, à New York

	<i>Service de traduction Nombre de mots traduits</i>	<i>Service d'interprétation Nombre d'affectations à une réunion</i>
Anglais	3 710 509 ^a	5 381
Arabe	17 770 323	6 887 ^b
Chinois	17 354 365	6 933 ^b
Espagnol	17 016 025	5 073
Français	16 536 590	5 302
Russe	16 578 211	4 874

^a Majorité des documents soumis en anglais.

^b L'arabe et le chinois bénéficient de deux interprètes par réunion, donc de trois affectations par langue et par réunion, tandis que les autres langues n'ont droit qu'à deux interprètes par langue et par réunion, donc deux affectations par langue et par réunion.

I.65 Le Comité consultatif estime qu'il est essentiel de disposer de statistiques complètes et fiables sur les activités du Département pour faciliter l'examen des propositions du Secrétaire Général et la prise des décisions y relatives par l'Assemblée générale. **Le Comité consultatif engage à continuer de s'efforcer d'enrichir et d'améliorer la base de statistiques sur la charge de travail et demande que l'on envisage d'établir des statistiques de la productivité individuelle moyenne (par éditeur, par traducteur, etc.), afin d'analyser l'évolution de la productivité et de pouvoir comparer plus facilement la production entre lieux d'affectation et entre langues.**

Contrôle de la qualité de la traduction extérieure

I.66 Le Comité consultatif a demandé un complément d'information sur les mesures prises pour donner suite au paragraphe 118 de la résolution 69/250 de l'Assemblée générale, dans lequel l'Assemblée a prié le Secrétaire général d'appliquer les mêmes critères de contrôle de la qualité aux documents traduits à l'extérieur pour le compte des quatre centres de conférence. Le Comité a été

informé que, en réponse à cette demande, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences avait constitué un fichier commun de collaborateurs extérieurs auxquels les quatre lieux d'affectation pourraient faire appel. Le Département avait aussi décidé d'employer un outil commun pour la gestion de tous les travaux contractuels. Cette application de gestion des opérations contractuelles (CMA) était déjà utilisée à Vienne, Nairobi et New York et il était prévu qu'elle soit mise en service à Genève le 1^{er} novembre 2015. Elle faciliterait l'application de normes communes de contrôle de la qualité dans les quatre lieux d'affectation, par l'utilisation d'une même série de critères d'évaluation et des mêmes normes de rendement. Le Comité a été également informé qu'un groupe de travail du Groupe de pilotage du processus de rationalisation du traitement des documents du Département était en train d'élaborer ces normes communes d'évaluation des documents confiés à des traducteurs extérieurs, et que ces normes devraient être adoptées d'un commun accord également au plus tard le 1^{er} novembre 2015. Le Comité examinera cette question plus avant à l'occasion de l'examen du prochain rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences.

Planification des successions et promotion active

I.67 Le Comité consultatif a été informé qu'au total, 275 fonctionnaires du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences prendraient leur retraite au cours des trois années à venir (entre 2015 et 2018), dont: a) 149 à New York (Service d'interprétation et Service d'établissement des procès-verbaux, 30; Service de la documentation, 94; autres services, 25); b) 81 à Genève (Service d'interprétation, 17; Service linguistique, 47; production et service d'appui, 9; autres services, 8); c) 32 à Vienne et 13 à Nairobi. Ces chiffres s'entendent compte non tenu de la rotation non prévue des effectifs résultant des démissions, des transferts à d'autres départements et des autres mouvements de personnel.

I.68 Le Comité consultatif a été également informé que, considérant le grand nombre de départs à la retraite prévus, le Département, face à la difficulté d'assurer la continuité des opérations et le renouvellement sans accroc des effectifs au cours des trois années à venir, a opté pour une planification minutieuse, pour la formation et pour le strict respect des délais de recrutement aux postes devenus vacants par suite de départs à la retraite. Dans chaque lieu d'affectation, les services de documentation, de traduction et d'interprétation ont pris toute une série de mesures comprenant notamment: des programmes de promotion active auprès des universités; des programmes de formation/stages à l'intention des élèves des filières linguistiques; le développement de la mobilité entre lieux d'affectation; le suivi individuel et mentorat des nouvelles recrues; et le remplissage des fichiers et l'élargissement de la réserve de personnel freelance. En outre, les concours linguistiques sont rationalisés de manière à produire davantage de candidats remplissant les conditions requises pour être recrutés. Pour surmonter les difficultés rencontrées par la section arabe, le Service d'interprétation avait décidé d'organiser un programme pilote de formation en interne de futurs candidats. Un programme similaire, qui doit démarrer en février 2016, est en cours de préparation pour la Section française et devrait, une fois achevé, pourvoir aux besoins prévisibles de renouvellement des effectifs de la Section.

I.69 En ce qui concerne les programmes de formation, le Comité consultatif a été informé que les sections de traduction auront besoin de ressources supplémentaires pour la formation de façon non seulement à faire face aux prochains départs à la

retraite, mais aussi pour assurer le renouvellement nécessaire au rajeunissement des fichiers de freelances/contractuels. Le Comité a été également informé que l'aptitude des sections à assurer une formation systématique est tributaire de l'existence dans les sections elles-mêmes d'une capacité permanente suffisante aux niveaux appropriés. Il s'agit là d'une difficulté qui découle de la forte dépendance à l'égard des freelances pour renforcer les capacités existantes.

I.70 Le Comité consultatif félicite le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences pour son approche dynamique de la planification des successions et des besoins correspondants, ainsi que pour les mesures qu'il a prises jusqu'à présent. Le Comité insiste sur la nécessité de garder cette situation à l'examen et de continuer de s'employer à assurer la continuité des opérations et une succession sans accroc au cours des trois prochaines années, s'agissant des besoins en documentation, traduction et interprétation dans les six langues officielles et pour les quatre lieux d'affectation.

Taux d'utilisation des centres de conférence

I.71 S'étant enquis de l'état d'avancement des travaux d'élaboration de la méthode uniforme de mesure du taux d'utilisation des centres de conférence dans tous les lieux d'affectation [voir A/70/6 (sect. 2), annexe II; voir aussi A/69/415, par. 46], le Comité consultatif a été informé que ces travaux se poursuivaient. Le Comité examinera cette question plus avant à l'occasion de l'examen du prochain rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences.

Respect des délais de parution des documents

I.72 En ce qui concerne le respect des délais de parution des documents, le Comité consultatif a été informé qu'en 2014, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences avait traité en temps voulu 98 % des documents qui avaient été soumis dans les délais prescrits et sans dépassement du nombre maximum de mots. De ce fait, 75 % des documents de présession publiés à New York l'ont été dans le délai réglementaire, contre 71 % seulement en 2013. Le Comité a aussi été informé qu'en 2014, le Département avait inauguré une approche multiparties prenantes associant tous les clients concernés à la planification du traitement des documents. En outre, le Département avait planifié ses travaux pour 2014 en tenant compte des résultats d'une analyse des tendances et des délais de traitement des documents de l'année précédente. **Le Comité consultatif se félicite des progrès signalés en ce qui concerne les délais de traitement des documents. Le Comité a pu de lui-même constater l'amélioration du processus de planification et du respect des délais de parution des documents dans toutes les langues officielles. Le Comité consultatif félicite le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences pour son approche dynamique consistant à associer et consulter plus étroitement ses clients dès le départ et tout au long des différentes phases du processus de planification et de traitement, et il encourage le Département à continuer d'adopter cette approche axée sur les clients qui a donné de bons résultats.**

Questions diverses

I.73 Sur sa demande, le Comité consultatif a été informé qu'en réponse à la demande formulée par l'Assemblée générale au paragraphe 69 de sa résolution

69/250 adoptée le 29 décembre 2014, le Secrétaire général a nommé, le 30 juin 2015, le Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences nouveau Coordonnateur des questions de multilinguisme. Le rôle du Coordonnateur a été défini dans les résolutions 54/64 et 61/266 de l'Assemblée générale en date, respectivement, des 6 décembre 1999 et 16 mai 2007 et dans les rapports correspondants, en particulier celui publié sous la cote A/61/317 (par. 11), qui établit un certain nombre de tâches confiées au Coordonnateur. Le Comité consultatif examine cette question plus avant dans le chapitre 28 ci-dessous. Le Comité examinera cette question plus avant à l'occasion de l'examen du prochain rapport sur le plan des conférences.

Titre II

Affaires politiques

Chapitre 3

Affaires politiques

	<i>Dollars É.-U.</i>
Montant révisé du crédit ouvert pour 2014-2015	1 232 659 700
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2016-2017	1 241 032 500
Ressources demandées pour l'exercice 2016-2017, après actualisation préliminaire	1 243 967 400
Quotes-parts hors budget ordinaire	14 199 000 ^a
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	79 593 400

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2014-2015 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

^a Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 69/308 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

II.1 Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 3 du budget ordinaire de l'exercice biennal 2016-2017 se montent à 1 241 032 500 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation nette de 8 372 800 dollars (soit 0,7 %) par rapport aux montants révisés du crédit ouvert pour l'exercice 2014-2015 (voir A/70/6 (Sect. 3) et Corr.1, tableau 3.3).

II.2 Les ressources demandées pour 2016-2017 au titre du chapitre 3 correspondent aux ressources jugées nécessaires pour financer les activités du Département des affaires politiques (84 820 700 dollars), des missions politiques spéciales (1 124 400 000 dollars), du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient (17 860 300 dollars), du Bureau d'appui à la consolidation de la paix (5 937 300 dollars), du Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé (6 038 300 dollars) et du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (1 975 900 dollars).

II.3 Le Secrétaire général impute cette augmentation nette de 8 372 800 dollars à quatre facteurs ventilés comme suit :

a) Une augmentation nette de 14 489 800 dollars correspondant au solde des ajustements techniques suivants : i) une diminution de 45 800 dollars au titre du Département des affaires politiques résultant de l'élimination d'un crédit ponctuel de 45 800 dollars lié à la suppression progressive de postes au cours de l'exercice biennal 2014-2015; et ii) une augmentation de 14 535 600 dollars au titre des missions politiques spéciales correspondant à la différence entre le montant en avril 2015 du crédit ouvert pour 2014-2015 et le montant du crédit que l'Assemblée

générale a approuvé au titre des missions politiques spéciales pour l'exercice biennal 2016-2017 dans sa résolution 69/264 (ibid., par. 3.12 à 3.14);

b) Une augmentation nette de 888 400 dollars au titre des transferts entre composantes ou départements, correspondant à : i) une augmentation nette de 257 500 dollars au titre du Département des affaires politiques soldant une augmentation de 324 400 dollars au sous-programme 1, liée au transfert entrant de ressources provenant du chapitre 4 (Désarmement) et une diminution de 66 900 dollars au sous-programme 3, correspondant à la réduction liée à la suppression proposée d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes), dont une partie permettra le reclassement d'un poste de sous-secrétaire général au rang de secrétaire général adjoint au Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine; ii) une augmentation de 564 000 dollars au titre du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, liée au reclassement proposé de six postes de garde du corps (agents des services de sécurité) en postes du Service mobile; et iii) une augmentation de 66 900 dollars au titre du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine correspondant au reclassement proposé d'un poste de sous-secrétaire général en un poste de secrétaire général adjoint (intégralement compensée par la suppression d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) au sous-programme 3 du Département des affaires politiques) (ibid., par. 3.15 à 3.18);

c) Une diminution de 6 223 900 dollars au titre des variations découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale (gains d'efficacité) dont 91 600 dollars au titre des postes et 6 132 300 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes. La diminution de 91 600 dollars au titre des postes correspond au gel proposé et du recrutement à un poste permanent d'appui au programme du Département des affaires politiques. La diminution proposée de 6 132 300 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes se décompose comme suit : i) 6 000 000 dollars en gains d'efficacité escomptés à la rubrique Missions politiques spéciales; et ii) 132 300 en gains d'efficacité au Département des affaires politiques (ibid., par. 3.23 à 3.25);

d) Une diminution de 781 500 dollars au titre des variations découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale (réductions supplémentaires), dont 409 000 dollars au titre des postes et 372 500 dollars au titre des autres objets de dépense (ibid., par. 3.20 à 3.22).

II.4 On trouvera au chapitre I ci-dessus les commentaires et observations du Comité consultatif concernant la présentation des réductions proposées.

II.5 Ayant demandé plus de précisions à ce sujet, le Comité consultatif a reçu le tableau suivant donnant la ventilation par objet de dépenses du total des variations proposées au titre des gains d'efficacité et des réductions supplémentaires.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédit ouvert pour 2014-2015	Réduction proposée pour 2016-2017	
		Montant	Pourcentage
Postes	104 171,6	(500,6)	(0,5)
Autres dépenses de personnel	653 467,9	(20,8)	(0,0)
Consultants	9 204,2	(15,0)	(0,2)
Experts	32 540,0	–	–
Voyages de représentants	1 789,9	–	–
Voyages du personnel	51 281,3	(303,2)	(0,6)*
Services contractuels	29 409,2	–	–
Frais généraux de fonctionnement	237 677,6	(98,2)	(0,0)
Frais de représentation	741,5	–	–
Fournitures et matériaux	35 476,4	(67,6)	(0,2)
Mobilier et matériel	50 237,3	–	–
Amélioration des locaux	22 340,9	–	–
Dons et contributions	4 321,9	–	–
Divers	–	(6 000,0)	–
Total	1 232 659,7	(7 005,4)	(0,6)

* Compte tenu d'une réduction de 10 % appliquée aux montants révisés des crédits ouverts, moins les ajustements techniques et certains objets de dépense exclus.

II.6 Le tableau II.1 récapitule les postes inscrits au budget ordinaires qui ont été approuvés pour l'exercice biennal 2014-2015 et les propositions du Secrétaire général concernant les postes pour 2016-2017. Le tableau montre également les postes financés par des quotes-parts hors budget ordinaire et par des ressources extrabudgétaires prévues pour 2016-2017 (ibid., tableaux 3.2 et 3.4)

Tableau II.1
Tableau d'effectifs

	Nombre de postes	Classe
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice 2014-2015	370	2 SGA, 4 SSG, 12 D-2, 16 D-1, 47 P-5, 62 P-4, 50 P-3, 22 P-2/1, 5 G(1 ^{er} C), 101 G(AC), 6 ASS, 7 SM, 5 AN, 31 AL
Postes proposés pour l'exercice 2016-2017	369	3 SGA, 3 SSG, 12 D-2, 16 D-1, 46 P-5, 63 P-4, 50 P-3, 22 P-2/1, 5 G(1 ^{er} C), 100 G(AC), 13 SM, 5 AN, 31 AL
Reclassements	8	6 ASS en SM au Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient

	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>
		1 P-5 en P-4 au Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient
		1 SSG en SGA au Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine
Suppressions	(1)	1 G(AC) au sous-programme 3 du Département des affaires politiques
<i>Quotes-parts hors budget ordinaire</i>		
Prévisions pour 2016-2017	54	2 P-5, 23 P-4/3, 19 AL, 10 SM
<i>Ressources extrabudgétaires</i>		
Prévisions pour 2016-2017	83	3 D-1, 8 P-5, 37 P-4/3, 4 P-2/1, 1 G(1°C), 18 G(AC), 12 AL

Observations et recommandations concernant les postes

II.7 Il ressort du complément d'information fourni par le Secrétaire général que les ressources demandées pour les postes, d'un montant de 104 235 000 dollars, avant actualisation des coûts, représentent une augmentation de 63 400 dollars, soit 0,1 %, par rapport aux montants révisés des crédits correspondants de l'exercice 2014-2015. Cette augmentation nette s'explique essentiellement par des augmentations résultant du reclassement proposé de sept postes, en partie compensé par les diminutions résultant de la suppression proposée d'un poste, du déclassement d'un poste et du gel du recrutement pour deux postes permanents, comme on le verra plus en détail aux paragraphes II.8 à II.16 ci-dessous.

Gel du recrutement

II.8 Comme indiqué plus haut, dans les alinéas c) et d) du paragraphe II.3, le Secrétaire général propose un gel du recrutement pour deux postes permanents relevant du sous-programme 5 et de l'appui au programme. Sur sa demande, le Comité consultatif a été informé que le Secrétaire général avait identifié au Département des affaires politiques deux postes permanents pour lesquels le recrutement serait gelé : pendant 17 mois pour un poste P-4 de spécialiste des affaires politiques au sous-programme 5 (Question de Palestine); et pendant 14 mois pour un poste d'assistant (budget et finances) de la catégorie des services généraux (Autres classes) à l'appui au programme.

II.9 Il est dit dans le complément d'information fourni par le Secrétaire général que le poste P-4 identifié en vue d'un gel de recrutement est inscrit au tableau d'effectifs au titre du sous-programme 5, pour la Division des droits des Palestiniens. Il est en outre précisé que les attributions générales de la Division consistent à assurer des fonctions organiques telles que la fourniture de services au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, l'établissement de documents à l'intention des organes délibérants, le travail de liaison et de promotion auprès des organisations de la société civile, l'organisation de la célébration annuelle de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien et d'autres manifestations spéciales et l'organisation d'un programme annuel de formation à l'intention des fonctionnaires du Gouvernement de l'État de Palestine. **Le Comité**

consultatif est d'avis que les attributions du poste P-4 mentionnées plus haut ont un caractère organique et contribuent à assurer les fonctions organiques d'ensemble de la Division des droits des Palestiniens dans le cadre du sous-programme 5. Le Comité estime en outre que les attributions de ce poste ne sont pas directement liées à Umoja, et le gel du recrutement pour ce poste pourrait avoir un effet préjudiciable. En conséquence, le Comité consultatif recommande de n'approuver ni le gel pour 17 mois du recrutement pour le poste P-4 de spécialiste des affaires politiques au sous-programme 5 du Département des affaires politiques, ni la réduction correspondante des ressources destinées à financer les postes.

II.10 Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver le gel pour 14 mois du recrutement pour un poste d'assistant (finances et budget) de la catégorie des services généraux (Autres classes) au titre de l'appui au programme, ainsi que les réductions correspondantes des ressources destinées à financer les postes. Toute réduction correspondante touchant d'autres objets de dépense doit être ajustée en conséquence.

Reclassements

II.11 Il est proposé de reclasser au total sept postes (1 SSG en SGA pour le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et 6 postes de garde du corps passant de la catégorie des Services de sécurité à celle du Service mobile pour le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient) et un poste serait déclassé (1 poste d'attaché de liaison passant de P-5 à P-4, également pour le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient) (ibid., tableau 3.2).

II.12 Le Secrétaire général propose de reclasser de sous-secrétaire général à secrétaire général adjoint le poste de chef du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, vu la nécessité de promouvoir le partenariat stratégique entre les deux organisations (ibid., par 3.156). Le Comité consultatif a été informé, sur sa demande, que le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine a été renforcé ces dernières années, ce qui exige un niveau de représentation qui soit à la hauteur du rôle que le Représentant spécial du Secrétaire général est censé jouer dans ce partenariat stratégique. Le Comité a été en outre informé que les commissaires de l'Union africaine ont un statut équivalent à celui de secrétaire général adjoint et que porter la représentation de l'ONU au même niveau permettra d'instaurer une collaboration plus efficace avec l'Union africaine.

II.13 Le Secrétaire général ajoute que l'augmentation de 66 900 dollars au titre du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine correspondant au reclassement proposé et du poste de sous-secrétaire général au rang de secrétaire général adjoint est intégralement compensée par la suppression d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) au sous-programme 3 du Département des affaires politiques, ce qui représente une réduction de 164 700 dollars (voir par. II.3 b) ci-dessus et II.17 ci-dessous).

II.14 Il est dit dans le complément d'information fourni par le Secrétaire général que le reclassement de six postes de garde du corps au Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient de la catégorie des agents des services de sécurité à celle du Service mobile se fonde sur l'analyse du Bureau de la gestion des ressources humaines selon laquelle les postes de garde du

corps devraient être classés dans le Service mobile (fonctionnaires internationaux), compte tenu de la situation concrète du lieu d'affectation Israël/Cisjordanie/Gaza, dans laquelle le statut de membre du personnel de l'ONU recruté sur le plan international permet d'accéder à des parties du territoire qui, sinon, seraient inaccessibles. Le Comité consultatif a été informé, sur sa demande, que, depuis leur création, les postes d'agent des services de sécurité étaient occupés par des agents du Service mobile recrutés sur le plan international et que le surcoût correspondant avait été porté en déduction des économies résultant des vacances de poste dans le budget ordinaire.

II.15 S'agissant du déclassement proposé, de P-5 à P-4, d'un poste de chargé de liaison au Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, le Comité consultatif a été informé, sur sa demande, que ce déclassement n'affecterait pas l'exécution du mandat du Bureau.

II.16 Le Comité consultatif a recommandé d'approuver les changements de classe proposés pour huit postes.

Suppression de postes

II.17 Comme indiqué dans l'alinéa b) du paragraphe II.3 ci-dessus, il est proposé de supprimer un poste d'agent des services généraux (Autres classes) au sous-programme 3 (Affaires du Conseil de sécurité) du Département des affaires politiques (voir par. II.13 ci-dessus). **Le Comité consultatif recommande d'approuver la suppression proposée d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) au sous-programme 3 du Département des affaires politiques.**

Postes vacants

II.18 Comme il ressort du complément d'information fourni au Comité consultatif, 30 postes étaient vacants au 30 avril 2015. Sur ce total, 23 postes [3 P-5, 1 P-4, 8 P-3, 3 P-2/1 et 8 G(AC)] relèvent du Département des affaires politiques et 7 (2 P-5, 1 P-4, 3 AL et 1 SM) du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient. Le Comité consultatif a été informé, sur sa demande, qu'à la date du 10 juillet 2015, 11 postes avaient été pourvus et 12 en étaient à divers stades du processus de recrutement en ce qui concerne le Département des affaires politiques; 2 postes avaient été pourvus et 5 en étaient à divers stades du processus de recrutement pour ce qui est du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient; et aucun des postes vacants au chapitre 3 n'était resté vacant deux années ou plus.

II.19 Sous réserve des recommandations qu'il a formulées au paragraphe II.9 et II.10 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les postes.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

II.20 Les crédits demandés au titre des objets de dépense autres que les postes pour l'exercice biennal 2016-2017 s'élèvent à 1 136 797 500 dollars, ce qui représente une augmentation nette de 8 309 400 dollars, soit 0,7 %, par rapport au montant des ressources de l'exercice 2014-2015 aux taux révisés. D'après les renseignements complémentaires communiqués par le Secrétaire général, ces prévisions tiennent

compte d'une augmentation au titre des voyages des représentants et des objets de dépense autres que les postes (missions politiques spéciales), qui est compensée en partie par des diminutions au titre de tous les autres objets de dépense. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations concernant les ressources demandées au titre du chapitre 3, missions politiques spéciales non comprises, ainsi qu'il est indiqué dans le tableau II.2.

Tableau II.2

Ressources nécessaires, par objet de dépense (missions politiques spéciales non comprises)

	2012-2013 (dépenses effectives)	2014-2015 (crédits ouverts)	Variation		Total avant actualisation des coûts	Actualisation des coûts	2016-2017 (montant prévu)
			Montant	Pourcentage			
Postes	100 544,5	104 171,6	63,4	0,1	104 235,0	2 442,3	106 677,3
Autres dépenses de personnel	1 065,4	1 275,7	92,4	7,2	1 368,1	54,1	1 422,2
Consultants	330,4	205,4	(26,6)	(13,0)	178,8	7,5	186,3
Experts	–	–	324,4	–	324,4	15,0	339,4
Voyages des représentants	1 007,5	1 789,9	20,0	1,1	1 809,9	84,1	1 894,0
Voyages du personnel	3 604,2	3 033,6	(303,2)	(10,0)	2 730,4	127,3	2 857,7
Services contractuels	1 514,8	1 863,2	73,7	4,0	1 936,9	67,6	2 004,5
Frais généraux de fonctionnement	2 314,1	3 068,3	(298,9)	(9,7)	2 769,4	90,4	2 859,8
Frais de représentation	68,0	112,8	(5,0)	(4,4)	107,8	4,6	112,4
Fournitures et accessoires	430,0	550,3	(139,3)	(25,3)	411,0	12,3	423,3
Mobilier et matériel	696,7	724,5	36,3	5,0	760,8	29,7	790,5
Subventions et contributions	0,3	–	–	–	–	–	–
Total	111 575,9	116 795,3	(162,8)	(0,1)	116 632,5	2 934,9	119 567,4

Autres dépenses de personnel

II.21 Comme il est indiqué dans le tableau II.2, le montant des ressources demandées au titre des autres dépenses de personnel pour le chapitre 3 (missions politiques spéciales non comprises) s'élève à 1 368 100 dollars, ce qui représente une augmentation de 92 400 dollars, soit 7,2 %, par rapport aux ressources de l'exercice biennal 2014-2015. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les prévisions au titre des autres dépenses de personnel comprenaient des montants prévus pour financer le remplacement des fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée, qui devraient s'établir à 240 600 dollars en 2016-2017, contre 99 600 dollars en 2014-2015. **Le Comité note que l'augmentation des dépenses prévues au titre de cette catégorie de dépenses relevant du chapitre 3 n'a pas été suffisamment justifiée et préconise une réduction de 20 %.** On trouvera au chapitre I (sect. D) ci-dessus les commentaires et observations du Comité consultatif concernant la méthode de budgétisation en matière de congé de maladie et de maternité.

Consultants

II.22 Le montant des ressources demandées au titre des consultants pour le chapitre 3 (missions politiques spéciales non comprises) s'élève à 178 800 dollars, ce qui représente une diminution de 26 600 dollars, soit 13 %, par rapport aux ressources de l'exercice biennal 2014-2015. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a obtenu une ventilation des dépenses y relatives par sous-programme, lesquelles s'élèvent à 155 300 dollars pour le Département des affaires politiques. En ce qui concerne le type de services concernés, le Comité consultatif a été informé qu'il s'agirait notamment de s'assurer les services de consultants ayant des compétences spécialisées propres à certains pays en vue de la formulation de projets sur la tenue d'élections pacifiques et de l'analyse de la législation et des réformes électorales, pouvant conduire des missions d'évaluation dans des domaines tels que la prévention des conflits ou pouvant préparer des études en vue d'établir les suppléments au *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*. **Le Comité consultatif souligne que les capacités disponibles en interne devraient être utilisées pour les activités de fond à caractère récurrent et engage le Secrétaire général à faire en sorte, dans toute la mesure possible, que l'Organisation dépende moins des consultants extérieurs. Compte tenu de ce qui précède, le Comité recommande de réduire de 20 % le montant des ressources demandées pour les services de consultants au titre du Département des affaires politiques.** On trouvera au chapitre I (sect. D) ci-dessus les observations du Comité consultatif au sujet du recours aux consultants.

II.23 Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes II.10, II.21 et II.22 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes.

Observations et recommandations générales

Bureau de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme

II.24 Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 3.85 du fascicule budgétaire, la responsabilité de l'exécution du sous-programme 6 incombe au Bureau de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, notamment au Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme avait été créé au sein du Bureau de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, et que les fonctions du personnel déployé dans le cadre du sous-programme, y compris aux classes D-2 et D-1, se rapportaient à la fois au Bureau et au Centre. Ayant demandé des précisions supplémentaires, le Comité consultatif a obtenu une réponse partielle concernant le risque de conflit d'intérêt découlant d'une situation où les mêmes fonctionnaires exercent des fonctions ayant trait à la fois au Bureau et au Centre. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général communiquera à l'Assemblée générale, lorsqu'elle examinera le projet de budget-programme, un complément d'information sur la question.**

II.25 Il est en outre indiqué au paragraphe 3.90 du fascicule budgétaire que le programme de travail du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme consiste notamment à : a) organiser des ateliers de renforcement des capacités pour faciliter la mise en œuvre de la Stratégie et développer la coopération internationale

à cette fin; b) coordonner la fourniture de conseils concernant les mesures à adopter, en faisant connaître les meilleures pratiques en matière de lutte contre le terrorisme et en appuyant la mise en œuvre de divers éléments de la Stratégie avec l'aide de neuf groupes de travail de l'Équipe spéciale; c) appuyer l'application intégrée de la Stratégie à l'échelle du système des Nations Unies, avec le concours de l'Initiative d'assistance intégrée pour la lutte antiterroriste. Le Comité consultatif a demandé, sans les obtenir, des informations sur les mandats intergouvernementaux confiés au Centre en ce qui concerne la coordination de la fourniture de conseils sur les mesures à adopter en matière de lutte contre le terrorisme et l'emploi des ressources correspondantes. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général communiquera à l'Assemblée générale, lorsqu'elle examinera le projet de budget-programme, un complément d'information à cet égard.**

Chapitre 4 Désarmement

	<i>Dollars É.-U.</i>
Montant révisé des crédits ouverts pour 2014-2015	25 379 700 dollars
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2016-2017	24 572 800 dollars
Ressources demandées pour l'exercice 2016-2017, après actualisation préliminaire	25 241 400 dollars
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	25 606 200 dollars
<i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2014-2015 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).	

II.26 Le montant des crédits que le Secrétaire général propose d'inscrire au budget ordinaire au titre du chapitre 4 pour l'exercice 2016-2017 s'élève à 24 572 800 dollars, avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 806 900 dollars (3,2 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2014-2015 (voir A/70/6 (Sect. 4) et corr.1, tableau 4.3).

II.27 Le Secrétaire général impute cette diminution nette de 806 900 dollars à quatre facteurs ventilés comme suit :

a) Une diminution de 1 455 500 dollars correspondant au solde des ajustements techniques se rapportant à la non-reconduction de dépenses non renouvelables liées : i) aux frais de voyage de 20 experts et aux dépenses connexes aux fins de l'apport d'un appui technique et fonctionnel au Bureau des affaires de désarmement, en application de la résolution 68/243 de l'Assemblée générale; et ii) aux dépenses imprévues engagées par le Secrétaire général à l'appui de la Mission d'enquête des Nations Unies concernant les allégations d'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne (ibid., par. 4.13);

b) Une augmentation nette de 837 700 dollars au titre des nouveaux mandats et transferts entre les composantes, s'expliquant par les crédits prévus pour

s'acquitter des nouveaux mandats créés en application des résolutions 68/23, 68/43 et 69/51 de l'Assemblée générale (1 162 100 dollars), qui est compensée en partie par un transfert de ressources (324 400 dollars) au titre du sous-programme 1, l'organisation des réunions ministérielles et autres du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale incombant désormais au Département des affaires politiques et non plus au Bureau des affaires de désarmement (ibid., tableau 4.3 et par. 4.14);

c) Une diminution de 47 100 dollars résultant des gains d'efficacité découlant de l'application de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale, dont un montant de 33 700 dollars au titre des postes et de 13 400 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes (ibid., par. 4.16);

d) Une diminution de 142 000 dollars résultant des nouvelles réductions découlant de l'application de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale relatives aux objets de dépense autres que les postes, à savoir : i) personnel temporaire (autre que pour les réunions) (56 300 dollars); ii) consultants (50 000 dollars); iii) voyages (35 700 dollars), du fait de la baisse des dépenses qui devrait résulter de l'application des règles approuvées pour les voyages en avion (ibid., par. 4.15).

II.28 On trouvera au chapitre I ci-dessus les commentaires et observations du Comité consultatif concernant la présentation des réductions proposées.

II.29 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a obtenu le tableau suivant donnant la ventilation par objet de dépenses de toutes les variations proposées au titre des gains d'efficacité et des nouvelles réductions énoncés ci-dessus.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montant des crédits ouverts pour l'exercice 2014-2015</i>	<i>Réduction proposée pour l'exercice 2016-2017</i>	
		<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Postes	18 279,4	(33,7) (0,2)	
Autres dépenses de personnel	580,5	(56,3) (9,7)	
Consultants	197,2	(50,0) (25,4)	
Experts	2 611,4	--	
Voyages du personnel	366,4	(35,7) (9,7)*	
Services contractuels	279,8	(6,8) (2,4)	
Frais généraux de fonctionnement	989,8	--	
Frais de représentation	5,8	--	
Fournitures et accessoires	31,6	(6,6) (20,9)	
Mobilier et matériel	35,6	--	
Subventions et contributions	2 002,2	--	
Total	25 379,7	(189,1) (0,7)	

* Compte tenu d'une réduction de 10 % du montant révisé des crédits, déduction faite des ajustements techniques et de certains éléments exclus.

II.30 Les postes inscrits au budget ordinaire de l'exercice 2014-2015 sont récapitulés dans le tableau II.3, de même que les postes que le Secrétaire général se propose d'inscrire au budget ordinaire pour l'exercice 2016-2017. Y figurent également les postes qu'il est prévu de financer au moyen des ressources extrabudgétaires pour 2016-2017 (ibid., tableaux 4.2 et 4.4).

Tableau II.3
Tableau d'effectifs proposé

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2014-2015	61	1 SGA, 2 D-2, 3 D-1, 13 P-5, 8 P-4, 7 P-3, 4 P-2/1, 4 G(1°C), 15 G(AC), 4 AL
Postes proposés pour l'exercice biennal 2016-2017	61	1 SGA, 2 D-2, 3 D-1, 13 P-5, 8 P-4, 7 P-3, 4 P-2/1, 4 G(1°C), 15 G(AC), 4 AL
<i>Ressources extrabudgétaires</i>		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2016-2017	2	1 P-5, 1 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

Gel du recrutement

II.31 Les ressources demandées, d'un montant de 18 245 700 dollars, serviront à financer le maintien de 61 postes inscrits au budget ordinaire, ce qui représente une diminution de 33 700 dollars, soit 0,2 %, par rapport aux ressources de l'exercice biennal 2014-2015 (aux taux révisés). La diminution au titre des postes s'explique essentiellement par la proposition qui est faite de geler le recrutement pour un poste permanent (voir par. II.27 c) ci-dessus). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Secrétaire général avait désigné un poste d'assistant (finances) de la catégorie des services généraux (Autres classes), à la rubrique Appui au programme, pour lequel le recrutement serait gelé pendant cinq mois. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale approuve le gel du recrutement pendant cinq mois d'un poste d'assistant (finances) de la catégorie des services généraux (Autres classes) à la rubrique Appui au programme, ainsi que les réductions correspondantes au titre des postes. Le montant correspondant des objets de dépense autres que les postes devrait être ajusté en conséquence.**

Postes vacants

II.32 Il ressort du complément d'information communiqué au Comité consultatif que trois postes [1 D-2, 1 P-4 et 1 G(AC)] étaient vacants au 30 avril 2015. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé qu'au 5 juin 2015, aucun de ces postes n'était vacant depuis deux ans ou plus; un candidat avait été sélectionné pour l'un des postes vacants et le recrutement en était à divers stades pour les deux autres postes vacants.

II.33 Sous réserve du paragraphe II.31 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les postes.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

II.34 D'après les renseignements complémentaires communiqués par le Secrétaire général, les crédits demandés au titre des objets de dépense autres que les postes pour l'exercice biennal 2016-2017 s'élèvent à 6 327 100 dollars, ce qui représente une réduction nette de 773 200 dollars, soit 10,9 %, par rapport au montant des ressources de l'exercice biennal 2014-2015 aux taux révisés. Cette réduction s'explique par une diminution des ressources demandées pour financer les services de consultants (51 500 dollars), les services d'experts (175 100 dollars), les voyages du personnel (22 700 dollars), les services contractuels (6 800 dollars), les frais généraux de fonctionnement (669 800 dollars) ainsi que les fournitures et accessoires (7 400 dollars), qui est contrebalancée en partie par des augmentations au titre des autres dépenses de personnel (156 600 dollars), du mobilier et du matériel (2 600 dollars) et des subventions et contributions (900 dollars).

II.35 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'augmentation proposée au titre des autres dépenses de personnel pour l'exercice biennal 2016-2017 s'expliquait essentiellement par des prévisions de dépenses supplémentaires au titre du sous-programme 3 [Armes classiques (y compris les mesures concrètes de désarmement)], destinées à financer les services de personnel temporaire et les heures supplémentaires pour fournir un appui aux réunions découlant de nouveaux mandats, et au titre du sous-programme 5 (Désarmement régional), destinées à financer les dépenses de sécurité supplémentaires à prévoir pour que les centres régionaux soient toujours en conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle.

Consultants

II.36 D'après les renseignements complémentaires communiqués par le Secrétaire général, un crédit d'un montant de 23 800 dollars est demandé pour financer les services de consultants au titre de la composante direction exécutive et administration, qui seront chargés de réaliser des études sur l'évolution de la situation internationale dans le domaine du désarmement. Or, le même montant avait été approuvé pour financer les services de consultants au titre de la composante direction exécutive et administration en 2014-2015. Le Comité consultatif note que, si l'on considère les trois exercices biennaux précédant l'exercice 2016-2017, un montant n'est demandé pour financer des services de consultants au titre de cette composante que depuis 2014-2015.

II.37 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, pour l'exercice biennal 2014-2015, comme suite à la recommandation formulée par le Conseil consultatif du Secrétaire général pour les questions de désarmement à ses soixante et unième et soixante-deuxième sessions en 2014, les ressources approuvées pour les services de consultants au titre de la composante direction exécutive et administration servaient à financer une étude sur l'amélioration de la transparence et du contrôle concernant l'utilisation de drones armés dans les zones

où il n'y avait pas d'hostilités ouvertes, et que les dépenses correspondantes devraient être comptabilisées d'ici à la fin de 2015.

II.38 Pour ce qui est de l'exercice biennal 2016-2017, le Comité consultatif a été informé que le montant prévu pour les services de consultants au titre de la composante direction exécutive et administration devrait permettre de financer les services de consultants nécessaires pour remédier au manque de capacités ou de compétences relatives à de nouvelles activités de fond importantes, portant notamment sur les armes létales autonomes, les drones, la cybertechnologie et d'autres questions transversales, y compris la question de la problématique hommes-femmes dans le domaine du désarmement. Le Comité a également été informé que des compétences spécialisées seraient nécessaires pour fournir une analyse de fond sur des questions techniques et juridiques, telles que l'applicabilité du droit international humanitaire.

II.39 Le Comité consultatif estime que, pour ce qui est de l'exercice biennal 2016-2017, de nombreuses questions, y compris celles recensées au paragraphe II.38 ci-dessus, peuvent effectivement nécessiter les services de consultants au titre de la composante direction exécutive et administration, mais aucun objectif précis n'a été présenté, comme c'était le cas pour l'exercice 2014-2015 où les fonds étaient destinés à une étude précise, et que les ressources demandées par le Secrétaire général se fondent essentiellement sur les prévisions de dépenses qu'il avait faites pour l'exercice 2014-2015. Le Comité considère qu'une prévision de dépenses relative aux services de consultants doit être fondée sur des activités précises à exécuter. Les justifications présentées n'étant pas suffisantes, le Comité consultatif recommande de réduire de 50 % les ressources demandées pour les services de consultants au titre de la composante direction exécutive et administration. On trouvera au chapitre I (sect. D) ci-dessus les observations du Comité consultatif concernant le recours aux services de consultants.

Subventions et contributions

II.40 Il ressort du complément d'information communiqué au Comité consultatif que le montant de 1 396 700 dollars qui a été demandé au titre du chapitre 4 servira à maintenir le programme de bourses d'études ayant été lancé en 1978. Il y est précisé que le programme de bourses d'études a été créé dans le but de former les responsables nationaux aux questions de désarmement, afin qu'ils puissent participer plus efficacement aux délibérations et négociations internationales, et d'aider les pays à se doter des compétences techniques nécessaires. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le programme, qui se tient chaque année pendant 10 semaines environ, vise à fournir à 25 participants des connaissances générales et une formation dans le domaine du désarmement, de la maîtrise des armements et de la non-prolifération, notamment grâce à l'organisation de visites d'étude auprès d'entités qui œuvrent dans le domaine, telles que l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, l'Agence internationale de l'énergie atomique et l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires; dans tel ou tel pays, à l'invitation du gouvernement des pays en question; à l'Assemblée générale. Le Comité a également été informé du montant estimatif des coûts associés au programme de bourses d'études, qui comprend l'indemnité journalière de subsistance (838 300 dollars), les billets d'avion (540 800 dollars), l'assurance (12 300 dollars) et les frais de représentation (5 300 dollars).

II.41 Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes II.31 et II.39 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes.

Observations et recommandations générales

Formation à la réforme du secteur de la sécurité à l'intention des forces armées et forces de sécurité

II.42 Le programme de travail qui relève du sous-programme 5 (Désarmement régional) prévoit une formation à la réforme du secteur de la sécurité à l'intention des forces armées et des services de sécurité [ibid., par. 4.64 b) iv)]. Le Comité consultatif a demandé des précisions sur les rôles incombant respectivement au Bureau des affaires de désarmement et au Département des opérations de maintien de la paix pour ce qui est de la formation dans ce domaine et demandé également si le Bureau et le Département se coordonnaient pour organiser les activités de formation. Le Comité a été informé que le Bureau se coordonnait avec le Département des opérations de maintien de la paix à la fois sur les grandes orientations et sur la mise en œuvre de projets sur le terrain par l'intermédiaire de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité, en vue de produire des effets de synergie et d'assurer la complémentarité des actions menées. En ce qui concerne les activités sur le terrain, le Comité a été informé que le Bureau s'occupait plutôt des aspects de la réforme du secteur de la sécurité ayant trait aux armes, qui ne se limitaient pas uniquement aux pays où étaient déployées des missions de maintien de la paix des Nations Unies. Quant au Département, il s'intéressait plutôt aux situations d'après conflit avec lesquelles les missions de maintien de la paix étaient aux prises.

Appui au programme

II.43 Le montant estimatif de 550 000 dollars prévu au titre de la composante appui au programme servira à couvrir le coût du personnel temporaire (autre que pour les réunions) chargé d'appuyer la gestion des fonds d'affectation spéciale (ibid., par. 4.71). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que ces crédits serviraient à financer les services de trois agents des services généraux (Autres classes) et d'un agent local pendant 12 mois, lesquels apporteraient un appui administratif à la gestion des neuf fonds d'affectation spéciale. Ayant demandé des précisions sur le nombre et la fréquence des opérations effectuées en relation avec ces fonds d'affectation spéciale, le Comité a été informé que quelque 60 000 opérations étaient effectuées régulièrement tout au long de l'exercice biennal. **Le Comité compte que le montant des ressources nécessaires à la fourniture d'un appui administratif à la gestion des fonds d'affectation spéciale continuera d'être suivi de près.**

Chapitre 5

Opérations de maintien de la paix

	<i>Dollars É.-U.</i>
Montant révisé des crédits ouverts pour 2014-2015	112 956 200
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2016-2017	111 776 400
Ressources demandées pour l'exercice 2016-2017, après actualisation préliminaire	116 119 900
Quotes-parts hors budget ordinaire	321 822 900 ^a
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	106 269 400

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2014-2015 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

^a Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 69/308 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

II.44 Le montant des crédits que le Secrétaire général propose d'inscrire au budget ordinaire au titre du chapitre 5 pour l'exercice 2016-2017 s'élève à 111 776 400 dollars, avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 1 179 800 dollars (1,0 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2014-2015. Les ressources demandées au titre du chapitre 5 serviront à financer le Département des opérations de maintien de la paix (10 912 000 dollars), le Département de l'appui aux missions (8 471 300 dollars), l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) (70 430 600 dollars) et le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (21 962 500 dollars) (voir A/70/6 (Sect. 5), tableau 5.3).

II.45 Le Secrétaire général impute cette diminution nette de 1 179 800 dollars à trois facteurs ventilés comme suit :

a) Une diminution nette de 564 000 dollars au titre des nouveaux mandats et transferts entre les composantes, s'expliquant par une diminution globale de 3 460 400 dollars au titre de l'ONUST et une augmentation globale de 2 896 400 au titre du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (ibid., par. 5.18 à 5.21);

b) Une diminution nette d'un montant de 36 500 dollars résultant des gains d'efficacité découlant de l'application de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale, dont : i) un montant de 29 800 dollars au titre des postes, correspondant au gel du recrutement pour un poste permanent prévu pour la composante appui au programme; et ii) un montant de 6 700 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes, principalement les services contractuels (9 400 dollars), contrebalancée en partie par une augmentation de 2 700 dollars au titre des autres dépenses de personnel (ibid., par. 5.24);

c) Une diminution de 579 300 dollars résultant des nouvelles réductions découlant de l'application de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale, dont

393 500 dollars au titre des postes et 185 800 dollars au titre des autres objets de dépense. La diminution au titre des postes s'explique par les propositions suivantes : i) gel du recrutement pour des postes permanents au Département des opérations de maintien de la paix et au Département de l'appui aux missions (104 300 dollars) et ii) suppression d'un poste d'agent du Service mobile relevant de l'ONUST (289 200 dollars). La diminution proposée au titre des objets de dépense autres que les postes correspond à la baisse des dépenses relatives aux voyages qui devrait résulter de l'application des règles approuvées pour les voyages en avion ainsi qu'à d'autres gains d'efficacité que les bureaux visés au chapitre 5 comptent réaliser en 2016-2017 (ibid., par. 5.22 et 5.23).

II.46 On trouvera au chapitre I ci-dessus les commentaires et observations du Comité consultatif concernant la présentation des réductions proposées.

II.47 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a obtenu le tableau suivant donnant la ventilation par objet de dépense de toutes les variations proposées au titre des gains d'efficacité et des nouvelles réductions énoncés ci-dessus.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts pour l'exercice 2014-2015	Réduction proposée pour l'exercice 2016-2017	
		Montant	Pourcentage
Postes	74 690,3	(423,3)	(0,6)
Autres dépenses de personnel	16 952,6	(4,3)	(0,0)
Voyages du personnel	3 802,3	(79,1)	(2,1) ^a
Services contractuels	1 306,7	(9,4)	(0,7)
Frais généraux de fonctionnement	6 985,1	–	–
Frais de représentation	30,9	–	–
Fournitures et accessoires	3 214,3	(13,3)	(0,4)
Mobilier et matériel	1 971,9	(86,4)	(4,4)
Amélioration des locaux	3 569,3	–	–
Subventions et contributions	432,8	–	–
Total	112 956,2	(615,8)	(0,5)

^a Compte tenu d'une réduction de 10 % du montant révisé des crédits, déduction faite des ajustements techniques et de certains éléments exclus.

II.48 Les postes inscrits au budget ordinaire de l'exercice 2014-2015 sont récapitulés dans le tableau II.4, de même que les postes que le Secrétaire général se propose d'inscrire au budget ordinaire pour l'exercice 2016-2017. Y figurent également les postes qu'il est prévu de financer au moyen des quotes-parts hors budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires pour 2016-2017 (ibid., tableaux 5.2 et 5.4).

Tableau II. 4
Effectifs proposés

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2014-2015	380	2 SGA, 5 SSG, 6 D-2, 7 D-1, 9 P-5, 6 P-4, 7 P-3, 9 P-2/1, 19 G(AC), 201 AL, 107 SM, 2 AN
Postes proposés pour l'exercice biennal 2016-2017	368	2 SGA, 5 SSG, 6 D-2, 7 D-1, 9 P-5, 7 P-4, 8 P-3, 9 P-2/1, 19 G(AC), 195 AL, 99 SM, 2 AN
Nouveaux	2	1 P-4 et 1 P-3 relevant de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve
Reclassements	5	5 SM à AL relevant de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve
Suppressions	(14)	3 SM et 11 AL relevant de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve
<i>Quotes-parts hors budget ordinaire</i>		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2016-2017	856	7 D-2, 24 D-1, 77 P-5, 478 P-4/3, 14 P-2/1, 20 G(1°C), 236 G(AC)
<i>Ressources extrabudgétaires</i>		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2016-2017	33	1 D-2, 5 P-5, 12 P-4/3, 1 G(1eC), 14 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

II.49 Il ressort des renseignements complémentaires communiqués par le Secrétaire général que le montant des ressources demandées au titre des postes, de 72 209 200 dollars avant actualisation des coûts, représente une diminution de 2 481 100 dollars, soit 3,3 %, par rapport au montant des ressources approuvé à ce titre pour l'exercice biennal 2014-2015. Cette diminution s'explique essentiellement par la suppression prévue de 14 postes (3 SM et 11 AL), laquelle est partiellement contrebalancée par les deux nouveaux postes (1 P-4 et 1 P-3) qu'il est proposé de créer à l'ONUST. Le Secrétaire général indique que les changements proposés au titre des postes relevant de l'ONUST s'expliquent par la réorganisation de la structure d'appui, la nouvelle répartition de la charge de travail et la sous-traitance des services de sécurité (ibid., par. 5.104). Outre les changements qui concernent l'ONUST, il est proposé de réduire les dépenses au titre des postes en gelant le recrutement pour un poste permanent au Département des opérations de maintien de la paix et au Département de l'appui aux missions (voir par. II.52 ci-dessous).

II.50 En ce qui concerne l'application d'un taux de vacance pour le personnel militaire de l'ONUST, le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, que sur la base du niveau de déploiement des observateurs militaires qui avait été enregistré au cours des dernières années et qui correspondait plus ou moins à l'effectif autorisé de la force, aucun taux de vacance n'avait été appliqué à cette catégorie de personnel.

II.51 En ce qui concerne la proportion des postes relevant du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions qui sont financés au moyen du budget ordinaire, le Comité consultatif a été informé,

comme suite à ses questions, qu'à l'heure actuelle, 6 % de l'ensemble des postes, 35 % des postes de direction et 100 % des postes de secrétaire général adjoint et de sous-secrétaire général étaient financés au moyen du budget ordinaire. Le Comité a également été informé qu'il était établi de longue date que les postes de direction relevant du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions soient financés au moyen du budget ordinaire et d'autres ressources à imputer au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Depuis la dernière restructuration majeure qui s'est faite au cours de l'exercice biennal 2006-2007, à l'occasion de la création du Département de l'appui aux missions, seul un nombre limité de nouveaux postes a été approuvé au titre du budget ordinaire pour les deux départements.

Gel du recrutement

II.52 Au paragraphe 5.67, concernant la composante appui au programme du projet de budget, le Secrétaire général indique que la réduction des crédits demandés au titre des postes pour le chapitre 5 tient compte du gel du recrutement qui est proposé pour un poste permanent, comme suite à la résolution 69/264 de l'Assemblée générale, la réduction se répartissant en gains d'efficacité (29 800 dollars) et en nouvelles réductions (104 300 dollars) (voir aussi par. II.45 b) et c) ci-dessus). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Secrétaire général avait désigné un poste de spécialiste des ressources humaines (P-4) pour lequel le recrutement serait gelé pendant neuf mois, au titre de la composante appui au programme (Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions). **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale approuve le gel du recrutement pour le poste de spécialiste des ressources humaines (P-4) pendant neuf mois, au titre de la composante appui au programme (Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions), ainsi que les réductions correspondantes au titre des postes. Le montant correspondant des objets de dépense autres que les postes devrait être ajusté en conséquence.**

Nouveaux postes

II.53 Le Secrétaire général propose de créer deux nouveaux postes à l'ONUST (1 poste de responsable de la gestion de la chaîne logistique (P-4) et 1 poste de spécialiste des affaires politiques (P-3) pour l'Équipe d'analyse) (ibid., tableau 5.2 et par. 5.103).

II.54 Il est indiqué dans le fascicule budgétaire que le titulaire du poste P-4 qu'il est proposé d'établir sera responsable des groupes de la logistique, du génie, des transports et de la gestion des biens et du Groupe médical, qui sont tous dirigés soit par un administrateur soit par un agent du Service mobile. Il y est également précisé qu'à l'heure actuelle, ces fonctions sont exercées par le responsable de la Section des services techniques (agent du Service mobile) et qu'étant donné les responsabilités et les fonctions d'encadrement qui sont envisagées, il est demandé qu'un poste de responsable de la gestion de la chaîne logistique soit créé à la classe P-4 (ibid., par. 5.104). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les fonctions attachées au poste et le nombre de personnes à encadrer, notamment des agents du Service mobile aux échelons supérieurs, justifiaient le classement du poste à la classe P-4. Mais au moment où il a examiné le projet de budget, le Comité consultatif a été informé que l'avis de reclassement correspondant

n'avait pas été publié. Le Comité a également été informé que les fonctions étaient exercées actuellement par un agent du Service mobile (échelon 7) et que, compte tenu de la diversité des domaines de responsabilité associés au poste, il fallait avoir une expérience professionnelle adéquate ainsi que le niveau d'études correspondant. **Le Comité consultatif est d'avis que la proposition de créer un poste de responsable de la gestion de la chaîne logistique (P-4) n'a pas été suffisamment étayée, surtout pour ce qui est des fonctions précises associées à ce poste qui ne pourraient plus être exercées par un agent du Service mobile. Le Comité note d'autre part que l'avis de reclassement qui devait étayer la proposition n'a pas été publié. Considérant que les fonctions du poste qu'il est proposé de créer peuvent continuer d'être exercées par l'agent du Service mobile qui est titulaire du poste existant, le Comité recommande de ne pas approuver la création d'un poste de responsable de la gestion de la chaîne logistique (P-4) à l'ONUST. Il recommande d'autre part que le montant correspondant des objets de dépense autres que les postes soit ajusté en conséquence.**

II.55 Il est indiqué dans le fascicule budgétaire qu'il est proposé de créer un poste de spécialiste des questions politiques (P-3) pour renforcer les capacités de l'ONUST et ainsi lui permettre de continuer d'établir des analyses et des comptes rendus intégrés, à moyen et à long terme, sur la situation régionale à l'intention des responsables de l'Organisme. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'apporter un appui aux activités de liaison à l'échelle régionale était une fonction essentielle de l'Organisme et que l'effectif approuvé comprenait un conseiller hors classe (D-1), l'effectif devant être renforcé par un autre membre du personnel civil de la catégorie des administrateurs. Le Comité a également été informé qu'à l'issue d'un examen effectué par le Siège en vue d'évaluer si les fonctions exercées par l'organisme correspondaient bien aux mandats qui avaient été approuvés pour celui-ci, il a été recommandé d'en renforcer les capacités en créant un poste de spécialiste des affaires politiques (P-3), dont le titulaire serait chargé de concourir aux activités de liaison à l'échelle régionale. **Le Comité consultatif recommande d'approuver la création d'un poste de spécialiste des questions politiques (P-3) pour l'Équipe d'analyse à l'ONUST, qui a été proposée.**

Reclassements

II.56 Il est proposé de reclasser cinq postes relevant de l'ONUST, qui passeraient de la catégorie du Service mobile à celle d'agent local, à savoir un poste de caissier à la Section des finances et du budget à Jérusalem, un poste d'assistant informaticien à la Section de l'informatique et des communications à Tibériade et trois postes d'agent de sécurité à la Section des services de sécurité à Jérusalem (ibid., tableau 5.2 et par. 5.104). **Le Comité consultatif recommande d'approuver le reclassement des cinq postes qui est proposé.**

Suppressions

II.57 Comme le montre le tableau II.4, il est proposé de supprimer 14 postes relevant de l'ONUST (3 SM et 11 AL) (ibid., tableau 5.2 et par. 5.103). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'ONUST avait réalisé un examen de la charge de travail de sa structure d'appui, des responsabilités lui incombant et des processus en place, afin de repérer les postes et les fonctions qui faisaient doublon, ce qui a conduit à proposer la suppression d'un certain

nombre de postes, dont celui de responsable de la Section des services techniques (agent du Service mobile) ainsi que des postes d'agent de maintenance et de techniciens automobiles (agents locaux). Le Comité a été informé par ailleurs que la gestion de la chaîne logistique était assurée actuellement par le responsable de la Section des services techniques (agent du Service mobile), poste qu'il était proposé de supprimer, puisqu'il était proposé de créer un poste de responsable de la gestion de la chaîne logistique (P-4) (voir par. II.54 ci-dessus). **Compte tenu de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe II.54 ci-dessus, le Comité consultatif recommande de ne pas approuver la suppression du poste de responsable de la Section des services techniques (agent du Service mobile). Il recommande en revanche d'approuver la suppression de 13 postes relevant de l'ONUST (2 SM et 11 AL), qui est proposée. Le Comité recommande d'autre part que le montant correspondant des objets de dépense autres que les postes soit ajusté en conséquence.**

Postes vacants

II.58 D'après les renseignements complémentaires communiqués par le Secrétaire général, 26 postes (1 P-5, 3 P-2/1, 1 G(AC), 13 AL, 7 SM et 1 AN) étaient vacants au 30 avril 2015. Le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, qu'au 23 juin 2015, trois postes relevant de l'ONUST étaient vacants depuis deux ans ou plus; il a donc été proposé de les supprimer au cours de l'exercice biennal 2016-2017. S'étant renseigné concernant les autres postes vacants, le Comité a appris ce qui suit : il est proposé d'en supprimer 4 et d'en reclasser 1; 6 sont en train d'être pourvus; 1 candidat a été sélectionné pour un autre; 1 poste est vacant depuis décembre 2014, son titulaire étant en affectation temporaire; le recrutement en est à divers stades pour les 10 autres.

II.59 Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes II.52, II.54 et II.57 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les postes.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

II.60 Les crédits demandés au titre des objets de dépense autres que les postes pour l'exercice biennal 2016-2017 s'élèvent à 39 567 200 dollars, ce qui représente une augmentation nette de 1 301 300 dollars, soit 3,4 % par rapport au montant des ressources de l'exercice 2014-2015 aux taux révisés. D'après les renseignements complémentaires communiqués par le Secrétaire général, cette proposition tient compte d'augmentations de dépenses prévues au titre des services contractuels, des frais généraux de fonctionnement, du mobilier et du matériel et des subventions et contributions, qui sont compensées en partie par une diminution au titre des autres dépenses de personnel, des voyages, des fournitures et des accessoires et de l'amélioration des locaux.

Frais généraux de fonctionnement

II.61 D'après les renseignements complémentaires communiqués par le Secrétaire général, le montant estimatif des dépenses au titre des frais généraux de fonctionnement pour l'ONUST s'élève à 3 955 200 dollars, ce qui représente une augmentation nette de 165 400 dollars. Il est indiqué également que ce montant tient

compte de la hausse des loyers; de l'augmentation du nombre de véhicules blindés, qui est passé de 26 au cours de l'exercice précédent à 29; et de l'intensification prévue du redéploiement du matériel entre l'ONUST et d'autres missions; ces augmentations seront compensées par une diminution des dépenses prévues au titre des travaux d'aménagement des locaux au quartier général de l'ONUST, une baisse des coûts de l'entretien des groupes électrogènes et une baisse des primes d'assurance obligatoire. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'augmentation des crédits demandés au titre des contrats de location était due principalement à une augmentation des dépenses relatives à la location de locaux à Tibériade hébergeant le quartier général du Groupe d'observateurs au Golan, y compris des réparations à la suite de la renégociation du bail et la location de locaux à usage de bureaux plus grands (499 m² contre 441 auparavant), ainsi qu'à la nécessité de louer un site à Tibériade pour y installer des répéteurs pour les communications, afin de remédier aux préoccupations en matière de sécurité et aux lacunes du système de communication de l'Organisme. Le Comité a également été informé que, pour l'exercice biennal 2016-2017, les frais de location du bureau d'Amman étaient inscrits dans les prévisions relatives aux frais généraux de fonctionnement, alors qu'elles avaient été comptabilisées au titre d'un autre objet de dépense (dépenses accessoires) au cours de l'exercice 2014-2015.

II.62 Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes II.52, II.54 et II.57 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes.

Observations générales

Missions recevant un appui du Département des opérations de maintien de la paix

II.63 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a obtenu des informations concernant les missions de maintien de la paix et les équipes opérationnelles intégrées correspondantes qui reçoivent un appui du Bureau des opérations du Département des opérations de maintien de la paix, ainsi qu'il est indiqué dans le tableau II.5.

Tableau II.5

Missions de maintien de la paix et équipes opérationnelles intégrées recevant un appui du Bureau des opérations, par division

<i>Division</i>	<i>Mission de maintien de la paix</i>	<i>Équipe opérationnelle intégrée</i>
Afrique I	Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour	Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
	Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei	Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei

<i>Division</i>	<i>Mission de maintien de la paix</i>	<i>Équipe opérationnelle intégrée</i>
Afrique II	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine	Grands Lacs
	Mission des Nations Unies au Libéria, Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire	Afrique de l'Ouest
	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali	Mali
Asie et Moyen-Orient	Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan	Asie
	Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental, Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement, Force intérimaire des Nations Unies au Liban, Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve	Moyen-Orient et Sahara occidental
Europe et Amérique latine	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre	Europe
	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti	Haïti

Coefficient standard pour les véhicules dans les missions de maintien de la paix

II.64 Le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, que l'achat de véhicules pour l'ONUST se faisait sur la base du coefficient standard en vigueur pour les véhicules dans les missions de maintien de la paix. Néanmoins, le Comité a été informé que, pour l'exercice 2014-2015, le nombre effectif de véhicules à l'ONUST était supérieur au coefficient standard de cinq véhicules, les activités de la Mission se déroulant à cinq endroits différents.

Chapitre 6

Utilisations pacifiques de l'espace

	<i>Dollars É.-U.</i>
Montant révisé des crédits ouverts pour 2014-2015	8 159 600
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2016-2017	8 101 400
Ressources demandées pour l'exercice 2016-2017, après actualisation préliminaire	8 125 700
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	1 537 000

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2014-2015 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

II.65 Le montant des crédits que le Secrétaire général propose d'inscrire au budget ordinaire au titre du chapitre 6 pour l'exercice 2016-2017 s'élève à 8 101 400 dollars, avant actualisation des coûts, soit une diminution de 58 200 dollars (0,7 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2014-2015 (voir A/70/6 (Sect. 6), tableau 6.3).

II.66 Le Secrétaire général impute cette diminution globale de 58 200 dollars aux nouvelles réductions, au titre des objets de dépense autres que les postes, découlant de l'application de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale, notamment la diminution des dépenses qui devrait résulter de l'application des règles approuvées pour les voyages en avion et les nouvelles mesures d'économie que le Bureau des affaires spatiales entend mettre en place en 2016-2017 (*ibid.*, par. 6.10). D'après les renseignements complémentaires communiqués par le Secrétaire général, la diminution des dépenses se ventile comme suit : i) 31 700 dollars, au titre des autres dépenses de personnel; ii) 18 500 dollars, au titre des voyages; iii) 8 000 dollars, au titre des services contractuels.

II.67 On trouvera au chapitre I ci-dessus les commentaires et observations du Comité consultatif concernant la présentation des réductions proposées.

II.68 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a obtenu le tableau suivant, qui donne la ventilation par objet de dépense de toutes les réductions énoncées ci-dessus.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts pour l'exercice 2014-2015</i>	<i>Réduction proposée pour l'exercice 2016-2017</i>	
		<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Postes	6,766,9	-	-
Autres dépenses de personnel	133,7	(31,7)	(23,7)
Experts	82,1	-	-
Voyages	185,7	(18,5)	(10,0)
Services contractuels	118,0	(8,0)	(6,8)
Frais de représentation	4,6	-	-
Fournitures et accessoires	10,4	-	-
Mobilier et matériel	19,5	-	-
Subventions et contributions	838,7	-	-
Total	8 159,6	(58,2)	(0,7)

II.69 Les postes inscrits au budget ordinaire de l'exercice 2014-2015 sont récapitulés dans le tableau II.6, de même que les postes que le Secrétaire général se propose d'inscrire au budget ordinaire pour l'exercice 2016-2017. Y figurent également les postes qu'il est prévu de financer au moyen des ressources extrabudgétaires pour 2016-2017 (ibid., tableaux 6.2 et 6.4).

Tableau II.6
Effectifs proposé

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2014-2015	23	1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 7 P-4, 4 P-3, 3 P-2/1, 5 G(AC)
Postes proposés pour l'exercice biennal 2016-2017	23	1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 7 P-4, 4 P-3, 3 P-2/1, 5 G(AC)
<i>Ressources extrabudgétaires</i>		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2016-2017	2	2 G(AC)

Recommandations concernant les postes

II.70 Le montant des ressources demandées, soit 6 766 900 dollars avant actualisation des coûts, qui servira à maintenir 23 postes inscrits au budget ordinaire, est identique au montant des crédits de l'exercice 2014-2015 aux taux révisés (voir A/70/6 (Sect. 6), tableau 6.7).

Transferts

II.71 Le Secrétaire général propose de transférer au Bureau du Directeur deux postes [un poste d'administrateur de programme adjoint (P-2) et un poste d'agent des services généraux (Autres classes)] de la Section des affaires du Comité, des politiques et des questions juridiques, afin de renforcer les relations publiques et les

activités de sensibilisation (ibid., par. 6.22). Le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, que les transferts qu'il est proposé d'effectuer s'expliquent par la nécessité d'adopter une approche plus stratégique pour mieux faire connaître les avantages de l'espace et l'importance de plus en plus grande que revêt le Registre des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique⁷. Le Comité a également été informé que le titulaire du poste d'administrateur de programme adjoint (P-2) s'occuperait aussi de l'information et de la communication pour le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et ses organes subsidiaires et que l'agent des services généraux (Autres classes) s'occuperait de la tenue du Registre et du site Web du Bureau et s'acquitterait d'autres tâches administratives de caractère général.

Postes vacants

II.72 Il ressort du complément d'information communiqué au Comité consultatif que deux postes étaient vacants au 30 avril 2015 [1 P-3 et 1 P-2/1]. Le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, que, au 5 juin 2015, un poste avait été pourvu et le processus de recrutement était en cours pour l'autre poste, et qu'aucun des postes n'était resté vacant deux ans ou plus.

II.73 Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les postes.

Recommandation concernant les objets de dépense autres que les postes

II.74 Les crédits demandés par le Secrétaire général au titre des objets de dépense autres que les postes pour l'exercice biennal 2016-2017 s'élèvent à 1 334 500 dollars, ce qui représente une diminution nette de 58 200 dollars, soit 4,2 %, par rapport au montant des ressources de l'exercice 2014-2015 aux taux révisés. Comme il est indiqué au paragraphe II.66 ci-dessus, cette réduction s'explique par une diminution des dépenses prévues au titre des autres dépenses de personnel (31 700 dollars), des voyages (18 500 dollars) et des services contractuels (8 000 dollars). Le Comité consultatif recommande d'approuver l'ouverture des crédits demandés par le Secrétaire général au titre des objets de dépense autres que les postes.

Observations générales

Centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU

II.75 Dans le projet de budget-programme, des crédits sont demandés pour l'exercice biennal 2016-2017 aux fins de la fourniture d'une assistance technique et d'une assistance financière symbolique visant à appuyer les activités d'éducation et de formation ainsi que le fonctionnement des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU, y compris leurs conseils d'administration et comités consultatifs [voir A/70/6 (Sect. 6), par. 6.19 c) i)]. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Bureau des

⁷ L'ONU tient, depuis 1962, le Registre des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique, qui a été établi à l'origine pour aider le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique dans ses débats sur les questions d'ordre politique, juridique et technique concernant l'espace.

affaires spatiales fournit une aide financière à hauteur de 80 000 dollars aux cinq centres régionaux ci-après affiliés à l'ONU : i) le Centre de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique, en Inde; ii) le Centre régional africain de formation aux sciences et technologies de l'espace (en français), au Maroc; iii) le Centre régional africain de formation aux sciences et technologies de l'espace (en anglais), au Nigéria; iv) le Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui mène ses activités à partir de deux campus, l'un au Mexique et l'autre au Brésil; v) le Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie occidentale, en Jordanie.

Détachements à titre gracieux

II.76 D'après le tableau intitulé « Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2016-2017 » figurant à l'annexe I du fascicule budgétaire, les emplois financés au moyen de ressources extrabudgétaires devraient être occupés par du personnel détaché à titre gracieux par des entités nationales et internationales œuvrant dans le domaine spatial. Le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, que l'ONU bénéficiait de services d'experts détachés par certaines entités⁸ sans frais pour l'Organisation.

Subventions et contributions

II.77 Il ressort des renseignements complémentaires communiqués au Comité consultatif que le montant de 838 700 dollars demandé pour l'exercice biennal 2016-2017 servirait à financer des bourses d'études destinées à des personnes originaires de pays en développement, l'objectif étant de leur permettre de participer à des ateliers, à des séminaires, à des programmes de formation et à d'autres activités de renforcement des capacités sur divers sujets se rapportant aux sciences et techniques spatiales. **Le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, que des bourses d'études avaient été octroyées à 389 participants au cours de l'exercice biennal 2012-2013. Le Comité consultatif souhaite que de plus amples informations au sujet des bourses d'études figurent dans les prochains projets de budget, notamment le nombre prévu de participants et les dépenses prévues à ce titre, et qu'il soit rendu compte des dépenses effectives correspondantes dans les rapports sur l'exécution du budget.**

⁸ Les entités ci-après devraient détacher des experts à titre gracieux au cours de l'exercice biennal 2016-2017 : l'Institut allemand de recherches et d'essais aérospatiaux, l'Agence spatiale chinoise, le Centre national chinois de prévention des catastrophes, l'Agence japonaise d'exploration aérospatiale, l'Office chinois de navigation par satellite et le Gouvernement autrichien.

Titre III

Justice internationale et droit international

Chapitre 7

Cour internationale de Justice

	<i>Dollars É.-U.</i>
Ressources de l'exercice 2014-2015 (aux taux révisés)	51 403 100
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2016-2017	52 543 900
Ressources demandées pour l'exercice 2016-2017, après actualisation préliminaire	52 723 400

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2014-2015 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

III.1. Le montant des ressources demandées au titre du chapitre 7 pour l'exercice biennal 2016-2017 s'établit à 52 543 900 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation nette de 1 140 800 dollars (soit 2,2 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2014-2015 (voir A/70/6 (Sect. 7), tableau 7.3).

III.2. Le Secrétaire général attribue l'augmentation nette d'un montant de 1 140 800 dollars aux deux facteurs suivants :

a) Une diminution d'un montant de 105 100 dollars au titre des ajustements techniques, correspondant à la non-reconduction de dépenses non renouvelables se rapportant à l'achat de deux véhicules pendant l'exercice 2014-2015;

b) Une augmentation d'un montant de 1 245 900 dollars au titre des nouveaux mandats et des transferts entre composantes, correspondant à : i) une hausse de 461 200 dollars au titre des membres de la Cour internationale de Justice, tenant principalement au nombre plus élevé de juges retraités et à l'augmentation des ressources prévues pour les pensions qui en découle; ii) une hausse de 158 800 dollars au titre du Greffe, s'expliquant principalement par une augmentation des ressources nécessaires pour les services de consultants dans le cadre de divers projets; c) une hausse de 625 900 dollars au titre de l'appui au programme, tenant principalement à une augmentation des ressources nécessaires pour les services contractuels dans le cadre de divers projets informatiques (voir *ibid.*, par. 7.7 à 7.10 et tableau 7.3).

III.3 Le tableau III.1 ci-après indique, pour le budget ordinaire, le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2014-2015 et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2016-2017.

Tableau III.1
Tableau d'effectifs proposé

	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour 2014-2015	119	1 SSG, 1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 14 P-4, 19 P-3, 20 P-2/1, 6 G(1°C) et 53 G(AC)
Postes proposés pour 2016-2017	119	1 SSG, 1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 14 P-4, 19 P-3, 20 P-2/1, 6 G(1°C) et 53 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

III.4 Les ressources demandées d'un montant de 25 968 600 dollars permettraient de reconduire 119 postes (dont le détail figure au tableau III.1 ci-dessus), les mêmes que pour l'exercice 2014-2015.

III.5 Le Comité consultatif rappelle qu'il avait recommandé à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de fournir, dans son prochain projet de budget-programme, des informations sur les économies réalisées du fait de la mise en œuvre du projet de système de gestion électronique des documents (voir A/68/7, par. III.12). Dans le fascicule du budget, le Secrétaire général indique que ce n'est qu'en 2016-2017 que les économies prévues se concrétiseront, après que toutes les composantes du projet auront été mises en place et seront devenues entièrement opérationnelles [voir A/70/6 (Sect. 7), annexe II]. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le projet comporterait des fonctionnalités d'archivage électronique en vue de faciliter la conservation, la recherche, l'utilisation et la distribution des documents et simplifier les tâches quotidiennes des personnes chargées de l'indexage et de l'archivage. Le Comité a également été informé qu'il était difficile de chiffrer les gains d'efficacité escomptés, dans la mesure où le projet ne sera achevé que dans le courant de 2015 et ne déploiera tous ses effets qu'en 2016-2017. **Le Comité consultatif note que le système de gestion électronique des documents sera en principe pleinement opérationnel pendant l'exercice biennal 2016-2017, au cours duquel les gains d'efficacité escomptés devraient se réaliser. Il estime que les gains d'efficacité résultant de la mise en place du système électronique devraient entraîner une réduction des besoins en fonctions administratives au sein des services techniques de la Cour, notamment en fonctions d'archivage et de gestion des documents. Compte tenu des répercussions que le système électronique devrait avoir sur les besoins en personnel pendant l'exercice biennal 2016-2017, le Comité recommande de réduire le montant des ressources demandées au titre du chapitre 7 d'un montant équivalent aux crédits nécessaires au financement d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) et d'ajuster en conséquence les autres objets de dépense connexes.**

Postes vacants

III.6 Le Comité consultatif a obtenu, à sa demande, le tableau ci-après, qui fait le point sur le recrutement aux postes vacants à la date du 5 juin 2015. Le tableau indique également qu'aucun poste n'est vacant depuis au moins deux ans.

<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Sous-programme</i>	<i>Poste vacant depuis le</i>	<i>État d'avancement de la procédure de recrutement</i>
G(AC)	Assistant au courrier	Service administratif et du personnel	1 ^{er} octobre 2014	Exécution des formalités d'entrée en fonctions
G(AC)	Assistant administratif	Service des publications	1 ^{er} septembre 2014	Prépublication de l'avis de vacance de poste
G(AC)	Administrateur réseau et système	Division de l'informatique	18 avril 2015	Prépublication de l'avis de vacance de poste
P-2/1	Juriste adjoint de 2 ^e classe	Département des affaires juridiques	7 mars 2015	Exécution des formalités d'entrée en fonctions
P-4	Chef de la bibliothèque	Département de la bibliothèque	12 avril 2014	Nouvelle publication de l'avis de vacance de poste (le candidat retenu ayant décliné l'offre d'emploi le 8 mars 2015)

III.7 Sous réserve de la recommandation formulée au paragraphe III.5 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver les ressources demandées par le Secrétaire général au titre des postes.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

III.8 Des ressources d'un montant de 397 400 dollars sont demandées au titre des consultants, ce qui représente une augmentation de 179 600 dollars (soit 82,5 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour l'exercice 2014-2015. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu communication du tableau ci-après, qui présente le détail des crédits demandés au titre des consultants pour les deux exercices biennaux et indique s'il s'agit de dépenses renouvelables ou non.

Budget de l'exercice biennal 2014-2015

(En dollars des États-Unis)

<i>Consultants</i>	<i>Montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal</i>	<i>Commentaire</i>
<i>Budget ordinaire</i>		
Services de consultant en système ACCPAC (<i>A Complete and Comprehensive Program for Accounting Control</i>) : aide à l'utilisation du logiciel de comptabilité et préparation au passage aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS)	27 400	Dépenses renouvelables
Services de vérification interne des comptes	68 500	Dépenses renouvelables
Audit externe de la sécurité (6 jours)	8 200	Dépenses renouvelables
Graphiste	21 900	Dépenses renouvelables

<i>Consultants</i>	<i>Montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal</i>	<i>Commentaire</i>
Consultant en système MINISIS : aide à l'utilisation du logiciel de bibliothèque	12 300	Dépenses non renouvelables
Sécurisation du portail : services de consultant, y compris formation du personnel	5 500	Dépenses non renouvelables
Système électronique d'enregistrement et de gestion des documents : phase II	60 200	Dépenses non renouvelables
Total partiel	204 000	
<i>Crédits au titre de la résolution relative aux dépenses imprévues</i>		
Services d'experts dans le cadre des affaires	13 800	Dépenses renouvelables
Total partiel	13 800	
Total (budget ordinaire et crédits au titre de la résolution relative aux dépenses imprévues)	217 800	

Crédits demandés pour le budget de l'exercice biennal 2016-2107

<i>Consultants</i>	<i>Commentaires</i>
Services de vérification interne des comptes	66 400 Dépenses renouvelables
Audit externe de la sécurité et test d'intrusion (15 jours)	53 100 Dépenses renouvelables
Administration de la justice (experts chargés d'examiner les allégations de faute, règlement des litiges à l'amiable, etc.)	62 400 Dépenses renouvelables
Services de consultant en système ACCPAC : aide à l'utilisation du logiciel de comptabilité	26 600 Dépenses non renouvelables
Expert en système ZyLAB pour la reconfiguration du programme ZyIMAGE, y compris formation du personnel	50 000 Dépenses non renouvelables
Graphiste	15 400 Dépenses non renouvelables
Projet d'unification des données (service externe de gestion de projet et de formation)	86 300 Dépenses non renouvelables
Conception d'applications pour appareils mobiles et formation	37 200 Dépenses non renouvelables
Montant total pour l'exercice biennal 2016-2017	397 400

III.9 Au paragraphe 7.12 du fascicule du budget, il est indiqué que la Cour n'a pas alloué de crédits aux activités de suivi et d'évaluation mais que des examens et des évaluations sont régulièrement menés en interne, parfois avec l'aide de spécialistes d'autres entités des Nations Unies ou de consultants, à un prix symbolique ou gratuitement. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé, par exemple, qu'en 2012 le Bureau des services de contrôle interne avait procédé gratuitement à une évaluation consultative de la fonction achats de la Cour, et qu'en 2014 le Bureau de la gestion des ressources humaines avait aidé la Cour à examiner son cadre réglementaire relatif aux ressources humaines, la Cour prenant à sa charge les frais de voyage mais ne rémunérant pas la prestation des services de consultant.

Le Comité a également été informé que la Cour faisait appel à des services d'expert externes fournis par des sociétés spécialisées lorsqu'elle n'était pas en mesure d'obtenir pour ses activités d'évaluation une aide offerte gratuitement ou à un coût symbolique. **Le Comité consultatif encourage la Cour à continuer de faire appel aux compétences et aux capacités de l'Organisation des Nations Unies dans toute la mesure possible.**

III.10 Des ressources d'un montant de 99 100 dollars sont demandées au titre des voyages – dont 51 600 dollars pour les voyages des membres de la Cour et 47 500 dollars pour les voyages des fonctionnaires du Greffe –, ce qui représente une augmentation de 500 dollars (soit 0,5 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour l'exercice 2014-2015. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le montant demandé au titre du Greffe permettrait de financer le voyage à New York du Greffier et d'autres fonctionnaires lors de la Semaine du droit international ayant lieu chaque année en octobre. Le Comité a également été informé que les voyages effectués par la Greffier en rapport avec les activités de la Cour étaient généralement financés par l'entité invitante ou l'entité hôte. Le Comité a également reçu, à sa demande, des informations détaillées sur les voyages que les fonctionnaires du Greffe et les membres de la Cour projetaient d'effectuer.

III.11 En ce qui concerne l'incidence des nouvelles règles régissant les voyages en avion sur le montant des ressources demandées au titre des voyages des fonctionnaires du Greffe, le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, que le montant des ressources demandées pour 2016-2017 au titre des voyages était le même que celui demandé pour 2014-2015. Ce montant a été calculé sur la base du coût des vols directs entre Amsterdam et New York, l'achat de vols indirects ne permettant apparemment pas de réaliser des économies substantielles sur cet itinéraire. **Le Comité consultatif estime que, dans la mesure où les nouvelles règles régissant les voyages en avion s'appliquent aux voyages des fonctionnaires du Greffe, une réduction découlant desdites nouvelles règles devrait apparaître dans les ressources demandées au titre des voyages. Le Comité recommande donc une réduction de 10 % des ressources demandées au titre des voyages. Il rappelle à cet égard les observations qu'il a déjà formulées sur l'utilisation judicieuse des ressources allouées aux voyages (voir A/69/787, par. 29).** Le Comité formule d'autres observations sur les voyages à la section D du chapitre I ci-dessus.

III.12 D'après les informations supplémentaires qui lui ont été fournies, le Comité consultatif constate que parmi les ressources prévues au titre des services contractuels figure un montant de 500 000 dollars destiné aux activités préparatoires à la mise en service du progiciel de gestion intégré (Umoja), montant supérieur de 50 000 dollars aux crédits ouverts en 2014-2015. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé qu'en 2014 et en 2015, un consultant externe avait apporté son concours au recensement des fonctions d'Umoja en vue d'évaluer les répercussions du progiciel sur les activités de la Cour, cette dernière devant décider de prendre part ou non au projet dans le courant de 2016. L'évaluation préliminaire devrait se terminer d'ici à la fin 2015, dresser un tableau complet des avantages et des inconvénients d'une participation de la Cour au projet, indiquer l'état de préparation de la Cour et les mesures préparatoires à adopter, et présenter, dans l'hypothèse où la Cour décidait de ne pas participer au projet ou de n'y participer que partiellement, des solutions alternatives en vue de procéder comme il convient à l'automatisation

des procédures logistiques, comptables, administratives et de gestion du Greffe. Le Comité s'est fait produire ci-après le détail des ressources demandées pour 2016-2017 au titre d'Umoja.

(En dollars des États-Unis)

Services externes de gestion de projet	267 000
Services d'intégration de logiciels et de systèmes (18 semaines environ)	200 000
Maintenance des logiciels et appui connexe	33 000
Montant estimatif total des ressources demandées	500 000

III.13 Le Comité consultatif constate qu'un montant de 450 000 dollars est inscrit au budget de l'exercice 2014-2015 au titre d'Umoja et que des ressources d'un montant de 500 000 dollars sont demandées pour l'exercice 2016-2017. Il constate également que le montant total de ces ressources devrait s'élever à 950 000 dollars, que la Cour décide ou non en définitive de participer à Umoja. Le Comité estime que le montant de ces dépenses pourrait être supérieur aux économies attendues de la mise en service d'Umoja et compte par conséquent que le Secrétaire général communiquera à l'Assemblée générale, lorsqu'elle examinera le projet de budget-programme, les dernières informations relatives à la décision que la Cour doit être amenée à prendre. Le Comité compte également que la Cour fera appel chaque fois que possible aux compétences et aux capacités de l'Organisation des Nations Unies afin de réduire les coûts afférents aux activités préparatoires à la mise en service d'Umoja.

III.14 Le fascicule du budget prévoit des ressources d'un montant de 4 260 500 dollars au titre des frais généraux de fonctionnement, ce qui représente une augmentation de 83 800 dollars (soit 2,0 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2014-2015. D'après les informations complémentaires fournies au Comité consultatif, ce montant comprend un montant de 3 494 500 dollars – soit une augmentation de 68 400 dollars – pour l'usage des locaux du Palais de la Paix à La Haye, y étant inclus un complément annuel de 18 750 euros versé à la Fondation Carnegie pour l'usage d'un espace supplémentaire dans le Palais de la Paix. En réponse à ses questions, il a été précisé au Comité que cet espace supplémentaire mesurait 125 mètres carrés et était loué 150 euros le mètre carré.

III.15 Le Comité consultatif a également été informé, comme suite à ses questions, que le montant des ressources prévues pour la location de locaux dans le projet de budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 avait été calculé sur la base du loyer de 2013 (1 292 595 euros), auquel avaient été appliqués les taux d'inflation et de change pour 2014-2015 (soit un taux d'inflation de 2,2 % en 2014 et de 2,4 % en 2015 et un taux de change de 0,779 euro pour 1 dollar en 2014 et 2015). Il avait été ajouté à cette somme un montant biennal de 30 800 euros (convertis en dollars selon le taux de change précité, soit 0,779 euro pour 1 dollar), en vue de financer la location d'un espace de bureau pour les trois nouveaux postes créés en 2014-2015. Après actualisation des coûts en fonction des taux d'inflation et de change précités, le montant des ressources demandées au titre de la location de locaux s'était établi à 3 471 800 dollars. Le Comité a également été informé que le montant des ressources prévues pour la location de locaux dans le projet de budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 a été calculé sur la base du loyer de 2015 (1 334 892 euros),

auquel a été ajouté un supplément annuel de 18 750 euros avant que ne soient appliqués les taux d'inflation et de change pour 2016-2017 (soit un taux d'inflation de 1,5 % en 2016 et de 1,4 % en 2017 et un taux de change de 0,787 euro pour 1 dollar en 2016 et 2017). Après actualisation des coûts en fonction des taux d'inflation et de change précédents, le montant des ressources demandées au titre de la location de locaux s'établit à 3 516 000 dollars.

III.16 Le montant des ressources demandées au titre des fournitures et accessoires s'établit à 714 800 dollars, par rapport aux crédits de 746 100 dollars ouverts pour l'exercice 2014-2015 et aux dépenses de 494 200 dollars constatées en 2012-2013. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'une part importante des crédits ouverts en 2014-2015 se rapportait aux fournitures et accessoires nécessaires à la célébration du soixante-dixième anniversaire de la Cour et que, les activités préparatoires à ladite célébration étant menées en 2015, les montants inscrits à ce titre dans le budget de 2014-2015 seraient dépensés avant la fin de 2015. Le Comité a également été informé que c'était principalement en raison des ressources supplémentaires demandées pour les festivités du soixante-dixième anniversaire de la Cour que les montants inscrits au titre des fournitures et accessoires dans le budget de 2014-2015 et le projet de budget de 2016-2017 étaient supérieurs aux montants inscrits au budget de 2012-2013. Le Comité rappelle que des ressources d'un montant de 265 900 dollars avaient été demandées dans le projet de budget pour 2014-2015 au titre desdites festivités. Il n'avait formulé alors aucune objection quant à cette demande et avait encouragé la Cour à faire une utilisation judicieuse des ressources (voir A/68/7, par. III.10).

III.17 Sous réserve des recommandations formulées aux paragraphes III.5 et III.11 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général concernant les ressources demandées au titre des objets de dépense autres que les postes.

Questions diverses

III.18 Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 7.13 du fascicule du budget, la Cour collabore avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, lequel lui fournit, moyennant remboursement des coûts, un appui en matière de sécurité et de vidéoconférence. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que, vu son effectif, la Cour ne disposait pas de certaines capacités, pour lesquelles l'aide du Tribunal était nécessaire. À cette date, le montant des dépenses relatives à l'aide apportée par le Tribunal en matière de sécurité s'établissait à 24 900 dollars, auquel il est prévu d'ajouter un montant d'environ 8 000 dollars d'ici à la fin de l'année 2015. En ce qui concerne les services du graphiste, le montant des dépenses s'établissait à 12 266 dollars, auquel il est prévu d'ajouter un montant de 9 000 dollars d'ici à la fin de l'année 2015.

Chapitre 8 Affaires juridiques

	<i>Dollars É.-U.</i>
Ressources de l'exercice 2014-2015 (aux taux révisés)	47 986 900
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2016-2017	49 514 600
Ressources demandées pour l'exercice 2016-2017, après actualisation préliminaire	50 869 900
Quotes-parts hors budget ordinaire	7 739 800 ^a
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	8 497 900

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2014-2015 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

^a Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 69/308 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

III.19 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 8 pour l'exercice biennal 2016-2017 s'établit à 49 514 600 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation nette de 1 527 700 dollars (soit 3,2 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2014-2015 (voir A/70/6 (Sect. 8), tableau 8.3).

III.20 Le Secrétaire générale attribue cette augmentation nette de 1 527 700 dollars aux trois facteurs suivants :

a) Une augmentation de 1 847 300 dollars au titre des nouveaux mandats et des transferts entre composantes, en vue de financer les activités menées dans le cadre du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international, en application de la résolution 69/117 de l'Assemblée générale, ainsi que l'établissement de rapports sur l'exploitation durable des pêches, en application de la résolution 69/109 de l'Assemblée;

b) Une diminution de 35 200 dollars au titre des gains d'efficience découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale, qui tient à la proposition de geler le recrutement à des postes permanents et à la réduction des crédits demandés au titre des objets de dépense autres que les postes;

c) Une diminution de 284 400 dollars au titre des nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale, qui tient à la proposition de geler le recrutement à des postes permanents et à la réduction des crédits demandés au titre des objets de dépense autres que les postes (voir *ibid.*, par. 8.14 à 8.16 et tableau 8.3).

III.21 On trouvera au chapitre I ci-dessus les commentaires et observations du Comité consultatif concernant la présentation des réductions proposées.

III.22 Le Comité consultatif a obtenu, à sa demande, le tableau ci-après qui récapitule, par objet de dépense, les réductions proposées au titre des gains d'efficacité et des nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale. Le Comité note l'augmentation des ressources demandées à la rubrique Autres dépenses de personnel.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts pour 2014-2015</i>	<i>Réductions proposées pour 2016-2017</i>	
		<i>Montant</i>	<i>En pourcentage</i>
Postes	41 407,7	(324,4)	(0,8)
Autres dépenses de personnel	49,8	111,1	223,1
Émoluments des non-fonctionnaires	0,1	–	–
Consultants	56,4	–	–
Experts	199,8	–	–
Voyages des représentants	2 590,2	–	–
Voyages du personnel	982,1	(98,1)	(10,0)
Services contractuels	1 656,3	(4,0)	(0,2)
Frais généraux de fonctionnement	227,7	–	–
Frais de représentation	3,4	–	–
Fournitures et accessoires	180,2	(4,2)	(2,3)
Mobilier et matériel	180,3	–	–
Subventions et contributions	452,9	–	–
Total	47 986,9	(319,6)	(0,7)

III.23 Le Comité consultatif a également obtenu, à sa demande, le tableau ci-après, qui indique le détail des ressources demandées au titre des nouveaux mandats et des transferts entre composantes.

(En dollars des États-Unis)

<i>Composante</i>	<i>Nouveaux mandats découlant des résolutions 69/109 et 69/117 de l'Assemblée générale</i>	<i>Transferts entre composantes</i>	Total
Sous-programme 3	1 813 500	8 900	1 822 400
Sous-programme 4	33 800	42 400	76 200
Sous-programme 6	–	60 500	60 500
Appui au programme	–	(111 800)	(111 800)
Total	1 847 300	0	1 847 300

III.24 Le tableau III.2 ci-après indique, pour le budget ordinaire, le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2014-2015 et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2016-2017. Il indique également les postes proposés

pour 2016-2017 qu'il est prévu de financer au moyen des ressources extrabudgétaires et des quotes-parts hors budget ordinaire.

Tableau III.2

Tableau d'effectifs proposé

	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour 2014-2015	145	1 SGA, 1 SSG, 4 D-2, 7 D-1, 19 P-5, 22 P-4, 21 P-3, 14 P-2/1, 11 G(1°C) et 45 G(AC)
Postes proposés pour 2016-2017	145	1 SGA, 1 SSG, 4 D-2, 7 D-1, 19 P-5, 22 P-4, 21 P-3, 14 P-2/1, 11 G(1°C) et 45 G(AC)
<i>Ressources extrabudgétaires</i>		
Postes proposés pour 2016-2017	11	2 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 P-2 et 5 G(AC)
<i>Quotes-parts hors budget ordinaire</i>		
Postes proposés pour 2016-2017	19	5 P-5, 9 P-4, 2 P-3, 1 P-2 et 2 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

Gel du recrutement

III.25 Comme indiqué au paragraphe III.20 b) et c) ci-dessus, le Secrétaire général propose, dans le cadre des réductions de crédits au titre du chapitre 8, de geler le recrutement à des postes permanents relevant du programme 6 (Garde, enregistrement et publication des traités) (164 700 dollars) et de la composante Appui au programme (159 700 dollars) (voir *ibid.*, par. 8.21, 8.23, 8.79 et 8.82). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'il s'agirait de geler le recrutement pendant 24 mois à deux postes d'agent des services généraux (Autres classes), l'un d'assistant juridique et l'autre de secrétaire. S'agissant du poste d'assistant juridique, qui relève du sous-programme 6, le Comité a été informé, comme suite à ses questions, que son titulaire était chargé de tâches administratives, de tâches d'appui administratif à caractère général ou juridique, de la gestion et de la tenue à jour des bases de données internes et de la coordination des services administratifs. Le Comité a également été informé que les agents des services généraux (Autres classes) pouvaient facilement être répartis entre les diverses équipes chargées de l'exécution du sous-programme en fonction des priorités.

III.26 Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale approuve le gel du recrutement pendant 24 mois aux deux postes d'agent des services généraux (Autres classes) susmentionnés, à savoir le poste d'assistant juridique relevant du sous-programme 6 et le poste de secrétaire relevant de la composante appui au programme, ainsi que les réductions de ressources correspondantes au titre des postes, et ajuste en conséquence les autres objets de dépense connexes.

Postes vacants

III.27 Le Comité consultatif a obtenu, à sa demande, le tableau ci-après, qui fait le point sur le recrutement aux postes vacants à la date du 5 juin 2015. Le tableau montre également qu'aucun poste n'est vacant depuis au moins deux ans.

<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Sous-programme</i>	<i>Poste vacant depuis le</i>	<i>État d'avancement de la procédure de recrutement</i>
P-2/1	Juriste adjoint de 1 ^{re} classe	Sous-programme 2 (Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies)	18/03/2015	Poste pourvu le 4 mai 2015
P-3	Éditeur	Sous-programme 6 (Garde, enregistrement et publication des traités)	07/03/2015	Candidatures en cours d'examen
P-5	Chef du Service administratif	Appui au programme	09/03/2015	Exécution des formalités d'entrée en fonctions

III.28 Sous réserve de la recommandation formulée au paragraphe III.26 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver les ressources demandées par le Secrétaire général au titre des postes.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

III.29 À la rubrique des organes directeurs, des ressources d'un montant de 2 863 900 dollars sont demandées pour la Commission du droit international au titre des objets de dépense autre que les postes. Il est indiqué que, sur instruction de l'Assemblée générale, la Commission tient depuis 2000 des sessions annuelles scindées en deux pouvant durer 12 semaines au plus (voir *ibid.*, par. 8.32 et tableau 8.8). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la Commission déciderait de la durée de ses sessions en août 2015 pour sa session de 2016 et en août 2016 pour sa session de 2017. Le Comité a également été informé que le Bureau des affaires juridiques allait veiller à ce que les crédits nécessaires couvrent le coût des voyages et des frais de subsistance afférents aux sessions et à ce que la Commission mène à bien son programme de travail. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général fera en sorte que, dans les limites du montant total des crédits alloués au titre du chapitre 8, des ressources suffisantes soient affectées pour permettre à la Commission du droit international de tenir ses sessions pendant toute la durée voulue, soit 12 semaines au plus ainsi que l'a décidé l'Assemblée générale.**

III.30 Au paragraphe 8.61 du fascicule du budget, il est indiqué que l'augmentation de 1 817 800 dollars au titre du sous-programme 3 s'explique essentiellement par l'application de la résolution 69/117 de l'Assemblée générale relative au Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international

qui prévoit : i) l'organisation, chaque année, de trois cours régionaux (1 pour l'Afrique, 1 pour l'Asie et le Pacifique et 1 pour l'Amérique latine et les Caraïbes) et l'attribution d'au moins 20 bourses; et ii) le travail d'enrichissement de la série de cours magistraux de la Médiathèque de droit international des Nations Unies. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le coût de l'organisation des trois cours régionaux s'élèverait à 1 288 900 dollars pour l'exercice biennal, soit 644 450 dollars par année, à savoir 218 350 dollars au titre du cours pour l'Afrique, 210 350 dollars au titre du cours pour l'Asie et le Pacifique et 215 750 dollars au titre du cours pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

III.31 Le Comité a également été informé, comme suite à ses questions, que certains des cours régionaux recevraient des contributions en nature des pays d'accueil et des partenaires locaux, sous la forme notamment de la mise à disposition d'un lieu où tenir la formation et de la fourniture de services de conférence et de services administratifs. En particulier, le Comité a été informé que des services de conférence seraient fournis à l'appui du cours pour l'Asie et le Pacifique et du cours pour l'Amérique latine et les Caraïbes. **Le Comité consultatif constate que ces contributions en nature n'apparaissent pas dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal. Le Comité est d'avis qu'elles devraient y figurer pour dresser un tableau complet des ressources de chaque chapitre et invite par conséquent le Secrétaire général à faire figurer cette information dans les prochains projets de budget-programme.**

III.32 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que les ressources permettraient d'attribuer 20 bourses à des professionnels du droit de pays en développement pour qu'ils participent aux cours de formation, lesquels peuvent accueillir jusqu'à 30 participants. Le Comité a également été informé que les cours de formation seraient dispensés en anglais ou en français, selon les besoins linguistiques des participants : le cours régional pour l'Asie et le Pacifique serait dispensé en anglais; le cours pour l'Amérique latine et les Caraïbes serait également dispensé en anglais, en vue d'accueillir le plus grand nombre possible de participants de pays de la région; quant au cours pour l'Afrique, il avait été dispensé en anglais ou en français lors des exercices précédents. **Le Comité consultatif est d'avis que des efforts devraient être déployés afin que les cours soient également dispensés dans d'autres langues officielles de l'ONU que l'anglais et le français, selon ce qui convient le mieux à chaque région considérée.**

III.33 Le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, que le montant estimatif des contributions extrabudgétaires destinées au financement de la Médiathèque de droit international pour 2016-2017 s'établissait à 94 600 dollars. On trouvera dans le tableau ci-après le montant des contributions versées à ce titre les années précédentes.

(En dollars des États-Unis)

2012	2013	2014	2015 (contributions versées ou annoncées)
257 078	171 586	113 750	99 215

III.34 Sous réserve de la recommandation formulée au paragraphe III.26 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes.

Observations et recommandations générales

III.35 Dans la section « Orientation générale » du fascicule du budget, le Secrétaire général énumère les activités prescrites dans le cadre du programme et des sous-programmes, ainsi que les attributions et les tâches des entités chargées de les exécuter. Le Comité consultatif constate que le texte de cette section ne correspond pas entièrement au texte du plan-programme biennal et des priorités pour la période 2016-2017 (voir A/69/6/Rev.1). Ainsi la description du sous-programme 3 dans le fascicule du budget diffère-t-elle de la description du même sous-programme dans le plan-programme biennal. Le Comité rappelle que, dans sa résolution 58/269, l'Assemblée générale a décidé que les textes explicatifs des fascicules du budget-programme seraient identiques au texte du plan-programme biennal. Il rappelle également avoir déjà soulevé cette question à l'occasion de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 (voir A/68/7, par. 51 et 52). **Le Comité consultatif insiste sur le fait que les textes explicatifs des fascicules du projet de budget-programme doivent être identiques au texte du plan-programme biennal, ainsi que l'a décidé l'Assemblée générale dans sa résolution 58/269.**

Titre IV

Coopération internationale pour le développement

Chapitre 9

Affaires économiques et sociales

	<i>Dollars É.-U.</i>
Montant révisé du crédit ouvert pour 2014-2015	163 789 000
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2016-2017	170 578 500
Ressources demandées pour l'exercice 2016-2017, après actualisation préliminaire	175 806 700
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	150 165 100

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2014-2015 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IV.1 Le montant des ressources ordinaires demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 9 s'élève à 170 578 500 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation nette de 6 789 500 dollars, soit 4,1 %, par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2014-2015 (voir A/70/6 (Sect. 9), tableau 9.3).

IV.2 Le Secrétaire général explique cette augmentation nette de 6 789 500 dollars par les quatre éléments suivants (ibid., par. 9.11 à 9.14) :

a) Une baisse de 5 502 900 dollars au titre des ajustements techniques, due à l'élimination de dépenses non renouvelables destinées à la mise en œuvre du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, et à l'appui fourni à la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, conformément aux résolutions 66/288 et 67/207, respectivement;

b) Une augmentation 13 357 600 de dollars devant permettre de l'exécution de nouveaux mandats, à savoir : i) la contribution du Secrétariat au système des coordonnateurs résidents (13 millions de dollars), conformément aux dispositions de la partie VI de la résolution 69/262; ii) la création d'un poste P-4 (357 600 dollars), en application de la résolution 69/15 de l'Assemblée générale sur la mise en œuvre du document final de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa);

c) Une diminution de 232 300 dollars au titre des postes (159 900 dollars) et des autres objets de dépense (72 400 dollars) découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale (gains d'efficacité). La réduction des ressources demandées au titre des postes tient compte de la proposition tendant à geler le recrutement à des postes permanents. La réduction des ressources demandées au titre des autres objets de dépense concerne les communications, les services contractuels, le mobilier et le matériel, et le matériel de bureautique;

d) Une diminution de 832 900 dollars au titre des postes (583 300 dollars) et des autres objets de dépense (249 600 dollars) découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale (nouvelles réductions). La réduction des ressources demandées au titre des postes tient compte de la suppression proposée de deux postes, à savoir 1 P-5 relevant du sous-programme 3 (418 600 dollars) et 1 G(AC) relevant du sous-programme 4 (164 700 dollars). La réduction des ressources demandées au titre des autres objets de dépense s'explique essentiellement par la baisse des dépenses relatives aux voyages qui devrait résulter de l'application des règles approuvées pour les voyages en avion et d'autres gains d'efficacité que le Département prévoit pour 2016-2017.

IV.3 On trouvera au chapitre I ci-dessus les commentaires et observations du Comité consultatif concernant la présentation des réductions proposées.

IV.4 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu le tableau ci-après, qui présente, ventilées par objet de dépense, les variations proposées au titre des gains d'efficacité et des nouvelles réductions dont il est question plus haut, lesdites variations faisant apparaître une augmentation des ressources demandées au titre des autres dépenses de personnel.

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Montant des crédits ouverts pour 2014-2015	Réduction proposée pour 2016-2017	
		Montant	Pourcentage
Postes	141 421,9	(743,2)	(0,5)
Autres dépenses de personnel	5 907,3	30,0	0,5
Consultants	2 152,8	(26,3)	(1,2)
Experts	2 914,1	–	–
Voyages de représentants	3 405,3	–	–
Voyages du personnel	2 190,6	(194,1)	(8,9)*
Services contractuels	3 099,4	(53,7)	(1,7)
Frais généraux de fonctionnement	1 038,6	(28,7)	(2,8)
Dépenses de représentation	23,4	–	–
Fournitures et accessoires	324,0	–	–
Mobilier et matériel	781,9	(49,2)	(6,3)
Subventions et contributions	529,7	–	–
Total	163 789,0	(1 065,2)	(0,7)

* Compte tenu d'une réduction de 10 % appliquée au montant révisé des crédits ouverts, moins les ajustements techniques et certains éléments non pris en considération.

IV.5 Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 9.15 du fascicule budgétaire, les ressources ordinaires demandées au présent chapitre seront complétées par des fonds extrabudgétaires d'un montant estimatif de 150 165 100 dollars, qui permettront de financer diverses activités de fond et de coopération technique, notamment des services de consultants, des groupes d'experts, des voyages, des

services consultatifs techniques, des programmes de formation, des ateliers, des séminaires et des projets opérationnels.

IV.6 On trouvera au tableau IV.1 un récapitulatif des postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour l'exercice 2014-2015 ainsi que des propositions du Secrétaire général concernant les postes à inscrire pour l'exercice 2016-2017. Ce tableau montre également les postes qu'il est prévu de financer au moyen de ressources extrabudgétaires pour l'exercice biennal 2016-2017.

Tableau IV. 1
Tableau d'effectifs proposé

	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2014-2015	495	1 SGA, 2 SSG, 9 D-2, 31 D-1, 64 P-5, 87 P-4, 64 P-3, 43 P-2/1, 33 G(1°C), 161 G(AC)
Postes proposés pour l'exercice biennal 2016-2017	494	1 SGA, 2 SSG, 9 D-2, 31 D-1, 63 P-5, 88 P-4, 64 P-3, 43 P-2/1, 33 G(1°C), 160 G(AC)
Nouveaux postes	1	1 P-4 relevant du sous-programme 3
Suppressions	(2)	1 P-5 relevant du sous-programme 3 et 1 G(AC) relevant du sous-programme 4
<i>Ressources extrabudgétaires</i>		
Postes prévus pour l'exercice biennal 2016-2017	38	2 D-1, 3 P-5, 12 P-4/3, 2 P-2/1, 3 G(1°C), 16 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

IV.7 Le Secrétaire général propose au total 494 postes pour l'exercice biennal 2016-2017, ce qui représente une réduction nette d'un poste par rapport au nombre total de postes approuvés pour l'exercice biennal 2014-2015 (voir tableau IV. 1). Les modifications du tableau d'effectifs proposées sont présentées dans les paragraphes qui suivent.

Nouveau poste

IV.8 Le Secrétaire général propose de créer, au titre du sous-programme 3, un poste P-4 au Groupe des petits États insulaires en développement, aux fins de l'application de la résolution 69/15 sur les Orientations de Samoa. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le titulaire de ce poste fournirait un appui au suivi et à l'application des Orientations de Samoa, en particulier en ce qui concerne la définition d'objectifs et d'indicateurs, en mettant l'accent sur la communication d'informations reposant sur des données factuelles et en renforçant les liens entre scientifiques et décideurs. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver la création de poste proposée par le Secrétaire général.**

Suppressions

IV.9 Comme indiqué au paragraphe IV.2 d) ci-dessus, le Secrétaire général propose, en application de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale (nouvelles réductions), la suppression des postes suivants :

a) Un poste P-5 relevant du sous-programme 3. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la suppression de ce poste avait été proposée car des dispositions avaient été prises pour intégrer le Groupe des petits États insulaires en développement à l'un des services organiques, à savoir le Service des petits États insulaires en développement du Pacifique, des océans et du climat, qui est dirigé par un fonctionnaire de la classe D-1, afin de le doter d'un niveau de représentation plus élevé. Il a été expliqué que cette mesure, qui permettrait au Chef (D-1) du Service de coordonner les fonctions du Groupe avec l'aide des membres du Service, donnait de meilleures garanties quant à la mise en œuvre des Orientations de Samoa. Il a également été indiqué que la création d'un poste P-4 (voir par. IV.8) a été proposée dans le cadre de cette initiative;

b) Un poste d'agent des services généraux (Autres classes) relevant du sous-programme 4.

IV.10 Le Comité consultatif recommande d'approuver les suppressions de postes proposées par le Secrétaire général.

Gel des recrutements

IV.11 Comme indiqué au paragraphe IV.2 c) ci-dessus, au titre des réductions proposées au chapitre 9, le Secrétaire général a notamment proposé de geler les recrutements à des postes permanents (159 900 dollars) (A/70/6 (Sect. 9), par. 9.8, 9.9, 9.14 et 9.123). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Secrétaire général avait demandé, au titre de la composante appui au programme, le gel du recrutement à un poste d'agent des services généraux (autres classes) [assistant (budget et finances)] du Service administratif pour une durée de 24 mois. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver le gel du recrutement au poste susvisé pendant la durée indiquée ainsi que les réductions correspondantes au titre des postes. Le montant des objets de dépense connexes autres que les postes doit être ajusté en conséquence.**

Postes vacants

IV.12 Le Comité consultatif a obtenu, à sa demande, des informations indiquant qu'au 30 avril 2015, on comptait 46 postes vacants au titre du chapitre 9 [3 D-1, 3 P-5, 10 P-4, 12 P-3, 8 P-2/1, 1 G(1°C) et 9 G(AC)]. Comme suite à ses questions, il a reçu une mise à jour présentant l'état du recrutement à ces postes au 13 juillet 2015, dont il est ressorti que 15 d'entre eux avaient été pourvus, deux étaient examinés par les organes centraux de contrôle, les candidatures étaient « en cours d'examen » pour deux autres, deux avaient fait l'objet d'un avis de vacance, deux étaient sur le point de faire l'objet d'un tel avis et 16 étaient considérés comme provisoirement vacants.

IV.13 D'après les renseignements communiqués au Comité consultatif, un poste d'économiste de la classe P-3, qui est vacant depuis le 31 janvier 2013, faisait partie des postes pour lesquels les candidatures étaient « en cours d'examen » au 30 avril 2015. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que l'avis de vacance correspondant avait été publié le 26 juillet 2013 mais que le recrutement n'avait pas

été mené à bien car le Chef de service avait été temporairement détaché puis avait démissionné. Il a également été informé que, comme le nouveau Chef de service avait pris ses fonctions le 1^{er} juin 2015, on s'attela désormais à revoir la description des fonctions attachées au poste afin de relancer la procédure de recrutement. Il lui a en outre été indiqué que, conformément à la nouvelle description d'emploi, ce poste permettrait de fournir un appui au Forum proposé du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, au sein du Service de la concertation et de l'action locale multipartites.

IV.14 En dépit des raisons avancées par le Secrétaire général en faveur du maintien de ce poste, le Comité consultatif est préoccupé par le fait que celui-ci est vacant depuis longtemps et considère que l'absence du Chef du service ne saurait justifier l'important retard pris dans le processus de recrutement. À cet égard, le Comité rappelle que, de manière générale, il convient de s'interroger sur la nécessité de maintenir des postes qui ont été vacants pendant deux ans ou plus, et que le maintien de ces postes dans le projet de budget-programme doit être dûment motivé; autrement, il faudrait proposer leur suppression (A/68/7, chap. I, par. 107). Le Comité compte que ce poste sera pourvu dans les meilleurs délais et ne doute pas que le Secrétaire général communiquera des informations à jour sur l'état du recrutement à celui-ci à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le chapitre 9 du projet de budget-programme.

IV.15 Sous réserve de la recommandation qu'il a formulées au paragraphe IV.11 ci-dessus, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les postes.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

IV.16 Le montant de 29 542 200 dollars demandé au titre des objets de dépense autres que les postes fait apparaître une hausse de 7 175 100 dollars par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2014-2015. Comme indiqué au paragraphe IV.2 ci-dessus, cette augmentation s'explique principalement par les nouveaux mandats nécessaires à la contribution du Secrétariat au système des coordonnateurs résidents, et est en partie compensée par l'élimination de dépenses non renouvelables et les réductions découlant de l'application de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale.

Consultants

IV.17 D'après les renseignements communiqués au Comité consultatif, le montant des dépenses effectives afférentes aux consultants pour l'exercice 2014-2015 s'élevait à 841 100 dollars au 31 mars 2015, ce qui ne représente que 39 % du crédit ouvert pour l'exercice. Comme suite à ses questions, le Comité a été informé que cela s'expliquait par le calendrier des services de consultants et que la totalité des ressources approuvées serait utilisée d'ici à la fin de 2015. Ayant demandé des précisions sur le type de compétences spécialisées justifiant l'ouverture d'un crédit de 131 600 dollars à la rubrique Direction exécutive et administration, il a reçu une liste de domaines thématiques généraux, tels que la réduction de la pauvreté et la viabilité écologique. Il note également, d'après les renseignements complémentaires qui lui ont été communiqués, que certains des montants demandés pour les consultants au titre du sous-programme 1 n'ont pas été justifiés de manière

suffisamment détaillés, et comprennent un crédit de 15 100 dollars destiné à financer un atelier d'auto-évaluation pour le Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination. **Le Comité consultatif estime que les ressources demandées au titre des consultants devraient être présentées de manière suffisamment détaillée pour en faciliter l'examen par l'Assemblée générale. En outre, le Comité est d'avis que le Département dispose de ressources internes suffisantes pour mener des activités comme l'auto-évaluation sans devoir faire appel à des consultants externes. Par conséquent, le Comité recommande de réduire de 5 % le montant des ressources à inscrire au chapitre 9 au titre des consultants (voir aussi chap. I, sect. II, par. D ci-dessus).**

Appui du Secrétariat au système des coordonnateurs résidents

IV.18 Le montant demandé au titre du chapitre 9 comprend des crédits de 13 000 000 de dollars pour l'appui du Secrétariat au système des coordonnateurs résidents pendant l'exercice biennal 2016-2017, comme indiqué en détail dans le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2014 (A/69/535). Au paragraphe 9.133 du fascicule du budget, le Secrétaire général indique que le Groupe des Nations Unies pour le développement, en réponse à la résolution 67/226 de l'Assemblée générale et à l'issue de consultations approfondies en son sein, ainsi qu'avec le Comité de haut niveau sur la gestion et le Réseau Finances et budget du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), est convenu d'une formule de partage des coûts qui tient compte de la taille de chaque organisme (niveau des dépenses et effectifs), de son domaine d'intervention et des avantages qu'il reçoit du système des coordonnateurs résidents. Il est par ailleurs indiqué au paragraphe 9.136 du fascicule que le coût du financement du système des coordonnateurs résidents pour 2016-2017 selon la formule de partage des coûts a été estimé à 124 millions de dollars par an, avec une augmentation de 3,5 % en 2017 au titre des dépenses de personnel prévisionnelles. Il est aussi signalé que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) fournira l'essentiel des fonds destinés à financer le système, soit un montant total de 88 millions de dollars⁹, et que le reste de la somme nécessaire sera partagé entre les 18 organismes membres du Groupe, dont le PNUD. D'après le Secrétaire général, la cotisation du Secrétariat pour 2016-2017 a été fixée à 13 391 018 dollars, ce qui couvre les 19¹⁰ départements, bureaux et programmes

⁹ Le Comité consultatif a obtenu des renseignements indiquant que ce montant de 88 millions de dollars représentant l'essentiel des fonds pour le système des coordonnateurs résidents à l'échelle nationale, régionale et mondiale permettait de financer dans leur intégralité les postes de coordonnateurs résidents, l'infrastructure principale des bureaux des coordonnateurs résidents et les capacités institutionnelles de coordination, de gestion des connaissances et de sensibilisation. Ce montant comprend 32 millions de dollars au titre de la composante programmatique du budget intégré pour l'exercice et 144,3 millions de dollars au titre de sa composante institutionnelle.

¹⁰ Le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, la CNUCED, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, les commissions régionales, le Département des affaires économiques et sociales, le Département de l'information, le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour l'Afrique, le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux, le Bureau

du Secrétariat qui bénéficient de fonds provenant du budget ordinaire et sont membres du Groupe ou y ont le statut d'observateurs.

IV.19 D'après les renseignements complémentaires qui ont été communiqués au Comité consultatif, la formule de partage des coûts retenue par le Groupe tient compte des trois facteurs ci-après :

a) **La cotisation de base annuelle.** Une cotisation de base annuelle serait calculée pour chaque membre en fonction du montant de ses dépenses annuelles. Une cotisation forfaitaire de 100 000 dollars est prévue pour les entités non résidentes membres du Groupe qui sont de petite taille et non opérationnelles; une cotisation de 175 000 dollars pour les entités membres du Groupe dont les dépenses annuelles sont inférieures à 500 millions de dollars; et un montant de 350 000 dollars pour celles dont les dépenses annuelles dépassent les 500 millions de dollars. Sur cette base, le Secrétariat devrait verser une cotisation de 350 000 dollars pour couvrir ses 19 départements/entités participants;

b) **La taille de l'organisme en fonction de ses dépenses et de ses effectifs.** Les chiffres concernant les dépenses pour toutes les entités sont tirées du tableau 3 du rapport statistique du CCS sur la situation budgétaire et financière des entités du système des Nations Unies (A/69/305) (opérations humanitaires et maintien de la paix non compris), qui donne une moyenne sur deux ans. La taille de l'organisme est tirée du tableau 1.A du rapport sur les statistiques du personnel du CCS, paru sous la cote CEB/2014/HLCM/HR/21;

c) **La charge de travail.** La charge de travail est déterminée en fonction du nombre de plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement auxquels participe chaque entité membre du Groupe. D'après les renseignements obtenus, ces chiffres sont suivis par le Groupe et communiqués à ses membres dans le cadre de l'exercice de partage des coûts. En 2013, les entités du Secrétariat de l'ONU avaient signé 318 plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, répartis comme suit : Département des affaires économiques et sociales (3); Département de l'information (14); Bureau de la coordination des affaires humanitaires (21); commissions régionales (34); Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (63); Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (64); Programme des Nations Unies pour les établissements humains (56) et Programme des Nations Unies pour l'environnement (63).

IV.20 Parmi les renseignements complémentaires obtenus figuraient des tableaux indiquant la répartition des ressources demandées en 2016 et 2017 entre les 18 membres du Groupe conformément à la formule de partage des coûts susmentionnée. Cette information est reprise dans le tableau IV.2.

de la coordination des affaires humanitaires, le Cabinet du Vice-Secrétaire général et le Bureau du porte-parole du Secrétaire général.

Tableau IV.2
**Cotisations des membres du Groupe des Nations Unies
pour le développement en 2016 et 2017**

(En dollars des États-Unis)

Entité membre	Cotisation de base	Taille de l'organisme		Charge de travail (plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement)	Montant total de la contribution	Part du total (pourcentage)
		Dépenses (opérations humanitaires non comprises)	Effectifs (personnel humanitaire non compris)			
2016						
Secrétariat	350 000	1 678 789	1 519 730	2 987 134	6 535 653	18,18
ONUSIDA	175 000	82 312	145 633	873 596	1 276 541	3,55
UNOPS	350 000	131 205	73 863	300 592	855 660	2,38
ONU-Femmes	175 000	100 253	117 502	882 989	1 275 744	3,55
PNUD	350 000	2 103 156	1 360 031	1 146 007	4 959 194	13,80
FNUAP	350 000	345 694	386 046	1 146 007	2 227 747	6,20
HCR	350 000	–	–	854 809	1 204 809	3,35
UNICEF	350 000	1 176 555	1 339 643	1 146 007	4 012 205	11,16
PAM	350 000	176 043	89 019	798 448	1 413 510	3,93
FAO	350 000	379 721	489 787	1 052 072	2 271 580	6,32
FIDA	175 000	74 805	110 361	338 166	698 332	1,94
OIT	350 000	271 309	494 891	986 318	2 102 518	5,85
UIT	100 000	–	–	–	100 000	0,28
UNESCO	350 000	324 838	441 009	1 052 072	2 167 919	6,03
ONUDI	175 000	129 555	133 515	836 022	1 274 092	3,54
OMT	100 000	–	–	–	100 000	0,28
OMC	350 000	798 886	1 072 095	1 146 007	3 366 988	9,37
OMM	100 000	–	–	–	100 000	0,28
Total	4 850 000	7 773 121	7 773 125	15 546 246	35 942 492	100,00
2017						
Secrétariat	350 000	1 746 712	1 581 217,22	3 107 992	6 785 921	18,24
ONUSIDA	175 000	85 643	151 524,87	908 941	1 321 109	3,55
UNOPS	350 000	136 514	76 851,47	312 754	876 119	2,36
ONU-Femmes	175 000	104 310	122 255,58	918 715	1 320 281	3,55
PNUD	350 000	2 188 249	1 415 057,70	1 192 374	5 145 681	13,83
FNUAP	350 000	359 681	401 664,75	1 192 374	2 303 720	6,19
HCR	350 000	–	–	889 394	1 239 394	3,33
UNICEF	350 000	1 224 157	1 393 844,26	1 192 374	4 160 375	11,18
PAM	350 000	183 166	92 620,39	830 753	1 456 539	3,92
FAO	350 000	395 084	509 603,34	1 094 639	2 349 326	6,32
FIDA	175 000	77 831	114 825,68	351 848	719 505	1,93

Entité membre	Taille de l'organisme			Charge de travail (plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement)	Montant total de la contribution	Part du total (pourcentage)
	Cotisation de base	Dépenses (opérations humanitaires non comprises)	Effectifs (personnel humanitaire non compris)			
OIT	350 000	282 286	514 914,39	1 026 224	2 173 424	5,84
UIT	100 000	–	–	–	–	0,27
UNESCO	350 000	337 981	458 852,44	1 094 639	2 241 472	6,03
ONUDI	175 000	134 797	138 916,56	869 847	1 318 561	3,54
OMT	100 000	–	–	–	100 000	0,27
OMC	350 000	831 209	1 115 471,85	1 192 374	3 489 055	9,38
OMM	100 000	–	–	–	100 000	0,27
Total	4 850 000	8 087 620	8 087 621	16 175 242	37 200 483	100,00

Abréviations : ONUSIDA = Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida;
 UNOPS = Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets;
 ONU-Femmes = Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation
 des femmes; HCR = Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés;
 UNICEF = Fonds des Nations Unies pour l'enfance; PAM = Programme alimentaire mondial;
 FAO = Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture;
 FIDA = Fonds international de développement agricole; OIT= Organisation internationale
 du Travail; UIT= Union internationale des télécommunications; UNESCO = Organisation
 des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture; ONUDI = Organisation des
 Nations Unies pour le développement industriel; OMT = Organisation mondiale du tourisme;
 OMS = Organisation mondiale de la Santé; et OMM = Organisation météorologique mondiale.

IV.21 Après en avoir fait la demande, le Comité consultatif a obtenu copie des documents suivants : i) Examen des modalités de financement du Groupe des Nations Unies pour le développement à l'appui du système des coordonnateurs résidents, note de synthèse datée du 22 mai 2013; et ii) La formule de partage des coûts du Groupe des Nations Unies pour le développement pour le système des coordonnateurs résidents. Les deux documents sont présentés aux annexes X et XI du présent rapport.

IV.22 Le Comité consultatif rappelle que dans sa résolution 2011/7, le Conseil économique et social avait invité le Groupe à examiner les modalités de financement en vigueur à l'appui du système des coordonnateurs résidents, y compris les arrangements de partage des coûts, et que dans sa résolution 67/226, l'Assemblée générale avait prié le système des Nations Unies pour le développement de lui présenter ainsi qu'au Conseil, en 2013, pour qu'ils les examinent, des propositions concrètes sur les modalités de financement du système. Le Comité a été informé, que suite à ces décisions, le Groupe avait lancé un examen consultatif approfondi qui avait abouti à la définition de la formule de partage des coûts présentée au Conseil dans le rapport du Secrétaire général publié sous la cote E/2013/94. Dans sa résolution 2013/5, le Conseil a prié les organes directeurs compétents d'examiner la recommandation concernant l'adoption d'une formule de partage des coûts et, s'ils l'approuvaient, de l'appliquer en 2014. Le Comité a aussi été informé que la formule de partage des coûts était entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014, et qu'elle était appliquée dans 134 pays et mécanismes de coordination régionaux et mondiaux. Le Comité a appris que le coût global en 2014 était de 121 millions de dollars, avec une

augmentation à 124 millions de dollars prévue pour 2016, sur la base d'un accroissement annuel de 3,5 % des dépenses de personnel.

IV.23 Le Comité consultatif rappelle également que, lors de son examen du rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2014 (A/69/535), il avait noté que le Conseil avait prié les organismes participants d'obtenir l'approbation de leurs organes directeurs concernant la formule de partage des coûts. À cet égard, au paragraphe 9 de son rapport publié sous la cote A/69/609, le Comité a souligné que l'Assemblée générale n'avait pas encore examiné la formule de partage des coûts pour le système des coordonnateurs résidents ni la contribution correspondante de l'ONU. Par ailleurs, il avait dit compter que toute demande de crédits supplémentaires se rapportant à la part revenant à l'Organisation au titre du partage des coûts du système des coordonnateurs résidents serait présentée à l'Assemblée pour examen et approbation en même temps que la formule de partage des coûts proposée. Le Comité souligne également qu'au paragraphe 3 de la section VI de sa résolution 69/262, l'Assemblée générale avait rappelé le paragraphe 9 du rapport susmentionné, et dit attendre avec intérêt de recevoir toutes les informations utiles sur les ressources demandées au titre de la participation de l'Organisation à l'accord, qui figureraient dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017.

IV.24 Le Comité consultatif a souhaité savoir quelle était la méthode de calcul du montant global de 124 millions de dollars prévu pour 2016, sans obtenir de réponse satisfaisante. **Le Comité consultatif note qu'il n'a pas reçu de renseignements suffisants concernant la méthode de calcul des prévisions globales pour 2016, d'un montant de 124 millions de dollars, non plus qu'en ce qui concerne les prévisions pour 2017 et l'application de la formule de partage des coûts. Par ailleurs, rien n'est dit des catégories de dépenses couvertes par la formule de partage des coûts. Ainsi, après avoir demandé des précisions, le Comité a appris que les dépenses afférentes aux coordonnateurs résidents n'étaient pas intégrées dans la formule de partage des coûts. Le Comité a aussi des doutes quant à l'objectivité de la détermination des différents facteurs à prendre compte dans la formule de partage des coûts, à la justification de l'octroi de taux préférentiels à certaines organisations et aux modalités d'information financière et mécanismes de contrôle prévus.**

IV.25 D'après les renseignements obtenus par le Comité consultatif à la suite de ses demandes d'information complémentaire, les recommandations approuvées par le GNUD en 2013 prévoient un ajustement annuel des prévisions de 121 millions de dollars pour 2014 compte tenu de l'inflation. Quant à l'augmentation annuelle de 3,5 % intégrée dans les prévisions pour 2017 au titre de la hausse des dépenses de personnel, le Comité note que l'évolution des dépenses de personnel est normalement soumise à l'approbation de l'Assemblée générale sur recommandation de la Commission de la fonction publique internationale et qu'elle devrait être prise en compte lors de l'actualisation des coûts. **Le Comité consultatif est donc d'avis qu'il ne serait pas conforme aux méthodes de budgétisation du Secrétariat d'ajuster les prévisions au titre de l'augmentation annuelle des dépenses de personnel.**

IV.26 Le Comité consultatif note qu'au tableau 9.3 du fascicule du budget, les montants prévus au titre de l'appui du Secrétariat au système des coordonnateurs résidents pour 2016-2017 sont de 13 000 000 de dollars avant actualisation des coûts et de 13 604 800 dollars après actualisation des coûts. Au paragraphe 9.136 du fascicule, il est indiqué que le montant final de la cotisation du Secrétariat a été fixé à

13 391 018 dollars. Dans les renseignements complémentaires fournis au Comité, ce montant était de 13 321 574 dollars. Après avoir demandé des précisions, le Comité a été informé que lors de la finalisation du rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2014 (A/69/535), la part revenant au Secrétariat avait été estimée à 13 000 000 de dollars pour l'exercice biennal 2016-2017. Il a été expliqué que la répartition des coûts était alors encore en cours de finalisation et que le Secrétariat en avait informé par écrit la Cinquième Commission le 2 décembre 2014. Il a aussi été expliqué que le montant final de la cotisation était de 13 321 574 dollars, comme indiqué dans les renseignements complémentaires communiqués au Comité. **Le Comité consultatif note l'existence d'un écart entre les montants demandés par le Secrétaire général dans le fascicule du budget et dans les renseignements complémentaires. Il souligne que les montants soumis à l'Assemblée générale doivent être présentés de manière claire.**

IV.27 **Le Comité consultatif regrette que la demande de crédits présentée par le Secrétaire général n'ait pas été assortie de tous les détails voulus conformément à la résolution 69/262 de l'Assemblée générale. À cet égard, le Comité note que la formule de partage des coûts, et notamment le document de référence, qu'il juge toujours lacunaire, n'ont pas été inclus dans le fascicule du budget.**

IV.28 **Au vu de ce qui précède, le Comité consultatif n'est pas en mesure de recommander que soit approuvée la proposition du Secrétaire général concernant la contribution du Secrétariat à l'appui du système des coordonnateurs résidents et il recommande donc une réduction de 13 millions de dollars du montant proposé par le Secrétaire général pour les objets de dépense autres que les postes (subventions et contributions). Le Comité espère que le Secrétaire général tiendra compte des observations ci-dessus et qu'il communiquera au plus tôt tous les renseignements voulus à l'Assemblée générale.**

IV.29 **Le Comité consultatif recommande que le montant proposé par le Secrétaire général pour les objets de dépense autres que les postes soit approuvé sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes IV.11, IV.17 et IV.28 ci-dessus.**

Observations et recommandations d'ordre général

Contribution aux activités du Service de liaison avec les organisations non gouvernementales

IV.30 Selon les renseignements complémentaires qui ont été fournis au Comité, le montant de 383 300 dollars demandé au titre des subventions et contributions à la composante B, Direction exécutive et administration, correspond à la contribution de l'Organisation des Nations Unies aux activités du Service de liaison avec les organisations non gouvernementales, un programme interorganisations, qui aide les entités des Nations Unies dans leurs relations avec les organisations non gouvernementales. Le Comité a demandé comment le budget de ce service était réparti entre les 18 entités des Nations Unies participantes, mais n'a pas obtenu de réponse. **Le Comité consultatif recommande que cette information soit communiquée à l'Assemblée générale lors de son examen du projet de budget pour le chapitre 9.**

Chapitre 10

Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement

	<i>Dollars É.-U.</i>
Montant révisé des crédits ouverts pour 2014-2015	11 579 100
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2016-2017	10 959 200
Ressources demandées pour l'exercice 2016-2017 après actualisation préliminaire	11 260 900
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	3 500 000

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2014-2015 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IV.31 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du budget ordinaire pour le chapitre 10 pour l'exercice biennal 2016-2017 s'établit à 10 959 200 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution de 619 900 dollars (5,4 %), par rapport au montant des crédits révisés pour 2014-2015 (voir A/70/6 (Sect. 10), tableau 10.3).

IV.32 Le Secrétaire général attribue cette réduction d'un montant total de 619 000 dollars aux deux facteurs suivants (ibid., par. 10.18 et 10.19) :

a) Une réduction de 542 400 dollars qui tient aux ajustements techniques découlant de la non-reconduction des dépenses non renouvelables qui avaient été prévues pour fournir un appui à la Conférence consacrée à l'examen décennal de l'application du Programme d'action d'Almaty et à la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, lesquelles se sont tenues en 2014, ainsi qu'à la non-reconduction des dépenses non renouvelables se rapportant aux coûts standard applicables aux services communs découlant des 10 postes approuvés pour l'exercice 2014-2015;

b) Une réduction d'un montant de 77 500 dollars, en application de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale, au titre des objets de dépense autres que les postes, principalement aux rubriques voyages, consultants, experts, services contractuels et achats de fournitures et d'accessoires, qui correspond à la baisse des dépenses qui devrait résulter de l'application des règles approuvées pour les voyages en avion et à d'autres gains d'efficacité que le Bureau prévoit pour 2016-2017.

IV.33 Les commentaires et observations du Comité consultatif concernant la présentation des réductions proposées figurent ci-dessus au chapitre I.

IV.34 Après en avoir fait la demande, le Comité consultatif a obtenu le tableau suivant, dans lequel les variations de ressources découlant des réductions susmentionnées sont ventilées par objet de dépense.

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédits ouverts pour 2014-2015</i>	<i>Réductions proposées pour 2016-2017</i>	
		<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Postes	9 383,9	–	–
Autres dépenses de personnel	1 042,7	–	–
Consultants	265,6	(14,2)	(5,3)
Experts	105,6	(10,5)	(9,9)
Voyages	236,4	(23,7)	(10,0)
Services contractuels	369,4	(17,5)	(4,7)
Frais généraux de fonctionnement	77,6	–	–
Frais de représentation	2,4	–	–
Fournitures et accessoires	32,0	(11,6)	(36,3)
Mobilier et matériel	63,5	–	–
Total	11 579,1	(77,5)	(0,7)

IV.35 Comme indiqué au paragraphe 10.26 du fascicule du budget, les ressources du budget ordinaire au chapitre 10 sont complétées par des ressources extrabudgétaires qui s'élèveraient à 3 500 000 dollars pour l'exercice 2016-2017, soit une augmentation nette de 96 200 dollars par rapport au montant estimatif de l'exercice 2014-2015. La stratégie de mobilisation des donateurs grâce à laquelle le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement entend atteindre cet objectif de financement est présentée aux paragraphes 10.20 à 10.25.

IV.36 On trouvera indiqués dans le tableau IV.3 ci-après le nombre de postes approuvés au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2014-2015 et les propositions du Secrétaire général pour 2016-2017.

Tableau IV.3
Tableau d'effectifs

	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>
Postes approuvés pour 2014-2015	28	1 SGA, 1 D-2, 1 D-1, 6 P-5, 8 P-4, 4 P-3, 1 P-2/1, 6 G(AC)
Postes proposés pour 2016-2017	28	1 SGA, 1 D-2, 1 D-1, 6 P-5, 8 P-4, 4 P-3, 1 P-2/1, 6 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

IV.37 Le Secrétaire général propose au total 28 postes pour l'exercice biennal 2016-2017, ce qui est égal au nombre de postes approuvés pour 2014-2015 (voir tableau IV.3).

Postes vacants

IV.38 Le Comité consultatif a obtenu des renseignements complémentaires indiquant que neuf postes (32 % du total) étaient vacants au 30 avril 2015 [2 P-5, 3 P-4, 2 P-3 et 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes)]. Après avoir demandé des précisions, le Comité a été informé de l'état d'avancement des procédures de recrutement concernant ces postes : 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes) avait été pourvu et les recrutements aux huit autres postes vacants [2 P-5, 3 P-4, 2 P-3 et 1 G(AC)] en étaient à divers stades. Le Comité consultatif a aussi été informé qu'aucun des postes vacants au chapitre 10 ne l'était depuis plus de deux ans.

IV.39 Le Comité consultatif note que sept des 10 nouveaux postes approuvés pour l'exercice 2014-2015 n'ont pas encore été pourvus et que la procédure de recrutement n'en est qu'à ses débuts pour certains d'entre eux. **Le Comité consultatif est préoccupé par la longueur des procédures de recrutement et compte que tous les postes vacants seront rapidement pourvus.**

IV.40 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général au titre des dépenses de personnel soient approuvées.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

IV.41 Le montant de 1 575 300 dollars demandé au titre des objets de dépense autres que les postes pour l'exercice 2016-2017 fait apparaître une diminution de 619 900 dollars par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2014-2015. Comme indiqué au paragraphe IV.32 ci-dessus, cette diminution s'explique, pour l'essentiel, par des ajustements techniques liés à la non-reconduction de dépenses non renouvelables inscrites au budget de l'exercice 2014-2015 et par de nouvelles réductions résultant de l'application de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale par le Secrétaire général.

Dépenses effectives et dépenses prévues

IV.42 Le Comité consultatif a reçu des renseignements sur les dépenses effectives de l'exercice biennal 2012-2013 et celles de l'exercice biennal 2014-2015 pour la période allant jusqu'au 31 mars 2015, par rapport aux prévisions de dépenses de l'exercice 2016-2017. Pour la période de l'exercice 2014-2015 allant jusqu'au 31 mars 2015, il relève un faible taux d'utilisation des ressources allouées au titre des consultants, des experts, des fournitures et des accessoires, et du mobilier et du matériel. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que ce faible taux d'utilisation des ressources constaté au 31 mars 2015 s'expliquait par le retard pris dans l'exécution d'activités liées à ces catégories de ressources, telles que des réunions de groupes d'experts, des missions de consultants et des opérations d'achat de fournitures et d'accessoires. On a toutefois indiqué que les activités seraient exécutées dans le courant de l'année.

IV.43 Ayant demandé des précisions sur les réductions proposées pour l'exercice 2016-2017 au titre des consultants, des services contractuels et des fournitures et accessoires, le Comité consultatif a été informé qu'elles s'expliquaient par : a) la non-reconduction de dépenses non renouvelables d'un montant de 124 300 dollars à la rubrique Consultants et d'un montant de 114 000 dollars à la rubrique Services

contractuels, dans les sous-programmes 2 et 3; b) des variations découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale (nouvelles réductions) aux rubriques Consultants (14 200 dollars), Services contractuels (17 500 dollars) et Fournitures et accessoires (11 600 dollars); c) la non-reconduction de dépenses non renouvelables associées aux nouveaux postes approuvés pour l'exercice biennal 2014-2015, à la rubrique Services contractuels (6 200 dollars).

Consultants

IV.44 Ayant demandé par ailleurs si l'étoffement des effectifs par la création de 10 postes supplémentaires se traduirait par une réduction de la dépendance vis-à-vis des consultants, le Comité consultatif a été informé que cela avait déjà entraîné une diminution des dépenses afférentes aux consultants et que le Bureau du Haut-Représentant poursuivait ses efforts à cet égard. Il a également été précisé que les consultants ne seraient employés que pour des compétences requises, non disponibles au sein du Bureau, sur des questions particulières intéressant des pays ou des régions, ainsi que sur les problèmes nouveaux et naissants pour lesquels les capacités internes ne peuvent être développées dans un délai très bref. **Le Comité consultatif compte que le renforcement des capacités techniques assuré par la création de postes supplémentaires se traduira par un recours moindre aux consultants (voir aussi chap. I, sect. D ci-dessus).**

IV.45 **Le Comité consultatif recommande l'approbation du montant demandé par le Secrétaire général pour les objets de dépense autres que les postes.**

Observations générales

Présentation détaillée des ressources nécessaires au titre du chapitre 10 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017

IV.46 Le Comité consultatif relève que les renseignements complémentaires présentés sur les ressources demandées au titre du chapitre 10, et en particulier de la partie B de ce chapitre (programme de travail), ne sont pas suffisamment détaillés. À sa demande, il a reçu des informations sur ces ressources ventilées entre les sous-programmes 1, 2 et 3. **Le Comité consultatif considère que les renseignements sur les ressources demandées au titre des différents chapitres du projet de budget-programme devraient toujours être présentés à un niveau de détail qui permette de faciliter l'examen par l'Assemblée générale de chaque élément ou de chaque sous-programme à l'intérieur du chapitre. Il compte que les informations voulues seront ainsi présentées à l'Assemblée lorsqu'elle examinera les propositions pour le chapitre 10 du budget de l'exercice 2016-2017.**

Ressources extrabudgétaires

IV.47 Lors de l'examen du projet de budget du Secrétaire général pour l'exercice 2014-2015, le Comité consultatif avait indiqué qu'il souhaitait être tenu informé de la stratégie de mobilisation des donateurs du Bureau du Haut-Représentant et de ses résultats. Dans son projet de budget pour 2016-2017, le Secrétaire général indique que, à la suite de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés tenue à Istanbul (Turquie), en mai 2011, le Bureau avait établi une nouvelle stratégie de mobilisation des donateurs, qui consiste en propositions de projets destinés à mieux tirer parti de l'apport des acteurs des pays les moins avancés à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins

avancés pour la décennie 2011-2020 durant la période 2012-2015 et à son contrôle. Le Secrétaire général indique également que les principaux objectifs fixés pour la mobilisation de ressources extrabudgétaires en 2016-2017 portent sur les montants suivants : 2 500 000 dollars au cours de la période qui précédera la conférence d'examen à mi-parcours de l'application du Programme d'action d'Istanbul, prévue en 2016; 500 000 dollars pour les activités de suivi de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, adopté en 2014; 500 000 dollars pour les activités liées aux Orientations de Samoa.

IV.48 En outre, il est dit au paragraphe 10.24 du fascicule du budget que le montant de 2 500 000 dollars doit couvrir le supplément de ressources nécessaires à la tenue et au suivi de la conférence d'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Istanbul (voir également par. IV.51 ci-dessous). À cet égard, le Comité consultatif a été informé que ces contributions permettraient de financer, entre autres, les dépenses occasionnées par la participation de représentants des gouvernements des pays les moins avancés, de la société civile et des médias au processus préparatoire, pour lequel le Bureau du Haut-Représentant avait déjà élaboré une proposition de projet dont le coût se chiffrait à 1 294 000 dollars, ainsi qu'à la Conférence elle-même. Il a également été informé que la prévision de 2 500 000 dollars était fondée sur les données d'expérience relatives à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés tenue à Istanbul en 2011.

IV.49 À propos de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne, le Secrétaire général indique que les fonds extrabudgétaires prévus (500 000 dollars) viendraient compléter les ressources du budget ordinaire de l'exercice 2016-2017 pour financer diverses activités de suivi, telles que des réunions de groupes d'experts et des réunions d'examen au niveau régional ou la publication d'études. Le Comité consultatif a été informé que les activités de collecte de fonds viseraient un large éventail de partenaires, notamment les pays en développement sans littoral eux-mêmes, les pays de transit, les pays donateurs, les organisations internationales et le secteur privé.

IV.50 Pour ce qui est des Orientations de Samoa, le Secrétaire général indique que le Bureau du Haut-Représentant cherchera à mobiliser des contributions volontaires d'un montant de 500 000 dollars pour organiser dans les trois régions où se trouvent les petits États insulaires en développement des réunions de suivi de la mise en œuvre par le Bureau des tâches lui incombant, à savoir : a) assurer l'intégration des Orientations de Samoa dans les travaux des organismes des Nations Unies; b) renforcer la cohérence de l'action menée au sein des Nations Unies à l'endroit des petits États insulaires en développement; c) mettre en place le réseau d'affaires mondial des petits États insulaires en développement. Le Comité a été informé qu'une proposition de projet était en cours d'élaboration à cette fin.

Examen à mi-parcours du Programme d'action d'Istanbul

IV.51 Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 69/231, intitulée « Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés », l'Assemblée générale a décidé que la conférence d'examen de haut niveau sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul se tiendrait à Antalya (Turquie), en juin 2016. Les produits prévus à ce titre sont exposés au paragraphe 10.41 a) iii) du fascicule du budget. Ayant demandé des précisions, le Comité a été

informé que les ressources nécessaires au titre de la conférence avaient été prises en compte dans les prévisions de dépenses inscrites au budget-programme de l'exercice 2016-2017 et qu'un accord serait conclu avec le Gouvernement du pays hôte, à savoir la Turquie, ce gouvernement devant prendre en charge d'autres dépenses en application du paragraphe 5 de la résolution 40/243 de l'Assemblée. Quant à la question de savoir si l'examen à mi-parcours pourrait donner lieu à de nouveaux mandats nécessitant des ressources additionnelles, il a été indiqué au Comité que la nature exacte de la démarche envisagée et des résultats visés par la Conférence apparaîtrait clairement après le lancement du processus préparatoire à l'échelle mondiale, par les États Membres, au cours du premier semestre de 2016.

Chapitre 11

Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

	<i>Dollars É.-U.</i>
Montant révisé des crédits ouverts pour 2014-2015	17 010 400
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2016-2017	16 837 500
Ressources demandées pour l'exercice 2016-2017, après actualisation préliminaire	17 327 600
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	500 000
<i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2014-2015 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).	

IV.52 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 11 pour l'exercice biennal 2016-2017 est de 16 837 500 dollars, avant actualisation des coûts, soit une diminution de 172 900 dollars (1 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2014-2015 (voir A/68/6 (Sect. 11), tableau 11.3).

IV.53 Le Secrétaire général explique la diminution globale de 172 900 dollars par les deux facteurs suivants (*ibid.*, par. 11.14 et 11.15) :

a) Une réduction de 18 300 dollars au titre d'ajustements techniques liés à la non-reconduction de dépenses non renouvelables afférentes aux services communs relatifs à neuf postes approuvés pour l'exercice biennal 2014-2015;

b) Une réduction de 154 600 dollars au titre des variations découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale (nouvelles réductions), soit plus précisément une diminution des ressources nécessaires pour les objets de dépense autres que les postes, principalement les voyages, le recrutement de consultants et d'experts, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement et les achats de mobilier et de matériel, compte tenu des incidences que devraient avoir l'application des règles approuvées pour les voyages en avion et d'autres gains d'efficacité prévus pour l'exercice biennal.

IV.54 On trouvera au chapitre I ci-dessus les commentaires et observations du Comité consultatif concernant la présentation des réductions proposées.

IV.55 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu le tableau ci-après, qui présente, ventilées par objet de dépense, les variations proposées au titre des nouvelles réductions dont il est question plus haut.

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Montant des crédits ouverts pour 2014-2015</i>	<i>Réductions proposées pour 2016-2017</i>	
		<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Postes	13 742,9	–	–
Autres dépenses de personnel	417,1	(15,3)	(3,7)
Consultants	461,4	(15,0)	(3,3)
Experts	849,0	(30,0)	(3,5)
Voyages du personnel	720,2	(71,9)	(10,0)
Services contractuels	590,4	(5,0)	(0,8)
Frais généraux de fonctionnement	127,4	(11,7)	(9,2)
Dépenses de représentation	2,7	–	–
Fournitures et accessoires	32,6	(3,0)	(9,2)
Mobilier et matériel	66,7	(2,7)	(4,0)
Total	17 010,4	(154,6)	(0,9)

IV.56 Il est indiqué dans le fascicule du budget que des fonds extrabudgétaires d'un montant de 500 000 dollars viendraient compléter les ressources prévues au budget ordinaire au titre du sous-programme 1 pour financer la participation de la société civile et du secteur privé aux activités relevant du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (ibid., par. 11.16). On dit également avoir constaté que les ressources extrabudgétaires recueillies au titre du sous-programme 2 au cours de l'exercice biennal 2014-2015 étaient moins importantes que prévu et que cette tendance devrait sans doute se maintenir.

IV.57 On trouvera au tableau IV.4 un récapitulatif des postes inscrits au budget ordinaire qui ont été approuvés pour l'exercice 2014-2015 ainsi que les propositions du Secrétaire général concernant les postes à inscrire pour l'exercice 2016-2017.

Tableau IV.4
Tableau d'effectifs proposé

	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice 2014-2015	44	1 SGA, 1 D-2, 2 D-1, 6 P-5, 10 P-4, 13 P-3, 1 P-2/1, 1 G(1°C), 8 G(AC), 1 AL
Postes proposés pour l'exercice 2016-2017	44	1 SGA, 1 D-2, 2 D-1, 6 P-5, 10 P-4, 13 P-3, 1 P-2/1, 1 G(1°C), 8 G(AC), 1 AL

Observations et recommandations concernant les postes

IV.58 Le Secrétaire général propose au total 44 postes pour l'exercice biennal 2016-2017, soit un chiffre identique au nombre total de postes approuvés pour l'exercice précédent (voir tableau IV.4 ci-dessus). **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les postes.**

Postes vacants

IV.59 Le Comité consultatif a reçu des informations complémentaires qui indiquaient l'existence de 10 postes vacants dans le chapitre 11 au 30 avril 2015 (2 P-5, 4 P-4 et 4 P-3). Selon des données actualisées qui lui ont été communiquées ultérieurement à sa demande, les 10 postes qui étaient présentés comme étant vacants à cette date comprenaient deux postes de la classe P-5 qui avaient fait l'objet d'un avis de vacance, un poste de la classe P-4 qui était soumis à l'examen du Comité central de contrôle, un poste de la classe P-4 pour lequel les formalités d'entrée en fonctions étaient en cours et un poste de la classe P-3 qui était déjà occupé. D'après le Secrétaire général, les procédures de recrutement pour les cinq autres postes vacants étaient en cours et seraient achevées avant la fin de l'exercice biennal 2014-2015.

IV.60 Le Comité consultatif constate, au vu des renseignements communiqués, que la plupart des postes vacants inscrits au chapitre 11 le sont depuis plus d'un an. Il relève également qu'un poste P-4 d'administrateur de programme approuvé au titre du sous-programme 1 est vacant depuis le 1^{er} juillet 2013, ce qui représente un laps de temps de deux ans (voir par. IV.59 plus haut). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que, par sa résolution 68/247 A, l'Assemblée générale avait créé neuf postes (2 P-5, 3 P-4, 3 P-3 et 1 P-2) au Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour l'Afrique, à compter du 1^{er} janvier 2014. En raison de la réorganisation interne ultérieure et de la durée de l'opération de classement des postes, les avis de vacance pour les nouveaux postes à pourvoir n'avaient pas été publiés avant le dernier trimestre de 2014. **Le Comité consultatif relève que sept des neuf postes que l'Assemblée générale a approuvés par sa résolution 68/247 A sont toujours vacants plus de 16 mois après leur création. Malgré les explications données par le Secrétaire général, il s'inquiète de ce long retard dans le processus de recrutement et constate, en le déplorant, que le temps qui s'est écoulé jusqu'à présent dépasse largement le délai de 120 jours retenu comme objectif, tel que spécifié au paragraphe 18 de la résolution 65/247 de l'Assemblée générale. À cet égard, il rappelle que la longueur excessive des délais de recrutement est pour lui un sujet de préoccupation et qu'il s'attend à ce que les postes vacants soient pourvus rapidement.**

IV.61 S'agissant du poste P-4 qui est vacant depuis plus de deux ans, le Comité consultatif réaffirme que, de manière générale, il faudrait réexaminer la nécessité des postes qui sont vacants depuis deux ans ou plus et justifier leur maintien dans le projet de budget-programme ou, au contraire, proposer leur suppression (A/68/7, chap. I, par. 107). Il note que les candidatures reçues pour ce poste sont actuellement examinées par le Comité central de contrôle et compte que le Secrétaire général le pourvoira rapidement.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

IV.62 Le montant de 3 094 600 dollars demandé au titre des objets de dépense autres que les postes pour l'exercice biennal 2016-2017 fait apparaître une diminution de 172 900 dollars par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2014-2015. Comme indiqué au paragraphe IV.53 ci-dessus, cette diminution tient, pour l'essentiel, à des facteurs liés à l'application de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale par le Secrétaire général, qui englobent les nouvelles règles applicables aux voyages en avion ainsi que des économies supplémentaires réalisées grâce à des mesures de rationalisation sur les objets de dépense autres que les postes, tels que les services de consultants et d'experts, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement et les achats de mobilier et de matériel.

Dépenses effectives et dépenses prévues

IV.63 Le Comité consultatif a reçu des renseignements sur les dépenses effectives de l'exercice biennal 2012-2013 et celles de l'exercice biennal 2014-2015 pour la période allant jusqu'au 31 mars 2015, par rapport aux prévisions de dépenses de l'exercice 2016-2017. Pour la période de l'exercice 2014-2015 allant jusqu'au 31 mars 2015, il relève un faible taux d'utilisation des ressources pour la plupart des objets de dépense (44,1 % des crédits approuvés, en moyenne), et plus particulièrement pour les rubriques suivantes : Experts, Voyages du personnel, Services contractuels et Frais généraux de fonctionnement. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le faible taux d'utilisation des ressources constaté au 31 mars 2015 s'expliquait par le retard pris dans l'exécution d'activités se rapportant à ces objets de dépense, par exemple les réunions de groupes d'experts. Il a toutefois été précisé que les activités seraient exécutées plus tard dans le courant de l'année.

Consultants

IV.64 Le Comité consultatif relève que le montant des dépenses effectives afférentes aux consultants engagées au titre du sous-programme 1 pour l'exercice 2014-2015 s'élevait à 74 000 dollars au 31 mars 2015, ce qui ne représente que 19 % du crédit ouvert pour l'exercice (396 300 dollars). Comme suite à ses questions, il a été informé que la sous-utilisation des crédits était principalement due au fait que la convocation de réunions de groupes d'experts avait été retardée pour des raisons liées à des circonstances particulières au sein de l'Union africaine et de l'Agence de planification et de coordination du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, qui sont les principaux bénéficiaires des activités du programme de travail du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique en application des résolutions 57/7 et 57/300 de l'Assemblée générale. Par voie de conséquence, les ressources affectées aux consultants pour ces réunions de groupes d'experts n'avaient pas encore été utilisées. Le Comité a également été informé que le Bureau avait déjà entrepris des préparatifs pour convoquer toutes les autres réunions de groupes d'experts d'ici à la fin de 2015 et que les crédits approuvés seraient donc intégralement utilisés.

Services contractuels

IV.65 Les ressources demandées au titre des services contractuels comprennent un montant de 25 500 dollars pour le recrutement de vacataires qui aideront à éditer et à traduire les documents et rapports établis dans le cadre du sous-programme 1 et un montant de 41 600 dollars pour la traduction en français de documents imprimés et numérisés ainsi que pour la traduction de textes dans d'autres langues comme le swahili et le portugais, dans le cadre du sous-programme 3. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le montant de 25 500 dollars prévu pour les services contractuels au titre du sous-programme 1 était destiné à couvrir le coût de travaux contractuels d'édition et de traduction que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences n'était pas en mesure d'assurer du fait de sa charge de travail importante ou des contraintes de temps. En ce qui concerne le montant de 41 600 dollars demandé au titre du sous-programme 3, le Comité a été informé que le Département de l'information employait des traducteurs externes spécialisés dans la traduction de reportages afin de préserver la qualité de leurs articles de fond écrits pour la revue *Afrique Renouveau*. Il a été précisé par ailleurs que, si l'on faisait appel à des traducteurs externes, c'était parce que des lecteurs s'étaient plaints de la qualité des traductions françaises faites en interne, lesquelles sont davantage adaptées à des rapports officiels qu'à des reportages ou à des articles de revue. Le Comité a été informé que, grâce au recours à des traducteurs externes, on ne recevait aucune plainte de ce type de la part des lecteurs de la revue.

IV.66 Le Comité consultatif rappelle qu'au paragraphe 107 de sa résolution 69/250, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour que les prestations des services de traduction et d'interprétation soient de la plus haute qualité dans les six langues officielles et qu'au paragraphe 109 de la même résolution, elle a demandé de nouveau au Secrétaire général de veiller à ce que la terminologie employée par les services de traduction et d'interprétation corresponde aux normes linguistiques et terminologiques les plus récentes des langues officielles, afin que les prestations fournies soient de la plus haute qualité. Le Comité estime que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences devrait en principe disposer des capacités voulues pour assurer des services de traduction adaptés non seulement aux documents officiels, mais aussi à tous les types de publications. À cet égard, il compte que le Secrétaire général prendra les mesures qui s'imposent pour remédier aux problèmes relevés dans le chapitre 11 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 quant à la qualité des traductions.

IV.67 Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes.

Observations et recommandations générales

Structure hiérarchique et attribution des responsabilités en matière d'exécution du programme

IV.68 Le Comité rappelle que lorsqu'il a examiné les propositions du Secrétaire général pour l'exercice 2014-2015, il a été informé que le Conseiller spécial du Secrétaire général pour l'Afrique était responsable de la mise en œuvre du chapitre 11 du budget-programme mais qu'en pratique, il ne supervisait directement que le sous-programme 1, Coordination de la mobilisation mondiale et de l'appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, lequel ne représentait

que 67 % du crédit ouvert pour ce chapitre. Le Comité a pris note de l'absence d'arrangements de communication de l'information et de mécanismes de responsabilisation qui permettraient au Conseiller spécial de gérer et de diriger efficacement les sous-programmes 2 et 3, confiés respectivement à la Commission économique pour l'Afrique et au Département de l'information. **Le Comité consultatif réaffirme que la mise en œuvre des activités prescrites par l'Assemblée générale au titre du chapitre 11 pourrait tirer profit d'une définition plus claire de la structure hiérarchique et de l'attribution des responsabilités en matière d'exécution du programme confiées au Conseiller spécial, qui a la responsabilité globale de la mise en œuvre (A/68/7, par. IV.39).**

Chapitre 12 Commerce et développement

	<i>Dollars É.-U.</i>
Montant révisé des crédits ouverts pour 2014-2015	147 915 300
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2016-2017	146 714 900
Ressources demandées pour l'exercice 2016-2017, après actualisation préliminaire	145 004 500
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	73 833 900
<i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2014-2015 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).	

IV.69 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 12 du budget ordinaire de l'exercice biennal 2016-2017 s'élève à 146 714 900 dollars, avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 1 200 400 dollars (0,8 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2014-2015 (A/70/6 (Sect. 12), tableau 12.3).

IV.70 Le Secrétaire général explique cette diminution nette de 1 200 400 dollars par les trois éléments suivants (ibid., par. 12.17, 12.20 et 12.21) :

a) Une réduction de 105 400 dollars au titre des ajustements techniques, due à l'élimination de dépenses non renouvelables liées au personnel temporaire (autre que pour les réunions) engagé à titre ponctuel pour assurer la continuité des opérations dans le cadre d'un financement limité en raison de la suppression et du déclassement de postes effectués durant l'exercice 2014-2015, conformément à la résolution 67/248 de l'Assemblée générale;

b) Une réduction de 497 800 dollars au titre des gains d'efficacité découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale, qui correspond à une diminution de 529 800 dollars au titre des postes, qui résulte de la proposition de geler le recrutement de fonctionnaires à des postes permanents dans la composante Appui au programme, compensée en partie par une augmentation de 32 000 dollars des dépenses prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions)

en vue d'assurer des effectifs suffisants pendant les périodes où la charge de travail s'alourdit;

c) Une diminution de 597 200 dollars au titre des nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale, ainsi répartie : 454 900 dollars au titre des postes, diminution qui rend compte de la proposition de geler le recrutement à des postes permanents dans le sous-programme 1 (267 100 dollars) et le sous-programme 2 (187 800 dollars), et 142 300 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes, diminution qui correspond essentiellement à la baisse des dépenses relatives aux voyages du personnel et à d'autres gains d'efficacité prévus pour l'exercice 2016-2017.

IV.71 On trouvera au chapitre I ci-dessus les commentaires et observations du Comité consultatif concernant la présentation des réductions proposées.

IV.72 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu le tableau ci-après, qui présente, ventilées par objet de dépense, les variations proposées au titre des gains d'efficacité et des nouvelles réductions dont il est question plus haut, lesdites variations faisant apparaître une augmentation des ressources demandées au titre des autres dépenses de personnel.

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Montant des crédits ouverts pour 2014-2015</i>	<i>Réductions proposées pour l'exercice 2016-2017</i>	
		<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Postes	133 731,3	(984,7)	(0,7)
Autres dépenses de personnel	1 907,1	32,0	1,7
Consultants	1 243,4	–	–
Experts	833,8	–	–
Voyages des représentants	439,5	–	–
Voyages du personnel	1 353,3	(135,1)	(10,0)
Services contractuels	130,9	–	–
Frais généraux de fonctionnement	2 650,5	–	–
Frais de représentation	54,1	–	–
Fournitures et accessoires	2 037,4	(7,2)	(0,4)
Mobilier et matériel	1 119,7	–	–
Subventions et contributions	2 414,3	–	–
Total	147 915,3	(1 095,0)	(0,7)

IV.73 Les ressources extrabudgétaires prévues pour l'exercice 2016-2017, d'un montant de 73 833 900 dollars (33,7 % du crédit total ouvert pour l'exercice), sont destinées à financer diverses activités de coopération technique, notamment des services consultatifs techniques, des stages de formation, des ateliers, des séminaires et des projets opérationnels. D'après le Secrétaire général, la réduction prévue de 1 705 100 dollars (2,3 %) par rapport à l'exercice biennal 2014-2015, tient au fait que les ressources extrabudgétaires prévues pour la CNUCED sont fonction de la demande, cycliques et incertaines.

IV.74 On trouvera au tableau IV.5 un récapitulatif des postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour l'exercice biennal 2014-2015 ainsi que des propositions du Secrétaire général concernant les postes à inscrire pour l'exercice 2016-2017. Ce tableau montre également les postes qu'il est prévu de financer au moyen des ressources extrabudgétaires pour l'exercice biennal 2016-2017.

Tableau IV.5
Tableau d'effectifs proposé

	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2014-2015	385	1 SGA, 1 SSG, 5 D-2, 20 D-1, 48 P-5, 62 P-4, 73 P-3, 32 P-2/1, 10 G(1°C), 133 G(AC)
Postes proposés pour l'exercice biennal 2016-2017	385	1 SGA, 1 SSG, 5 D-2, 20 D-1, 48 P-5, 62 P-4, 73 P-3, 32 P-2/1, 10 G(1°C), 133 G(AC)
<i>Ressources extrabudgétaires</i>		
Postes prévus pour l'exercice biennal 2016-2017	18	2 D-1, 4 P-4/3, 2 P-2/1, 10 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

IV.75 Le Secrétaire général propose au total 385 postes pour l'exercice biennal 2016-2017, soit autant que le nombre total de postes approuvés pour l'exercice biennal 2014-2015 (voir tableau IV.5).

Gel des recrutements

IV.76 Comme indiqué aux alinéas b) et c) du paragraphe IV.70 ci-dessus, dans le cadre des réductions proposées au chapitre 12, le Secrétaire général a notamment proposé de geler les recrutements à **des** postes permanents au titre du sous-programme 1 (Mondialisation, interdépendance et développement), du sous-programme 2 (Investissements et entreprises) et de la composante appui au programme (A/70/6 (Sect. 12), par. 12.14, 12.15, 12.20 et 12.21). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les propositions faites au titre des gains d'efficacité concernaient le gel du recrutement à deux postes d'agent des services généraux (Autres classes) (un assistant (gestion des dossiers) et un assistant aux achats) dans la Division de la gestion, au titre de la composante appui au programme, pour une durée de 24 mois, et que les propositions faites au titre des nouvelles réductions concernaient le gel du recrutement à un poste d'agent des services généraux (Autres classes) (assistant statistique) au titre du sous-programme 1 pour une durée de 24 mois et le gel du recrutement à un poste d'agent des services généraux (Autres classes) (assistant statistique) au titre du sous-programme 2 pour une durée de 17 mois. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver le gel du recrutement pour les deux postes d'agent des services généraux (Autres classes) (assistant (gestion des dossiers) et assistant aux achats) pour une durée de 24 mois, ainsi que les réductions correspondantes au titre des postes. Le montant des objets de dépense connexes autres que les postes doit être ajusté en conséquence.**

IV.77 Le Comité consultatif a obtenu, à sa demande, des informations sur le total des effectifs approuvés au titre du chapitre 12 depuis l'exercice biennal 2008-2009 et sur les modifications des effectifs prévus dans le budget ordinaire depuis l'exercice biennal 2010-2011 (voir tableau IV.6). À partir des informations qui lui ont été communiquées, le Comité note qu'à plusieurs reprises au cours de la période, les effectifs ont été revus à la baisse, presque uniquement dans la catégorie des services généraux, alors même que le mandat de la CNUCED a continué de s'étendre.

Tableau IV.6

Modifications récentes des effectifs approuvés au titre du chapitre 12

<i>Exercice biennal</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Modification</i>
2008-2009	403 postes : 243 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur; 160 postes de la catégorie des services généraux	
2010-2011	400 postes : 243 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur; 157 postes de la catégorie des services généraux	Réduction de 3 postes d'agent des services généraux Ressources approuvées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 64/243 et 64/244
2012-2013	400 postes : 243 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur; 157 postes de la catégorie des services généraux	Pas de modification
2014-2015	385 postes : 242 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur; 143 postes de la catégorie des services généraux	Réduction nette de 15 postes conformément à la résolution 67/248 de l'Assemblée générale Ressources approuvées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 68/246 et 68/248
2016 2017 (proposition)	385 postes : 242 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur; 143 postes de la catégorie des services généraux	Proposition de geler le recrutement à 4 postes d'agent des services généraux (Autres classes), conformément à la résolution 69/264 de l'Assemblée générale

IV.78 Le Comité consultatif note que les réductions des ressources susmentionnées portent notamment sur le gel du recrutement à deux postes d'assistant statistique, et que la production de statistiques est indispensable à la parution de plusieurs publications récurrentes, qui relève du mandat principal de la CNUCED, parmi lesquelles le *Rapport sur le commerce et le développement*, le *Handbook of Statistics* et le *World Investment Report*. Compte tenu des informations données plus haut sur les réductions récentes des effectifs, le Comité conteste le bien-fondé du raisonnement suivi par le Secrétaire général sur ce point et recommande à l'Assemblée générale de ne pas donner suite à la proposition de geler le recrutement aux deux postes d'assistant statistique au titre des sous-programmes 1 et 2, respectivement, et de réduire les ressources au titre des postes en conséquence.

Postes vacants

IV.79 Le Comité consultatif a reçu un complément d'information indiquant qu'au 30 avril 2015, 29 postes étaient vacants à la CNUCED [6 D-1, 3 P-5, 6 P-4, 5 P-3, 2 P-2/1, 1 G(1°C) et 6 G(AC)]. Ayant demandé des précisions, il a reçu une mise à jour présentant l'état du recrutement à ces postes au 25 juin 2015, dont il est ressorti qu'un d'entre eux avait été pourvu, quatre étaient temporairement occupés, trois étaient sur le point d'être pourvus, un était examiné par les organes centraux de contrôle; les candidatures étaient en cours d'examen pour 12 autres, et quatre devaient faire l'objet d'un avis de vacance. Le Comité a aussi été informé que trois postes étaient temporairement vacants car leurs titulaires avaient été temporairement affectés ailleurs et qu'il était prévu de geler le recrutement à un de ces postes.

IV.80 Le Comité consultatif note qu'un des postes vacants, celui du chef du Service de la science, de la technologie et des TIC (D-1) au titre du sous-programme 4 (Technologie et logistique), est vacant depuis le 1^{er} juin 2013. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le poste était devenu vacant car son titulaire avait été engagé à titre temporaire à un poste de rang plus élevé au sein de la CNUCED avant de prendre un congé spécial sans traitement jusqu'en janvier 2015, date à laquelle il a démissionné. Le Comité a aussi été informé que les tentatives de remplacement temporaire effectuées durant la période à laquelle le poste était vacant avaient échoué et que la procédure de recrutement, en cours au moment de son examen, devait bientôt aboutir. **Le Comité consultatif constate à nouveau avec inquiétude que les postes vacants, en l'occurrence un poste de haut responsable, ne sont pas pourvus en temps voulu. En outre, il rappelle que, de manière générale, il convient de s'interroger sur la nécessité de maintenir des postes qui ont été vacants pendant deux ans ou plus, et que le maintien de ces postes dans le projet de budget-programme doit être dûment motivé; autrement, il faudrait proposer leur suppression (A/68/7, chap. I, par. 107).**

IV.81 Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes IV.76 et IV.78 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les postes.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

IV.82 Le montant de 13 912 100 dollars demandé au titre des objets de dépense autres que les postes pour l'exercice 2016-2017 fait apparaître une diminution nette de 271 900 dollars par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice

biennal 2014-2015. Comme indiqué au paragraphe IV.70 ci-dessus, cette diminution s'explique principalement par les nouvelles réductions et les gains d'efficience découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale. La variation résulte de la proposition de geler le recrutement de fonctionnaires à des postes permanents et, dans une moindre mesure, de la baisse nette au titre des objets de dépense autres que les postes attendue en 2016-2017.

Objets de dépense autres que les postes

IV.83 Le montant des ressources demandées au titre des objets de dépense autres que les postes s'élève à 1 777 500 dollars, ce qui représente une réduction de 129 600 dollars (ou 6,8 %) par rapport au montant des ressources approuvées pour l'exercice 2014-2015 aux taux révisés, essentiellement due à la suppression des crédits approuvés dans le budget 2014-2015 au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) engagé à titre ponctuel (voir par. IV.70 a) ci-dessus). Les ressources prévues tiennent compte également du transfert des ressources réservées au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) et des heures supplémentaires dans la composante appui au programme aux sous-programmes où elles sont utilisées, afin de responsabiliser les directeurs de division et d'assurer des effectifs suffisants pendant les périodes où la charge de travail s'alourdit (voir tableau IV.7 ci-après). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé qu'il n'avait pas été proposé de ressources au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) en remplacement des quatre postes d'agent des services généraux (Autres classes) qui devaient faire l'objet d'un gel des recrutements durant l'exercice 2016-2017. **S'il prend note de la proposition de décentraliser la gestion des ressources prévues au titre des objets de dépense autres que les postes pour le chapitre 12, le Comité consultatif a estimé, à la section D du chapitre I du présent rapport, qu'une gestion plus centralisée de cette ligne budgétaire tenant compte des tendances enregistrées jusqu'alors dans l'ensemble de l'Organisation pourrait permettre d'établir un projet de budget plus exact à l'avenir.**

Tableau IV.7

**Emplois de personnel temporaire (autre que pour les réunions)
dont le transfert est proposé**

(En dollars des États-Unis)

<i>De</i>		<i>À</i>	
<i>Composante</i>	<i>Montant</i>	<i>Composante</i>	<i>Montant</i>
Appui au programme	172 600	Direction exécutive et administration (Bureau de New York)	3 000
		Sous-programme 1, Mondialisation, interdépendance et développement	44 700
		Sous-programme 2, Investissements et entreprises	38 600
		Sous-programme 3, composante 1, Commerce international des biens et des services	36 700
		Sous-programme 3, composante 2, Produits de base	12 900
		Sous-programme 4, Technologie et logistique	36 700
Total			172 600

IV.84 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les ressources demandées au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), d'un montant de 1 420 300 dollars (ou 170 mois de travail) qui resteraient dans la composante appui au programme permettraient de continuer de financer : le remplacement des agents en congé de maternité ou de maladie dans l'ensemble de la CNUCED; les besoins intersectoriels liés à la gestion du programme et aux services d'appui, ainsi que l'appui intergouvernemental; les besoins temporaires des programmes de fond susceptibles de dépasser les ressources qui leurs sont allouées directement. Le Comité a aussi été informé que les ressources demandées au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) reflétaient la tendance en matière de dépenses observée pour les cinq derniers exercices biennaux, où environ 80 % des ressources ont été utilisées pour les périodes de pointe et le recrutement de personnel temporaire supplémentaire, de 10 % à 13 % pour le remplacement des agents en congé de maternité et de 7 % à 10 % pour le remplacement des agents en congé de maladie (voir chap. I, sect. D ci-dessus).

Consultants

IV.85 Le montant des dépenses afférentes aux consultants s'élève à 1 282 500 dollars, ce qui représente une augmentation de 39 100 dollars (3,1 %) par rapport au montant des ressources approuvées pour l'exercice 2014-2015 aux taux révisés. Le Secrétaire général précise que cela permettra de couvrir les dépenses afférentes aux services spécialisés de consultants en ce qui concerne certains problèmes nouveaux ou émergents touchant à plusieurs domaines qui relèvent de la responsabilité de la CNUCED, et dont le Secrétariat ne dispose pas ou pour lesquels il ne serait pas rentable de créer des capacités en interne. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les missions de consultant n'étaient ni continues ni répétitives et qu'elles n'étaient pas confiées de manière arbitraire, mais que la sélection des consultants se faisait après mise en concurrence. Selon les estimations, les services consultatifs représenteront 130 mois de travail pour l'exercice 2016-2017, soit autant que pour l'exercice 2014-2015, la légère augmentation des ressources demandées étant liée à celle du taux mensuel standard qui, de 9 500 dollars pour les prévisions de l'exercice 2014-2015, est passé à 10 000 dollars pour les prévisions de l'exercice 2016-2017 afin de rendre compte des variations du taux de change entre le dollar des États-Unis et le franc suisse entre 2012 et 2014. **Le Comité consultatif pense que, conformément aux pratiques budgétaires du Secrétariat de l'Organisation, les variations des taux de change devraient être prises en considération dans la procédure d'actualisation des coûts et non pas intégrées dans les prévisions initiales.**

IV.86 À sa demande, le Comité consultatif a obtenu le détail, par nombre de mois de travail, des dépenses prévues au titre des consultants pour l'exercice 2016-2017. Il note que les montants prévus couvrent notamment les contributions de fond pour la réunion spéciale de haut niveau de la quatorzième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, les problèmes nouveaux ou émergents posés par la mondialisation, les contributions au *World Investment Report* et l'analyse des effets du commerce et du développement sur les barrières non tarifaires. **Le Comité consultatif est d'avis que les hauts responsables de la CNUCED devraient connaître suffisamment bien ces questions pour pouvoir exécuter les produits correspondants sans faire appel à des consultants externes (voir aussi chap. I, sect. D ci-dessus).**

IV.87 Au vu des observations qu'il a formulées aux paragraphes IV.85 et IV.86, le Comité consultatif recommande de réduire de 10 % (128 000 dollars) le montant des ressources à inscrire au titre des consultants pour l'exercice biennal 2016-2017.

Subventions et contributions

IV.88 Le montant de 2 553 300 dollars au titre des subventions et contributions représente une augmentation de 139 000 dollars, soit 5,8 %, par rapport au montant approuvé pour l'exercice biennal 2014-2015 aux taux révisés. Selon les informations communiquées au Comité consultatif, ce montant, qui figure au budget du sous-programme 1 (Mondialisation, interdépendance et développement), couvre les coûts des services associés aux technologies de l'information et des communications, y compris le courrier électronique, la messagerie électronique et l'accès à Internet, les services de stockage et de dépannage, les services d'hébergement de serveur Web, d'autres services pour l'infrastructure électronique et technique et divers services à la demande connexes.

Centre international de calcul

(En dollars des États-Unis)

Gestion d'applications et hébergement au-delà de 2020	422 000
Appui aux applications	220 000
Logiciel SharePoint	280 000
Services de messagerie électronique, Internet et réseau	330 000
Total partiel	1 252 000
<hr/>	
Office des Nations Unies à Genève	
Courrier électronique Lotus Notes	720 000
Appui au logiciel Lotus Notes et à d'autres systèmes	396 000
Services de réseau local ou métropolitain	185 300
Total partiel	1 301 300
Total	2 553 300

IV.89 S'étant enquis des raisons pour lesquelles ce montant était imputé au sous-programme 1, le Comité consultatif s'est fait répondre que l'arrangement actuel avec le Centre international de calcul avait été mis en place à une époque où la recherche économique et les bases de données statistiques, qui étaient du ressort exclusif du sous-programme 1, commençaient à peine à être informatisées. Le Comité consultatif a également appris que les crédits affectés aux services informatiques en réseau étaient restés depuis cette époque imputés au sous-programme 1. En ce qui concerne les services fournis par l'Office des Nations Unies à Genève, le Comité a été informé que la CNUCED et l'Office de Genève assurent une étroite coordination de tous les services de base fournis à l'infrastructure informatique et veillent à ce que les normes et critères du Bureau de l'informatique et des communications du Secrétariat soient respectés.

Dépenses effectives et dépenses prévues

IV.90 Le Comité consultatif a obtenu des informations sur les dépenses effectives de l'exercice biennal 2012-2013 et les dépenses de l'exercice biennal 2014-2015 jusqu'au 31 mars 2015, comparées aux ressources demandées pour l'exercice biennal 2016-2017. Pour l'exercice biennal 2014-2015 jusqu'au 31 mars 2015, il note que le taux d'utilisation des ressources demandées a été faible dans la plupart des catégories, avec un taux moyen de 44,1 % du budget approuvé, et ceci aux rubriques Experts, Voyages du personnel, Services contractuels et Dépenses générales de fonctionnement. En réponse à sa question sur ce point, il a été informé que ce taux apparemment faible d'utilisation des consultants, experts et services contractuels relevant de certains sous-programmes s'expliquait principalement par le calendrier des activités prévues, activités pour lesquelles les dépenses inscrites au budget n'avaient pas encore été engagées au 31 mars 2015 mais le seraient plus tard dans l'année.

IV.91 Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes IV.76 et IV.87, le Comité consultatif recommande d'approuver les ressources demandées par le Secrétaire général pour les objets de dépense autres que les postes.

Chapitre 13 Centre du commerce international

	<i>Dollars É.-U.</i>
Montant révisé des crédits ouverts pour 2014-2015	39 454 900
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2016-2017	39 454 900
<hr/>	
<i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2014-2015 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).	

IV.92 En application des dispositions de la résolution 59/276 de l'Assemblée générale, le Centre du commerce international a établi une proposition sous la forme d'un fascicule budgétaire simplifié au format ONU, qu'il a présentée à l'Assemblée générale et au Conseil général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en demandant à ces deux organes de prendre note du montant des ressources qu'il a prévu de demander. Une proposition complète sous forme de fascicule détaillé leur sera présentée au quatrième trimestre de 2015. La formule du fascicule simplifié permet au Secrétariat d'intégrer dans le projet de budget-programme global le montant des ressources que le Centre a prévu de demander, en attendant que le Centre ait fini d'établir son fascicule budgétaire détaillé, qui est prévu pour la deuxième partie de l'année afin de tenir compte du calendrier du processus budgétaire de l'OMC, qui commence au troisième trimestre de 2015.

IV.93 Le Secrétaire général a donc présenté une estimation préliminaire des ressources à prévoir pour financer le programme d'activité du Centre au cours de l'exercice biennal 2016-2017. Les ressources dont le Centre aura besoin pour cet

exercice biennal sont estimées à 75 501 700 francs suisses, à répartir à parts égales de 37 750 850 francs suisses entre l'ONU et l'OMC, après défalcation de revenus divers d'un montant de 400 000 francs suisses et actualisation des coûts.

IV.94 Le montant des ressources imputables sur le budget ordinaire demandé par le Secrétaire général au titre du chapitre 13 pour l'exercice biennal 2016-2017 se chiffre à 39 454 900 dollars avant actualisation des coûts, sur la base d'un taux de change de l'ONU de 0,950 franc suisse pour 1 dollar des États-Unis. Le Comité consultatif note que le montant demandé est égal au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2014-2015 (A/70/6 (Sect. 13), tableau 13.3). Le Comité a commenté la présentation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 au chapitre I du présent rapport.

IV.95 En réponse à sa demande de précision sur ce point, le Comité consultatif a appris que les dispositions administratives en vigueur veulent que le budget ordinaire du Centre du commerce international soit financé à parts égales par l'ONU et l'OMC. Pour garantir l'égalité de ces quotes-parts, le Centre est tenu d'adopter le plus faible des deux montants approuvés par ces organisations. Le Comité a également appris, après s'en être enquis, que le Secrétaire général avait dispensé le Centre de réduire son budget en considération du fait qu'il s'agit d'un organisme cofinancé.

IV.96 Le tableau IV.8 récapitule le nombre des postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour l'exercice biennal 2014-2015 et le nombre des postes proposés par le Secrétaire général pour l'exercice biennal 2016-2017.

Tableau IV.8
Tableau d'effectifs

	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>
Postes approuvés pour 2014-2015	160	1 SSG, 1 D-2, 5 D-1, 20 P-5, 30 P-4, 20 P-3, 14 P-2/1, 69 G(AC)
Postes proposés pour 2016-2017	160	1 SSG, 1 D-2, 5 D-1, 20 P-5, 30 P-4, 20 P-3, 14 P-2/1, 69 G(AC)

IV.97 Le Comité consultatif note que, dans la proposition sous forme de fascicule simplifié du Secrétaire général, toutes les ressources nécessaires pour 2016-2017 sont présentées sous la seule catégorie des subventions et contributions, au lieu de l'être dans les catégories auxquelles elles appartiennent, à savoir les postes et les autres objets de dépense. Il note également que, conformément à la pratique établie, le tableau d'effectifs, l'organigramme, les postes nécessaires et les taux prévisionnels de vacance de postes seront fournis dans les fascicules budgétaires détaillés qui seront soumis à l'examen des comités du budget de l'ONU et de l'OMC.

Observations générales et recommandations

Dispositions administratives simplifiées

IV.98 Dans son rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 (A/68/7/Add.6, par. 36), le Comité consultatif a prié instamment le Secrétaire général d'intensifier ses efforts en vue de simplifier encore les dispositions administratives afférentes à la présentation du budget du Centre, afin que celui-ci fasse l'objet d'un seul examen de sa part dans l'année précédant l'exercice financier.

IV.99 En réponse à ses questions sur ce point, le Comité consultatif a été informé que le Centre a eu des discussions préliminaires avec l'ONU et l'OMC et prévoit de soumettre à leur examen une proposition définitive dans le document budgétaire détaillé qu'il doit leur remettre plus tard en 2015.

IV.100 Le Comité consultatif continue d'estimer que davantage pourrait être fait pour harmoniser les deux documents budgétaires et simplifier encore les dispositions actuelles, qui l'obligent à examiner deux fois le budget du Centre dans l'année qui précède l'exercice considéré. **En conséquence, le Comité consultatif prie instamment le Secrétaire général d'intensifier ses efforts en vue de simplifier encore les dispositions administratives relatives à la présentation du budget du Centre international de calcul et de rationaliser la procédure d'examen du projet de budget-programme pour le prochain exercice biennal.**

Évaluations

IV.101 S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé qu'une société de consultants extérieurs avait procédé à une évaluation indépendante du Centre international de calcul de septembre 2013 à juin 2014 et que ses conclusions et recommandations avaient été présentées au Groupe consultatif commun à sa session de juin 2014. Cette évaluation avait confirmé le statut et l'utilité du Centre comme fournisseur d'aide pour le commerce et donné lieu à quatre recommandations stratégiques qui avaient été officiellement acceptées par la direction du Centre et avaient largement informé la préparation du plan stratégique pour l'exercice 2015-2017 lancé en septembre 2014. Le Centre a préparé une réponse et un plan d'action de la direction, qui ont été approuvés par le Groupe consultatif commun à une réunion tenue en janvier 2015 à cet effet.

IV.102 Le Comité consultatif a également été informé, en réponse à ses questions, que le Bureau des services de contrôle interne du Secrétariat avait ultérieurement décidé de procéder à sa propre évaluation du Centre à la fin de 2014, dont les conclusions ont largement validé celles de l'évaluation externe. Il a également été informé que la réponse et le plan d'action de la direction devaient être présentés en juin 2015 au Comité du programme et de la coordination.

IV.103 Le Comité consultatif a encore été informé que les conclusions de ces deux évaluations seraient incluses dans le document budgétaire détaillé qui sera soumis à son examen plus tard en 2015. **Le Comité consultatif attend avec intérêt de recevoir des informations plus précises sur les conclusions des deux évaluations auxquelles ont été soumises les activités du Centre du commerce international.**

Umoja

IV.104 En réponse à ses questions sur le sujet, le Comité consultatif a été informé que le Centre du commerce international, comme l'Office des Nations Unies à Genève, commencerait à utiliser Umoja en novembre 2015. Dans le cadre du processus de mise en service d'Umoja, le Centre a étudié avec l'équipe responsable de la mise en service les ajustements rendus nécessaires par le fait que le budget du Centre est exprimé en francs suisses.

IV.105 Conformément aux dispositions administratives simplifiées approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 59/276 et sans préjudice de l'examen qu'il fera du projet de budget-programme détaillé du Centre du commerce international pour l'exercice biennal 2016-2017, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prendre note du montant des ressources demandées dans le document budgétaire préliminaire. Le Comité procédera à un examen plus approfondi des dispositions administratives simplifiées applicables à la présentation du projet de budget-programme biennal du Centre du commerce international dans le cadre de son examen du document contenant le projet de budget-programme détaillé.

Chapitre 14 Environnement

	<i>Dollars É.-U.</i>
Montant révisé des crédits ouverts pour 2014-2015	34 510 700
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2016-2017	45 263 800
Ressources demandées pour 2016-2017, après actualisation préliminaire	46 395 400
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	637 843 500

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2014-2015 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IV.106 Les ressources dont le Secrétaire général demande l'inscription au budget ordinaire au titre du chapitre 14 pour l'exercice biennal 2016-2017 se chiffrent à 45 263 800 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation nette de 10 753 100 dollars ou 31,2 % par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2014-2015 (voir A/70/6 (Sect. 14) et Corr.1, tableau 14.3).

IV.107 Le Secrétaire général attribue cette augmentation nette de 10 753 100 dollars à trois facteurs qui se déclinent comme suit (ibid., par. 14.17 et 14.21 à 14.23) :

a) Une augmentation de 11 046 200 dollars attribuable aux nouveaux mandats et aux transferts entre composantes pour la transformation de 37 postes financés au moyen de ressources extrabudgétaires en postes imputés sur le budget ordinaire;

b) Une diminution de 72 800 dollars qui correspond aux gains d'efficience découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale et qui résulte de la proposition de geler le recrutement à un poste relevant de la composante appui au programme;

c) Une diminution de 220 300 dollars qui correspond aux nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale et qui résulte de la proposition de geler le recrutement à un poste relevant de la composante direction exécutive et administration, ainsi que d'une réduction des frais de voyage qui anticipe les effets escomptés des nouvelles règles régissant les conditions de voyage en avion.

IV.108 On trouvera au chapitre I ci-dessus les commentaires et observations du Comité consultatif concernant la présentation des réductions proposées.

IV.109 À sa demande, le Comité consultatif a reçu le tableau ci-après montrant la répartition par objet de dépense des variations (réductions) consolidées proposées ci-dessus au titre des gains d'efficacité et des autres réductions.

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédits ouverts (2014-2015)</i>	<i>Réduction proposée pour 2016-2017</i>	
		<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Postes	30 045,9	(231,2)	(0,8)
Autres dépenses de personnel	112,5	–	–
Consultants	2 142,8	–	–
Frais de voyage des représentants	165,4	–	–
Voyages du personnel	620,7	(61,9)	(10,0)
Services contractuels	787,7	–	–
Frais généraux de fonctionnement	408,9	–	–
Frais de représentation	20,8	–	–
Fournitures et accessoires	96,9	–	–
Mobilier et matériel	109,1	–	–
Total	34 510,7	(293,1)	(0,8)

IV.110 Le tableau IV.9 récapitule le nombre des postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour l'exercice biennal 2014-2015 et le nombre des postes proposés par le Secrétaire général pour l'exercice biennal 2016-2017. Il montre aussi le nombre des postes financés au moyen de fonds extrabudgétaires prévu pour l'exercice biennal 2016-2017.

Tableau IV.9
Tableau d'effectifs

	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour 2014-2015	95	1 SGA, 1 SSG, 4 D-2, 11 D-1, 25 P-5, 26 P-4, 7 P-3, 2 P-2/1, 1 G(1°C), 6 G(AC), 11 AL
Postes proposés pour 2016-2017	132	1 SGA, 1 SSG, 4 D-2, 11 D-1, 25 P-5, 47 P-4, 16 P-3, 3 P-2/1, 1 G(1°C), 11 G(AC), 12 AL
Transformations	37	21 P-4, 9 P-3, 1 P-2, 5 G(AC), 1 AL
<i>Postes extrabudgétaires</i>		
Prévisions pour 2016-2017	721	1 SSG, 3 D-2, 28 D-1, 75 P-5, 266 P-4/3, 67 P-2/1, 281 AL

Observations et recommandations concernant les postes

IV.111 Pour financer les postes, le Secrétaire général propose un montant de 40 861 100 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation nette de 10 815 200 dollars ou 36 % par rapport aux crédits ouverts révisés de 30 045 900 dollars pour l'exercice biennal 2014-2015. Il propose de transformer 37 postes financés au moyen de ressources extrabudgétaires en postes imputés sur le budget ordinaire et de geler le recrutement à des postes permanents.

Transformations de postes

IV.112 Le Secrétaire général fait valoir que cette proposition de transformer 37 postes tient compte de la décision de renforcer et de revaloriser le Programme des Nations Unies pour l'environnement prise par l'Assemblée générale au paragraphe 4 de sa résolution 67/213; et de la résolution 68/246 de l'Assemblée intitulée « Questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 » (ibid., par. 14.21). Selon l'annexe III du fascicule budgétaire, les transformations proposées concernent les postes suivants :

- a) Direction exécutive et administration : un poste d'agent des services généraux (Autres classes) et un poste d'agent local;
- b) Sous-programme 1 (Changements climatiques) : trois P-4;
- c) Sous-programme 2 (Catastrophes et conflits) : un P-4 et deux P-3;
- d) Sous-programme 3 (Gestion des écosystèmes) : trois P-4;
- e) Sous-programme 4 (Gouvernance environnementale) : six P-4, un P-3 et trois agents des services généraux (Autres classes);
- f) Sous-programme 5 (Produits chimiques et déchets) : un P-4 et deux P-3;
- g) Sous-programme 6 (Utilisation efficace des ressources et production et consommation viables) : un P-4 et un P-3;
- h) Sous-programme 7 (État de l'environnement) : six P-4, trois P-3 et un agent des services généraux (Autres classes);
- i) Appui au programme : un P-2.

IV.113 Le Comité consultatif note que les postes dont la transformation est proposée sont les mêmes que les 37 postes dont la transformation était proposée pour l'exercice biennal 2014-2015, et dont il avait estimé qu'il fallait que le PNUE les examinât de plus près (A/68/7, par. IV.79). S'étant enquis de cet examen, le Comité s'est fait répondre qu'il avait bien été effectué et que des consultations avaient eu lieu en 2014 avec des hauts fonctionnaires qui avaient conclu que les circonstances et les raisons qui avaient motivé la demande de transformation originale n'avaient pas changé et restaient solides, et que les postes en cause étaient importants si l'on voulait renforcer les bureaux régionaux du PNUE et son rôle de coordination.

IV.114 Le Comité consultatif a également reçu communication d'une note sur l'examen des fonctions au secrétariat du PNUE auquel celui-ci a procédé suite à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012 et aux résolutions et décisions qui en sont résultées. Cette note fait valoir que les transformations de postes proposées concernent surtout les activités suivantes, principalement dans les bureaux régionaux : interface science-politique, état de l'environnement et information des États Membres et autres parties prenantes, coordination du renforcement des capacités et des transferts de technologies dans les principaux domaines, coordination avec les autres organisations régionales et appui administratif à toutes les activités précitées.

IV.115 L'annexe III du fascicule budgétaire indique qu'il est proposé de transformer un poste d'agent des services généraux (Autres classes) exerçant les fonctions d'assistant administratif au sein de la composante direction exécutive et administration à New York et un poste d'assistant administratif (agent local) à Nairobi. S'appuyant sur des informations complémentaires, le Comité consultatif note que le tableau complet des effectifs administratifs de cette composante, toutes ressources budgétaires et extrabudgétaires confondues, compte un poste d'agent des services généraux (1^{re} classe), un poste d'agent des services généraux (Autres classes) et 17 postes d'agent local, qui offrent un appui administratif à 25 fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur. **Compte tenu du volume de l'appui administratif mis à la disposition de la composante direction exécutive et administration, le Comité consultatif recommande de ne pas donner suite à la proposition tendant à transformer un poste d'agent des services généraux (Autres classes) exerçant les fonctions d'assistant administratif à New York. Les objets de dépense connexes autres que les postes devraient être ajustés en conséquence.**

IV.116 En ce qui concerne la proposition de transformer trois postes d'agent des services généraux (Autres classes) relevant de la composante 4 (gouvernance environnementale), l'annexe III du fascicule budgétaire indique qu'il s'agit de trois postes d'agent des services généraux (Autres classes) employés comme assistants de programme, dont deux sont situés à Genève et un à Washington. S'appuyant sur des informations complémentaires, le Comité consultatif note que le tableau complet des effectifs administratifs de cette composante, toutes ressources budgétaires et extrabudgétaires confondues, compte trois postes d'agent des services généraux (Autres classes) et 41 postes d'agent local, qui offrent un appui administratif à 74 fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur. **Compte tenu du volume de l'appui administratif mis à la disposition du sous-programme 4 (Gouvernance environnementale), le Comité consultatif recommande de ne pas donner suite à la proposition tendant à transformer un poste d'agent des services généraux (Autres classes) exerçant les fonctions**

d'assistant de programme à Genève. Les objets de dépense connexes autres que les postes devraient être ajustés en conséquence.

IV.117 Le Comité consultatif note encore que, dans l'annexe III du fascicule budgétaire, il est proposé de transformer un poste P-3 de fonctionnaire régional de l'information à Washington et un poste P-3 de fonctionnaire régional de l'information à New York, relevant l'un et l'autre du sous-programme 7 (État de l'environnement). S'étant renseigné sur l'analyse coûts-avantages comparés relative à ces deux postes, le Comité a reçu communication des informations ci-après qui comparent les coûts respectifs d'une option à deux postes, d'une part, et d'une option à un poste plus les frais de voyage entre les deux lieux d'affectation, d'autre part. Il retient de cette comparaison que le coût de l'option des deux postes pour l'exercice biennal (591 200 dollars) serait plus élevé que le coût de l'option à un seul poste plus les frais de voyage de son titulaire entre New York et Washington (365 450 dollars). **Compte tenu de cette comparaison, le Comité consultatif compte que le PNUE suivra de près les dépenses correspondant à ces deux postes.**

(En dollars des États-Unis)

Option 1 : deux postes, à raison d'un poste P-3 à New York et d'un poste P-3 à Washington

Traitement, à savoir le traitement net total plus les dépenses communes de personnel pendant 48 mois 591 200

Total de l'option 1 591 200

Option 2: un P-3 basé à Washington et se déplaçant à New York

Traitement, à savoir le traitement net total plus les dépenses communes de personnel pendant 48 mois 295 600

Voyages

Billet de train aller-retour 200

Indemnité journalière de subsistance pour trois jours à New York 1 134

Faux frais au départ et à l'arrivée 63

Total par voyage 1 397

Total pour 50 voyages pendant l'exercice biennal 69 850

Total de l'option 2 365 450

Différence entre les options 1 et 2 225 750

Note : Le calcul du coût des postes est basé sur ce coût à New York parce qu'il n'existe pas de données comparables pour Washington. Le coût prévisionnel des voyages est basé sur le prix moyen d'un billet de train aller-retour et trois jours d'allocation journalière de subsistance à New York (378 dollars par jour). L'allocation journalière de subsistance à Washington est de 363 dollars par jour. Une hypothèse de 50 voyages pendant l'exercice biennal a été retenue aux fins de ce calcul.

IV.118 **Compte tenu des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes IV.115 et IV.116 du présent rapport, le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition de transformation des 35 autres postes financés au moyen de ressources extrabudgétaires en postes imputés sur le budget ordinaire. Bien que le mot « transformation » ait été employé pour désigner**

l'opération concernant ces postes, le Comité consultatif recommande une fois de plus que ces postes transformés soient soumis aux mêmes règles de recrutement que des postes nouveaux, puisqu'ils n'ont pas encore été approuvés au titre du budget ordinaire (voir le document A/68/7, par. IV.78).

Gel des recrutements

IV.119 Comme indiqué plus haut, dans les alinéas b) et c) du paragraphe IV.107, les réductions de dépenses proposées par le Secrétaire général au titre du chapitre 14 comprennent le gel des recrutements à des postes permanents. Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que le Secrétaire général avait identifié les postes suivants auxquels s'appliquerait le gel des recrutements : un poste d'assistant personnel (agent local) au Bureau des opérations et des services communs dans le cadre de la composante appui au programme, pour lequel le recrutement serait gelé pendant 19 mois; et un poste d'assistant de secrétariat [Services généraux (Autres classes)] à la rubrique Direction exécutive et gestion, pour lequel le recrutement serait gelé pendant 23 mois. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver le gel des recrutements aux postes et pour les durées susmentionnés et la réduction correspondante des ressources consacrées aux postes. Les éventuelles ressources connexes afférentes à d'autres objets de dépenses doivent être ajustées en conséquence.**

Postes extrabudgétaires

IV.120 Il est indiqué au paragraphe 14.24 du fascicule budgétaire que le niveau des effectifs financés par des ressources extrabudgétaires représente une diminution globale de 12 postes sur les 733 de l'exercice biennal 2014-2015. Sur sa demande, le Comité consultatif a été informé que cette diminution globale de 12 postes extrabudgétaires s'explique par la transformation proposée de 37 postes extrabudgétaires en postes inscrits au budget ordinaire et par la création prévue de 25 nouveaux postes extrabudgétaires correspondant à de nouveaux mandats émanant de la première session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, en juin 2014, et aux demandes formulées par les pays dans le cadre du Fonds pour l'environnement mondial et du Fonds vert pour le climat. Le Comité a été en outre informé que ces postes seraient classés à P-4 et P-3 et axés sur un certain nombre de champs thématiques, dont la qualité de l'air, le commerce illégal d'animaux sauvages, les débris plastiques et microplastiques dans le milieu marin, produits chimiques et déchets, coordination à l'échelle du système des Nations Unies dans le domaine de l'environnement et Programme sur l'eau du Système mondial de surveillance de l'environnement.

IV.121 Le Comité consultatif, s'étant enquis de la distinction que le PNUE établit entre les fonctions du personnel qui émerge au budget ordinaire et celles du personnel financé au moyen de ressources extrabudgétaires, a été informé que le personnel financé au moyen du budget ordinaire assure les fonctions fondamentales du secrétariat du PNUE, notamment la direction générale, la gestion et la coordination, ce tandis que le personnel financé au moyen de ressources extrabudgétaires complète et soutient l'action du secrétariat et se charge de l'exécution des activités de programme et de projet, y compris des fonctions techniques et gestionnaires. Le Comité a été en outre informé que les postes administratifs et les postes d'appui au programme peuvent être financés aussi bien au moyen du budget ordinaire que par des ressources extrabudgétaires.

Postes vacants

IV.122 Sur sa demande, le Comité a reçu le tableau ci-dessous indiquant l'état d'avancement du recrutement aux huit postes qui étaient vacants au 16 juillet 2015, d'où il ressort qu'aucun poste n'est resté vacant pendant deux mois ou plus.

<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Sous-programme</i>	<i>Date effective de début de vacance</i>	<i>État d'avancement actuel du recrutement</i>
P-4	Spécialiste régional des affaires humanitaires	Sous-programme 2, Catastrophes et conflits	1 ^{er} janvier 2014	Examen par organe central de contrôle
P-5	Spécialiste (hors classe) des affaires humanitaires	Sous-programme 3, Gestion des écosystèmes	1 ^{er} décembre 2014	Examen par organe central de contrôle
P-5	Chef du bureau sous-régional des Caraïbes	Sous-programme 3, Gestion des écosystèmes	1 ^{er} janvier 2014	Examen par organe central de contrôle
P-3	Administrateur de programme	Sous-programme 4, Gouvernance environnementale	11 janvier 2014	Offre d'emploi publiée
G(AC)	Assistant (programme)	Sous-programme 4, Gouvernance environnementale	11 janvier 2014	Candidat sélectionné
P-4	Administrateur de programme, renforcement des capacités et transfert de technologies, produits chimiques et déchets	Sous-programme 5, Produits chimiques et déchets	1 ^{er} janvier 2014	Examen par organe central de contrôle
P-4	Administrateur de programme, renforcement des capacités et transfert de technologies, produits et déchets chimiques	Sous-programme 5, Produits chimiques et déchets	1 ^{er} janvier 2014	Examen par organe central de contrôle
P-5	Chef de bureau sous-régional, Pacifique Sud	Sous-programme 5, Produits chimiques et déchets	1 ^{er} janvier 2014	Candidat sélectionné

IV.123 Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes IV.115, IV.116 et IV.119 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général concernant les postes.

Observations et recommandations relatives aux objets de dépense autres que les postes

IV.124 Les ressources demandées pour l'exercice biennal 2016-2017 au titre des objets de dépenses autres que les postes du chapitre 14 se montent à 4 402 700 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une réduction nette de 62 100 dollars (1,4 %) par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 2014-2015, qui était de 4 464 800 dollars.

IV.125 Dans le complément d'information fourni au Comité consultatif, il est dit que le montant de 2 141 200 dollars est proposé au titre des consultants et représente une réduction de 1 600 dollars (0,1 %) par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 2014-2015, qui était de 2 142 800 dollars. Sur ces ressources demandées au titre des consultant, le montant de 1 159 800 dollars est proposé pour le sous-programme 7 (État de l'environnement), notamment pour des services de consultants portant sur

la conception et la mise en œuvre d'un programme de bourses destiné à encourager la participation de jeunes chercheurs scientifiques (80 000 dollars), l'élaboration de contenus en partenariat avec des institutions crédibles sur le plan scientifique (145 000 dollars) et des experts individuels (50 000 dollars), la définition d'un cadre conceptuel parfaitement adapté à l'analyse des politiques (60 000 dollars), et la rédaction et l'édition d'un résumé à l'intention du rapport des décideurs (100 000 dollars). **Le Comité consultatif est d'avis que certains des travaux de consultant proposés, tels ceux portant sur les questions relatives aux politiques et sur l'élaboration de contenus, comprennent des fonctions qui devraient exister en interne et non être le fait de consultants extérieurs. Le Comité recommande donc de réduire de 5 % le montant demandé au titre des consultants, ce qui représente une diminution de 107 060 dollars.**

IV.126 Dans le complément d'information qui lui a été fourni, le Comité consultatif relève qu'un montant de 558 800 dollars est proposé au titre des voyages du personnel, ce qui représente une diminution de 61 900 dollars (10 %) par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 2014-2015, qui était de 620 700 dollars. **Compte tenu de la présence de membres du personnel du PNUE dans différentes régions, le Comité consultatif encourage celui-ci à procéder à un examen d'ensemble de ses besoins en matière de voyages, en notant que le personnel qui se trouve sur place devrait participer aux réunions en personne et que les autres intervenants pourraient participer par vidéoconférence si nécessaire. Ainsi, le Comité a été informé, sur sa demande, que l'effectif du bureau de New York comprend un sous-secrétaire général, un D-2, un D-1, un P-5, deux P-4, un P-3 et deux agents des services généraux (Autres classes), et le Comité est d'avis que ces fonctionnaires de rang supérieur pourraient participer aux réunions de haut niveau à New York, limitant ainsi les frais de voyage. Le Comité réitère également ses observations et recommandations antérieures concernant l'utilisation judicieuse des ressources consacrées aux voyages (A/69/787, par. 29) (voir aussi chap. I, sect. D ci-dessus).**

IV.127 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes IV.115, IV.116, IV.119 et IV.125 ci-dessus, le Comité recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général relative aux objets de dépenses autres que les postes.**

Observations et recommandations générales

IV.128 Les paragraphes 14.33 à 14.35 du fascicule budgétaire décrivent la structure de direction du PNUE. Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement est l'autorité habilitée à approuver le programme de travail et le budget financés par des ressources extrabudgétaires, tandis que l'Assemblée générale est celle habilitée à approuver le chapitre 14 (Environnement) du budget ordinaire. En ce qui concerne les ressources extrabudgétaires, le Comité des représentants permanents conseille l'Assemblée pour l'environnement et celle-ci statue sur les ressources budgétaires du PNUE. Le Comité des représentants permanents communiquerait ses recommandations au Comité consultatif, lequel adresserait ses recommandations relatives aux ressources extrabudgétaires au Conseil d'administration (désormais à l'Assemblée pour l'environnement) avant que celui-ci ne se prononce. Le Comité consultatif a été en outre informé qu'en 2014, toutefois, l'Assemblée pour l'environnement avait décidé de se réunir en mai/juin les années paires et avait

adopté le programme de travail et le budget pour 2016-2017 en juin 2014, soit avant que le Comité consultatif n'ait eu la possibilité de les examiner. **Le Comité consultatif note que, en raison du changement apporté au calendrier des réunions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement en 2014, le programme de travail et le budget pour 2016-2017, en ce qui concerne les ressources extrabudgétaires, n'ont pas été soumis au Comité pour examen avant leur adoption par l'Assemblée pour l'environnement en juin de la même année. Le Comité compte que le PNUE présentera ses futurs programmes de travail et budgets financés par des ressources extrabudgétaires au Comité consultatif en temps opportun pour permettre à celui-ci de l'examiner avant son adoption par l'Assemblée pour l'environnement.**

IV.129 Le tableau 14.3 du fascicule budgétaire montre que le budget-programme proposé et les ressources extrabudgétaires prévues pour 2016-2017 sont en augmentation par rapport au montant révisé du crédit ouvert et aux prévisions de dépenses, respectivement, de 2014-2015. À cet égard, le Comité consultatif note que l'alinéa b) du paragraphe 88 du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons », préconise de doter le PNUE de ressources financières sûres, stables, suffisantes et accrues provenant du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies et des contributions volontaires, et que cette décision a été rappelée par l'Assemblée générale au paragraphe 5 de sa résolution 67/213 (voir aussi A/68/7, par. IV.91).

Chapitre 15

Établissements humains

	<i>Dollars É.-U.</i>
Montant révisé des crédits ouverts pour 2014-2015	23 130 300
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2016-2017	22 270 000
Ressources demandées pour l'exercice 2016-2017, après actualisation préliminaire	23 323 200
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	459 823 400
<i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2014-2015 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).	

IV.130 Les ressources demandées par le Secrétaire général pour le chapitre 15 du budget ordinaire de l'exercice biennal 2016-2017 se montent à 22 270 000 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution de 860 300 dollars (3,7 %) par rapport aux montants révisés du crédit ouvert pour l'exercice 2014-2015 (voir A/70/6 (Sect. 15), tableau 15.3).

IV.131 Le Secrétaire général explique cette diminution nette de 860 300 dollars par quatre facteurs dont les effets se répartissent comme suit (ibid., par. 15.24 à 15.30) :

a) Une diminution nette de 2 040 900 dollars correspondant aux ajustements techniques découlant de l'élimination de dépenses non renouvelables relatives à la

création du secrétariat chargé de préparer la troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III);

b) Une augmentation de 1 377 700 dollars au titre de nouveaux mandats relatifs aux activités d'appui à Habitat III;

c) Une diminution de 68 700 dollars au titre des variations découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale (gains d'efficacité) et correspondant à des réductions des ressources nécessaires au titre d'objets de dépenses autres que les postes, les voyages du personnel notamment;

d) Une diminution de 128 400 dollars au titre des variations découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale (réductions supplémentaires) touchant des objets de dépenses autres que les postes, notamment les voyages du personnel.

IV.132 On trouvera dans le titre I ci-dessus les commentaires et observations du Comité consultatif sur la présentation des réductions proposées.

IV.133 Sur sa demande, le Comité a obtenu une ventilation par objet de dépenses des variations proposées au titre des gains d'efficacité et des réductions supplémentaires susmentionnées.

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépenses</i>	<i>Crédits ouverts pour 2014-2015</i>	<i>Réductions proposées pour 2016-2017</i>	
		<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Postes	18 527,0	–	–
Autres dépenses de personnel	1 153,1	(52,8)	(4,6)
Consultants	898,4	(5,3)	(0,6)
Experts	459,2	–	–
Voyages du personnel	465,1	(40,8)	(8,8)*
Services contractuels	564,1	(40,0)	(7,1)
Frais généraux de fonctionnement	853,4	(56,0)	(6,6)
Dépenses de représentation	14,9	–	–
Fournitures et accessoires	85,7	(2,2)	(2,6)
Mobilier et matériel	109,4	–	–
Total	23 130,3	(197,1)	(0,9)

* Tient compte d'une réduction de 10 % appliquée au montant révisé du crédit ouvert, moins les ajustements techniques et certains éléments exclus.

IV.134 Le Comité consultatif a également obtenu, sur sa demande, le tableau ci-dessous donnant la ventilation du montant de 1 377 700 dollars correspondant aux ressources demandées au titre de nouveaux mandats

(En dollars des États-Unis)

	2016-2017
Personnel temporaire autre que pour les réunions (1 D-2, 1 G(AC) et 2 AL)	440 400
Consultants	205 700
Experts	420 700
Voyages du personnel	179 800
Frais généraux de fonctionnement	124 000
Fournitures et accessoires	7 100
Total	1 377 700

IV.135 Le Comité consultatif a été informé que les ressources demandées au titre du personnel temporaire autre que pour les réunions, soit 440 400 dollars, étaient nécessaires pour maintenir les effectifs du secrétariat de Habitat III (1 D-2, 1 G(AC) et 2 AL) jusqu'à la tenue de la conférence et pendant les trois mois qui suivront, soit jusqu'à janvier 2017, pour procéder à la clôture des comptes, établir les rapports destinés aux donateurs et ceux à soumettre à l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session. Le Comité a été informé que les ressources demandées au titre des consultants, soit 205 700 dollars étaient nécessaires pour alimenter en contributions techniques les travaux du Comité préparatoire de Habitat III et ceux de la conférence elle-même (voir aussi par. IV.140 et IV.141 ci-dessous).

IV.136 Le tableau IV.10 récapitule les postes du budget ordinaire approuvés pour l'exercice biennal 2014-2015 et les propositions du Secrétaire général pour 2016-2017. Le tableau indique également les postes financés par les ressources extrabudgétaires prévues pour 2016-2017.

Tableau IV.10
Effectifs

	Nombre de postes	Classe
<i>Budget ordinaire</i>		
Effectifs approuvés pour 2014-2015	75	1 SGA, 1 D-2, 4 D-1, 9 P-5, 16 P-4, 14 P-3, 5 P-2/1, 2 G (AC), 23 AL
Effectifs proposés pour 2016-2017	75	1 SGA, 1 D-2, 4 D-1, 9 P-5, 16 P-4, 14 P-3, 5 P-2/1, 2 G (AC), 23 AL
<i>Ressources extrabudgétaires</i>		
Effectifs proposés pour 2016-2017	206	1 SSG, 4 D-2, 12 D-1, 29 P-5, 67 P-4/3, 11 P-2/1, 6 G (AC), 76 AL

Observations et recommandations relatives aux postes

IV.137 Les propositions du Secrétaire général consistent en 75 postes au titre du budget ordinaire et 206 postes financés par des ressources extrabudgétaires pour

l'exercice biennal 2016-2017, soit le même nombre de postes que ceux approuvés pour 2014-2015, comme on peut le voir dans le tableau IV.10.

Postes vacants

IV.138 Sur sa demande, le Comité consultatif a obtenu le tableau ci-dessous indiquant l'état d'avancement au 5 juin 2015 du processus de recrutement à ces postes, d'où il ressort également qu'aucun de ces postes n'est resté vacant pendant deux mois ou plus.

<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Sous-programme</i>	<i>Date effective de début de vacance</i>	<i>État actuel d'avancement du recrutement</i>
P-4	Spécialiste des établissements humains/ chargé des opérations	Sous-programme 6, Réduction des risques et réhabilitation	1 ^{er} avril 2015	Préaffichage de l'offre d'emploi

IV.139 Le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général relative aux effectifs.

Observations et recommandations relatives aux autres objets de dépenses

IV.140 Le Comité consultatif relève dans le complément d'information qui lui a été fourni que le Secrétaire général demande un montant de 506 200 dollars au titre des consultants, dont 275 300 dollars à la rubrique Direction exécutive et gestion. Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité a été informé que les services consultatifs prévus pour la direction exécutive et la gestion seraient des contributions à l'établissement des documents d'orientation et rapports sur la participation des partenaires à la mise en œuvre du Nouveau programme pour les villes et sur les progrès en matière de coordination et de mécanismes interorganisations des Nations Unies ainsi que des missions spéciales pour le compte du Directeur exécutif sur l'orientation de la politique générale du programme, s'agissant notamment d'améliorer les processus de gestion interne.

IV.141 Le Comité a été également informé, sur sa demande, des services consultatifs proposés pour d'autres composantes, notamment a) au sous-programme 2, aider à la préparation du dialogue directeur sur les politiques urbaines nationales; b) au sous-programme 5, aider à l'établissement du guide des modèles de financement et des stratégies de mobilisation des ressources pour l'assainissement et la prévention des bidonvilles; c) au sous-programme 7, aider à l'établissement de rapports phares d'ONU-Habitat; et d) pour la composante appui au programme, aider à l'informatisation de processus opérationnels rationalisés favorisant la responsabilisation, la transparence et l'efficacité organisationnelles. **Le Comité consultatif est d'avis que les questions telles que la définition des orientations générales, les processus de gestion interne et l'informatisation des processus opérationnels relèvent d'enjeux internes stratégiques et organisationnels qui devraient être traités par le personnel d'ONU-Habitat et non par des consultants extérieurs. En outre, le Comité estime qu'ONU-Habitat devrait disposer en interne des compétences et capacités nécessaires pour établir ces rapports de fond sur des questions qui relèvent de son programme de travail. Pour toutes ces raisons, le Comité recommande une réduction de 100 000**

dollars du montant total de 506 200 dollars demandé au titre des consultants (voir aussi chap. I, sect. D ci-dessus).

IV.142 Il ressort du complément d'information fourni au Comité consultatif que les ressources demandées au titre des voyages du personnel se montent à 487 800 dollars. Sur sa demande, le Comité a obtenu le tableau IV.11 indiquant les montants prévus au titre des voyages du personnel financés tant au moyen du budget ordinaire que par des ressources extrabudgétaires pour Habitat III pour les exercices biennaux 2016-2017 et 2014-2015.

Tableau IV.11

Dépenses afférentes aux voyages du personnel liés à la troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (HABITAT III) pour les exercices biennaux 2014-2015 et 2016-2017

(En dollars des États-Unis)

Composantes	De	À	Nombre de jours	Nombre de fonction- naires	Coût du billet		Indemnité journalière de subsistance		Faux frais au départ et à l'arrivée (par voyage, pour tous les fonctionnaires)	Total frais de voyage
					Unité	Total	Unité	Total		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (4) x (5)	(7)	(8) = (3) x (4) x (7)	(9)	(10) = (6) + (8) + (9)
Habitat III	Nairobi	New York	7	2	3 000,00	6 000,00	378,00	5 292,00	404,00	11 696,00
2016-2017	New York	Prague	4	3	1 900,00	5 700,00	209,00	2 508,00	606,00	8 814,00
	Nairobi	Bruxelles/Genève	5	1	1 900,00	1 900,00	397,00	1 985,00	152,00	4 037,00
	Nairobi	Bangkok	5	1	2 500,00	2 500,00	222,00	1 110,00	152,00	3 762,00
	Nairobi	Addis-Abeba	4	2	600,00	1 200,00	197,00	1 576,00	304,00	3 080,00
	Nairobi	Abou Dhabi	5	3	2 000,00	6 000,00	370,00	5 550,00	456,00	12 006,00
	Nairobi	New York	7	1	3 000,00	3 000,00	378,00	2 646,00	202,00	5 848,00
	Nairobi	Berlin	4	1	2 000,00	2 000,00	300,00	1 200,00	152,00	3 352,00
	New York	Nairobi	7	1	3 000,00	3 000,00	312,00	2 184,00	202,00	5 386,00
	Nairobi	Santiago	5	1	5 500,00	5 500,00	269,00	1 345,00	152,00	6 997,00
	Nairobi	Beyrouth	5	1	2 000,00	2 000,00	347,00	1 735,00	152,00	3 887,00
	New York	New Delhi	5	3	2 500,00	7 500,00	268,00	4 020,00	606,00	12 126,00
	Nairobi	Abuja/Lagos	4	1	1 200,00	1 200,00	250,00	1 000,00	152,00	2 352,00
	New York	Amsterdam	4	1	2 000,00	2 000,00	300,00	1 200,00	202,00	3 402,00
	New York	Mexico	5	3	1 200,00	3 600,00	339,00	5 085,00	606,00	9 291,00
	New York	Shanghai	5	3	2 800,00	8 400,00	372,00	5 580,00	606,00	14 586,00
	Nairobi	New York	7	2	3 000,00	6 000,00	378,00	5 292,00	404,00	11 696,00
	New York	Tel-Aviv	4	1	2 100,00	2 100,00	403,00	1 612,00	202,00	3 914,00
	New York	Pretoria	4	1	3 000,00	3 000,00	249,00	996,00	202,00	4 198,00
	Nairobi	Pretoria	5	2	1 500,00	3 000,00	249,00	2 490,00	304,00	5 794,00
	Nairobi	Addis-Abeba	4	1	600,00	600,00	197,00	788,00	152,00	1 540,00
	Nairobi	New York	7	2	3 000,00	6 000,00	378,00	5 292,00	404,00	11 696,00
	New York	Abou Dhabi	5	1	2 000,00	2 000,00	370,00	1 850,00	202,00	4 052,00
	Nairobi	New York	30	1	3 000,00	3 000,00	378,00	11 340,00	202,00	14 542,00
	Nairobi	New York	7	2	3 000,00	6 000,00	378,00	5 292,00	404,00	11 696,00
					58 300,00	93 200,00	7 888,00	78 968,00	7 582,00	179 750,00

Composantes	De	À	Nombre de jours	Nombre de fonction- naires	Coût du billet		Indemnité journalière de subsistance		Faux frais au départ et à l'arrivée (par voyage, pour tous les fonctionnaires)	Total frais de voyage
					Unité	Total	Unité	Total		
					(1)	(2)	(3)	(4)		
Habitat III	Nairobi	New York	7	2	3 000,00	6 000,00	378,00	5 292,00	404,00	11 696,00
2014-2015	New York	Quito	4	3	1 500,00	4 500,00	204,00	2 448,00	606,00	7 554,00
	New York	Prague	3	1	1 900,00	1 900,00	209,00	627,00	202,00	2 729,00
	New York	Bangkok	4	1	2 500,00	2 500,00	222,00	888,00	202,00	3 590,00
	Nairobi	Pretoria	2	1	1 500,00	1 500,00	249,00	498,00	152,00	2 150,00
	Nairobi	Addis-Abeba	3	1	600,00	600,00	197,00	591,00	152,00	1 343,00
	Nairobi	Abuja/Lagos	3	2	1 400,00	2 800,00	250,00	1 500,00	304,00	4 604,00
	New York	Beyrouth	4	1	1 500,00	1 500,00	347,00	1 388,00	202,00	3 090,00
	New York	Montréal	3	3	800,00	2 400,00	293,00	2 637,00	606,00	5 643,00
	New York	Riga	2	1	1 900,00	1 900,00	197,00	394,00	202,00	2 496,00
	New York	Mexico/Cuenca	4	2	1 200,00	2 400,00	339,00	2 712,00	404,00	5 516,00
	New York	Tel-Aviv	3	2	2 100,00	4 200,00	403,00	2 418,00	404,00	7 022,00
	Nairobi	Le Caire	4	1	1 800,00	1 800,00	282,00	1 128,00	152,00	3 080,00
	Nairobi	New York	7	1	3 000,00	3 000,00	378,00	2 646,00	202,00	5 848,00
	Nairobi	Bruxelles/Genève	5	1	1 900,00	1 900,00	397,00	1 985,00	152,00	4 037,00
	New York	Jakarta	7	1	2 500,00	2 500,00	271,00	1 897,00	202,00	4 599,00
	Nairobi	Jakarta	7	2	2 200,00	4 400,00	271,00	3 794,00	152,00	8 346,00
	New York	Barcelone	5	2	2 400,00	4 800,00	239,00	2 390,00	404,00	7 594,00
	Nairobi	New York	7	2	3 000,00	6 000,00	378,00	5 292,00	404,00	11 696,00
	New York	Nairobi	15	1	3 000,00	3 000,00	312,00	4 680,00	202,00	7 882,00
	Nairobi	New York	7	1	3 000,00	3 000,00	378,00	2 646,00	202,00	5 848,00
					42 700,00	62 600,00	6 194,00	47 851,00	5 912,00	116 363,00
Total partiel du chapitre					101 000,00	155 800,00		126 819,00	13 494,00	296 113,00

IV.143 Sous réserve des recommandations qu'il a formulées au paragraphe IV.141 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général relative aux objets de dépenses autres que les postes.

Chapitre 16

Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale

	<i>Dollars É.-U.</i>
Montant révisé des crédits ouverts pour 2014-2015	43 938 300
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2016-2017	43 148 400
Ressources demandées pour l'exercice 2016-2017, après actualisation préliminaire	43 347 200
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	656 774 400

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2014-2015 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IV.144 Les ressources demandées par le Secrétaire général pour le chapitre 16 du budget ordinaire de l'exercice biennal 2016-2017 se montent à 43 148 400 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution de 789 900 dollars (1,8 %) par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour l'exercice 2014-2015 (A/70/6 (Sect. 16), tableau 16.3).

IV.145 Le Secrétaire général attribue cette diminution nette de 789 900 dollars à trois facteurs dont les effets se répartissent comme suit (ibid., par. 16.15 à 16.18) :

a) Une diminution de 993 600 dollars au titre des ajustements techniques induits par l'élimination de dépenses non renouvelables, à savoir : i) un crédit non renouvelable de 876 200 dollars pour l'exercice 2014-2015 afférent au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale; et ii) un crédit non renouvelable de 117 000 dollars au titre du personnel temporaire autre que pour les réunions engagé en 2014-2015;

b) Une augmentation de 463 900 dollars au titre de nouveaux mandats, concernant la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue qui doit se tenir en 2016, ainsi que les variations suivantes proposées en ce qui concerne les postes : i) transformation du mode de financement d'un poste existant de rang D-2 par transfert des ressources extrabudgétaires au budget ordinaire dans le sous-programme 8, allant de pair avec la suppression d'un poste de rang D-1 dans le même sous-programme; et ii) reclassement de P-5 à D-1 d'un poste relevant du sous-programme 9. L'augmentation de 100 400 dollars des prévisions de dépenses résultant des variations susmentionnées sera intégralement compensée par les réductions résultant de la suppression proposée du poste dont il est question au sous-alinéa c) i) du paragraphe IV.145 ci-dessous;

c) Une diminution de 260 200 dollars au titre des variations découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale (réductions supplémentaires), qui se compose : i) d'une diminution nette de 94 300 dollars correspondant à une réduction de 194 700 dollars induite par la suppression d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) au sous-programme 6, dont 100 400 dollars compensaient

les augmentations résultant des variations d'effectifs proposées au sous-alinéa b) ii) du paragraphe IV.145 ci-dessus (voir aussi tableau IV.13); et ii) une diminution de 165 900 dollars correspondant à une réduction des besoins au titre des objets de dépenses autres que les postes aux rubriques Autres dépenses de personnel, Consultants et experts, Services contractuels et Voyages du personnel.

IV.146 On trouvera dans le titre I ci-dessus les commentaires et observations du Comité consultatif sur les réductions proposées.

IV.147 Sur sa demande, le Comité consultatif a obtenu le tableau ci-dessous qui donne une ventilation par objet de dépenses du total des variations de ressources produites par les réductions supplémentaires susmentionnées.

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Crédits ouverts (2014-2015)	Réduction proposée pour 2016-2017	
		Montant	Pourcentage
Postes	36 603,0	(94,3)	(0,3)
Autres dépenses de personnel	775,9	(23,0)	(3,0)
Consultants	564,4	(0,4)	(0,1)
Experts	1 117,9	(63,8)	(5,7)
Voyages des représentants	1 815,3	–	–
Voyages du personnel	821,9	(75,3)	(9,2)*
Services contractuels	1 050,1	(3,4)	(0,3)
Frais généraux de fonctionnement	612,0	–	–
Dépenses de représentation	6,0	–	–
Fournitures et accessoires	155,7	–	–
Mobilier et matériel	350,6	–	–
Subventions et contributions	65,5	–	–
Total	43 938,3	(260,2)	(0,6)

* Compte tenu d'une réduction de 10 % du montant révisé des crédits, déduction faite des ajustements techniques et de certains éléments exclus.

IV.148 Le montant prévu des ressources extrabudgétaires est de 656 774 400 dollars, soit 93,8 % du total des ressources du chapitre 16, et doit servir à soutenir les activités organiques, normatives et opérationnelles, essentiellement axées sur la coopération technique (ibid., par. 16.19). En outre, le budget global de l'exercice biennal 2016-2017 sera soumis au Comité consultatif pour examen en octobre 2015 et à la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et de la justice pénale pour approbation à la reprise de leur session; en décembre 2015.

IV.149 Le tableau IV.12 contient un récapitulatif des postes budgétaires approuvés pour l'exercice 2014-2015 et les propositions du Secrétaire général pour 2016-2017. Le tableau indique également les postes extrabudgétaires prévus pour 2016-2017.

Tableau IV.12
Effectifs

	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>
Effectifs approuvés pour 2014-2015	124	1 SGA, 2 D-2, 7 D-1, 15 P-5, 32 P-4, 24 P-3, 14 P-2, 3 G(1°C), 26 G(AC)
Effectifs proposés pour 2016-2017	123	1 SGA, 3 D-2, 7 D-1, 14 P-5, 32 P-4, 24 P-3, 14 P-2, 3 G(1°C), 25 G(AC)
Reclassements	1	1 P-5 à D-1 au sous-programme 9
Transformations	1	1 D-2, des ressources extrabudgétaires au budget ordinaire dans le sous-programme 8
Suppressions	(2)	1 G(AC) au sous-programme 6 et 1 D-1 au sous-programme 8
Transferts	1	1 P-4 du sous-programme 8 au sous-programme 7
<i>Postes extrabudgétaires</i>		
Effectifs prévus pour 2016-2017	482	2 D-2, 9 D-1, 48 P-5, 237 P-4/3, 18 P-2/1, 9 G(1°C), 159 G(AC)

Observations et recommandations relatives aux postes

IV.150 Le Secrétaire général propose au total 123 postes pour l'exercice biennal 2016-2017, soit une réduction nette de 1 poste par rapport aux effectifs approuvés pour 2014-2015 (voir tableau IV.12). Les effectifs proposés pour 2016-2017 font apparaître les variations suivantes :

a) Transformation du mode de financement d'un poste existant de rang D-2, qui passe des ressources extrabudgétaires au budget ordinaire, dans le sous-programme 8 (Coopération technique et appui opérationnel), par souci d'harmonisation de la structure de gestion de l'ONU DC, dans laquelle tous les postes de direction comportant des attributions exécutives ou la direction d'une division sont financés au moyen du budget ordinaire;

b) Cette transformation serait compensée par la suppression d'un poste D-1 également dans le sous-programme 8 et le transfert des attributions y afférentes à d'autres fonctionnaires et au Directeur de la Division;

c) La suppression d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) au sous-programme 6 (Études, analyse des tendances et criminalistique);

d) Le reclassement de P-5 à D-1 d'un poste du sous-programme 9 (Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes directeurs et à l'Organe international de contrôle des stupéfiants). Sur sa demande, le Comité consultatif a obtenu une copie de la fiche de classement du poste, qui avait été établie par le Service de gestion des ressources humaines de l'Office des Nations Unies à Vienne en 2012. Le Comité a été informé que l'ONU DC n'avait certes pas voulu procéder au reclassement jusque-là mais que cette opération est devenue prioritaire pour l'exercice biennal 2016-2017 en raison d'évolutions de fond touchant la Commission des stupéfiants, la Commission pour la prévention du crime et de la justice pénale et le Congrès quinquennal des Nations Unies sur la prévention du crime et la justice pénale, qui nécessiterait un surcroît d'appui en matière de prise des décisions, de services consultatifs et de gestion;

e) Le transfert d'un poste P-4 du sous-programme 8 (Coopération technique et appui opérationnel) au sous-programme 7 (Appui en matière de politiques) pour appuyer les travaux du Comité d'examen du programme, organe de contrôle interdivisions, et pour assurer à l'intention des cadres des services de conseil cohérents et systémiques sur des questions stratégiques, décisionnelles et interorganisations.

IV.151 Il est écrit au paragraphe 16.17 du fascicule budgétaire que les augmentations de dépenses induites par les variations proposées en ce qui concerne les postes seront intégralement compensées par les diminutions de dépenses résultant des suppressions proposées. Sur sa demande, le Comité consultatif a obtenu un récapitulatif des incidences financières des variations ci-dessus qui fait apparaître une réduction nette de 94 300 dollars (voir tableau IV.13).

Tableau IV.13

Incidences financières des variations d'effectifs proposées par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2016-2017

(En dollars des États-Unis)

Sous-programme 6, Études, analyse des tendances et criminalistique	
Suppression d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes)	(194 700)
Sous-programme 7, Appui en matière de politiques	
Transfert d'un poste P-4 provenant du sous-programme 8	336 300
Sous-programme 8, Coopération technique et appui opérationnel	
Transfert du financement d'un poste D-2 des ressources extrabudgétaires au budget ordinaire	492 100
Suppression d'un poste D-1	(430 000)
Transfert d'un poste P-4 au sous-programme 7	(336 300)
Sous-programme 9, Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes directeurs et à l'Organe international de contrôle des stupéfiants	
Reclassement à D-1 d'un poste P-5	38 300
Total variations d'effectifs	(94 300)

IV.152 Le Comité consultatif recommande d'approuver les variations d'effectifs proposées par le Secrétaire général et d'ajuster en conséquence les autres objets de dépenses connexes.

IV.153 En ce qui concerne le poste D-2 du sous-programme 8 dont il est proposé de transformer le mode de financement dans l'alinéa a) du paragraphe IV.150 ci-dessus, le Comité consultatif est d'avis que les statuts et règlements

doivent être appliqués comme s'il s'agissait d'un nouveau poste, puisqu'il n'a pas été précédemment approuvé au titre du budget ordinaire.

Postes vacants

IV.154 Le Comité consultatif a obtenu un complément d'information d'où il ressort qu'au 30 avril 2015, il y avait à l'ONUDC sept postes vacants [1 D-2, 1 D-1, 2 P-4, 1 P-3 et 2 G(AC)]. Sur sa demande, le Comité a été informé qu'à l'exception du poste D-1 de chef du Service du programme intégré de la Division des opérations, dont la suppression était proposée (voir al. b) du paragraphe IV.150 ci-dessus), la procédure de recrutement était engagée pour les six autres postes existants. Le Comité a été également informé que les candidats sélectionnés pour trois de ces postes devaient prendre leurs fonctions en mai 2015. Le Comité a été aussi informé qu'aucun poste du chapitre 16 n'avait été vacant pendant deux mois ou plus.

IV.155 Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les effectifs.

Observations et recommandations concernant les objets de dépenses autres que les postes

IV.156 Le montant de 6 639 700 dollars proposé au titre des objets de dépenses autres que les postes pour 2016-2017 représentent une diminution de 695 600 dollars par rapport au montant révisé du crédit correspondant de l'exercice 2014-2015. Comme on peut le voir au paragraphe IV.145 ci-dessus, la diminution des ressources demandées à ce titre résulte essentiellement d'ajustements techniques découlant de l'élimination de dépenses non renouvelables de l'exercice biennal 2014-2015 et de réductions supplémentaires résultant de l'application par le Secrétaire général de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale. Cette diminution est en partie contrebalancée par des dépenses non renouvelables proposées pour l'exercice biennal 2016-2017 et relatives à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue.

Dépenses courantes et prévues

IV.157 Le Comité consultatif a obtenu des renseignements sur les montants effectifs des dépenses de l'exercice 2012-2013 et de l'exercice 2014-2015 jusqu'au 31 mars 2015, aux fins de comparaison avec les ressources demandées pour 2016-2017. Pour la période 2014-2015 arrêtée au 31 mars 2015, le Comité note un faible taux d'utilisation de certaines catégories de ressources, s'agissant par exemple des experts, des voyages du personnel, des services contractuels et des frais généraux de fonctionnement. Sur sa demande, le Comité a été informé que le taux apparemment faible d'utilisation des ressources constaté au 31 mars 2015 s'expliquait par le fait que diverses activités relevant de ces catégories, par exemple les réunions de groupes d'experts, les publications, et les voyages prévus, n'avaient pas encore été menées à bien à cette date mais le seraient ultérieurement dans le courant de l'année. En outre, le Comité a été informé que certains services, ceux fournis par des consultants ou relevant de l'appui informatique par exemple, étaient certes assurés toute l'année mais les dépenses correspondantes pouvaient être comptabilisées plus tard dans l'année.

Consultants

IV.158 À la rubrique Direction exécutive et gestion, un montant de 9 000 dollars est prévu pour couvrir les honoraires d'un consultant spécialisé dans la gestion intégrée des risques pour assurer la mise en œuvre efficace des dispositifs d'évaluation et de gestion des risques et la bonne formation du personnel clef dans ce domaine. Le Comité consultatif note que le même niveau de ressources, soit 9 000 dollars, avait été autorisé pour l'exercice biennal 2014-2015. Sur sa demande, le Comité a été informé qu'un consultant ayant des compétences spécialisées en matière de gestion avait été engagé pour assurer la mise en œuvre efficace des systèmes d'évaluation et de gestion des risques et la bonne formation du personnel clef dans ce domaine. Le Comité a été également informé qu'en raison du rang de priorité élevé accordé à la gestion intégrée des risques, il avait été décidé que le Bureau du Directeur exécutif assurerait la fonction de coordination et servirait de pôle institutionnel.

IV.159 Le Comité consultatif recommande d'approuver les ressources demandées par le Secrétaire général au titre des objets de dépenses autres que les postes, sous réserve des recommandations formulées par le Comité au paragraphe IV.152 ci-dessus.

Observations générales

Répartition des effectifs entre les sous-programmes 1 et 2

IV.160 Le Comité consultatif relève dans le tableau d'effectifs de l'ONUSC que la dotation en effectifs du sous-programme 1 (Lutte contre la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues) est nettement supérieure à celle du sous-programme 2 (Prévention, traitement et réinsertion, et développement alternatif). Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité a été informé que les activités du sous-programme 1 constituent la base même du mandat de l'ONUSC, et de l'organisation dont il a pris la suite, et a donc bénéficié d'une meilleure dotation en ressources du budget ordinaire. Le Comité a été aussi informé que les activités du sous-programme 2, qui portent notamment sur les vulnérabilités à la toxicomanie et au VIH/sida, sont aussi relativement plus récentes. Le Comité a été informé que, pour cette raison, ces activités n'ont bénéficié d'aucune augmentation de ressources provenant du budget ordinaire et, de ce fait, sont davantage tributaires du financement extrabudgétaire.

Programme régional pour l'Afrique de l'Ouest et Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest

IV.161 Le Comité consultatif rappelle qu'à l'occasion de l'examen du chapitre 9 du projet de budget-programme pour 2014-2015, il avait demandé des renseignements mis à jour sur les mesures prises comme suite à des demandes précises adressées au Secrétaire général dans les résolutions 64/243 (par. 83) et 66/246 (par. 56) de l'Assemblée générale, et il s'attendait donc à trouver un compte rendu détaillé de ces mesures dans le projet de budget pour 2016-2017.

IV.162 Sur sa demande, le Comité a été informé que l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest faisait partie du programme régional pour l'Afrique de l'Ouest de l'ONUSC, dont l'objet est d'aider à la mise en œuvre du plan d'action de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) visant à

faire face au problème croissant du trafic de drogues, de la criminalité organisée et de la toxicomanie dans la région. Le Comité a été informé que pour l'exercice biennal 2014-2015, les prévisions de financement supplémentaire de l'Initiative se montaient à près de 14 millions de dollars, dont 5,9 millions avaient été déjà reçus. Pour l'exercice biennal 2016-2017, l'ONUDC s'est donné pour objectif de poursuivre la mise en œuvre du projet relatif à cette initiative et a obtenu un financement supplémentaire à cet effet. En outre, le Comité a été informé que l'ONUDC et la CEDEAO exécuteront le projet Union européenne-CEDEAO-ONUDC de soutien au plan régional de la CEDEAO, pour lequel des accords de financement avaient été signés avec l'Union européenne en 2014.

IV.163 Suite à une nouvelle demande de précisions à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que les constatations préliminaires d'une évaluation indépendante en cours avaient révélé, entre autres, que l'intervention de l'ONUDC dans le cadre du projet régional actuel avait été pertinente et avait contribué à renforcer la capacité des États à réaliser les objectifs du plan d'action régional de la CEDEAO. S'agissant du financement, le Comité a été informé que tant le programme régional en cours que le nouveau programme étaient financés par des ressources extrabudgétaires et que l'ONUDC n'avait à ce jour bénéficié d'aucun financement par le budget ordinaire pour ces programmes.

Chapitre 17 ONU-Femmes

	<i>Dollars É.-U.</i>
Ressources de l'exercice 2014-2015 (aux taux révisés)	15 356 500
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2016-2017	15 276 200
Ressources demandées pour l'exercice 2016-2017, après actualisation préliminaire	15 692 800
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	880 000 000
<i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2014-2015 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).	

IV.164 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice biennal 2016-2017 au chapitre 17 du budget ordinaire s'établit à 15 276 200 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 80 300 dollars (soit 0,5 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2014-2015 (voir A/70/6 (Sect. 17) et Corr.1, tableau 17.3).

IV.165 Le Secrétaire général indique que cette diminution globale de 80 300 dollars tient aux nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale aux rubriques Voyages (27 750 dollars), Consultants (40 300 dollars) et Fournitures et accessoires (12 250 dollars).

IV.166 On trouvera au chapitre I ci-dessus les commentaires et observations du Comité consultatif concernant la présentation des réductions proposées.

IV.167 Le Comité consultatif a obtenu, à sa demande, le tableau ci-après qui récapitule, par objet de dépense, les variations de ressources proposées au titre des nouvelles réductions susmentionnées.

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédits ouverts pour 2014-2015</i>	<i>Réductions proposées pour 2016-2017</i>	
		<i>Montant</i>	<i>En pourcentage</i>
Postes	14 057,5	–	–
Autres dépenses de personnel	41,2	–	–
Consultants	164,6	(40,3)	(24,5)
Experts	279,8	–	–
Voyages des représentants	253,0	–	–
Voyages du personnel	109,4	(27,7)	(25,3)*
Services contractuels	263,4	–	–
Frais généraux de fonctionnement	163,8	–	–
Frais de représentation	2,5	–	–
Fournitures et accessoires	21,3	(12,3)	(57,7)
Total	15 356,5	(80,3)	(0,5)

* Compte tenu d'une réduction de 10 % appliquée au montant révisé des crédits ouverts, une fois déduits les ajustements techniques et certains éléments non pris en considération.

IV.168 Pour l'exercice biennal 2016-2017, le montant des ressources extrabudgétaires prévues au titre du budget d'appui d'ONU-Femmes s'établit à 750 millions de dollars, dont un montant estimatif de 134 410 400 dollars pour le financement de 479 emplois de temporaires, et un montant estimatif de 615 651 000 dollars au titre des autres objets de dépense (ibid., par. 17.11). Lors de son examen du fascicule du budget, le Comité consultatif a été informé que le montant des ressources extrabudgétaires prévues pour l'exercice 2016-2017 avait été porté à 880 millions de dollars.

IV.169 Le tableau IV.14 indique, pour le budget ordinaire, le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2014-2015 et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour l'exercice 2016-2017. Il présente également les postes qu'il est prévu de financer au moyen de fonds extrabudgétaires pour 2016-2017.

Tableau IV.14
Tableau d'effectifs proposé

	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour 2014-2015	45	1 SGA, 1 SSG, 2 D-2, 3 D-1, 6 P-5, 7 P-4, 7 P-3, 5 P-2/1, 13 G(AC)
Postes proposés pour 2016-2017	45	1 SGA, 1 SSG, 2 D-2, 3 D-1, 6 P-5, 7 P-4, 7 P-3, 5 P-2/1, 13 G(AC)
Transferts	2	1 P-5 relevant du sous-programme 2 transféré au sous-programme 1 1 P-3 relevant du sous-programme 2 transféré au sous-programme 1
<i>Ressources extrabudgétaires</i>		
Postes proposés pour 2016-2017	479	1 SSG, 4 D-2, 19 D-1, 86 P-5, 92 P-4/3, 6 P-2/1, 67 G(1°C), 121 G(AC), 83 AN

Observations et recommandations concernant les postes

Transferts de poste

IV.170 Le Secrétaire général propose de transférer deux postes (1 P-5 et 1 P-3) relevant du sous-programme 2 (Politiques et activités) au sous-programme 1 (Appui aux organes intergouvernementaux, coordination et partenariats stratégiques). Le transfert du poste P-1 vise à renforcer la capacité de la Division de l'appui intergouvernemental, dans la perspective de l'augmentation de sa charge de travail pour tout ce qui concerne les objectifs de développement durable et le programme de développement pour l'après-2015. Le transfert du poste P-3 vise à étoffer l'effectif de la Division de la coordination en vue de l'établissement du rapport annuel du Secrétaire général sur la transversalisation de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies, et à renforcer le Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes ainsi que ses équipes spéciales (ibid., par. 17.49). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a appris que les deux postes seraient déjà pourvus au moment de leur transfert et que leurs titulaires respectifs seraient transférés au même moment. **Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions de transfert de poste.**

Postes vacants

IV.171 Le Comité consultatif a reçu des informations complémentaires indiquant qu'au 31 mars 2015 ONU-Femmes comptait quatre postes vacants [2 P-5, 1 P-3 et 1 G(AC)]. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé qu'au 30 avril 2015 seuls deux postes étaient encore vacants : un poste P-5 de spécialiste des questions sociales (hors classe) relevant du sous-programme 1, pour lequel les candidatures étaient en cours d'examen, et un poste d'agent des services généraux (Autres classes) de commis d'administration relevant du sous-programme 2, dont le nouveau titulaire allait entrer en fonction. Le Comité a également été informé qu'aucun des postes n'était vacant depuis au moins deux ans.

IV.172 Ayant demandé pour quelle raison, alors que des crédits d'un montant de 1 709 500 dollars avaient été ouverts au titre des postes à la sous-section B (Direction exécutive et administration), il n'avait été dépensé que 550 300 dollars

au 31 mars 2015, le Comité consultatif a été informé que le faible taux d'utilisation des crédits sous cette rubrique résultait du fait que deux postes avaient été vacants au début de l'exercice biennal (1 poste D-2 de chef de cabinet et 1 poste P-5 de spécialiste de la planification stratégique). Le Comité a également été informé que, depuis lors, ces deux postes avaient été pourvus.

IV.173 Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les postes.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

IV.174 Le montant des ressources demandées pour l'exercice biennal 2016-2017 au titre des objets de dépense autres que les postes s'établit à 1 218 700 dollars, ce qui représente une baisse de 80 300 dollars par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2014-2015 (voir par. IV.164 ci-dessus). **Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes.**

Observations et recommandations générales

Conformité du financement des fonctions normatives et opérationnelles d'ONU-Femmes à la résolution 65/259 de l'Assemblée générale

IV.175 Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 65/259, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de fournir, dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013, davantage d'informations sur les mécanismes normatifs intergouvernementaux mis en place par ONU-Femmes en vue de l'exécution de son mandat, comme indiqué au paragraphe 75 de sa résolution 64/289, de façon à préciser si les activités d'ONU-Femmes, notamment ses fonctions d'administration, d'évaluation, de coordination, de recherche et d'analyse, avaient pour objet d'appuyer des mécanismes normatifs intergouvernementaux ou des mécanismes opérationnels intergouvernementaux et des activités opérationnelles, ou les deux, ou pouvaient être considérées comme relevant de la première ou de la deuxième ou des deux catégories. Elle a prié également le Secrétaire général de répartir les montants demandés dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 en fonction des informations demandées ci-dessus, afin que les ressources nécessaires, notamment pour les postes de haut fonctionnaire, soient imputées à la bonne source de financement.

IV.176 Le Comité consultatif rappelle également que, dans son projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015, le Secrétaire général a résumé les conclusions de l'analyse, indiquant que, dans la majorité des cas, les fonctions d'administration, d'évaluation, de coordination, de recherche et d'analyse appuyaient tout à la fois des mécanismes normatifs intergouvernementaux, des mécanismes opérationnels intergouvernementaux et des activités opérationnelles (A/68/6 (Sect. 17), par. 17.8 et 17.9). Dans ses observations y relatives, le Comité a indiqué que l'analyse ne répondait pas à la demande de l'Assemblée générale et recommandé que l'Assemblée prie le Secrétaire général de développer davantage l'analyse demandée dans la résolution 65/259 et de présenter ses conclusions dans le cadre du projet de budget-programme pour 2016-2017 (A/68/7, par. IV.140).

IV.177 Au paragraphe 17.10 du fascicule du budget pour l'exercice biennal 2016-2017, le Secrétaire général réaffirme les conclusions précitées et indique en outre que, dans de nombreux cas, des fonds extrabudgétaires sont utilisés pour appuyer les fonctions normatives d'ONU-Femmes. Ayant demandé des précisions sur ce dernier point, le Comité consultatif a été informé que l'analyse des fonctions de coordination, de recherche et d'analyse d'ONU-Femmes avait fait apparaître un renforcement et un développement de l'appui apporté par ONU-Femmes aux mécanismes normatifs intergouvernementaux, dont la Commission de la condition de la femme, le Conseil économique et social (pour les questions intéressant particulièrement les femmes et les questions connexes), le Conseil de sécurité (pour les questions intéressant particulièrement les femmes et les questions connexes), l'Assemblée générale (pour les questions intéressant particulièrement les femmes et les questions connexes) débattues au sein de plusieurs grandes commissions, notamment l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement), le Conseil des droits de l'homme et ses diverses procédures, la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et les autres entités participant à l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015, dont le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable. Le Comité a toutefois été également informé que le montant des ressources allouées au budget ordinaire d'ONU-Femmes n'avait pas augmenté proportionnellement, ce qui fait que l'Entité était de plus en plus dépendante des ressources extrabudgétaires pour financer ses activités normatives.

IV.178 Le Comité consultatif a en outre été informé qu'en dépit de l'augmentation notable du volume de travail incombant à la Division des politiques, seuls 17 des 79 postes que comptait la Division étaient financés sur le budget ordinaire et que, de ce fait, les titulaires de 23 postes financés au moyen de fonds extrabudgétaires exerçaient des fonctions normatives au moins la moitié de leur temps, dans les domaines suivants : place des femmes dans la direction et la conduite des affaires publiques; les femmes et la paix et la sécurité; lutte contre les violences faites aux femmes; travaux de recherche et données; VIH/sida; prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les questions budgétaires; statistiques et suivi. De même, le Comité a été informé qu'un examen des travaux menés par la Division de la coordination à l'appui des activités normatives de l'Entité avait permis d'établir que les titulaires de trois postes financés au moyen de fonds extrabudgétaires exerçaient des fonctions normatives.

IV.179 Le Comité consultatif constate que le présent projet de budget n'apporte aucun nouvel élément d'analyse par rapport au projet de budget pour 2014-2015 et que le modèle de financement de l'Entité demeure peu clair. Le Comité estime que les activités d'ONU-Femmes pourraient être mieux analysées et qu'il conviendrait d'élaborer un modèle de financement qui réponde mieux aux demandes formulées aux paragraphes 8 et 9 de la résolution 65/259 de l'Assemblée générale et au paragraphe 13 de la décision 2011/1 du Conseil d'administration. À cet égard, le Comité recommande une nouvelle fois que l'Assemblée prie le Secrétaire général de développer davantage l'analyse présentée dans le projet de budget pour 2014-2015 et de soumettre ses conclusions au plus tard dans son projet de budget pour 2018-2019. Par ailleurs, compte tenu du nombre de postes financés au moyen de fonds extrabudgétaires qui s'avèrent affectés à l'appui de fonctions normatives, le Comité recommande que l'analyse comprenne un examen de la structure des effectifs d'ONU-

Femmes, afin que les modalités de financement des fonctions normatives et opérationnelles de l'Entité se conforment davantage aux dispositions de la résolution 65/259 de l'Assemblée.

Bureau indépendant d'évaluation

IV.180 Les paragraphes 17.33 à 17.36 du fascicule du budget portent sur le Bureau indépendant d'évaluation, qui établit et exécute la politique et la stratégie d'évaluation d'ONU-Femmes et fournit des orientations et un appui aux fins des évaluations institutionnelles et décentralisées. Le rapport indique que les évaluations institutionnelles sont des évaluations internes effectuées par le Bureau, tandis que les évaluations décentralisées sont réalisées par des experts externes indépendants et gérées par les services chargés des programmes. Il indique également que le Bureau se consacre essentiellement aux quatre domaines stratégiques suivants : a) conduite d'évaluations institutionnelles et mise en place de mécanismes efficaces à cette fin; b) renforcement des mécanismes d'évaluation décentralisée afin d'améliorer l'application du principe de responsabilité et la qualité des activités de planification des programmes; c) coordination des évaluations tenant compte de la problématique hommes-femmes à l'échelle du système des Nations Unies pour y garantir le respect du principe de responsabilité; d) soutien au renforcement des capacités d'évaluation des pays afin que les évaluations tiennent compte de la problématique hommes-femmes.

IV.181 Le Secrétaire général indique que, pendant l'exercice 2012-2013, ONU-Femmes a effectué 56 évaluations (3 évaluations institutionnelles et 53 évaluations décentralisées) et publié leurs conclusions à l'intention des États Membres. L'Entité compte effectuer sept évaluations institutionnelles en 2014-2015 et huit en 2016-2017. En réponse à ses questions, le Comité a appris que, sur les 50 évaluations décentralisées qu'il était prévu de réaliser en 2014-2015, 20 avaient déjà été menées à terme en 2014.

IV.182 Le Comité consultatif attend avec intérêt de recevoir des informations détaillées sur la façon dont les activités d'évaluation d'ONU-Femmes permettent d'améliorer la responsabilisation et la performance des cadres et dirigeants et favorisent une planification efficace des programmes (voir aussi chap. I, sect. A ci-dessus).

Titre V Coopération régionale pour le développement

	<i>Dollars É.-U.</i>
Ressources de l'exercice 2014-2015 (aux taux révisés)	569 916 200
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2016-2017	560 886 700
Ressources demandées pour l'exercice 2016-2017, après actualisation préliminaire	586 030 200
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	406 703 000
 <i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2014-2015 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).	

V.1 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice biennal 2016-2017 au titre V du budget ordinaire s'élève à 560 886 700 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution de 9 029 500 dollars (soit 1,6 %) par rapport aux ressources de l'exercice 2014-2015 aux taux révisés. Ce montant financera les activités des cinq commissions régionales, du Bureau des commissions régionales à New York et du programme ordinaire de coopération technique (voir tableau V.1 et chap. 18 à 23 ci-dessous). Le Compte pour le développement vient compléter ces ressources (voir sect. 35 ci-dessous). Le Comité consultatif a également fait des observations sur les activités liées au développement dans le cadre du titre IV (Coopération internationale pour le développement).

Tableau V.1

Coopération régionale pour le développement : ressources demandées pour 2016-2017

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>2012-2013</i>	<i>2014-2015</i>	<i>Variation</i>		<i>Total avant</i>	<i>Actualisation</i>	<i>2016-2017</i>
	<i>(dépenses</i>	<i>(crédits</i>	<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>actualisation</i>	<i>des coûts</i>	<i>(montants</i>
	<i>effectives)</i>	<i>ouverts)</i>			<i>des coûts</i>	<i>des coûts</i>	<i>prévus)</i>
Titre V							
Coopération régionale pour le développement	557 929,8	569 916,2	(9 029,5)	(1,6)	560 886,7	25 143,5	586 030,2
Chapitre							
18. Développement économique et social en Afrique ^a	136 520,9	150 951,9	(1 831,0)	(1,2)	149 120,9	12 121,7	161 242,6
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	105 670,0	102 515,7	(1 764,9)	(1,7)	100 750,8	4 529,8	105 280,6
20. Développement économique en Europe	73 811,7	72 532,6	(762,6)	(1,1)	71 770,0	(879,4)	70 890,6
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	122 406,7	114 050,0	(1 974,0)	(1,7)	112 076,0	2 927,5	115 003,5
22. Développement économique et social en Asie occidentale	69 203,1	72 073,8	(1 841,0)	(2,6)	70 232,8	3 219,7	73 452,5

	2012-2013 (dépenses effectives)	2014-2015 (crédits ouverts)	Variation		Total avant actualisation des coûts	Actualisation des coûts	2016-2017 (montants prévus)
			Montant	Pourcentage			
23. Programme ordinaire de coopération technique	50 317,4	57 792,2	(856,0)	(1,5)	56 936,2	3 224,2	60 160,4

^a Y compris le Bureau des commissions régionales à New York.

Propositions en matière d'effectifs

V.2 Le tableau V.2 récapitule les propositions du Secrétaire général concernant la dotation en effectifs des commissions régionales pour 2016-2017. Il est proposé de créer 9 postes et d'en supprimer 12, ce qui correspond à une réduction nette de 3 postes. Le Secrétaire général propose également que 3 postes soient reclassés et 36 autres transférés. Les observations et recommandations du Comité consultatif sur les propositions de dotation en effectifs figurent dans l'examen consacré à chaque commission régionale aux chapitres 18 à 22 ci-après.

Tableau V.2

Modifications du tableau d'effectifs proposées pour l'exercice 2016-2017 dans les commissions régionales

Chapitre	Postes approuvés pour 2014-2015	Modifications du tableau d'effectifs						Postes proposés pour 2016-2017
		Nouveaux postes	Suppressions	Total	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	Agents des services généraux et des catégories apparentées	Pourcentage	
18. Développement économique et social en Afrique ^a	554	6	(6)					554
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	428							428
20. Développement économique en Europe	196							196
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	488		(1)	(1)		(1)	(0,2)	487
22. Développement économique et social en Asie occidentale	260	3	(5)	(2)	1	(3)	(0,8)	258
Total	1 926	9	(2)	(3)	1	(4)	(0,2)	1 923

^a Y compris le Bureau des commissions régionales à New York.

Chapitre 18 Développement économique et social en Afrique

Chapitre 18A Commission régionale

	<i>Dollars É.-U.</i>
Ressources de l'exercice 2014-2015 (aux taux révisés)	148 955 900
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2016-2017	147 128 600
Ressources demandées pour l'exercice 2016-2017, après actualisation préliminaire	159 196 500
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	51 671 400

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2014-2015 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

V.3 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice biennal 2016-2017 au chapitre 18A du budget ordinaire s'élève à 147 128 600 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution de 1 827 300 dollars (soit 1,2 %) par rapport aux ressources de l'exercice 2014-2015 aux taux révisés. Ce montant est complété par les ressources du programme ordinaire de coopération technique et du Compte pour le développement (voir également les chapitres 23 et 35 ci-après).

V.4. Selon le Secrétaire général, cette diminution de 1 827 300 dollars tient aux quatre facteurs suivants (voir A/70/6 (Sect. 18) et Corr.1, par. 18A.16 à 18A.23) :

a) La non-reconduction de dépenses non renouvelables d'un montant de 623 000 dollars au titre des ajustements techniques, dépenses concernant principalement l'exécution d'activités liées à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable;

b) Une augmentation de 824 400 dollars au titre des nouveaux mandats et des transferts entre composantes, telle qu'indiquée aux paragraphes 18A.17 à 18A.20 du fascicule du budget, en vue notamment de fournir au Secrétaire exécutif adjoint (D-2) le personnel dont il a besoin et de renforcer les capacités relevant du sous-programme 6 et de la composante appui au programme (voir par. V.9 ci-après);

c) Une diminution d'un montant de 1 290 100 dollars au titre des gains d'efficacité découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale, correspondant à la réduction des dépenses liées aux postes (586 500 dollars) qui résulte de la proposition de geler le recrutement à des postes permanents, ainsi qu'à la réduction des ressources demandées au titre des autres objets de dépense (703 600 dollars);

d) Une diminution d'un montant de 738 600 dollars au titre des nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale, correspondant à la réduction des dépenses liées aux postes (282 500 dollars) qui résulte de la

proposition de geler le recrutement à un poste permanent, ainsi qu'à la réduction des ressources demandées au titre des autres objets de dépense (456 100 dollars), laquelle tient principalement à la baisse des dépenses relatives aux voyages qui devrait résulter de l'application des règles approuvées pour les voyages en avion.

V.5 On trouvera au chapitre I ci-dessus les commentaires et observations du Comité consultatif concernant la présentation des réductions proposées.

V.6 Le Comité consultatif a obtenu, à sa demande, le tableau ci-après qui récapitule, par objets de dépense, les réductions proposées au titre des gains d'efficacité et des autres réductions susmentionnées.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts pour 2014-2015</i>	<i>Réductions proposées pour 2016-2017</i>	
		<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Postes	94 369,7	(869,0)	(0,9)
Autres dépenses de personnel	5 931,9	–	–
Consultants	2 005,1	–	–
Experts	5 365,1	–	–
Voyages	3 209,3	(319,8)	(10,0)
Services contractuels	8 102,7	(109,2)	(1,3)
Frais généraux de fonctionnement	13 954,3	(27,1)	(0,2)
Frais de représentation	107,5	–	–
Fournitures et accessoires	5 030,3	(453,6)	(9,0)
Mobilier et matériel	7 569,5	(250,0)	(3,3)
Subventions et contributions	3 310,5	–	–
Total	148 955,9	(2 028,7)	(1,4)

V.7 Les postes inscrits au budget ordinaire de l'exercice biennal 2014-2015 sont récapitulés au tableau V.3, de même que les postes que le Secrétaire général se propose d'inscrire au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2016-2017. Ce tableau présente aussi les postes qu'il est prévu de financer à l'aide de fonds extrabudgétaires pour l'exercice budgétaire 2016-2017.

Tableau V.3
Tableau d'effectifs proposé

	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour 2014-2015	548	1 SGA, 2 D-2, 15 D-1, 41 P-5, 72 P-4, 75 P-3, 29 P-2/1, 1 SM, 14 AN, 298 AL
Postes proposés pour 2016-2017	548	1 SGA, 2 D-2, 15 D-1, 41 P-5, 72 P-4, 75 P-3, 29 P-2/1, 1 SM, 14 AN, 298 AL

	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>
Nouveaux postes	6	1 P-4 créé à la rubrique Direction exécutive et administration 1 P-3 créé à la rubrique Direction exécutive et administration 1 P-4, 1 P-3, 1 P-2 créés dans le sous-programme 6 1 AL créé à la rubrique Appui aux programmes
Suppressions	(6)	1 P-4 supprimé dans le sous-programme 7 (composante 4) 1 P-3 supprimé dans le sous-programme 1 1 P-4 et 1 P-3 supprimés dans le sous-programme 7 (composante 5) 1 P-2 supprimé dans le sous-programme 4 1 AL supprimé dans le sous-programme 9
Transferts	5	1 P-5 relevant du sous-programme 7 (composante 5) transféré à la composante direction exécutive et administration 1 P-4 relevant du sous-programme 7 (composante 2) transféré au sous-programme 2 1 P-3 relevant du sous-programme 1 transféré au sous-programme 7 (composante 2) 1 P-3 relevant du sous-programme 1 transféré au sous-programme 5 1 AL relevant du sous-programme 1 transféré à la composante direction exécutive et administration
<i>Ressources extrabudgétaires</i>		
Postes proposés pour 2016-2017	199	4 D-1, 14 P-5, 58 P-4/3, 6 P-2/1, 11 NA et 106 AL

Observations et recommandations concernant les postes

V.8 Le nombre total de postes proposés pour l'exercice biennal 2016-2017 est le même que le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2014-2015, compte tenu des six postes qu'il est proposé de créer, des six postes qu'il est proposé de supprimer et des cinq postes qu'il est proposé de transférer. Le Secrétaire général propose également un gel des recrutements à des postes permanents ainsi qu'il est indiqué aux paragraphes V.4 c) et d) ci-dessus.

Nouveaux postes

V.9 Le Secrétaire général propose de créer les six postes suivants : a) deux postes d'administrateur de programmes (1 P-4 et 1 P-3) à la composante direction exécutive et administration; b) trois postes de spécialiste de la problématique hommes-femmes (1 P-4, 1 P-3 et 1 P-2) au titre du sous-programme 6 (Problématique hommes-femmes et participation des femmes au développement); c) un poste d'opérateur de presse à imprimer (agent local) à la composante appui au programme. Le Secrétaire général indique que ces créations de poste visent a) à fournir au Secrétaire exécutif adjoint, dont le poste a été créé au cours de l'exercice biennal 2014-2015, l'appui dont il a besoin, b) à permettre au Centre africain pour le genre de mener à bien, de façon continue et cohérente, l'ensemble des activités qui lui sont confiées, et c) qu'elles s'inscrivent dans le cadre de la dernière étape de la restructuration de la Commission économique pour l'Afrique engagée en 2014 et participent du nouveau

modèle d'activité que celle-ci a adopté. **Le Comité consultatif recommande que les six postes qu'il est proposé de créer soient approuvés.**

Transferts

V.10 Le Secrétaire général propose le transfert de cinq postes, soit : a) deux postes (1 P-5 relevant du sous-programme 7 et 1 poste d'agent local relevant du sous-programme 1) à la composante direction exécutive et administration; b) un poste P-4 relevant du sous-programme 7 au sous-programme 2 (Intégration régionale et commerce); c) un poste P-3 relevant du sous-programme 1 au sous-programme 5 (Renforcement des capacités); d) un poste P-3 relevant du sous-programme 1 au sous-programme 7 (Activités sous-régionales de développement). Le Secrétaire général indique que le transfert de deux postes à la composante direction exécutive et administrative vise à fournir au titulaire du poste de Secrétaire exécutif adjoint (D-2) créé au cours de l'exercice biennal 2014-2015 l'appui dont il a besoin, tandis que les transferts de poste aux sous-programmes 2, 5 et 7 s'inscrivent dans le cadre de la dernière étape de la restructuration de la Commission économique pour l'Afrique engagée en 2014 et participent du nouveau modèle d'activité que celle-ci a adopté. **Le Comité consultatif recommande que la proposition de transfert des cinq postes soit approuvée.**

Gel des recrutements

V.11 Ainsi qu'il est indiqué aux paragraphes V.4 c) et d) ci-dessus, le Secrétaire général propose de geler le recrutement à des postes permanents. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Secrétaire général avait recensé quatre postes auxquels il proposait de geler le recrutement pendant 24 mois : a) un poste d'économiste (P-3) relevant de la composante 1 du sous-programme 7 (Activités sous-régionales en Afrique du Nord); b) trois postes relevant de la composante appui au programme, à savoir 1 poste de chef du groupe d'appui opérationnel (P-4), 1 poste de spécialiste des communications (Service mobile) et 1 poste d'assistant chargé des ressources humaines (agent local). **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver le gel des recrutements à ces trois postes (1 P-4, 1 SM et 1 AL) pendant 24 mois et les réductions de ressources correspondantes au titre des postes. Les ressources demandées correspondantes au titre d'autres objets de dépense devront être modifiées en conséquence.**

V.12 **En revanche, en ce qui concerne le gel du recrutement au poste d'économiste (P-3), le Comité consultatif estime que les fonctions attachées au poste ne sont pas directement liées à Umoja mais touchent à la substance des activités sous-régionales en Afrique du Nord et que le gel du recrutement pourrait nuire à l'exécution du programme de travail. Le Comité recommande par conséquent de ne pas approuver le gel du recrutement au poste d'économiste (P-3) et la réduction des ressources correspondantes au titre du poste et des autres objets de dépense s'il y a lieu.**

Postes vacants

V.13 Le Comité consultatif rappelle que, lors de son examen du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013, il s'était dit préoccupé de la persistance de taux de vacance élevés à la Commission économique pour l'Afrique.

Lors de son examen du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015, il avait relevé que 78 postes étaient vacants à la Commission, soit un taux de vacance de 20 % pour les administrateurs et de 10,2 % pour les agents des services généraux. Pour les administrateurs, le taux de vacance élevé tenait en partie à ce que le recrutement à des postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur avait été suspendu tant que la Commission n'aurait pas achevé de mettre à jour les compétences de ses fonctionnaires et d'aligner leurs qualifications sur ses priorités et les prescriptions de son programme pendant sa restructuration (voir A/68/7, par. V.10 à V.13).

V.14 Ayant demandé des chiffres actualisés aux fins de l'examen du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, le Comité consultatif a été informé qu'au 2 juillet 2015 la Commission économique pour l'Afrique comptait 45 postes vacants et que, toutes catégories confondues, le taux de vacance était tombé à 8 %. Il a également été informé que parmi les mesures prises par la Commission pour remédier au problème des postes vacants figurait le déploiement temporaire d'une « équipe de choc » composée de fonctionnaires d'autres lieux d'affectation ayant participé à diverses activités de recrutement, ce qui avait permis d'accélérer la procédure de sélection du personnel et de pourvoir 28 postes au cours du premier semestre de 2015. Il a en outre été informé que tous les postes vacants seraient pourvus d'ici à la fin de 2015. S'étant renseigné au sujet des trois postes vacants depuis au moins deux ans, le Comité a appris que le poste P-2 serait pourvu d'ici au 31 juillet 2015 et que les deux autres postes (1 P-4 et 1 AL) le seraient d'ici à la fin de 2015. En ce qui concerne le retard pris dans le recrutement à ces deux derniers postes, le Comité a été informé que la procédure de sélection pour le poste P-4 avait été suspendue en mars 2013 lorsque la Commission avait commencé sa restructuration, le poste ayant été transféré du Bureau sous-régional en l'Afrique de l'Ouest au Bureau sous-régional en Afrique centrale. La procédure de recrutement avait depuis repris. Le recrutement au poste d'agent local avait été suspendu quand il avait été question que le Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest soit transféré, ce qui n'avait finalement pas eu lieu. La procédure de recrutement pour pourvoir le poste a commencé.

V.15. Le Comité consultatif prend note des efforts déployés par la Commission pour remédier au problème des taux de vacance élevés et des résultats obtenus à ce jour. Il rappelle que tout poste vacant doit être pourvu rapidement. Comme il l'a déjà indiqué, il convient de déterminer en quoi chacun des postes vacants depuis au moins deux ans reste nécessaire et en quoi il est opportun de le faire figurer dans le projet de budget-programme ou, au contraire, s'il faut en proposer la suppression (voir également le chapitre I ci-dessus).

V.16. Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes V.11 et V.12 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les postes.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

Équipe chargée du projet de rénovation de l'Africa Hall

V.17 Le Secrétaire général indique que l'augmentation d'un montant de 824 400 dollars tient aux ressources supplémentaires proposées à la rubrique Appui au programme pour les travaux de rénovation du bâtiment de l'Africa Hall (voir A/70/6

(Sect. 18) et Corr.1, par. 18A.19 et 18A.20). Le Comité consultatif note, d'après les informations qui lui ont été communiquées, que ce montant doit permettre de financer un emploi de temporaire de chargé de projet (P-5) et un emploi de temporaire d'assistant administratif (agent local) afin d'assurer la supervision du projet de rénovation.

V.18 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'il était prié, à ce stade, de prendre note du montant des ressources inscrit au chapitre 18A (824 400 dollars), en attendant la présentation du rapport du Secrétaire général contenant des informations détaillées sur l'ampleur, le calendrier et le coût total du projet de rénovation de l'Africa Hall, qui sera soumis à l'Assemblée générale pour examen durant la partie principale de sa soixante-dixième session. **Étant donné que l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter des informations détaillées sur les prévisions concernant le montant total des divers coûts associés au projet de rénovation de l'Africa Hall dans son prochain rapport annuel lors de la partie principale de sa soixante-dixième session, le Comité consultatif est d'avis que les ressources d'un montant de 824 400 dollars proposées pour le projet ne devraient pas figurer pour le moment au chapitre 18A. Le Comité recommande par conséquent de ne pas approuver l'inscription au chapitre du montant des ressources proposées.** Le Comité formule d'autres observations et recommandations concernant le projet au chapitre 33 du titre XI (Dépenses d'équipement) ci-après.

V.19 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes V.11, V.12 et V.18 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes.**

Chapitre 18B

Bureau des commissions régionales à New York

	<i>Dollars É.-U.</i>
Ressources de l'exercice 2014-2015 (aux taux révisés)	1 996 000
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2016-2017	1 992 300
Ressources demandées pour l'exercice 2016-2017, après actualisation préliminaire	2 046 100
<i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2014-2015 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).	

V.20 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice biennal 2016-2017 au chapitre 18B du budget ordinaire s'élève à 1 992 300 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution de 3 700 dollars (soit 0,2 %) par rapport aux ressources de l'exercice 2014-2015 aux taux révisés. Cette réduction proposée de 3 700 dollars correspond à la baisse des dépenses prévues au titre des voyages pour l'exercice biennal 2016 -2017.

V.21 Les postes inscrits au budget ordinaire de l'exercice biennal 2014-2015 sont récapitulés au tableau V.4, de même que les postes que le Secrétaire général se propose d'inscrire au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2016-2017.

Tableau V.4

Tableau d'effectifs proposé

	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour 2014-2015	6	1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 2 G(AC)
Postes proposés pour 2016-2017	6	1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 2 G(AC)

V.22 Le Secrétaire général demande pour l'exercice biennal 2016-2017 des ressources d'un montant de 116 900 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes, qui permettront de financer les autres dépenses de personnel (19 700 dollars), les voyages (32 900 dollars), les services contractuels (26 800 dollars), les frais généraux de fonctionnement (14 400 dollars), les frais de représentation (1 600 dollars), les achats de fournitures et d'accessoires (5 400 dollars) et les achats de mobilier et matériel (16 100 dollars).

V.23 Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant le Bureau des commissions régionales à New York.

Observations et recommandations générales

Présentation du chapitre 18

V.24 Le chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique) a deux composantes : le chapitre 18A (Commission régionale) et le chapitre 18B (Bureau des commissions régionales à New York). Le Comité consultatif note cependant que son intitulé vise uniquement le « Développement économique et social en Afrique », sans que l'avant-propos et l'introduction du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 [A/70/6 (Introduction)] ne fassent état des deux composantes distinctes. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, compte tenu du montant relativement faible des ressources affectées au Bureau (environ 2 millions de dollars pour 2016-2017 avant actualisation des coûts), il serait impossible de présenter les prévisions de dépenses du Bureau dans un chapitre budgétaire distinct. Le Bureau était présenté au sein du chapitre 18 du projet de budget-programme car la Commission régionale pour l'Afrique était la plus grande commission régionale. Le Comité a également été informé que, eu égard au contrôle et à l'établissement des rapports, le Bureau rendrait compte désormais séparément de la Commission sur le cadre de budgétisation axée sur les résultats figurant au chapitre 18B. Le Comité a en outre été informé que le Directeur du Bureau faisait rapport directement au Secrétaire exécutif de la commission régionale chargée chaque année, par roulement, de coordonner les travaux de l'ensemble des commissions.

V.25 Le Comité consultatif estime que l'intitulé du chapitre 18, « Développement économique et social en Afrique », ne permet pas de comprendre que le chapitre recouvre deux entités distinctes et présente les ressources demandées pour chacune d'elles. Le Comité est donc d'avis que la présentation du chapitre 18 devrait être améliorée afin que les deux composantes soient clairement distinguées.

Chapitre 19 Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique

	<i>Dollars É.-U.</i>
Ressources de l'exercice 2014-2015 (aux taux révisés)	102 515 700
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2016-2017	100 750 800
Ressources demandées pour l'exercice 2016-2017, après actualisation préliminaire	105 280 600
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	30 245 700

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2014-2015 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

V.26 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice biennal 2016-2017 au titre du chapitre 19 du budget ordinaire s'élève à 100 750 800 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 1 764 900 dollars (1,7 %) par rapport aux ressources de l'exercice 2014-2015 aux taux révisés. Ce montant est complété par les ressources du programme ordinaire de coopération technique et du Compte pour le développement (voir également les chapitres 23 et 35 ci-après).

V.27 Le Secrétaire général attribue cette diminution nette de 1 764 900 dollars aux quatre facteurs suivants (voir A/70/6 (Sect. 19), par. 19.18 à 19.21) :

a) L'élimination de dépenses non renouvelables au titre d'ajustements techniques, pour un montant total de 510 200 dollars correspondant aux dépenses ponctuelles engagées en application de la résolution 66/288;

b) Une répartition différente des ressources entre les composantes, que justifient les nouveaux mandats et les transferts entre composantes, qui s'explique par la réorganisation des objets de dépense autres que les postes destinée à rendre compte avec exactitude des dépenses effectivement engagées (voir par. V.37 ci-après);

c) Une diminution d'un montant de 874 100 dollars au titre des gains d'efficacité découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale, qui résulte de la proposition de geler les recrutements à des postes permanents (798 600 dollars) et d'une réduction des ressources demandées au titre des objets de dépense autres que les postes (75 500 dollars);

d) Une diminution d'un montant de 380 600 dollars au titre des nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale, qui résulte de la proposition de geler les recrutements à des postes permanents (264 000 dollars) et d'une réduction des ressources demandées au titre des objets de dépense autres que les postes (116 600 dollars), laquelle tient principalement à la baisse des dépenses relatives aux voyages que devrait entraîner l'application des règles approuvées pour les voyages en avion.

V.28 On trouve au chapitre premier ci-dessus les commentaires et observations du Comité consultatif sur la présentation des réductions de dépenses proposées.

V.29 Le Comité consultatif a obtenu, à sa demande, le tableau ci-après qui récapitule, par objets de dépense, les variations découlant des propositions susmentionnées de gains d'efficacité et de nouvelles réductions, qui comprennent également des augmentations au titre des consultants et des services contractuels.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts pour 2014-2015	Réductions de dépenses proposées pour 2016-2017	
		Montant	Pourcentage
Postes	88 695,5	(1 062,6)	(1,2)
Autres dépenses de personnel	2 044,9	–	–
Consultants	418,0	13,8	3,3
Experts	903,1	–	–
Voyages	1 444,8	(144,2)	(10,0)
Services contractuels	1 281,9	13,8	1,1
Frais généraux de fonctionnement	5 213,6	(75,5)	(1,4)
Frais de représentation	35,7	–	–
Fournitures et accessoires	893,0	–	–
Mobilier et matériel	1 578,0	–	–
Subventions et contributions	7,2	–	–
Total	102 515,7	(1 254,7)	(1,2)

V.30 Le tableau V.5 récapitule les postes inscrits au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2014-2015 et ceux que le Secrétaire général propose d'y inscrire pour l'exercice biennal 2016-2017. Il présente aussi les postes qu'il est proposé de financer au moyen de ressources extrabudgétaires pour 2016-2017.

Tableau V.5
Tableau d'effectifs proposé

	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>
<i>Budget ordinaire</i>		
Approuvés pour 2014-2015	428	1 SGA, 2 D-2, 13 D-1, 36 P-5, 58 P-4, 49 P-3, 35 P-2/1, 231 AL et 3 AN
Postes proposés pour 2016-2017	428	1 SGA, 2 D-2, 13 D-1, 36 P-5, 58 P-4, 49 P-3, 35 P-2/1, 231 AL et 3 AN
Transferts	4	1 P-4 du sous-programme 8 (composante 4) au sous-programme 1 2 P-4 au sein de la Division de l'administration (Appui au programme) 1 P-3 du sous-programme 3 au sous-programme 7
<i>Ressources extrabudgétaires</i>		
Postes proposés pour 2016-2017	105	2 D-1, 2 P-5, 29 P-4/3, 2 P-2/1, 65 AL et 5 AN

Observations et recommandations concernant les postes

Transferts

V.31 Le Secrétaire général propose que quatre postes (3 P-4 et 1 P-3) soient transférés comme suit : a) un du sous-programme 8 au sous-programme 1 (Politique macroéconomique et développement partagé) (1 P-4); b) un du sous-programme 3 au sous-programme 7 (Statistiques) (1 P-3); c) deux au sein de la composante appui au programme (2 P-4). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que ces deux postes de P-4 seraient transférés, au sein de la composante appui au programme, de la Division de l'administration à la Division de la stratégie et de la gestion des programmes, afin que leurs titulaires assurent le suivi et la gestion des ressources de la Commission et dirigent l'élaboration du budget-programme. **Le Comité consultatif recommande l'approbation de la proposition de transfert des quatre postes.**

Gel des recrutements

V.32 Le Secrétaire général propose le gel des recrutements à des postes permanents, comme indiqué au paragraphe V.27 c) et d) ci-dessus. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Secrétaire général avait recensé huit postes d'agent local pour lesquels il proposait que les recrutements soient gelés pendant 24 mois : six relevant de la composante appui au programme (1 assistant financier, 1 assistant chargé des ressources humaines, 1 assistant au courrier, 1 assistant aux systèmes informatiques, 1 technicien du matériel audio et 1 assistant à la documentation), un relevant du sous-programme 1 (assistant administratif) et un relevant du sous-programme 4 (assistant). **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale approuve le gel des recrutements à ces huit postes d'agent local pendant 24 mois et les réductions de dépenses correspondantes au titre des postes. Les ressources demandées correspondantes au titre d'autres objets de dépense devront être modifiées en conséquence.**

Postes vacants

V.33 Le Comité consultatif a été informé qu'au 30 avril 2015, 38 postes étaient vacants à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP). Ayant demandé des précisions, il a été informé que 6 de ces postes avaient déjà été pourvus, que 7 étaient sur le point de l'être, que 9 étaient vacants à titre temporaire, leurs titulaires ayant gardé un droit dessus, et que, pour le reste, la procédure de recrutement en était à différents stades. Le Comité a également été informé que la CESAP s'engageait à pourvoir chacun de ces postes avant la fin de l'exercice biennal et qu'aucun d'eux n'avait été vacant depuis deux ans ou plus.

V.34 Sous réserve qu'une suite soit donnée à la recommandation qu'il a formulée au paragraphe V.32 ci-dessus, le Comité consultatif recommande l'approbation des propositions du Secrétaire général concernant les postes.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

Voyages

V.35 D'après les informations qui lui ont été communiquées, le Comité consultatif note que les ressources proposées au titre des organes délibérants sont destinées à financer les voyages nécessaires pour la participation aux sessions de la Commission et de ses organes subsidiaires, notamment celui d'un fonctionnaire du Bureau des commissions régionales à New York, qui assisterait à toutes les sessions annuelles de la Commission pour s'assurer que les questions d'importance mondiale ayant une incidence sur le développement de la région sont portées à l'attention de la Commission. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les crédits demandés pour financer les voyages de ce fonctionnaire étaient inscrits au chapitre 19 du budget, et que l'objectif était que le Siège de New York comprenne mieux les nouveaux problèmes de développement économique et social de l'Asie et du Pacifique et que la coordination entre le Bureau et la CESAP ou les autres commissions régionales soit plus facile.

V.36 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les ressources demandées pour le Bureau étaient inscrites au chapitre 18B du budget (Bureau des commissions régionales à New York) et que les dépenses du Bureau n'étaient pas réparties entre les commissions régionales. **Le Comité consultatif estime que les dépenses nécessaires pour financer les voyages d'un fonctionnaire doivent être inscrites au budget au titre du Bureau des commissions régionales à New York, pour lequel elles sont engagées, et que cela devra apparaître dans les prochains projets de budget.**

Transfert de ressources de la composante appui au programme à la composante programme de travail

V.37 Le Comité consultatif note, d'après les renseignements complémentaires qu'il a reçus, que la baisse de 41 500 dollars prévue au titre des services contractuels s'explique essentiellement par la réaffectation des ressources de la composante appui au programme à la composante programme de travail, qui permettrait de rendre compte avec plus d'exactitude du coût de l'exécution des programmes. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les coûts directs du programme de travail de la CESAP avaient été réaffectés à chaque sous-programme selon la

même procédure que ceux des voyages et des services contractuels, le but étant que les dépenses correspondent mieux à l'utilisation effective des ressources budgétaires. Il a également été informé qu'un montant total de 277 200 dollars avait été réaffecté de la composante Appui au programme à la composante programme de travail (dans les rubriques Services contractuels, Location et entretien du matériel, Mobilier et matériel et Communications), et réparti comme suit : direction exécutive et administration (35 500 dollars), sous-programme 1 (66 200 dollars), sous-programme 2 (36 100 dollars), sous-programme 3 (24 100 dollars), sous-programme 4 (31 000 dollars), sous-programme 5 (22 700 dollars), sous-programme 6 (38 100 dollars) et sous-programme 7 (23 500 dollars).

Contributions destinées au Coordonnateur résident du programme des Nations Unies pour le développement

V.38 D'après les renseignements complémentaires reçus par le Comité consultatif, un montant de 7 200 dollars est demandé à titre de contribution au Groupe des services d'appui interorganisations, qui agit sous les auspices du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Chargé d'assurer la coordination au sein du système des Nations Unies, ce groupe, qui fait partie du Bureau du Coordonnateur résident en Thaïlande, est financé au moyen de contributions des organismes des Nations Unies présents dans ce pays, auxquels il fait rapport. La collaboration de ces organismes porte aussi sur les services communs et l'appui aux réunions interorganisations.

V.39 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le montant proposé avait été estimé à partir des prévisions de dépenses établies l'année précédente par le PNUD, celui-ci n'ayant pas encore communiqué son programme de travail pour 2016-2017 au moment de l'établissement du budget. Souhaitant obtenir des éclaircissements, le Comité a appris qu'aucune autre commission régionale n'avait prévu de dépenses au titre de contributions destinées au Groupe des services d'appui interorganisations relevant du PNUD ou du Coordonnateur résident. En ce qui concerne le lien entre le montant demandé de 7 200 dollars et celui de 13 millions de dollars proposé par le Secrétaire général au titre de l'appui du Secrétariat au système des coordonnateurs résidents [voir chap. 9 (Affaires économiques et sociales)], le Comité a été informé que le montant de 7 200 dollars demandé par la CESAP pour le Groupe des services d'appui interorganisations relevant du PNUD n'avait pas de rapport avec celui de 13 millions de dollars proposé pour le système des coordonnateurs résidents.

V.40 Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe V.32 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes.

Observations et recommandations générales

Réforme de l'appareil de conférence et prévisions de dépenses correspondantes

V.41 En ce qui concerne la réforme de l'appareil de conférence de la CESAP prévue aux paragraphes 19.2, 19.33 et 19.41 de la résolution 69/1 de la Commission et axée sur le développement durable et sans exclusive de la région de l'Asie et du Pacifique, le Comité consultatif a été informé, en réponse à sa demande, que la Commission avait adopté sa résolution 71/1 à sa soixante et onzième session, en mai

2015 (après l'achèvement du projet de budget-programme pour 2016-2017 et sous réserve de son approbation par le Conseil économique et social à sa session principale, en juillet 2015), et qu'une déclaration orale sur les incidences financières du projet de résolution avait été faite avant son adoption. Le Comité a également été informé que l'Assemblée générale examinerait les incidences sur le budget-programme de cette résolution et d'autres résolutions ou décisions adoptées par le Conseil lorsque le Secrétaire général lui présenterait son rapport sur les prévisions de dépenses révisées, en même temps que le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, pendant la partie principale de la soixante-dixième session. En outre, le Comité a été informé que les incidences sur le budget-programme des changements prévus par la résolution étaient estimées à entre 1,5 million et 2 millions de dollars.

Dépenses afférentes à la maintenance des systèmes informatiques existants

V.42 Le Comité consultatif note que les services de maintenance des logiciels du système actuel de gestion des stocks seront supprimés à la CESAP, pour être remplacés par Umoja. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) étudiait actuellement la possibilité de supprimer ces services compte tenu de l'avancée des préparatifs du lancement d'Umoja, prévu pour le 1^{er} novembre 2015, et qu'aucune dépense n'avait été prévue pour ces services à la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO).

V.43 Le Comité consultatif rappelle que, dans son sixième rapport d'étape sur le progiciel de gestion intégré (A/69/385 et Corr.1), le Secrétaire général a signalé que, pendant la période de transition, c'est-à-dire jusqu'à ce que toutes les fonctionnalités d'Umoja soient opérationnelles et que les données des anciens systèmes aient été transférées, il faudrait continuer à prévoir les ressources nécessaires au fonctionnement du Système intégré de gestion et des autres systèmes destinés à être mis hors service. Le Comité a estimé qu'il faudrait que le Secrétaire général fournisse une estimation des ressources que devrait libérer la mise hors service des anciens systèmes et qui pourraient ainsi être réaffectées aux services d'appui à Umoja, et établisse le calendrier du transfert des données et de la mise hors service des systèmes (voir A/69/418, par. 57 et 58). Le Comité se penchera de nouveau sur ces questions lorsqu'il examinera le prochain rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré.

Questions diverses

V.44 En ce qui concerne l'affectation des ressources destinées aux sous-régions dans le cadre du sous-programme 8 (Activités sous-régionales de développement) (voir A/70/6 (Sect. 19), tableau 19.10), le Comité consultatif a été informé, en réponse à sa demande, que les écarts constatés dans les montants inscrits au budget entre les cinq sous-régions correspondaient aux écarts entre les besoins des pays de chaque sous-région, entre les contributions du pays hôte, ainsi qu'entre les contributions d'autres provenances recensées par chaque bureau sous-régional.

V.45 En ce qui concerne la réunion du groupe d'experts consacrée aux innovations en matière de production et de diffusion de statistiques sociales, économiques et environnementales intégrées [ibid., par. 19.95 a) iii)], le Comité consultatif, qui avait demandé des précisions, a été informé que cette réunion visait à répondre aux

besoins de la région en matière de données relatives aux politiques à adopter et au développement, et qu'elle aurait un caractère ponctuel. Le Comité a également été informé que le groupe directeur régional spécialisé dans les statistiques économiques continuerait de travailler et que cette réunion exceptionnelle d'experts ne changerait rien pour lui.

Chapitre 20 Développement économique en Europe

	<i>Dollars É.-U.</i>
Ressources de l'exercice 2014-2015 (aux taux révisés)	72 532 600
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2016-2017	71 770 000
Ressources demandées pour l'exercice 2016-2017, après actualisation préliminaire	70 890 600
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	32 240 600

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2014-2015 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

V.46 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice biennal 2016-2017 au chapitre 20 du budget ordinaire s'établit à 71 770 000 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution de 762 600 dollars (soit 1,1 %) par rapport aux ressources de l'exercice 2014-2015 aux taux révisés. Par ailleurs, l'Office des Nations Unies à Genève continuera de dispenser des services généraux et administratifs et des services de conférence et de bibliothèque à la Commission économique pour l'Europe (CEE) durant l'exercice biennal 2016-2017. Les ressources demandées sont complétées par celles du programme ordinaire de coopération technique et du Compte pour le développement (voir également les chapitres 23 et 35 ci-après).

V.47 Selon le Secrétaire général, cette diminution de 762 600 dollars tient aux quatre facteurs suivants (voir A/70/6 (Sect. 20), par. 20.18 à 20.21) :

a) La non-reconduction de dépenses non renouvelables d'un montant de 226 700 dollars au titre des ajustements techniques, dépenses qui avaient été inscrites à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour couvrir la suppression de postes en 2014-2015;

b) La proposition de transférer trois postes au titre des transferts entre les composantes;

c) Une diminution nette d'un montant de 195 400 dollars au titre des gains d'efficacité découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale, qui résulte de la proposition de geler le recrutement à des postes permanents (200 900 dollars), économie en partie contrebalancée par une augmentation des montants prévus au titre des objets de dépense autres que les postes (5 500 dollars), en vue notamment de couvrir les besoins en personnel temporaire (autres que pour les réunions) pendant les périodes de travail les plus chargées;

d) Une réduction des crédits d'un montant de 340 500 dollars au titre des nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale, qui résulte de la proposition de geler le recrutement à des postes permanents (254 500 dollars) et de la réduction des ressources demandées au titre des objets de dépense autres que les postes (86 000 dollars), laquelle tient principalement à la baisse des dépenses relatives aux voyages qui devrait résulter de l'application des règles approuvées pour les voyages en avion.

V.48 On trouvera au chapitre I ci-dessus les commentaires et observations du Comité consultatif concernant la présentation des réductions proposées.

V.49 Le Comité consultatif a obtenu, à sa demande, le tableau ci-après qui récapitule, par objets de dépense, les réductions proposées au titre des gains d'efficacité et des autres réductions susmentionnées. Le Comité note l'augmentation des ressources demandées à la rubrique Autres dépenses de personnel.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts pour l'exercice 2014-2015</i>	<i>Réductions proposées pour 2016-2017</i>	
		<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Postes	68 191,5	(455,4)	(0,7)
Autres dépenses de personnel	458,4	13,2	2,9
Consultants	340,5	–	–
Experts	32,3	–	–
Voyages	939,8	(93,7)	(10,0)
Services contractuels	591,2	–	–
Frais généraux de fonctionnement	69,3	–	–
Frais de représentation	25,7	–	–
Fournitures et accessoires	152,1	–	–
Mobilier et matériel	460,9	–	–
Subventions et contributions	1 270,9	–	–
Total	72 532,6	(535,9)	(0,7)

V.50 Le tableau V.6 indique, pour le budget ordinaire, le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2014-2015 et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour l'exercice biennal 2016-2017. Il présente également les postes qu'il est prévu de financer au moyen de fonds extrabudgétaires pour 2016-2017.

Tableau V.6
Tableau d'effectifs proposé

	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour 2014-2015	196	1 SGA, 1 D-2, 9 D-1, 23 P-5, 34 P-4, 36 P-3, 21 P-2/1, 6 G(1°C), 65 G (AC)
Postes proposés pour 2016-2017	196	1 SGA, 1 D-2, 9 D-1, 23 P-5, 34 P-4, 36 P-3, 21 P-2/1, 6 G(1°C), 65 G(AC)
Transferts	3	1 D-1 relevant du sous-programme 4 (Coopération et intégration économiques) transféré au sous-programme 7 (Foresterie et bois) 1 P-4 et 1 P-2 relevant du sous-programme 6 (Commerce) transférés au sous-programme 2 (Transports)
<i>Ressources extrabudgétaires</i>		
Postes proposés pour 2016-2017	29	20 P-4/3, 2 P-2/1, 7 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

Transferts de poste

V.51 Le Secrétaire général propose le transfert de trois postes (1 D-1, 1 P-4 et 1 P-2) soit : a) deux postes (1 P-4 et 1 P-2 relevant du sous-programme 6) au sous-programme 2 (Transports); b) un poste (1 D-1 relevant du sous-programme 4) au sous-programme 7 (Foresterie et bois). En ce qui concerne l'exécution des activités prévues au titre du sous-programme 7, le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, que la nouvelle Division des forêts, des terres et du logement serait chargée de mettre en œuvre le sous-programme 7 et les composantes logement et aménagement du territoire du sous-programme 8 (Logement, aménagement du territoire et population), l'exécution de la composante population incombant à la Division de statistique. Le Comité constate que le fascicule du budget ne donne aucun renseignement sur cette nouvelle division. **Tout en recommandant d'approuver la proposition de transfert des trois postes à la Commission économique pour l'Europe, le Comité consultatif compte que le Secrétaire général communiquera davantage d'informations au sujet de cette nouvelle division à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017.**

Gel du recrutement

V.52 Le Secrétaire général propose un gel du recrutement à des postes permanents, comme indiqué au paragraphe V.47 c) et d) ci-dessus. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Secrétaire général avait recensé deux postes d'agent des services généraux (Autres classes) auxquels il proposait de geler le recrutement : 1 poste de secrétaire relevant de la Direction exécutive et administration, pour une période de 22 mois, et 1 poste d'assistant informaticien relevant de l'appui au programme, pour une période de 18 mois. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver le gel du recrutement aux deux postes d'agent des services généraux (Autres classes),**

l'un pendant 22 mois et l'autre pendant 18 mois, et les réductions de crédits correspondantes au titre des postes. Les ressources demandées correspondantes au titre des autres objets de dépense devront être modifiées en conséquence.

Postes vacants

V.53 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 avril 2015 la Commission économique pour l'Europe comptait quatre postes vacants. Les futurs titulaires de trois de ces postes ont déjà été sélectionnés; le quatrième est resté vacant car il fallait d'abord redéfinir les fonctions attachées au poste compte tenu des besoins du Service administratif dans la perspective de la mise en service prochaine d'Umoja; l'avis de vacance de poste sera publié sur Inspira en juillet 2015. Le Comité a également été informé qu'au 30 avril 2015 aucun de ces postes n'était vacant depuis au moins deux ans.

V.54 Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe V.52 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les postes.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

V.55 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice biennal 2016-2017 au titre des objets de dépense autres que les postes s'établit à 4 033 900 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution de 307 200 dollars (soit 7,1 %) par rapport aux ressources de l'exercice 2014-2015 aux taux révisés. **Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe V.52 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes.**

Observations et recommandations générales

Publications

V.56 En ce qui concerne la publication intitulée *Inégalités entre les sexes, croissance et politiques dans la région de la CEE : les défis à relever* qu'il est proposé de faire paraître [ibid., par. 20.39 b) ii)], le Comité consultatif a appris, en réponse à ses questions, que le sujet de l'étude n'avait été approuvé par aucun organe intergouvernemental de la Commission économique pour l'Europe, mais qu'il avait été proposé par le Secrétaire général, une telle étude s'inscrivant selon lui dans le cadre des activités d'examen et de suivi du Programme d'action de Beijing dans la région. Le Comité a également appris qu'aucune décision n'avait été expressément adoptée sur cette question lors de la réunion régionale d'examen Beijing +20, tenue à Genève les 6 et 7 novembre 2014 et intitulée « L'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et des filles au service du développement durable dans la région de la CEE », mais que, de l'avis du Secrétaire général, le sujet de l'étude correspondait au thème des débats qui avaient eu lieu lors de la réunion.

Chapitre 21 Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes

	<i>Dollars É.-U.</i>
Ressources de l'exercice 2014-2015 (aux taux révisés)	114 050 000
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2016-2017	112 076 000
Ressources demandées pour l'exercice 2016-2017, après actualisation préliminaire	115 003 500
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	25 508 900

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2014-2015 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

V.57 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice biennal 2016-2017 au chapitre 21 du budget ordinaire s'établit à 112 076 000 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution de 1 974 000 dollars (soit 1,7 %) par rapport aux ressources de l'exercice 2014-2015 aux taux révisés. Ce montant est complété par les ressources du programme ordinaire de coopération technique et du Compte pour le développement (voir également les chapitres 23 et 35 ci-après).

V.58 Selon le Secrétaire général, cette diminution de 1 974 000 dollars tient aux quatre facteurs suivants (voir A/70/6 (Sect. 21), par. 21.24 à 21.27) :

a) La non-reconduction de dépenses non renouvelables d'un montant de 736 700 dollars se rapportant à l'application de la résolution 66/288;

b) Une augmentation nette d'un montant de 120 600 dollars au titre des nouveaux mandats et des transferts entre composantes, qui s'explique par l'allocation de ressources visant notamment à mettre en place la Conférence régionale sur le développement social de l'Amérique latine et des Caraïbes et par la proposition de reclasser 1 poste P-4 à la classe P-5, ces dépenses étant en partie compensées par la proposition de supprimer un poste d'agent local;

c) Une réduction des crédits d'un montant de 872 500 dollars au titre des gains d'efficacité découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale, qui résulte de la proposition de geler le recrutement à des postes permanents (706 500 dollars) et de supprimer un poste (93 800 dollars), ainsi que de la réduction des ressources demandées au titre des objets de dépense autres que les postes (72 200 dollars);

d) Une réduction des crédits d'un montant de 485 400 dollars au titre des nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale, qui résulte de la proposition de geler le recrutement à des postes permanents (264 600 dollars) et de la réduction des ressources demandées au titre des objets de dépense autres que les postes (220 800 dollars), laquelle tient principalement à la

baisse des dépenses relatives aux voyages qui devrait résulter de l'application des règles approuvées pour les voyages en avion.

V.59 On trouvera au chapitre I ci-dessus les commentaires et observations du Comité consultatif concernant la présentation des réductions proposées.

V.60 Le Comité consultatif a obtenu, à sa demande, le tableau ci-après qui récapitule, par objet de dépense, les réductions proposées au titre des gains d'efficacité et des autres réductions susmentionnées. Le Comité note l'augmentation des ressources demandées aux rubriques Consultants et Mobilier et matériel.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts pour 2014-2015	Réductions proposées pour 2016-2017	
		Montant	Pourcentage
Postes	93 981,7	(1 064,9)	(1,1)
Autres dépenses de personnel	3,184,1	(18,7)	(0,6)
Consultants	875,8	31,3	3,6
Experts	1 057,3	–	–
Voyages	1 953,0	(192,8)	(9,9)*
Services contractuels	2 215,4	(59,4)	(2,7)
Frais généraux de fonctionnement	7 617,9	(51,0)	(0,7)
Frais de représentation	33,6	–	–
Fournitures et accessoires	1 223,0	(83,0)	(6,8)
Mobilier et matériel	1 908,2	80,6	4,2
Total	114 050,0	(1 357,9)	(1,2)

* Compte tenu de la réduction de 10 % appliquée au montant révisé des crédits ouverts, une fois déduits les ajustements techniques et certaines dépenses.

V.61 Le tableau V.7 indique, pour le budget ordinaire, le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2014-2015 et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2016-2017. Il présente également les postes qu'il est prévu de financer au moyen de fonds extrabudgétaires pour 2016-2017.

Tableau V.7
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre de postes	Classe
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour 2014-2015	488	1 SGA, 2 D-2, 13 D-1, 30 P-5, 62 P-4, 60 P-3, 49 P-2/1, 4 G(AC), 264 AL, 3 AN
Postes proposés pour 2016-2017	487	1 SGA, 2 D-2, 13 D-1, 31 P-5, 61 P-4, 60 P-3, 49 P-2/1, 4 G(AC), 263 AL, 3 AN
Suppression	(1)	1 AL relevant de la composante appui au programme

	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>
Reclassement	1	1 P-4 reclassé à P-5 à la composante direction exécutive et administration
Transferts	10	<p>1 AL transféré au sein de la composante direction exécutive et administration</p> <p>1 P-3 de la composante appui au programme (Groupe de la gestion des projets) transféré à la composante direction exécutive et administration (Division des opérations et de la planification des programmes)</p> <p>1 P-5 relevant du sous-programme 3 transféré de Montevideo à Santiago</p> <p>1 AL relevant de la composante appui au programme transféré au sous-programme 3</p> <p>1 P-4 relevant du sous-programme 3 transféré de Brasilia à Montevideo</p> <p>1 P-2 transféré au sein de la composante appui au programme, de la Section de l'informatique à la Division des publications et des services Web</p> <p>1 AL transféré de la composante direction exécutive et administration (Groupe de l'information) à la composante appui au programme (Division des publications et des services Web)</p> <p>1 AL transféré au sein de la composante appui au programme, des services d'appui généraux à la Division des publications et des services Web</p> <p>1 AL transféré au sein de la composante appui au programme, de la Section des services financiers à la Section de l'informatique</p> <p>1 P-4 relevant du sous-programme 3 transféré au sous-programme 13</p>
<i>Ressources extrabudgétaires</i>		
Postes proposés pour 2016-2017	40	1 D-1, 3 P-5, 4 P-4/3, 1 P-2/1, 31 AL

Observations et recommandations concernant les postes

Suppression de poste

V.62 Le Secrétaire général propose de supprimer un poste d'agent local de la Section de l'informatique relevant de l'appui au programme. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que cette suppression de poste ne devrait avoir aucune incidence sur l'exécution des activités de la Commission, les fonctions attachées au poste étant principalement des fonctions d'appui au Système intégré de gestion, lequel doit être remplacé par Umoja en novembre 2015. **Le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition de supprimer le poste.**

Reclassement de poste

V.63 Le Secrétaire général propose de reclasser un poste P-4 en poste de spécialiste de l'information hors classe (P-5) à la rubrique Direction exécutive et administration. Le Secrétaire général indique que le titulaire du poste serait chargé de coordonner la conceptualisation, la conception et la réalisation de la stratégie d'information globale de la Commission, ainsi que de créer et d'entretenir des

réseaux de contacts de haut niveau dans le domaine de la communication, au sein des médias, des organisations gouvernementales, des institutions internationales et d'autres groupes et organisations de la société civile. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le poste qu'il était proposé de reclasser de P-4 à P-5 correspondait à un poste de chef du Groupe de l'information et que la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) était la seule commission régionale où les fonctions attachées à ce poste étaient exercées par un administrateur de la classe P-4. Le Comité a également été informé que si la proposition de reclassement était approuvée, le poste serait pourvu selon les procédures de recrutement en place au Secrétariat. **Le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition de reclasser le poste P-4 en poste de spécialiste de l'information hors classe (P-5).**

Transferts de poste

V.64 Le Secrétaire général propose de transférer 10 postes (1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 P-2 et 5 postes d'agent local) au sein de la CEPALC. Ayant demandé des précisions sur les transferts proposés, le Comité consultatif s'est fait remettre le tableau V.8. **Le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition de transférer 10 postes au sein de la CEPALC.**

Tableau V.8

Transferts de poste proposés

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>Poste</i>	<i>Transfert proposé</i>	<i>Finalité du transfert</i>
Direction exécutive et administration	1 AL	Poste transféré au sein de la composante direction exécutive et administration, du Groupe de l'information et des services Web au Bureau du Secrétaire exécutif adjoint	Apporter un appui administratif au Bureau du Secrétaire exécutif adjoint
	1 AL	Poste transféré du Groupe de l'information (Direction exécutive et administration) à la Division des publications et des services Web (Appui au programme)	Apporter un appui au Groupe des services Web en ce qui concerne la gestion du site Web de la CEPALC et la diffusion des publications électroniques
Sous-programme 3 (Politiques macroéconomiques et croissance)	1 P-5	Poste relevant du sous-programme 3 transféré de Montevideo à Santiago	Appuyer la mise en œuvre du programme de travail prévu au titre du sous-programme 3 en matière de politique macroéconomique et notamment de politique budgétaire
	1 P-4	Poste relevant du sous-programme 3 transféré de Brasilia à Montevideo	Appuyer la mise en œuvre à Montevideo du programme de travail prévu au titre du sous-programme 3
	1 P-4	Poste transféré du sous-programme 3 au sous-programme 13	Le titulaire du poste exercerait ses fonctions d'économiste au Bureau sous-régional pour les Caraïbes et serait chargé des activités de préparation aux catastrophes et de

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>Poste</i>	<i>Transfert proposé</i>	<i>Finalité du transfert</i>
			gestion des catastrophes, sur la base notamment des stratégies de réduction des risques et des programmes d'adaptation aux changements climatiques entrant dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015
Appui au programme	1 P-3	Poste transféré du Groupe de la gestion des projets (Appui au programme) à la Division des opérations et de la planification des programmes (Direction exécutive et administration)	Appuyer l'élaboration du projet de cadre stratégique, la préparation du projet de programme de travail de la Commission et la coordination des activités de coopération technique financées au titre du programme ordinaire de coopération technique et du Compte pour le développement
	1 AL	Poste relevant de la composante appui au programme transféré au sous-programme 3	Apporter un appui administratif, à savoir superviser le tri de tout le courrier reçu et son classement par ordre de priorité, recenser les questions à soumettre à l'attention du Directeur et communiquer des instructions aux membres du personnel aux fins de suite à donner
	1 P-2	Poste transféré au sein de la composante appui au programme, de la Section de l'informatique à la Division des publications et des services Web	Apporter un appui au Groupe des services Web en ce qui concerne la gestion du site Web de la CEPALC et la diffusion des publications électroniques
	1 AL	Poste transféré au sein de la composante appui au programme, des services d'appui généraux à la Division des publications et des services Web	
	1 AL	Poste transféré au sein de la composante appui au programme, de la Section des services financiers à la Section de l'informatique	Apporter un appui pour la maintenance du matériel informatique

Gel du recrutement

V.65 Le Secrétaire général propose un gel du recrutement à des postes permanents, comme indiqué au paragraphe V.58 c) et d) ci-dessus. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Secrétaire général avait recensé six postes auxquels il proposait de geler le recrutement pendant 24 mois :

a) deux postes relevant du sous-programme 3 (Politiques macroéconomiques et croissance) (1 poste d'agent local d'assistant de secrétariat et 1 poste d'agent local d'assistant bibliothécaire); b) quatre postes relevant de l'appui au programme (1 poste P-4 d'informaticien systèmes, 1 poste P-2/1 de spécialiste des ressources humaines, 1 poste d'agent local d'assistant informaticien et 1 poste d'agent local d'assistant au courrier). **Le Comité consultatif recommande d'approuver le gel du recrutement aux six postes pendant 24 mois et les réductions de crédits correspondantes au titre des postes. Les ressources demandées correspondantes au titre des autres objets de dépense devront être modifiées en conséquence.**

Postes vacants

V.66 Le Comité consultatif a été informé qu'au 30 avril 2015 la CEPALC comptait 22 postes vacants. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, sur ce nombre, six postes étaient temporairement vacants du fait que leurs titulaires étaient affectés provisoirement à d'autres tâches. Par ailleurs, le recrutement était achevé, ou en passe de l'être, pour 12 autres postes, la CEPALC comptant que leurs nouveaux titulaires prendront leurs fonctions avant la fin de l'année. Le Comité a également été informé qu'au 30 avril 2015 aucun de ces postes n'était vacant depuis au moins deux ans.

V.67 Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe V.65 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les postes.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

Conférence régionale sur le développement social de l'Amérique latine et des Caraïbes

V.68 Le Secrétaire général indique que l'augmentation nette d'un montant de 13 200 dollars au titre des organes directeurs est due principalement à l'allocation de ressources visant à mettre en place la Conférence régionale sur le développement social de l'Amérique latine et des Caraïbes (97 100 dollars), dont la CEPALC a approuvé la création en tant qu'organe subsidiaire de la Commission à sa trente-cinquième session en mai 2014 (ibid., par. 21.52 et 21.57). Le Comité consultatif a été informé qu'un état des incidences sur le budget-programme avait été présenté oralement aux États membres de la CEPALC avant que celle-ci n'adopte la résolution 682 (XXXV) portant création de la conférence régionale, et que les organes intergouvernementaux compétents avaient approuvé par la suite la création de ladite conférence et les incidences y relatives sur le budget-programme. Un montant de 97 100 dollars a donc été inscrit au chapitre 21 du budget de l'exercice biennal 2016-2017 pour permettre l'exécution de ce nouveau mandat.

V.69 Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe V.65 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes.

Observations et recommandations générales

V.70 Le Comité consultatif note que l'objectif consistant à atteindre un taux d'exécution du budget de 100 % sert de mesure de résultats pour l'indicateur de

succès « utilisation rationnelle et efficace des ressources » à la rubrique Direction exécutive et administration (ibid., tableau 21.8). Le Comité a formulé des observations sur cet objectif lors son examen du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015. **Le Comité consultatif continue de penser qu'il ne constitue pas une mesure appropriée de l'efficience ou de l'efficacité de la gestion d'un programme ou de l'utilisation prudente de ses ressources, mais un simple constat que les ressources allouées dans le cadre d'un chapitre ont bien été dépensées. Il juge donc utile d'élaborer de nouveaux instruments de mesure des résultats (voir A/68/7, par. 58 et 59).**

Chapitre 22 Développement économique et social en Asie occidentale

	<i>Dollars É.-U.</i>
Montant révisé des crédits ouverts pour 2014-2015	72 073 800
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2016-2017	70 232 800
Ressources demandées pour l'exercice 2016-2017, après actualisation préliminaire	73 452 500
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	9 802 400

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2014-2015 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

V.71 Les ressources à prévoir au budget ordinaire au titre du chapitre 22 pour l'exercice biennal 2016-2017 s'élèvent à 70 232 800 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 1 841 000 dollars (soit 2,6 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour l'exercice 2014-2015. Les ressources demandées sont complétées par celles du programme ordinaire de coopération technique et du Compte pour le développement (voir aussi, plus loin, les chapitres 23 et 35).

V.72 Le Secrétaire général attribue la diminution nette de 1 841 000 dollars à quatre facteurs (voir A/70/6 (Sect. 22), par. 22.35 à 22.45), comme suit :

a) Ajustements techniques : non-reconduction de dépenses non renouvelables d'un montant total de 1 039 100 dollars, dont des dépenses ponctuelle liées à l'application de la résolution 66/288 (761 700 dollars), et au projet de travaux de protection contre les explosions au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) à Beyrouth (277 400 dollars);

b) Nouveaux mandats et transferts entre les composantes : augmentation nette de 21 200 dollars résultant de divers ajustement expliqués aux paragraphes 22.36 à 22.41 du fascicule du budget à l'examen, dont la création d'un comité intergouvernemental de la technologie au service du développement et la restructuration de certaines composantes de la CESAO afin de faire face à des difficultés actuelles et futures;

c) Gains d'efficacité découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale : diminution de 591 500 dollars, résultant de la proposition de geler les recrutements à des postes permanents (410 100 dollars) et de réductions des ressources demandées au titre des objets de dépense autres que les postes (181 400 dollars);

d) Nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale : diminution de 231 600 dollars, résultant de la proposition de geler les recrutements à des postes permanents (160 400 dollars) et de réductions des ressources demandées au titre des autres objets de dépense (71 200 dollars), soit essentiellement la baisse des dépenses au titre des voyages du personnel et des consultants qui devrait résulter de l'application des règles approuvées pour les voyages en avion.

V.73 Le Comité consultatif a formulé plus haut, au chapitre I, ses commentaires et observations concernant la présentation des réductions proposées.

V.74 En ayant fait la demande, le Comité consultatif a reçu communication du tableau ci-après, qui indique la répartition par objet de dépenses de toutes les réductions proposées se rapportant aux gains d'efficacité et nouvelles réductions susmentionnés.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts pour 2014-2015</i>	<i>Réductions proposées pour 2016-2017</i>	
		<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Postes	60 054,9	(570,5)	(0,9)
Autres dépenses de personnel	1 942,0	(181,4)	(9,3)
Consultants	967,9	(3,1)	(0,3)
Experts	1 410,9	–	–
Voyages	724,0	(68,1)	(9,4)*
Services contractuels	2 059,0	–	–
Frais généraux de fonctionnement	3 604,3	–	–
Dépenses de représentation	30,0	–	–
Fournitures et accessoires	875,8	–	–
Mobilier et matériel	405,0	–	–
Total	72 073,8	(823,1)	(1,1)

* Réduction de 10 % appliquée aux crédits révisés, compte non tenu des ajustements techniques et de certaines exceptions.

V.75 Le tableau 9 récapitule, pour le budget ordinaire, les postes approuvés pour l'exercice biennal 2014-2015 et les postes proposés pour l'exercice biennal 2016-2017. Il indique aussi les postes à financer par des ressources extrabudgétaires pour 2016-2017.

Tableau V.9
Tableau d'effectifs proposé

	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour 2014-2015	260	1 SGA, 2 D-2, 8 D-1, 25 P-5, 36 P-4, 29 P-3, 18 P-2/1, 1 SM, 3 AN, 137 AL
Postes proposés pour 2016-2017	258	1 SGA, 2 D-2, 8 D-1, 25 P-5, 38 P-4, 29 P-3, 17 P-2/1, 1 SM, 3 AN, 134 AL
Nouveaux postes	3	1 P-3 pour la Division de l'intégration du développement économique (sous-programme 3) 2 P-3 pour la Division des services administratifs (Appui au programme)
Suppressions	(5)	1 P-3, 1 P-2 et 3 AL (Appui au programme)
Reclassements	2	2 P-3 to 2 P-4 (Appui au programme)
Transferts	14	3 AL (de la composante direction exécutive et administration à la composante appui au programme) 1 P-2, 1 AL (du sous-programme 1 au sous-programme 3) 1 P-4 (du sous-programme 2 au sous-programme 3) 1 AL (du sous-programme 2 au sous-programme 7) 1 P-4 (du sous-programme 2 au programme support) 1 P-4, 1 P-3 (du sous-programme 4 au sous-programme 5) 1 P-4 (du sous-programme 4 to programme support) 1 D-2, 1 AL (de la composante appui au programme à la composante direction exécutive et administration) 1 AL (de la composante appui au programme au sous-programme 7)
<i>Ressources extrabudgétaires</i>		
Poste proposé for 2016-2017	1	1 P-4

Observations et recommandations concernant les postes

Nouveaux postes

V.76 Le Secrétaire général propose de créer trois postes P-3, dont a) un pour le sous-programme 3 (poste d'économiste à la Division de l'intégration du développement économique, proposé en raison de la restructuration envisagée de la Commission) et b) deux pour la composante appui au programme (un poste de fonctionnaire d'administration, proposé pour épauler le Directeur des services administratifs, et un poste de spécialiste de la gestion des immobilisations corporelles à la Section des services généraux, proposé en raison du surcroît de complexité découlant la comptabilité de ces actifs selon les Normes comptables internationales pour le secteur public).

V.77 Le Comité consultatif relève, à la lecture des renseignements qui lui ont été fournis, que la création du poste P-3 d'économiste est proposée du fait de la restructuration envisagée compte tenu des résultats de l'examen indépendant de l'efficacité du programme de la CESAO qui avait été effectué à la suite des

bouleversements économiques et sociaux survenus dans la région arabe. Ayant demandé des précisions, il a appris que ce poste était destiné à la Section de la gouvernance économique de la Division de l'intégration du développement économique, au titre du sous-programme 3. Le projet de restructuration institutionnelle nécessite de renforcer toutes les sections au sein de la Division, comme en témoigne la proposition de transférer trois postes (1 P-4, 1 P-2 et 1 AL) et de créer un nouveau poste (P-3). Le Comité consultatif a été informé en outre que les effectifs existants de la Section de la gouvernance économique ne suffiraient pas pour faire face à l'accroissement du volume de travail lié aux demandes d'analyse quantitative formulées par les États Membres dans la région. Le titulaire du poste d'économiste (P-3) axerait notamment ses travaux sur l'analyse des systèmes de gouvernance économique, la conception et la mise au point des modèles et bases de données voulus, et l'exécution de projets de coopération technique se rapportant aux plans de développement à long terme.

V.78 Le Comité consultatif recommande d'approuver la création des trois postes P-3 proposés pour la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale.

Reclassements

V.79 Le Secrétaire général propose de reclasser deux postes P-3 à P-4, l'un à la Section du budget et des finances et l'autre à la Section de la gestion des ressources humaines, au titre de la composante Appui au programme. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a appris que ces reclassements étaient proposés en raison de l'augmentation de la complexité et du volume des activités, et de l'insuffisance du personnel d'encadrement entre les classes P-3 et P-5 dans les deux sections. **En l'absence d'information sur l'augmentation de la charge de travail et l'insuffisance de postes d'encadrement, le Comité consultatif n'est pas convaincu par les justifications avancées, et recommande par conséquent de ne pas approuver la proposition de reclasser les deux postes de P-3 à P-4.**

Transferts

V.80 Le Secrétaire général propose de transférer 14 postes, comme suit :

- a) Deux postes à la composante direction exécutive et administration (1 D-2 et 1 AL provenant de la composante appui au programme);
- b) Deux postes au sous-programme 3 (Développement économique et intégration) (1 P-4 provenant du sous-programme 2 et 1 P-2 et 1 AL provenant du sous-programme 1);
- c) Deux postes au sous-programme 5 (Établissement de statistiques aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur les faits) (1 P-4 et 1 P-3 provenant du sous-programme 4);
- d) Deux postes au sous-programme 7 (Atténuation des conflits et développement) (1 AL provenant du sous-programme 2 et 1 AL provenant de la composante appui au programme);
- e) Cinq postes à la composante Appui au programme (1 P-4 provenant du sous-programme 2, 1 P-4 provenant du sous-programme 4 et 3 AL provenant de la composante Direction exécutive et administration).

V.81 Le Secrétaire général indique que le transfert de deux postes (1 D-2 et 1 AL) à la composante direction exécutive et administration est proposé en vue du regroupement, au sein du Bureau du Secrétaire exécutif, du Bureau du Secrétaire exécutif adjoint pour l'appui au programme et du Bureau du Secrétaire exécutif adjoint pour le programme pour renforcer la cohérence et la coordination des activités. Par ailleurs, les transferts de postes aux sous-programmes 3, 5 et 7 sont proposés dans le cadre de la restructuration de la Commission.

V.82 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les variations d'effectifs au titre des sous-programmes 3 et 5 étaient proposées aux fins d'appliquer les résolutions 66/288 et 67/226 de l'Assemblée générale, confiant aux commissions régionales la mission de renforcer leurs capacités analytiques pour appuyer les activités de développement des pays et la collaboration interinstitutions. Elles s'inscrivaient également dans le cadre de la restructuration proposée pour que la CESAO puisse mieux s'adapter aux problèmes actuels et futurs et aux bouleversements économiques et sociaux qui touchaient la région arabe, et mettre à profit la position unique qu'elle occupait afin contribuer à une nouvelle stratégie de développement régionale. Le Comité consultatif a été informé également que les projets visant à réorienter les activités de la Commission et à en accroître les effets dans les grands domaines prioritaires de la région avaient fait l'objet d'échanges réguliers avec les États Membres. À cette fin, tenant compte de ses capacités internes, la CESAO avait recensé les postes et les qualifications des fonctionnaires devant être transférés pour une utilisation plus efficace et plus rationnelle. **Le Comité consultatif recommande d'approuver le transfert proposé des 14 postes.**

Gel des recrutements

V.83 Le Secrétaire général propose de geler les recrutements à des postes permanents, comme indiqué plus haut, aux alinéas c) et d) du paragraphe V.72. S'étant renseigné, le Comité consultatif a appris que cinq postes permanents avaient été sélectionnés par le Secrétaire général aux fins de ce gel pour des durées variées (représentant au total 96 mois de travail, soit l'équivalent de quatre postes), comme suit : a) 20 mois pour un poste d'assistant administratif (agent local) relevant du sous-programme 2 (Développement social); b) six mois pour un poste d'assistant statistique (agent local) relevant du sous-programme 5 (Établissement de statistiques aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur les faits); c) 24 mois pour deux postes d'agent local (assistant aux voyages et assistant informaticien) et 22 mois pour un poste d'agent local (assistant aux ressources humaines) relevant de la composante Appui au programme.

V.84 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le gel des recrutements était une mesure provisoire devant permettre à la CESAO d'acquérir l'expérience nécessaire de l'application d'Umoja avant de prendre des décisions fermes concernant sa structure organisationnelle et ses tableaux d'effectifs. Pour l'heure, les incidences de la mise en service d'Umoja sur tels et tels postes n'étant pas connues, la CESAO avait sélectionné les postes susvisés soit parce qu'ils étaient vacants soit parce que leurs titulaires allaient prendre leur retraite. Il ne s'agissait pas nécessairement des postes dont la suppression serait demandée en définitive pour l'exercice biennal 2018-2019. **Le Comité consultatif constate que les fonctions du poste d'assistant statistique, relevant du sous-programme 5 (Établissement de statistiques aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur les faits) concernent un domaine qui doit être renforcé dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015 [voir aussi,**

plus loin, le chapitre 35 (Compte pour le développement)]. Le Comité se prononce donc contre le gel du recrutement au poste d'assistant statistique pendant six mois et une éventuelle réduction des ressources correspondantes au titre des postes et autres objets de dépense.

V.85 Par ailleurs, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver le gel des recrutements aux quatre autres postes pour les durées indiquées par le Secrétaire général et la réduction correspondante des ressources demandées au titre des postes. Le montant des autres objets de dépenses y afférents devrait être ajusté en conséquence.

Postes vacants

V.86 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 avril 2015 six postes étaient vacants à la CESAO. Trois de ces six postes étaient occupés par du personnel affecté à titre temporaire, un candidat avait été sélectionné pour pourvoir un poste, une candidature à un autre poste était à l'examen et les préparatifs de la publication d'un avis de vacance étaient en cours pour un poste. Le Comité consultatif a été informé également qu'aucun des postes susmentionnés n'avait été vacant pendant au moins deux ans.

V.87 Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes V.79, V.84 et V.85, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les postes.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

V.88 Les ressources demandées au chapitre 22 pour les objets de dépense autres que les postes s'élèvent à 10 746 300 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution de 1 272 600 dollars (10,6 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2014-2015. **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes V.79, V.84 et V.85, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes.**

Chapitre 23 Programme ordinaire de coopération technique

(En dollars des États-Unis)

	<i>Dollars É.-U.</i>
Montant révisé des crédits ouverts pour 2014-2015	57 792 200
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2016-2017	56 936 200
Ressources demandées pour l'exercice 2016-2017, après actualisation préliminaire	60 160 400

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2014-2015 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

V.89 Les ressources dont l'inscription au budget ordinaire est demandée par le Secrétaire général au titre du chapitre 23 pour l'exercice biennal 2016-2017 s'élèvent à 56 936 200 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 856 000 dollars (soit 1,5 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2014-2015. Un récapitulatif détaillé des ressources nécessaires par composante, par objet de dépense, par programme et par entité responsable est donné dans les tableaux 23.2 à 23.4 du fascicule du budget correspondant, paru sous la cote A/70/6 (Sect. 23).

V.90 Le Secrétaire général attribue la diminution nette de 856 000 dollars aux nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale, soit essentiellement la baisse des dépenses prévues au titre des voyages qui devrait résulter de l'application des règles approuvées pour les voyages en avion, et aux nouveaux gains d'efficacité que les entités comptent réaliser durant l'exercice 2016-2017.

V.91 Le Comité consultatif a formulé plus haut, au chapitre I, ses commentaires et observations concernant la présentation des réductions proposées.

V.92 En ayant fait la demande, le Comité consultatif a reçu communication du tableau ci-après, qui indique la répartition par objet de dépenses de toutes les variations proposées se rapportant aux nouvelles réductions mentionnées plus haut.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts pour 2014-2015</i>	<i>Réductions proposées pour 2016-2017</i>	
		<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Postes			
Autres dépenses de personnel	31 671,9	(33,6)	(0,1)
Consultants	6 269,6	(12,2)	(0,2)
Voyages	5 751,2	(610,3)	(10,6)
Services contractuels	164,1	–	–
Frais généraux de fonctionnement	89,3	(4,6)	(5,2)
Fournitures et accessoires	4,3	–	–
Mobilier et matériel	133,2	(7,2)	(5,4)
Subventions et contributions	13 708,6	(188,1)	(1,4)
Total	57 792,2	(856,0)	(1,5)

V.93 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le programme ordinaire de coopération faisait partie des domaines d'activités du Secrétariat pour lesquels l'objectif d'une réduction de 1,5 % des crédits avait été fixé. En ce qui concerne la répartition des réductions, il a été informé qu'une réduction uniforme était applicable, par programme, pour les entités responsables de l'exécution du programme ordinaire (ibid., tableau 23.4), mais que chaque entité était cependant autorisée à allouer les ressources en fonction des domaines d'intervention que l'Organisation et les États membres considéraient prioritaires (ibid., tableaux 23.6 et 23.13). Ayant demandé des précisions sur la proposition de

réduire de 188 100 dollars le montant des ressources demandées au titre des subventions et contributions, le Comité consultatif a appris que ces ressources étaient destinées à couvrir le coût des bourses et de la participation à des séminaires. Il fait observer qu'il s'agit là d'une des principales activités par lesquelles un appui est fourni au titre du programme ordinaire de coopération technique (voir également, plus loin, par. V.100). **Étant donné que les ressources prévues au titre des subventions et contributions couvrent le coût des bourses et de la participation à des séminaires, qui contribuent aux activités de fond du programme ordinaire de coopération technique, le Comité consultatif estime que la réduction proposée de 188 100 dollars pourrait avoir des effets préjudiciables sur les principaux domaines d'intervention. Le Comité consultatif recommande par conséquent de ne pas approuver la réduction de 188 100 dollars proposée par le Secrétaire général à la rubrique des subventions et contributions.**

V.94 Le Secrétaire général indique que, dans sa résolution 67/226 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, l'Assemblée générale a réaffirmé les principales orientations du programme, à savoir : la coopération Sud-Sud, la promotion et le transfert de nouvelles technologies, l'utilisation des compétences nationales et l'appui à l'échange de connaissances. Il souligne que le suivi effectif de la mise en œuvre de l'examen quadriennal devrait s'inscrire dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015 qui ne cesse d'évoluer (ibid., par. 23.4).

V.95 Les activités menées au titre du programme régional de coopération techniques sont regroupées dans deux composantes, comme suit :

a) Services consultatifs sectoriels, exécutés par le Département des affaires économiques et sociales, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Les ressources prévues, d'un montant de 23 251 500 dollars (soit 40,8 % du total des ressources demandées pour le chapitre considéré) couvriraient des services représentant 690 mois de travail, contre 701 mois de travail durant l'exercice biennal 2014-2015 (ibid., par. 23.29 et tableau 23.13);

b) Services consultatifs régionaux et sous-régionaux, exécutés par les cinq commissions régionales. Les ressources prévues, d'un montant de 33 684 700 dollars (soit 59,2 % du total) couvriraient des services représentant 1 080 mois de travail durant l'exercice 2016-2017, contre 936 mois durant l'exercice biennal 2014-2015 (ibid., par. 23.29 et 23.40 et tableau 23.6).

V.96 Le Secrétaire général indique que les entités responsables coordonnent les activités menées au titre du programme dans le cadre de mécanismes internes, dont le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, et au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement. Étant donné qu'elles sont toutes des entités non implantées localement, elles collaborent avec le coordonnateur résident et les organismes implantés localement pour optimiser l'incidence des activités de développement menées à l'échelle des pays (ibid., par. 23.8 et 23.9). L'objectif qui guide la programmation des ressources allouées aux différentes entités responsables de l'exécution du programme ordinaire de coopération technique et la stratégie et les critères qui président à l'exécution des activités sont décrits au paragraphe 23.13 du fascicule à l'examen. En ayant fait la demande, le Comité consultatif a reçu

communication du tableau ci-après, indiquant les ressources allouées aux entités responsables au titre du budget ordinaire.

Tableau V.10

Programme ordinaire de coopération technique : ressources demandées au titre de l'exercice biennal 2016-2017 pour toutes les entités responsables

	<i>Programme ordinaire de coopération technique (chapitre 23)</i>				<i>Chapitre du budget</i>			
	<i>Crédits ouverts pour 2014-2015 (a)</i>	<i>Variation</i>		<i>Crédits demandés pour 2016-2017 (avant actualisation) (d) = (a) + (b)</i>	<i>Chapitre</i>	<i>Montant (e)</i>	<i>Total (f) = (d) + (e)</i>	<i>Pourcentage du total (g) = (d)/(f)</i>
		<i>Montant (b)</i>	<i>Pourcentage (c) = (b)/(a)</i>					
A. Services consultatifs sectoriels								
1. Affaires économiques et sociales	13 336,7	(195,4)	(1,5)	13 141,3	9	170 578,5	183 719,8	7,2
2. Commerce et développement	2 511,9	(37,2)	(1,5)	2 474,7	12	146 714,9	149 189,6	1,7
3. Établissements humains	1 344,2	(19,6)	(1,5)	1 324,6	15	22 270,0	23 594,6	5,6
4. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	1 585,7	(23,7)	(1,5)	1 562,0	16	43 148,4	44 710,4	3,5
5. Droits de l'homme	3 723,7	(54,9)	(1,5)	3 668,8	24	197 963,2	201 632,0	1,8
6. Aide humanitaire	1 096,2	(16,1)	(1,5)	1 080,1	27	31 283,8	32 363,9	3,3
B. Services consultatifs régionaux et sous-régionaux								
1. Développement économique et social en Afrique	12 765,3	(193,2)	(1,5)	12 572,1	18	149 120,9	161 693,0	7,8
2. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	5 952,3	(87,4)	(1,5)	5 864,9	19	100 750,8	106 615,7	5,5
3. Développement économique en Europe	3 791,9	(55,3)	(1,5)	3 736,6	20	71 770,0	75 506,6	4,9
4. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	6 152,1	(91,6)	(1,5)	6 060,5	21	112 076,0	118 136,5	5,1
5. Développement économique et social en Asie occidentale	5 532,2	(81,6)	(1,5)	5 450,6	22	70 232,8	75 683,4	7,2
Total	57 792,2	(856,0)	(1,5)	56 936,2		1 115 909,3	1 172 845,5	4,9

V.97 Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe V.93, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant le programme ordinaire de coopération technique.

Observations et recommandations générales

V.98 Au paragraphe V.113 de son précédent rapport (A/68/7), le Comité consultatif a recommandé à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de donner des précisions sur les arrangements d'administration, de gestion et de coordination du programme ordinaire de coopération technique dans le projet de budget de l'exercice suivant. Au paragraphe 23.26 du fascicule à l'examen, le Secrétaire général indique que, conformément aux procédures d'établissement du programme et du budget en vigueur, établies par l'Assemblée générale dans sa résolution 2514 (XXIV), les entités responsables du programme régional de coopération technique approuvent les différentes activités de renforcement des capacités sur la base des critères énoncés au paragraphe 23.13 dudit fascicule. Le Secrétaire général reste convaincu que l'intérêt du programme ordinaire de coopération technique réside dans sa gestion décentralisée et dans le fait qu'il constitue un instrument d'intervention rapide pour répondre aux besoins des pays en développement, et que la méthode la plus efficace pour ce faire est de recourir aux compétences spécialisées acquises par les entités responsables dans le cadre des fonctions normatives et analytiques qu'elles exercent.

V.99 Au cours de son examen du projet de budget programme pour l'exercice 2016-2017, le Comité consultatif a été informé, en réponse à ses questions, que le programme ordinaire de coopération technique avait pour caractéristique essentielle qu'il devait être gouverné par la demande, et répondre à des besoins d'appui au renforcement des capacités concrètement exprimés par les États Membres. Qui plus est, pour qu'ils complètent et favorisent la mise en œuvre des priorités stratégiques globales des entités responsables, les services ne pouvaient pas être fournis uniquement de façon ponctuelle, mais devaient s'inscrire dans une démarche programmatique plus générale reposant sur une connaissance approfondie des besoins nationaux. Le Comité consultatif a été informé également que l'essentiel du programme reposait sur les conseillers régionaux et interrégionaux, c'est-à-dire du personnel temporaire (autre que pour les réunions), dont les compétences englobaient aussi bien le renforcement des capacités que la connaissance concrète des sous-programmes. Il a appris en outre que les entités responsables concevaient des programmes de formation qui s'adressaient à de multiples pays, conformément à la démarche programmatique reposant sur les travaux normatifs et analytiques menés chacune d'entre elles. En ce qui concerne les consultants, le Comité consultatif constate, d'après les renseignements qui lui ont été communiqués à sa demande, qu'il serait possible dans certains cas d'utiliser les capacités internes avant de faire appel à un concours extérieur. Il a fait des commentaires et observations à ce sujet à la section D du chapitre I du présent rapport.

V.100 En ce qui concerne la distinction établie entre les trois types d'activités menées au titre du programme ordinaire de coopération technique, le Comité consultatif a été informé de ce qui suit : a) les services consultatifs avaient pour objet de répondre à des demandes d'avis sur des questions de principe, de donner des conseils précis sur des questions sectorielles se rapportant aux stratégies et programmes de développement et d'aider les gouvernements à formuler et à évaluer les activités visant à renforcer les programmes nationaux; b) les projets opérationnels servaient de lien avec les travaux de recherche et d'analyse reposant sur l'expérience acquises dans le cadre des activités exécutées et offraient la possibilité de tester, sur une petite échelle permettant de mesurer rapidement et étroitement leurs effets, les recommandations relatives aux orientations à suivre et

aux normes à adopter ; il s'agissait d'activités à plus long terme dont le financement était souvent complété par des ressources extrabudgétaire ou le Compte pour le développement; c) la formation était dispensée pour remédier à un manque de capacités décelé dans un ou plusieurs pays, à la demande des États Membres. **Le Comité consultatif réaffirme que la complémentarité du programme ordinaire de coopération technique et du Compte pour le développement doit être maintenue et approfondie afin d'optimiser l'effet conjugué des activités menées dans le cadre des deux mécanismes (voir par. V.114).**

V.101 En ce qui concerne l'établissement de rapports sur l'exécution du programme ordinaire de coopération technique, le Comité consultatif constate l'absence d'information relative aux résultats financiers au cours des périodes passées et actuelles. **Le Comité consultatif comprend que les fonds sont alloués à chaque entité responsable au niveau des sous-programmes pertinents mais n'en estime pas moins que la communication de l'information sur les résultats financiers devrait être renforcée; il compte qu'une information financière plus détaillée concernant l'exécution du programme sera présentée dans les rapports pertinents.**

Titre VI

Droits de l'homme et affaires humanitaires

Chapitre 24

Droits de l'homme

	<i>Dollar É.U.</i>
Montant révisé des crédits ouverts pour 2014-2015	208 381 700
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2016-2017	197 963 200
Ressources demandées pour l'exercice 2016-2017, après actualisation préliminaire	198 739 600
Quotes-parts hors budget ordinaire	4 357 600*
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	257 234 000

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2014-2015 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

* Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 69/308 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

VI.1 Pour l'exercice biennal 2016-2017, les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du budget ordinaire pour le chapitre 24 s'élèvent à 197 963 200 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution de 10 418 500 dollars, ou 5,0 %, par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2014-2015 (A/70/6 (Sect. 24) et Corr.1, tableau 24.3). Ce montant comprend les ressources nécessaires au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) (196 673 300 dollars) et au Comité des personnes disparues à Chypre (1 289 900 dollars).

VI.2 Le Secrétaire général explique la diminution nette de 10 418 500 dollars prévue au titre du budget ordinaire et la répartition de ce montant par les quatre facteurs suivants (voir A/70/6 (Sect. 24) et Corr.1, par. 24.12 à 24.16) :

a) Une diminution nette d'un montant de 14 286 900 dollars au titre des ajustements techniques se rapportant à la non-reconduction de dépenses non renouvelable liées principalement aux mandats limités dans le temps découlant des résolutions du Conseil des droits de l'homme (21 975 400 dollars); cette diminution est en partie contrebalancée par les 47 postes créés en 2015 (soit un montant de 7 688 500 dollars), dont 35 dans le cadre de l'action visant à renforcer et à améliorer le fonctionnement de l'ensemble des organes conventionnels des droits de l'homme (voir la résolution 68/268 de l'Assemblée générale); neuf postes dont la création découle de diverses résolutions du Conseil des droits de l'homme¹¹ et a été approuvée par l'Assemblée dans sa résolution 69/262 (Sect. VIII); et trois postes temporaires créés dans le cadre du programme d'activités relatives à la Décennie

¹¹ Résolutions 25/25, 26/20, 26/22, 27/1 et 27/21 du Conseil des droits de l'homme.

internationale des personnes d'ascendance africaine (voir la résolution 69/16 de l'Assemblée générale);

b) Une augmentation nette de 5 402 900 dollars au titre des nouveaux mandats et transferts entre les composantes, qui résulte principalement de l'établissement de nouveaux mandats relatifs au renforcement et à l'amélioration du fonctionnement de l'ensemble des organes conventionnels des droits de l'homme (voir la résolution 68/268 de l'Assemblée); des diverses résolutions adoptées par le Conseil des droits de l'homme pendant ses sessions de 2013 et 2014 et approuvées par l'Assemblée [voir les résolutions 68/247 A (Sect. XII) et 69/262 (Sect. VIII)]; et du programme d'activités relatives à la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (voir la résolution 69/16 de l'Assemblée). Cette augmentation est en partie contrebalancée par des ajustements opérés s'agissant des ressources nécessaires à plusieurs lieux d'affectation sur le terrain et visant à mieux comptabiliser les coûts des postes qui leur sont affectés;

c) Une diminution de 372 500 dollars correspondant aux gains d'efficacité découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée : ceux-ci concernent les postes (263 900 dollars) et les autres objets de dépense (108 600 dollars), dans le cadre d'un projet de gel du recrutement à un poste permanent à la composante appui au programme (voir par. VI.21 ci-après) et d'une réduction des contributions au titre des services communs pour les services informatiques;

d) Une diminution de 1 162 000 dollars au titre des nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée concernant les postes (532 000 dollars) et les autres objets de dépense (630 000 dollars), dans le cadre d'un projet de gel des recrutements à des postes permanents au titre du sous-programme 3 (voir par. VI.21 ci-après) et de la réduction des dépenses afférentes à l'emploi de consultants (212 700 dollars) et des dépenses relatives aux voyages (417 300 dollars) qui devrait résulter de l'application des règles approuvées pour les voyages en avion et d'autres gains d'efficacité prévus pour l'exercice 2016-2017.

VI.3 Les observations du Comité consultatif concernant la présentation des réductions proposées figurent ci-dessus au chapitre I.

VI.4 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu le tableau présenté ci-après, qui indique la ventilation par objet de dépense de l'ensemble des variations proposées au titre des gains d'efficacité et des nouvelles réductions mentionnés ci-dessus.

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>2014-2015</i>	<i>Réduction proposée pour 2016-2017</i>	
	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Postes	132 342,6	(795,9)	(0,6)
Autres dépenses de personnel	27 337,3	–	–
Consultants	2 369,3	(212,7)	(9,0)
Frais de voyage des représentants	27 202,9	–	–
Voyages	7 060,4	(417,3)	(5,9)*
Services contractuels	1 808,7	–	–

Objet de dépense	2014-2015	Réduction proposée pour 2016-2017	
	Crédits ouverts	Montant	Pourcentage
Frais généraux de fonctionnement	4 220,7	–	–
Frais de représentation	15,1	–	–
Fournitures et accessoires	692,4	–	–
Mobilier et matériel	1 362,4	–	–
Subventions et contributions	3 969,9	(108,6)	(2,7)
Total	208 381,7	(1 534,5)	(0,7)

* Compte tenu d'une réduction de 10 % appliquée au montant révisé des crédits ouverts déduction faite des ajustements techniques et de certaines exclusions.

VI.5 Le tableau VI.1 récapitule les postes permanents inscrits au budget ordinaire approuvés pour l'exercice biennal 2014-2015 et ceux proposés pour 2016-2017. Il indique également les postes prévus devant être financés au moyen de quotes-parts hors budget ordinaire et de ressources extrabudgétaires pour l'exercice biennal 2016-2017.

Tableau VI.1
Tableau d'effectifs

	Nombre de postes	Classe
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour 2014-2015 ^a	404	1 SGA, 2 SSG, 3 D-2, 10 D-1, 43 P-5, 96 P-4, 133 P-3, 23 P-2/1, 4 G(1°C), 84 G(AC), 4 AL et 1 AN
Postes proposés pour 2016 -2017 ^a	404	1 SGA, 2 SSG, 3 D-2, 16 D-1, 40 P-5, 100 P-4, 129 P-3, 23 P-2/1, 4 G(1°C), 81 G(AC), 4 AL et 1 AN
Nouveaux postes	3	1 D-1 et 2 P-5 affectés aux pôles régionaux relevant du sous-programme 3
Transferts	6	1 P-5 et 2 P-3 de la composante direction exécutive et administration vers le sous-programme 3 1 P-4, 1 P-2 et 1 poste d'agent des services généraux (autres classes) du sous-programme 1 au sous-programme 4
Suppressions	(3)	3 G(AC) relevant du sous-programme 3
<i>Quotes-parts hors budget ordinaire^b</i>		
Postes prévus pour 2016-2017	8	1 P-5, 6 P-4/3 et 1 G(AC)
<i>Ressources extrabudgétaires</i>		
Postes prévus pour 2016-2017	647	3 D-1, 43 P-5, 81 P-4, 113 P-3, 21 P-2/1, 2 G(1°C), 276 G(AC) et 108 AN

^a Y compris sept postes temporaires répartis comme suit : a) quatre postes [1 P-4, 1 P-3, 1 P-2/1 et 1 G(AC)], créés en application de la résolution 15/23 du Conseil des droits de l'homme, intitulée « Élimination de la discrimination à l'égard des femmes »; et b) trois postes [1 P-4, 1 P-3 et 1 G(AC)] créés en application de la résolution 69/16 de l'Assemblée générale intitulée « Programme d'activités relatives à la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine ».

^b Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 69/308 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

Projet de restructuration régionale

VI.6 Le Comité consultatif rappelle que, pour l'exercice biennal 2014-2015, la structure régionale du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, financée au moyen de ressources ordinaires et extrabudgétaires, comprend des bureaux et centres régionaux (le Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale de Yaoundé, les bureaux régionaux de Bangkok, Bichkek, Bruxelles, Dakar, Panama et Santiago), ainsi qu'un certain nombre de bureaux de pays et d'autres entités présentes sur le terrain; cette structure régionale est dirigée par sept fonctionnaires de la classe P-5 dont les postes sont financés au moyen du budget ordinaire (A/68/6 (Sect. 24), annexe I).

VI.7 Dans le cadre du projet de budget pour l'exercice biennal 2016-2017, le Secrétaire général, soulignant la nécessité de renforcer les interactions sur le terrain avec les bénéficiaires visés, dit vouloir placer des effectifs supplémentaires plus près de ces derniers, et propose pour ce faire de renforcer la présence régionale du Haut-Commissariat en transférant sur le terrain des postes basés à Genève pour créer huit pôles régionaux. D'après le Secrétaire général, ces pôles régionaux feraient office de centres de ressources régionaux, fourniraient un appui fonctionnel aux entités du Haut-Commissariat implantées au niveau des pays et au niveau sous-régional, ainsi qu'aux conseillers pour les droits de l'homme et aux composantes droits de l'homme des opérations de consolidation et de maintien de la paix, et contribueraient à fournir des renforts disponibles en cas de besoin (voir A/70/6 (Sect. 24), par. 24.20, 24.98 et 24.99). Le Comité consultatif note que la proposition du Secrétaire général ne comporte pas de détails concernant les éventuelles répercussions de cette restructuration sur les accords avec les pays hôtes, ou les éventuels effets sur les accords relatifs à l'assistance technique déjà conclus dans le cadre de la structure régionale actuelle du Haut-Commissariat. Le Comité consultatif note en outre que le rôle de la Section de l'appui aux missions de paix, dont la création est proposée, par rapport aux nouveaux pôles mérite d'être clarifié et précisé (voir aussi par. VI.17 et VI.18 ci-dessous).

VI.8 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les huit pôles régionaux devraient couvrir toutes les régions du monde et que, bien qu'il reste encore à confirmer la couverture géographique précise, selon les prévisions actuelles, les grandes régions seraient les suivantes : Amérique du Nord et Caraïbes; Amérique centrale et Amérique du Sud; Afrique de l'Ouest et Afrique centrale; Afrique de l'Est et Afrique australe; Moyen-Orient et Afrique du Nord; Europe; Asie centrale; Asie de l'Est et du Sud et Pacifique.

VI.9 En outre, le Comité consultatif a été informé, en réponse à ses questions, que tous les centres auraient la même structure des effectifs, avec à leur tête un représentant régional du Haut-Commissaire aux droits de l'homme (poste D-1), qui rendrait compte au Directeur de la Division des opérations sur le terrain et de la coopération technique, basée à Genève et qui relève du sous-programme 3. Chaque chef de bureau (D-1) serait assisté par des spécialistes des droits de l'homme (1 P-5, 2 P-4 et 2 P-3) et par du personnel supplémentaire dont les postes seraient financés au moyen de ressources extrabudgétaires; un appui serait en outre fourni par du

personnel recruté sur le plan national dont les postes seraient financés au moyen du budget ordinaire et de ressources extrabudgétaires.

VI.10 S'étant enquis des incidences financières, le Comité consultatif a été informé que le projet de restructuration était considéré comme n'ayant aucune incidence sur les coûts, étant donné que la totalité des dépenses supplémentaires découlant de la création proposée de trois postes (1 D-1 et 2 P-5), d'un montant de 1 218 200 dollars, serait compensée par la diminution des coûts résultant du transfert prévu de 18 postes depuis Genève vers des lieux d'affectation hors siège moins coûteux (420 200 dollars) et de la suppression prévue de trois postes d'agent des services généraux (Autres classes) (798 000 dollars). Le Comité a également été informé que la proposition tenait compte des ressources nécessaires pour couvrir les coûts opérationnels et les dépenses de personnel, mais pas de celles liées à d'éventuelles dépenses non renouvelables qui pourraient survenir.

VI.11 Le Comité consultatif souligne que, si la proposition du Secrétaire général sous sa forme actuelle est sans incidence financière, les calculs indiqués ci-dessus doivent être considérés comme préliminaires, dans la mesure où l'emplacement exact des centres et les zones géographiques couvertes par chacun d'entre eux, et par conséquent, la charge de travail et les effectifs nécessaires à la bonne exécution des mandats, restent encore à déterminer. Le Comité a été informé que la structure articulée autour des pôles continuerait à fournir une assistance technique au niveau régional; il note cependant que les éventuelles répercussions de la restructuration proposée sur l'assistance technique proposée dans le cadre de la structure régionale actuelle du Haut-Commissariat n'ont pas été examinées.

VI.12 Le Comité consultatif salue la volonté du Secrétaire général de renforcer la présence sur le terrain du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Il estime toutefois qu'il est nécessaire d'élaborer une proposition claire et détaillée qui sera examinée par l'Assemblée générale. Cette proposition devrait notamment préciser les éléments suivants : a) l'emplacement de chaque pôle et la zone géographique qu'il doit couvrir; b) une analyse de la charge de travail estimée et de la structure des effectifs nécessaire, sur la base des besoins propres à chaque site; c) une structure claire des rapports hiérarchiques qui garantisse l'application du principe de responsabilité et la division du travail entre les bureaux de pays et les bureaux régionaux et sous-régionaux, le cas échéant, et les divisions et filiales du siège; et d) des prévisions de coûts détaillées établies sur la base des éléments indiqués ci-dessus, qui tiennent compte à la fois des dépenses afférentes aux postes et aux autres objets de dépense, aussi bien renouvelables que non renouvelables, ainsi que des éventuelles contributions versées par les futurs pays hôtes. Le Comité recommande l'approbation de la structure actuelle, telle qu'approuvée dans le budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 et recommande également que le Secrétaire général soit prié de présenter une proposition concernant la restructuration régionale du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme qui sera examinée par l'Assemblée générale, lorsqu'elle sera disponible, et qui tienne compte des observations qu'il a formulées plus haut.

Observations et recommandations concernant les postes

VI.13 Les ressources prévues au titre des postes pour l'exercice biennal 2016-2017, d'un montant de 36 880 600 dollars avant actualisation des coûts, font apparaître une diminution de 4 538 000 dollars, soit 3,43 %, par rapport aux ressources prévues à ce titre pour 2014-2015.

Créations de poste

VI.14 Le budget proposé par le Secrétaire général prévoit la restructuration de la présence régionale du Haut-Commissariat moyennant la création de centres régionaux ayant le même organigramme (voir par. VI.6 à VI.12 ci-dessus). En ce qui concerne les effectifs nécessaires, le Secrétaire général propose la création d'un poste de représentant régional (D-1) et de deux postes de spécialiste des droits de l'homme (P-5) au titre du sous-programme 3 (Services consultatifs, coopération technique et activités hors Siège) (A/70/6 (Sect. 24) et Corr. 1, par. 24.98 et 24.99). **Compte tenu des observations et des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes VI.6 à VI.10 ci-dessus concernant le projet de restructuration de la présence régionale du Haut-Commissariat et la nécessité d'une justification claire et détaillée, le Comité consultatif recommande, à ce stade, de ne pas approuver la création des postes proposés au titre du sous-programme 3. Les autres objets de dépense connexes doivent être ajustés en conséquence.**

Transferts

VI.15 Le Secrétaire général propose le transfert d'un poste P-5 et d'un poste P-3 de la Section de liaison avec la société civile (au Service de la communication externe, Direction exécutive et administration), compte tenu du projet de fusion avec la Section des institutions nationales et des mécanismes régionaux au titre du sous-programme 3. À cet égard, le Secrétaire général indique que les postes correspondant à des fonctions analogues seront regroupés au sein d'une même unité administrative, ce qui devrait contribuer à l'intensification des efforts de renforcement des capacités des acteurs de la société civile sur le terrain (ibid., par. 24.59 a) et 24.96). **Le Comité consultatif recommande d'approuver le projet de fusion de la Section de liaison avec la société civile (au Service de la communication externe, Direction exécutive et administration) avec la Section des institutions nationales et des mécanismes régionaux au titre du sous-programme 3, ainsi que les transferts correspondants.**

VI.16 Le Secrétaire général propose le transfert de trois postes [1 P-4, 1 P-2 et 1 G(AC)] du sous-programme 1 (Intégration des droits de l'homme, droit au développement et recherche et analyse) au sous-programme 4 (Appui au Conseil des droits de l'homme et à ses organes et mécanismes subsidiaires) afin de renforcer l'appui fourni au service des procédures spéciales du Haut-Commissariat [ibid., par. 24.72 et 24.96 b)]. **Le Comité consultatif recommande d'approuver le transfert de ces trois postes du sous-programme 1 au sous-programme 4.**

VI.17 D'après les informations supplémentaires qui lui ont été fournies, le Comité consultatif note que le Secrétaire général propose de réorganiser l'actuelle Section de l'appui aux missions de paix et des interventions rapides et de créer une Section de l'appui aux missions de paix distincte, à New York. À cet égard, le Secrétaire général propose de transférer au sous-programme 3 un poste P-3 de la composante direction exécutive et administration, basé à New York, ainsi que trois postes [1 P-4,

1 P-3 et 1 G(AC)] basés à Genève [ibid., par. 24.96 b) ii)]. D'après les informations supplémentaires qui lui ont été fournies, le Comité note que la Section serait chargée de mener les efforts visant à doter les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales de capacités dans le domaine des droits de l'homme et de fournir des avis sur les directives stratégiques et opérationnelles dans ce domaine aux entités relevant du Département de l'appui aux missions, du Département des opérations de maintien de la paix et du Département des affaires politiques. La Section fournirait également des avis sur des questions telles que la formulation des mandats, le lancement de missions, la reconfiguration et la transition pour garantir la mise en place des éléments nécessaires à l'exécution efficace du mandat des missions dans le domaine des droits. Le Comité note en outre que, d'après les informations supplémentaires qui lui ont été fournies, la Section apporterait un appui à la composante droits de l'homme des missions sur la question des violences sexuelles commises en période de conflit et la protection des civils, et veillerait au respect de la politique de diligence voulue dans le cadre de l'appui fourni à des forces de sécurité non onusiennes. Par ailleurs, le Comité estime que le nom de la Section devrait décrire brièvement son rôle, qui est de fournir une large gamme de conseils spécialisés dans le domaine des droits de l'homme aux opérations de maintien de la paix et autres missions, et de collaborer avec un large éventail de partenaires.

VI.18 Le Comité consultatif recommande d'approuver la création de la section proposée et le transfert à New York des postes prévus dans ce contexte. Compte tenu du large éventail d'activités de la nouvelle section, s'agissant notamment de son rôle d'appui aux opérations de maintien de la paix et aux missions politiques spéciales, le Comité estime que le nom de la nouvelle section devrait être modifié de façon à mieux correspondre à ses fonctions et responsabilités.

VI.19 En ce qui concerne son projet de restructuration de la présence régionale du Haut-Commissariat (voir par. VI.6 à VI.12 ci-dessus), le Secrétaire général propose le transfert de 18 postes permanents relevant du sous-programme 3 (2 D-1, 5 P-5, 6 P-4, et 5 P-3) de Genève à huit centres régionaux. Le Secrétaire général souligne que le coût du renforcement des structures sur le terrain sera compensé par le transfert de ces postes de Genève à des lieux d'affectation moins coûteux et par la suppression proposée des trois postes d'agent des services généraux (voir par. VI.20 ci-dessous et A/70/6 (Sect. 24) et Corr.1, par. 24.98 et 24.99). Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que les 18 postes susmentionnés relèvent actuellement des services régionaux¹² de la Division des opérations sur le terrain et de la coopération technique au titre du sous-programme 3. **Compte tenu des observations et des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes VI.6 à VI.10 ci-dessus concernant le projet de restructuration de la présence régionale du Haut-Commissariat et la nécessité d'une justification claire et détaillée, le Comité consultatif recommande, à ce stade, de ne pas approuver le transfert sur le terrain de postes permanents à Genève qui relèvent du sous-programme 3. Les autres objets de dépense connexes doivent être ajustés en conséquence.**

¹² Les services régionaux du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme comprennent le Service de l'Afrique, le Service des Amériques, de l'Europe et de l'Asie centrale et le Service de l'Asie, du Pacifique, du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord.

Suppressions

VI.20 En ce qui concerne le projet de restructuration de la présence régionale du Haut-Commissariat (voir par. VI.6 à VI.12 ci-dessus), le Secrétaire général propose de supprimer trois postes d'agent des services généraux (Autres classes) basés à Genève. Le Secrétaire général indique que la suppression de ces postes, parallèlement au transfert proposé de 18 postes à des lieux d'affectation moins coûteux, permettrait d'assurer la neutralité de la proposition sur le plan du coût (A/70/6 (Sect. 24) et Corr.1, par. 24.20 et 24.99). **Compte tenu des observations et des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes VI.6 à VI.12 ci-dessus concernant le projet de restructuration de la présence régionale du Haut-Commissariat et la nécessité d'une justification claire et détaillée, le Comité consultatif recommande, à ce stade, de ne pas approuver la suppression à Genève de trois postes d'agent des services généraux (Autres classes) relevant du sous-programme 3. Les autres objets de dépense connexes doivent être ajustés en conséquence.**

Gel du recrutement

VI.21 Comme il est indiqué au paragraphe VI.2 ci-dessus, le Secrétaire général propose au chapitre 24 des réductions liées au gel du recrutement à des postes permanents. Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que deux postes d'assistant (programmes) [agent des services généraux (Autres classes)] relevant du sous-programme 3 (Services consultatifs, coopération technique et activités hors Siège) et un poste P-2 d'informaticien relevant de la composante appui au programme doivent être gelés pour une période de 24 mois. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver le gel du recrutement à deux postes d'agent des services généraux (Autres classes) et à un poste P-2 pour une période de 24 mois dans chaque cas, ainsi que la réduction correspondante des dépenses prévues au titre des postes. Les autres objets de dépense connexes doivent être ajustés en conséquence.**

Postes vacants

VI.22 Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que, au 30 avril 2015, un nombre total de 38 postes (36 postes de la catégorie Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 2 postes d'agent des services généraux) étaient vacants. Au 15 juin 2015, 15 postes avaient été pourvus et le recrutement se poursuivait pour les 23 autres postes vacants; aucun poste n'est resté vacant pendant plus de deux ans. **Le Comité félicite le Haut-Commissariat de ses efforts pour pourvoir rapidement les postes.**

VI.23 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes VI.12, VI.14 et VI.19 à VI.21 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver l'ouverture des crédits demandés par le Secrétaire général au titre des postes.**

Recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

VI.24 Le montant de 61 082 600 dollars demandé pour l'exercice 2016-2017 au titre des objets de dépense autres que les postes prévus au chapitre 24 fait apparaître une diminution de 14 956 500 dollars, soit 19,7 %, par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2014-2015. Les ressources prévues pour les

objets de dépense autres que les postes comprennent un montant de 1 289 900 dollars pour couvrir les besoins du Comité des personnes disparues à Chypre.

VI.25 Le montant de 1 188 600 dollars demandé pour l'exercice 2016-2017 au titre des consultants fait apparaître une baisse de 1 180 700 dollars, soit 49,8 %, par rapport au montant de 2 369 500 dollars approuvé pour l'exercice biennal 2014-2015. Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité consultatif a reçu des informations sur les services de consultants prévus, comprenant le recours à des services externes dans des domaines tels que la coordination des campagnes d'information et des activités de communication; la mise à jour de l'interface du site Web du Haut-Commissariat; une analyse de l'interaction entre les mécanismes des procédures spéciales et le système des Nations Unies pour améliorer l'application des recommandations; et l'élaboration de documents de référence concernant les différentes activités prescrites découlant des décisions du Conseil des droits de l'homme.

VI.26 Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a déjà exprimé des préoccupations concernant le recours à des consultants externes, en particulier pour l'exécution d'activités de fond de l'Organisation (voir le paragraphe 70 de la résolution 65/247 de l'Assemblée générale). Dans le cas du Haut-Commissariat, les informations supplémentaires indiquent que la Section de la gestion et de la technologie de l'information, qui comprend 9 postes inscrits au budget ordinaire et 13 postes financés au moyen de ressources extrabudgétaires, est notamment chargée de toutes les questions concernant le site Web public du Haut-Commissariat. **Le Comité s'interroge donc sur la nécessité de recruter un consultant uniquement pour mettre à jour le site Web lorsque les capacités existent déjà, sous la forme de postes permanents inscrits au budget ordinaire. En ce qui concerne le sous-programme 4 (Appui au Conseil des droits de l'homme et à ses organes et mécanismes subsidiaires), le Comité estime que l'élaboration de documents de référence fait partie des activités régulières du personnel chargé du sous-programme, dont l'effectif comprend 84 postes inscrits au budget ordinaire et 36 postes devant être financés au moyen de ressources extrabudgétaires pour l'exercice biennal 2016-2017. Compte tenu des observations formulées plus haut, et dans la mesure où des ressources spécialisées sont disponibles en interne et spécifiquement inscrites au budget ordinaire pour l'exécution d'activités diverses, le Comité consultatif recommande de réduire de 59 430 dollars, soit 5 %, le montant des ressources demandées au chapitre 24 au titre des consultants.**

VI.27 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes VI.14, VI.19 à VI.21 et VI.26 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général relatives aux objets de dépense autres que les postes.** Le Comité formule d'autres observations et recommandations plus haut, dans la partie D du chapitre I du présent rapport.

Observations et recommandations générales

Contributions volontaires à l'appui de l'examen périodique universel

VI.28 Le Secrétaire général fournit des informations sur les deux fonds d'affectation spéciale gérés conjointement qui ont été créés par la résolution 6/17 du Conseil des droits de l'homme pour soutenir le processus d'examen périodique universel. Le Fonds d'affectation spéciale pour l'examen périodique universel, doté d'un montant estimatif de 1 680 200 dollars pour l'exercice biennal 2016-2017, sert à financer la participation active des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, sans représentation permanente à Genève. Le Fonds d'affectation spéciale

pour l'assistance financière et technique à la mise en œuvre de l'examen périodique universel est doté d'un montant estimatif de 2 490 500 dollars pour l'exercice biennal 2016-2017.

VI.29 Selon le rapport du Haut-Commissariat sur les activités du Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance financière et technique à la mise en œuvre de l'examen périodique universel, les contributions cumulées versées au Fonds depuis sa création s'élèvent à 3 729 955 dollars. Le rapport indique également que le Fonds avait un solde de 1 852 673 dollars au 31 décembre 2014, un montant de 1 653 923 dollars, soit 89 %, ayant été déjà alloué en 2015. Le rapport souligne la nécessité d'accroître le nombre de donateurs du Fonds et de mobiliser d'autres ressources pour continuer d'assurer l'application universelle, dans tous les États Membres, de la nouvelle vision stratégique du suivi, conformément au principe d'universalité appliqué dans le cadre du mécanisme d'examen périodique universel (voir A/HRC/29/22, chap. IV).

VI.30 D'après les informations supplémentaires qui lui ont été fournies, le Comité consultatif note que le Service chargé de l'examen périodique universel, dans le cadre du sous-programme 4 (Appui au Conseil des droits de l'homme et à ses organes et mécanismes subsidiaires), assure la supervision des services de secrétariat des trois sessions du Groupe de travail sur la procédure d'examen périodique universel, ainsi que les activités y afférentes pendant l'intersession. Le Service comprend 22 postes [1 D-1, 1 P-5, 16 P-4, 2 P-3, 1 P-2, and 1 G(AC)] financés au moyen du budget ordinaire et 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes) financés au moyen de ressources extrabudgétaires.

VI.31 Le Comité consultatif continue à être préoccupé par le fait que le niveau de financement du Fonds d'affectation spéciale pour l'examen périodique universel et du Fonds d'affectation spéciale pour l'aide financière et technique à l'application de l'examen périodique universel est relativement faible par rapport au niveau des dépenses engagées à ce titre. Le Comité renouvelle la recommandation qu'il a faite à l'Assemblée générale d'engager le Secrétaire général à intensifier les collectes de fonds dans ce domaine et à accroître le nombre de donateurs (voir également A/68/7, par. VI.22).

Chapitre 25

Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance

	<i>Dollars É.-U.</i>
Montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2014-2015	90 868 900
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2016-2017	90 868 900
Ressources demandées pour l'exercice 2017-2017, après actualisation préliminaire	90 958 000
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	12 379 710 600
<i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2014-2015 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).	

VI.32 Les ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice biennal 2016-2017 au titre du chapitre 25 du budget ordinaire se chiffrent à 90 868 900 dollars avant actualisation des coûts, ce qui correspond au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2014-2015 (A/70/6 (Sect. 25), tableau 25.3). Le montant prévu des ressources extrabudgétaires s'élève à 12 379 710 600 dollars, soit 99,3 % du montant total des ressources prévues pour l'exercice biennal 2016-2017.

VI.33 Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que le Secrétaire général ne prévoyait pas de réductions ni de gains d'efficacité, et ce pour deux raisons :

a) Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ne fait pas partie des entités appliquant Umoja;

b) Aucune réduction n'a été appliquée au coût de deux postes inscrits au budget ordinaire, le poste de haut-commissaire et le poste de haut-commissaire adjoint, le montant en question, environ 6 000 dollars, étant jugé peu important.

VI.34 On trouvera au tableau VI.2 un récapitulatif des postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour l'exercice biennal 2014-2015 et des postes proposés pour 2016-2017. Y figurent également les postes qu'il est proposé de financer au moyen de ressources extrabudgétaires pour l'exercice biennal 2016-2017.

Tableau VI.2
Tableau d'effectifs

	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour 2014-2015	2	1 SGA et 1 SSG
Postes proposés pour 2016-2017	2	1 SGA et 1 SSG
<i>Ressources extrabudgétaires</i>		
Postes devant être financés pour 2016-2017	10 312	2 SSG, 29 D-2, 104 D-1, 253 P-5, 1 908 P-4/3, 450 P-2/1, 429 G(1°C), 1 845 G(AC), 4 393 AL, 46 SM et 853 AN

VI.35 Le montant total des subventions et contributions demandé au titre du budget ordinaire pour l'exercice biennal 2016-2017, soit 90 868 900 dollars, se répartit comme suit (A/70/6 (Sect. 25), par. 25.17 et 25.24) :

a) Un montant de 1 334 900 dollars demandé au titre des postes de haut-commissaire et de haut-commissaire adjoint;

b) Un montant de 89 534 000 dollars qui doit couvrir les frais d'administration du HCR, correspondant à 218 postes figurant dans la rubrique Gestion et administration (84 535 100 dollars) et à une partie des autres objets de dépense connexes (subventions et contributions), notamment des activités financées conjointement (4 998 900 dollars).

VI.36 Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que, depuis l'exercice biennal 2002-2003, les 218 postes susmentionnés sont financés au moyen d'un crédit forfaitaire, tandis que les deux postes de haut-commissaire et de haut-commissaire adjoint restent des postes permanents. Le

Comité a également obtenu la répartition, par objet de dépense, de l'utilisation du montant forfaitaire pendant l'exercice biennal 2012-2013 et une estimation de son utilisation pour l'exercice biennal 2014-2015, ainsi que l'utilisation proposée pour l'exercice biennal 2016-2017.

VI.37 Conformément à l'article 20 du Statut du HCR, seules les dépenses administratives relatives au fonctionnement du Haut-Commissariat devraient être imputées sur le budget ordinaire de l'ONU et toutes les autres dépenses relatives aux activités du Haut-Commissariat devraient être financées à l'aide de contributions volontaires. Le Comité consultatif note que le terme « dépenses administratives » n'est pas défini dans le Statut mais qu'il désigne les dépenses afférentes aux activités autres que les activités opérationnelles et les frais de gestion qui s'y rapportent (*ibid.*, par. 25.23).

VI.38 En ce qui concerne le niveau des ressources du budget ordinaire, le Comité a été informé, après avoir demandé des précisions à ce sujet, que la part du financement imputée sur le budget ordinaire avait progressivement augmenté (de 12 millions de dollars) entre les exercices 2004-2005 et 2010-2011, comme l'avait demandé l'Assemblée générale dans la section III de sa résolution 59/276. Le Comité note cependant que, le budget administratif du HCR ayant augmenté de 156,2 millions de dollars pour l'exercice biennal 2004-2005 à 275,4 millions de dollars pour l'exercice biennal 2014-2015, la part du financement imputée sur le budget ordinaire a diminué à 33 %, alors que le Secrétaire général avait initialement fixé un objectif de 50,8 % en 2004 (A/59/294).

VI.39 En ce qui concerne le niveau global des ressources du HCR, le Comité a été informé que, durant la même période, le déficit de financement, c'est-à-dire l'écart entre les besoins de financement et les fonds effectivement reçus, était passé de 1,6 milliard de dollars (39 %) en 2012, à 2,96 milliards de dollars (45 %) en 2014, tandis que le taux d'exécution par rapport aux fonds disponibles avait augmenté de 91 % en 2012 à 93 % en 2014, comme le montre le tableau ci-après.

Tableau VI.3

(En millions de dollars des États-Unis)

	2012	2013	2014
Budget fondé sur l'évaluation des besoins mondiaux (besoins)	4 256	5 335	6 569
Fonds disponibles	2 594	3 234	3 603
Exécution (dépenses)	2 358	2 972	3 355
Déficit de financement	1 662	2 101	2 966
Exécution par rapport aux fonds disponible	91 %	92 %	93 %
Exécution par rapport aux besoins	55 %	56 %	51 %
Déficit de financement	39 %	39 %	45 %

VI.40 Le Comité consultatif rappelle que, depuis l'exercice biennal 2002-2003, un crédit forfaitaire est prélevé sur le budget ordinaire afin de compléter les ressources extrabudgétaires du HCR et de simplifier ses procédures budgétaires. Suite à l'examen de cet arrangement et compte tenu des enseignements tirés des exercices biennaux 2002-2003, 2004-2005 et 2006-2007, l'Assemblée générale a, dans sa

résolution 63/263, approuvé le maintien dans les projets de budget-programme à venir de la formule de la dotation forfaitaire pour le financement du HCR (A/70/6 (Sect. 25), par. 25.25).

VI.41 Le Comité consultatif recommande d'approuver la demande de crédits du Secrétaire général au titre des postes et des autres objets de dépense pour l'exercice biennal 2016-2017. Le Comité rappelle que le budget présenté devrait justifier l'utilisation des contributions au budget ordinaire, en particulier la partie allouée sous forme de crédit forfaitaire, en fournissant des précisions sur la composition des 218 postes et les fonctions correspondantes, ainsi que sur les autres objets de dépense connexes. Le Comité estime qu'une présentation claire et transparente à ce sujet permettrait de déterminer si la proportion des contributions allouées au budget ordinaire est suffisante, compte tenu de l'augmentation du budget administratif et du déficit de financement du HCR (voir également A/66/7, par. VI.29, et A/60/7, par. VI. 25).

Chapitre 26 Réfugiés de Palestine

	<i>Dollars É.-U.</i>
Montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2014-2015	55 302 400
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2016-2017	55 061 900
Ressources demandées pour l'exercice 2017-2017, après actualisation préliminaire	55 479 700
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	1 955 831 500

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2014-2015 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

VI.42 Pour l'exercice biennal 2016-2017, le montant des ressources inscrites au budget ordinaire par le Secrétaire général au titre de la section 26 s'élève à 55 061 900 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution de 240 500 dollars (0,4 %) par rapport au montant des crédits révisés ouverts pour l'exercice 2014-2015 (voir A/70/6 (Sect. 26), tableau 26.3).

VI.43 Le Secrétaire général attribue la diminution globale de 240 500 dollars aux nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale. La diminution de 299 300 dollars proposée au titre des postes en raison de la proposition de supprimer un poste P-3 est compensée par une augmentation de 58 800 dollars au titre des autres objets de dépense qui s'explique essentiellement par le recours accru à du personnel temporaire pour assumer les fonctions correspondant au poste supprimé (ibid., par. 26.10 et 26.11, et par. VI.49 et VI.50 ci-après).

VI.44 Les observations et commentaires du Comité consultatif concernant la présentation des réductions proposées figurent au chapitre I.

VI.45 Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité consultatif a obtenu (voir le tableau ci-après) le détail des variations proposées, par objet de dépense, au titre des gains d'efficacité et des nouvelles réductions susmentionnés, notant à cet égard une augmentation des autres dépenses de personnel.

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédits ouverts (2014-2015)</i>	<i>Réduction proposée pour 2016-2017</i>	
		<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Postes	55 245,7	(299,3)	(0,5)
Autres dépenses de personnel	56,7	58,8	103,7
Total	55 302,4	(240,5)	(0,4)

VI.46 Le montant prévu des ressources extrabudgétaires s'élève à 1 955 831 500 dollars, soit environ 97,2 % du budget biennal total de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) (A/70/6 (Sect. 26), par. 26.12).

VI.47 On trouvera au tableau VI.4 un récapitulatif des postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour l'exercice biennal 2014-2015 et des postes proposés pour 2016-2017. Y figurent également les postes qu'il est proposé de financer au moyen de ressources extrabudgétaires pour l'exercice biennal 2016-2017.

Tableau VI.4
Tableau d'effectifs

	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour 2014-2015	150	1 SGA, 1 SSG, 8 D-2, 10 D-1, 27 P-5, 91 P-4/3, 2 P-2/1 et 10 G(AC)
Postes proposés pour 2016-2017	149	1 SGA, 1 SSG, 8 D-2, 10 D-1, 27 P-5, 90 P-4/3, 2 P-2/1 et 10 G(AC)
Suppression	(1)	1 P-3
<i>Ressources extrabudgétaires</i>		
Postes devant être financés pour 2016-2017 ^a	80	2 D-2, 2 D-1, 8 P-5, 58 P-4/3, 3 P-2/1 et 7 G(AC)

^a Non compris les 30 780 agents locaux de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

Observations et recommandations concernant les postes

VI.48 Le montant de 55 245 700 dollars prévu au titre des postes, avant actualisation des coûts, représente une augmentation de 299 300 dollars, soit 0,54 %.

VI.49 Le Secrétaire général propose de supprimer un poste P-3 d'agent de sécurité (voir également le paragraphe VI.43 ci-dessus), ce qui réduit de 299 300 dollars les

dépenses prévues au titre des postes. Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que le gel de postes n'était pas une option puisque l'Office n'appliquerait pas Umoja. Il a en outre été informé que le poste en question n'était pas vacant et qu'il était proposé de le supprimer parce que l'Office pourrait financer les fonctions correspondantes au moyen de ressources extrabudgétaires provenant des fonds reçus au titre de la sécurité à Gaza et des ressources inscrites au budget ordinaire au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions). Le Comité a demandé des précisions concernant la proposition de supprimer le poste en question, mais il n'a pas reçu d'explication ni de justification adéquate.

VI.50 En ce qui concerne la suppression de postes et leur financement subséquent au moyen de fonds extrabudgétaires et d'autres ressources, le Comité consultatif estime que, puisque les ressources nécessaires pour assurer cette fonction resteraient inchangées, la suppression proposée d'un poste d'agent de sécurité ne devrait pas être considérée comme un gain d'efficacité durable mais comme une modification de la source de financement. Il recommande donc de ne pas approuver la suppression de ce poste ni l'augmentation des autres objets de dépense connexes à la rubrique du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Postes vacants

VI.51 Le Comité consultatif a été informé que, au 30 avril 2015, six postes étaient vacants et à divers stades de recrutement, mais qu'aucun de ces postes n'était vacant depuis deux ans ou plus.

VI.52 Le Comité consultatif recommande d'approuver la demande de crédits du Secrétaire général au titre des postes, sous réserve de la recommandation formulée au paragraphe 50 ci-dessus.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

VI.53 Le montant de 115 500 dollars demandé pour l'exercice biennal 2016-2017 au titre des objets de dépense autres que les postes représente une augmentation de 58 800 dollars, soit 103,7 %, par rapport au montant approuvé pour l'exercice 2014-2015. Cette hausse s'explique par la demande de financement partiel, à la rubrique du personnel temporaire (autre que pour les réunions), des dépenses nécessaires pour l'exécution des fonctions attachées à un poste P-3 d'agent de sécurité qu'il est proposé de supprimer. Comme il est indiqué au paragraphe VI.50 ci-dessus, le Comité consultatif recommande de ne pas approuver la suppression du poste, et donc de ne pas approuver l'augmentation des autres objets de dépense connexes.

Recommandations et observations générales

VI.54 Ayant demandé des précisions concernant les efforts que déploie l'Office pour améliorer son efficacité et son efficacité, le Comité consultatif a été informé qu'en 2015, l'UNRWA avait mis en service son nouveau progiciel de gestion intégré, appelé « REACH », qui est une variante du Système mondial et réseau d'information du Programme alimentaire mondial (WINGS II). Cette mesure visait en particulier à accroître l'efficacité opérationnelle en établissant des processus homogènes et fiables, ainsi qu'à réduire le recours aux opérations manuelles et l'utilisation de documents papier dans des domaines tels que la logistique de la distribution, la gestion des

projets et l'établissement de rapports à leur sujet et la gestion des fichiers de donateurs et des dons. Le Comité a également été informé que l'Office devrait effectuer une évaluation globale du système REACH, dans les mois à venir, en vue de trouver des gains d'efficacité et des avantages supplémentaires à réaliser pour l'exercice biennal 2016-2017. **Le Comité consultatif se félicite de la mise en service en temps voulu du nouveau progiciel de gestion intégré de l'Office et compte que les gains d'efficacité apparaîtront clairement dans les futurs projets de budget et rapports sur l'exécution du budget.**

VI.55 En ce qui concerne les modalités de financement des activités de l'UNRWA, le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale, dans sa résolution 3331 B (XXIX), a décidé qu'à compter du 1^{er} janvier 1975, les dépenses à engager au titre des traitements du personnel recruté sur le plan international au service de l'UNRWA, qui auraient sinon été financées par les contributions volontaires, seraient imputées sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour la durée du mandat de l'Office. Compte tenu du déficit de financement chronique enregistré par l'UNRWA ces dernières années, le Secrétaire général, dans son rapport sur le renforcement de la capacité de gestion de l'UNRWA, a proposé une augmentation progressive du financement de l'Office au cours des prochains exercices biennaux, à commencer par une augmentation de 5 millions de dollars pour l'exercice 2012-2013, laquelle a été approuvée par l'Assemblée dans sa résolution 65/272. Dans cette même résolution, l'Assemblée a pris note de la situation financière désastreuse de l'Office, demandé à l'Office de poursuivre le processus de réforme de sa gestion en vue de réduire les coûts et d'améliorer la fourniture de ses services aux bénéficiaires et souligné que l'approbation d'un financement pour l'exercice biennal 2012-2013 et pour les exercices suivants devait être justifiée au regard des projets de budget-programme pour les exercices pertinents et dûment examinée par l'Assemblée générale (voir A/68/7 (chap. 26) par. VI.42).

VI.56 À cet égard, après avoir demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'UNRWA avait créé des postes financés sur des ressources extrabudgétaires, pour compléter les ressources du budget ordinaire et afin d'aider le Commissaire général de l'Office dans les domaines du contrôle de la gestion à l'échelle de l'institution, de la mobilisation des parties prenantes, de la gestion des relations avec le personnel et de l'appui juridique. Le Comité note que depuis la première demande, qui concernait l'exercice biennal 2012-2013, il n'y a pas eu de demande de ressources supplémentaires au titre du budget ordinaire pour les exercices ultérieurs.

VI.57 Dans son projet de budget pour l'exercice 2016-2017, le Secrétaire général indique que l'UNRWA envisage de mettre en place une nouvelle structure de gestion mieux adaptée aux objectifs poursuivis : au lieu de réagir ponctuellement au gré des urgences, l'Office mettrait en place une structure simplifiée et renforcée qui lui permettrait d'être mieux préparé et d'assurer un appui rapide depuis le siège. Le Comité consultatif relève que si cette initiative est conforme à la résolution 65/272 de l'Assemblée générale, aucune information détaillée concernant la nouvelle structure de gestion ne figure dans le projet de budget.

VI.58 Le Comité consultatif se félicite que l'UNRWA ait continué de s'efforcer de réformer sa gestion et relève qu'à cet égard, aucune augmentation de ressources au titre du budget ordinaire n'a été demandée depuis l'exercice biennal 2012-2013. Le Comité recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'examiner plus avant les modalités de financement de

l'UNRWA et de lui présenter les conclusions de cet examen dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019.

VI.59 En ce qui concerne la question connexe de la situation financière d'ensemble de l'UNRWA, le Comité consultatif, ayant demandé des précisions, a été informé que les besoins de trésorerie du Fonds général pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2015 s'élevaient au total à 677,4 millions de dollars; à cet égard, un déficit de trésorerie d'un montant de 101,0 millions de dollars était prévu pour la fin de l'année. Le Comité a également été informé de ce qui suit : a) en ce qui concerne l'appel d'urgence en faveur du territoire palestinien occupé, les besoins pour 2015 sont estimés à 414,4 millions de dollars et, à la fin de mai 2015, des contributions d'un montant total de 123,7 millions de dollars avaient été annoncées ou reçues, ce qui laissait subsister un déficit de 290,7 million de dollars; b) en ce qui concerne l'appel en faveur de la reconstruction de Gaza, les besoins sont estimés au total à 720,0 millions de dollars et, à la fin de mai 2015, des contributions d'un montant total de 216 millions de dollars avaient été annoncées ou reçues, ce qui laissait subsister un déficit de 504 millions de dollars; c) s'agissant enfin de l'appel humanitaire en faveur de la République arabe syrienne, les besoins pour 2015 sont estimés au total à 415,3 millions de dollars et 110,3 millions de dollars avaient été annoncés ou reçus, soit un déficit de 305,0 millions de dollars.

VI.60 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les efforts déployés par l'Office pour améliorer sa structure de gestion visent à accroître autant que possible la capacité de l'Office de fonctionner de façon efficace et efficiente, compte tenu en particulier du grand nombre de personnes ayant besoin de ses services. Les principales sources de préoccupation concernaient les tâches à accomplir dans les domaines des droits de l'homme, de la pauvreté, de la santé physique et psychologique, de l'insécurité alimentaire, du logement, de l'éducation et de l'inégalité entre les sexes. À cet égard, le Comité a également été informé qu'en 2014, 5 150 000 réfugiés de Palestine et 439 746 autres personnes remplissant les conditions requises étaient enregistrés auprès de l'UNRWA. Le nombre total de personnes enregistrées devait, selon les prévisions, augmenter pour passer à 5 750 000 en 2016 et à 6 460 000 en 2021. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé qu'à cet égard, l'Office était en train de mettre au point, pour l'exercice biennal 2016-2017, une stratégie de mobilisation des ressources en vue d'accroître l'appui financier dont il a besoin pour s'acquitter de ces tâches. De surcroît, l'un des objectifs de la stratégie à moyen terme de l'Office pour la période 2016-2021 est de s'attaquer au problème des constantes pénuries de ressources, notamment en ce qui concerne les ressources du Fonds général, l'accent étant mis sur la nécessité de reconstituer le fonds de roulement.

VI.61 À cet égard et en ce qui concerne les contributions reçues au titre des ressources extrabudgétaires de l'UNRWA, le Comité consultatif a obtenu, à sa demande, une liste des annonces de contributions à l'UNRWA (en espèces et en nature) au 31 décembre 2014. Il apparaît qu'à cette date, 69 gouvernements ou groupes régionaux avaient annoncé des contributions pour un montant total de 1 179 096 818 dollars, la contribution de chacun variant de 408 751 396 dollars à 5 034 dollars¹³. **Le Comité consultatif continue d'engager l'UNRWA à redoubler ses efforts de collecte de fonds et à élargir la base de ses donateurs afin de pouvoir faire face de façon plus ciblée et plus soutenue à ses difficultés de financement.**

¹³ Ces renseignements sont également disponibles sur le site Web de l'UNRWA.

Chapitre 27

Aide humanitaire

	<i>Dollars É.-U.</i>
Montant révisé du crédit ouvert pour l'exercice biennal 2014-2015	35 238 200
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2016-2017	31 283 800
Ressources demandées pour l'exercice 2014-2015, après actualisation préliminaire des coûts	31 602 100
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	751 171 000

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2014-2015 (c'est-à-dire, avant actualisation des coûts).

VI.62 Le montant des ressources du budget ordinaire demandées par le Secrétaire général pour l'exercice biennal 2016-2017 au titre du chapitre 27 s'élève à 31 283 800 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution de 3 954 400 dollars, soit 11,2 %, par rapport au crédit ouvert pour l'exercice biennal 2014-2015 (A/70/6 (Sect. II, par. 27), tableau 27.3)

VI.63 Le Secrétaire général attribue aux trois éléments ci-après la diminution susmentionnée, en valeur nette, de 3 954 400 dollars (voir A/70/6 (Sect. 27), par. 27.6 à 27.8 et tableau 27.3) :

a) Une diminution de 3 561 000 dollars par suite d'ajustements techniques liés à la non-reconduction des dépenses non renouvelables (3 561 000 dollars) afférentes au mécanisme de surveillance de l'acheminement de l'aide humanitaire en République arabe syrienne.

b) Des gains d'efficacité, d'un montant de 155 400 dollars, découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale, donnant lieu à des réductions de dépenses au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) et du matériel.

c) De nouvelles réductions, d'un montant de 238 000 dollars, découlant de la résolution 69/164 de l'Assemblée générale, donnant lieu à des réductions des dépenses au titre, principalement, des services de consultants, des frais de voyage du personnel et des subventions et contributions, compte tenu de l'effet attendu des nouvelles normes de confort applicables aux voyages aériens, et une diminution des subventions et contributions liées aux subventions d'urgence.

VI.64 On trouvera au chapitre I du présent rapport les commentaires et observations du Comité consultatif sur la présentation des réductions proposées.

VI.65 Le Comité consultatif a reçu communication, à sa demande, du tableau ci-après contenant une ventilation par objet de dépense de la variation globale des ressources proposée au titre des nouvelles réductions et des gains d'efficacité susmentionnés.

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objets de dépenses</i>	<i>Crédit ouvert pour 2014-2015</i>	<i>Réduction proposée pour 2016-2017</i>	
		<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Postes	24 491,7	–	–
Autres dépenses de personnel	2506,0	(115,5)	(4,6)
Consultants	128,5	(4,8)	(3,7)
Voyages du personnel	1490,4	(182,3)	(12,2)*
Services contractuels	357,2	–	–
Frais généraux de fonctionnement	1238,8	(6,9)	(0,6)
Frais de représentation	23,5	–	–
Fournitures et accessoires	163,7	(4,9)	(3,0)
Mobilier et matériel	804,1	(28,1)	(3,5)
Subventions et contributions	4034,3	(50,9)	(1,3)
Total	35238,2	(393,4)	(1,1)

VI.66 Les ressources extrabudgétaires, dont le montant prévu s'élève à 751 171 000 dollars, représentent environ 96 % du budget total du Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour l'exercice biennal 2016-2017 (ibid., par. 27.9)

VI.67 Le tableau VI.5 récapitule le nombre de postes financés sur les ressources du budget ordinaire, respectivement approuvés pour l'exercice biennal 2014-2015 et proposés pour l'exercice 2016-2017. Il indique également le nombre de postes financés sur des ressources extrabudgétaires prévus pour l'exercice biennal 2016-2017.

Tableau VI.5
Tableau d'effectifs proposé

	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour 2014-2015	72	1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 4 D-1, 11 P-5, 30 P-4/3, 5 P-2/1, 2 G(1°C) et 15 G (AC)
Postes proposés pour 2016-2017	72	1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 4 D-1, 11 P-5, 30 P-4/3, 5 P-2/1, 2 G(1°C) et 15 G(AC)
<i>Ressources extrabudgétaires</i>		
Postes prévus pour 2016-2017	2431	1 SSG, 1 D-2, 25 D-1, 114 P-5, 742 P-4/3, 43 P-2/1, 5 G(1°C), 237 G(AC), 486 AN ^a et 777 AL ^a

^a Au total, 1263 postes des catégories des administrateurs recrutés sur le plan local et des agents locaux sont financés sur les ressources affectées au personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Observations et recommandations concernant les postes

VI.68 Le montant proposé au titre des postes, qui s'élève à 24 491 700 dollars avant ajustement des coûts, est sans changement par rapport au montant des crédits ouverts à ce titre en 2014-2015, le Secrétaire général n'ayant pas proposé de variation des effectifs pour l'exercice biennal 2016-2017.

Postes vacants

VI.69 À sa demande, le Comité a été informé que, au 30 avril 2015, un total de 10 postes (8 d'administrateur et 2 d'agent des services généraux) étaient vacants. Quatre d'entre eux avaient été pourvus en mai 2015 et deux autres, en juillet 2015; des procédures de recrutement étaient en cours, à des stades d'avancement divers, pour les quatre postes restant à pourvoir. **Le Comité consultatif félicite l'Office des efforts qu'il déploie pour pourvoir ces postes dans les meilleurs délais.**

VI.70 **Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les postes.**

Recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

VI.71 Le montant de 6 792 100 dollars prévu au titre des autres objets de dépense du chapitre 27 pour l'exercice 2016-2017 représente une diminution de 3 954 400 dollars, soit 36,8 %, par rapport aux ressources de l'exercice 2014-2015.

VI.72 Les ressources proposées pour 2016-2017 au titre des consultants, d'un montant de 59 700 dollars, représentent une diminution de 68 800 dollars, soit 53,5 %, par rapport au montant des crédits approuvés pour l'exercice biennal 2014-2015, qui s'élevait à 128 500 dollars. À sa demande, le Comité consultatif a obtenu des informations sur les services de consultants prévus, notamment une consultation proposée en vue d'aider le Service de l'appui aux programmes à mettre en œuvre sa stratégie de communication, à l'intention des spécialistes de l'action humanitaire, faisant appel à une connaissance spécialisée du cycle du programme humanitaire.

VI.73 À titre d'observation générale, l'Assemblée générale a déjà exprimé ses préoccupations au sujet du recours aux services de consultants extérieurs, en particulier dans le cadre de l'exécution des activités de fond de l'Organisation (voir résolution 65/247 de l'Assemblée générale, par. 70 et par. VI.25 et VI.26 ci-dessus). Le Comité consultatif relève que, d'après les informations complémentaires qui lui ont été communiquées, le Service de l'appui aux programmes dispose, au titre du sous-programme 2, intitulé : « Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence », de huit postes financés sur les ressources du budget ordinaire et 39 postes financés sur des ressources extrabudgétaires. En outre, le Service des communications dispose, au titre du sous-programme 5, intitulé : « Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence » de trois postes financés sur les ressources du budget ordinaire et 22 postes financés sur des ressources extrabudgétaires. **Aussi le Comité consultatif s'interroge-t-il sur la nécessité de faire appel à un consultant aux fins de mettre au point une stratégie de communication liée à l'action humanitaire alors que le Service dispose déjà de ressources humaines dans les domaines de la coordination de l'action humanitaire et de la communication, sous forme de postes financés sur**

les ressources du budget ordinaire au titre des sous-programmes 2 et 5. Le Comité compte bien que tout soit fait pour utiliser les compétences disponibles sur place dans les domaines de la coordination de l'action humanitaire et de la communication au lieu de faire appel à des consultants.

VI.74 Le montant des ressources proposées pour l'exercice biennal 2016-2017 au titre des subventions et contributions, qui s'élève à 3 881 900 dollars, représente une diminution de 152 400 dollars, soit 3,8 %, par rapport au montant des crédits approuvés pour l'exercice biennal 2014-2015, qui s'élevait à 4 034 300 dollars.

VI.75 Le Comité consultatif relève, d'après les renseignements complémentaires qui lui ont été communiqués, que les ressources proposées au titre du sous-programme 2 : Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence, s'élèvent à 1 364 600 dollars, ce qui représente une diminution de 50 900 dollars, soit 3,6 %, par rapport au montant de 1 415 500 dollars qui avait été approuvé pour l'exercice biennal 2014-2015. Le Comité a également été informé que cette réduction proposée était conforme à la résolution 69/264 (nouvelles réductions) de l'Assemblée générale (voir également par. VI.63 ci-dessus). Le montant de 1 364 600 dollars qui est proposé permettrait de financer une quinzaine de subventions d'urgence en espèces, conformément à la résolution 38/202 de l'Assemblée générale, ces subventions étant destinées à couvrir les besoins les plus pressants des populations touchées, en attendant l'intervention des donateurs internationaux.

VI.76 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires donne suite dans un délai de vingt-quatre heures aux demandes de subventions d'urgence en espèces. Cette action d'urgence vise à appuyer les opérations de secours engagées immédiatement après une catastrophe, pendant que d'autres sources de financement de l'aide humanitaire sont recherchées. Le Comité a également été informé qu'entre février 2012 et avril 2015, 43 subventions d'urgence en espèces, d'un montant total de 2 545 769 dollars, ont été accordées à des pays pour un vaste ensemble de situations d'urgence, notamment des tremblements de terre, des épidémies (choléra, Ebola, dengue et Marburg), des incendies, des orages tropicaux et des inondations. **Le Comité consultatif note que la proposition de réduire le montant de ressources au titre des subventions d'urgence en espèces a été présentée par le Secrétaire général au titre des variations de ressources découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale. Étant donné que ces subventions en espèces visent expressément à apporter des secours immédiats aux populations se trouvant dans des situations de détresse, le Comité est convaincu que cette réduction n'entamera pas la capacité du Bureau de fournir, le cas échéant, des fonds d'urgence.**

VI.77 Le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes.

Observations générales

Comité permanent interorganisations

VI.78 Le Secrétaire général indique que le Coordonnateur des secours d'urgence et Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires est notamment chargé de présider le Comité permanent interorganisations et de veiller à l'application de ses décisions. Il est assisté par un secrétariat [2 P-4, 2 P-3 et 3 postes d'agent des

services généraux (Autres classes)] au titre de la composante direction exécutive et administration, financée sur des ressources extrabudgétaires.

VI.79 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Comité permanent interorganisations, qui a été créé en 1992 en application de la résolution 46/182 relative au renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence, est, pour l'Organisation des Nations Unies et les partenaires humanitaires extérieurs au système des Nations Unies, le principal mécanisme interorganisations de coordination de l'aide humanitaire dans des situations d'urgence complexes et graves. Le Comité a également été informé que le Comité permanent élabore des politiques humanitaires, convient d'une répartition précise des responsabilités en ce qui concerne les divers aspects de l'aide humanitaire, détecte les lacunes des interventions et s'emploie à y remédier et œuvre en faveur de l'application effective des principes humanitaires. Le Comité a aussi été informé que le Comité permanent a pour membres les chefs de secrétariat des organismes opérationnels des Nations Unies ou leurs représentants (Programme des Nations Unies pour le développement, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, HCR, PAM, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation mondiale de la Santé, Centre des Nations Unies pour les établissements humains et Bureau de la coordination des affaires humanitaires) et que l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Comité international de la Croix-Rouge, la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le HCDH, le Fonds des Nations Unies pour la Population, le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays et la Banque mondiale, ainsi que des consortiums d'organisations non gouvernementales, sont invités à y participer à titre permanent.

VI.80 Le Comité consultatif note que la coordination de l'aide humanitaire assurée par le Comité permanent interorganisations est l'un des piliers du plus vaste dispositif humanitaire qui inclut les appels de fonds destinés à apporter une aide humanitaire à de grands nombres de personnes. Ayant demandé des précisions à cet égard, le Comité a été informé que le besoin de financement de l'action humanitaire avait sensiblement augmenté depuis 2004, lorsqu'un montant total de 3,4 milliards de dollars avait été demandé dans le cadre des appels de fonds, en vue d'apporter une aide humanitaire à un nombre de personnes estimé à 45 millions. Durant l'ensemble de l'année 2014, des appels de fonds totalisant 16,4 milliards de dollars ont été lancés en vue de prêter assistance à 57,5 millions de personnes et au 30 juin 2015, des appels de fonds totalisant 18,8 milliards de dollars avaient été lancés depuis le début de l'année en vue de prêter assistance à 78,9 millions de personnes. Sur toute la période considérée, cela représente une augmentation de 453 % en ce qui concerne les besoins de financement et de 75 % pour ce qui est du nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire.

VI.81 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le secrétariat du Comité permanent interorganisations est hébergé et géré par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires avec l'appui d'organismes membres, tels que le HCR ou l'OIM, qui mettent des postes à sa disposition.

Titre VII Information

Chapitre 28 Information

	<i>Dollars É.-U.</i>
Montant révisé du crédit ouvert pour 2014-2015	190 079 900
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2016-2017	199 750 200
Ressources demandées pour l'exercice 2016-2017, après actualisation préliminaire	206 460 400
Quotes-parts hors budget ordinaire	1 590 600 ^a
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	6 041 000

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2014-2015 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

^a Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 69/308 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

VII.1 Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 28 du budget ordinaire de l'exercice biennal 2016-2017 se montent à 199 750 200 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 9 670 300 dollars (ou 5,1 %) par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 2014-2015 [voir A/70/6 (Sect. 28), tableau 28.3].

VII.2 Le Secrétaire général explique cet accroissement net de 9 670 300 dollars par quatre facteurs dont les effets se répartissent comme suit :

a) Une diminution nette de 224 500 dollars au titre des ajustements techniques liés à la diminution de 563 700 dollars résultant de la suppression de dépenses non renouvelables (organisation du Sommet des Nations Unies chargé d'adopter le programme de développement pour l'après-2015; programme d'activités pour la mise en œuvre de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine; et promotion et couverture de conférences spéciales, notamment la treizième Conférence des Nations Unies sur la prévention du crime et la justice pénale), en partie contrebalancée par une augmentation de 339 200 dollars correspondant au coût biennal de deux nouveaux postes créés en 2015 en application de la résolution 68/268 de l'Assemblée générale (voir *ibid.*, par. 28.11);

b) Une augmentation de 11 024 800 dollars en appui à de nouveaux mandats relatifs à : i) la résolution 69/96 B de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a de nouveau demandé au Secrétaire général de veiller à ce que le Département de l'information dispose des capacités nécessaires dans toutes les langues officielles pour entreprendre toutes ses activités; et la résolution 69/17, par laquelle l'Assemblée a adopté le plan-programme biennal du Département pour 2016-2017, qui comportait plusieurs révisions du cadre relatif au principe de la parité entre les six langues officielles; et ii) les activités d'information appuyant la mise en œuvre de la

résolution 69/16 de l'Assemblée générale, le filmage et la retransmission de l'interprétation en langue des signes internationale conformément à la section XII de la résolution 68/247 A et la mise en œuvre des résultats de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et le renforcement du Programme des Nations Unies sur les établissements humains, en application de la résolution 68/239 de l'Assemblée générale (voir *ibid.*, par. 28.12);

c) Une diminution de 243 800 dollars au titre des variations découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale (gains d'efficacité), à la rubrique Appui au programme, dont 164 700 dollars au titre des postes, correspondant aux propositions de gel des recrutements à des postes permanents; et 79 100 dollars au titre d'objets de dépenses autres que les postes suite à une diminution des besoins en services contractuels (voir *ibid.*, par. 28.16);

d) Une diminution de 886 200 dollars au titre des variations découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale (réductions supplémentaires) dont 740 900 dollars au titre des postes et 145 300 au titre d'objets de dépenses autres que les postes. La diminution au titre des postes correspond aux propositions de gel des recrutements à des postes permanents du sous-programme 1 (Services de communication stratégique) à la Division des communications stratégiques (164 700 dollars) et aux centres d'information des Nations Unies (140 500 dollars); au sous-programme 2 (Services d'information) (271 000 dollars); et au sous-programme 3 (Services de diffusion et de partage du savoir) (164 700 dollars). La diminution au titre d'objets de dépenses autres que les postes a principalement trait aux services contractuels, au mobilier et matériel et aux voyages du personnel et s'entend compte tenu des effets escomptés des nouvelles conditions de voyage en avion (voir *ibid.*, par. 28.14 et 28.15).

VII.3 Les observations et recommandations du Comité consultatif sur les variations de ressources proposées figurent dans le chapitre I ci-dessus.

VII.4 Sur sa demande, le Comité consultatif a obtenu le tableau ci-dessous qui donne une ventilation par objet de dépenses du montant total des variations découlant des gains d'efficacité et des réductions supplémentaires susmentionnés.

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Montant des crédits ouverts pour 2014-2015</i>		<i>Réduction proposée pour 2016-2017</i>	
	<i>Appropriation</i>		<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Postes	155 817,1		(905,6)	(0,6)
Autres dépenses de personnel	4 961,8		–	–
Voyages de représentants	650,1		–	–
Voyages du personnel	1 478,8		(136,3)	(9,2) ^a
Services contractuels	13 666,4		(83,6)	(0,6)
Frais généraux de fonctionnement	9 515,3		–	–
Frais de représentation	140,3		–	–
Fournitures et accessoires	1 601,0		–	–
Mobilier et matériel	1 519,9		(4,5)	(0,3)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Montant des crédits ouverts pour 2014-2015</i>		<i>Réduction proposée pour 2016-2017</i>	
	<i>Appropriation</i>		<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Subventions et contributions	729,2		–	–
Total	190 079,9		(1 130,0)	(0,6)

^a Compte tenu d'une réduction de 10 % du montant révisé des crédits, déduction faite des ajustements techniques et d'un certain nombre d'éléments exclus.

VII.5 Le tableau VII.1 ci-dessous récapitule les postes du budget ordinaire approuvés pour l'exercice biennal 2014-2015 et les propositions du Secrétaire général concernant les postes pour 2016-2017. Le tableau indique également les postes à financer au moyen des ressources extrabudgétaires prévues pour 2016-2017 (voir *ibid.*, tableaux 28.2 et 28.4).

Tableau VII.1
Effectifs

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>
<i>Budget ordinaire</i>		
Effectifs approuvés pour l'exercice 2014-2015	734	1 SGA, 4 D-2, 18 D-1, 35 P-5, 74 P-4, 106 P-3, 60 P-2/1, 9 G(1°C), 215 G(AC), 159 AL et 53 AN
Effectifs proposés pour l'exercice 2016-2017	763	1 SGA, 4 D-2, 18 D-1, 35 P-5, 74 P-4, 115 P-3, 64 P-2/1, 9 G(1°C), 231 G(AC), 159 AL et 53 AN
Nouveaux postes	29	5 P-3 et 5 G(AC) à la Division des communications stratégiques 4 P-3, 4 P-2 et 9 G(AC) à la Division de l'information et des médias 2 G(AC) à l'appui au programme
Transferts	3	1 P-4 et 1 AN au sein du sous-programme 1 1 P-2 du sous-programme 2 à la rubrique Direction exécutive et gestion
<i>Quotes-parts hors budget ordinaire</i>		
Effectifs prévus 2016-2017	4	2 P-4, 1 P-2 et 1 G (AC)
<i>Ressources extrabudgétaires</i>		
Effectifs prévus 2016-2017	11	1 P-3 et 10 G (AC)

Observations et recommandations concernant les postes

VII.6 Il ressort du complément d'information fourni par le Secrétaire général que les ressources correspondant aux postes proposées, soit 161 508 300, avant actualisation des coûts, représentent une augmentation de 5 691 200 dollars (ou 3,7 %) par rapport au montant révisé du crédit correspondant de l'exercice 2014-2015. Cette augmentation s'explique essentiellement par des augmentations

découlant de la création proposée de 29 nouveaux postes, partiellement compensées par des diminutions résultant du gel des recrutements à des postes permanents.

Nouveaux postes

VII.7 Le Secrétaire général propose la création de 10 nouveaux postes [5 P-3 et 5 G(AC)] au sous-programme 1 (Services de communication stratégique) et 17 nouveaux postes [4 P-3, 4 P-2 et 9 G(AC)] au sous-programme 2 (Services d'information), conformément au paragraphe 22 de la résolution 69/96 B de l'Assemblée générale (voir *ibid.*, par. 28.42, 28.68 et 28.69). Le Secrétaire général propose en outre la création de 2 postes d'assistant administratif [agents des services généraux (Autres classes)] à la rubrique Appui au programme, compte tenu en particulier de la création proposée de 27 nouveaux postes pour les sous-programmes 1 et 2 et de l'accroissement prévu de la dotation globale en ressources du Département (voir *ibid.*, par. 28.85 et Corr.2).

VII.8 En ce qui concerne la proposition de création de 10 postes supplémentaires [5 P-3 et 5 G(AC)] au sous-programme 1, une augmentation des capacités de l'équipe spécialisée dans les médias sociaux serait requise pour appliquer la stratégie relative aux médias sociaux en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe afin d'accroître la parité, la qualité et la portée linguistiques du contenu des médias sociaux dans ces langues officielles. Les attributions des cinq postes P-3 de fonctionnaire de l'information, un pour chaque langue officielle (anglais excepté), consisteraient, entre autres, à assurer la production et la diffusion de documents numériques et de campagnes d'information dans leur langue officielle dans les médias sociaux; porter à l'attention du public les questions prioritaires et les événements importants; suivre et analyser les événements récents et l'opinion publique, recenser les problèmes et les tendances et donner des conseils aux responsables sur les mesures à prendre; et assurer la coordination de l'action menée dans leur langue en ce qui concerne les médias sociaux. La création proposée de cinq postes d'assistant d'information [agents des services généraux (Autres classes)], un pour chacune des langues officielles (anglais excepté), constituerait un appui à l'équipe spécialisée dans les médias sociaux en assurant notamment les tâches suivantes: traitement des projets de correspondance et autres communications et établissement de leur version finale; production de rapports statistiques et autres à partir de diverses bases de données; et vérification de l'information auprès des services d'auteur, en cas de besoin (voir *ibid.*, par. 28.43 à 28.45).

VII.9 En ce qui concerne la création proposée de 17 postes supplémentaires (4 P-3, 4 P-2 et 9 G(AC)] au sous-programme 2, il est indiqué dans le complément d'information fourni par le Secrétaire général qu'elle résulte de la nécessité d'accroître la parité entre toutes les langues officielles dans la préparation et la diffusion des produits d'information. Les 17 nouveaux postes proposés seraient répartis sur la Section des communiqués de presse, la Section de la télévision et le Groupe de la diffusion en ligne de la Division de l'information et des médias, dans le cadre de ce sous-programme (voir *ibid.*, par. 28.69).

VII.10 Dans la Section des communiqués de presse, quatre postes P-3 d'attaché de presse sont proposés pour superviser l'établissement et la traduction en externe des communiqués de presse et des comptes rendus des séances plénières de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social de l'anglais en

arabe, chinois, espagnol, français et russe et accomplir des tâches connexes. Quatre postes d'éditeur adjoint [agents des services généraux (Autres classes)] sont proposés à titre d'appui aux attachés de presse de la Section des communiqués de presse.

VII.11 Dans la Section de la télévision, quatre postes P-2 de producteur multimédia adjoint sont proposés pour créer des produits multimédias de différentes durées en arabe, chinois, espagnol et russe à placer sur des plates-formes Web/médias sociaux et accomplir des tâches connexes, notamment des traductions de bandes vidéo en cas de besoin. Dans le Groupe de la diffusion en ligne, cinq postes d'assistant d'information [agents des services généraux (Autres classes)] sont proposés pour aider à la diffusion sur le Web, en direct ou à la demande, des réunions et manifestations des Nations Unies en arabe, chinois, espagnol, français et russe.

VII.12 Ayant demandé des précisions sur la proposition de création de 10 postes pour le sous-programme 1 et 17 pour le sous-programme 2, le Comité consultatif a été informé que jusqu'à une date récente, le Département s'est efforcé d'assurer la conformité au principe de la parité des six langues officielles au moyen des ressources existantes. Le Comité a été également informé que, nonobstant les efforts faits par le Département à cet égard, ce principe de la parité a été mis davantage en exergue dans les résolutions 69/96 B et 69/17 de l'Assemblée générale, en application de laquelle la demande de ressources supplémentaires a été formulée.

VII.13 Ayant posé la question de savoir s'il avait été procédé à un bilan des ressources existantes du Département, s'agissant notamment des possibilités de transferts de postes existants, avant de formuler la demande de ressources supplémentaires, le Comité consultatif a été informé que deux postes du sous-programme 1 avaient été transférés à la production de contenus pour les médias sociaux en ce qui concerne l'anglais. S'agissant de l'usage qui serait fait des postes qui deviendraient vacants par suite de la réduction naturelle des effectifs au cours du prochain exercice biennal, le Comité a été informé qu'un poste d'administrateur recruté sur le plan national et trois postes d'agent des services généraux (Autres classes) deviendront vacants en décembre 2015 par suite de départs à la retraite mais les fonctions afférentes à ces quatre postes sont d'une importance capitale et ne sauraient être remplacées par les fonctions des nouveaux postes proposés.

VII.14 S'agissant de la proposition tendant à créer ces nouveaux postes du sous-programme 1 au Siège (et non dans les bureaux extérieurs), le Comité consultatif a été informé, sur sa demande, que pour le moment, les postes de langue anglaise relevant de l'équipe spécialisée dans les médias sociaux se trouvent au Siège et qu'il est proposé de créer les nouveaux postes également au Siège et non sur le terrain afin d'assurer la coordination efficiente et efficace des matériels d'information dans les six langues et d'assurer une couverture plus large et cohérente des problèmes qui se posent à l'échelle mondiale. **Le Comité consultatif recommande d'approuver la création des 10 nouveaux postes proposées [5 P-3 et 5 G(AC)] pour le sous-programme 1.**

VII.15 **Le Comité consultatif est d'avis qu'en prenant les mesures voulues pour accroître la capacité des bureaux extérieurs à assurer les fonctions de l'équipe spécialisée dans les médias sociaux, on pourrait aboutir à une production plus efficace du point de vue des délais et des coûts, et il recommande à l'Assemblée générale de demander au Secrétaire général de garder à l'examen la question de la répartition de ces fonctions sur l'ensemble du réseau mondial de bureaux**

du Département, et de veiller à ce que les normes de qualité de ces produits soient maintenues.

VII.16 En ce qui concerne les postes supplémentaires proposés pour le sous-programme 2, le Comité consultatif a été informé, sur sa demande, que les moyens dont dispose actuellement la Section des communiqués de presse pour ce qui est de ce sous-programme consistent en 20 postes d'administrateur (1 P-5, 4 P-4, 13 P-3 et 2 P-2¹⁴) et 8 postes d'agent des services généraux (Autres classes). **Le Comité consultatif estime que les moyens dont dispose la Section des communiqués de presse peuvent être utilisés pour accomplir certaines des fonctions des nouveaux postes proposés et il recommande de ne pas approuver la proposition de création de 2 postes P-3 et 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes) dans cette section. Le Comité recommande donc d'approuver la création proposée de 13 nouveaux postes pour le sous-programme 2, soit 2 postes P-3 et 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes) à la Section des communiqués de presse et de 4 postes P-2 et 5 postes d'agent des services généraux (Autres classes) au Groupe de la diffusion en ligne, et d'ajuster en conséquence les autres objets de dépenses connexes.**

VII.17 Comme indiqué au paragraphe VII.7 ci-dessus, la création de 2 postes d'assistant administratif [agents des services généraux (Autres classes)] est proposée au titre de l'appui au programme, compte tenu en particulier de la création proposée de 27 nouveaux postes et de l'augmentation correspondante des ressources à prévoir dans les domaines techniques. Le Secrétaire général indique qu'un poste d'assistant administratif serait nécessaire au Groupe de la gestion des ressources humaines pour aider à l'administration des activités du Groupe concernant ces ressources et un autre poste d'assistant administratif serait nécessaire au Groupe du budget, des finances et des services généraux pour aider à la préparation et à l'examen des propositions/demandes concernant les ressources financières et humaines (voir *ibid.*, par. 28.85 à 28.88 et Corr.2). Il ressort des compléments d'information reçus que l'effectif total actuel inscrit au chapitre 28 consiste en 734 postes et celui affecté à l'appui au programme consiste en 23 postes [1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 3 P-3, 1 P-2/1, 1 G(1°C) et 15 G(AC)]. **Le Comité consultatif considère qu'étant donné les effectifs existants affectés à l'appui au programme, les gains généraux d'efficacité des processus administratifs escomptés de la mise en service d'Umoja et le fait qu'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) relevant de l'appui au programme a été identifié comme devant faire l'objet d'un gel du recrutement pendant 24 mois (voir par. VII.19 ci-dessous), un renforcement supplémentaire des effectifs de la composante Appui au programme n'est pas nécessaire pour l'exercice biennal 2016-2017. Le Comité consultatif recommande de ne pas approuver la création proposée de deux postes d'agent des services généraux (Autres classes) au titre de l'appui au programme et d'ajuster en conséquence les autres objets de dépenses connexes.**

Transferts

VII.18 Le Secrétaire général propose trois transferts de postes, à savoir le transfert de Sanaa à Rabat d'un poste P-4 de directeur de centre d'information des Nations Unies et le transfert d'un poste d'administrateur recruté sur le plan national chargé

¹⁴ Il est proposé de transférer un poste P-2 à la rubrique Direction exécutive et administration.

de l'information, du centre d'information des Nations Unies au Caire au centre d'information des Nations Unies de Sanaa, dans le cadre du sous-programme 1; et un poste P-2 de fonctionnaires de l'information adjoint, de la Section des communiqués de presse (sous-programme 2) au Bureau du Secrétaire général adjoint (Direction exécutive et administration). Les ajustements entre postes et autres objets de dépense se feraient sans gain ni perte (voir *ibid.*, par. 28.13). Les transferts proposés au sein du sous-programme 1 permettraient de mieux couvrir les services des centres d'information des Nations Unies au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (voir *ibid.*, par. 28.55). En ce qui concerne le transfert d'un poste P-2 à la rubrique Direction exécutive et administration, le Comité consultatif a été informé, sur sa demande, que les attributions de ce poste concernent l'aide à apporter aux travaux directement liés aux responsabilités en matière d'information et de promotion du Secrétaire général adjoint. **Le Comité consultatif recommande d'approuver les transferts de poste proposés.**

Gel des recrutements

VII.19 Comme indiqué dans les alinéas c) et d) du paragraphe VII.2 ci-dessus, le Secrétaire général propose de geler le recrutement à des postes permanents dans les sous-programmes 1, 2 et 3 et à la rubrique Appui au programme. Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que le Secrétaire général avait identifié cinq postes permanents auxquels le gel des recrutements s'appliquerait: un poste d'administrateur recruté sur le plan national chargé de l'information (durée du gel : 24 mois) au Centre d'information des Nations Unies au Lesotho, au titre du sous-programme 1; un poste d'assistant administratif de la catégorie des services généraux (Autres classes) (durée du gel : 24 mois) à la Division de la communication stratégique, au titre du sous-programme 1; un poste P-3 d'attaché de presse (durée du gel: 22 mois), au titre du sous-programme 2 (Services d'information); un poste de fonctionnaire de l'information adjoint de la catégorie des services généraux (Autres classes) (durée du gel : 24 mois), au titre du sous-programme 3 (Services de promotion et de partage du savoir); et un poste d'assistant administratif de la catégorie des services généraux (Autres classes) (durée du gel : 24 mois), au titre de l'appui au programme.

VII.20 Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver le gel du recrutement pour 24 mois au poste d'administrateur recruté sur le plan national chargé de l'information et au poste d'assistant administratif de la catégorie des services généraux (Autres classes) au titre du sous-programme 1, à un poste d'assistant d'information de la catégorie des services généraux (Autres classes) au titre du sous-programme 3, un poste d'assistant administratif de la catégorie des services généraux (Autres classes) au titre de l'appui au programme et à un poste d'assistant administratif de la catégorie des services généraux (Autres classes), ainsi que les réductions de ressources correspondantes, et d'ajuster en conséquence les autres objets de dépenses connexes.

VII.21 En ce qui concerne le poste P-3 de fonctionnaires de l'information au sous-programme 2 pour lequel le Secrétaire général propose un gel du recrutement pendant 22 mois, le Comité consultatif note que les fonctions de ce poste apportent une contribution aux fonctions techniques d'ensemble de la Division de l'information et des médias au titre de ce sous-programme. **Le Comité consultatif est d'avis que les fonctions de ce poste ne sont pas directement liées à Umoja et**

que le gel du recrutement pourrait dans ce cas avoir un effet préjudiciable à la mise en œuvre du programme de travail. Le Comité consultatif recommande donc de ne pas approuver le gel du recrutement au poste P-3 de fonctionnaire de l'information au sous-programme 2 et la réduction de ressources correspondante.

Postes vacants

VII.22 Il ressort du complément d'information fourni par le Secrétaire général que 57 postes [1 D-1, 3 P-5, 3 P-3, 5 P-2/1, 10 administrateurs recrutés sur le plan national, 14 agents des services généraux (Autres classes) et 21 agents locaux] étaient vacants au 30 avril 2015. Le Comité consultatif a été informé, sur sa demande, qu'au 8 juillet 2015, 11 postes étaient vacants depuis plus de deux ans, 11 postes avaient été vacants pendant moins de deux ans parce qu'ayant été occupés à titre temporaire, 1 poste devait faire l'objet d'un transfert, 1 poste devait faire l'objet d'un gel du recrutement, des candidats avaient été sélectionnés pour 2 postes, pour 6 autres, la procédure d'intégration du candidat retenu était en cours, 3 postes avaient été pourvus et les 22 postes restants en étaient à divers stades de la procédure de recrutement.

VII.23 Le Comité consultatif a été en outre informé que sur les 11 postes vacants depuis plus de deux ans, 5 (1 poste d'administrateur recruté sur le plan national et 4 postes d'agent local) étaient vacants au centre d'information des Nations Unies de Luanda et un autre dans chacun des centres de Colombo (administrateurs recrutés sur le plan national), Lusaka (agent local), Panama City (agent local), Rabat (agent local), Washington (agent local) et Yaoundé (agent local).

VII.24 En ce qui concerne les cinq postes vacants à Luanda, le Comité consultatif a été informé que le recrutement était en attente d'achèvement des travaux de construction du centre d'information effectués par le Gouvernement du pays hôte, et qu'en mai 2015, le Gouvernement angolais avait fait savoir au Département de l'information que ces travaux avaient commencé. Le Comité rappelle les résolutions 69/96 B et 64/243 de l'Assemblée générale, dans lesquelles celle-ci demandait au Secrétaire général de créer un centre d'information des Nations Unies à Luanda afin de pourvoir aux besoins des pays lusophones d'Afrique, priait de nouveau le Secrétaire général de prendre, en coordination avec le Gouvernement angolais, les mesures nécessaires en vue d'une ouverture rapide du centre d'information et de rendre compte au Comité de l'information à sa trente-septième session des progrès enregistrés à cet égard.

VII.25 En ce qui concerne les six derniers postes vacants depuis plus de deux ans (voir par.VII.23 et VII.24 ci-dessus), le Comité consultatif a été informé que la procédure de recrutement n'avait pas encore débuté pour trois d'entre eux et l'examen des candidatures était en cours pour les trois autres. **Le Comité consultatif réitère son avis selon lequel il convient de déterminer si des postes qui sont vacants depuis deux ans ou plus demeurent nécessaires et, dans l'affirmative, justifier leur maintien dans le projet de budget-programme; sinon, il faut proposer leur suppression (voir A/68/7, par. 107).** Le Comité note que le Secrétaire général n'a pas apporté de telles justifications en ce qui concerne ces six postes du chapitre 28 (Information) et il recommande donc de supprimer ces postes et d'ajuster en conséquence les autres objets de dépense connexes.

VII.26 Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes VII.16, VII.17, VII.21 et VII.25 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général relatives aux effectifs.

Observations et recommandations concernant les autres objets de dépense

VII.27 Les autres objets de dépense proposés pour l'exercice biennal 2016-2017 se montent à 38 241 900 dollars, ce qui représente une augmentation nette de 3 979 100 dollars (ou 11,6 %) par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 2014-2015. Selon le complément d'information fourni par le Secrétaire général, le montant ainsi proposé intègre des augmentations au titre des autres dépenses de personnel (516 300 dollars, soit 10,4 %), des services contractuels (3 746 900 dollars, soit 27,4 %), des fournitures et accessoires (29 000 dollars, soit 1,8 %) et du mobilier et matériel (25 800 dollars, soit 1,7 %), en partie compensées par des diminutions au titre des voyages du personnel (252 400 dollars, soit 17,1 %) et des frais généraux de fonctionnement (86 500 dollars, soit 0,9 %). **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes VII.16, VII.17, VII.20 et VII.25 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes.**

Observations diverses

Multilinguisme et accessibilité du site Web de l'ONU pour les personnes handicapées

VII.28 Comme indiqué plus haut, dans le titre I (au chapitre 2), dans sa résolution 69/250 adoptée le 29 décembre 2014, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de nommer le Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences nouveau Coordonnateur des questions de multilinguisme, responsable de la mise en œuvre du multilinguisme à l'échelle de l'ensemble du Secrétariat et de charger le Secrétaire général adjoint à l'information de continuer de sensibiliser le grand public à l'importance de ce principe. À cet égard, le Comité consultatif a été informé, sur sa demande, que le Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a été nommé nouveau Coordonnateur pour le multilinguisme le 30 juin 2015. Le Comité a été également informé que le Département de l'information et d'autres départements et bureaux, en tant que de besoin, continueront d'assurer la gestion et le suivi des sites Web publics de l'ONU, en veillant au respect du multilinguisme. **Le Comité consultatif insiste sur la nécessité de faire en sorte que les sites Web publics de l'ONU soient pleinement multilingues et que les directives/normes soient établies et suivies par tous les bureaux qui gèrent de tels sites, et d'aider ces bureaux à tenir et gérer des sites Web pleinement multilingues.**

VII.29 Sur sa demande, le Comité consultatif a été informé qu'aucune ressource n'avait été transférée du Département de l'information à celui de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences à l'issue de la nomination du Secrétaire général adjoint au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences nouveau Coordonnateur des questions de multilinguisme et qu'aucune ressource n'a été demandée à cet égard. Le Comité a été également informé que,

conformément à la résolution 54/64 de l'Assemblée générale, adoptée en 1999, le rôle de Coordonnateur des questions de multilinguisme avait été confié au Sous-Secrétaire général aux affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence de 2000 à 2003 puis au Secrétaire général adjoint aux communications et à l'information de 2003 jusqu'au 30 août 2014. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général présentera à l'Assemblée générale, à l'occasion de l'examen du projet de budget-programme pour 2016-2017, des renseignements sur les ressources qui auraient été éventuellement transférées entre départements dans le passé lorsque le rôle de Coordonnateur des questions de multilinguisme a été transféré.**

VII.30 En ce qui concerne l'accessibilité des sites Web de l'ONU pour les personnes handicapées, le Comité consultatif a été informé, sur sa demande, que le Département de l'information continue de faire un travail de sensibilisation à ce sujet au sein de l'Organisation et a établi des directives relatives à l'accessibilité des sites Web de l'ONU. **Le Comité consultatif encourage le Département à continuer d'œuvrer au respect des critères d'accessibilité sur toutes les pages nouvelles ou actualisées du site Web de l'Organisation.**

VII.31 Le Comité reviendra sur les questions examinées dans les paragraphes VII.27 à VII.29 lorsqu'il examinera le prochain rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences.

Titre VIII

Services communs d'appui

Chapitre 29

Services de gestion et d'appui

	<i>Dollars É.-U.</i>
Montant révisé des crédits ouverts pour 2014-2015	666 046 000
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2016-2017	627 367 200
Ressources demandées pour l'exercice 2016-2017, après actualisation préliminaire	649 323 700
Quotes-parts hors budget ordinaire	201 945 000 ^a
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	319 514 500

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2014-2015 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

^a Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 69/308 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

VIII.1 Le titre VIII comprend le chapitre 29 (Services de gestion et d'appui), subdivisé en huit sections qui sont examinées séparément ci-après. Les activités menées dans le cadre du titre VIII ont pour objectifs généraux : a) de permettre à l'Organisation de gagner en efficacité et responsabilité dans la gestion de ses ressources, dans les quatre grands domaines que sont les finances, les ressources humaines, l'informatique et les communications, et les services d'appui (achats et infrastructures); b) d'appuyer les mécanismes intergouvernementaux de l'Organisation; c) d'assurer le financement des programmes et activités que le Secrétariat a pour mission d'exécuter; d) d'appuyer l'exécution de ces programmes et activités.

VIII.2 Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 29 du budget ordinaire de l'exercice 2016-2017 se chiffrent à 627 367 200 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 38 678 800 dollars (5,8 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2014-2015 (voir A/70/6 (Sect. 29), tableau 29.1).

Chapitre 29A

Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion

	<i>Dollars É.-U.</i>
Montant révisé des crédits ouverts pour 2014-2015	56 736 200
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2016-2017	22 913 200
Ressources demandées pour l'exercice 2016-2017, après actualisation préliminaire	23 358 600
Quotes-parts hors budget ordinaire	63 403 100 ^a
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	18 357 900

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2014-2015 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

^a Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 69/308 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

VIII.3 Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 29A du budget de l'exercice 2016-2017 se chiffrent à 22 913 200 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 33 823 000 dollars (59,6 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2014-2015. Outre le montant de 8 143 700 dollars, qui représente la part du budget ordinaire consacrée au financement du progiciel de gestion intégré pour l'exercice 2016-2017¹⁵, les ressources proposées pour le Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion s'élèvent à 14 769 500 dollars, ce qui représente une diminution nette de 500 600 dollars (3,3 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2014-2015, qui était de 15 270 100 dollars (compte non tenu du progiciel de gestion intégré).

VIII.4 Le Secrétaire général attribue la diminution de 500 600 dollars à deux éléments et explique la répartition de ce montant comme suit :

a) Une diminution de 494 400 dollars au titre des gains d'efficacité découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale, ainsi répartie : une diminution de 474 200 dollars au titre des postes et une diminution de 20 200 dollars au titre des autres objets de dépense (voir A/70/6 (Sect. 29A) et Corr.1, par. 29A.21 et 29A.22);

b) Une diminution de 6 200 dollars au titre des nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale, qui s'explique par la baisse des dépenses relatives aux voyages (ibid., par. 29A.20) qui devrait résulter de l'application des règles approuvées pour les voyages en avion.

¹⁵ Comme indiqué aux tableaux 7 et 15 du sixième rapport d'étape du Secrétaire général sur le projet de progiciel de gestion intégré (A/69/385 et Corr.1). Le montant de 8 143 700 dollars a été inclus en application du paragraphe 17 de la partie VI de la résolution 69/274 A de l'Assemblée générale, où l'Assemblée a noté que des ressources supplémentaires d'un montant de 54,3 millions de dollars étaient prévues pour l'exercice biennal 2016-2017.

VIII.5 On trouvera au chapitre I ci-dessus les commentaires et observations du Comité consultatif concernant la présentation des réductions proposées.

VIII.6 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu le tableau ci-après, qui présente, ventilées par objets de dépense, les variations proposées au titre des gains d'efficacité et des nouvelles réductions dont il est question plus haut.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montant des crédits ouverts pour 2014-2015</i>	<i>Réductions proposées pour 2016-2017</i>	
		<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Postes	14 381,4	(474,2)	(3,3)
Autres dépenses de personnel	271,2	–	–
Consultants	61,1	(4,8)	(7,9)
Voyages du personnel	62,9	(6,2)	(9,9) ^a
Services contractuels	319,0	(15,4)	(4,8)
Frais généraux de fonctionnement	89,9	–	–
Frais de représentation	0,8	–	–
Fournitures et accessoires	36,0	–	–
Mobilier et matériel	47,8	–	–
Subventions et contributions	41 466,1	–	–
Total	56 736,2	(500,6)	(0,9)

^a Compte tenu d'une réduction de 10 % appliquée au montant révisé des crédits ouverts, moins ajustements techniques et certains éléments non pris en considération.

VIII.7 Comme indiqué au paragraphe 29A.23 du chapitre du budget, le montant prévu des quotes-parts hors budget ordinaire s'élève à 63 403 100 dollars, dont 33 660 900 dollars au titre du progiciel de gestion intégré et 29 742 200 dollars provenant du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, destinés à financer des services fonctionnels et techniques fournis par le Bureau au Service de l'appui à la gestion, au Comité des marchés du Siège et au Comité central de contrôle du matériel, ainsi qu'à la Cinquième Commission et au Comité du programme et de la coordination. Le Bureau disposera également de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 18 357 900 dollars provenant, d'une part, des recettes perçues au titre de l'appui au programme et correspondant au remboursement des dépenses engagées par l'administration centrale pour les services d'appui liés à des activités financées au moyen de ressources extrabudgétaires et, d'autre part, du remboursement des dépenses de coopération technique, dont la somme de 12 487 100 dollars relative au progiciel de gestion intégré.

VIII.8 On trouvera au tableau VIII.1 un récapitulatif des postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour l'exercice 2014-2015 ainsi que des propositions du Secrétaire général concernant les postes à inscrire pour l'exercice biennal 2016-2017. Ce tableau montre également les postes qu'il est prévu de financer au

moyen de ressources extrabudgétaires et des quotes-parts hors budget ordinaire pour l'exercice 2016-2017.

Tableau VIII.1
Tableau d'effectifs proposé

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2014-2015	49	1 SGA, 2 D-2, 4 D-1, 9 P-5, 6 P-4, 2 P-3, 1 P-2/1, 4 G(1°C), 20 G(AC)
Postes proposés pour l'exercice biennal 2016-2017	48	1 SGA, 2 D-2, 3 D-1, 9 P-5, 6 P-4, 2 P-3, 1 P-2/1, 4 G(1°C), 20 G(AC)
Suppression	(1)	1 D-1 au titre de la composante 1
<i>Quotes-parts hors budget ordinaire</i>		
Postes prévus pour l'exercice biennal 2016-2017	10	1 D-1, 7 P-4/3, 2 G(AC)
<i>Ressources extrabudgétaires</i>		
Postes prévus pour l'exercice biennal 2016-2017	4	2 P-4/3, 2 G(AC)

Note : Outre les postes financés sur les quotes-parts hors budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires présentés dans le tableau VIII.1, 74 postes de temporaire en 2016 et 50 en 2017 seront affectés au progiciel de gestion intégré et financés au moyen du fonds de financement commun, qui comprend le budget ordinaire, le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et les fonds extrabudgétaires, comme il est indiqué au paragraphe 136 du sixième rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré (A/69/385 et Corr.1). Les propositions concernant les postes sont les suivantes :
2016 : 74 postes de temporaire [1 SSG, 1 D-2, 3 D-1, 18 P-5, 30 P-4, 5 P-3, 1 P-2, 4 G(1°C) et 11 G(AC)];
2017 : 50 postes de temporaire [1 D-2, 2 D-1, 8 P-5, 24 P-4, 5 P-3, 1 P-2, 3 G(1°C) et 6 G(AC)].

Observations et recommandations concernant les postes

VIII.9 Le Secrétaire général propose au total 48 postes pour le Bureau (24 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 24 dans la catégorie des services généraux), ce qui représente une réduction d'un poste (D-1) dans le Service de l'appui à la gestion. Comme indiqué au paragraphe 29A.39 du chapitre du budget, la suppression du poste a été proposée en raison des synergies réalisées grâce à l'étroite collaboration entre l'équipe chargée du projet relatif au progiciel de gestion intégré et le Service de l'appui à la gestion. En effet, ils ont de nombreuses activités complémentaires, notamment d'encadrement des activités de gestion du changement, d'amélioration des pratiques de gestion et de remise à plat des modes de fonctionnement. **Le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général concernant la suppression d'un poste D-1.**

VIII.10 Le Comité consultatif a demandé pourquoi il n'avait pas été proposé de geler les recrutements à des postes du Service administratif du Département de la gestion durant l'exercice biennal 2016-2017, étant donné que la mise en service d'Umoja devrait permettre de réaliser des gains d'efficacité, en particulier concernant le traitement des opérations administratives. Le Comité a été informé qu'à l'issue d'une étude sur les activités, services, fonctions et structures du Service administratif, et sur les synergies qui pouvaient être réalisées grâce à Umoja, on

avait conclu qu'au moment de l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice 2016-2017, il n'était pas possible de déterminer les effets que la mise en service d'Umoja aurait sur les postes du Service administratif.

VIII.11 Malgré l'explication fournie, le Comité consultatif ne comprend pas bien pourquoi il n'a pas été recouru à la possibilité de geler les recrutements à certains postes en prévision des gains d'efficacité qui seraient réalisés dans le Service administratif du Département étant donné, comme il a été dit dans l'avant-propos et l'introduction du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, que cette possibilité est prévue à titre provisoire précisément car on ignore, à ce stade, quels effets aura Umoja. En outre, le Comité note que certains bureaux visés au chapitre 29, Services de gestion et d'appui, ont constaté des gains d'efficacité découlant de la mise en service d'Umoja et ont proposé des réductions de ressources sous forme de suppressions de postes et de gel des recrutements à certains postes, précisant qu'on pouvait parfois dire de manière assez sûre quelles fonctions n'auraient plus besoin d'être exercées une fois Umoja en place. Le Comité est d'avis que la mise en service d'Umoja aura des conséquences importantes pour les activités du Service administratif. Il compte que les efforts vont se poursuivre pour repérer les gains d'efficacité et que le projet de budget pour l'exercice 2018-2019 rendra compte pleinement des effets de la mise en service d'Umoja.

Postes vacants

VIII.12 Alors qu'il examinait le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 avril 2015, on comptait cinq postes vacants [2 P-5, 1 P-4 et 2 G(AC)] au sein du Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion. Il a ensuite été informé qu'au 18 juin 2015, les deux postes vacants d'agent des services généraux (Autres classes) avaient été pourvus et que le recrutement était en cours, à des stades différents, pour les trois postes d'administrateur. Il a également été informé qu'aucun des postes n'était resté vacant pendant plus de deux ans.

VIII.13 Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les postes.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

VIII.14 Le montant de 862 300 dollars demandé au titre des objets de dépense autres que les postes fait apparaître une baisse de 26 400 dollars (3,0 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2014-2015. Cette diminution s'explique par la baisse des dépenses relatives aux services contractuels (15 400 dollars, soit 4,8 %), aux voyages du personnel (6 200 dollars, soit 9,9 %) et aux services de consultants (4 800 dollars, soit 7,9 %).

VIII.15 D'après les renseignements supplémentaires communiqués au Comité consultatif, le montant des dépenses afférentes aux consultants (56 300 dollars) servirait à financer les services de personnes possédant des compétences spécialisées non disponibles en interne, qui seraient chargées de conduire l'enquête de satisfaction biennale pour le compte du Département de la gestion et l'enquête d'auto-évaluation sur le comportement éthique prévues dans les lettres de mission des hauts responsables, et d'examiner si les recommandations d'audit du Secrétariat

respectent, de manière générale, les règlements, règles, politiques et procédures de l'Organisation. Le Comité a demandé des éclaircissements sur les raisons pour lesquelles on ne disposait pas, en interne, de personnes dotées de ces compétences et qui puissent mener ce type d'activités. Il a été informé que les services des consultants portaient sur les trois grands domaines coordonnés par le Service de la coordination des politiques et du contrôle et consistaient en : a) l'organisation d'ateliers de formation en matière d'évaluation à l'intention des membres du personnel qui exerçaient des fonctions étroitement liées au suivi et à l'évaluation (10 000 dollars); b) l'organisation d'ateliers à l'intention des personnes chargées de coordonner la mise en œuvre des recommandations des organes de contrôle, pour qu'elles puissent mieux préparer leurs départements et bureaux aux audits, enquêtes, examens, évaluations et inspections, donner suite aux rapports des organes de contrôle et mettre les recommandations en application (5 000 dollars); c) la fourniture de services spécialisés et d'une assistance technique dans le domaine de la gestion du risque institutionnel (12 000 dollars). En ce qui concerne l'enquête de satisfaction biennale réalisée pour le Département, le Comité a été informé que le personnel du Bureau participait à toutes les étapes de l'exercice, mais que des compétences spécialisées étaient nécessaires notamment pour déterminer quelles personnes interroger et combien; élaborer le questionnaire et effectuer un test préalable; traiter et analyser les données; interpréter et communiquer les résultats.

VIII.16 S'il reconnaît qu'il peut être nécessaire de recourir à des consultants externes pour acquérir des compétences spécialisées non disponibles en interne, le Comité consultatif est d'avis que le recours à des consultants externes devrait être réduit au minimum et que l'Organisation devrait utiliser les ressources dont elle dispose en interne pour conduire les activités de base ou exécuter des fonctions récurrentes à long terme. Compte tenu de ce qui précède, le Comité recommande de réduire de 10 % le montant des ressources à inscrire au titre des consultants (voir chap. I, sect. D ci-dessus).

VIII.17 En ce qui concerne l'enquête d'auto-évaluation sur le comportement éthique, le Comité a été informé qu'elle supposait la conception et la mise en place d'un exercice d'auto-évaluation confidentiel et la conduite d'une enquête, également confidentielle, pour obtenir des retours d'information sur les responsables hiérarchiques. Ces activités étaient coordonnées par le Bureau de la déontologie avec le concours actif de consultants externes et il fallait, pour les conduire, un minimum de deux consultants pour une période de trois mois, ce qui représentait un coût approximatif de 25 000 dollars. **Le Comité est d'avis que les ressources demandées pour la conduite de l'enquête sur le comportement éthique et de l'exercice d'auto-évaluation devraient être inscrites au budget du Bureau de la déontologie à l'avenir et que les dépenses correspondant aux services fournis devraient être remboursées par le Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion.**

VIII.18 Sous réserve des recommandations qu'il a formulées au paragraphe VIII.16 ci-dessus, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes.

Observations et recommandations générales

Format et présentation

VIII.19 Le chapitre 29 contient un récapitulatif des propositions concernant le titre VIII, notamment le Département de la gestion du Siège (Chapitres 29A à 29E) et les Offices des Nations Unies à Genève, Vienne et Nairobi (chapitres 29F à 29H). **Le Comité est d'avis que l'examen des propositions serait plus facile si les différents tableaux présentés dans le chapitre 29 précisaient le total partiel pour le Département de la gestion du Siège.**

VIII.20 Le chapitre 29A, Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion, couvre toute une série de composantes au titre du sous-programme 4, y compris des services intersectoriels qui, pour certains, sont étroitement liés aux activités des autres bureaux du Département de la gestion. **Le Comité est d'avis que dans certains cas, il faudrait préciser davantage les fonctions du Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion pour les différencier de celles des autres bureaux du Département.** Par exemple, il est fait référence à plusieurs reprises aux fonctions du Département de la gestion (ibid., par. 29A.9 à 29A.12). Cette référence est utile dans le cadre de l'orientation générale du Département, mais il devrait aussi y avoir des informations sur les bureaux et sections qui sont chargés au premier chef des fonctions en question. D'autres bureaux du Département de la gestion ont apporté ces précisions (voir A/70/6 (sect. 29D), par. 29D.3 et 29D.4).

VIII.21 **Le Comité consultatif encourage le Secrétaire général à continuer d'améliorer la présentation des chapitres du budget qui relèvent du titre VIII, Services communs d'appui, en tenant compte des observations et des commentaires ci-dessus.**

Mise en service d'Umoja

VIII.22 Au paragraphe 29A.5 du fascicule du budget, il est indiqué que le Département de la gestion continuera à assurer la coordination et le contrôle du projet de progiciel de gestion intégré par l'intermédiaire de son Comité de pilotage. Il s'occupera notamment : a) de la mise en service d'Umoja-Démarrage et Umoja-Extension 1 (Umoja- Intégration) dans tout le Secrétariat d'ici à la fin 2015 et de l'achèvement de la mise en service en 2016, avec la mise en œuvre des modules concernant le personnel recruté sur le plan national dans les missions de maintien de la paix; b) de la mise en service d'Umoja-Extension 2 en 2017 comme prévu; et c) de la poursuite du plan de transfert progressif des connaissances et des attributions de l'équipe chargée d'Umoja aux unités fonctionnelles du Secrétariat, dans le cadre de l'intégration du système; ce plan est géré conjointement par les référents processus et le Directeur général de l'informatique et des communications. Le Comité consultatif a été informé qu'Umoja-Intégration (Umoja-Démarrage et Umoja-Extension1) avait été mis en service dans les entités du groupe 3¹⁶ le 1^{er} juin 2015 et que le Secrétariat était sur la bonne voie s'agissant du déploiement

¹⁶ Office des Nations Unies à Nairobi, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Programme des Nations Unies pour les établissements humains, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et Assistance des Nations Unies aux procès des Khmers rouges.

d'Umoja-Démarrage et d'Umoja-Extension dans les 70 entités restantes, qui composent le groupe 4¹⁷, d'ici au 1^{er} novembre 2015.

VIII.23 Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 69/274 A, l'Assemblée générale a noté le caractère temporaire de l'emploi de Coordonnateur de haut niveau du déploiement d'Umoja au Siège, dont le titulaire a rang de Sous-Secrétaire général et prié le Secrétaire général de financer cet emploi au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) et, si un poste s'avérait nécessaire pour une longue période, de lui soumettre une proposition dans le prochain rapport d'étape. En réponse à sa demande de précisions, le Comité consultatif a été informé que depuis le 1^{er} avril 2015, l'emploi de Coordonnateur de haut niveau du déploiement d'Umoja était financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) au titre du chapitre 29A (Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion). Il a en outre été informé que le titulaire de cet emploi était appuyé par : a) trois directeurs techniques à la classe P-5 (chargés des finances, des ressources humaines et des services centraux d'appui) financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) des budgets des référents processus respectifs (les Bureaux des sous-secrétaires généraux au titre des chapitres 29B, 29C et 29D); et b) deux emplois de temporaire d'agent des services généraux (Autres classes) financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) au titre du chapitre 29A (Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion).

VIII.24 En réponse à ses questions à ce sujet, il a également été confirmé au Comité consultatif que les groupes de travail chargés de la coordination de la mise en service d'Umoja à New York, Genève, Vienne et Nairobi étaient de nature temporaire et qu'aucune ressource n'avait été demandée à ce titre pour l'exercice biennal 2016-2017. **Le Comité consultatif compte que les mesures temporaires adoptées dans le cadre de la coordination de la mise en service d'Umoja-Intégration (Umoja-Démarrage et Umoja-Extension 1) dans les groupes 3 et 4, y compris l'établissement des groupes et conseils s'occupant de la mise en service du progiciel de gestion intégré et les modifications des rapports hiérarchiques, seront supprimées après les périodes de déploiement, de transition et de stabilisation d'Umoja dans les différents bureaux et lieux d'affectation, c'est-à-dire, selon les informations communiquées au Comité, à partir de décembre 2015 en ce qui concerne les entités du groupe 3, dans lesquelles Umoja-Intégration a été mis en service le 1^{er} juin 2015, et à partir d'avril 2016 dans le cas des entités du groupe 4, dans lesquelles la mise en service est prévue pour novembre 2015.**

VIII.25 **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général fournira des informations actualisés détaillées concernant les équipes chargées de la mise en**

¹⁷ Entités du Siège et entités dont le siège est à New York, Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, entités de l'Office des Nations Unies à Genève, entités de l'Office des Nations Unies à Vienne, entités basées à La Haye, Commission économique pour l'Afrique, Commission économique pour l'Europe, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice.

service d'Umoja au Siège et dans les bureaux hors siège dans son prochain rapport d'étape – le septième – sur le progiciel de gestion intégré. Il serait bon que le Secrétaire général fournisse en outre des informations détaillées sur toutes les dépenses engagées dans ce cadre au cours de l'exercice biennal 2014-2015 dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget. Le Comité reviendra sur la question de l'établissement de rapports concernant les coûts découlant directement et indirectement du déploiement d'Umoja dans le cadre de son examen du prochain rapport d'étape sur le progiciel de gestion intégré.

VIII.26 Le Comité consultatif rappelle que le Secrétaire général doit présenter des propositions détaillées pour un nouveau modèle de prestation de services à l'échelle mondiale, pour examen par l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session (voir A/69/385 et Corr.1, par. 82). À cet égard, le Comité rappelle également les assurances données par le Secrétaire général concernant le fait que le Secrétariat s'inspirait de la décision de l'Assemblée générale selon laquelle toutes les modifications apportées au modèle de prestation de services en vigueur nécessitaient une autorisation préalable (voir A/69/802, par.37). **Le Comité réitère que tout changement par rapport au modèle actuel nécessiterait l'approbation de l'Assemblée générale (voir A/67/565, par. 75).** Le Comité reviendra sur cette question dans le cadre de son examen du prochain rapport du Secrétaire général sur le dispositif de prestation de services centralisée.

VIII.27 Sur un sujet connexe, le Comité consultatif rappelle que le Secrétaire général présentera également, pour examen par l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session, un rapport sur l'application de la stratégie informatique et communications révisée, dont les éléments ont été approuvés par l'Assemblée dans sa résolution 69/262 (voir chap. 29E ci-dessous).

Chapitre 29B
Bureau de la planification des programmes, du budget
et de la comptabilité

	<i>Dollars É.-U.</i>
Montant révisé des crédits ouverts pour 2014-2015	37 029 300
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2016-2017	35 723 000
Ressources demandées pour l'exercice 2016-2017, après actualisation préliminaire des coûts	36 808 900
Quotes-parts hors budget ordinaire	41 529 200 ^a
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	25 571 900
<p><i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2014-2015 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).</p> <p>^a Compte non tenu de la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 69/308 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.</p>	

VIII.28 Les ressources du budget ordinaire demandées par le Secrétaire général pour l'exercice biennal 2016-2017 au titre du chapitre 29B s'élèvent à 35 723 000 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 1 306 300 dollars, soit 3,5 %, par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2014-2015 [voir A/70/6 (Sect. 29B), tableau 29B.3].

VIII.29 Le Secrétaire général attribue la diminution globale de 1 306 300 dollars à trois facteurs, et explique la répartition de ce montant comme suit :

a) Une diminution de 164 700 dollars au titre des nouveaux mandats et transferts entre les composantes, liée au transfert proposé d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) de la composante 5 (Informatique financière) au chapitre 29E (Bureau de l'informatique et des communications) en vue d'appuyer la nouvelle stratégie informatique et communications (*ibid.*, par. 29B.15);

b) Une diminution nette de 1 120 500 dollars au titre des gains d'efficience découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale, qui représente le résultat net : i) d'une réduction de 1 141 100 dollars des ressources demandées au titre des postes découlant du projet de gel des recrutements à des postes permanents dans les composante et entités suivantes : Direction exécutive et administration (294 800 dollars), Division de la planification des programmes et du budget (319 400 dollars), Division de la comptabilité financière et des contributions (367 200 dollars) et Service de l'informatique financière (159 700 dollars); et ii) d'une augmentation de 20 600 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes, qui résulte essentiellement de l'augmentation des besoins en personnel temporaire (autre que pour les réunions), des renforts étant nécessaires pour assurer la continuité des services pendant les périodes de pointe, compte tenu du projet de gel des recrutements (*ibid.*, par. 29B.17 et 29B.18).

c) Une diminution de 21 100 dollars au titre des nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale, qui correspond à la baisse des dépenses relatives aux voyages qui devrait résulter de l'application des règles approuvées pour les voyages en avion (ibid., par. 29B.16).

VIII.30 Les commentaires et observations du Comité consultatif concernant la présentation des réductions proposées figurent au chapitre I ci-dessus.

VIII.31 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu communication du tableau ci-dessous, qui montre la ventilation par objet de dépense de l'ensemble des variations proposées au titre des gains d'efficacité et des nouvelles réductions mentionnés ci-dessus, parmi lesquelles, note le Comité, une augmentation des autres dépenses de personnel.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2014-2015 Crédits ouverts	2016-2017 Réduction proposée	
		Montant	Pourcentage
Postes	34 474,0	(1 141,1)	(3,3)
Autres dépenses de personnel	808,5	20,6	2,5
Voyages	211,9	(21,1)	(10,0)
Services contractuels	1 005,7	–	–
Frais généraux de fonctionnement	271,8	–	–
Fournitures et accessoires	127,2	–	–
Mobilier et matériel	130,2	–	–
Total	37 029,3	(1 141,6)	(3,1)

VIII.32 Comme indiqué au paragraphe 29B.19 du fascicule du budget, pour ce chapitre les ressources du budget ordinaire sont complétées par un montant de 67 101 100 dollars prévu au titre des quotes-parts hors budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires. Ce montant comprend : a) des quotes-parts hors budget ordinaire d'un montant estimé à 41 529 200 dollars provenant du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix; b) des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 22 478 100 dollars provenant de l'appui aux programmes, au titre du remboursement des services fournis par l'administration centrale dans le cadre d'activités, de fonds et de programmes extrabudgétaires; et c) 3 093 800 dollars provenant d'autres ressources extrabudgétaires.

VIII.33 Le tableau VIII.2 contient un récapitulatif des postes financés au moyen du budget ordinaire approuvés pour l'exercice 2014-2015 ainsi que des propositions du Secrétaire général concernant cette catégorie de postes pour l'exercice 2016-2017. Il indique également les postes prévus devant être financés au moyen de quotes-parts hors budget ordinaire et de ressources extrabudgétaires pour l'exercice 2016-2017.

Tableau VIII.2
Tableau d'effectifs

	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice 2014-2015	130	1 SSG, 3 D-2, 8 D-1, 10 P-5, 18 P-4, 17 P-3, 8 P-2/P-1, 8 G(1°C), 57 G(AC)
Postes proposés pour l'exercice 2016-2017	129	1 SSG, 3 D-2, 8 D-1, 10 P-5, 18 P-4, 17 P-3, 8 P-2/P-1, 8 G(1°C), 56 G(AC)
Transferts	(1)	Transfert prévu de 1 G(AC) au chapitre 29E (Bureau de l'informatique et des communications)
<i>Quotes-parts hors budget ordinaire</i>		
Postes proposés pour l'exercice 2016-2017	105	1 D-2, 1 D-1, 6 P-5, 48 P-4/P-3, 3 P-2/P-1, 4 G(1°C) et 42 G(AC)
<i>Ressources extrabudgétaires</i>		
Postes proposés pour l'exercice 2016-2017	79	7 P-5, 25 P-4/P-3, 2 P-2/P-1, 9 G(1°C), 36 G(AL)

Observations et recommandations concernant les postes

Transferts

VIII.34 Comme indiqué au chapitre 29E ci-dessous, en application de la résolution 69/262 de l'Assemblée générale, la Directrice générale de l'informatique et des communications est chargée d'institutionnaliser les composantes techniques d'Umoja, et les fonctions du Département de la gestion relatives à l'informatique et aux communications sont en cours de regroupement et d'harmonisation sous l'égide du Bureau de l'informatique et des communications. Dans le cadre de ces activités, il est proposé de transférer un poste d'agent des services généraux (Autres classes) de la composante 5 (Informatique financière) au chapitre 29E (Bureau de l'informatique et des communications). La liste de produits non reconduits figurant à l'annexe III du fascicule du budget indique que du fait de ce transfert, les fonctions d'administration du réseau local ne seront plus exécutées par le Bureau.

VIII.35 Le Comité consultatif a demandé de clarifier les raisons pour lesquelles on ne propose de transférer au chapitre 29E (Bureau de l'informatique et des communications) qu'un seul poste, étant donné le nombre de postes que compte le Service de l'informatique financière (ibid., annexe I) et compte tenu également du fait que bon nombre des produits du Service énumérés au paragraphe 29B.57 du fascicule du budget sont liés à des fonctions d'appui à Umoja et à d'autres fonctions techniques comme l'assistance relative aux systèmes, à la bureautique et aux serveurs; la maintenance, l'exploitation et l'actualisation de divers systèmes; et la mise au point d'applications et l'établissement de rapports. En outre, la réalisation escomptée et l'indicateur de succès associé formulés pour cette composante, à savoir que tous les systèmes essentiels demeurent fonctionnels et qu'il n'y ait pas d'interruption imprévue du fonctionnement des systèmes de gestion financière – se rapportent principalement eux aussi à l'appui technique en matière de technologies de l'information et des communications.

VIII.36 Le Comité consultatif a été informé que le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité resterait chargé de fournir un appui technique au quotidien pour les activités et procédures financières telles que l'analyse financière, la gestion des données, l'informatique décisionnelle, et les spécifications et essais techniques. Le Service de l'informatique financière fournit une assistance notamment dans le cadre des fonctions opérationnelles suivantes : gestion des données de référence, fourniture d'un accès aux usagers, paiements à l'échelle mondiale, rapprochements bancaires et traitement des déclarations pour les entités qui utilisent déjà Umoja (groupes 1, 2 et 3) ainsi que pour celles utilisant d'autres systèmes jusqu'à la mise en service d'Umoja dans les entités du groupe 4 et l'arrêt de l'utilisation du Système intégré de gestion (SIG). Le Service resterait chargé de l'exécution de ces fonctions quel que soit le système informatique utilisé (Umoja ou SIG) pour la gestion financière, et se proposait donc de transférer des ressources techniques au Bureau de l'informatique et des communications mais de conserver les moyens lui permettant d'appuyer l'exécution des procédures financières. **Compte tenu de ce qui précède, le Comité consultatif compte que les produits du Service seront adaptés de manière à mieux refléter ses principales responsabilités, axées sur l'appui à l'exécution des processus métiers et à l'analyse de gestion.**

VIII.37 Le Comité consultatif a également été informé que, conformément aux dispositions de la résolution 69/262 de l'Assemblée générale, le Service se proposait de transférer le poste d'agent des services généraux (Autres classes) susmentionné, qui est financé au moyen du budget ordinaire, ainsi qu'un autre poste d'agent des services généraux (Autres classes) financé au moyen du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et deux postes P -3 financés au moyen de ressources extrabudgétaires, en application d'un accord entré en vigueur le 1^{er} novembre 2014 et prévoyant le transfert des fonctions techniques au Bureau de l'informatique et des communications (voir aussi par. VIII.49 ci-dessous). Le Comité formule d'autres observations concernant l'harmonisation et le regroupement des fonctions du Département de la gestion relatives à l'informatique et aux communications au chapitre 29E ci-dessous.

Gel des recrutements

VIII.38 En réponse à sa demande de précisions sur le gel des recrutements, le Comité consultatif a été informé que pour l'exercice biennal 2016-2017 le Secrétaire général proposait de geler les recrutements aux postes suivants (voir par. VIII.29 b) ci-dessus) :

a) Un poste P-3 de fonctionnaire des finances dans l'Équipe chargée de la mise en application des normes IPSAS dans la composante Direction exécutive et administration, pour une durée de 24 mois;

b) Deux postes d'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)] relevant de la composante Planification des programmes et établissement du budget (sous-programme 4, composante 1), chacun pour une durée de 24 mois;

c) Quatre postes d'agent des services généraux (Autres classes) relevant de la composante Comptabilité, contributions et information financière (sous-programme 4, composante 3) dont 1 poste d'assistant chargé des contributions, un

poste d'assistant comptable, 1 poste d'assistant (finances) et 1 poste d'assistant (prestations), pour des durées de 22, 8, 5 et 20 mois, respectivement;

d) Un poste d'assistant comptable [agent des services généraux (Autres classes)] relevant de la composante Informatique financière (sous-programme 4, composante 5), pour une durée de 24 mois;

VIII.39 Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale approuve le gel du recrutement en ce qui concerne les huit postes mentionnés ci-dessus, pour la durée indiquée, ainsi que les réductions au titre des postes qui en découlent. Tous les objets de dépense autres que les postes connexes doivent être ajustés en conséquence.

Postes vacants

VIII.40 Au moment de son examen, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 avril 2015, il y avait 11 postes vacants au Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, dont cinq postes d'administrateur (2 P-5, 2 P-3 et 1 P-2/P-1) et 6 postes d'agent des services généraux. Deux des postes vacants figuraient sur la liste des postes pour lesquels il est proposé de geler le recrutement en 2016-2017; une personne avait été affectée à un troisième d'entre eux. Au 23 juin 2015, trois des huit postes restants avaient été pourvus, un quatrième en était au stade de l'accueil de la nouvelle recrue et les quatre derniers en étaient à divers stades de la procédure de recrutement. Le Comité a également été informé qu'aucun des postes n'était resté vacant plus de deux ans.

VIII.41 Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale approuve les propositions du Secrétaire général relatives aux postes, sous réserve de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe VIII.39 ci-dessus.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

VIII.42 Le montant estimatif des ressources demandées au titre des objets de dépense autres que les postes pour l'exercice 2016-2017 s'élève au total à 2 554 800 dollars, soit à peu de choses près le montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2014-2015. Ce montant reflète l'effet net d'une augmentation de 36 600 dollars (4,5 %) au titre des autres dépenses de personnel, qui tient essentiellement à la nécessité d'assurer la fourniture des services, en particulier pendant les périodes de pointe et compte tenu de la proposition visant à geler le recrutement à des postes permanents. Cette augmentation devait être contrebalancée par la baisse de 21 100 dollars (10 %) des dépenses au titre des voyages, qui devrait résulter de l'application des règles approuvées pour les voyages en avion, et par la baisse de 20 000 dollars (2 %) des dépenses au titre des services contractuels.

VIII.43 Selon les informations complémentaires communiquées au Comité consultatif, il est demandé un montant de 516 400 dollars au titre des services contractuels pour 2016-2017 dans le but de financer, entre autres, des services de traitement des données, y compris des licences d'exploitation de logiciels exclusifs et des services d'appui technique, ainsi que la contribution destinée à appuyer les services centraux de traitement des données au Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité. Le Comité note que le montant demandé pour 2016-2017 est maintenu au même niveau que le montant révisé des

crédits ouverts pour 2014-2015, alors que l'appui technique fourni à certains systèmes doit être supprimé (voir par. VIII.49 ci-dessous). Le Comité note également que le Bureau ne propose aucun transfert de ressources concernant les objets de dépense autres que les postes au chapitre 29E (Bureau de l'informatique et des communications) dans le cadre de l'harmonisation et du regroupement des fonctions du Département de la gestion relatives à l'informatique et aux communications (voir par. VIII.34 ci-dessus). **Le Comité consultatif compte qu'un complément d'information sur les fonctions relatives à l'informatique et aux communications qui doivent être maintenues à la composante 5 (Informatique financière) après la mise en service d'Umoja et sur les postes et les autres objets de dépense, sera fourni dans le prochain projet de budget.**

VIII.44 **Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général relatives aux objets de dépense autres que les postes, sous réserve de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe VIII.39 ci-dessus.**

Observations et recommandations générales

Mandat et résultats attendus

VIII.45 On trouve aux paragraphes 29B.3 à 29B.8 du fascicule du budget un descriptif des principales tâches et priorités du Bureau. Celui-ci est chargé notamment d'administrer le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation et les décisions prises par les organes délibérants et de veiller à leur application, d'établir et d'appliquer les politiques et procédures budgétaires et comptables de l'Organisation, de veiller à une gestion avisée de toutes les ressources qui sont mises à la disposition de l'Organisation et à leur bonne utilisation, et de faciliter les délibérations intergouvernementales sur les questions de planification, de programmation, de budgétisation et de comptabilité. **En ce qui concerne la présentation et l'établissement du budget, le Comité consultatif est d'avis que le Bureau devrait examiner plus attentivement les projets de budget présentés par les différents départements et bureaux, tant du point de vue de leur forme que de leur contenu. Il devrait également examiner de plus près le montant des ressources demandées, analyser la répartition des dépenses des exercices antérieurs et exercer un contrôle plus strict en vue de s'assurer que les prévisions de dépenses sont cohérentes, réalistes et dûment justifiées. Il devrait en outre s'assurer que la méthode d'établissement du budget et les instructions y relatives sont suivies de la même façon dans tous les fascicules du budget. Le Comité consultatif présente à la section B du chapitre I ci-dessus d'autres observations à ce sujet.**

VIII.46 Le Comité consultatif a demandé des précisions au sujet de la mesure de résultats relative à la réalisation escomptée a) iii) (Obtenir un retour sur investissement) à la composante Services de trésorerie (ibid., tableau 29B.15). En ce qui concerne le chiffre de 0,63 % consigné comme résultat effectif pour l'exercice 2012-2013, le Comité a été informé que le montant du taux de rendement moyen des bons du Trésor des États-Unis à 90 jours, lequel constitue l'indice de référence pour la Trésorerie de l'ONU, s'était établi à 0,06 % pour 2012-2013, ce qui signifie que le taux de rendement réel du fonds de gestion centralisée des liquidités en dollars de l'ONU avait été supérieur de 0,57 point de pourcentage au taux de rendement moyen de l'indice de référence. **Le Comité consultatif est d'avis qu'il faudrait**

envisager de fournir dans le fascicule du budget toutes les informations pertinentes susceptibles de faciliter la lecture des mesures de résultats.

Remplacement des systèmes informatiques par Umoja

VIII.47 À l'alinéa f) du paragraphe 29B.3 du fascicule du budget, il est indiqué qu'Umoja remplacera progressivement les systèmes actuels, notamment le Système intégré de gestion (SIG) et le système Sun. L'annexe III du fascicule fournit des informations sur les produits qui ne seront pas reconduits, notamment : a) la tenue du plan comptable et des autres tableaux financiers de référence du SIG, qui doivent être remplacés par la gestion des données de référence dans Umoja; b) la maintenance du système de gestion des liquidités [Cash Insight, le Système de contrôle intégré du traitement des opérations (OPICS)] et de l'interface entre le SIG et le système de paiement SWIFT. Le Comité consultatif a été informé à cet égard qu'il avait été mis fin à l'utilisation d'OPICS en juillet 2013. Il a également été informé que le Bureau de l'informatique et des communications fournissait un appui technique au SIG et au système de paiement SWIFT.

VIII.48 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le SIG ne sera plus utilisé comme système de gestion des opérations financières après la mise en service d'Umoja dans les entités du groupe 4 en novembre 2015, mais continuera de servir d'outil d'enregistrement des opérations comptables aux fins de l'établissement des états financiers jusqu'en 2017. Les opérations seront ainsi enregistrées dans le grand livre parallèle du SIG grâce à l'interface Umoja-SIG en vue de produire des états financiers conformes aux normes IPSAS (voir également les paragraphes VIII.134 et VIII.135 ci-après).

VIII.49 En ce qui concerne la gestion du portail consacré aux remboursements des frais de voyage et à l'assistance technique aux utilisateurs dont il est question à l'alinéa f) du paragraphe 29B.57 du fascicule du budget, le Comité consultatif a demandé quelle serait l'entité chargée de coordonner l'appui au portail, compte tenu de la création de services d'assistance centralisés prévue dans le cadre de la stratégie informatique et communications (voir A/69/517). Le Comité a été informé que l'ensemble des services d'appui technique au portail, notamment l'hébergement et l'assistance technique, avaient été transférés au Bureau de l'informatique et des communications depuis le 1^{er} novembre 2014, le Service de l'informatique financière continuant de répondre aux demandes d'assistance relatives à l'appui opérationnel de fond. Par ailleurs, une fois que le module en libre-service pour les voyages aura été mis en service sur Umoja, en principe d'ici à la fin de 2016, le portail cessera de fonctionner, mais les données enregistrées seront conservées pendant cinq ans aux fins de l'audit sur les voyages. Le Comité formule des observations sur la mise hors service des anciens systèmes, notamment du SIG, au chapitre 29E ci-dessous.

Phase de conception d'Umoja-Extension 2

VIII.50 Le Comité consultatif rappelle que, dans son sixième rapport d'étape sur le progiciel de gestion intégré (A/69/395 et Corr.1), le Secrétaire général a indiqué que l'élaboration d'Umoja-Extension 2 devrait être achevée d'ici à la fin de 2015. Ayant demandé des précisions sur la formation au module d'établissement du budget dont il est question au paragraphe 20 des renseignements complémentaires qui lui ont été communiqués, le Comité a été informé que ladite formation avait pour but de veiller

à ce que toutes les équipes chargées de la conception et du développement de l'application destinée à l'établissement du budget adoptent la même démarche. **Le Comité consultatif compte que la phase de conception d'Umoja-Extension 2 sera achevée comme prévu d'ici à la fin de 2015.** Le Comité reviendra sur cette question lorsqu'il examinera le septième rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré.

Chapitre 29C Bureau de la gestion des ressources humaines

	<i>Dollars É.-U.</i>
Ressources de l'exercice 2014-2015 (aux taux révisés)	76 584 200
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2016-2017	71 279 100
Ressources demandées pour l'exercice 2016-2017, après actualisation préliminaire	73 926 200
Quotes-parts hors budget ordinaire	14 071 500 ^a
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	8 479 900
<i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2014-2015 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).	
^a Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 69/308 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.	

VIII.51 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 29C du budget ordinaire pour l'exercice biennal 2016-2017 s'établit à 71 279 100 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution de 5 305 100 dollars (soit 6,9 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2014-2015 [voir A/70/6 (Sect. 29C) et Corr.1, tableau 29C.3].

VIII.52 Le Secrétaire général indique que la diminution globale de 5 305 100 dollars du montant des ressources demandées au titre du budget ordinaire tient aux trois facteurs suivants :

a) Une réduction de crédits d'un montant de 3 428 300 dollars au titre des nouveaux mandats et des transferts entre composantes, correspondant au transfert de 12 postes relevant de la composante 5 (Systèmes d'information concernant les ressources humaines) au chapitre 29E (Bureau de l'informatique et des communications), dans le cadre de la stratégie informatique et communications, ainsi qu'au transfert de sept postes relevant de la composante 5 à la composante 2 (Division de la planification stratégique, du recrutement et des affectations) (ibid., par. 29C.11);

b) Une réduction des crédits d'un montant de 1 800 000 dollars au titre des gains d'efficacité découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale, qui

correspond au gel du recrutement à des postes permanents relevant de toutes les composantes excepté de la composante 1 (Politique), ainsi qu'au transfert de deux postes relevant de la composante 1 de New York à Bangkok (ibid., par. 29C.13);

c) Une réduction des crédits d'un montant de 76 800 dollars au titre des nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale, qui correspond à une baisse des ressources demandées au titre des voyages (voir ibid., par. 29C.12).

VIII.53 On trouvera au chapitre I ci-dessus les commentaires et observations du Comité consultatif concernant la présentation des réductions proposées.

VIII.54 Le Comité consultatif a obtenu, à sa demande, le tableau ci-après qui récapitule, par objets de dépense, les réductions proposées au titre des gains d'efficacité et des nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts pour 2014-2015	Réductions proposées pour 2016-2017	
		Montant	En pourcentage
Postes	44 482,8	(1 744,2)	(3,9)
Autres dépenses de personnel	2 883,3	–	–
Consultants	76,6	–	–
Voyages	799,1	(76,8)	(9,6)*
Services contractuels	26 410,3	–	–
Frais généraux de fonctionnement	753,7	(5,7)	(0,8)
Fournitures et accessoires	607,4	(50,1)	(8,2)
Mobilier et matériel	176,7	–	–
Subventions et contributions	394,3	–	–
Total	76 584,2	(1 876,8)	(2,5)

* Compte tenu d'une réduction de 10 % du montant révisé des crédits, déduction faite des ajustements techniques et de certains éléments exclus.

VIII.55 Comme indiqué au paragraphe 29C.14 du fascicule du budget, les ressources du budget ordinaire prévues au chapitre seraient complétées par des quotes-parts hors budget ordinaire et des ressources extraordinaires d'un montant de 22 551 400 dollars, à savoir a) des fonds provenant du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (14 071 500 dollars) et b) des recettes perçues au titre de l'appui au programme et correspondant au remboursement des dépenses engagées par l'administration centrale pour les services d'appui liées à des activités, fonds et programmes financés au moyen de ressources extrabudgétaires (8 479 900 dollars). La baisse de 8 313 900 dollars par rapport à l'exercice 2014-2015 tient essentiellement à la proposition de transférer la Section des systèmes d'information ressources humaines (composante 5) au Bureau de l'informatique et des communications (chap. 29E).

VIII.56 Le tableau VIII.3 indique, pour le budget ordinaire, le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2014-2015 et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2016-2017. Il indique également les postes proposés pour 2016-2017 qu'il est prévu de financer au moyen des ressources extrabudgétaires et des quotes-parts hors budget ordinaire.

Tableau VIII.3
Tableau d'effectifs proposé

	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour 2014-2015	173	1 SSG, 3 D-2, 5 D-1, 17 P-5, 23 P-4, 20 P-3, 14 P-2/1, 10 G(1°C), 80 G(AC)
Postes proposés pour 2016-2017	161	1 SSG, 3 D-2, 5 D-1, 15 P-5, 22 P-4, 19 P-3, 13 P-2/1, 9 G(1°C), 74 G(AC)
Transferts	12	2 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 1 G(1°C), et 6 G(AC) relevant de la composante 5 transférés au Bureau de l'informatique et des communications (chap. 29E)
	7	1 P-3, 2 P-2, 1 G(1°C) et 3 G(AC) relevant de la composante 5 transférés à la composante 2
	2	1 P-5 et 1 P-3 relevant de la composante 1 transférés de New York à Bangkok
<i>Quotes-parts hors budget ordinaire</i>		
Postes proposés pour 2016-2017	43	2 P-5, 22 P-4/3, 1 P-2/1, 1 G(1°C), 17 G(AC)
<i>Ressources extrabudgétaires</i>		
Postes proposés pour 2016-2017	19	1 P-5, 5 P-4/3, 2 P2/1, 5 G(1°C), 6 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

Transferts de poste

VIII.57 Comme indiqué aux paragraphes 29C.4 et 29C.5 du fascicule du budget, l'Assemblée générale a approuvé, dans sa résolution 69/262, la nouvelle stratégie informatique proposée par le Secrétaire général dans son rapport sur le sujet (A/69/517). Afin de mettre en œuvre ladite stratégie, notamment de regrouper les unités chargées de l'informatique sans engager de dépenses supplémentaires, le Secrétaire général propose de transférer la composante 5 (Systèmes d'information concernant les ressources humaines) relevant du Bureau de la gestion des ressources humaines, y compris les ressources nécessaires au financement de 12 postes [2 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 1 G(1°C) et 6 G(AC)] et des autres objets de dépense, au chapitre 29E (Bureau de l'informatique et des communications). Le tableau VIII.4 ci-après précise la catégorie et le titre fonctionnel des 12 postes en question et indique si, à la date du 1^{er} juillet 2015, ces postes étaient pourvus ou vacants.

Tableau VIII.4

Liste des postes transférés du Bureau de la gestion des ressources humaines au Bureau de l'informatique et des communications

<i>Catégorie</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Pourvu/vacant</i>
P-5	Informaticien hors classe/Chef de section	Pourvu
P-5	Coordonnateur de projets Inspira	Pourvu
P-4	Spécialiste des systèmes informatiques	Pourvu
P-3	Spécialiste des systèmes informatiques	Vacant (recrutement en cours)
P-2/1	Spécialiste des systèmes informatiques (adjoint de 1 ^{re} classe)	Pourvu
G(1°C)	Assistant informaticien pour les ressources humaines	Pourvu
G(AC)	Assistant informaticien (réseaux locaux) pour les ressources humaines	Pourvu
G(AC)	Assistant informaticien (réseaux locaux) pour les ressources humaines, commis à l'administration	Pourvu
G(AC)	Assistant informaticien pour les ressources humaines chargé de l'aide aux utilisateurs	Pourvu
G(AC)	Assistant informaticien pour les ressources humaines chargé de l'aide aux utilisateurs	Pourvu
G(AC)	Assistant informaticien pour les ressources humaines chargé de l'aide aux utilisateurs	Pourvu
G(AC)	Assistant informaticien pour les ressources humaines chargé de l'aide aux utilisateurs	Vacant (recrutement en cours)

VIII.58 Le Secrétaire général propose également de transférer 7 postes [1 P-3, 2 P-2, 1 G(1°C) et 3 G(AC)] relevant de la composante 5 (Systèmes d'information concernant les ressources humaines) à la composante 2 (Planification stratégique, recrutement et affectations). Leurs titulaires sont chargés notamment d'analyser les données relatives aux ressources humaines, de produire des indicateurs de performance et de fournir des rapports pour le tableau de bord en ligne des résultats de la gestion des ressources humaines; le transfert proposé vise à mieux intégrer ces postes dans la structure de l'Organisation (voir A/70/6 (Sect. 29C) et Corr.1, par. 29C.11). Le tableau VIII.5 ci-après précise la classe et le titre fonctionnel des 7 postes en question et indique si, à la date du 1^{er} juillet 2015, ces postes étaient pourvus ou vacants.

Tableau VIII.5

Liste des postes du Bureau de la gestion des ressources humaines transférés de la composante 5 à la composante 2

<i>Catégorie</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Pourvu/vacant</i>
P-3	Analyste en gestion des ressources humaines	Pourvu
P-2	Analyste en gestion des ressources humaines	Pourvu
P-2	Analyste en gestion des ressources humaines	Pourvu
G(1°C)	Assistant à la gestion des ressources humaines chargé de l'établissement des rapports	Pourvu
G(AC)	Assistant à la gestion des ressources humaines chargé de l'établissement des rapports	Pourvu
G(AC)	Assistant à la gestion des ressources humaines chargé de l'établissement des rapports	Pourvu
G(AC)	Assistant d'équipe à la gestion des ressources humaines	Pourvu

VIII.59 Comme indiqué à l'alinéa b) du paragraphe VIII.52 ci-dessus, le Secrétaire général propose de transférer de New York à Bangkok deux postes (1 P-4 et 1 P-3) de la Section de la rémunération et du classement des emplois relevant de la composante 1 (Politique), afin de réaliser des gains d'efficacité dans la conduite des enquêtes sur les salaires. Ce transfert permettrait de réaliser des économies d'un montant de 88 900 dollars au cours de l'exercice biennal 2016-2017 (*ibid.*, par. 29C.13).

VIII.60 Le Comité consultatif recommande d'approuver les transferts de poste proposés par le Secrétaire général.

Gel du recrutement

VIII.61 Comme indiqué à l'alinéa b) du paragraphe VIII.52 ci-dessus, le Secrétaire général propose, dans le cadre des réductions de crédits proposées au titre du chapitre 29C, de geler le recrutement à des postes permanents relevant de la direction exécutive et administration et des composantes 2 (Planification stratégique, recrutement et affectations), 3 (Perfectionnement, valorisation et administration des ressources humaines) et 4 (Services médicaux). Ce gel du recrutement permettrait de réaliser des économies d'un montant de 1 655 300 dollars au cours de l'exercice biennal 2016-2017 (*ibid.*, par. 29C.13). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a appris que le Secrétaire général avait recensé 10 postes auxquels il proposait de geler le recrutement pour des durées variables. Le tableau VIII.6 ci-après énumère les postes en question.

Tableau VIII.6
Postes auxquels il est proposé de geler le recrutement

<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Classe</i>	<i>Durée du gel de recrutement (en mois)</i>
Spécialiste des ressources humaines	P-5	11
Spécialiste des ressources humaines	P-4	10
Spécialiste des ressources humaines	P-4	12
Spécialiste du perfectionnement du personnel	P-3	24
Assistant d'équipe	G(1°C)	24
Assistant d'équipe	G(AC)	24
Assistant chargé des examens	G(AC)	24
Assistant d'équipe	G(AC)	9
Assistant à la gestion des ressources humaines	G(AC)	20
Assistant graphiste chargé des publications	G(AC)	19

VIII.62 Le Comité a été informé, comme suite à ses questions, que le titulaire du poste P-5 de spécialiste des ressources humaines auquel il est proposé de geler le recrutement pendant 11 mois était le chef du Groupe de la prospection de la Division de la planification stratégique, du recrutement et des affectations, qui doit prendre sa retraite à la fin du mois de janvier 2017. **Le Comité consultatif compte que le gel du recrutement au poste de chef du Groupe de la prospection n'entravera pas les efforts déployés pour augmenter le pourcentage de candidats sélectionnés originaires d'États Membres non représentés ou sous-représentés et atteindre les objectifs de l'Organisation en matière de gestion des ressources humaines.**

VIII.63 **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale approuve le gel du recrutement aux postes énumérés dans le tableau VIII.6 ci-dessus pour les durées indiquées, ainsi que les réductions de ressources correspondantes au titre des postes, et ajuste en conséquence les autres objets de dépense connexes.**

Nombre de jours nécessaires pour pourvoir les postes vacants

VIII.64 Le Comité consultatif relève qu'à la composante 2 (Planification stratégique et recrutement et affectations), l'indicateur de succès a) iii) (Réduction du nombre moyen de jours s'écoulant entre la date de publication de l'avis de vacance de poste et celle de sélection, pour tous postes ayant fait l'objet d'avis publié selon la procédure normale) a pour mesure de résultat un objectif de 180 jours (ibid., tableau 29C.11), soit un chiffre supérieur à l'objectif de 120 jours approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/255. **Le Comité consultatif se serait attendu à ce que le Bureau montre l'exemple et s'efforce d'atteindre les objectifs de l'Organisation, étant chargé de fixer les objectifs en matière de gestion des ressources humaines et de veiller à leur réalisation suivant ce que prescrit l'Assemblée générale et les priorités qu'elle assigne à l'Organisation.**

Postes vacants

VIII.65 Le Comité consultatif a été informé qu'au 30 avril 2015, le Bureau de la gestion des ressources humaines comptait huit postes vacants [1 P-3, 1 G(1°C) et 6 G(AC)]. Pour l'un de ces postes, le candidat choisi allait prendre ses fonctions; pour trois autres, la procédure de recrutement était en cours, à des stades divers; pour trois autres encore, leur titulaire respectif était en détachement; enfin, le dernier poste faisait l'objet d'une proposition de gel de recrutement. Le Comité a également été informé qu'aucun de ces postes n'était vacant depuis au moins deux ans.

VIII.66 Sous réserve qu'il soit donné suite à la recommandation figurant au paragraphe VIII.63 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver les ressources demandées par le Secrétaire général au titre des postes.

Observations concernant les objets de dépense autres que les postes

VIII.67 Les ressources demandées au titre des objets de dépense autres que les postes dans le projet de budget ordinaire pour l'exercice biennal 2016-2017 se montent à 31 463 700 dollars, ce qui représente une diminution de 637 700 dollars (ou 1,9 %) par rapport au montant révisé du crédit correspondant de l'exercice 2014-2015. Cette diminution se compose essentiellement de : a) 619 100 dollars au titre des services contractuels, découlant du transfert de la composante 5 (Informatique ressources humaines) au chapitre 29E (Bureau des technologies de l'information et des communications); b) 119 000 dollars au titre des voyages du personnel, correspondant à l'effet prévu des règles nouvellement approuvées pour les conditions de voyage en avion; et c) 90 000 dollars au titre des frais généraux de fonctionnement résultant du transfert externe de la composante 5 (Informatique ressources humaines) et d'une diminution des ressources jugées nécessaires au titre du service médical. La diminution globale des ressources demandées au titre des objets de dépense autres que les postes serait contrebalancée par les augmentations suivantes : a) 126 000 dollars au titre du mobilier et matériel, pour remplacer du matériel informatique courant; b) 79 700 dollars à la rubrique Autres dépenses de personnel, découlant de besoins accrus de personnel temporaire (autre que pour les réunions), au titre de la composante 3 (Perfectionnement, valorisation et administration des ressources humaines) pour financer les activités de l'équipe chargée de la préparation des interventions et de l'appui et apporter un soutien supplémentaire au cours des périodes de forte charge de travail; et c) 58 800 dollars au titre des consultants, découlant de la nécessité de faire appel à des compétences extérieures pour : i) la mise en œuvre de la politique de mobilité et du système Umoja (composante 1, Politique), ii) les processus relatifs aux examens (composante 2, planification stratégique et effectifs) et iii) des services spécialisés de consultations assurées en interne par les professionnels de la santé (composante 4, services médicaux).

VIII.68 Le Secrétaire général propose de reclasser à P-5 un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) de classe P-4 à l'intention d'un médecin spécialisé dans les maladies infectieuses, au titre de la composante 4 (services médicaux). Il ressort du complément d'information fourni au Comité consultatif que le coût estimatif de ce reclassement serait de 53 700 dollars pour la durée de l'exercice biennal. Il est proposé que les fonctions de ce spécialiste soient élargies au-delà des questions de continuité des opérations médicales et de pandémies pour couvrir un champ plus global de santé publique générale. Le Secrétaire général estime qu'un emploi de rang plus élevé s'impose pour assumer un rôle dirigeant et stratégique à

l'échelle du système et au niveau de toutes les installations médicales fonctionnant sous la direction ou pour le compte de l'ONU. **Le Comité consultatif n'est pas convaincu par les arguments avancés à l'appui de cette proposition de reclassement et il estime que les nouvelles fonctions en question pourraient être accomplies dans le cadre d'un emploi classé à P-4. En conséquence, le Comité recommande de ne pas approuver la proposition du Secrétaire général tendant à reclasser à P-5 l'emploi de médecin spécialiste et de réduire de 53 700 dollars le montant demandé par le Secrétaire général à la rubrique Autres dépenses de personnel.**

VIII.69 En ce qui concerne les montants proposés au titre des consultants, le Comité consultatif est certes conscient du fait que le recours à des consultants peut se révéler nécessaire pour acquérir des compétences qui ne sont pas immédiatement disponibles en interne mais il réaffirme son point de vue selon lequel cette option devrait être réduite à son minimum absolu et que l'Organisation devrait utiliser les moyens dont elle dispose en interne pour mener à bien ses activités de base ou assurer les fonctions durablement récurrentes. **En conséquence, le Comité consultatif recommande de réduire de 10 000 dollar le montant proposé par le Secrétaire général au titre des consultants.** Le Comité compte revenir sur cette question dans le cadre de son examen périodique des questions relatives à la gestion des ressources humaines (voir aussi sect. D du chapitre I ci-dessus).

VIII.70 **Sous réserve de la teneur des paragraphes VIII.63, VIII.68 et VIII.69 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes.**

Observations et recommandations générales

Dépassements de crédit en 2014-2015

VIII.71 Le complément d'information permet de constater qu'au 31 mars 2015, les dépenses aux rubriques Autres dépenses de personnel et Consultants étaient supérieures aux crédits ouverts à ce titre pour l'exercice 2014-2015. Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité consultatif a eu communication des éléments suivants :

a) Au titre des autres dépenses de personnel, le dépassement de crédit de 898 660 dollars correspond aux ressources nécessaires pour mener à bien des projets prioritaires à l'échelle de toute l'Organisation, notamment le nouveau dispositif de mobilité et Umoja, ainsi que les besoins accrus en personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour mettre en œuvre le programme de formation;

b) À la rubrique Consultants, le dépassement de crédit de 613 300 dollars résulte du recours à des compétences extérieures pour l'analyser la planification du nouveau dispositif de mobilité. Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que l'Organisation ne disposait pas en interne des compétences spécifiques nécessitées par le projet relatif à la mobilité, dans des domaines tels que la planification des projets, la cartographie détaillée et l'évaluation des processus internes, l'architecture des données et l'évaluation. En outre, compte tenu de la nécessité d'une bonne planification du projet et de la diversité des paramètres envisagés dans le dispositif de mobilité, le Secrétaire général a estimé pour finir que des compétences extérieures étaient nécessaires pour procéder à l'évaluation des processus internes et à la planification détaillée. Le

Comité a été également informé que, selon le Secrétaire général, l'un des éléments essentiels du travail du consultant consistait à former l'équipe chargée du projet sur la mobilité aux tâches susmentionnées afin de constituer une capacité interne dans ces domaines. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général tiendra bien le compte de toutes les ressources financières utilisées pour la mise en place du nouveau dispositif de mobilité en 2016 et 2017, conformément à la résolution 68/265 de l'Assemblée générale.**

Transferts de services contractuels

VIII.72 Le complément d'information fourni au Comité consultatif indique que le transfert de ressources au sein du Bureau de la gestion des ressources humaines se conformément à la nouvelle stratégie des TIC comprend le transfert d'un montant de 1 898 700 dollars de la composante 5 (informatique ressources humaines) à la composante 2 (planification stratégique, recrutement et affectations). Le Comité note que les ressources opérationnelles du Bureau qui relevaient de la composante 5 font partie des ressources affectées à la maintenance du matériel informatique sur la base des accords de prestation de services standard mis en place par le Bureau des technologies de l'information et des communications, et des dépenses afférentes à l'infrastructure informatique centrale. Ce transfert comprend aussi les ressources destinées à couvrir le coût de la maintenance et du renouvellement des logiciels existants utilisés pour des applications non liées à Inspira, le coût des licences Citrix d'accès à distance pour le personnel critique, et le coût des services contractuels d'appui à l'établissement de rapports et activités connexes en matière de ressources humaines. Le tableau VIII.7 donne la ventilation des services contractuels par objets de dépense.

Tableau VIII.7

Services contractuels dont le transfert en interne est proposé

(En dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Montant</i>
Services de traitement des données	96 900
Logiciels protégés	48 900
Contribution au coût des services informatiques centraux	450 200
Contribution au coût du matériel de bureautique	1 104 900
Autres services contractuels	197 800
Total	1 898 700

Inspira

VIII.73 Le Comité consultatif a été informé, sur sa demande, que les utilisateurs de l'application PeopleSoft, dans sa version 9.0 (celle utilisée pour Inspira), dans nombre d'entreprises et d'organisations étaient généralement mécontents de ce produit. Depuis la mise en service de cette version de PeopleSoft en 2006, plusieurs itérations du logiciel ont été produites pour donner plus satisfaction aux utilisateurs. En 2014, le Bureau de la gestion des ressources humaines et le Bureau des technologies de l'information et des communications ont entrepris un projet de

portage d’Inspira sur la version 9.2 de PeopleSoft, qui comporte une interface utilisateur plus spontanément et facilement utilisable. **Le Comité consultatif se félicitait des efforts faits pour assurer la maintenance et la mise à jour d’Inspira, qui demeure un outil important de gestion des ressources humaines.**

Classement des emplois

VIII.74 Sur sa demande, le Comité consultatif a été informé que la Section de la rémunération et du classement des emplois du Bureau de la gestion des ressources humaines était chargé de l’élaboration des politiques et des normes de classement des emplois à l’échelle du système commun. Cette section, qui comptait 12 postes, était également responsable du classement des postes à New York et du classement de tous les postes D-2 dans l’Organisation. Les bureaux hors Siège, le Département de l’appui aux missions et les commissions régionales (selon différentes délégations de pouvoirs) sont également habilités à classer les postes dont elles ont la responsabilité. Le Comité a été également informé qu’au stade actuel, le Secrétariat ne disposait pas d’une fonctions de gestion des postes intégrant les données budgétaires et de classement de ces différences entités, si bien qu’il était difficile de déterminer le nombre exact de postes non classés au Secrétariat. Ce handicap sera surmonté lorsque Umoja sera pleinement en service et qu’un plan d’action axé sur le classement aura été mis en œuvre. Le Comité a été en outre informé qu’un bon classement des emplois correspondant à tous les postes existants faciliterait grandement l’application du dispositif de mobilité, parce qu’il permettrait de faire en sorte que les postes soient classés au niveau approprié de la grille des emplois et que les tâches et responsabilités y afférentes correspondent effectivement à la classe qui leur est attribuée. Comme suite à une recommandation formulée dans le rapport sur le budget de l’exercice biennal 2014-2015, le Comité a été informé qu’une instruction administrative révisée sur le classement était en préparation et comporterait un guide des normes relatives à l’organigramme du Secrétariat.

VIII.75 Comme il a été dit dans le chapitre I ci-dessus, le Comité consultatif compte garder la question du classement des postes à l’examen et attend avec intérêt de pouvoir l’examiner dans le détail en liaison avec d’autres questions concernant le schéma organisationnel, la gestion des postes et la mobilité à l’occasion du prochain examen des rapports relatifs aux ressources humaines au cours de la soixante-dixième session de l’Assemblée générale.

Dépenses de communications

VIII.76 Il ressort du complément d’information fourni au Comité consultatif qu’un montant de 212 400 dollars à la rubrique Frais généraux de fonctionnement servirait à couvrir les frais de communications du Bureau du Sous-Secrétaire général et des secrétariats du Comité de coordination entre l’Administration et le personnel, du Syndicat du personnel de l’Organisation des Nations Unies, du Comité de coordination des associations et syndicats internationaux du personnel du système des Nations Unies et de l’Association des anciens fonctionnaires internationaux. Ayant demandé plus de précisions à ce sujet, le Comité a été informé que les montants afférents aux Syndicat du personnel de l’Organisation des Nations Unies et à l’Association des anciens fonctionnaires internationaux se monteraient à 20 400 et 14 800 dollars, respectivement. Le tableau VIII.8 fournit la ventilation des ressources jugées nécessaires à ce titre au cours de l’exercice biennal 2016-2017.

Tableau VIII.8

Ventilation des dépenses de communication du Syndicat du personnel des Nations Unies et de l'Association des anciens fonctionnaires internationaux

(En dollars des États-Unis)

	<i>Syndicat du personnel de l'ONU</i>	<i>Association des anciens fonctionnaires internationaux</i>	<i>Coût unitaire/an</i>	<i>Montant</i>
Téléphone fixe	4	1	360	3 600
Ordinateurs de bureau, accord de service	4	3	2 100	29 400
Infrastructure, accord de service (hébergement)	1	1	550	2 200
Total				35 200

VIII.77 Le Comité consultatif a demandé plus de justificatifs concernant le financement au moyen du budget ordinaire des besoins en matériel informatique des entités énumérées au paragraphe VIII.76 ci-dessus mais les renseignements demandés ne pouvaient être fournis au moment où le présent rapport a été établi. **Le Comité consultatif compte que des renseignements complets seront fournis à l'Assemblée générale lors de l'examen du chapitre 29C du projet de budget-programme pour 2016-2017.**

**Chapitre 29D
Bureau des services centraux d'appui**

	<i>Dollars É.-U.</i>
Montant révisé du crédit ouvert pour 2014-2015	193 042 800
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2016-2017	173 799 900
Ressources demandées pour 2016-2017, après actualisation préliminaire	185 539 200
Quotes-parts hors budget ordinaire	72 643 400 ^a
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	131 406 300
<i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2014-2015 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).	
^a Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 69/308 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.	

VIII.78 Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du budget ordinaire de l'exercice biennal 2016-2017 pour le chapitre 29D se montent à 173 799 900 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution

nette de 19 242 900 dollars (ou 10 %) par rapport au montant révisé du crédit correspondant de l'exercice 2014-2015 (voir A/70/6 (sect. 29D), tableau 29D.3).

VIII.79 Le Secrétaire général attribue cette réduction globale de 19 242 900 dollars à quatre facteurs répartis comme suit :

a) Une diminution de 1 505 000 dollars au titre des ajustements techniques découlant de la suppression de dépenses non renouvelables d'appui à de nouveaux postes créés en 2014-2015 (ibid., par. 29D.11);

b) Une diminution nette de 14 655 200 au titre de nouveaux mandats et de variations intercomposantes découlant du transfert de 29 postes et des autres ressources connexes de la Section de la diffusion et des conférences au Bureau des technologies de l'information et des communications pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie révisée des TIC (16 706 400 dollars), en partie contrebalancée par l'augmentation de certaines dépenses récurrents (952 600 dollars) et d'autres dépenses non récurrentes liées aux nouveaux postes dont la création est proposée (1 098 600 dollars) (ibid., par. 29D.12);

c) Une diminution de 3 069 800 dollars au titre de variations découlant de la résolution 69/264 (gains d'efficacité), correspondant à : a) un montant de 1 235 700 dollars au titre des effectifs, dont le gel proposé des recrutements à certains postes (576 900 dollars) et la suppression de quatre postes (658 800 dollars); et b) un montant de 1 834 100 au titre d'objets de dépense autres que les postes touchant essentiellement les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement, les fournitures et accessoires et le mobilier et matériel (ibid., par. 29D.14 et 29D.15);

d) Une diminution de 12 900 dollars au titre de variations découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale (réductions supplémentaires), correspondant à une diminution des ressources jugées nécessaires au titre des voyages du personnel (ibid., par. 29D.13) en raison de l'effet prévu de l'entrée en vigueur de nouvelles règles relatives aux conditions de voyage en avion.

VIII.80 Les commentaires et observations du Comité consultatif sur la présentation des réductions proposées figurent dans le chapitre I ci-dessus.

VIII.81 Sur sa demande, le Comité consultatif a reçu le tableau ci-dessous contenant la ventilation par objets de dépense du total des variations de ressources proposées au titre des gains d'efficacité et des restrictions supplémentaires susmentionnés

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts pour 2014-2015	Réduction proposée pour 2016-2017	
		Montant	Pourcentage
Postes	66 060,8	(1 235,7)	(1,9)
Autres dépenses de personnel	2 829,3	—	—
Consultants	363,2	(16,0)	(4,4)
Voyages du personnel	129,9	(18,1)	(13,9)

	Crédits ouverts pour 2014-2015	Réduction proposée pour 2016-2017	
		Montant	Pourcentage
Services contractuels	10 964,7	(106,3)	(1,0)
Frais généraux de fonctionnement	107 054,3	(1 141,7)	(1,1)
Dépenses de représentation	5,3	–	–
Fournitures et accessoires	2 726,4	(540,9)	(19,8)
Mobilier et matériel	2 908,9	(24,0)	(0,8)
Total	193 042,8	(3 082,7)	(1,6)

VIII.82 Comme indiqué aux paragraphes 29D.16 29D.17 du fascicule budgétaire, les ressources demandées au titre du budget ordinaire sont complétées par : a) des quotes-parts hors budget ordinaire dont le montant prévu est de 72 643 400 dollars pour 2016-2017 (dont 25 039 000 au titre des postes et 47 604 400 dollars au titre d'autres objets de dépense), concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix; et b) des ressources extrabudgétaires dont le montant prévu est de 131 406 300 dollars pour 2016-2017 (dont 4 168 200 dollars au titre des postes et 127 238 100 dollars au titre d'autres objets de dépense), correspondant à des sommes reçues en remboursement de services d'appui à des structures administratives extrabudgétaires et des activités techniques à financement extrabudgétaire, à des remboursements au titre de la coopération technique et aux comptes spéciaux afférents aux services de voyage, aux services communs et aux frais d'entretien des bâtiments du Siège. L'augmentation de 32 252 700 dollars au titre des quotes-parts hors budget par rapport à l'exercice biennal 2014-2015 s'explique essentiellement par le changement du mode de présentation des ressources nécessaires consistant à transférer, du chapitre 29A (Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion) au chapitre 29D (Bureau des services centraux d'appui), la rubrique Location de locaux aux coûts standard, travaux d'aménagement et d'amélioration des locaux.

VIII.83 Le tableau VIII.9 récapitule les postes approuvés au titre du budget ordinaire pour l'exercice 2014-2015 et les propositions du Secrétaire général concernant les postes pour l'exercice 2016-2017. Il indique également les postes prévus au titre des quotes-parts hors budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires prévues pour 2016-2017.

Tableau VIII.9
Effectifs

	Nombre	Classe
<i>Budget ordinaire</i>		
Approuvés pour 2014-2015	334	1 SSG, 2 D-2, 3 D-1, 8 P-5, 13 P-4, 15 P-3, 8 P-2/1, 13 G(1° C), 175 G(AC), 96 CM
Proposés pour 2016-2017	301	1 SSG, 2 D-2, 3 D-1, 7 P-5, 11 P-4, 12 P-3, 8 P-2/1, 8 G(1° C), 153 G(AC), 96 CM

	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>
Transférés	29	Transférés au Bureau des technologies de l'information et des communications : 29 postes: 1 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 5 G (1°C), 18 G(AC) à transférer de la Division de la gestion des installations et des services commerciaux (composante un 1) au Bureau des technologies de l'information et des communications (chap. 29E)
Supprimés	(4)	4 G(AC) à la Division de la gestion des installations et des services commerciaux (composante 1)
<i>Quotes-parts hors budget ordinaire</i>		
Prévus pour 2016-2017	85	1 D-1, 4 P-5, 47 P-4/3, 5 P-2/1, 2 G (1°C), 26 G(AC)
<i>Ressources extrabudgétaires</i>		
Prévus pour 2016-2017	22	1 P-4/3, 1 P-2/1, 1 G(1° C), 16 G(AC), 3 CM

Observations et recommandations concernant les postes

Suppressions

VIII.84 Il est proposé de supprimer au total quatre postes d'agent des services généraux (Autres classes) au titre de la composante 1 du sous-programme 4 (Installations et services commerciaux) (voir par. VIII.79 c) ci-dessus). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu les informations complémentaires ci-après sur les fonctions liées aux postes et les motifs ayant conduit à en proposer la suppression :

a) En ce qui concerne le poste d'assistant d'équipe [agent des services généraux (Autres classes)] chargé de fournir un soutien administratif général à la Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence, il est proposé de transférer ladite section vers le chapitre 29E (Bureau de l'informatique et des communications) (voir par. VIII.86 ci-dessous);

b) En ce qui concerne le poste d'assistant de gestion de l'information [agent des services généraux (Autres classes)] au sein de la Section des archives et de la gestion des dossiers, chargé d'une série de tâches opérationnelles, et notamment du transfert des documents des bureaux des Nations Unies à la Section des archives et de la gestion des dossiers, ainsi que de la recherche et de la reclassification des documents, la suppression est proposée car la mise en service d'Umoja devrait permettre de réduire le volume de documents sous forme papier à transférer vers ladite section;

c) En ce qui concerne les deux postes de messenger [agent des services généraux (Autres classes)] de la Section des services spéciaux chargé des services de collecte et de distribution du courrier sur les sites des Nations Unies, la suppression est proposée en raison de la réduction attendue du volume de documents papier à transférer à la Section des archives et de la gestion des dossiers une fois qu'Umoja sera opérationnel, et de la réduction du nombre de sites à desservir au terme de la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement.

VIII.85 Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver la suppression des quatre postes visés ci-dessus proposée par le Secrétaire général.

Transferts

VIII.86 Il est proposé que 29 postes au total (1 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 5 G(1°C) et 18 G(AC), à savoir la totalité des postes de la Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence, soient transférés des installations et services commerciaux (composante 1 du sous-programme 4) vers le chapitre 29E (Bureau de l'informatique et des communications) en même temps que l'ensemble des objets de dépense connexes autres que les postes (voir par. VIII.91 ci-dessous). Comme cela est indiqué au paragraphe 29D.6 du fascicule du budget, la proposition de transfert de la Section s'inscrit dans le cadre des efforts visant à harmoniser et à consolider les fonctions informatiques du Département de la gestion en les rattachant au Bureau de l'informatique et des communications, à la suite de l'approbation par l'Assemblée générale, dans sa résolution 69/262, de tous les éléments de la stratégie révisée en matière d'informatique et de communications proposée par le Secrétaire général (voir A/69/517). **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les propositions du Secrétaire général consistant à transférer les 29 postes de la Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence au chapitre 29E (Bureau de l'informatique et des communications). Le Comité présentera des observations complémentaires à cet égard au chapitre 29E ci-dessous.**

Gel des recrutements

VIII.87 Comme cela est indiqué au paragraphe VIII.79 c) ci-dessus, les propositions du Secrétaire général au titre du chapitre 29D comprennent des réductions (pour un total de 576 900 dollars) liées au gel des recrutements en ce qui concerne les postes permanents relevant de la composante 1, installations et services commerciaux (279 900 dollars) et de la composante 2, services d'achat (297 000 dollars). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Secrétaire général entendait proposer un gel des recrutements, pour 2016-2017, en ce qui concerne les quatre postes suivants:

a) Un poste d'assistant financier [agent des services généraux (Autres classes)], pour une période de 18 mois, et un poste d'assistant aux systèmes d'information, pour une période de 24 mois, au Service de la gestion des installations (composante 1 du sous-programme 4);

b) Un poste d'analyste fonctionnel (P-3), pour une période de 16 mois, et un poste d'assistant aux achats [agent des services généraux (Autres classes)], pour une période de 15 mois, au titre des services d'achat (composante 2 du sous-programme 4).

VIII.88 Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver le gel des recrutements pour les quatre postes susmentionnés et pour les durées indiquées, ainsi que les réductions connexes au titre des postes. Il convient que tout objet de dépense connexe autre que les postes soit ajusté en conséquence.

Postes vacants

VIII.89 Au moment de son examen, le Comité consultatif a appris qu'il existait, au 30 avril 2015, 31 postes vacants au Bureau des services centraux d'appui, dont 2 postes d'administrateur (P-3), 17 postes d'agent des services généraux (Autres

classes) et 12 postes d'agent des corps de métier. Au 18 juin 2015, la situation de ces 31 postes vacants était la suivante : 3 avaient été pourvus, 6 en étaient au stade de l'entrée en fonctions et, pour un dernier poste, le candidat avait été sélectionné. Quant aux 21 autres postes, ils en étaient à diverses étapes du processus de recrutement. Le Comité a également été informé qu'aucun poste n'était demeuré vacant pendant plus de deux ans.

VIII.90 Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les propositions du Secrétaire général relatives aux postes, sous réserve de la recommandation formulée au paragraphe VIII.88 ci-dessus.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

VIII.91 Les prévisions relatives aux objets de dépense autres que les postes s'élèvent pour 2016-2017 à 114 980 500 dollars, ce qui représente une diminution de 12 001 500 dollars, soit 9,5 %, par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2014-2015. La réduction proposée s'explique principalement par le transfert de la Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence, ainsi que de tous les postes et objets de dépense autres que les postes qui lui sont associés, vers le chapitre 29E (Bureau de l'informatique et des communications) (voir le paragraphe VIII.86 ci-dessus). Elle comprend le transfert d'un montant total de 10 700 700 de dollars, réparti comme suit : a) 5 753 300 dollars au titre des services contractuels relatifs à la fourniture de services audiovisuels et de services techniques de conférence pour les réunions organisées sur site; b) 2 787 600 dollars au titre des frais généraux de fonctionnement, relatifs principalement aux communications; c) 1 519 000 dollars au titre du mobilier et du matériel d'appui aux services audiovisuels et de radiotélédiffusion; d) 172 800 dollars au titre des autres dépenses de personnel, pour les heures supplémentaires effectuées dans la Section; et e) 468 000 dollars au titre des fournitures et accessoires.

VIII.92 Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les propositions du Secrétaire général relatives aux objets de dépense autres que les postes, sous réserve de la recommandation formulée au paragraphe VIII.88 ci-dessus.

Observations et recommandations générales

Mandat et résultats attendus

VIII.93 Les principaux objectifs du Bureau et ses priorités essentielles pour 2016-2017 sont exposés des paragraphes 29D.1 à 29D.6 du fascicule du budget. Comme cela y est indiqué, le Bureau fournit un appui pour ce qui est des achats, des voyages et des transports, ainsi que de la gestion des installations et des biens, des archives, du courrier, des dossiers et de la gestion des opérations commerciales. Au Siège, comme cela est également indiqué, le Département de la gestion sera entièrement chargé de la gestion du complexe rénové, après l'exécution du plan-cadre d'équipement, et se chargera notamment de la modernisation de l'ensemble des services techniques et de la configuration des locaux. Le Comité consultatif rappelle à cet égard qu'à la section VIII de sa résolution 69/274 A, l'Assemblée générale note que le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement fermera bientôt et que ses activités seront transférées au Bureau des services centraux d'appui, et elle prie le Secrétaire général de veiller à ce que des mécanismes de responsabilité appropriés

et des lignes hiérarchiques claires soient en place après la fermeture du Bureau et de lui rendre compte à ce sujet dans son treizième rapport annuel sur l'exécution du plan-cadre d'équipement. L'Assemblée prie également le Comité consultatif de demander au Comité des commissaires aux comptes de continuer de lui présenter chaque année un rapport sur le plan-cadre d'équipement, notamment sur les dernières activités à exécuter, jusqu'à la clôture définitive des comptes. Le Comité consultatif présente des observations complémentaires à cet égard au chapitre 33 ci-dessous.

Réalisation d'économies sur les frais de voyage

VIII.94 Au tableau 29D.9 du fascicule du budget, les mesures de résultats portant sur l'indicateur de succès d) (« Économies réalisées grâce à la négociation par l'ONU de billets d'avion à tarif réduit ») indiquent que l'objectif fixé pour 2016-2017 (à savoir une réduction de 21 %) est inférieur aussi bien à l'objectif fixé pour 2014-2015 (29 %) qu' à la réduction effectivement réalisée en 2012-2013 (29 %). Le Comité consultatif a demandé des éclaircissements sur les raisons motivant le choix, pour 2016-2017, d'un objectif moins ambitieux. Il a été informé que le pourcentage d'économies réalisées était en baisse à la suite de l'application, depuis août 2013, de la nouvelle politique d'administration des voyages (voir ST/AI/2013/3), qui modifiait la répartition globale des voyageurs par classes de réservation. En effet, de plus en plus de voyages s'effectuaient en classe économique, ce qui revenait moins cher mais ne permettait pas de négocier de grosses réductions. Quant aux voyages en classe affaires, désormais moins nombreux, ils coûtaient relativement cher mais se prêtaient à des réductions plus importantes. Le Comité consultatif estime que les mesures de résultats doivent être claires, dépourvues de toute ambiguïté et aussi conçues pour faciliter l'évaluation des progrès accomplis, ainsi que pour permettre la réalisation d'études comparatives significatives au fil du temps. À la lumière de ses échanges avec les représentants du Secrétaire général, il conclut qu'il y aurait lieu d'envisager d'autres paramètres de mesure des résultats, tels que le coût moyen par mile parcouru en avion, qui permettrait plus facilement d'effectuer des comparaisons portant sur plusieurs exercices budgétaires. Le Comité invite le Secrétaire général à poursuivre les efforts en ce sens de manière à fournir à l'Assemblée générale des données de meilleure qualité permettant de mesurer les progrès accomplis et de constituer une base de décision quant aux ressources à allouer pour les voyages du personnel. La question des frais de voyage est examinée plus en détail ci-dessus, au chapitre I, section D.

Services d'achat

VIII.95 Le Comité consultatif constate, sur la base des mesures de résultats relatives à l'indicateur de succès d) (« Augmentation du nombre de fournisseurs de pays en développement et de pays en transition participant aux procédures d'attribution des marchés de l'ONU en application du principe de mise en concurrence internationale énoncé à l'article 5.12 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation ») figurant au tableau 29D.11 du fascicule du budget, que la Division des achats a fixé pour 2016-2017 un objectif de 1 000 fournisseurs, inférieur au nombre effectif de fournisseurs enregistré en 2012-2013, qui était de 1 267. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que l'objectif des 1 000 fournisseurs pour 2016-2017 avait été établi sur la base de l'estimation initiale de 971 fournisseurs pour 2014-2015 et que le Bureau s'attendait

à ce que le nombre effectif de fournisseurs, pour 2014-2015 comme pour 2016-2017, dépasse le chiffre des 1 267 fournisseurs ayant participé aux appels d'offres en 2012-2013. **Le Comité consultatif insiste sur l'importance de fixer des objectifs qui, tout en demeurant réalistes et réalisables, n'en soient pas moins ambitieux et porteurs de progrès. Il compte que le Secrétaire général adaptera l'objectif fixé pour 2016-2017 en ce qui concerne l'indicateur de succès d) figurant au tableau 29D.11 et informera l'Assemblée générale du nouvel objectif au moment où elle examinera le projet de budget-programme pour l'exercice 2016-2017.**

Coût des services collectifs de distribution

VIII.96 Selon les informations complémentaires communiquées au Comité consultatif, il ne faut pas s'attendre à une baisse des besoins en électricité au Siège et un montant de 25 929 900 dollars a été inscrit dans le projet de budget pour 2016-2017 afin de couvrir les coûts correspondants. Le Comité rappelle à cet égard que, dans son neuvième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement (A/66/527), le Secrétaire général tablait sur une réduction d'au moins 50 % de la consommation globale d'énergie par rapport à la consommation précédente, une diminution d'au moins 45 % des émissions de gaz à effet de serre et une réduction d'au moins 40 % de la consommation d'eau potable. Ayant demandé des explications sur l'absence de progrès dans la réalisation des objectifs d'écoviability fixés dans le plan-cadre d'équipement pour la consommation d'énergie, le Comité a appris que, même si une réduction globale de la consommation d'énergie avait bien été enregistrée, les dépenses d'électricité devraient rester stables en raison du passage d'un système de refroidissement par la vapeur à un système de refroidissement électrique. De surcroît, lui a-t-il été expliqué, le coût de l'électricité est proportionnellement plus élevé que celui de la vapeur, compte tenu de l'accroissement de la consommation et de la demande pendant le pic de la période estivale. Le Bureau prévoit en outre que les travaux de construction en cours livrables en 2016 feront grimper la consommation d'énergie. **Le Comité consultatif n'est pas convaincu par les explications fournies et entend revenir sur la question dans le cadre de son examen du treizième rapport annuel du Secrétaire général sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement.**

Véhicules officiels du Siège

VIII.97 Le Comité consultatif a demandé un complément d'information sur la gestion de la dotation en véhicules du Siège, l'évolution de la composition et du volume du parc automobile au cours des derniers exercices biennaux, ainsi que des précisions sur l'achat des véhicules et les ratios de dotation standard utilisés pour déterminer les besoins. Il a été informé que le parc automobile du Siège était géré par la Section des voyages et des transports et était constitué de 49 véhicules, dont 2 véhicules utilitaires utilisés respectivement par le magasin jardinage du Service de la gestion des installations et par le Département de la sûreté et de la sécurité, dans l'enceinte du complexe du Secrétariat. En ce qui concerne la composition et le nombre de véhicules du parc du Siège, le Comité a appris qu'au cours des derniers exercices biennaux, la Section des voyages et des transports avait réexaminé les besoins et étendu la durée d'utilisation des véhicules au-delà des cinq années recommandées, en tenant compte tant des besoins opérationnels que de l'état et du

kilométrage des véhicules. À la suite de ce réexamen, la dotation totale en véhicules du segment des véhicules de tourisme (monospaces) avait été réduite de 29 véhicules en 2012-2013 à 23 pour l'exercice biennal 2014-2015.

VIII.98 Le Comité consultatif a aussi été informé que l'achat des véhicules officiels passait systématiquement par un appel d'offres organisé en coordination avec la Division des achats. Quant au remplacement des véhicules officiels, il est régi dans tous les cas par le paragraphe 3.2 (« Remplacement des véhicules ») de l'instruction administrative relative à la mise à disposition et l'utilisation de véhicules de fonction (ST/AI/2006/1)¹⁸, qui prévoit qu'il convient de remplacer les véhicules en bon état utilisés essentiellement en zone urbaine pendant cinq ans ou dont le compteur affiche 128 000 kilomètres, si cette condition se vérifie la première.

VIII.99 Le Comité consultatif s'est également intéressé aux dotations en véhicules dans d'autres lieux d'affectation, ce qui l'a amené à constater qu'il existe certaines disparités quant à la composition et à la taille du parc attribué aux différents lieux d'affectation. **Même s'il est conscient de l'existence de spécificités locales et des différences dans la disponibilité de certains types de véhicules, le Comité consultatif considère que les disparités constatées tiennent peut-être à une absence de normes et de règles (ou à des défaillances dans leur application) en ce qui concerne les droits et les types ou modèles de véhicules à fournir, notamment à l'intention des hauts fonctionnaires, ainsi qu'à l'absence d'une base de référence permettant de déterminer le nombre de véhicules autorisés pour chaque lieu d'affectation. Comme l'instruction administrative date déjà de plusieurs années (voir ci-dessus), le Comité est d'avis qu'il pourrait être opportun de revoir les règles en la matière. C'est pourquoi il recommande à l'Assemblée générale d'inviter le Secrétaire général à revoir et, le cas échéant, à actualiser et à élargir le champ d'application de la réglementation régissant la mise à disposition et l'utilisation des véhicules de fonction dans tous les bureaux permanents des Nations Unies, en vue de faire en sorte que ces derniers soient utilisés de la manière la plus économique et la plus efficace. Il convient également de prier le Secrétaire général de joindre à son examen une évaluation de l'application de l'instruction administrative et du niveau de respect de ses dispositions.**

Location de locaux

VIII.100 En réponse aux précisions qu'il avait demandées, le Comité consultatif a reçu le tableau VIII.10 ci-après, qui montre l'évolution des taux standard appliqués et de leur projection, par membre du personnel, pour la location de locaux au Siège sur une période de seize ans (de 2002 à 2017).

¹⁸ Comme cela est indiqué au paragraphe 1.1 de l'instruction administrative, la règle ne s'applique ni aux opérations de maintien de la paix ni aux projets d'assistance technique, qui sont régis par des dispositions distinctes.

Tableau VIII.10

Taux standard relatifs à la location de locaux à New York pour la période 2002-2017

(En dollars des États-Unis)

	2002	2003	2004	2005	2006-2007 ^b	2008-2009 ^b	2010-2011 ^b	2012-2013 ^b	2014-2015 ^b	2016-2017 ^b
SGA/SSG	75 000	76 700	78 300	80 100	11 000	14 300	14 300	15 900	15 900	15 900
D-2	26 800	27 400	28 000	28 600	11 000	14 300	14 300	15 900	15 900	15 900
D-1	20 500	21 000	21 400	21 900	11 000	14 300	14 300	15 900	15 900	15 900
P-5	11 400	11 700	11 900	12 200	11 000	14 300	14 300	15 900	15 900	15 900
De P-1 à P-4	7 700	7 900	8 100	8 300	11 000	14 300	14 300	15 900	15 900	15 900
Agents des services généraux	6 800	7 000	7 200	7 400	11 000	14 300	14 300	15 900	15 900	15 900
Non-fonctionnaires et personnel détaché ^a					11 000	14 300	14 300	15 900	15 900	15 900

^a À savoir notamment les vacataires, les experts, les consultants, les administrateurs auxiliaires et le personnel détaché. Les taux appliqués pour cette catégorie de personnel de 2002 à 2005 étaient fonction de la classe de l'intéressé.

^b Les taux présentés pour les exercices biennaux 2006-2007 à 2016-2017 sont des taux annuels.

VIII.101 Le Comité consultatif a appris que le taux standard appliqué par membre du personnel pour la location de locaux au Siège était calculé sur la base de l'ensemble des locaux occupés au Siège, des coûts d'entretien et des paramètres d'allocation des superficies, et que ce taux faisait l'objet d'une révision périodique visant à prendre en compte l'évolution du coût réel des obligations locatives et des augmentations frappant les baux conclus par l'Organisation. La pratique consistant à budgétiser les coûts afférents à la location de bureaux sur la base d'un taux standard par personne a été mise en place de manière à faire en sorte que toutes les sources de financement (le budget ordinaire, le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et les ressources extrabudgétaires) soient judicieusement mises à contribution au profit des obligations générales de l'Organisation. Le Comité a aussi été informé que le taux standard de 15 900 dollars par membre du personnel proposé aux fins de la location de locaux au Siège pour 2016-2017 (voir tableau VIII.10) se fondait sur les paramètres suivants : a) un loyer moyen de 40,39 dollars par pied carré; b) des frais d'entretien moyens de 17,40 dollars par pied carré, et une allocation moyenne de 260 pieds carrés par membre du personnel, augmentée de 6 % pour tenir compte de l'ensemble des espaces morts des plateaux de bureaux aménagés dans les bâtiments. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'inviter le Secrétaire général à joindre systématiquement aux prochains projets de budget des informations sur la méthode et les paramètres utilisés pour calculer les taux standard proposés par membre du personnel pour la location de locaux au Siège. Il conviendrait que des informations de ce type soient aussi fournies en ce qui concerne les coûts afférents aux locaux sur les autres sites d'affectation.**

VIII.102 Le Comité consultatif a appris que, comme le taux standard a été calculé sur la base du portefeuille des locaux en location, il n'a pas subi l'incidence des projets de rénovation ou de construction tels que le plan-cadre d'équipement. Compte tenu, cependant, du principe de gestion souple de l'espace de travail au

Siège¹⁹, le Secrétariat a prévu de revoir à la fois sa méthode et le taux pour l'exercice biennal 2018-2019 afin de prendre en compte les améliorations attendues sur le plan de la gestion de l'espace. **Le Comité consultatif souligne à cet égard qu'il est indispensable, avant de mettre en œuvre la stratégie de gestion souple de l'espace de travail, de recueillir des données exhaustives et détaillées sur l'utilisation de l'espace et les coûts y afférents dans le cadre des dispositions actuelles. Il s'agit par-là de faciliter la fixation d'objectifs et d'objectifs de résultats en ce qui concerne la politique de gestion souple de l'espace de travail, tout en constituant une base de référence aisément exploitable en vue de mesurer les progrès accomplis au fil du temps.**

Questions diverses

VIII.103 Selon les renseignements complémentaires portés à la connaissance du Comité consultatif, les ressources proposées au titre des frais généraux de fonctionnement prévoient des crédits destinés à de petits travaux de réaménagement des locaux. En réponse aux précisions qu'il avait demandées, le Comité a reçu les indications ci-après sur la différence entre, d'une part, les petits travaux de réaménagement des locaux et, d'autre part, les travaux de construction et de transformation et les gros travaux d'entretien proposés au chapitre 33 (Travaux de construction) :

a) Les petits travaux de réaménagement des locaux demandés au chapitre 29D consistent à reconfigurer des bureaux existants de manière à améliorer la fonctionnalité des espaces et à modifier les installations des bâtiments pour y implanter des accessoires existants. Ces petits travaux englobent les modifications des modules d'ameublement, ainsi que l'ajout ou le déplacement de dispositifs d'éclairage et de faux plafonds. Par ailleurs, les financements au titre du chapitre 29D comprennent des crédits non renouvelables destinés à couvrir les dépenses associées aux petits travaux d'aménagement des locaux en prévision des postes dont la création est proposée;

b) Les gros travaux d'entretien et de transformation visés au chapitre 33 (Travaux de construction) ont pour objet d'appuyer des projets de transformation et d'amélioration des infrastructures qui supposent des travaux d'envergure à plus long terme. Les travaux à réaliser sont traditionnellement classés de la manière suivante :

- a) les projets structurels à forte intensité de capital qui auraient pour effet de modifier ou d'améliorer notablement des installations ou des infrastructures, qu'elles soient matérielles ou d'autres types, telles que les infrastructures informatiques, forment la catégorie des travaux de transformation et d'amélioration;
- b) les projets ayant pour objet de réparer ou de remplacer des installations existantes (par exemple, chauffage, ventilation et climatisation) et les systèmes existants (systèmes électriques, systèmes informatiques et dispositifs de sécurité), ou d'une manière générale de les maintenir en bon état de marche, sont rangés dans celle des gros travaux d'entretien.

¹⁹ Voir la section VII de la résolution 69/274 A de l'Assemblée générale; voir également les documents A/69/749 et A/69/810.

Section 29E

Bureau de l'informatique et des communications

	<i>Dollars É.-U.</i>
Montant révisé des crédits ouverts pour 2014-2015	74 453 100
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2016-2017	100 704 300
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2016-2017	104 602 100
Quotes-parts hors budget ordinaire	10 297 800 ^a
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	35 241 100

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2014-2015 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

^a Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 69/308 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

VIII.104 Les ressources du budget ordinaire demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 29E pour l'exercice biennal 2016-2017 s'élèvent à 100 704 300 dollars, avant actualisation des coûts, soit une augmentation nette de 26 251 200 dollars (35,3 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2014-2015 (voir A/70/6 (Sect. 29E), tableau 29E.3).

VIII.105 Le Secrétaire général attribue cette augmentation nette de 26 251 200 dollars aux quatre facteurs ci-après :

a) Une diminution de 50 800 dollars au titre des ajustements techniques qui s'explique par l'élimination de dépenses non renouvelables liées aux services contractuels afférents à la sécurité informatique (ibid., par. 29E.22);

b) Une augmentation de 29 186 300 dollars au titre des nouveaux mandats et transferts entre les composantes, correspondant aux ressources nécessaires : a) à l'exploitation et à la maintenance d'Umoja et aux activités d'assistance y afférentes, comme indiqué dans le sixième rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré (A/69/385 et Corr.1), ainsi qu'aux mesures à prendre pour donner suite à la section VI de la résolution 69/274 A de l'Assemblée générale (6 323 800 dollars); b) à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie informatique et communications, qui a été présentée par le Secrétaire général dans son rapport (A/69/517), et aux mesures à prendre pour donner suite à la section II de la résolution 69/262 de l'Assemblée générale (2 944 000 dollars); et c) à l'intégration, au moyen des ressources existantes, des fonctions informatiques et des fonctions de communications à l'appui de la nouvelle stratégie, en transférant au Bureau de l'informatique et des communications des postes et des ressources connexes du Bureau de la gestion des ressources humaines, du Bureau des services centraux d'appui et du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité (19 918 500 dollars) (voir A/70/6 (Sect. 29E), tableau 29.4, et A/70/6 (Sect. 29E), par. 29E.23 et 29E.37 à 29E.40);

c) Une diminution de 2 838 300 dollars au titre des gains d'efficience découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale, qui se décompose comme suit : i) une réduction de 647 200 dollars associée aux propositions de gel des recrutements touchant des postes permanents au titre de la composante direction exécutive et administration (130 800 dollars) et des sous-programmes 5 (124 000 dollars) et 6 (392 400 dollars) et ii) une réduction de 2 191 100 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes (ibid., par. 29E.25 et 29E.26);

d) Une diminution de 46 000 dollars au titre des nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale, correspondant à la baisse des dépenses relatives aux voyages qui devrait résulter de l'application des règles approuvées pour les voyages en avion (ibid., par. 29E.24).

VIII.106 On trouvera au chapitre I ci-dessus les commentaires et observations du Comité consultatif concernant la présentation des réductions proposées.

VIII.107 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu communication du tableau ci-dessous, qui indique la ventilation par objet de dépense de l'ensemble des variations proposées au titre des gains d'efficacité et nouvelles réductions visés plus haut.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2014-2015 (crédits ouverts)	2016-2017 (réduction proposée)	
		Montant	Pourcentage
Postes	36 646,2	(627,1)	(1,7)
Autres dépenses de personnel	5 835,7	(299,8)	(5,1)
Voyages	460,2	(92,6)	(20,1)
Services contractuels	13 151,5	(1 864,8)	(14,2)
Frais généraux de fonctionnement	17 167,7	–	–
Fournitures et accessoires	209,6	–	–
Mobilier et matériel	982,2	–	–
Total	74 453,1	(2 884,3)	(3,9)

VIII.108 Comme indiqué au paragraphe 29E.27 du fascicule du budget (voir aussi A/70/6 (Sect. 29E), tableau 29E.3), aux ressources du budget ordinaire demandées pour 2016-2017 au titre de ce chapitre s'ajoutent des ressources supplémentaires d'un montant estimatif de 45 538 900 dollars, qui se décomposent comme suit : a) quotes-parts hors budget ordinaire d'un montant de 10 297 800 dollars au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix; et b) ressources extrabudgétaires d'un montant de 35 241 100 dollars, provenant du compte spécial pour les dépenses relatives aux services d'informatique et de télécommunications du Siège, du fonds spécial à l'appui des structures administratives financées au moyen de ressources extrabudgétaires et du fonds spécial à l'appui des activités de fond financées au moyen de ressources extrabudgétaires.

VIII.109 On trouvera dans le tableau VIII.11 un récapitulatif des postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour l'exercice 2014-2015 ainsi que des propositions du

Secrétaire général concernant les postes à y inscrire pour l'exercice 2016-2017. Ce tableau indique aussi les postes qu'il est prévu de financer au moyen des quotes-parts hors budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires au cours de l'exercice.

Tableau VIII.11

Tableau d'effectifs proposé

	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2014-2015	136	1 SSG, 1 D-2, 4 D-1, 13 P-5, 21 P-4, 30 P-3, 7 P-2/1, 11 G(1°C), 47 G(AC) et 1 ACM
Postes proposés pour l'exercice biennal 2016-2017	181	1 SSG, 2 D-2, 6 D-1, 15 P-5, 22 P-4, 35 P-3, 12 P-2/1, 17 G(1°C), 70 G(AC) et 1 ACM
Reclassements	6	1 D-1 à D-2 pour le sous-programme 5 2 P-5 à D-1 pour le sous-programme 5 1 P-4 à P-5 pour le sous-programme 5 1 P-5 à D-1 pour le sous-programme 6 1 P-4 à P-5 pour le sous-programme 6
Nouveaux postes	5	1 P-3 pour le sous-programme 5 4 P-2 pour le sous-programme 5
Suppressions	(2)	G(AC) pour le sous-programme 6
Transferts	22	Transferts à l'intérieur du Bureau [3 P-4, 7 P-3, 2 P-2, 1 G(1°C) et 9 G(AC)] entre la composante direction exécutive et administration, le sous-programme 5 et le sous-programme 6
Transfert à partir du chapitre 29B (Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité)	1	1 poste transféré au sous-programme 6 par le Service de l'informatique financière (Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité) : 1 G(AC)
Transferts à partir du chapitre 29C (Bureau de la gestion des ressources humaines)	12	12 postes transférés au sous-programme 5 par la Section des systèmes d'information ressources humaines (Bureau de la gestion des ressources humaines) : 2 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 1 G(1°C) et 6 G(AC)
Transferts à partir du Chapitre 29D (Bureau des services centraux d'appui)	29	29 postes transférés au sous-programme 6 par la Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence (Bureau des services centraux d'appui) : 1 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 5 G(1°C) et 18 G(AC)
<i>Quotes-parts hors budget ordinaire</i>		
Postes prévus pour l'exercice biennal 2016-2017	18	9 P-4/3, 3 P-2/1, 3 G(1°C) et 3 G(AC)
<i>Ressources extrabudgétaires</i>		
Postes prévus pour l'exercice biennal 2016-2017	15	3 P-4/3, 2 G(1°C) et 10 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

Proposition de réorganisation du Bureau de l'informatique et des communications

VIII.110 Le Secrétaire général propose de réorganiser et d'étoffer la structure du Bureau de l'informatique et des communications pour tenir compte des activités intersectorielles découlant du mandat élargi qui lui a été confié conformément à la stratégie informatique et communications, dont tous les éléments ont été approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 69/262 (ibid., par. 29E.10). À cet égard, le Comité consultatif rappelle que l'un des principaux objectifs de la stratégie arrêtée par le Secrétaire général était de réduire le morcellement et les doubles emplois caractérisant les fonctions informatiques à l'Organisation des Nations Unies, tout en maintenant un juste équilibre entre contrôle centralisé et liberté opérationnelle. Dans sa résolution 63/269, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de veiller à ce que l'Organisation privilégie dans la mesure du possible les solutions informatiques centralisées plutôt que les solutions locales. Dans cette optique, la stratégie prévoit de transformer la prestation de services informatiques, de rationaliser les systèmes et d'harmoniser les unités administratives s'occupant de l'informatique et des communications en ayant recours, lorsque cela est possible et approprié, à des applications intégrées plutôt qu'à des applications mises au point localement, à des services d'assistance technique intégrés plutôt qu'à des services d'assistance locaux et à des pôles informatiques ou à des centres technologiques régionaux plutôt qu'à des centres informatiques locaux. Elle prévoit également l'unification des centres informatiques existants, considérée comme la meilleure solution pour réduire l'inefficacité, ainsi que la fusion de plusieurs environnements de traitement de grande taille, de façon à disposer d'un petit nombre d'environnements interconnectés, capables de prendre en charge de multiples fonctions ou activités essentielles et offrant des conditions de sécurité très strictes, une infrastructure résiliente et de solides capacités de reprise. Parmi ces activités essentielles figurent le développement d'applications, les services d'appui aux usagers, le soutien aux infrastructures et l'hébergement de systèmes (voir A/69/517, par. 24 à 31).

VIII.111 L'annexe I du fascicule du budget présente une vue d'ensemble du projet d'organigramme du Bureau, tandis que l'annexe II des informations complémentaires communiquées au Comité consultatif contient des organigrammes plus détaillés aux niveaux des divisions et des centres. Dans les informations complémentaires figurent également des précisions sur les unités administratives de chaque sous-programme ou composante, ainsi que sur leurs rôles et leurs responsabilités respectifs, leur composition et les propositions concernant les effectifs nécessaires. On trouvera à l'annexe I des informations complémentaires une comparaison entre les organigrammes existants et ceux proposés pour le Bureau de l'informatique et des communications.

VIII.112 Dans le cadre de la réorganisation du Bureau de l'informatique et des communications, le Secrétaire général propose de procéder à la fois à des changements structurels et à un redéploiement interne des ressources et de renforcer les capacités par la création de 5 postes, le transfert interne de 42 postes à partir d'autres bureaux du Département de la gestion et l'augmentation du nombre de membres du personnel de rang supérieur grâce au reclassement de 6 postes. Parmi les principales propositions du Secrétaire général, on peut mentionner les suivantes :

a) Renforcer la composante direction exécutive et administration en faisant passer le nombre total de postes de 17 à 23, grâce à des transferts internes à partir du sous-programme 6, et en procédant aux changements structurels suivants :

i) Création d'un Bureau de la gestion des grands projets chargé de définir les politiques et procédures applicables à la gestion des programmes et des projets informatiques, d'assurer le suivi des programmes et des projets, de veiller à leur mise aux normes et de gérer le portefeuille de programmes informatiques;

ii) Transformation de l'actuelle Section de l'appui aux opérations en Section de la coordination des opérations, qui, en plus de l'assistance qu'elle fournit aujourd'hui aux responsables du Bureau dans le domaine des achats, de la gestion des marchés et du traitement des factures, et de ses fonctions d'appui administratif, aidera le Directeur général de l'informatique et des communications à superviser l'élaboration de propositions concernant l'utilisation des moyens informatiques par tous les départements et bureaux du Secrétariat, à analyser et valider les projets d'investissement et les études de viabilité, et à élaborer et mettre en œuvre des politiques intégrées de gestion des marchés et des moyens à l'échelle mondiale afin de rehausser le pouvoir d'achat de l'Organisation;

b) Élargir le sous-programme 5 (Gestion et coordination stratégiques dans les domaines de l'information et des communications), qui ne comprend actuellement que le Service de la gestion stratégique, en y intégrant les fonctions suivantes : i) structures de gestion; ii) alignement de la technologie sur l'activité de fond de l'Organisation; iii) informatique analytique et informatique décisionnelle; iv) mise au point d'applications et de sites Web et appui y afférent; et v) renforcement de la sécurité informatique. Les effectifs du sous-programme devraient passer de 56 à 89 postes, la responsabilité opérationnelle de sa mise en œuvre incombant aux structures ci-après :

i) La Division des services mondiaux, dont feraient partie le Bureau du Directeur, la Section de l'élaboration des politiques, le Service de la gestion des solutions et des connaissances, la Section de la gestion de la relation client et la Section de la sécurité et de l'architecture mondiales, et qui serait dotée d'un effectif total de 35 postes pourvus au moyen de transferts internes depuis le Service de la gestion stratégique (sous-programme 5) et le Service de la gestion des connaissances (sous-programme 6), et de la création de 5 postes (1 P-3 et 4 P-2) (voir par. VIII.113 ci-dessous);

ii) Le Pôle d'applications de New York, dont feraient partie le Groupe des systèmes financier et logistique, le Groupe de la production Web, le Groupe des technologies de l'information et des communications appliquées aux ressources humaines, le Groupe d'appui pour les applications, le Groupe des ressources humaines et des systèmes de paie, la Section de la collaboration et de l'architecture des applications et le Groupe du progiciel de gestion des contenus, et qui serait doté d'un effectif total de 29 postes pourvus au moyen de transferts internes depuis le Service de la gestion des ressources et le Service des systèmes destinés aux missions, qui relèvent de l'actuelle Division de la gestion des programmes (sous-programme 6);

iii) Le Pôle d'applications de Bangkok, dont feraient partie la Section des exigences et des spécifications, la Section de la conception et du développement, la Section de la mise en service et de l'appui et la Section des solutions-ressources humaines, et qui serait doté de 25 postes pourvus au moyen de transferts internes depuis la Section des systèmes d'information ressources humaines (chapitre 29C, Bureau de la gestion des ressources humaines), le Service de la gestion des ressources et le Service des systèmes destinés aux missions, qui relèvent de l'actuelle Division de la gestion des programmes (sous-programme 6);

c) Réorganiser le sous-programme 6 (Aspects opérationnels de l'informatique et des communications) en y intégrant les fonctions ci-après : i) hébergement centralisé; ii) consolidation des réseaux; iii) pôle d'assistance centralisée; iv) prise en mains d'Umoja; et v) appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence. Les effectifs du sous-programme devraient passer de 63 à 69 postes. La responsabilité opérationnelle de ce sous-programme devrait être confiée à la Division des opérations mondiales, qu'il est proposé de créer en procédant à des transferts internes depuis le Service de la gestion de l'infrastructure, le Service de la gestion stratégique et le Groupe Radio et conférences (chapitre 29D, Bureau des services centraux d'appui). La Division serait composée du Bureau du Directeur; du Réseau institutionnel des opérations et de la sécurité; des Opérations relatives à l'infrastructure mondiale; du Pôle d'assistance centralisée; et du Centre technologique régional des Amériques.

Nouveaux postes

VIII.113 Il est proposé de créer cinq postes (1 P-3 et 4 P-2) au titre du sous-programme 5 pour faciliter la mise en œuvre de la nouvelle stratégie informatique et communications [voir A/70/6 (Sect. 29E), par. 29E. 63 a) iii)]. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu les informations complémentaires ci-après sur les fonctions attachées à ces postes :

a) Un poste de spécialiste des systèmes informatiques (adjoint de 1^{re} classe) (P-2) au sein du Service de la sécurité et de l'architecture mondiale, afin de participer au programme de gestion de la vulnérabilité et à l'évaluation de la sécurité des moyens informatiques et des applications à l'échelle du Secrétariat, notamment la création et la tenue d'un registre des ressources et des applications informatiques et l'analyse de leur niveau de sécurité;

b) Un poste de spécialiste des systèmes informatiques (adjoint de 1^{re} classe) (P-2) au sein du Bureau du Directeur de la Division des services mondiaux, afin de contribuer aux tâches confiées au Bureau, notamment le pilotage de la transformation du modèle d'activité; la mise en œuvre unifiée de la stratégie informatique et communications; la gestion et la supervision d'ensemble des initiatives stratégiques menées dans le domaine des technologies de l'information et des communications; le contrôle stratégique des fonctions de sécurité de l'information et de reprise après sinistre; le respect des normes techniques et des mécanismes de gouvernance; et le renforcement de l'innovation, en veillant à ce que les programmes technologiques de l'Organisation aient une valeur ajoutée pour ses activités de fond;

c) Deux postes de spécialiste des systèmes informatiques (adjoint de 1^{re} classe) (P-2) au sein du Service de la gestion des solutions et des connaissances

qui relève de la Division des services mondiaux, afin de contribuer aux tâches confiées au Service, notamment la supervision de la mise en œuvre de la stratégie globale d'informatique analytique et d'informatique décisionnelle du Secrétariat; le maintien de contacts avec les hauts responsables des départements et des bureaux en vue de renforcer l'innovation, les systèmes d'analyse et les systèmes informatisés d'aide à la décision; la promotion des efforts de gestion des connaissances afin de fournir des services d'information et d'appui à la fois au Secrétariat et aux États Membres; et la coordination avec les clients du Bureau de l'informatique et des communications;

d) Un poste d'informaticien (P-3) au sein du Groupe d'appui pour les applications du Pôle d'applications de New York, chargé des tâches suivantes : créer et gérer des programmes informatiques exigeant l'intégration de nombreux systèmes interdépendants; dépanner, entretenir, actualiser et améliorer les systèmes utilisateurs existants; procéder à des contrôles appropriés de la sécurité et de l'accessibilité des données; offrir une assistance aux utilisateurs; suivre la performance du système; concevoir, réaliser et mener des tests utilisateurs et des tests système; mettre au point des manuels de l'utilisateur; concevoir des supports de formation et former les utilisateurs; offrir des conseils sur l'utilisation des nouvelles technologies; et conseiller, former et superviser le personnel récemment recruté ou moins expérimenté et les consultants.

VIII.114 Le Comité consultatif se félicite des modalités proposées par le Secrétaire général pour pourvoir les nouveaux postes, pour la plupart à la classe P-2. De l'avis du Comité, cette approche peut non seulement contribuer à un meilleur équilibre et à un rajeunissement des effectifs du Bureau, mais aussi faciliter le recrutement de membres du personnel formés aux dernières technologies de l'information et des communications. Il encourage le Secrétaire général à continuer de l'appliquer chaque fois que possible, générant ainsi, en plus des améliorations susmentionnées de la dotation en effectif, de plus larges possibilités de recrutement dans le cadre du programme Jeunes administrateurs.

VIII.115 Le Comité consultatif recommande d'approuver quatre des cinq postes proposés au titre du sous-programme 5, dont le poste d'informaticien (P-3) et les trois postes de spécialiste des systèmes informatiques (adjoint de 1^{re} classe) (P-2). Pour ce qui est de la proposition de créer un poste de spécialiste des systèmes informatiques (adjoint de 1^{re} classe) (P-2) au sein du Bureau du Directeur de la Division des services mondiaux (voir par. VIII.113 b) ci-dessus), en l'absence d'une définition claire des fonctions attachées à ce poste et des besoins justifiant cette capacité supplémentaire, le Comité n'est pas convaincu de la nécessité de créer un poste qui serait utilisé pour fournir un appui général aux activités d'ensemble du Bureau. Il recommande donc de ne pas approuver la création d'un poste de spécialiste des systèmes informatiques (adjoint de 1^{re} classe) (P-2) au sein du Bureau du Directeur de la Division des services mondiaux. Les autres objets de dépense connexes devraient être ajustés en conséquence.

Reclassement de postes

VIII.116 Il est proposé de reclasser six postes au total, dont quatre au titre du sous-programme 5 (1 D-1 à D-2, 2 P-5 à D-1, 1 P-4 à P-5) et deux au titre du sous-

programme 6 (1 P-5 à D-1, 1 P-4 à P-5) dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie informatique et communications révisée [ibid., par. 29E.63 a) iv) et 29E.76 a) i)]. Le Comité consultatif s'est fait communiquer les précisions suivantes sur les postes qu'il est proposé de reclasser :

a) Il est proposé de reclasser à D-2 le poste de directeur de la Division des services mondiaux (D-1) (sous-programme 5). Le titulaire du poste serait chargé de piloter la transformation du modèle d'activité et d'assurer la direction générale des initiatives informatiques stratégiques, d'exercer un rôle de direction au sein du Secrétariat, et de veiller à ce que l'harmonisation des activités et la mise en œuvre de la stratégie informatique et communications révisée s'inscrivent dans une démarche unifiée;

b) Il est proposé de reclasser à D-1 le poste de chef du Service des solutions de gestion et de la gestion des connaissances (P-5) (sous-programme 5). Le titulaire du poste serait chargé de superviser la mise en œuvre de la stratégie générale du Secrétariat en matière d'informatique analytique et d'informatique décisionnelle, d'assurer la liaison avec la haute direction des départements et bureaux du Secrétariat afin de renforcer les systèmes d'aide à l'innovation, à l'analyse et à la décision, et de piloter les activités de gestion des connaissances afin d'apporter un appui et des services informatiques aux États Membres et au Secrétariat;

c) Il est proposé de reclasser à D-1 le poste de directeur du Pôle applications à New York (P-5) (sous-programme 5). Le titulaire du poste assurerait la direction du Pôle applications à New York et veillerait à la mise en œuvre d'une stratégie de gestion des applications et à la maintenance d'un portefeuille d'applications. Il serait en outre notamment chargé de superviser la prise en main d'Umoja et le regroupement des services informatiques fragmentés au Siège, de veiller à ce que le Service poursuive le retrait des applications devant être remplacées par Umoja (notamment le système intégré de gestion) et le regroupement des applications devant être conservées, et d'assurer que tous les sites Web de l'Organisation sont conformes aux normes établies en matière de sécurité, d'accessibilité et de multilinguisme;

d) Il est proposé de reclasser à P-5 un poste d'informaticien hors classe (P-4) au sein du Service des solutions de gestion et de la gestion des connaissances (sous-programme 5). Le titulaire du poste serait chargé d'aider le chef du Service à mettre en œuvre la stratégie générale du Secrétariat en matière d'informatique analytique et d'informatique décisionnelle et à piloter les activités de gestion des connaissances;

e) Il est proposé de reclasser à D-1 le poste de chef du Centre technologique régional-Amériques (P-5) (sous-programme 6) (voir par. VIII.123 à VIII.125 ci-dessous). Le titulaire du poste superviserait les activités du Centre technologique régional-Amériques à New York et serait chargé de coordonner les services informatiques et de communication régionaux, de mettre en place des mesures de gouvernance régionales, de veiller à la cohérence de l'architecture et au respect des politiques dans la région, d'assurer le respect des directives relatives à la sécurité informatique, de fournir des services informatiques et de communication destinés à appuyer les activités au Siège à New York et notamment d'assurer un service d'assistance;

f) Il est proposé de reclasser à P-5 le poste de chef des activités relatives aux infrastructures à New York (P-4) (sous-programme 6). Le titulaire du poste

serait chargé de superviser le suivi et le contrôle de l'infrastructure informatique et de communication ainsi que l'exécution des tâches courantes liées à l'exploitation et à la maintenance de l'infrastructure informatique et de communication dans les centres techniques primaires et secondaires à New York.

VIII.117 Le Comité consultatif reconnaît qu'une direction forte sera nécessaire pour assurer la réussite de la mise en œuvre de la stratégie informatique et communications révisée, faire appliquer les normes informatiques et de communication à l'échelle de l'Organisation et harmoniser les activités et les structures informatiques et de communication afin d'optimiser l'utilisation des ressources et de répondre aux besoins croissants de l'Organisation. En conséquence, il recommande d'approuver les six reclassements que propose le Secrétaire général et qui sont mentionnés au paragraphe VIII.116 ci-dessus (voir également par. VIII.123 à VIII.125 ci-dessous).

Transferts

VIII.118 Au paragraphe 29E.23 du fascicule budgétaire, le Secrétaire général indique que, dans le cadre des mesures d'harmonisation prises au sein du Département de la gestion à la suite de l'approbation par l'Assemblée générale dans sa résolution 69/262 des éléments de la stratégie informatique et communications révisée, il est proposé de regrouper au chapitre 29E (Bureau de l'informatique et des communications) toutes les fonctions relatives à l'informatique et aux communications relevant actuellement des chapitres 29B (Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité) (voir par. VIII.34 à VIII.37 ci-dessus), 29C (Bureau de la gestion des ressources humaines) et 29D (Bureau des services centraux d'appui). Il est proposé de transférer 42 postes ainsi que les autres objets de dépense correspondants relevant actuellement des chapitres 29B, 29C et 29D au chapitre 29E (Bureau de l'informatique et des communications), à savoir aux différentes unités administratives des Pôles d'applications de New York et de Bangkok, au Pôle d'assistance centralisée de la Division des services mondiaux et à la Division des opérations mondiales. **Le Comité consultatif recommande d'approuver les transferts de postes que propose le Secrétaire général et qui sont récapitulés au tableau VIII.11.**

Suppressions

VIII.119 Il est proposé de supprimer deux postes [agent des services généraux (Autres classes)] au titre du sous-programme 6 (Aspects opérationnels de l'informatique et des communications) (voir tableau VIII.11). **Le Comité consultatif recommande d'approuver les suppressions de postes proposées par le Secrétaire général.**

Gel des recrutements

VIII.120 Comme il est indiqué au paragraphe VIII.105 c) ci-dessus, le Secrétaire général propose, dans le cadre des mesures de réduction au chapitre 29E, de geler le recrutement destiné à pourvoir des postes permanents au titre de la composante direction exécutive et administration (130 800 dollars), du sous-programme 5 (124 000 dollars) et du sous-programme 6 (392 400 dollars). Ayant

demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Secrétaire général prévoyait de geler le recrutement pour les cinq postes suivants :

a) Un poste d'assistant de bureau [agent des services généraux (Autres classes)] au titre de l'appui aux opérations (direction exécutive et administration), pour une durée totale de 19 mois;

b) Un poste d'assistant d'équipe [agent des services généraux (Autres classes)] au titre des opérations mondiales, pour une durée totale de 19 mois;

c) Deux postes d'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)] au titre des opérations mondiales, pour une durée totale de 19 mois chacun (voir par. VIII.123 et VIII.124 ci-dessous);

d) Un poste d'assistant d'équipe [agent des services généraux (Autres classes)] au sein de la Division des services mondiaux, pour une durée totale de 18 mois.

VIII.121 Compte tenu de la recommandation formulée au paragraphe VIII.124 ci-dessous concernant la suppression du poste d'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)] au titre des opérations mondiales, qui est vacant depuis plus de deux ans, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver le gel des recrutements pour les quatre autres postes permanents susmentionnés pendant les durées indiquées, ainsi que les réductions correspondantes au titre des postes. Tous les autres objets de dépense correspondants devront être ajustés en conséquence.

Postes vacants

VIII.122 À la date où il a examiné le projet de budget-programme, le Comité consultatif a été informé que le Bureau de l'informatique et des communications comptait, au 30 avril 2015, 16 postes vacants, dont 9 postes d'administrateur (1 P-5, 3 P-4 et 5 P-3) et 7 postes d'agent des services généraux [1 poste d'agent des services généraux (1^{re} classe) et 6 postes d'agent des services généraux (Autres Classes)]. Au 6 juin 2015, huit postes (5 postes d'administrateur et 3 postes d'agent des services généraux) étaient toujours vacants. Sur ces postes, deux devaient faire l'objet d'un gel de recrutement, trois étaient pourvus par des fonctionnaires en affectation provisoire et un (P-5) devrait être reclassé à la classe D-1 en 2016-2017. Les deux postes restants étaient en cours de recrutement à divers stades de la procédure.

VIII.123 Le Comité consultatif a également été informé que deux postes étaient vacants depuis plus de deux ans, à savoir : a) un poste d'informaticien hors classe (P-5) au sein du Service de la gestion de l'infrastructure, vacant depuis décembre 2012, qu'il est proposé de convertir en poste de chef du Centre technologique régional-Amériques (D-1) (voir par. VIII.116 e) ci-dessus); b) un poste d'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)] au sein de la Division des opérations mondiales, vacant depuis juin 2012, pour lequel il est proposé de geler le recrutement (voir par. VIII.120 c) ci-dessus).

VIII.124 Sur ce point, le Comité consultatif rappelle qu'il convient de réexaminer la nécessité de maintenir les postes qui sont vacants depuis deux ans ou plus afin de déterminer s'il y a lieu de les conserver dans le projet de budget-programme ou d'en

proposer la suppression. **Compte de ce qui précède, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale supprime le poste d'agent des services généraux (Autres classes) au titre des opérations mondiales, qui est vacant depuis 2012. Tous les autres objets de dépense correspondants devront donc être ajustés en conséquence.**

VIII.125 **En ce qui concerne le poste d'informaticien hors classe (P-5) au sein du Service de la gestion de l'infrastructure qui est vacant depuis décembre 2012, le Comité consultatif est d'avis que sa suppression aurait dû être proposée et, le cas échéant, que la création d'un nouveau poste D-1 aurait dû faire l'objet d'une demande dûment motivée. Tout en notant l'absence de mesures prises en ce sens, le Comité reconnaît qu'il est nécessaire de placer un chef à la tête du Centre technologique régional-Amériques pour mettre en œuvre la stratégie informatique et communications (voir par. VIII.116 e) ci-dessus) et ne s'opposera pas en l'espèce au maintien du poste. Il recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'améliorer le suivi des postes vacants afin d'éviter qu'une telle situation ne se reproduise.**

VIII.126 **Le Comité consultatif recommande d'approuver les crédits demandés par le Secrétaire général au titre des postes, sous réserve des recommandations formulées aux paragraphes VIII.115, VIII.121 et VIII.124 ci-dessus.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

VIII.127 Le montant des ressources demandées au titre des autres objets de dépense pour 2016-2017 s'élève à 54 863 400 dollars, soit une augmentation nette de 17 056 500 dollars (45,1 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2014-2015. Comme il est indiqué dans les informations complémentaires communiquées au Comité consultatif, cette augmentation nette s'explique par la hausse des crédits demandés aux rubriques suivantes : a) services contractuels (7 720 400 dollars), du fait essentiellement de l'augmentation des dépenses au titre des services d'appui à Umoja; b) frais généraux de fonctionnement (6 005 900 dollars), correspondant aux ressources provenant du chapitre 29D et à l'augmentation des ressources allouées à Umoja; c) fournitures et accessoires (495 600 dollars); d) mobilier et matériel (3 503 900 dollars), correspondant au transfert de ressources du chapitre 29D et à l'augmentation des dépenses au titre de l'achat de matériel de radiodiffusion et de services de conférence. L'augmentation des ressources nécessaires serait en partie compensée par une baisse des dépenses prévues aux rubriques suivantes : autres dépenses de personnel (612 300 dollars) et voyages du personnel (57 000 dollars).

VIII.128 Au paragraphe 29E.17 du fascicule du budget, le Secrétaire général indique que les ressources demandées résultent du transfert au chapitre 29E des objets de dépense autres que les postes des chapitres 29B (voir par. VIII.43 ci-dessus), 29C et 29D dans le cadre des mesures d'harmonisation prises au sein du Département de la gestion et du regroupement au sein du Bureau de l'informatique et des communications de toutes les fonctions touchant l'informatique et les communications actuellement assumées par le Bureau des services centraux d'appui, le Bureau de la gestion des ressources humaines et le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité. On trouvera au tableau VIII.12 un récapitulatif par chapitre des objets de dépense autres que les postes transférés.

Tableau VIII.12

Objets de dépense autres que les postes transférés au chapitre 29E

(En dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Chapitre 29B^a</i>	<i>Chapitre 29C</i>	<i>Chapitre 29D</i>
Autres dépenses de personnel	–	40 800	172 800
Voyages	–	18 100	–
Services contractuels	–	379 000	5 753 300
Frais généraux de fonctionnement	–	42 500	2 787 600
Fournitures et accessoires	–	20 700	468 000
Mobilier et matériel	–	4 000	1 519 000
Total	–	505 100	10 700 700

^a Voir paragraphe VIII.43 ci-dessus.

VIII.129 Le Comité consultatif recommande d'approuver les crédits demandés par le Secrétaire général au titre des objets de dépense autres que les postes, sous réserve des recommandations figurant aux paragraphes VIII.115, VIII.121 et VIII.124 ci-dessus.

VIII.130 Le Comité consultatif a rencontré quelques difficultés lors de l'examen des propositions relatives aux autres objets de dépense au titre du présent chapitre. Il note, par exemple, que les ressources demandées au titre du matériel sont inscrites dans diverses catégories de dépenses (frais généraux de fonctionnement, mobilier, fournitures et accessoires). De même, les dépenses au titre des licences de logiciels sont prévues ou à la rubrique mobilier et matériel ou à la rubrique services contractuels. Le Comité a également constaté que certaines des explications complémentaires communiquées concernant l'évolution des ressources demandées manquaient de précision. Ainsi, dans le complément d'information, il est indiqué que l'augmentation globale de quelque 9,9 millions de dollars du montant des crédits demandés à la rubrique services contractuels au titre du sous-programme 5 tenait à l'augmentation des dépenses au titre des services d'appui à Umoja. Toutefois, peu de renseignements sont donnés sur la nature exacte des produits et des services devant être acquis ou fournis ou sur les coûts correspondants ou encore sur l'évolution des ressources demandées par rapport au montant des crédits ouverts pour l'exercice en cours. **Compte tenu de l'importance des ressources demandées ainsi que du large éventail des produits et des services visés à la rubrique des autres objets de dépense, le Comité consultatif estime qu'il faudrait envisager de renforcer la clarté et la transparence de l'information relative aux autres objets de dépense au titre du présent chapitre dans le but de faciliter l'examen par l'Assemblée générale des mesures proposées. Le Comité recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de prendre en compte toutes les considérations qui précèdent dans le cadre de la phase de conception d'Umoja-Extension 2, qui porte notamment sur l'élaboration du budget.**

Observations et recommandations générales*Mise en œuvre de la stratégie informatique et communications*

VIII.131 Au paragraphe 7 de la section II de sa résolution 69/262, l'Assemblée générale a approuvé tous les éléments de la stratégie informatique et communications proposée (voir A/69/517) et prié le Secrétaire général d'en assurer la mise en œuvre en tenant compte des commentaires, observations et recommandations du Comité des commissaires aux comptes (voir A/67/651) et du Comité consultatif (voir A/69/610), sous réserve de ses futures décisions. Au paragraphe 8 de la section II de la résolution, l'Assemblée a demandé au Secrétaire général de lui communiquer, à sa soixante-dixième session, des renseignements détaillés sur la mise en œuvre de tous les éléments de la nouvelle stratégie proposée. À cet égard, le Comité consultatif rappelle qu'outre ce rapport, le Secrétaire général présentera également à l'examen de l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session deux autres rapports qui sont étroitement liés à la mise en œuvre de la stratégie informatique et communications, à savoir le septième rapport d'étape sur le progiciel de gestion intégré (Umoja) et le rapport sur le projet de modèle de prestation de services centralisée.

VIII.132 Comme il est indiqué dans le fascicule du budget, le Bureau de l'informatique et des communications a entrepris et proposé, en application de la résolution 69/262 de l'Assemblée générale, un certain nombre d'activités dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie informatique et communications, notamment : a) un appui technique pour l'exploitation et la maintenance d'Umoja; b) la réorganisation du Bureau; c) l'intégration des fonctions informatiques et de communication du Département de la gestion, au moyen du transfert de postes et de ressources connexes au Bureau de l'informatique et des communications par le Bureau de la gestion des ressources humaines, le Bureau des services centraux d'appui et le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité. **Le Comité consultatif salue les progrès réalisés jusqu'à présent. Il estime que, d'une manière générale, les mesures prises et proposées pour mettre en œuvre les éléments de la stratégie informatique et communications sont conformes aux propositions présentées dans le rapport sur l'informatique et les communications à l'Organisation des Nations Unies (A/69/517) et aux demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 69/262. Il compte que le projet de réorganisation du Bureau et l'harmonisation des services informatiques et de communication du Département de la gestion, qui à ce stade consistent dans le transfert de ressources et de services au sein de la nouvelle structure du Bureau, seront encore intégrées et optimisées au cours des cinq ans de mise en œuvre de la stratégie et se traduiront par un renforcement des capacités.**

VIII.133 **Le Comité consultatif attend avec intérêt de prendre connaissance du prochain rapport susmentionné sur la mise en œuvre de la stratégie informatique et communications, qui devrait notamment présenter, comme l'a demandé l'Assemblée générale au paragraphe 8 de la section II de sa résolution 69/262, un plan détaillé d'exécution sur les cinq prochaines années.** Il espère que ce rapport rendra notamment compte des progrès accomplis sur les questions suivantes :

a) Délégation de pouvoir : informations sur les mesures prises pour donner suite aux paragraphes 16 et 18 de la section II de la résolution 69/262 de

l'Assemblée générale²⁰, notamment sur l'état d'avancement de la publication d'une circulaire du Secrétaire général relative au Bureau de l'informatique et des communications et d'instructions administratives relatives à la gouvernance de l'informatique et des communications à l'Organisation des Nations Unies, ainsi que sur les procédures de délégation de pouvoir du Directeur général de l'informatique et des communications. **À cet égard, le Comité consultatif souligne qu'il est nécessaire que le Secrétaire général veille à la pleine application de la résolution 69/262 de l'Assemblée générale et donne notamment suite à la demande formulée aux paragraphes 16 et 18 de la section II de cette résolution ;**

b) Anciens systèmes devant être remplacés par Umoja : informations actualisées sur les quelque 700 systèmes devant être remplacés par Umoja (A/67/360), dont le système intégré de gestion, ainsi que sur les effectifs et autres ressources actuellement consacrées à la maintenance de ces systèmes et sur le calendrier de retrait du service (voir également par. VIII.134 et VIII.135 ci-dessous);

c) Centres technologiques régionaux : informations détaillées sur les sites envisagés pour les centres technologiques régionaux et justification du choix de ces sites, et analyse des dépenses de personnel et des objets de dépense autres que les postes dans le domaine de l'informatique et des communications dans les divers lieux d'affectation, les grands services informatiques pouvant être pressentis pour jouer un tel rôle. **À cet égard, le Comité consultatif rappelle que la stratégie informatique et communications englobe l'ensemble du Secrétariat et que les installations informatiques et de communication des opérations de maintien de la paix devraient être également prises en compte dans l'analyse des services informatiques existants qui peuvent être développés pour servir de centres technologiques régionaux, le but étant de regrouper les installations informatiques et de communication et d'éviter le chevauchement de structures coûteuses (voir également A/69/874);**

d) Modalités d'appui à Umoja : point sur le plan en cours d'élaboration relatif aux modalités d'appui à Umoja en vue d'assurer le transfert sans heurt du projet au Directeur général de l'informatique et des communications à compter de janvier 2017 comme prévu (voir A/69/385 et Corr.1, par. 75 à 90). **À cet égard, le Comité consultatif souligne qu'il importe que le Directeur général de l'informatique et des communications, le référent du projet, le directeur du projet et les référents processus-métier continuent de collaborer étroitement pour veiller à ce que le projet soit mis en œuvre dans le respect du budget et du calendrier révisés que l'Assemblée générale a approuvés dans sa résolution 69/274 A et produise les avantages qualitatifs et quantitatifs attendus.**

²⁰ Au paragraphe 16 de la section II de sa résolution 69/262, l'Assemblée, rappelant sa résolution 63/262 antérieure, a pris note du rôle central et éminent revenant au Directeur général de l'informatique et des communications dans la direction générale des activités de l'Organisation liées à l'informatique et aux communications et les résultats obtenus en la matière et a souligné qu'il fallait déléguer certains pouvoirs et mettre en place des procédures garantissant le respect des directives énoncées dans la stratégie informatique et communications révisée, notamment pour ce qui est des opérations, de la sécurité, des investissements et des activités de contrôle dans les bureaux de l'Organisation, en particulier dans les missions.

Système intégré de gestion

VIII.134 En ce qui concerne le système intégré de gestion (SIG), le Comité consultatif a été informé que, si son utilisation se trouverait fortement réduite en novembre 2015 après la mise en service d'Umoja dans les dernières entités du groupe 4, le système resterait nécessaire pour produire les états financiers de 2015 ainsi que pour traiter les opérations rétroactives ayant une incidence sur les traitements du personnel. Il a également été informé que le Bureau de l'informatique et des communications avait engagé un plan de retrait du SIG pour répondre aux questions susmentionnées ainsi qu'à celle des modalités d'archivage et de communication des anciennes données figurant dans le système intégré de gestion dans huit lieux d'affectation.

VIII.135 Le Comité consultatif a demandé des précisions sur les postes liés au SIG dans les huit lieux d'affectation où il est utilisé (Siège, bureaux hors Siège et commissions régionales). Les informations fournies, qui ne couvrent pas tous les lieux d'affectation, sont récapitulées dans le tableau ci-dessous. Comme il est indiqué, il est proposé de supprimer ou de geler un certain nombre de postes en 2016-2017 et il est prévu d'en transférer certains à l'appui à Umoja. S'agissant de New York, le Comité a été informé que sur les 34 postes inscrits au budget ordinaire affectés au SIG approuvés pour le Bureau de l'informatique et des communications, les ressources consacrées au SIG, à Umoja et au Pôle d'assistance ressources humaines à New York en mobilisaient 12 [4 P-4, 3 P-3, 5 G(AC) et 1 emploi de temporaire (autre que pour les réunions)]. Le Comité compte que les prochains rapports d'étape sur Umoja et sur la mise en œuvre de la stratégie informatique et des communications fourniront des données complètes sur tous les postes créés pour appuyer le SIG au fil du temps dans tous les lieux d'affectation, toutes sources de financement confondues, ainsi que des informations sur leurs fonctions actuelles.

<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Postes</i>	<i>Fonction</i>	<i>Observations</i>
New York	2 P-4, 2 P-3 2 P-4, 2 P-3, 1 G(AC) (dont 1 emploi de temporaire P-3)	SIG/Umoja SIG	
	1 G(1°C), 3 G(AC)	Pôle d'assistance ressources humaines	
Genève	1 P-3, 4 G	SIG/Umoja	Il est proposé de supprimer 2 des 4 G(AC) à compter du 1 ^{er} janvier 2016
Vienne	1 P-4, 1 G(AC)	SIG	Il est proposé de supprimer les deux postes à compter du 1 ^{er} janvier 2016
Nairobi	1 P-4, 1 P-2	SIG/mise au point des systèmes et appui	Il est proposé de geler les recrutements destinés à pourvoir ces deux postes à compter du 10 et du 5 janvier

<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Postes</i>	<i>Fonction</i>	<i>Observations</i>
			2016
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	1 P-4, 1 AL	SIG/Umoja	Il est proposé de geler un poste (AL) à compter du 1 ^{er} janvier 2016
Commission économique et sociale pour l'Afrique	1 P-4, 1 G(1 ^{er} C), 1 G(AC)	SIG/Umoja	Les 3 postes ont été transférés à l'appui à l'informatique, aux communications et à Umoja en 2014-2015
Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	1 P-4, 1 AL	SIG/Umoja	Il est proposé de supprimer 1 (AL) poste en 2014-2015

Dépenses relatives à l'informatique et aux communications

VIII.136 Le Comité consultatif rappelle qu'à l'annexe III de son rapport sur l'informatique et les communications à l'Organisation des Nations Unies (A/69/517), le Secrétaire général a donné un aperçu général du budget consacré à l'informatique et aux communications pour les exercices biennaux 2010-2011 à 2014-2015. Le montant total des ressources s'élevait à 1 469,0 millions de dollars en 2012-2013 et à 1 436,7 millions de dollars en 2014-2015, toutes sources financement comprises (budget ordinaire, compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, missions de maintien de la paix, missions politiques spéciales, Umoja, ressources extrabudgétaires). Le Secrétaire général a indiqué que les montants avaient été établis à partir de l'analyse des budgets informatiques et de communication actuels et passés et d'un certain nombre d'hypothèses relatives aux dépenses de personnel en raison notamment du manque de données disponibles. **Le Comité consultatif souligne qu'il est nécessaire de recueillir et de présenter des informations complètes, précises et exactes sur l'utilisation des ressources informatiques et de communication et sur les coûts correspondants, toutes sources de financement confondues, pour permettre à l'Assemblée générale d'apprécier l'exécution du budget et de prendre des décisions. Il compte que les dispositions ont été prises pour doter Umoja des fonctionnalités nécessaires à la communication de telles informations.** Il reprendra l'examen de cette question lorsqu'il examinera le prochain rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la stratégie informatique et communications.

Chapitre 29F Administration (Genève)

	<i>Dollars É.-U.</i>
Montant révisé du crédit ouvert pour l'exercice 2014-2015	155 802 700
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2016-2017	152 321 700
Ressources demandées pour l'exercice 2016-2017, après actualisation préliminaire	151 988 700
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	45 276 500

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2014-2015 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

VIII.137 Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 29F pour l'exercice biennal 2016-2017 s'élèvent à 152 321 700 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 3 481 000 dollars (2,2 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2014-2015 (voir A/70/6 (Sect. 29F) et Corr.1, tableau 29F.3).

VIII.138 Le Secrétaire général attribue la diminution nette de 3 481 000 dollars des ressources relevant du budget ordinaire à quatre facteurs dont le détail est précisé ci-après :

a) Une diminution nette de 185 800 dollars au titre des ajustements techniques, qui s'explique par l'élimination de dépenses non renouvelables correspondant : a) à des achats de mobilier et matériel destinés à appuyer les organes conventionnels des droits de l'homme; b) au personnel temporaire fourni en remplacement des postes supprimés en 2014-2015. La réduction est en partie annulée par des dépenses correspondant à l'effet-report d'un poste créé en 2015 pour appuyer le système des organes conventionnels, en application des dispositions d'une résolution de l'Assemblée générale;

b) Une augmentation de 154 500 dollars au titre des nouveaux mandats et transferts entre les composantes, correspondant à des ressources supplémentaires demandées pour : a) appuyer le Conseil des droits de l'homme et le système des organes conventionnels; b) financer le reclassement proposé du poste de chef du Service des technologies de l'information et des communications de la classe P-5 à D-1, comme le prévoit la résolution 69/264;

c) Une diminution nette de 3 436 300 dollars au titre de gains d'efficacité proposés en application de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale, avec la suppression de 13 postes et une réduction au titre des autres objets de dépense. Cette diminution est en partie annulée par le reclassement à P-4 d'un poste P-3;

d) Une diminution de 13 400 dollars au titre des nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale, qui concerne la rubrique Voyages.

VIII.139 On trouvera au chapitre I ci-dessus les commentaires et observations du Comité consultatif concernant la présentation des réductions proposées.

VIII.140 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu communication du tableau ci-dessous, qui montre la ventilation par objet de dépense de l'ensemble des variations proposées au titre des gains d'efficacité et nouvelles réductions énoncés ci-dessus. Le Comité note que ces variations comprennent des augmentations au titre des services contractuels, des frais généraux de fonctionnement et des subventions et contributions.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2014-2015 (crédits ouverts)	2016-2017 (réduction) ou augmentation proposée	
		Montant	Pourcentage
Postes	95 477,1	(3 387,9)	(3,5)
Autres dépenses de personnel	6 219,1	(206,3)	(3,3)
Voyages	134,1	(13,4)	(10,0)
Services contractuels	6 431,6	470,6	7,3
Frais généraux de fonctionnement	38 272,7	339,2	0,9
Dépenses de représentation	3,7	–	–
Fournitures et accessoires	2 477,5	(560,1)	(22,6)
Mobilier et matériel	2 871,4	(181,2)	(6,3)
Subventions et contributions	3 915,5	89,4	2,3
Total	155 802,7	(3 449,7)	(2,2)

VIII.141 Au cours de l'exercice 2016-2017, les ressources du budget ordinaire seraient complétées par des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 45 276 500 dollars, en baisse de 723 200 dollars par rapport à 2014-2015, permettant de continuer à financer 145 postes et emplois de temporaire. On trouvera dans le tableau VIII.13 ci-dessous un récapitulatif des postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour l'exercice 2014-2015, ainsi que des propositions du Secrétaire général concernant les postes à y inscrire pour 2016-2017, et des postes financés par des ressources extrabudgétaires prévus pour 2016-2017.

Tableau VIII.13
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre	Classe
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2014-2015	329	1 D-2, 4 D-1, 10 P-5, 16 P-4, 19 P-3, 21 P-2/1, 18 G(1°C), 240 G(AC)
Postes proposés pour l'exercice biennal 2016-2017	316	1 D-2, 5 D-1, 9 P-5, 17 P-4, 18 P-3, 21 P-2/1, 18 G(1°C), 227 G(AC)
Reclassements	2	1 P-5 à D-1 pour le sous-programme 6

	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>
		1 P-3 à P-4 pour le sous-programme 4
Suppressions	(13)	1 G(AC) relevant du sous-programme 3
		9 G(AC) relevant du sous-programme 4
		2 G(AC) relevant du sous-programme 6
		1 G(AC) relevant du sous-programme 7
<i>Ressources extrabudgétaires</i>		
Postes prévus pour l'exercice biennal 2016-2017	145	3 P-5, 33 P-4/3, 3 G(1°C) et 106 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

Reclassements

VIII.142 Le Secrétaire général propose de reclasser le poste de chef du Service de l'informatique et des communications, relevant du sous-programme 6, de P-5 à D-1 pour tenir compte de la responsabilité accrue du Service en matière de coordination et de fourniture d'orientations et de services d'appui dans ce domaine à toutes les entités de l'Office des Nations Unies à Genève. Le Secrétaire général indique qu'en application de la résolution 69/262 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée générale a approuvé la stratégie informatique révisée de l'ONU (voir A/69/517), le Service des technologies de l'information et des communications fera office de centre technologique régional et, en tant que tel, jouera un rôle essentiel en centralisant les activités de coordination et de supervision des services informatiques de la région.

VIII.143 Les renseignements complémentaires communiqués au Comité consultatif indiquent que le Chef du Service des technologies de l'information et des communications de l'Office des Nations Unies à Genève assumera le rôle de chef du Centre technologique régional pour l'Europe et sera chargé de guider le Service vers la réalisation des objectifs assignés à celui-ci, à savoir : a) veiller à ce que l'exécution des programmes s'articule clairement autour des orientations stratégiques relatives à l'informatique et aux communications; b) encourager la simplification des programmes, en veillant à ce qu'ils suivent les orientations stratégiques relatives à l'informatique et aux communications; c) fournir à différentes entités des services concertés et compatibles, ce qui permet de surmonter les cloisonnements existants; d) standardiser la prestation de services et d'appui au personnel des Nations Unies au niveau mondial; e) rationaliser les attributions et responsabilités et éliminer les doubles emplois; f) renforcer l'administration des ressources et l'application du principe de responsabilité, tout en obtenant des gains d'efficacité; g) renforcer la sécurité de l'information et la résilience.

VIII.144 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le chef du Centre technologique régional pour l'Europe relèvera du Directeur de la Division de l'administration de l'Office des Nations Unies à Genève et contribuera à l'élaboration des stratégies et politiques informatiques mondiales et locales en participant à des instances comme le Comité de l'informatique et des communications de Genève, le Conseil consultatif du Centre technologique régional pour l'Europe et le comité mondial des politiques relatives à l'informatique et aux

communications. En sa qualité de Secrétaire du comité de l'informatique et des communications local et Secrétaire du Conseil consultatif, le chef du Centre technologique régional pour l'Europe conseillera aussi ces organes.

VIII.145 Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver le reclassement à D-1 du poste de chef du Service des technologies de l'information et des communications (P-5) de l'Office des Nations Unies à Genève. Le Comité présentera ses observations et recommandations sur la mise en œuvre de la stratégie en matière d'informatique et de communications dans le contexte de son examen du rapport sur ce sujet (voir aussi l'examen du chapitre 29E ci-dessus et du chapitre 29H ci-dessous).

VIII.146 Le Secrétaire général propose également de reclasser de P-3 à P-4 le poste de chef du Groupe des transports, visas et voyages (voir A/70/6 (Sect. 29F et Corr.1), par. 29F.48). Telle qu'elle est décrite, cette proposition s'inscrit dans le cadre de la réorganisation des Services centraux d'appui de l'Office des Nations Unies à Genève, qui aura une incidence sur deux domaines unités administratives, à savoir la Section des achats et des transports et le Groupe de l'appui opérationnel. Cette réorganisation devrait engendrer des gains d'efficacité pendant l'exercice biennal 2016-2017, d'où la suppression proposée de neuf postes d'agent des services généraux (Autres classes) (voir tableau VIII.13). Il est proposé que le Groupe des transports, des visas et voyages de la Section des achats et des transports, qui est actuellement dirigé par un administrateur de classe P-3, soit renommé Groupe des voyages et de la logistique et ait un chef de classe P-4.

VIII.147 Le nouveau Groupe des voyages et de la logistique serait notamment chargé de constituer un centre de soutien logistique pour gérer tous les aspects de la chaîne d'approvisionnement et d'adapter les fonctions opérationnelles des services centraux d'appui à la mise en service d'Umoja, ainsi que de soutenir les activités liées aux normes IPSAS. Le Secrétaire général indique que le nouveau chef du Groupe aurait des responsabilités nettement accrues découlant : a) de l'accroissement de l'effectif placé sous sa supervision; b) du plus large éventail de domaines à gérer et, par conséquent, de l'augmentation du volume et de la complexité des règles et règlements à appliquer; c) des responsabilités financières plus importantes associées à ce poste. Le titulaire du poste de chef du Groupe des voyages et de la logistique proposé superviserait 42 subordonnés, avec un seul autre administrateur, de classe P-2. Les activités gérées par le Groupe vont des voyages et des expéditions aux privilèges diplomatiques, au courrier, aux transports locaux et à la gestion du parc de véhicules. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le reclassement du chef du Groupe se traduirait par une augmentation de 75 000 dollars des dépenses de personnel pour l'exercice biennal 2016-2017. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver le reclassement à la classe P-4 du poste P-3 de chef du Groupe des transports, des visas et voyages, qui serait rebaptisé Groupe des voyages et de la logistique.**

Transferts

VIII.148 Le Secrétaire général propose de créer un sous-groupe des services diplomatiques et des services aux clients, qui serait dirigé par le titulaire d'un poste P-2, au sein du Groupe des voyages et de la logistique. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les postes de classe P-2 seraient transférés de l'équipe du courrier et que deux équipes de l'Office des Nations Unies

à Genève participaient actuellement à l'établissement des documents officiels des Nations Unies relatifs aux privilèges et immunités diplomatiques : le sous-groupe des visas et le sous-groupe des transports et des douanes. Ces équipes fournissent des services à des particuliers, des organisations internationales et des missions permanentes. Afin de mieux tirer parti des effets de synergie, d'optimiser les dépenses de personnel, de mettre en place des moyens de renfort pour les périodes de pointe et d'améliorer les services fournis aux clients, le Secrétaire général propose la création d'un centre de services à la clientèle. Les membres de la nouvelle équipe seraient les premiers interlocuteurs pour tous les clients ayant des besoins liés aux voyages et à la logistique. Ils assureraient notamment la gestion des privilèges diplomatiques et des formalités fiscales, l'établissement des documents de voyage, l'obtention des visas et l'actualisation de l'information fournie sur Intranet. Le Comité a également été informé, en réponse à ses questions, que ce nouveau sous-groupe comprendrait huit postes d'agent des services généraux (Autres classes). **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver la création du nouveau sous-groupe, et est d'avis que le regroupement des fonctions des deux équipes existantes créerait assez d'effets de synergie pour justifier la rationalisation des effectifs de ce sous-groupe. Ainsi, le Comité estime que les tâches confiées au sous-groupe pourraient être assurées par un plus petit nombre de fonctionnaires et préconise donc la suppression d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) au sein du nouveau sous-groupe des services diplomatiques et des services aux clients. Les autres objets de dépense connexes devraient être ajustés en conséquence.**

VIII.149 **En outre, le Comité consultatif compte que le Secrétaire général gardera à l'examen la réorganisation des services centraux d'appui de l'Office des Nations Unies à Genève, en termes de dotation en effectifs et de charge de travail.**

Suppressions

VIII.150 Il est proposé de supprimer 13 postes d'agent des services généraux (Autres classes), dont 1 relevant du sous-programme 3, 9 du sous-programme 4 (dans le cadre de la réorganisation des services centraux d'appui dont il est question ci-dessus), 2 du sous-programme 6 et 1 du sous-programme 7 (voir A/70/6 (Sect. 29F) et Corr.1, par. 29F.13). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, lors de l'établissement du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, la Division des services administratifs à Genève avait entrepris un examen approfondi des modalités de fonctionnement. En mettant particulièrement l'accent sur les avantages escomptés de la mise en service d'Umoja, qui devrait permettre une refonte des modalités de fonctionnement aboutissant à leur standardisation et pleine intégration, l'objectif était de recenser les possibilités d'optimiser les ressources existantes et de tirer parti des synergies potentielles. En conséquence, l'Office des Nations Unies à Genève a repéré des gains d'efficacité pouvant être dégagés de la rationalisation des activités dans certaines unités administratives comme la Section des achats et des transports et le Groupe de l'appui opérationnel au sein des services centraux d'appui, ainsi que l'équipe d'appui pour les applications du Service des technologies de l'information et des communications. En conséquence, la Division de l'administration, à Genève, a décidé de proposer des suppressions plutôt qu'un gel du recrutement pour les postes concernés, afin de permettre à l'Office de commencer à entreprendre avant le début de l'exercice biennal la restructuration nécessaire pour mettre en œuvre les

mesures destinées à apporter des gains d'efficacité dans les domaines en question. Le Comité consultatif a obtenu communication du tableau VIII.14, qui indique les dépenses correspondant aux postes qu'il est proposé de supprimer pour l'exercice biennal 2016-2017.

Table VIII.14

Dépenses correspondant aux postes qu'il est proposé de supprimer à l'Office des Nations Unies à Genève pour l'exercice 2016-2017

(En dollars des États-Unis)

	<i>Nombre et classe</i>	<i>Montant</i>
Sous-programme 3		
Service de la gestion des ressources humaines	1 G(AC)	266 000
Sous-programme 4		
Services centraux d'appui	9 G(AC)	2 394 000
Sous-programme 6		
Service des technologies de l'information et des communications	2 G(AC)	532 000
Sous-programme 7		
Bureau du Bibliothécaire en chef	1 G(AC)	266 000
Total	13 G(AC)	3 458 000

VIII.151 Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver la suppression proposée des 13 postes d'agent des services généraux (Autres classes).

Postes vacants

VIII.152 Le Comité consultatif a été informé, en réponse à ses questions, qu'au 30 avril 2015 il y avait trois postes vacants à l'Office des Nations Unies à Genève : 1 P-5, 1 P-2/1 et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes). Un candidat au poste de classe D-1 avait été sélectionné, et les deux autres postes en étaient à différents stades de la procédure de recrutement. Aucun des trois postes n'était resté vacant pendant deux ans ou plus.

VIII.153 Sous réserve des recommandations qu'il a formulées au paragraphe VIII.148 ci-dessus, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les postes.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

VIII.154 Un montant de 60 037 300 dollars est demandé au titre des objets de dépense autres que les postes pour l'exercice 2016-2017, représentant une diminution nette de 288 300 dollars par rapport à 2014-2015. La diminution s'explique par l'effet conjugué de la baisse des dépenses prévues au titre des autres dépenses de personnel (334 700 dollars), des voyages (13 400 dollars), des fournitures et accessoires

(560 100 dollars) et du mobilier et matériel (297 800 dollars), compensée en partie par des accroissements au titre des services contractuels (489 100 dollars) et des frais généraux de fonctionnement (339 200 dollars). Les renseignements complémentaires communiqués au Comité consultatif indiquent que l'augmentation proposée au titre des services contractuels s'explique par : a) 44 500 dollars de nouvelles dépenses relatives à des ingénieurs du son, compte tenu du mandat additionnel du Conseil des droits de l'homme et des organes conventionnels; b) des dépenses supplémentaires d'un montant de 397 200 au titre de prestations de taxi. En effet, dans le cadre de la réorganisation des services centraux d'appui, le recours accru à des services contractuels de taxi permettra de compenser la suppression de deux postes de chauffeur. **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées au paragraphe VIII.148 ci-dessus, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes.**

Observations générales

Service médical commun

VIII.155 Le Comité consultatif a été informé, en réponse à ses questions, que les frais de fonctionnement du Service médical commun de Genève étaient intégralement récupérés auprès des organisations participantes. Le recouvrement des coûts repose sur le principe que chaque organisation paye pour ce qu'elle a consommé au cours de l'année, principalement en termes du temps de travail des fonctionnaires, qui représente de loin l'élément le plus important des frais de fonctionnement du Service médical (11 postes). Tout au long de l'année, le Service médical réunit des statistiques sur sa charge de travail, indiquant le nombre d'heures que chaque groupe de fonctionnaires (médecins, personnel infirmier, techniciens de laboratoire et personnel administratif) consacre à chaque organisation, ainsi que des informations sur les fournitures médicales utilisées (par exemple le nombre de vaccins et de médicaments), qui servent à attribuer les coûts à chaque organisation et à définir la part de l'ensemble des frais de fonctionnement du Service médical revenant à chacune. Le Comité consultatif a reçu des informations sur le budget du Service médical commun de Genève, qui sont récapitulées dans le tableau VIII.15.

Tableau VIII.15

Informations sur le budget du Service médical commun de Genève

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2012-2013 (crédits définitifs)	2014-2015 (montant révisé des crédits ouverts)	2016-2017 (projet de budget- programme)
Prévisions de dépenses			
Budget total	3 975,7	4 272,1	4 325,7
Part de l'ONUG, imputée sur le budget ordinaire (en pourcentage)	80,59	78,90	78,90
Part de l'ONUG, imputée sur le budget ordinaire	3 204,0	3 370,7	3 413,0
Part des clients dont les activités sont financées par des fonds extrabudgétaires (en pourcentage)	19,41	21,10	21,10

	2012-2013 (crédits définitifs)	2014-2015 (montant révisé des crédits ouverts)	2016-2017 (projet de budget- programme)
Part des clients dont les activités sont financées par des fonds extrabudgétaires	771,7	901,4	912,7
	1 ^{er} janvier 2012- 31 décembre 2013	1 ^{er} janvier 2014- 31 mars 2015	
Part des dépenses revenant à l'ONUG (imputée sur le budget ordinaire)	3 230,3	2 317,9	
Part des dépenses revenant aux clients dont les activités sont financées par des fonds extrabudgétaires	1 327,1	754,4	

Classement des emplois

VIII.156 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que l'Office des Nations Unies à Genève avait une délégation de pouvoir l'autorisant à classer les postes jusqu'à la classe D-1 incluse. En application de cette délégation de pouvoir, la Section de la gestion des ressources humaines de l'Office a fourni des services de classement des emplois, notamment la conduite de la procédure officielle d'examen aux fins du classement et la définition de la classe des postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, jusqu'à la classe D-1 comprise et des postes d'agent des services généraux, pour toutes les entités des Nations Unies clientes basées à Genève ainsi qu'à Bonn et Turin. Le Comité a également été informé que les examens aux fins du classement des emplois étaient menés sur la base des critères approuvés et promulgués par la Commission de la fonction publique internationale pour les organisations appliquant le régime commun des Nations Unies et que ce travail était mené à temps partiel par deux hauts responsables des ressources humaines, épaulés par un assistant.

Chapitre 29G Administration, Vienne

	<i>Dollars É.-U.</i>
Montant révisé des crédits ouverts pour 2014-2015	40 929 800
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2016-2017	40 022 700
Ressources demandées pour l'exercice 2016-2017, après actualisation préliminaire	40 461 400
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	25 658 800
<i>Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2014-2015 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).</i>	

VIII.157 Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre chapitre 29G du budget ordinaire pour l'exercice 2016-2017 s'élèvent à 40 022 700 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une baisse de 907 100 dollars, soit 2,2 %, par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2014-2015 (voir A/70/6 (Sect. 29G), tableau 29G.4).

VIII.158 Le Secrétaire général attribue la baisse globale de 907 100 dollars au titre du budget ordinaire à deux facteurs, à savoir :

a) Une diminution de 899 700 dollars au titre des gains d'efficacité découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale, qui s'explique par la suppression proposée de deux postes permanents au titre du sous-programme 6, Aspects opérationnels de l'informatique et des communications (528 900 dollars), et par la mise hors service des applications utilisées avant Umoja (370 800 dollars);

b) Une diminution de 7 400 dollars au titre des nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale, qui s'explique par une réduction proposée au titre des voyages.

VIII.159 On trouvera au chapitre I ci-dessus les commentaires et observations du Comité consultatif concernant la présentation des réductions proposées.

VIII.160 Ayant demandé plus de précisions, le Comité consultatif a reçu le tableau suivant, qui fait apparaître la ventilation par objets de dépense des variations globales au titre des gains d'efficacité et nouvelles réductions. Le Comité a observé que ces variations comprennent une augmentation au titre des autres dépenses de personnel.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Montant des crédits ouverts pour 2014-2015	Réductions proposées pour 2016-2017	
		Montant	Pourcentage
Postes	20 612,9	(528,9)	(2,6)
Autres dépenses de personnel	1 344,9	202,4	15,0
Voyages	74,9	(7,4)	(9,9) ^a
Services contractuels	734,1	(214,4)	(29,2)
Frais généraux de fonctionnement	3 140,5	(4,9)	(0,2)
Frais de représentation	1,4	–	–
Fournitures et accessoires	867,1	(137,6)	(15,9)
Mobilier et matériel	1 340,5	(19,7)	(1,5)
Subventions et contributions	12 813,5	(196,6)	(1,5)
Total	40 929,8	(907,1)	(2,2)

^a Compte tenu d'une réduction de 10 % du montant révisé des crédits, déduction faite des ajustements techniques et de certains éléments exclus.

VIII.161 Au cours de l'exercice biennal 2016-2017, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimatif de 25 658 800 dollars seraient allouées à la Division de la gestion. Elles seraient prélevées sur le budget d'appui de l'Office des

Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et sur les recettes, comptabilisées au titre de l'appui au programme, provenant du remboursement des dépenses afférentes aux services d'appui aux activités, fonds et programmes financés au moyen de ressources extrabudgétaires. Ce montant, qui représente une augmentation par rapport au montant de 2 616 500 dollars prévu pour l'exercice 2014-2015, permettrait de continuer à financer 80 postes.

VIII.162 Le tableau VIII.16 ci-après indique, pour le budget ordinaire, le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2014-2015 ainsi que le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2016-2017. Il indique également, pour les fonds extrabudgétaires, le nombre de postes proposés pour 2016-2017.

Tableau VIII.16
Tableau d'effectifs proposé

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2014-2015	90	1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 6 P-4, 7 P-3, 3 P-2/1, 6 G(1°C), 62 G(AC)
Postes proposés pour l'exercice biennal 2016-2017	88	1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 5 P-4, 7 P-3, 3 P-2/1, 6 G(1°C), 61 G(AC)
Suppression	(2)	1 P-4, 1 G(AC) au sous-programme 6
<i>Ressources extrabudgétaires</i>		
Postes demandés pour l'exercice biennal 2016-2017	80	2 D-1, 2 P-5, 18 P-4/3, 1 P-2/1, 6 G(1°C), 51 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

Suppression

VIII.163 Comme indiqué au paragraphe 29G.58 du fascicule du budget, le Secrétaire général propose la suppression d'un poste P-4 et d'un un poste d'agent des services généraux (Autres classes) au titre du sous-programme 6 (Services informatiques). La suppression proposée de deux postes s'inscrit dans le cadre des gains d'efficacité découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale et représente une économie de 528 900 dollars pour 2016-2017. Ayant demandé plus de précisions, le Comité consultatif a été informé que la suppression de deux postes s'inscrivait dans le cadre du démantèlement prévu du Système intégré de gestion à l'échelle locale et de la mise en service, fin 2015, du système Umoja de planification des ressources à l'échelle de l'Organisation. Les postes qui assurent actuellement le fonctionnement du Système intégré de gestion ne seront plus nécessaires lorsque celui-ci aura été démantelé; c'est pourquoi il est proposé de supprimer ces postes. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver la suppression des deux postes au titre des services informatiques de l'Office des Nations Unies à Vienne.**

Postes vacants

VIII.164 D'après les renseignements complémentaires communiqués au Comité, il y avait sept postes vacants à l'Office des Nations Unies à Vienne au 30 avril 2015

(1 P-4, 2 P-3 et G(AC). Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que le processus de recrutement pour ces postes était plus ou moins avancé selon les cas et qu'aucun n'était resté vacant pendant plus de deux ans.

VIII.165 Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les postes.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

VIII.166 Un montant de 19 938 700 dollars est proposé au titre des objets de dépense autres que les postes pour l'exercice 2016-2017, ce qui représente une diminution nette de 378 200 dollars, soit 1,8 %, par rapport au montant révisé des crédits correspondants ouverts pour l'exercice biennal 2014-2015. Cette diminution s'explique par une réduction des dépenses au titre des voyages (7 400 dollars), des services contractuels (214 400 dollars), des frais généraux de fonctionnement (4 900 dollars), des fournitures et accessoires (137 600 dollars), du mobilier et matériel (19 700 dollars) et des subventions et contributions (196 600 dollars). Cette diminution serait en partie contrebalancée par l'augmentation prévue au titre des autres dépenses de personnel (202 400 dollars) et comprenant : a) 5 800 dollars pour les heures supplémentaires nécessaires aux activités de clôture des comptes en fin d'année conformément aux normes IPSAS pour le sous-programme 2 et b) 196 600 dollars servant à financer des emplois de temporaire et des heures supplémentaires pour le sous-programme 6. **Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes.**

Observations

Accords de partage des dépenses

VIII.167 Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité consultatif a reçu des informations sur les mécanismes budgétaires et de partage des coûts pour chacun des services conjoints au Centre international de Vienne, récapitulées dans le tableau VIII.17 ci-dessous.

Tableau VIII.17
Accords de partage des dépenses à Vienne

(En dollars des États-Unis)

<i>Service</i>	<i>Fourni par</i>	<i>Part de l'Office des Nations Unies à Vienne (pourcentage)</i>	<i>2012-2013 Dépenses effectives</i>	<i>2014-2015 Crédits ouverts</i>	<i>2014-2015 Dépenses au 31 mai 2015</i>	<i>2016-2017 Ressources demandées</i>
Sécurité et sûreté	Office des Nations Unies à Vienne	22,67	6 760 415	7 011 600	3 560 573	7 011 600
Interprétation	Office des Nations Unies à Vienne	62	7 210 724	7 893 601	4 621 149	7 334 290
Autres services de conférence	Office des Nations Unies à Vienne	77-86	41 099 945	42 580 299	26 189 564	38 744 410
Administration du garage	Office des Nations Unies à Vienne	22,67	54 534	42 875	21 088	42 875
Cours de langue	Office des Nations Unies à Vienne	^a	580 926	959 800	268 267	959 800
Communications	Office des Nations Unies à Vienne	62,30	899 759	920 800	620 775	915 800

<i>Service</i>	<i>Fourni par</i>	<i>Part de l'Office des Nations Unies à Vienne (pourcentage)</i>	<i>2012-2013 Dépenses effectives</i>	<i>2014-2015 Crédits ouverts</i>	<i>2014-2015 Dépenses au 31 mai 2015</i>	<i>2016-2017 Ressources demandées</i>
Restauration	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	^b				
Gestion des bâtiments	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	^c	11 355 400	11 488 800	6 597 936	11 725 100
Services médicaux	Agence internationale de l'énergie atomique	23,97	1 001 793	998 600	471 725	1 144 000
Impression et reproduction	Agence internationale de l'énergie atomique	^d				
Économat	Agence internationale de l'énergie atomique	Autofinancé				

^a Ces montants représentent la part de l'Office des Nations Unies à Vienne dans le programme de cours de langue. Le programme de formation standard (dans les 6 langues officielles) est gratuit pour les fonctionnaires des Nations Unies. Les autres personnes qui en bénéficient (fonctionnaires d'autres organisations, retraités, etc.) paient les cours.

^b Ce service n'a pas d'incidences financières pour l'Office des Nations Unies à Vienne.

^c Le système de partage des dépenses tient compte du nombre de postes par organisation, de l'espace utilisé par chaque organisation, de l'espace utilisé en commun et des autres services conjoints.

^d Les clients du service d'impression et reproduction paient l'Agence internationale de l'énergie atomique pour chaque document sur la base d'une liste de prix.

Service médical

VIII.168 Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité consultatif a reçu des informations précises concernant le Service médical à Vienne. Administré par l'Agence internationale de l'énergie atomique, il comprend 16 postes : 3 médecins, 6 infirmiers, 5 assistants médicaux et 2 aides-soignants. L'Agence adresse des factures mensuelles à l'Office des Nations Unies à Vienne, en vertu d'un accord de partage des dépenses fondé sur le nombre de membres du personnel. La part de l'Office en 2014-2015 était d'environ 24 % du montant total du budget. Le montant effectif versé par l'Office est indiqué dans le tableau VIII.18 ci-dessous.

Tableau VIII.18

Montant versé par l'Office des Nations Unies à Vienne au Service médical

(En dollars des États-Unis)

<i>Année</i>	<i>Montant effectif</i>
2012	519 322
2013	530 277
2014	528 615

VIII.169 Ayant demandé plus de précisions, le Comité consultatif a également reçu des informations concernant le montant effectif versé par l'Office des Nations Unies à Vienne au Service de gestion des bâtiments, indiqué dans le tableau VIII.19 ci-dessous.

Tableau VIII.19
**Montant versé par l'Office des Nations Unies à Vienne au Service
de gestion des bâtiments**

(En dollars des États-Unis)

<i>Année</i>	<i>Montant effectif</i>
2012	5 559 421
2013	5 732 701
2014	5 056 437

Systèmes informatiques redondants

VIII.170 Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que l'ensemble des systèmes informatiques les plus importants élaborés et mis en service conjointement par l'Office des Nations Unies à Vienne et le Service de l'informatique de l'ONUDC comprenaient des moyens informatiques de secours afin de minimiser les risques d'interruption des activités en cas de panne de matériel ou de logiciel, et que le coût de ces moyens redondants était estimé à 110 000 dollars au titre du mobilier et matériel. À cet égard, le Comité consultatif rappelle que dans le cadre de la nouvelle stratégie en matière de technologies de l'information et des communications, le Bureau de l'informatique et des communications assurera la coordination des activités de planification de la reprise après un sinistre pour tous les départements et bureaux de l'Organisation des Nations Unies et consolidera toutes les grandes applications actuellement hébergées par le pôle informatique de Valence [voir A/70/6 (chap. 29E)]. Le Comité consultatif formulera d'autres observations sur la question lorsqu'il examinera le prochain rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la nouvelle stratégie en matière de technologies de l'information et des communications (voir également le chapitre 29E ci-dessus).

Classement

VIII.171 Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que tous les pouvoirs avaient été délégués à la Division de la gestion de l'Office des Nations Unies à Vienne en ce qui concerne le classement des postes de la catégorie des services généraux et des catégories apparentées, et de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, jusques et y compris la classe D-1, à l'Office des Nations Unies à Vienne, l'ONUDC et d'autres entités du Secrétariat relevant de l'Office.

VIII.172 Dans le même ordre d'idée, le Comité consultatif note que le Directeur de la Division de la gestion (classe D-2) à Vienne remplit également les fonctions de Directeur général adjoint de l'Office des Nations Unies à Vienne et de Directeur exécutif adjoint de l'ONUDC.

Chapitre 29H Administration, Nairobi

	<i>Dollars É.-U.</i>
Montant révisé des crédits ouverts pour 2014-2015	31 467 900
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2016-2017	30 603 300
Ressources demandées pour l'exercice 2016-2017, après actualisation préliminaire	32 638 600
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	29 522 100

Note :Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2014-2015 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

VIII.173 Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 29H du budget ordinaire pour l'exercice 2016-2017 s'élèvent à 30 603 300 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 864 600 dollars, soit 2,7 %, par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2014-2015 (voir A/70/6 (Sect. 29H), tableau 29H.3).

VIII.174 Le Secrétaire général attribue la baisse globale de 3 481 000 dollars au titre du budget ordinaire à trois facteurs, à savoir :

a) Une augmentation de 54 000 dollars découlant de la création de nouveaux mandats et de transferts entre composantes, compte tenu du reclassement à D-1 du poste P-5 de chef du Service des technologies de l'information et des communications en application de la section II de la résolution 69/262 de l'Assemblée générale;

b) Une diminution de 916 200 dollars dans le cadre des gains d'efficacité découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale, correspondant au gel du recrutement à quatre postes permanents et à une diminution au titre des objets de dépense autres que les postes;

c) Une diminution de 2 400 dollars dans le cadre des nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale, concernant les voyages (objets de dépense autres que les postes).

VIII.175 On trouvera au chapitre I ci-dessus les commentaires et observations du Comité consultatif concernant la présentation des réductions proposées.

VIII.176 Ayant demandé plus de précisions, le Comité consultatif a reçu le tableau suivant, qui fait apparaître la ventilation par objets de dépense du total des variations induites par les gains d'efficacité et nouvelles réductions susmentionnés. Le Comité a observé que ces variations comprennent une augmentation au titre des services contractuels.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Montant des crédits ouverts pour 2014-2015	Réductions proposées pour 2016-2017	
		Montant	Pourcentage
Postes	21 884,2	(624,1)	(2,9)
Autres dépenses de personnel	637,2	–	–
Consultants	6,2	–	–
Voyages	25,0	(2,4)	(9,6) ^a
Services contractuels	257,2	1 113,9	433,1
Frais généraux de fonctionnement	8 116,0	(1 164,1)	(14,3)
Fournitures et accessoires	307,8	(101,2)	(32,9)
Mobilier et matériel	234,3	(140,7)	(60,1)
Total	31 467,9	(918,6)	(2,9)

^a Compte tenu d'une réduction de 10 % du montant révisé des crédits, déduction faite des ajustements techniques et de certains éléments exclus.

VIII.177 Au cours de l'exercice biennal 2016-2017, les ressources extrabudgétaires qui viendraient compléter les ressources prévues au budget ordinaire sont estimées à 29 522 100 dollars, ce qui représente une augmentation de 996 000 dollars par rapport à l'exercice biennal 2014-2015. Ce montant représenterait 47,5 % du montant total des ressources demandées pour l'Office. Ces ressources extrabudgétaires concernent les services communs d'appui fournis par l'Office, financés en grande partie par le remboursement des services fournis au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et au Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat). Les ressources extrabudgétaires permettraient de continuer de financer 210 postes.

VIII.178 Le tableau VIII.20 ci-après indique, pour le budget ordinaire, le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2014-2015 ainsi que le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2016-2017. Il indique également, pour les fonds extrabudgétaires, le nombre de postes proposés pour 2016-2017.

Tableau VIII.20

Tableau d'effectifs proposé

	Postes	Classe
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2014-2015	126	1 D-2, 3 D-1, 7 P-5, 11 P-4, 17 P-3, 8 P-2/1, 78 AL, 1 AN
Postes proposés pour l'exercice biennal 2016-2017	126	1 D-2, 4 D-1, 6 P-5, 11 P-4, 17 P-3, 8 P-2/1, 78 AL, 1 AN
Reclassement	1	1 P-5 à 1 D-1 au titre du sous-programme 6

Ressources extrabudgétaires

Postes demandés pour l'exercice biennal 2016-2017 210 4 P-4/P-3, 2 P-2/1, 196 AL, 8 AN

Observations et recommandations concernant les postes

Reclassement

VIII.179 Le Secrétaire général propose le reclassement du poste de chef du Service de l'informatique et des communications de la classe P-5 à la classe D-1 (54 000 dollars) pour tenir compte de la responsabilité accrue du Service en matière de coordination et de fourniture d'orientations et de services d'appui dans ce domaine à toutes les entités de l'Office des Nations Unies à Nairobi. Comme indiqué au paragraphe 29H.49 du fascicule du budget, conformément à la stratégie du Secrétaire général sur les technologies de l'information et des communications à l'ONU (voir A/69/517), laquelle a été approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 69/262, le Service de l'informatique et des communications de l'Office des Nations Unies à Nairobi agira en tant que centre technologique régional qui coordonnera et supervisera les activités menées dans ce domaine dans la région.

VIII.180 D'après les renseignements complémentaires communiqués au Comité, les responsabilités du chef du Service de l'informatique et des communications comprennent l'appui à l'ensemble des efforts supervisés par le Bureau de l'informatique et des communications sur le plan de la sécurité afin de remédier aux lacunes signalées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur la manière dont les questions relatives à l'informatique et aux communications sont traitées au Secrétariat (A/67/651). Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que le centre technologique régional pour l'Afrique apporterait son appui aux organisations et entités suivantes : Office des Nations Unies à Nairobi, PNUE, ONU-Habitat, Commission économique pour l'Afrique, Tribunal pénal international pour le Rwanda et Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux et bureaux des départements du Secrétariat dans la région (tels que l'ONUDC et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires en Afrique).

VIII.181 **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver le reclassement à D-1 proposé du poste de chef du Service de l'informatique et des communications de la classe P-5 de l'Office des Nations Unies à Nairobi.** Le Comité consultatif formulera d'autres observations sur la mise en œuvre de la nouvelle stratégie en matière de technologies de l'information et des communications lorsqu'il examinera le prochain rapport du Secrétaire général sur la question (voir également le chapitre 29E ci-dessus).

Gel des recrutements

VIII.182 Au paragraphe 29H.9 du fascicule du budget, le Secrétaire général propose le gel des recrutements à des postes relevant du sous-programme 3 (Gestion des ressources humaines), et du sous-programme 6 (Aspects opérationnels de l'informatique et des communications). Ayant demandé des éclaircissements à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que cette proposition comprenait le gel des

recrutements aux postes de chef du Groupe d'appui au SIG (P-4) pour 15 mois, du poste de coordonnateur des cours de langues (P-3) pour 19 mois, d'un poste de programmeur (P-2/1) pour 20 mois et d'un poste de technicien en télécommunications (agent local) pour 5 mois. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver le gel des recrutements aux postes susmentionnés pour les durées indiquées, ainsi que la réduction correspondante des ressources au titre des postes et des autres objets de dépense connexes éventuels.**

Postes vacants

VIII.183 D'après les renseignements complémentaires communiqués au Comité, deux postes étaient vacants au 30 avril 2015 (1 D-1 et 1 P-5). Ayant demandé des éclaircissements sur ce point, le Comité consultatif a été informé que les avis de vacance des postes de chef des Services d'appui (D-1), relevant du sous-programme 4 (Services d'appui), et de chef de la Section de l'administration du personnel (P-5), relevant du sous-programme 3 (Gestion des ressources humaines) n'avaient pas encore été publiés. Aucun de ces postes n'était resté vacant pendant plus de deux ans.

VIII.184 **Sous réserve de la teneur du paragraphe VIII.182 ci-dessus, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les postes.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

VIII.185 Un montant de 9 289 200 dollars est proposé au titre des objets de dépense autres que les postes pour l'exercice 2016-2017, ce qui représente une diminution nette de 294 500 dollars, soit 3 %, par rapport à 2014-2015. Les diminutions au titre de la plupart des objets de dépense seraient en partie contrebalancées par une augmentation de 1 113 900 dollars des dépenses prévues au titre des services contractuels. D'après les renseignements complémentaires communiqués au Comité, ce montant s'explique en grande partie par le transfert de ressources aux services contractuels pour le sous-programme 4 (Services d'appui). **Sous réserve de la teneur du paragraphe VIII.182 ci-dessus, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes.**

Observations

Accords de partage des dépenses

VIII.186 Ayant demandé des éclaircissements à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que deux mécanismes distincts de partage des dépenses avaient été mis en place pour les principaux services. Le premier concerne le PNUE et ONU-Habitat, le second, les autres services communs fournis à tous les organismes, fonds et programmes des Nations Unies à Nairobi. Le partage des dépenses pour les principaux services (finance, ressources humaines, voyages et achats) est fixé par le Comité de consultation des clients (composé des directeurs des opérations du PNUE, d'ONU-Habitat et de l'Office des Nations Unies à Nairobi) sur la base des statistiques relatives au volume de travail lié aux transactions réalisées au nom du PNUE et d'ONU-Habitat, tandis que la prestation des services et les accords de

partage des dépenses pour les services communs (tels que le Service médical commun, les technologies de l'information et des communications et les opérations commerciales, de transports, de courrier et de valise diplomatique) sont supervisés par le Comité des services communs (composé des chefs de bureau des organismes, fonds et programmes des Nations Unies) et l'Équipe de gestion des services communs (composé des directeurs des opérations des organismes, fonds et programmes des Nations Unies). Les services communs sont régis par des accords de prestation de services différents pour chaque élément en fonction de leur domaine respectif. Les taux de recouvrement des coûts fixés par les accords de prestation de services sont basés sur le nombre d'unités de service effectif (par exemple, le nombre d'ordinateurs, de combinés, de membres du personnel et l'espace occupé par les bureaux) ou sur la consommation (comme l'utilisation des transports et le courrier).

Titre IX

Contrôle interne

Chapitre 30

Contrôle interne

	<i>Dollars É.-U.</i>
Montant révisé des crédits ouverts pour 2014-2015	40 632 100
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2016-2017	41 482 600
Ressources demandées pour l'exercice 2016-2017, après actualisation préliminaire	42 520 000
Quotes-parts hors budget ordinaire	62 517 000 ^a
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	21 869 300

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2014-2015 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

^a Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 69/308 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

IX.1 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 30 pour l'exercice biennal 2016-2017 est de 41 482 600 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 850 500 dollars (2,1 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2014-2015 [voir A/70/6 (Sect. 30), tableau 30.3)].

IX.2 Le Secrétaire général attribue la diminution nette de 384 200 dollars prévue au titre du budget ordinaire aux deux facteurs suivants (voir *ibid.*, par. 30.11 à 30.14) :

a) Une diminution nette de 65 200 dollars due aux gains d'efficacité découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale, et plus précisément à la suppression proposée d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) au titre de l'appui au programme, cette diminution étant partiellement contrebalancée par une augmentation au titre des objets de dépense autres que les postes, principalement imputable à une augmentation des ressources prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), en particulier pendant les périodes de pointe, compte tenu de la suppression de poste susmentionnée, cette augmentation étant à son tour en partie compensée par une diminution des ressources demandées au titre des services contractuels, qui s'explique par les gains d'efficacité que le Bureau réalisera en 2016-2017;

b) Une diminution nette de 319 000 dollars due aux nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale réalisées au titre des postes et des autres objets de dépense, et plus précisément à la suppression proposée d'un poste de P-3 au titre du sous-programme 3 (Investigations) et à une diminution

des dépenses prévues au titre des voyages, partiellement contrebalancée par une augmentation des crédits demandés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) au titre du sous-programme 3, en particulier pendant les périodes de pointe, compte tenu de la suppression de poste susmentionnée.

IX.3 On trouvera au chapitre I plus haut les commentaires et observations du Comité consultatif concernant la présentation des réductions proposées.

IX.4 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif s'est vu communiquer le tableau suivant, qui donne, par objet de dépense, la ventilation des variations prévues compte tenu des nouvelles réductions et des gains d'efficacité mentionnés plus haut. Le Comité constate que ces variations consistent notamment en une augmentation au titre des autres dépenses de personnel, des frais généraux de fonctionnement, des fournitures et accessoires et du mobilier et du matériel.

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédits ouverts pour 2014-2015</i>	<i>Réductions prévues pour 2016-2017</i>	
		<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Nombre de postes	35 708,6	(460,3)	(1,3)
Autres dépenses de personnel	501,9	260,6	51,9
Consultants	774,9	–	–
Voyages	1 667,3	(166,6)	(10,0)
Services contractuels	1 228,2	(41,6)	(3,4)
Frais généraux de fonctionnement	461,9	16,3	3,5
Dépenses de représentation	2,4	–	–
Fournitures et accessoires	159,9	6,9	4,3
Mobilier et matériel	127,0	0,5	0,4
Total	40 632,1	(384,2)	(0,9)

IX.5 Le tableau IX contient un récapitulatif des postes inscrits au budget ordinaire du Bureau des services de contrôle interne pour l'exercice biennal 2014-2015, ainsi que des postes dont la création a été proposée pour 2016-2017. Il donne également le détail des postes proposés pour 2016-2017 qu'il est proposé de financer au moyen de quotes-parts hors budget ordinaire et de ressources extrabudgétaires.

Tableau IX.1
Tableau d'effectifs

	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour 2014-2015	118	1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 3 D-1, 13 P-5, 28 P-4, 23 P-3, 14 P-2/1, 8 G(1°C), 23 G(AC), 1 AL
Postes proposés pour 2016-2017	116	1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 3 D-1, 13 P-5, 28 P-4, 22 P-3, 14 P-2/1, 8 G(1°C), 22 G(AC), 1 AL
Créations	2	2 P-4 au titre du sous-programme 3

	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>
Transferts	2	1 P-3 de Vienne à New York et 1 P-4 de New York à Nairobi, au titre du sous-programme 3
Suppressions	(4)	2 P-4 et 1 P-3 relevant du sous-programme 3 1 G(AC) relevant de l'appui au programme
<i>Quotes-parts hors budget ordinaire^a</i>		
Prévisions pour 2016-2017 ^b	132	2 D-1, 18 P-5, 80 P-4/3, 2 G(1°C), 9 G(AC), 15 SM, 6 AL
<i>Ressources extrabudgétaires</i>		
Prévisions pour 2016-2017 ^c	16	2 P-5, 24 P-4/3, 1 P-2/1, 4 G(1°C) et 2 AL

^a Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 69/308 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

^b Comprend les postes correspondant aux autres activités de contrôle financées par les quotes-parts hors budget ordinaire relatives au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (1 P-4 et 1 P-3) et relevant du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (2 D-1, 18 P-5, 46 P-4, 32 P-3, 2 G(1°C), 9 G(AC), 15 SM et 6 AL).

^c Comprend 16 postes nécessaires à l'exécution des activités de contrôle financées au moyen de ressources extrabudgétaires, répartis comme suit : Programme des Nations Unies pour l'environnement (1 P-4 et 1 AL); Programme des Nations Unies pour les établissements humains (1 P-3 et 1 AL); Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (1 P-4); activités cofinancées (1 P-2); compte d'appui en remboursement pour le Bureau des Services de contrôle interne [1 P-4 et 1 G(AC)]; appui au programme (autres activités de fond financées au moyen de ressources extrabudgétaires) (2 P-5, 1 P-4, 2 P-3 et 3 G(AC))

IX.6 L'augmentation des ressources demandées au titre du budget ordinaire de l'exercice biennal 2016-2017 pour le chapitre 30 est principalement imputable aux coûts liés au transfert des postes d'auditeur résident de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan et de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, qui relevaient jusqu'à présent du chapitre 3 (Affaires politiques), au sous-programme 1 (Audit interne) (1 800 000 dollars); elle est en partie compensée par des ajustements techniques se rapportant à la non-reconduction de dépenses non renouvelables (565 300 dollars) et par les changements opérés comme suite à la résolution 69/264 de l'Assemblée générale (384 200 dollars).

IX.7 Le montant des quotes-parts hors budget ordinaire prévu pour 2016-2017 au titre du chapitre 30, qui représente 49,3 % de l'ensemble des crédits demandés, s'élève à 62 517 000 dollars, soit une augmentation de 601 500 dollars (1 %) par rapport à 2014-2015, principalement imputable à l'accroissement des ressources nécessaires au titre du compte d'appui du fait de la transformation en postes de 13 emplois de temporaire, ainsi qu'il est indiqué dans le rapport sur le projet de budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (voir A/69/850, par. 37). Il ne tient pas compte de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 69/308 concernant le compte d'appui. Le montant des ressources extrabudgétaires prévues (21 869 300 dollars) représente 17,2 % du total des crédits demandés.

IX.8 Le Comité consultatif fait observer que conformément au paragraphe 2 d) de son mandat (voir résolution 61/275 de l'Assemblée générale, annexe), le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit a présenté un rapport portant sur son examen du projet de budget du Bureau des services de contrôle interne pour l'exercice 2016-2017 (A/70/86). Le Comité consultatif a échangé des vues avec le

Président du Comité consultatif indépendant et a obtenu des éclaircissements écrits au sujet des recommandations formulées par ce dernier.

Observations et recommandations concernant les postes

IX.9 Le montant des crédits demandés au titre des postes pour l'exercice biennal 2016-2017 s'élève à 35 208 400 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution de 500 200 dollars (1,4 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2014-2015.

IX.10 Le Comité consultatif constate que le Bureau a proposé de supprimer quatre postes en 2016-2017, au lieu d'envisager de les « geler » en totalité ou en partie, un examen du tableau d'effectifs ayant selon lui fait apparaître que les fonctions correspondantes pouvaient être réparties entre les autres membres du personnel moyennant une augmentation minimale des ressources prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Sous-programme 3 (Investigations)

IX.11 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général pour couvrir les besoins en effectifs au titre du sous-programme 3 pour l'exercice biennal 2016-2017 (9 826 900 dollars) doit permettre de financer 33 postes (25 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 7 agents des services généraux et 1 agent local). La réduction proposée par rapport au montant approuvé pour 2014-2015 (335 500 dollars) tient à la suppression d'un poste d'enquêteur (P-3) à New York (voir par. IX.15).

IX.12 Le Secrétaire général propose en outre de procéder à des modifications du tableau des effectifs prévus au titre du sous-programme 3 qui n'auraient pas d'incidence financière. Au Bureau des investigations de Vienne, les coûts liés à la création d'un poste P-4 de formateur seraient compensés par la suppression d'un poste P-4 d'enquêteur (voir A/70/6 (Sect. 30), par. 30.50 à 30.53). Le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, que le formateur serait basé à Vienne, la Division des investigations dispensant des formations à l'échelle régionale au personnel des entités menant leurs propres enquêtes. Le Secrétaire général propose également de renforcer les capacités d'enquête du Bureau des investigations de Nairobi en y transférant de New York un poste d'enquêteur (P-4) dont le titulaire, qui relèverait de l'enquêteur en chef du Bureau de Nairobi, mènerait des recherches et apporterait un appui en matière de renseignement tactique aux équipes d'enquête, en particulier dans le cadre d'affaires complexes (voir *ibid.*, par. 30.50).

IX.13 Le Secrétaire général propose une autre mesure dénuée d'incidence financière, à savoir la création d'un groupe de la gestion préventive du risque chargé d'évaluer et d'analyser les risques de fraude et d'autres infractions dans les différents programmes et de formuler des recommandations concernant les mesures à prendre pour réduire au minimum l'éventualité de tels actes (voir *ibid.*, par. 30.48 et 30.49). La constitution de ce groupe, qui serait basé à New York, supposerait :

- a) Le transfert de Vienne à New York d'un poste P-5 d'enquêteur en chef, dont le titulaire dirigerait le groupe;
- b) La création, à Nairobi, d'un poste P-4 d'auditeur juricomptable, dont le titulaire serait chargé d'établir des plans d'audit juricomptable et d'effectuer des

vérifications, les coûts afférents à la création de ce poste devant être compensés par la suppression d'un poste P-4 d'enquêteur à New York;

c) L'utilisation de deux postes existants basés à New York (1 poste P-4 d'analyste enquêteur et 1 poste P-2 d'enquêteur adjoint).

IX.14 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu les informations suivantes sur les incidences financières des suppressions, créations et transferts de postes proposés :

Tableau IX.2

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Transferts</i>	<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Total</i>
De	Vienne	P-5	Enquêteur en chef	390,5
À	New York	P-5	Enquêteur en chef	418,6
Différence nette				28,1
De	New York	P-4	Enquêteur	357,6
À	Nairobi	P-4	Enquêteur	323,6
Différence nette				(34,0)
Total des transferts (1)				(5,9)
<i>Suppressions/créations</i>	<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Total</i>
Suppression	New York	P-4	Enquêteur	357,6
Création	Nairobi	P-4	Auditeur juricomptable	323,6
Différence nette				(34,0)
Suppression	Vienne	P-4	Enquêteur	334,2
Création	Vienne	P-4	Fonctionnaire chargé de la formation	334,2
Différence nette				–
Total des suppressions/créations (2)				(34,0)
Total (1) + 2				(39,9)

IX.15 Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe IX.2, comme suite à la résolution 69/264 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général propose également de supprimer, au titre du sous-programme 3 (Investigations), un poste d'enquêteur (P-3) basé à New York.

IX.16 En ce qui concerne les capacités d'enquête du Bureau de manière générale, le Comité consultatif note et fait siennes les préoccupations exprimées par le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit au sujet du manque de cohérence de la stratégie de direction, et en particulier de l'incapacité des responsables de la

Division à régler un certain nombre de problèmes qui entravent les activités de celle-ci depuis plusieurs exercices biennaux, à savoir :

a) **Le nombre de dossiers en souffrance et la lenteur des enquêtes.** À l'issue de son examen du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015, le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit s'était déclaré préoccupé par la lenteur des enquêtes menées par le Bureau (voir A/68/86, par. 23 et 24). Dans son rapport sur le projet de budget-programme du Bureau pour l'exercice biennal 2016-2017, il a une nouvelle fois recommandé que le Bureau redouble d'efforts et agisse de manière concertée pour ramener la durée moyenne des enquêtes de 14 mois à l'objectif de 6 mois (voir A/70/86, par. 28 à 31). À cet égard, le Comité consultatif rappelle que, dans le projet de budget pour l'exercice biennal en cours, il avait été proposé de transférer plusieurs postes afin, notamment, d'aider la Division à faire face à sa charge de travail (voir A/68/7 (Sect. 30), par. IX.13 à IX.18). **Le Comité consultatif est d'avis que, dans la mesure où l'objet de ces transferts était de permettre une utilisation plus efficace et rationnelle des effectifs de la Division, cette dernière aurait dû être en mesure de réduire la durée des enquêtes au cours de l'exercice biennal 2014-2015 et rendre compte des avancées réalisées en ce sens dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017. Le Comité déplore qu'aucun progrès apparent n'ait été accompli à cet égard et n'est pas convaincu que les restructurations et les transferts de postes successifs aient eu l'effet escompté;**

b) **Les moyens dont la Division dispose pour dispenser des formations en matière d'enquêtes.** Le Comité consultatif est d'accord avec le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit que les décisions tendant à renforcer les moyens dont la Division des investigations dispose pour former les membres d'autres unités administratives en matière d'enquêtes doivent être prises dans le contexte des mesures relatives à l'organisation des enquêtes et aux fonctions et attributions s'y rapportant adoptées à l'échelle du Secrétariat (voir A/70/86, par. 32 à 35). **Le Comité consultatif regrette que les fonctions associées au poste de formateur (P-4) dont la création a été proposée ne concernent pas l'élaboration d'un plan de formation en matière d'enquêtes à l'échelle du Secrétariat, ni l'amélioration des capacités et des moyens d'action dont l'Organisation dispose à cet égard;**

c) **Les taux de vacance de postes constamment élevés.** Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 mars 2015, les taux de vacance de postes à la Division des investigations étaient de 23,1 % pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et de 50 % pour les agents des services généraux et des catégories apparentées; ces taux sont sensiblement supérieurs à ceux constatés dans les bureaux permanents de l'Organisation. Le Comité a également été informé que le Bureau des services de contrôle interne avait recruté à titre temporaire quatre personnes expressément chargées d'accélérer les recrutements et de constituer des listes de candidats présélectionnés pour pourvoir les postes d'enquêteur. **Le Comité consultatif, partageant la préoccupation exprimée de longue date par le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit, déplore que les mesures prises à ce jour n'aient apparemment eu aucune incidence durable sur les taux de vacance de postes à la Division des investigations, qui restent élevés. Le Comité conclut, comme le Comité consultatif indépendant, que le fait que les taux de vacance de postes soient constamment élevés met en doute la capacité de la Division de s'acquitter**

du mandat que lui a confié l'Assemblée générale. Par conséquent, il compte qu'un train de mesures seront prises en vue de cerner les facteurs qui sont à l'origine des taux élevés de vacance de postes et de trouver une solution à ce problème, apparemment systématique, et espère notamment que des activités d'information ciblées seront menées et que des stratégies plus efficaces seront adoptées pour ce qui est de retenir durablement le personnel qualifié (voir aussi A/70/86, par. 8);

d) **L'évaluation des risques et le rôle du groupe de la gestion préventive du risque.** Dans le cadre de l'examen de son projet de budget-programme pour l'exercice biennal en cours, le Bureau des services de contrôle interne a informé le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit qu'il avait l'intention de créer un groupe d'investigation préventive afin de mieux évaluer les risques existant dans tel ou tel domaine, notamment en ce qui concerne les activités d'achat à haut risque menées par les bureaux du Secrétariat (voir A/68/86, par. 25). Le Bureau a en outre fait savoir au Comité consultatif indépendant que, en dépit des travaux du groupe de la gestion préventive du risque, les activités de la Division des investigations continuaient d'être largement dictées par les événements et que les prévisions concernant le nombre d'affaires pouvant être traitées reposaient sur une analyse des tendances observées sur cinq ans, laquelle avait également servi à établir les prévisions budgétaires de la Division (voir A/70/86, par. 38). **Le Comité consultatif fait siennes les multiples demandes du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit tendant à ce que le projet de budget-programme de la Division des investigations se fonde non seulement sur l'historique des travaux mais aussi, et surtout, sur un plan de travail axé sur les risques et sur l'effectif dont la Division disposait effectivement à tel ou tel moment (voir *ibid.*, par. 39).**

IX.17 Le Comité consultatif constate avec préoccupation que, compte tenu du fait que le projet de budget de la Division des investigations pour 2016-2017 repose, comme les précédents, sur une analyse sur cinq ans des dossiers ouverts²¹, au lieu de se fonder sur un plan de travail axé sur les risques et de tenir compte des taux élevés de vacance de postes, le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit n'a pas pu donner l'assurance que les ressources demandées aux fins des enquêtes étaient adéquates (*ibid.*, par. 39). Le Comité consultatif recommande donc que le Bureau des services de contrôle interne se dote d'une stratégie globale visant à régler les problèmes mentionnés, et notamment qu'il détermine les mesures à prendre à cet effet et définisse des niveaux de référence permettant de mesurer les progrès accomplis, et que le Secrétaire général fasse figurer toutes informations pertinentes à ce sujet dans son premier rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2016-2017.

Appui au programme

IX.18 Le Secrétaire général propose de supprimer à New York un poste d'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)], au titre de l'appui au programme, conformément à la résolution 69/264 de l'Assemblée générale (voir par. IX.2 ci-dessus).

²¹ Dossier ouvert s'entend d'une plainte reçue qui peut aboutir ou non à une enquête.

Postes vacants

IX.19 Après avoir demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 avril 2015, il y avait au total 13 postes vacants (10 P et 3 G). Un d'entre eux avait été pourvu au 26 mai 2015 et il avait été proposé d'en supprimer un; le recrutement pour les 11 postes vacants restants était en cours, à des stades divers de la procédure. Aucun de ces postes n'était vacant depuis plus de deux ans.

IX.20 Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

IX.21 Le montant demandé par le Secrétaire général pour 2016-2017 au titre des objets de dépense autres que les postes, de 6 274 200 dollars, est en augmentation de 1 350 700 dollars, soit 27,4 %, par rapport au montant approuvé pour l'exercice biennal 2014-2015. Cette augmentation tient à la hausse des montants demandés au titre des autres dépenses de personnel (1 762 700 dollars), des frais généraux de fonctionnement (14 400 dollars) et du mobilier et du matériel (15 600 dollars), qui est en partie contrebalancée par la diminution des montants requis pour les voyages du personnel (166 600 dollars), les services contractuels (263 300 dollars) et les fournitures et accessoires (12 100 dollars). Cette augmentation globale peut être décomposée comme suit par composante : augmentation des montants demandés au titre du sous-programme 1 (1 732 000 dollar), du sous-programme 3 (27 700 dollars) et de l'appui au programme (34 500 dollars), contrebalancée par la diminution des montants souhaités au titre du sous-programme 2 (268 400 dollars) et de la Direction exécutive et administration (175 100 dollars).

Direction exécutive et administration

IX.22 La diminution des montants demandés au titre des objets de dépense autres que les postes pour la direction exécutive et l'administration tient essentiellement à l'élimination de dépenses non renouvelables en rapport à l'acquisition du système de gestion des audits et de suivi des recommandations du Bureau des services de contrôle interne. Après avoir demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la dernière phase de négociation des contrats d'acquisition de ce nouveau système était en cours et que « TeamMate » était un logiciel exploitable sur le Web.

Sous-programme 1 (Audit interne)

IX.23 Le montant demandé par le Secrétaire général au titre du sous-programme 1 pour 2016-2017 correspond à des objets de dépense autres que les postes d'un montant de 3 026 100 dollars, y compris les coûts associés au projet de transfert des fonctions d'auditeur résident de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan et de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq du chapitre 3 (Affaires politiques), au chapitre 30 (Contrôle interne), et au fusionnement en une seule entité des Bureaux de l'auditeur résident de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan et de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (voir A/70/6 (sect. 30), par. 30.9 et 30.32 0 à 30.35).

IX.24 S'agissant du financement de ce projet, le Comité consultatif a été informé que la proposition de fusionner les deux bureaux faisait suite à la décision de l'Assemblée générale de réduire les effectifs des missions politiques spéciales, en transférant les ressources du chapitre 3 (Affaires politiques) au chapitre 30 (Contrôle interne), et de compenser le coût de ce transfert par des réductions réparties proportionnellement entre les autres chapitres au titre du budget ordinaire selon la part de pourcentage qui leur incombe conformément à la résolution 69/264 de l'Assemblée générale. **Le Comité consultatif s'inquiète du mode de financement proposé pour cette initiative et de sa présentation au chapitre I, section B, du présent rapport.**

IX.25 Par ailleurs, le Comité consultatif note que le Secrétaire général a rangé cette proposition dans les « nouveaux mandats ». Pourtant, de l'avis du Comité, ce transfert de ressources correspond plutôt à un « transfert entre composantes ».

IX.26 Le Secrétaire général envisage de fusionner les Bureaux de l'auditeur résident de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan et de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq en une seule entité au Koweït afin de centraliser l'administration et la fourniture des services d'audit. À cet égard, il est proposé, au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), de transformer un emploi d'auditeur à la classe P-4 en emploi d'auditeur résident à la classe P-5 et de supprimer un emploi d'administrateur recruté sur le plan national à Kaboul (voir *ibid.*, par. 30.34). Après avoir demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, compte tenu des responsabilités supplémentaires en terme de constitution des effectifs qui devraient être assumées par le bureau de l'auditeur résident dont l'ouverture est proposée au Koweït, les fonctions des deux auditeurs résidents à la classe P-4 en poste à la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq et à la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan seraient regroupées et qu'il était donc proposé de reclasser de P-4 à P-5 l'emploi de temporaire en question pour l'aligner sur les grades des autres auditeurs et enquêteurs résidents en chef au sein du Bureau des services de contrôle interne.

IX.27 Le Comité consultatif note que des fonctions d'auditeur résident sont d'ores et déjà fournies à la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan par le personnel en poste au Koweït. Il note également que dans l'hypothèse de la fermeture du bureau de Kaboul et de la suppression des deux emplois d'auditeur résident (un auditeur résident à la classe P-4 à la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan et un administrateur recruté sur le plan national), le Bureau des services de contrôle interne n'explique pas, de l'avis du Comité, comment les fonctions d'audit seront assurées de manière adéquate dans la zone de la Mission. **De manière générale, le Comité estime préférable, dans la mesure du possible, que l'auditeur résident travaille sur place. Le Comité juge par ailleurs qu'il ne serait ni pratique, d'un point de vue logistique, ni économique que des auditeurs basés au Koweït soient amenés à voyager, en occasionnant de nouveaux frais, pour planifier ou conduire des audits sur la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan ou y donner suite. Enfin, le Comité consultatif note qu'il n'est pas prévu que le fusionnement des bureaux proposé s'accompagne d'une réduction des frais ou d'économies d'échelle.**

IX.28 **Compte tenu des arguments susmentionnés, le Comité consultatif recommande que ne soit pas approuvés la proposition du Secrétaire général tendant à fusionner les bureaux en une seule entité, non plus que les**

changements correspondants au tableau d'effectif, puisqu'ils ne présentent pas d'intérêt sur le plan opérationnel ni d'un point de vue économique, et il recommande de réduire de 1 800 000 dollars les crédits proposés pour les autres dépenses de personnel au titre du sous-programme 1 (Audit interne). Le Comité compte garder cette question à l'examen lorsqu'il étudiera la proposition faite par le Secrétaire général en ce qui concerne les missions politiques spéciales.

IX.29 En rapport à une autre demande au sous-programme 1 (Audit interne), le Comité consultatif a été informé, après avoir demandé des précisions, que le montant proposé au titre des services contractuels, de 964 900 dollars, comprenait un montant de 50 000 dollars pour la location d'installations en vue de l'organisation d'une retraite de la Division de l'audit interne sur les changements apportés ou à apporter à la méthodologie d'audit et les pratiques de planification des activités ainsi que sur les moyens d'améliorer les techniques d'audit compte tenu des résultats d'un examen de la qualité des opérations. Après avoir demandé des précisions, le Comité consultatif a appris que la Division de l'audit interne organise chaque année à l'extérieur une conférence de trois jours à l'intention de 60 membres du personnel en poste à New York.

IX.30 Le Comité consultatif est d'avis que le Bureau des services de contrôle interne devrait mettre à profit l'une des salles de conférence disponibles au Siège de l'Organisation des Nations Unies plutôt que de louer des locaux à l'extérieur. Par ailleurs, le Comité note que seulement 46 postes sont inscrits au budget ordinaire de la Division de l'audit interne, alors que cette retraite de trois jours ouvrables est prévue pour 60 participants.

IX.31 D'une manière générale, le Comité consultatif est d'avis qu'il ne convient pas d'affecter des ressources du budget ordinaire à cette fin, en particulier compte tenu du fait que le Siège de l'Organisation des Nations Unies est pourvu de salles de conférence rénovées. Il recommande donc une réduction de 50 000 dollars du montant demandé pour les services contractuels au titre du sous-programme 1 (Audit interne).

Sous-programme 2 (Inspection et évaluation)

IX.32 En ce qui concerne le sous-programme 2 (Inspection et évaluation), le Secrétaire général propose d'augmenter les ressources correspondant aux frais généraux de fonctionnement de 29 600 dollars, soit 284,6 %, pour un total de 40 000 dollars, compte tenu de l'augmentation du montant de la cotisation annuelle au Groupe des Nations Unies pour l'évaluation. Après avoir demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation est un réseau à participation volontaire qui réunit les services chargés de l'évaluation au sein du système des Nations Unies et que le Bureau des services de contrôle interne est un membre actif du Groupe et s'appuie largement sur sa participation en son sein pour appliquer son mandat en tant qu'organe central d'évaluation du Secrétariat, pour formuler et donner des orientations méthodologiques en matière d'évaluation et pour appuyer le renforcement des capacités et la professionnalisation de la fonction évaluation. Par ailleurs, grâce à sa participation au Groupe, le Bureau aurait accès à un réseau plus large concernant les normes en vigueur à l'échelle du système et les orientations méthodologiques en matière d'évaluation. Le Comité a été informé que le Département des affaires économiques et sociales, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion

des conférences, le Département de l'information, le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient sont aussi membres du Groupe et qu'en 2014, le montant de la cotisation était passé de 5 000 dollars par an et par organisme à une contribution calculée en fonction de la taille des organismes, le montant de la participation suggérée pour le Bureau des services de contrôle interne ayant été fixé à 20 000 dollars par an. **Tout en reconnaissant l'importance de la fonction évaluation, en particulier pour le Bureau des services de contrôle interne, et la nécessité de coordonner les politiques dans l'ensemble du système des Nations Unies, le Comité consultatif estime que la détermination du montant de la cotisation au Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et toute augmentation périodique devraient être transparentes et bien justifiées (voir également le chapitre I, sect. A, ci-dessus et les observations et recommandations du Comité concernant le suivi et l'évaluation).**

Sous-programme 3 (Investigations)

IX.33 Le montant de 215 200 dollars demandé pour 2016-2017 au titre des autres dépenses de personnel fait apparaître une augmentation de 137 000 dollars pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions). Le Comité consultatif a obtenu un complément d'information et note que cette augmentation doit permettre d'assurer la continuité des services d'investigation, en particulier pendant les périodes de pointe, compte tenu de la proposition de suppression d'un poste P-3 susmentionnée, et en remplacement des fonctionnaires en congé de maladie prolongé et en congé de maternité; l'augmentation proposée répond à la nécessité d'assurer les services d'investigation en période de pointe. **Le Comité consultatif n'est pas convaincu que cette augmentation soit justifiée sur le plan opérationnel et il est d'avis que la Division des enquêtes ne devrait pas compter sur du personnel recruté à titre temporaire (autre que pour les réunions) mais plutôt s'employer à pourvoir les postes vacants et à réduire sur le long terme le taux de vacance de poste élevé qui est le sien. Par conséquent, comme l'augmentation du montant demandé pour les autres dépenses de personnel au titre du sous-programme 3 n'apparaît pas suffisamment motivée, le Comité consultatif recommande à cet égard une réduction de 20 %.** Le Comité consultatif a fait des observations et recommandations sur la méthode de budgétisation à suivre en rapport aux congés de maladie et congés de maternité au chapitre I, section C, ci-dessus.

IX.34 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les ressources autres que les postes soient approuvées, sous réserve des recommandations qu'il a faites aux paragraphes IX.27, IX.28, IX.31 et IX.33 ci-dessus.**

Titre X

Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales

Chapitre 31

Activités administratives financées en commun

	<i>Dollars É.-U.</i>
Montant révisé du crédit ouvert pour 2014-2015	40 765 000
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2016-2017 (budget total)	39 148 800
Part de l'ONU pour 2014-2015	11 411 400
Part de l'ONU pour 2016-2017	11 889 800

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2014-2015 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

X.1 Les ressources demandées au chapitre 31 sont destinées à trois organes de l'Organisation des Nations Unies, dont le financement est assuré sur une base interinstitutionnelle, à savoir :

- a) La Commission de la fonction publique internationale et son secrétariat;
- b) Le Corps commun d'inspection et son secrétariat;
- c) Le secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, y compris le projet relatif aux Normes comptables internationales pour le secteur public (projet IPSAS).

X.2 Les prévisions de dépenses pour l'ensemble des activités de la Commission de la fonction publique internationale et du Corps commun d'inspection sont présentées à l'Assemblée générale, qui doit les examiner et les approuver conformément aux dispositions en vigueur. Le budget total du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, y compris les prévisions de dépenses pour le projet IPSAS, est fourni à titre d'information, la part incombant à l'ONU étant présentée pour approbation.

X.3 On trouvera à l'annexe I du complément d'information communiqué au Comité consultatif les observations formulées par les organismes qui sont membres du Conseil des chefs de secrétariat sur les projets de budget de la Commission de la fonction publique internationale, du Corps commun d'inspection et du Conseil des chefs de secrétariat; ces organismes font observer que tout en étant conscients de l'importance des activités menées par les entités concernées, ils sont tous aux prises avec des difficultés financières. Ils ont fait savoir que, dans ces conditions, ils ne pourraient souscrire à aucune proposition qui entraînerait une augmentation des dépenses pour 2016-2017. Ils ont indiqué en particulier qu'ils ne pouvaient donner suite à la demande présentée par le Corps commun d'inspection visant à obtenir des ressources supplémentaires d'un montant de 185 200 dollars au titre des services contractuels pour financer des services d'appui relatifs au système de suivi en ligne des

recommandations du Corps commun d'inspection et que les ressources nécessaires devraient être trouvées dans l'enveloppe budgétaire du Corps commun d'inspection. Quant à la Commission de la fonction publique internationale, elle a été priée de réduire de 10 % le montant des dépenses prévues au titre des voyages. Les organismes membres du Conseil des chefs de secrétariat ont approuvé les montants demandés dans les projets de budget de la Commission de la fonction publique internationale, du Corps commun d'inspection et du Conseil des chefs de secrétariat pour l'exercice biennal 2016-2017, à savoir : a) Commission de la fonction publique internationale : 18 589 100 dollars; b) Corps commun d'inspection : 14 092 000 dollars; c) Conseil des chefs de secrétariat : 6 467 700 dollars.

X.4 Le montant total des ressources demandées pour ces trois organismes financés en commun pour l'exercice 2016-2017 (y compris celles qui seraient financées au moyen du budget ordinaire) s'élève à 39 148 800 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution de 1 616 200 dollars (4,0 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2014-2015 (voir A/70/6 (sect. 31), tableau 31.5). Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 31 du budget ordinaire s'élèvent à 11 889 800 dollars, avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 478 400 dollars (4,2 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2014-2015 (voir *ibid.*, tableau 31.4). Il est indiqué dans le fascicule budgétaire que l'augmentation du montant des crédits qu'il est prévu d'inscrire au budget ordinaire (478 400 dollars) résulte de l'augmentation de la part incombant à l'ONU des dépenses cofinancées de la Commission de la fonction publique internationale, du Corps commun d'inspection et du Conseil des chefs de secrétariat et du projet IPSAS, en partie compensée par la diminution des crédits demandés au titre de la Commission de la fonction publique internationale et de la composante du budget du Conseil des chefs de secrétariat se rapportant au projet IPSAS (voir *ibid.*, par. 31.8).

X.5 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la méthode de calcul de la répartition des dépenses au titre des entités administratives financées en commun se faisait comme suit entre les entités du système des Nations Unies : a) pour la Commission de la fonction publique internationale, la formule de partage des coûts appliquée depuis 1974 se basait sur le nombre de fonctionnaires dans chaque organisation affiliée, figurant dans les statistiques relatives au personnel qui sont publiées chaque année par le secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat; b) pour le Corps commun d'inspection, la formule de partage des coûts appliquée depuis 1996-1997 se basait sur les dépenses de chaque entité, ainsi qu'il était indiqué dans les états financiers vérifiés des organisations participantes, à l'exclusion des dépenses se rapportant aux opérations de maintien de la paix, aux missions politiques spéciales et aux tribunaux, des dépenses en nature et de 50 % des dépenses du Centre du commerce International²²; c) pour le Conseil des chefs de secrétariat, la formule de partage des coûts appliquée depuis 2006-2007 était calculée sur la base de 50 % du nombre de fonctionnaires figurant dans les dernières statistiques relatives au personnel et 50 % des dépenses indiquées dans les derniers états financiers vérifiés, à l'exclusion des dépenses en nature et de celles se

²² Partant du principe selon lequel les dépenses inscrites au budget ordinaire du Centre du commerce international sont financées à parts égales par l'ONU et l'Organisation mondiale du commerce, une entité qui ne participe pas aux travaux du Corps commun d'inspection.

rapportant aux opérations de maintien de la paix, aux missions politiques spéciales et aux tribunaux.

X.6 Le Comité consultatif a également obtenu des tableaux qui donnent les montants indicatifs des parts de chacun des organismes participants au titre des trois entités financées en commun. **Le Comité consultatif est d'avis que ces renseignements facilitent l'examen du chapitre 31 du projet de budget et prie donc le Secrétaire général de mettre ces mêmes tableaux à la disposition de l'Assemblée générale au moment où elle examinera le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017. Compte tenu de ce qui précède, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de présenter, dans ses futurs projets de budget-programme, un récapitulatif concernant la formule de partage des coûts utilisée pour calculer la part des activités financées en commun incombant à l'ONU²³.**

Commission de la fonction publique internationale

	<i>Dollars É.-U.</i>
Montant révisé du crédit ouvert pour 2014-2015	19 245 200
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2016-2017 (budget total)	18 589 100
Part de l'ONU pour 2014-2015	6 218 100
Part de l'ONU pour 2016-2017	6 543 400

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2014-2015 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

X.7 Le montant total des ressources demandées pour la Commission de la fonction publique internationale (y compris celles qui seraient financées au moyen du budget ordinaire) s'élève à 18 589 100 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution de 656 100 dollars (3,4 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2014-2015 (voir *ibid.*, tableau 31.5). Comme il est indiqué dans le tableau 31.10 et au paragraphe 31.19 du fascicule budgétaire, cette diminution concerne les objets de dépense autres que les postes, en particulier les dépenses prévues au titre des consultants et des voyages des représentants et du personnel, qui s'explique par : a) l'élimination de dépenses non renouvelables liées à l'examen de l'ensemble des prestations (605 000 dollars) et b) la diminution des dépenses afférentes aux voyages du personnel, compte tenu des gains d'efficacité que le bureau prévoit de réaliser au cours de l'exercice biennal 2016-2017 (51 100 dollars).

X.8 Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du budget ordinaire pour la Commission de la fonction publique internationale s'élèvent à 6 543 400 dollars, avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 325 300 dollars (5,2 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour

²³ La méthode et les formules de partage des coûts qui sont utilisées pour déterminer la part de l'ONU dans les activités financées en commun sont examinées au chapitre correspondant du budget.

l'exercice 2014-2015 (voir *ibid.*, tableau 31.4). Comme il est indiqué au paragraphe 31.20 du fascicule budgétaire (voir aussi les paragraphes X.4 à X.6 ci-dessus), l'augmentation des dépenses à la charge de l'ONU au titre de ce chapitre est le résultat net de l'augmentation de la part du budget de la Commission de la fonction publique internationale incombant à l'Organisation, qui passerait de 32,3 % (2014-2015) à 35,2 % (2016-2017) pour atteindre 556 200 dollars, en partie compensée par une diminution des dépenses prévues au titre de la Commission pour l'exercice biennal 2016-2017 en raison de l'élimination de dépenses non renouvelables et de la réduction des ressources demandées au titre des objets de dépense autres que les postes se rapportant aux voyages du personnel (230 900 dollars).

Observations et recommandations concernant les postes et les autres objets de dépense

Tableau X.1

Tableau d'effectifs proposé

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>
<i>Budget total</i>		
Postes approuvés pour 2014-2015	47	1 D-2, 3 D-1, 4 P-5, 9 P-4, 3 P-3, 4 P-2/1, 3 G(1°C) et 20 G(AC)
Postes proposés pour 2016-2017	47	1 D-2, 3 D-1, 4 P-5, 9 P-4, 3 P-3, 4 P-2/1, 3 G(1°C) et 20 G(AC)

X.9 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mars 2015, il y avait quatre postes vacants à la Commission de la fonction publique internationale : a) un poste d'assistant statistique [agent des services généraux (Autres classes)] et un poste d'assistant spécial vacant depuis janvier 2015, pour lesquels le recrutement avait été lancé; b) un poste d'assistant statistique [agent des services généraux (Autres classes)] vacant depuis le 1^{er} mai 2013, pour lequel le recrutement avait été lancé; c) un poste d'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)] vacant depuis février 2012, pour lequel le recrutement était actuellement en cours. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le poste d'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)] était l'un des six postes qui avaient été déclarés vacants au moment où le Secrétaire général avait présenté le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015.

X.10 Le Comité rappelle à ce propos qu'il avait estimé qu'il fallait examiner les ressources destinées à des postes qui étaient vacants depuis deux ans ou plus, leur maintien devant être justifié dans le projet de budget, faute de quoi il serait proposé de les supprimer. **Compte tenu de ce qui précède, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale supprime les deux postes qui sont demeurés vacants pendant plus de deux ans. Le montant correspondant des objets de dépense autres que les postes devra être ajusté en conséquence.**

X.11 Il ressort du complément d'information fourni que les ressources demandées au titre des consultants pour l'exercice 2016-2017 (988 800 dollars) comprenaient un montant de 187 500 dollars destinés à financer les services de consultants se rapportant à l'examen de l'ensemble des prestations offertes par les organisations appliquant le régime commun. Ayant demandé des précisions à ce propos, le Comité consultatif a été informé que la Commission de la fonction publique internationale

devait examiner l'ensemble des prestations offertes aux agents des services généraux et des catégories apparentées dans la foulée de l'examen des prestations offertes aux administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, qu'elle était en train de réaliser en application de la résolution 67/257 de l'Assemblée générale. Le Comité rappelle que l'Assemblée générale, dans sa résolution 69/251, a noté que la Commission comptait examiner l'ensemble des prestations offertes aux agents des services généraux et aux administrateurs recrutés sur le plan national une fois qu'elle aurait achevé son examen de l'ensemble des prestations offertes aux administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur.

X.12 Le montant des ressources demandées au titre des voyages s'établit à 459 800 dollars, soit une diminution de 99 000 dollars (17,7 %) par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice annuel en cours. Cette diminution s'explique en partie par la suppression d'un crédit ponctuel approuvé pour les activités liées à l'examen de l'ensemble des prestations offertes aux administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (47 900 dollars). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le secrétariat de la Commission de la fonction publique internationale s'efforçait d'optimiser l'utilisation des ressources, en combinant des voyages à des fins différentes, tels que les visites sur le terrain et la participation à des séminaires. **Le Comité consultatif se félicite de ces efforts et encourage le secrétariat de la Commission de la fonction publique internationale à s'employer à trouver d'autres moyens de réaliser des gains d'efficience dans l'utilisation des ressources prévues au titre des voyages.**

Observations et recommandations générales

X.13 Le Comité consultatif a demandé un complément d'information concernant la réalisation escomptée intitulée « Amélioration de la méthode d'évaluation du coût de la vie » dont il est question dans le tableau 31.9 c) du fascicule du budget. Il a été informé que, bien que la méthode de calcul des indemnités de poste et les procédures d'enquête soient continuellement affinées par le secrétariat de la Commission de la fonction publique internationale, des modifications majeures étaient apportées tous les cinq ans. Les préparatifs étaient en cours en vue du prochain cycle et de la prochaine série d'enquêtes qui doivent débiter en juin 2016 et s'étendre sur une période de cinq ans se terminant en 2021. Parmi les changements qui seront proposés pour approbation par la Commission figurait la révision de la liste d'articles figurant dans le panier de biens et services marchands pour lesquels la Commission collecte des données relatives aux prix (ce panier comprend actuellement environ 300 articles) et des spécifications connexes, ainsi que des procédures et directives régissant la collecte des données par la Commission, en particulier l'extension de la gestion en ligne des enquêtes sur les dépenses aux fonctionnaires en poste dans des lieux d'affectation hors siège.

Corps commun d'inspection

	<i>Dollars É.-U.</i>
Montant révisé des crédits ouverts pour 2014-2015	14 092 000
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2016-2017 (budget total)	14 092 000
Part de l'ONU pour 2014-2015	3 156 400
Part de l'ONU pour 2016-2017	3 424 400

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2014-2015 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

X.14 Le montant total des ressources demandées par le Secrétaire général pour le Corps commun d'inspection (y compris celles qui seraient financées au moyen du budget ordinaire) demeure inchangé par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2014-2015 et s'élève à 14 092 000 dollars avant actualisation des coûts (ibid., tableau 31.5). Les ressources demandées par le Secrétaire général pour le Corps commun au titre du budget ordinaire s'élèvent à 3 424 400 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 268 000 dollars (ou 8,5 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2014-2015 (ibid., tableau 31.4). Cette augmentation s'explique par l'augmentation de la part du budget du Corps commun incombant à l'ONU : elle est passée de 22,4 % (pour l'exercice biennal 2014-2015) à 24,3 % (estimations pour l'exercice biennal 2016-2017) (ibid., par. 31.34; voir aussi par. X.4 à X.6 ci-dessus).

Observations et recommandations concernant les postes et les autres objets de dépense

Tableau X.2

Tableau d'effectifs proposé

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>
<i>Budget total</i>		
Postes approuvés pour 2014-2015	20	1 D-2, 2 P-5, 7 P-4/P-3, 1 P-2/P-1, 1 G(1°C) et 8 G(AC)
Postes proposés pour 2016-2017	20	1 D-2, 2 P-5, 7 P-4/P-3, 1 P-2/P-1, 1 G(1°C) et 8 G(AC)

X.15 Les informations complémentaires fournies au Comité consultatif indiquent qu'outre les effectifs figurant au tableau X.2 ci-dessus, 11 emplois de temporaire de grade D-2 ont été approuvés pour 2014-2015 et proposés pour 2016-2017 pour les 11 inspecteurs du Corps commun d'inspection, qui sont nommés par l'Assemblée générale conformément à la procédure qu'elle a fixée par sa résolution 31/192. Conformément aux articles 13 et 14 du Statut du Corps commun, les inspecteurs ne sont pas considérés comme faisant partie du personnel de l'ONU, mais ils reçoivent

le traitement et les indemnités auxquels ont droit les fonctionnaires de l'Organisation classés à l'échelon IV du grade D-2.

Observations et recommandations générales

X.16 Ayant demandé des précisions concernant le système de suivi en ligne mentionné au paragraphe X.3 ci-dessus, le Comité consultatif a été informé qu'il avait été mis en service en septembre 2012, et qu'il permettait aux États Membres, aux inspecteurs, au personnel et autres parties prenantes y ayant accès de suivre l'état d'avancement de l'acceptation et de l'application des recommandations adressées par le Corps commun d'inspection aux organisations participantes et d'en évaluer les effets, ainsi que d'accéder à des informations statistiques et à un mécanisme de communication de l'information plus efficace. Ce système permettait également aux utilisateurs du Corps commun d'inspection et des organisations participantes de mettre à jour les informations pertinentes en ligne et permettait d'éviter que les mêmes données soient saisies et archivées deux fois, une fois par le Corps commun et une autre par les organisations participantes, comme c'était le cas avant la mise en service du système. Le Comité a également été informé que le système de suivi en ligne s'était avéré un outil utile dans le cadre de l'évaluation par les pairs menée en 2013 (voir A/68/7, par. X. 19). Le Comité a été informé qu'une entreprise locale était chargée de l'hébergement et de la maintenance du système. À l'annexe IV des informations complémentaires fournies au Comité, il est indiqué que le montant de 185 200 dollars prévu au titre des dépenses d'appui inclut un montant total de 130 900 dollars pour la maintenance, l'hébergement et la modernisation du système et un autre de 54 300 dollars pour l'hébergement du site Web du Corps commun. Le Comité a été informé que les ressources au titre de l'élaboration de ce système avaient été inscrites au budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013 (voir A/68/6 (Sect. 31), par. 31.29) et que le Corps commun d'inspection avait obtenu des ressources extrabudgétaires pour couvrir les frais afférents au système au cours de l'exercice 2014-2015.

X.17 Le Comité consultatif rappelle que dans sa plus récente résolution relative au Corps commun d'inspection (résolution 69/275), l'Assemblée générale s'était félicitée de l'intérêt et de l'utilité que présentait le système en ligne pour le suivi de l'application des recommandations formulées par le Corps commun, avait souligné qu'il importait de tenir ce système à jour, et engagé le Corps commun à élaborer des indicateurs de succès pour déterminer dans quelle mesure ledit système avait amélioré le suivi de l'application des recommandations et à lui rendre compte à ce sujet dans son prochain rapport. Le Comité souligne qu'il importe de suivre les progrès accomplis dans l'application des recommandations formulées par les organes de contrôle et d'établir des rapports à ce sujet, et estime que le système de suivi en ligne de l'application des recommandations du Corps commun d'inspection devrait continuer à fonctionner. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'examiner les possibilités d'hébergement en interne du site Web du Corps commun d'inspection et de lui faire rapport sur ce sujet dans son prochain rapport sur la mise en œuvre de la stratégie informatique et télématique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.** Compte tenu des contraintes budgétaires auxquelles se heurtent les organisations participantes, le Comité est d'avis que le Corps commun d'inspection devrait faire tout son possible pour couvrir les coûts afférents à la maintenance du système au moyen des ressources existantes et continuer à s'efforcer d'obtenir des ressources extrabudgétaires à cette même fin.

X.18 Le Comité consultatif rappelle que dans son rapport précédent (voir A/68/7, par. IX.25), il avait recommandé que le Secrétaire général étudie la possibilité de permettre à tous les organes de contrôle de l'Organisation d'œuvrer au suivi des recommandations à partir d'une base de données en ligne unique. En réponse à une demande qu'il avait formulée, le Comité a reçu des informations actualisées sur les procédures et les systèmes utilisés par le Secrétariat pour le suivi des recommandations formulées par le Secrétariat et les différents organes de contrôle, qui montrent que chaque organe utilise un système et des procédures différents pour enregistrer et suivre l'application de ses recommandations et que le Département de la gestion et le Département de l'appui aux missions ont leurs propres systèmes et leurs propres procédures pour enregistrer et suivre l'application de ces mêmes recommandations. **Le Comité consultatif constate que les systèmes et procédures actuellement utilisés pour enregistrer les recommandations formulées et suivre leur application sont fragmentés et entraînent la saisie de données redondantes. Tout en ayant conscience que chaque organe de contrôle a des besoins qui lui sont propres, le Comité souligne une nouvelle fois la nécessité de renforcer l'harmonisation et la cohérence des activités de contrôle et de suivi de l'application des recommandations formulées par les organes de contrôle, ainsi que de veiller à ce que les ressources soient utilisées de façon efficace et rentable, et réitère sa recommandation antérieure (voir A/68/7, par. IX.25).**

X.19 Le Comité consultatif rappelle qu'en 2013, le Corps commun d'inspection a procédé à un exercice d'autoévaluation interne et qu'une évaluation par les pairs était également prévue pour la période allant d'août à octobre 2013 (voir A/68/7, par. X.19). Le Comité a été informé que l'évaluation par les pairs avait été menée en 2013 par un groupe de trois experts externes indépendants qui avaient validé les conclusions de l'autoévaluation effectuée par le Corps commun d'inspection et suggéré de répéter ces deux procédures dans quatre ans, soit en 2017.

X.20 Le Comité a également été informé que, compte tenu de la grande variété des questions qu'il traitait, le Corps commun d'inspection avait recours à des experts qui lui fournissaient des services consultatifs dans des domaines spécialisés. À cet égard, le Groupe souhaitera peut-être examiner l'équilibre entre les ressources consacrées au personnel et celles consacrées aux services de consultants dans le cadre de ses prochaines autoévaluation et évaluation par les pairs, et envisager la possibilité de réduire le nombre de postes d'agent des services généraux afin de dégager des ressources lui permettant de faire appel à un plus grand nombre de spécialistes.

**Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies
pour la coordination, y compris le projet relatif aux Normes
comptables internationales pour le secteur public**

	<i>Dollars É.-U.</i>
Montant révisé des crédits ouverts pour 2014-2015	7 427 800
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2016-2017 (budget total)	6 467 700
Part de l'ONU pour 2016-2017	1 922 000
Part de l'ONU pour 2014-2015	2 036 900
<i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2014-2015 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).	

X.21 Le montant total des ressources demandées au titre du Conseil des chefs de secrétariat et du projet relatif aux normes IPSAS (y compris celles qui seraient financées au moyen du budget ordinaire) s'élève à 6 467 700 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution de 960 100 dollars (12,9 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2014-2015 (voir A/70/6 (Sect. 31), tableau 31.5). Ce montant de 6 467 700 dollars comprend 5 881 300 dollars au titre des ressources nécessaires au secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat, soit le même montant que le montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2014-2015, et un montant total de 586 400 dollars au titre du projet relatif aux normes IPSAS. Comme indiqué au paragraphe 31.44 du fascicule du budget, la baisse de 960 100 dollars est imputable à la diminution des crédits demandés au titre du projet, laquelle s'explique par : a) la réduction du personnel temporaire (autre que pour les réunions), soit un poste de P-4 et un poste d'agent des services généraux, en raison de la diminution des activités prévues après 2015 (736 600 dollars); et b) la baisse des crédits demandés au titre des consultants et des fournitures et accessoires (262 800 dollars), en partie contrebalancée par une augmentation des crédits demandés au titre des dépenses générales de fonctionnement, des services contractuels et des voyages (39 300 dollars). Comme indiqué au paragraphe 31.45 du fascicule du budget, le montant des ressources à imputer au budget ordinaire (1 922 000 dollars), en baisse de 114 900 dollars (montant net), soit 5,6 %, représente la part qui incombe à l'ONU dans les dépenses de secrétariat du CCS (29,7 %) et celles qui sont liées à la mise en œuvre du projet IPSAS (29,9 %). La diminution de 114 900 dollars tient à la baisse du montant total des dépenses afférentes au projet IPSAS (287 100 dollars), en partie contrebalancée par : a) l'augmentation de la part que l'ONU assume dans le financement du secrétariat du CCS, qui passera de 27,4 % pour l'exercice biennal 2014-2015 à 29,7 % pour l'exercice biennal 2016-2017 (soit 135 100 dollars); et b) l'augmentation de la part incombant à l'ONU dans les dépenses relatives au projet IPSAS, qui passera de 27,5 % pour l'exercice 2014-2015 à 29,9 % pour l'exercice 2016-2017 (soit 37 100 dollars) (voir aussi par. X.4-X.6 ci-dessus).

Observations et recommandations concernant les postes et les autres objets de dépense

Tableau X.3

Tableau d'effectifs proposé

	Postes	Classe
<i>Budget total</i>		
Postes approuvés pour 2014-2015	14	1 D-2, 2 D-1, 2 P-5, 4 P-4/P-3 et 5 G(AC)
Postes proposés pour 2016-2017	14	1 D-2, 2 D-1, 2 P-5, 4 P-4/P-3 et 5 G(AC)

X.22 Les informations complémentaires communiquées au Comité consultatif indiquent que des ressources d'un montant de 71 900 dollars sont demandées au titre des voyages dans le cadre du projet IPSAS. En réponse à sa demande de précisions, le Comité consultatif a reçu un état des dépenses actualisé qui montre qu'au 31 mars 2015, 12 000 dollars avaient été dépensés sur les 68 000 composant l'enveloppe totale des crédits ouverts à cette rubrique pour l'exercice biennal en cours. Le Comité note également que le montant des dépenses effectivement engagées au titre des voyages pour l'exercice biennal 2012-2013 s'est élevé à 38 700 dollars, sur les 90 000 dollars composant l'enveloppe des crédits ouverts. **Au vu de l'ordre de grandeur des**

dépenses, le Comité consultatif considère que le montant de 71 900 dollars demandé au titre des voyages pour l'exercice biennal 2016-2017 peut être réduit et recommande l'approbation d'une ouverture de crédits d'un montant de 38 700 dollars au lieu du montant de 71 900 dollars demandé.

Observations et recommandations générales

X.23 En réponse à sa demande de précisions au sujet des économies découlant de la mise en place de services communs de gestion de la trésorerie dont il est fait mention au paragraphe 31.39 du fascicule budgétaire, le Comité consultatif a été informé que les économies en question avaient été obtenues par les organismes des Nations Unies, fonds et programmes des Nations Unies et les missions de maintien de la paix. En particulier, l'initiative relative aux opérations de change menée dans le cadre du projet d'harmonisation de la gestion de la trésorerie avait permis aux lieux d'affectation hors Siège de bénéficier de meilleurs taux sur les marchés des changes grâce à une plateforme de gestion des opérations de change conçue par l'ONU. Les entités utilisant cette plateforme (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Programme des Nations Unies pour le développement, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, ONU, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Programme alimentaire mondial et Organisation mondiale de la santé) avaient économisé en 2014 un montant estimé à 39,6 millions de dollars sur des opérations d'un montant total de 7,6 milliards de dollars. Cette estimation avait été calculée en prenant la différence entre le taux de change effectif appliqué à chaque opération et le taux de change officiel de l'ONU à la date de l'opération. Le Comité a également été informé que ces économies réalisées en 2014 ne concernaient pas le Secrétariat hors opérations de maintien de la paix, car celui-ci fonctionnait en dollars des États-Unis et avait surtout vendu cette monnaie, son utilisation de monnaies étant globalement très différente de celle des autres entités utilisant la plateforme de change (voir aussi par. X.43 ci-après).

X.24 En réponse à sa demande, le Comité consultatif a reçu communication d'un tableau intitulé *Personnel statistics* (Statistiques relatives au personnel) (voir CEB/2014/HLCM/HR/21) indiquant les effectifs au 31 décembre 2013 de la catégorie des administrateurs, par organisme et par classe et nationalité. Au cours de ses échanges avec les représentants du Secrétaire général, le Comité consultatif a demandé au secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat d'envisager d'améliorer la présentation de ce tableau : a) en distinguant les catégories de Secrétaire général adjoint et de sous-Secrétaire général; b) en précisant à quoi correspond l'emploi de la classe « P-0 »; c) en élargissant la portée du tableau pour y faire figurer des renseignements analogues sur les agents des services généraux; d) en fournissant, en complément de l'actuelle ventilation par organisme et par nationalité, l'effectif par nationalité et par organisme. Le Comité a été informé que les changements demandés pourront être incorporés dans la prochaine édition de ce tableau. Le Comité recommande à l'Assemblée générale d'inviter le Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat, à continuer d'améliorer les statistiques sur les organismes des Nations Unies mises à la disposition des États Membres, notamment en fournissant des informations plus à jour.

X.25 Sous réserve des recommandations formulées aux paragraphes X.10 et X.22 ci-dessus, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les propositions du Secrétaire général relatives au chapitre 31.

Chapitre 32 Dépenses spéciales

	<i>Dollars É.-U.</i>
Montant révisé du crédit ouvert pour l'exercice 2014-2015	143 660 200
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2016-2017	143 660 200
Ressources demandées pour l'exercice 2016-2017, après actualisation préliminaire	153 244 800
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	34 654 600

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2014-2015 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

X.26 Les ressources inscrites au chapitre 32 permettraient de couvrir les dépenses suivantes : a) l'assurance maladie après la cessation de service; b) les indemnisations; c) les assurances générales; d) les frais bancaires; e) les pensions de retraite servies à d'anciens secrétaires généraux.

X.27 Les ressources du budget ordinaire demandées par le Secrétaire général pour l'exercice biennal 2016-2017 au titre du chapitre 32 s'élèvent au total à 143 660 200 dollars avant actualisation des coûts, ce qui est inchangé par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2014-2015 (voir A/70/6 (Sect. 32), tableau 32.2).

X.28 Le Comité consultatif note que les prévisions de dépenses au titre du chapitre 32 ne reflètent aucune baisse résultant de l'application, par le Secrétaire général, de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale.

Assurance maladie après la cessation de service

X.29 Comme l'indique le tableau 32.2 du fascicule du budget, le montant des ressources prévues pour l'assurance maladie après la cessation de service, avant actualisation des coûts, est de 131 122 800 dollars, ce qui est inchangé par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2014-2015. Le tableau indique également qu'après une actualisation préliminaire d'un montant de 9 584 600 dollars, soit 7,3 %, les ressources demandées s'élèvent à 140 707 400 dollars (voir par. X.31 ci-après). Le Secrétaire général indique, au paragraphe 32.7 du fascicule, que l'obligation faite à tous les assurés affiliés à un régime américain d'assurance maladie après la cessation de service de s'inscrire au programme Medicare Part B s'ils y ont droit, qui a été mise en place en 2010-2011, a contribué à limiter les coûts des régimes d'assurance maladie administrés au Siège et devrait continuer à être un facteur d'économie pour l'exercice biennal 2016-2017. Il est indiqué au paragraphe 32.10 qu'une augmentation des ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2016-2017 était à prévoir compte tenu de l'augmentation attendue du nombre d'affiliations au régime d'assurance maladie après la cessation de service et que les dépenses effectives seraient présentées dans le cadre des rapports sur l'exécution du budget pour l'exercice.

X.30 Au cours de son examen du projet de budget, le Comité consultatif a été informé que les prévisions de dépenses au titre des quotes-parts hors budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires, d'un montant de 34 654 600 dollars et en augmentation de 4,5 millions de dollars par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2014-2015, avaient été estimées par rapport aux retraités des opérations de maintien de la paix et aux activités financées par des fonds extrabudgétaires de l'Organisation.

X.31 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le montant de l'actualisation des coûts, 9 584 600 dollars, s'expliquait par l'augmentation des frais médicaux pour New York (6 647 100 dollars) et Genève (2 937 500 dollars). Le Comité a également été informé que le montant de 6 647 100 dollars pour New York avait été calculé sur la base d'un taux d'inflation des frais médicaux de 6,25 % pour 2016-2017, soit environ 3,1 % par an, qui correspondait à l'expérience récente de l'Organisation, dans laquelle les primes de certains plans avaient subi des augmentations inférieures aux prévisions relatives aux taux d'inflation des frais médicaux. De même, le Comité consultatif a été informé que le montant de 2 937 500 dollars prévu pour Genève tenait compte de l'augmentation du taux de cotisation de l'Organisation qui avait été approuvée par le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève pour une entrée en vigueur le 1^{er} février 2013 et se traduisait par une hausse de 5,34 % du taux appliqué aux prévisions de dépenses pour l'exercice biennal 2016-2017.

X.32 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a reçu des informations sur les taux d'inflation des frais médicaux que l'actuaire retenu par l'Organisation avait utilisés pour évaluer les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service sur la base des indicateurs de marché et des tendances aux États-Unis et ailleurs (voir tableau X.4 ci-dessous). Il lui a été expliqué que ces taux reposaient sur des données de marché et n'étaient pas propres à l'ONU. Il a aussi été précisé que les mesures de maîtrise des coûts adoptées par l'ONU, notamment l'obligation de s'affilier au programme Medicare Part B, la prise en charge des maladies et les ajustements apportés aux dispositions du régime avaient contribué à faire en sorte que l'Organisation subisse des taux d'inflation des frais médicaux inférieurs aux niveaux prévus, qui se répercutaient dans les prévisions de dépenses pour l'exercice biennal 2016-2017. À cet égard, le Comité consultatif a reçu des informations fondées sur l'évaluation actuarielle montrant que, dans la plupart des cas, les augmentations annuelles de 2012 à 2015 des primes des plans d'assurance maladie de l'Organisation des Nations Unies centrés sur New York étaient plus faibles que les taux d'inflation des frais médicaux sur le marché américain durant la même période. De même, il ressortait des données que les augmentations des primes des plans centrés sur New York prévues pour 2015-2016 étaient inférieures aux prévisions actuarielles relatives aux taux d'inflation des frais médicaux aux États-Unis (voir le tableau X.5 ci-dessous).

Tableau X.4
Taux d'inflation des frais médicaux de 2012 à 2016

(En pourcentage)

Année civile	Selon l'évaluation actuarielle					Inflation générale
	Plans d'assurance maladie autres que ceux proposés aux États-Unis	Plans d'assurance maladie autres que Medicare proposés aux États-Unis	Plan d'assurance maladie Medicare	Plans d'assurance dentaire proposés aux États-Unis		
2012	8,00	8,00	7,00	5,00	2,50	
2013	7,70	8,20	6,90	4,90	2,50	
2014	5,00	7,30	6,30	5,00	2,25	
2015	5,00	6,80	6,10	5,00	2,25	
2016	5,00	6,40	6,10	5,00	2,25	

Tableau X.5
Augmentations déclarées des primes des plans d'assurance maladie administrés par le Siège de l'ONU

(En pourcentage)

Année du plan	Aetna	Empire Blue Cross	Health Insurance Plan of New York	Cigna (dentaire)	Plan mondial des Nations Unies (précédemment Vanbreda)
	(Plan d'assurance maladie proposé aux États-Unis)	(Plan d'assurance maladie proposé aux États-Unis)	(Plan d'assurance maladie proposé aux États-Unis)	(Plan d'assurance dentaire proposé aux États-Unis)	(Plan d'assurance maladie hors États-Unis)
2011/2012	8,00	10,17	6,59	1,16	1,00
2012/2013	4,89	8,25	8,45	7,35	0,00
2013/2014	3,28	4,78	5,54	2,55	9,85
2014/2015	0,00	9,73	1,22	0,00	4,51
2015/2016	1,00	5,00	4,77	0,00	2,62

X.33 Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général continuera d'étudier toutes les mesures possibles pour limiter les dépenses de l'Organisation relatives à l'assurance maladie après la cessation de service. En outre, le Comité est d'avis que certaines informations importantes concernant des éléments clés, comme l'actualisation des coûts appliquée aux prévisions de dépenses au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, devraient être présentées de manière plus détaillée afin de faciliter l'examen du projet de budget-programme par l'Assemblée générale.

Indemnisations

X.34 Le montant des ressources demandées au titre des indemnisations, d'un montant de 2 841 500 dollars, est inchangé par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2014-2015. Le Secrétaire général indique que les prévisions de dépenses pour 2016-2017 ont été limitées au montant correspondant

au maintien des moyens existants, conformément à la résolution 69/264 de l'Assemblée générale. Il indique également que l'examen des dépenses pendant la période allant de 2010 à 2014 montre une légère évolution à la hausse des coûts, ce qui laisse à penser que les ressources nécessaires pourraient augmenter pour l'exercice biennal 2016-2017. Il indique en outre que les dépenses effectives seront présentées dans le cadre des rapports sur l'exécution du budget pour l'exercice biennal 2016-2017.

X.35 Après avoir demandé des précisions, le Comité consultatif a obtenu des informations sur les dépenses effectives au titre des indemnisations depuis l'exercice 2004-2005 (voir le tableau X.6 ci-dessous). D'après ces renseignements, le Comité consultatif note que les crédits ouverts au titre des indemnisations ont augmenté continuellement, passant de 1,7 million de dollars en 2004-2005 à 2,8 millions en 2014-2015. Cependant, sur la même période le Comité constate qu'aucune tendance perceptible ne se dégage de l'évolution des dépenses au titre des frais d'indemnisation pour l'exercice biennal.

Tableau X.6

Comparaison entre les ressources prévues au budget et les dépenses effectivement engagées au titre des indemnisations de 2004-2005 à 2014-2015

(En dollars des États-Unis)

<i>Exercice biennal</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Observations</i>
2014-2015	2 841 500	2 146 046	En mai 2015
2012-2013	2 847 600	2 742 163	
2010-2011	2 523 000	2 781 994	
2008-2009	1 788 300	3 012 642	
2006-2007	1 706 100	2 073 262	
2004-2005	1 699 500	2 215 834	

X.36 Il est également indiqué qu'une version révisée de l'appendice D au Règlement du personnel, qui régit l'indemnisation des fonctionnaires en cas de maladie, d'accident ou de décès, serait présentée à l'Assemblée générale. Le Secrétaire général précise que, si elles étaient approuvées, les modifications n'auraient qu'un effet négligeable sur les dépenses au titre des indemnisations de l'exercice 2016-2017, et ne devraient commencer à avoir des incidences notables qu'à compter des exercices ultérieurs.

Assurance dommages

X.37 Comme l'indique le tableau 32.2 du fascicule du budget, le montant des ressources prévues au titre de l'assurance dommages, avant actualisation des coûts, est de 7 547 000 dollars, soit un montant identique à celui des crédits révisés ouverts pour 2014-2015. Le tableau X.7 ci-dessous présente la répartition de ces ressources par police ou contrat d'assurance. Il est indiqué que le montant demandé au titre de l'assurance dommages se rapporte essentiellement à l'assurance des bâtiments et autres biens du Siège de l'ONU et des commissions régionales de l'Organisation à Addis-Abeba (Commission économique pour l'Afrique), Santiago

(Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes) et Beyrouth (Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale). Le Secrétaire général précise que ce montant doit également financer la prime d'assurance contre le risque d'actes de terrorisme, qui fait l'objet d'une police distincte depuis 2003, les polices d'assurance dommages ayant réduit, depuis les attentats du 11 septembre 2001, la couverture offerte pour ce type de risques.

Tableau X.7

Récapitulatif des crédits demandés pour 2016-2017 au titre de l'assurance dommages

(En dollars des États-Unis)

<i>Police/contrat</i>	<i>Montant</i>	<i>Lieu</i>
Voyages en avion	275 000	Personnel de l'ONU partout dans le monde
Responsabilité civile à l'étranger	21 000	Commission économique pour l'Afrique, Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
Responsabilité civile (New York/États-Unis)	135 000	Bureaux des États-Unis uniquement
Véhicules et responsabilité civile appliquée aux locaux loués (Siège)	221 000	États-Unis uniquement
Frais liés aux lettres de crédit	15 000	États-Unis uniquement
Services actuariels externes (police régissant les voyages en avion)	20 000	Personnel de l'ONU partout dans le monde
Services juridiques externes	40 000	Monde
Voyages en avion du Secrétaire général (contrat-cadre)	20 000	Monde (responsabilité civile des tiers portant sur les voyages du Secrétaire général à bord d'aéronefs affrétés ou offerts)
Biens (dont assurance contre les inondations)	4 700 000	Siège, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Commission économique pour l'Afrique et Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (biens appartenant à l'ONU)
Biens (assurance contre les actes de terrorisme)	1 700 000	États-Unis (biens appartenant à l'ONU)
Fonds pour les régimes d'assurance autonomes	400 000	Siège (responsabilité civile des tiers dans les locaux appartenant à l'ONU)
Total	7 547 000	

X.38 Au paragraphe 32.19 du fascicule du budget, le Secrétaire général indique qu'une augmentation de la valeur assurée pour les bâtiments du Siège et du montant des primes correspondantes était initialement prévue pour l'exercice biennal 2016-2017, car les bâtiments auparavant couverts par l'assurance du plan-cadre d'équipement avaient été transférés, une fois rénovés, sur l'assurance dommages aux biens pour des montants supérieurs, et le bâtiment du Secrétariat de New York avait été inondé, en 2012, lors de la tempête Sandy. Il indique toutefois, au paragraphe 32.20, que cette augmentation a été évitée grâce à une campagne de communication énergique menée auprès des marchés de l'assurance du monde entier, qui a permis au Secrétariat d'obtenir des tarifs hautement compétitifs.

X.39 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé du ratio montant total des primes/valeur totale des biens assurés pour les quatre lieux d'affectation couverts par des polices d'assurance dommages administrées par le Siège (Siège, Commission économique pour l'Afrique, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale). Le tableau X.8 présente le ratio total pour ces quatre lieux d'affectation de l'année 2012/13 à l'année 2015/16. Le Comité consultatif note que l'inondation du troisième sous-sol du bâtiment du Secrétariat, à New York, provoquée par la tempête Sandy de 2012, s'est traduite par une augmentation du ratio, qui est passé de 0,00192 en 2012/13 à 0,00239 en 2013/14. Il note également qu'à l'issue du renforcement des dispositifs de sûreté et de sécurité du Secrétariat et de la campagne de communication susmentionnée, ce ratio est tombé de 0,00239 en 2013/14 à 0,00199 en 2014/15, pour atteindre 0,00120 en 2015/16, un niveau encore plus bas qu'en 2012/13. Il note en outre que, bien que la valeur totale des biens assurés ait doublé entre 2012/13 et 2015/16, le montant total des primes n'a augmenté que de 25 %. **Le Comité consultatif salue les efforts déployés par le Secrétariat pour obtenir des tarifs d'assurance hautement compétitifs.**

Tableau X.8

Comparatif : montant des primes d'assurance dommages avant et après la tempête Sandy et après les rénovations du plan-cadre d'équipement

(En dollars des États-Unis)

	<i>Année</i>	<i>Montant total des primes</i>	<i>Valeur totale des biens assurés</i>	<i>Ratio</i>
Avant la tempête Sandy	2012/13	2 362 604	1 230 686 218	0,00192
Après la tempête Sandy	2013/14	3 130 665	1 309 393 296	0,00239
	2014/15	3 331 396	1 672 925 585	0,00199
Après les rénovations du plan-cadre d'équipement	2015/16	2 971 424	2 476 654 139	0,00120

X.40 Ayant demandé pourquoi les polices d'assurance du Siège ne couvraient pas les biens des autres lieux d'affectation, le Comité consultatif a été informé que les bâtiments de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, de l'Office des Nations Unies à Genève, de l'Office des Nations Unies à Nairobi et de l'Office des Nations Unies à Vienne étaient assurés localement car cette formule coûtait moins cher à l'Organisation. À cet égard, le Comité a reçu des informations montrant que les ratios montant de la prime d'assurance dommages/valeur totale des biens assurés étaient généralement moins élevés dans ces lieux d'affectation qu'au Siège (voir tableau X.9 ci-dessous).

Tableau X.9

Ratios montant de la prime/valeur totale des biens assurés dans les autres lieux d'affectation

(En dollars des États-Unis)

	<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Montant de la prime</i>	<i>Valeur totale des biens assurés</i>	<i>Ratio montant de la prime/valeur totale des biens assurés</i>
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	Bangkok	61 331	172 407 108	0,00036
Office des Nations Unies à Genève	Genève	382 849	1 106 420 394	0,00035
Office des Nations Unies à Nairobi	Nairobi	72 814	144 000 576	0,00051
Office des Nations Unies à Vienne	Vienne	22 773	17 000 000	0,00134

X.41 Le montant demandé au titre de l'assurance dommages inclut le coût de la prime d'assurance contre le risque d'actes de terrorisme, qui fait l'objet d'une police distincte depuis 2003, les polices d'assurance dommages ayant réduit, depuis les attentats du 11 septembre 2001, la couverture offerte pour ce type de risques. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, bien que la valeur totale des biens assurés ait fortement augmenté, les nombreuses mesures prises par l'Organisation et le gouvernement du pays hôte pour renforcer les dispositifs de sûreté et de sécurité avaient joué en leur faveur lorsque les assureurs avaient évalué le risque auquel l'Organisation était exposée. C'est ainsi que le montant de la prime d'assurance contre le risque d'actes de terrorisme pour l'année 2015/16 a été fixé à 7,4 % de moins que l'année précédente (voir tableau X.10 ci-dessous).

Tableau X.10

Montant de la prime d'assurance contre le risque d'actes de terrorisme, de 2012/13 à 2015/16

(En dollars des États-Unis)

<i>Année</i>	<i>Ressources relevant du chapitre 32 (Dépenses spéciales)</i>	<i>Ressources relevant du budget du plan-cadre d'équipement</i>	<i>Montant total de la prime d'assurance contre le risque d'actes de terrorisme</i>
2012/13	641 312	285 639	926 951
2013/14	706 973	202 892	909 865
2014/15	653 522	188 563	842 085
2015/16	779 649	–	779 649

Frais bancaires

X.42 Le montant des ressources demandées au titre des frais bancaires s'élève à 856 500 dollars, soit un montant identique à celui des crédits révisés ouverts pour l'exercice biennal 2014-2015. Le Secrétaire général indique que ce montant est inchangé, conformément à la résolution 69/264 de l'Assemblée générale, et que les frais bancaires sont largement couverts par les intérêts créditeurs perçus sur les soldes de trésorerie, qui sont inscrits au chapitre 2 des recettes (Recettes générales). Le Secrétaire général prévoit que le montant des intérêts créditeurs à percevoir sur

les soldes bancaires de l'Organisation au titre du fonds général pendant l'exercice biennal 2016-2017 s'élèvera à 2 508 700 dollars (voir A/70/6 (Income Sect. 2), tableau IS2.1).

X.43 Le Comité consultatif note que le montant proposé par le Secrétaire général au titre du chapitre 31 (Activités administratives financées en commun) montre que la coopération entre les organismes des Nations Unies dans le domaine des services communs de trésorerie a permis de faire d'importantes économies (voir A/70/6 (Sect. 31), par. 31.39). Ayant demandé pourquoi ces économies n'étaient pas prises en compte dans les propositions du Secrétaire général pour 2016-2017, le Comité a été informé qu'elles ne se rapportaient pas au budget ordinaire mais à ceux des organismes, fonds et programmes et des missions de maintien de la paix des Nations Unies. Il a également été informé que le montant demandé au titre des frais bancaires pour l'exercice biennal 2016-2017 concernait essentiellement les grandes banques des États-Unis, auxquelles l'Organisation a fait appel pour traiter les transactions nationales et transfrontalières en dollars des États-Unis et gérer les comptes de contributions. Il a en outre été informé que les conséquences de la mise en service du progiciel de gestion intégré Umoja sur le montant des frais bancaires et des intérêts ne pourraient être déterminées avec précision qu'après le lancement du groupe 4 du progiciel, en fin d'année. C'était pour toutes ces raisons que le montant proposé au titre des frais bancaires était inchangé par rapport à l'exercice biennal précédent.

X.44 Le Comité consultatif attend avec intérêt d'être informé, par les prochains projets de budget, sur l'utilité de la coopération interinstitutions et de la mise en service d'Umoja pour l'efficacité et l'efficience des opérations bancaires de l'Organisation.

Pensions de retraite servies à d'anciens secrétaires généraux

X.45 Le montant des ressources demandées au titre des pensions de retraite servies à d'anciens secrétaires généraux s'élève, avant actualisation des coûts, à 1 292 400 dollars, soit un montant identique à celui des crédits révisés ouverts pour l'exercice biennal 2014-2015. Néanmoins, le Secrétaire général indique que ce montant devrait augmenter, car un quatrième secrétaire général rejoindra les rangs des retraités en 2017 et que la veuve d'un ancien secrétaire général percevra une pension au taux de 50 %. À cet égard, il précise que les dépenses effectives seront présentées dans les rapports sur l'exécution du budget pour l'exercice biennal 2016-2017.

X.46 Sous réserve des commentaires et observations qu'il a formulés dans les paragraphes précédents, le Comité consultatif recommande l'approbation des propositions faites par le Secrétaire général au titre du chapitre 32.

Titre XI

Dépenses d'équipement

Chapitre 33

Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien

	<i>Dollars É.-U.</i>
Montant révisé des crédits ouverts pour 2014-2015	109 864 500
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2016-2017	79 318 600
Ressources demandées pour l'exercice 2016-2017, après actualisation préliminaire	85 023 300

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2014-2015 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

XI.1 Les ressources afférentes aux dépenses d'équipement ont été regroupées au chapitre 33 de sorte que la présentation soit cohérente et systématique. Le chapitre 33 ne couvre pas les ressources nécessaires au titre des dépenses de personnel et des dépenses connexes. Les dépenses d'administration et de gestion des activités prévues au chapitre 33 sont inscrites aux chapitres pertinents du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 pour New York, Genève, Vienne et Nairobi et pour les commissions régionales (A/70/6 (Sect. 33), par. 33.1).

XI.2 Les projets d'équipement proposés au chapitre 33 sont classés en trois catégories : a) travaux de transformation et d'amélioration; b) gros travaux d'entretien; et c) réseaux intégrés de l'ONU. Les critères utilisés pour déterminer si un projet entre dans la catégorie des travaux de transformation et d'amélioration ou dans celle des gros travaux d'entretien sont énoncés aux paragraphes 33.2 et 33.3 du projet de budget-programme. Les tableaux 33.2 et 33.3 du fascicule budgétaire [A/70/6 (Sect. 33)] indiquent la répartition des ressources proposées pour 2016-2017 par composante et le tableau 33.4 montre la répartition entre les lieux d'affectation. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu la liste détaillée des projets prévus pour l'exercice biennal 2016-2017, avec indication de la composante, du lieu, du montant et de la catégorie (voir le tableau XI.7 ci-dessous).

XI.3 Le Comité consultatif note que le Secrétaire général présente les variations entre 2016-2017 et 2014-2015 comme des transferts de ressources entre les composantes A (Transformations et améliorations), B (Gros travaux d'entretien) et C (Réseaux intégrés de l'ONU), transferts qui reflètent les besoins opérationnels prévus pour 2016-2017 et sont sans incidence nette sur le montant total des crédits demandés (ibid., par. 33.15 et 33.59). Ayant demandé des précisions, le Comité a reçu des informations sur les transferts proposés entre les trois composantes, pour chaque lieu d'affectation (tableau XI.1 ci-dessous; pour le Siège, voir aussi le paragraphe XI.30 ci-dessous). Il a aussi été informé qu'il n'y avait eu aucun changement concernant les critères utilisés depuis longtemps pour décider si un projet relevait des travaux de transformation et d'amélioration ou des gros travaux

d'entretien, et que les variations tenaient aux besoins et aux priorités définis pour 2016-2017. De plus, les transferts de ressources entre les composantes correspondent aux priorités arrêtées par chaque bureau pour l'affectation des ressources, dans les limites du budget alloué à chacun. En outre, un montant de 109 800 dollars a été transféré de l'Office des Nations Unies à Vienne pour financer l'amélioration du dispositif de sécurité à la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale. **Les observations générales du Comité consultatif concernant la nature des transferts de ressources proposés dans le projet de budget-programme figurent au chapitre I ci-dessus.**

Tableau XI.1

Variations résultant des transferts de ressources entre composantes proposés pour 2016-2017

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Variation : transformations et améliorations</i>	<i>Variation : gros travaux d'entretien</i>	<i>Variation : réseaux intégrés</i>	<i>Variation totale résultant des transferts entre composantes</i>
	<i>a)</i>	<i>b)</i>	<i>c)</i>	<i>d) = a) + b) + c)</i>
Siège	1 138,2	1 173,4	(2 311,6)	–
Genève	(303,5)	303,5	–	–
Vienne	(55,6)	(54,2)	–	(109,8)
Nairobi	(750,1)	750,1	–	–
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	(583,4)	583,4	–	–
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	385,8	(385,8)	–	–
Commission économique pour l'Afrique	698,9	(698,9)	–	–
Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	52,8	57,0	–	109,8

XI.4 Les ressources demandées par le Secrétaire général pour le chapitre 33 s'élèvent au total à 79 318 600 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 30 545 900 dollars (27,8 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2014-2015 (A/70/6 (Sect. 33), tableau 33.2). La réduction nette de 30 545 900 dollars s'explique par la suppression des dépenses non renouvelables approuvées dans le budget de 2014-2015 pour a) l'Office des Nations Unies à Genève (44 532 100 dollars); et b) la Commission économique pour l'Afrique (2 126 200 dollars) et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (5 353 800 dollars), en partie contrebalancée par une augmentation de 21 748 000 dollars pour la Commission économique pour l'Afrique et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (voir par. XI.5 ci-dessous).

XI.5 Le Secrétaire général demande un montant de 21 748 000 dollars pour de « nouveaux mandats », selon la répartition suivante (ibid., par. 33.15) :

a) 12 748 000 dollars pour la rénovation de l’Africa Hall à la Commission économique pour l’Afrique, conformément à la résolution 69/262 de l’Assemblée générale (voir par. XI.6 ci-dessous);

b) 9 millions de dollars pour le projet de génie parasismique de la Commission économique et sociale pour l’Asie et le Pacifique, conformément à la résolution 69/274 A de l’Assemblée générale (voir par. XI.14 ci-dessous).

Rénovation de l’Africa Hall à la Commission économique pour l’Afrique

XI.6 Le Comité consultatif rappelle que dans sa résolution 69/262, l’Assemblée générale a, entre autres, prié le Secrétaire général de lui présenter dans son prochain rapport annuel des informations détaillées sur les prévisions concernant les dépenses et le montant total des divers coûts associés au projet de rénovation de l’Africa Hall et décidé qu’elle se prononcerait définitivement sur la création d’un compte pluriannuel distinct pour les travaux de rénovation de l’Africa Hall à sa soixante-dixième session, lorsqu’elle examinerait le projet de budget²⁴. Il rappelle également que le Secrétaire général présente chaque année à l’Assemblée des rapports sur l’état d’avancement des travaux de construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l’Afrique, à Addis-Abeba, et des propositions relatives à la rénovation des installations de conférence, y compris l’Africa Hall, dont les dernières figuraient dans le document A/69/359.

XI.7 Le Comité consultatif note qu’un montant de 12 748 000 dollars est demandé au chapitre 33 pour la rénovation de l’Africa Hall et que le Secrétaire général doit, comme suite à la demande de l’Assemblée générale, présenter dans son prochain rapport annuel des informations détaillées sur le montant total des prévisions de dépenses afférentes au projet. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé qu’il était invité à prendre note du montant demandé au chapitre 33 en attendant la présentation du rapport du Secrétaire général sur la portée, le calendrier et le coût total du projet de rénovation de l’Africa Hall, qui serait présenté à l’Assemblée, pour examen, durant la partie principale de la soixante-dixième session.

XI.8 En ce qui concerne la création d’un compte pluriannuel distinct pour le projet de rénovation de l’Africa Hall, en réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu’il était judicieux, d’un point de vue administratif, de gérer les grands projets à long terme au moyen d’un compte pluriannuel couvrant les travaux en cours, qui permettrait un suivi et une gouvernance efficaces. Un tel compte offre la souplesse nécessaire pour gérer les ressources sur le long terme, en fonction du calendrier du projet plutôt que du cycle budgétaire normal, et permet d’éviter que les montants non engagés soient restitués aux États Membres en fin d’exercice biennal pour devoir être à nouveau demandés dans le budget-programme suivant. Le Comité a été informé que la création d’un compte pluriannuel distinct ne réduirait pas les obligations relatives à la communication de l’information à l’Assemblée générale.

²⁴ Dans cette même résolution, l’Assemblée a également décidé qu’elle examinerait à nouveau la question de la création d’un compte spécial pluriannuel pour le plan stratégique patrimonial durant la partie principale de sa soixante-dixième session.

XI.9 Le Comité consultatif rappelle que pour l'exercice biennal 2014-2015, le Secrétaire général n'a pas demandé les ressources qui pourraient être nécessaires pour la rénovation des installations de conférence de la Commission économique pour l'Afrique (y compris l'Africa Hall) et l'exécution du plan stratégique patrimonial à Genève au titre du chapitre 33 (A/68/6 (Sect. 33), par. 33.14 et 33.18); voir également les paragraphes XI.4 et XI.25 à XI.30 du document A/68/7. L'Assemblée générale a par la suite approuvé les ressources nécessaires à ces deux projets au titre du chapitre 33, lorsqu'elle s'est prononcée sur les rapports annuels du Secrétaire général relatifs à ces projets. Toutefois, le Comité note que pour l'exercice biennal 2016-2017, si les ressources jugées nécessaires pour la rénovation de l'Africa Hall ont été inscrites au chapitre 33, rien dans ce chapitre n'indique le montant des ressources qui pourraient être requises pour l'exécution du plan stratégique patrimonial²⁵. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le rapport sur le plan stratégique patrimonial serait probablement soumis indépendamment du budget ordinaire (voir aussi le par. XI.6 et la note 1 ci-dessus). **Le Comité consultatif estime que le Secrétaire général n'a pas présenté de façon cohérente les prévisions de dépenses relatives aux travaux de rénovation de l'Africa Hall et à l'exécution du plan stratégique patrimonial pour 2016-2017.**

XI.10 **Étant donné que l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de présenter des informations détaillées sur le montant total estimatif des dépenses afférentes au projet de rénovation de l'Africa Hall dans le rapport annuel qu'il soumettra durant la partie principale de la soixante-dixième session, quand elle envisagera aussi la création d'un compte pluriannuel distinct pour le projet, le Comité consultatif est d'avis que le montant de 12 748 000 dollars proposé pour la rénovation de l'Africa Hall ne devrait pas être inscrit au chapitre 33 à ce stade. Il recommande donc que ce montant de 12 748 000 dollars ne soit pas inclus dans le total. Il reviendra sur la question des ressources nécessaires pour le projet et fera des recommandations précises à l'Assemblée lors de l'examen du prochain rapport annuel du Secrétaire général sur la question.**

Examen stratégique des biens immobiliers et projets identifiés dans les quatre commissions régionales pour les exercices biennaux allant de 2018-2019 à 2026-2027

XI.11 Le Comité consultatif rappelle que le Secrétaire général a présenté son tout dernier rapport sur l'examen stratégique des biens immobiliers (l'initiative de gestion de l'ensemble des biens immobiliers de l'Organisation des Nations Unies dans le monde lancée par le Secrétariat) à l'Assemblée générale au cours de la première partie de la reprise de sa soixante-neuvième session, en même temps qu'un programme d'entretien du parc immobilier sur la période de 20 ans allant de 2018 à 2037 (A/69/760). Le Comité rappelle en outre que dans ledit rapport, le Secrétaire général a fourni un récapitulatif des projets préliminaires prévus pour exécution à Addis-Abeba, Bangkok, Nairobi et Santiago au cours des exercices biennaux allant

²⁵ Les prévisions préliminaires pour 2016-2017 au titre des options de financement A (contributions) et B (contributions complétées par un prêt) figurent dans le rapport du Secrétaire général sur le plan stratégique patrimonial (A/69/417, tableaux 6 à 8). Le Secrétaire général doit présenter son prochain rapport annuel à l'Assemblée générale durant la partie principale de la soixante-dixième session, lorsque l'Assemblée examinera les mécanismes de financement (résolution 69/262 de l'Assemblée générale, sect. III).

de 2018-2019 à 2026-2027, avec indication des prévisions de dépenses pour chacun des cinq exercices biennaux en question mais sans préciser les ressources financières nécessaires pour l'exercice 2016-2017 (voir A/69/760, fig. 1, sect. 4).

XI.12 À ce sujet, le Comité consultatif note que le Secrétaire général demande des ressources se montant à 9 000 000 de dollars pour l'exercice biennal 2016-2017 au titre de la première phase du projet prévu à Bangkok²⁶, qui a été désigné comme l'un des projets préliminaires prévus dans l'examen stratégique des biens immobiliers (voir par. XI.11 ci-dessus). Il indique que des renseignements détaillés sur l'ampleur, le calendrier et le coût total du projet figureront dans le rapport qui doit être présenté à l'Assemblée générale pour examen au cours de la partie principale de sa soixante-dixième session (A/70/6 (Sect. 33), par. 33.45).

XI.13 Le Comité consultatif a voulu savoir quel serait le montant total des ressources demandées au titre du chapitre 33 pour les projets qui sont en rapport avec l'examen stratégique des biens immobiliers, les montants jugés nécessaires à ce titre pour les trois autres lieux d'affectation n'étant pas clairement identifiés dans ce chapitre du budget. Le Comité a obtenu le tableau XI.2 ci-dessous (voir plus loin, par. XI.18).

Tableau XI.2

Prévisions de dépenses préliminaires pour la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, l'Office des Nations Unies à Nairobi, la Commission économique pour l'Afrique et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice biennal</i>	<i>CESAP Projet tour/ antisismique au secrétariat^a</i>	<i>ONUN Remplacement blocs A-J^b</i>	<i>CEA Rénovation cafétéria et bibliothèque^c</i>	<i>CEPALC Rénovation bâtiment nord</i>	<i>Dépenses par exercice biennal</i>
2016-2017	9 000,0	550,0	400,0	50,8	10 008,8
2018-2019	5 526,6	21 782,0	2 323,3	1 612,6	31 244,5
2020-2021	5 886,6	21 782,0	4 716,3	5 450,1	37 835,0
2022-2023	4 556,7	–	2 538,7	–	2 538,7
2024-2025	5 071,5	–	2 538,7	–	2 538,7
2026-2027	5 071,5	–	–	–	5 071,5
Total, dépenses	35 112,9	44 114,0	12 517,0	7 113,5	89 229,2

^a Le montant total des ressources nécessaires, soit 35 112 900 dollars, se compose de 9 millions de dollars pour l'exercice biennal 2016-2017 et 26 112 900 dollars pour la période 2018-2027.

^b Le montant initialement prévu des ressources jugées nécessaires dans le rapport sur l'examen stratégique des biens immobiliers, soit 39,8 millions de dollars, ne comprenait pas les

²⁶ À l'issue d'un bilan effectué au cours de l'exercice 2012-2013, des travaux de rénovation antisismique ont été entrepris au cours de l'exercice 2014-2015 à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Bangkok ayant été identifiée en tant que site vulnérable face aux risques liés à l'activité sismique (A/68/7, par. XI.20). Dans le rapport sur l'examen stratégique des biens immobiliers, le Secrétaire général a indiqué que le projet proposé au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique serait particulièrement économique s'il était mené à bien conjointement avec les mesures nécessaires d'atténuation des effets des risques sismiques (A/69/760, par. 39).

honoraires d'étude. Le montant du tableau ci-dessus comprend ses honoraires (4,3 millions de dollars), qui intègre le montant de 550 000 dollars proposés pour l'exercice biennal 2016-2017.

^c Les chiffres ci-dessus concernant les ressources nécessaires représentent la projection la plus à jour disponible, qui diffère de la projection initiale de 9,6 millions de dollars figurant dans le rapport sur l'examen stratégique des biens immobiliers.

XI.14 Le Comité consultatif s'est enquis des raisons qui justifieraient l'inclusion dans le projet de budget-programme pour 2016-2017 des prévisions de dépenses préliminaires afférentes aux projets identifiés dans l'examen stratégique des biens immobiliers mais n'a pas reçu de réponse satisfaisante. **En ce qui concerne le montant proposé pour l'atténuation des effets des séismes et le projet de remplacement à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (9 000 000 de dollars) [voir par. XI.5 b) ci-dessus], le Comité consultatif fait observer qu'en dépit du fait que l'annexe au rapport du Secrétaire général sur l'esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2016-2017 (A/69/416) donnait pour 2016-2017 un montant global de 9 000 000 de dollars au titre de l'examen stratégique des biens immobiliers (sans ventiler ce chiffre sur les différents lieux d'affectation), le Secrétaire général n'a présenté aucun montant correspondant s'agissant des ressources nécessaires pour l'exercice biennal dans son tout dernier rapport sur l'examen stratégique des biens immobiliers (A/69/760).**

XI.15 Le Comité consultatif rappelle qu'à l'occasion de l'examen du tout dernier rapport du Secrétaire général sur l'examen stratégique des biens immobiliers, il avait été informé, notamment, des faits suivants (A/69/811, par. 32, 37 et 38) :

a) Le développement des projets préliminaires prévus avait consisté à : i) identifier les besoins; ii) procéder à la programmation conceptuelle; iii) définir la mise en œuvre conceptuelle et l'échelonnement des travaux; et iv) établir des prévisions de dépenses à ce stade conceptuel;

b) Le Secrétaire général avait l'intention de continuer à développer ces projets qui en sont au stade de la conception pour arriver à un stade plus évolué, pour communication aux États Membres en vue d'un examen plus approfondi à l'occasion de la première partie de la reprise de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale et, à terme, pour approbation;

c) Il était prévu que le prochain rapport sur l'examen stratégique des biens immobiliers fournisse des informations plus détaillées sur les projets préliminaires prévus, en particulier ceux qui pourraient être examinés dans le cadre de la préparation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019;

d) Les formules possibles de financement des projets préliminaires prévus feraient l'objet de futurs rapports qui seraient examinés par l'Assemblée générale, dans la mesure où ces projets étaient encore au stade de la planification et où l'examen avait été essentiellement axé sur la définition des besoins.

XI.16 Le Comité consultatif a donc demandé des éclaircissements sur la gestion actuelle des ressources nécessaires au titre des projets identifiés dans le cadre de l'examen stratégique des biens immobiliers, s'agissant par exemple de la nécessité d'établir des rapports d'étape annuels et une comptabilité pluriannuelle. Le Comité a été informé, notamment, que :

a) Le Secrétaire général compte présenter des propositions de projet distincts pour les différents « projets à mettre en œuvre » identifiés dans l'examen, en suivant le règlement et les règles de gestion financière de l'ONU;

b) Plusieurs projets initialement identifiés dans l'examen en étaient à différents stades de développement initial et n'avaient donc pas tous les mêmes calendriers d'établissement des rapports : i) le projet prévu à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique serait présenté à la partie principale de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale; ii) le remplacement des blocs A à J à l'Office des Nations Unies à Nairobi, la rénovation de la cafétéria et de la bibliothèque de l'ancien bâtiment à la Commission économique pour l'Afrique et la rénovation du bâtiment nord à la Commission économique pour l'Amérique latine et des Caraïbes seraient présentés à des sessions ultérieures, au plutôt à la partie principale de la soixante et onzième session de l'Assemblée;

c) En cas d'approbation, le Secrétaire général ferait ensuite rapport tous les ans sur l'état d'avancement de ces projets, conformément à la pratique récente en la matière. Étant donné que le nombre de rapports peut se révéler problématique compte tenu du temps dont l'Assemblée générale disposera pour les examiner, il serait peut-être préférable de les regrouper, par exemple par lieu ou région;

d) Le Secrétaire général proposerait la création d'un compte pluriannuel pour chaque projet approuvé afin de laisser une certaine marge de manœuvre dans la gestion des ressources (voir aussi par. XI.8 ci-dessus).

XI.17 Compte tenu des renseignements figurant dans les paragraphes XI.11 à XI.16 ci-dessus, le Comité consultatif considère qu'il n'y a pas lieu d'inclure dans le projet de budget programme pour 2016-2017 les montants préliminaires des ressources afférentes aux projets identifiés dans l'examen stratégique des biens immobiliers. Le Comité recommande donc une réduction de 10 000 800 dollars sur le montant des ressources correspondantes (voir tableau XI.2 ci-dessus).

XI.18 En outre, le Comité consultatif relève dans le tableau XI.2 ci-dessus que les prévisions de dépenses relatives à trois des quatre projets identifiés pour les commissions régionales sont en augmentation (de 9 millions de dollars à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, de 4,3 millions de dollars à l'Office des Nations Unies à Nairobi et de 2,9 millions de dollars à la Commission économique pour l'Afrique) par rapport aux prévisions préliminaires figurant dans le rapport du Secrétaire général sur l'examen stratégique des biens immobiliers (A/69/760, fig. 1, sect. 4), alors que ces deux rapports du Secrétaire général ont été publiés à peine deux mois d'intervalle, en février et avril 2015, respectivement. **Notant que les prévisions de dépenses afférentes aux projets relatifs à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à l'Office des Nations Unies à Nairobi, à la Commission économique pour l'Afrique et à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ont encore un caractère préliminaire, le Comité consultatif compte que les variations de ressources seront expliquées et justifiées comme il se doit.**

XI.19 En examinant le rapport du Secrétaire général sur l'examen stratégique des biens immobiliers (A/69/760), le Comité consultatif a été informé que ce rapport était d'abord censé servir à l'Assemblée générale de document de planification

(A/69/811, par. 38). Le Comité a noté à l'époque que, pour la première fois, l'Organisation disposait d'un vaste programme à long terme de gestion des biens immobiliers, qui constituerait un outil fiable de planification et faciliterait le travail d'examen et de prise de décisions de l'Assemblée générale. Le Comité s'est félicité des efforts faits par le Secrétaire général à cet égard (ibid., par. 10). **En conséquence, pour que ce soit un outil fiable et avantageux et pour faciliter le travail d'examen et de prise de décisions de l'Assemblée générale, le Comité consultatif insiste sur la nécessité d'adopter une approche cohérente de la présentation des projets et des prévisions correspondantes et de fournir des éléments justificatifs propres à étayer les prévisions et révisions de dépenses (voir par. XI.11, XI.14 et XI.18 ci-dessus).**

XI.20 En ce qui concerne les réserves pour imprévus afférentes aux quatre projets identifiés dans le cadre de l'examen stratégique des biens immobiliers, le Comité consultatif a été informé, sur sa demande, que le montant des réserves pour imprévus afférentes à ces projets était inclus (voir tableau XI.3 ci-dessous). Le Secrétariat n'avait certes pas encore d'approche standard de la création et de la gestion de telles réserves dans le cas de petits projets en cours au titre du chapitre 33 mais il était en train d'élaborer des « directives pour la gestion des projets de construction » qui comporteraient une section détaillée sur la gestion des risques, couvrant l'identification des risques, l'analyse quantitative et/ou qualitative des risques et la planification des réactions aux risques. Le Comité consultatif a été informé que ces directives devraient être achevées en décembre 2015, après quoi le Secrétariat se doterait d'une approche standard de la planification et de la gestion des réserves pour imprévus. Toutefois, au point où en est l'élaboration de ces directives, la question de savoir s'il faut établir un seuil à partir duquel cette approche s'appliquerait, et qui serait fonction d'une taille ou d'un niveau de complexité minimum, n'était pas encore tranchée. **Le Comité consultatif a noté qu'une approche standard de la planification et de la gestion des réserves pour imprévus sera instituée une fois que les directives susmentionnées auront été établies. Le Comité insiste sur le fait que toutes les réserves pour imprévus afférentes à tous les projets d'équipement devraient être présentées à part, de manière transparente, accompagnées de tous les justificatifs nécessaires (voir aussi A/69/580, par. 30).**

Tableau XI.3
**Ventilation des dépenses et des provisions
pour imprévus afférentes aux projets**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>CESAP Projet tour/antisismique au secrétariat</i>	<i>ONUN Remplacement blocs A-J</i>	<i>CEA Rénovation cafétéria et bibliothèque</i>	<i>CEPALC Rénovation bâtiment nord</i>
1) Coûts commerciaux	24 918,4	33 799,1	9 126,9	5 469,8
2) Honoraires de consultants, gestion de projet et frais divers	6 209,9	6 304,5	1 681,5	1 523,7
Total partiel de 1) et 2)	31 128,3	40 103,6	10 808,4	6,993,5
3) Réserve (montant)	3 984,6	4 010,4	1 708,6	120,0

<i>Objet de dépense</i>	<i>CESAP Projet tour/antisismique au secrétariat</i>	<i>ONUN Remplacement blocs A-J</i>	<i>CEA Rénovation cafétéria et bibliothèque</i>	<i>CEPALC Rénovation bâtiment nord</i>
4) Réserve (pourcentage) = 3/[1) + 2)]	13	10	16	2
Total dépenses = 1) +2) +3)	35 112,9	44 114,0	12 517,0	7 113,5

XI.21 En ce qui concerne les mécanismes de contrôle des projets, le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale, dans sa résolution 69/274 A relative à l'examen stratégique des biens immobiliers, a prié le Secrétaire général de mettre en place les mécanismes de contrôle appropriés en ce qui concerne l'exécution de ces projets. Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité a été informé qu'à ce stade, aucun mécanisme de contrôle évident n'avait été conçu ni mis en place pour les activités courantes inscrites au chapitre 33 du budget-programme. En outre, bien qu'aucun projet ne soit à lui tout seul suffisamment important pour qu'il faille le doter de son propre mécanisme de contrôle, leur budget collectif pour l'exercice biennal représenterait un investissement non négligeable de la part des États Membres. Le Comité a été également informé que le Secrétaire général avait indiqué que l'élaboration d'un outil de surveillance des projets constituerait l'une des prochaines mesures entrant dans le cadre de l'examen stratégique des biens immobiliers [A/69/760, par. 68 e)] et qu'il serait rendu compte des progrès sur ce point dans le prochain rapport sur l'examen stratégique qui doit être présenté à la première partie de la reprise de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, **Le Comité attend avec intérêt les propositions que le Secrétaire général formulera à propos des mécanismes de contrôle dans le prochain rapport sur l'examen stratégique des biens immobiliers qu'il doit présenter à l'Assemblée générale.**

XI.22 Compte tenu de l'importance des projets identifiés dans le cadre de l'examen stratégique des biens immobiliers et des ressources financières qu'ils nécessitent, le Comité consultatif estime essentiel qu'avant de soumettre pour approbation des propositions concernant les ressources affectées aux projets découlant de l'examen stratégique, le Secrétaire général devrait soumettre à l'Assemblée générale, dans son prochain rapport sur l'examen stratégique des biens immobiliers, des renseignements complets et à jour, comme il était précédemment prévu (voir par. XI.15 b) à d) ci-dessus), afin de permettre à l'Assemblée générale de prendre plus facilement des décisions en connaissance de cause au lieu de procéder de manière parcellaire. Ces renseignements devraient porter sur les prévisions de dépenses et l'ampleur des projets, les formules de financement, les réserves pour imprévus et leur gestion et les mécanismes de contrôle.

XI.23 Le Comité consultatif estime en outre que les projets liés à l'examen stratégique des biens immobiliers devraient être présentés en tant que groupes distincts des autres activités en cours au titre du chapitre 33, ce qui introduirait plus de clarté dans les différents groupes d'activités et de ressources nécessaires (voir par. XI.13 ci-dessus). Le Comité réitère son avis selon lequel tous les projets d'équipement devraient être présentés de manière transparente dans les propositions futures du Secrétaire général (voir A/69/811, par. 26).

Deuxième voie d'accès à l'Office des Nations Unies à Nairobi

XI.24 Le Comité consultatif relève dans le complément d'information qu'il a reçu qu'un montant de 627 600 dollars est demandé pour la construction d'une nouvelle entrée et d'une deuxième voie d'accès au complexe de l'Office des Nations Unies à Nairobi, où il n'existe actuellement qu'une seule entrée principale. Le Secrétaire général explique que cette situation est devenue un facteur de risque majeur sur le plan de la sûreté et de la sécurité en raison des embouteillages et des difficultés d'accès en cas d'incendie. Sur sa demande, le Comité a reçu une ventilation de ce montant qui est reproduite dans le tableau XI.4 ci-dessous.

Tableau XI.4
Ventilation du montant de 627 600 dollars

(En dollars des États-Unis)

a) Services d'électricité et basse tension	108 900
b) Infrastructures et travaux paysagers	169 200
c) Travaux spéciaux de construction et de démolition	255 200
Total partiel, frais de construction	533 300
d) Honoraires, conception et gestion	94 300
Total	627 600

XI.25 Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que le projet proposé comporterait la construction d'une deuxième voie d'accès et d'un nouveau bâtiment de sécurité avec loge de gardien, la sécurisation de zones distinctes, un système de gestion des eaux de fortes pluies, la construction de trottoirs et l'éclairage public correspondant et le surcroît de matériel de sûreté et de sécurité en cas de besoin. Or, la proposition du Secrétaire général ne prend pas en compte les dépenses afférentes aux installations de sûreté et de sécurité supplémentaires et les frais de fonctionnement éventuels, puisqu'il n'est pas prévu que cette installation soit opérationnelle à plein temps avant la fin de l'exercice biennal 2016-2017. Le Comité a été également informé que les dépenses afférentes au fonctionnement seront présentées dans le cadre du projet de budget pour l'exercice biennal 2018-2019.

Entretien et nettoyage de la façade du bâtiment principal à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

XI.26 Il est prévu que le montant de 177 200 dollars au titre des gros travaux d'entretien permettrait d'assurer l'entretien et le nettoyage de la façade du bâtiment principal, qui n'a pas été convenablement entretenue ni nettoyée pendant près de 45 ans. Sur sa demande, le Comité consultatif a été informé, entre autres, que a) jusqu'à il y a deux ou trois décennies, les façades en béton exposé ne faisaient pas souvent l'objet de travaux d'entretien préventif et la plupart des travaux d'entretien avaient un caractère réactif, concentré sur les dégâts structurels visibles et la réparation des surfaces peintes détériorées; b) l'un des objectifs de la mise à nu du substrat après nettoyage est d'évaluer les dégâts causés par des facteurs externes et/ou des problèmes structurels, permettant ainsi de se faire une idée des réparations

à effectuer par la suite pour assurer la sûreté et la sécurité des occupants du bâtiment; et c) considérant la fréquence des tremblements de terre dans la région, il n'est pas recommandé de trop tarder. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général veillera à ce que la façade du bâtiment principal du siège de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes soit à l'avenir convenablement entretenue et nettoyée.**

Plan-cadre d'équipement

XI.27 Le Comité consultatif rappelle que dans la section VIII de sa résolution 69/274 A, l'Assemblée générale a noté que le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement fermera bientôt et que ses activités seront transférées au Bureau des services centraux d'appui, et demandé au Secrétaire général d'accélérer l'exécution des dernières activités et la clôture financière du projet. L'Assemblée a aussi demandé au Secrétaire général de définir des mécanismes de responsabilité appropriés ainsi que des lignes hiérarchiques claires après la fermeture du Bureau chargé du plan-cadre d'équipement et de lui en rendre compte dans son treizième rapport annuel sur le plan-cadre d'équipement. Sur sa demande, le Comité a été informé que le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement cesserait de fonctionner en juillet 2015 et que les activités restantes relatives aux travaux de sécurité sur la 1^{re} Avenue et sur les 42^e et 48^e rues, ainsi que la démolition du bâtiment temporaire de la pelouse nord et les travaux paysagers qui s'en suivront seront transférés au Bureau des services centraux d'appui. Le coût de ces activités restantes serait couvert par des ressources existantes approuvées au titre du plan-cadre d'équipement.

XI.28 Le Comité consultatif note qu'il subsiste un certain nombre de questions importantes relatives au projet, s'agissant notamment des activités restantes, des activités finales et de la clôture définitive des états financiers du projet. Le Comité consultatif reviendra sur ces questions dans le contexte du treizième rapport d'étape annuel du Secrétaire général sur le plan-cadre d'équipement.

Réseau intégré de l'Organisation des Nations Unies

XI.29 Le Secrétaire général indique que le projet de réseau intégré qu'administre le Bureau de l'informatique et des communications du Département de la gestion sera terminé fin 2015 (A/70/6 (Sect. 33), par. 33.58). Le Comité consultatif rappelle que ce projet prévoit une transition de la téléphonie classique à la téléphonie par Internet dans l'ensemble de l'Organisation (A/68/7, par. XI.22). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé de l'état d'avancement du projet (voir tableaux XI.5 et XI.6 ci-dessous).

Tableau XI.5

État d'avancement du projet de téléphonie par Internet, par lieu d'affectation

<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Phases</i>	<i>Date d'installation</i>
Office des Nations Unies à Genève	Alcatel (en fin de vie)	1994
	Bâtiment Giuseppe Motta : système de téléphonie par Internet installé	2006

<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Phases</i>	<i>Date d'installation</i>
	Palais Wilson : système de téléphonie par Internet en cours d'installation	2012-2013
	Palais des Nations : système de téléphonie par Internet prévu	2014-2015
	Remplacement du matériel obsolète et en fin de vie	2016-2017 ^a
Office des Nations Unies à Vienne	Nortel (en fin de vie)	1994
	Système Cisco de téléphonie par Internet : phase I achevée	2006
	Phase II en cours de mise en œuvre	2012-2013
	Remplacement du matériel obsolète et en fin de vie	2016-2017 ^a
Office des Nations Unies à Nairobi	Nortel (en fin de vie)	1996
	Système de téléphonie par Internet : phase I achevée	2010-2011
	Système de téléphonie par Internet : phase II prévue dans le projet de budget-programme de l'exercice en cours	2014-2015
	Remplacement du matériel obsolète et en fin de vie	2016-2017 ^a
Commission économique pour l'Afrique	Ericsson (en fin de vie)	2004
	Système de téléphonie par Internet : phase I en cours de mise en œuvre	2012-2013
	Remplacement du matériel obsolète et en fin de vie	2016-2017 ^a
Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	Nortel (en fin de vie)	1996
	Système de téléphonie par Internet : phase I achevée	2010-2011
	Système de téléphonie par Internet : phase II en cours de mise en œuvre	2012-2013
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	Nortel (en fin de vie)	1995
	Système Cisco de téléphonie par Internet : phases I et II achevées	2010
	Système de téléphonie par Internet : phase II en cours de mise en œuvre	2012-2013
	Remplacement du matériel obsolète et en fin de vie	2016-2017 ^a
Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	Alcatel (en fin de vie)	2000
	Système Cisco de téléphonie par Internet installé	2010
	Remplacement du matériel obsolète et en fin de vie	2016-2017

^a La mise en œuvre du projet à l'échelle mondiale sera terminée à la fin de l'exercice biennal 2014-2015. Les ressources demandées correspondent au remplacement du matériel obsolète au cours de l'exercice 2016-2017 (voir par. XI.31 a) ci-après).

Tableau XI.6

Mise en œuvre de la téléphonie par Internet au Siège

Aastra (en fin de vie)	2007
Phase I (conception) : menée à bien	
Phase I : achevée	2008-2009
Projet retardé par suite de travaux liés au plan-cadre d'équipement	2010
Phase II (remplacement des téléphones)	2011-2012
Phase II : achevée	2013

XI.30 Le Secrétaire général indique que le montant de 4 151 000 dollars proposé au titre du réseau intégré pour 2016-2017 représente une baisse de 2 374 800 dollars, qui s'explique essentiellement par le transfert d'un montant total de 2 311 600 dollars, résultant de l'achèvement du projet en 2015, a) à la composante A (Transformation et amélioration des locaux), pour couvrir la hausse des dépenses due à la modernisation du système de stockage et au remplacement des serveurs (1 138 200 dollars), et à la composante B (Gros travaux d'entretien), pour couvrir la hausse des dépenses due à l'entretien des équipements informatiques des systèmes de sûreté et de sécurité des locaux du Siège (1 173 400 dollars) (A/70/6 (Sect. 33), par. 33.59; voir aussi par. XI.3 ci-dessus).

XI.31 Le montant de 4 151 000 dollars proposé pour l'exercice biennal 2016-2017 permettrait de financer les trois dépenses suivantes, recommandées par le Bureau de l'informatique et des communications à l'issue d'une étude sur l'état de l'infrastructure des réseaux et les prescriptions techniques de tous les bureaux extérieurs et des commissions régionales (ibid., par. 33.58) :

a) Remplacement du matériel acquis au cours du précédent exercice biennal et devenu obsolète (1 566 600 dollars). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les données figurant au paragraphe 33.58 se rapportaient au matériel informatique acheté au cours des précédents exercices biennaux (plutôt qu'au cours de l'exercice 2014-2015) et à remplacer au cours de l'exercice biennal 2016-2017;

b) Financement du contrat d'entretien mondial en vigueur (2 300 200 dollars). La part du contrat se rapportant au Siège continuera d'être financée par les crédits ouverts au chapitre 29E (Bureau de l'informatique et des communications);

c) Maintenance et renouvellement des applications pare-feu de sept lieux d'affectation (284 200 dollars). L'Organisation doit maintenir ses pare-feu à jour pour protéger l'ensemble de son réseau des attaques et des pertes de données.

Recommandation

XI.32 Sous réserve des observations et recommandations formulées aux paragraphes XI.10 et XI.17 ci-dessus, le Comité consultatif recommande l'approbation des propositions faites par le Secrétaire général au titre du chapitre 33.

Tableau XI.7
**Projets proposés par catégorie au titre du chapitre 33
pour l'exercice biennal 2016-2017**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Projet</i>	<i>Montant</i>	<i>Catégorie</i>
1. Siège		
Transformation et amélioration des locaux		
Amélioration des installations et des infrastructures		
Remplacement des vieux systèmes de refroidissement	199,4	Nouveau projet
Amélioration de l'infrastructure informatique		
Modernisation du système de stockage et remplacement des serveurs	2 499,5	Activité continue
Poursuite du remplacement des commutateurs de données dans les bâtiments extérieurs	3 160,0	Projet pluriannuel
Modernisation de l'accès au réseau sans fil (wifi) et installation d'un réseau sans fil	470,0	Projet pluriannuel
Total partiel	6 328,9	
Gros travaux d'entretien		
Gros travaux d'entretien des installations et des infrastructures		
Atelier d'entretien des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation, et de réparation	4 032,9	Activité continue
Électricité	1 760,6	Activité continue
Plomberie	117,6	Activité continue
Remplacement de la moquette, du carrelage, des tissus d'ameublement et des tentures	407,4	Activité continue
Menuiserie	20,7	Activité continue
Peinture	62,2	Activité continue
Entretien général	606,5	Activité continue
Contrôle de la qualité de l'environnement et élimination des poussières d'amiante	210,0	Activité continue
Entretien de routine de la toiture	200,0	Activité continue
Réaménagement des espaces de travail	553,2	Activité continue
Entretien de la résidence du Secrétaire général	258,8	Activité continue
Gros travaux d'entretien des installations de conférence et des infrastructures connexes		
Entretien de la Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence	404,2	Activité continue
Gros travaux d'entretien des installations de sûreté et de sécurité		
Maintenance de la composante informatique des systèmes de sécurité utilisés dans le complexe du Siège de l'ONU	2 520,5	Activité continue
Entretien des barrières hydrauliques et entretien et mise à l'essai des systèmes d'alarme incendie	1 161,9	Activité continue
Total partiel	12,316,5	
Total partiel, Siège	18,645,4	

<i>Projet</i>	<i>Montant</i>	<i>Catégorie</i>
2. Office des Nations Unies à Genève		
Transformation et amélioration des locaux		
Amélioration des installations et des infrastructures		
Modernisation du système de chauffage et d'isolation thermique de la Villa le Bocage	1 015,0	Nouveau projet
Modernisation du système électrique et du système de refroidissement du local technique central	990,0	Nouveau projet
Amélioration de l'infrastructure informatique		
Poursuite du remplacement des commutateurs de réseau	1 317,4	Projet pluriannuel
Amélioration des installations destinées aux personnes handicapées		
Aménagements urgents destinés à faciliter l'accès des personnes handicapées	430,0	Projet pluriannuel
Total partiel	3 752,4	
Gros travaux d'entretien		
Gros travaux d'entretien des installations et des infrastructures		
Enlèvement et élimination des matières dangereuses conformément aux normes en vigueur dans le pays hôte	402,5	Activité continue
Remise en état des ascenseurs	768,8	Projet pluriannuel
Remplacement urgent des panneaux électriques	511,0	Projet pluriannuel
Remplacement des dispositifs de chauffage, de ventilation et de climatisation dans les salles de conférence	1 172,7	Activité continue
Remise en état des toilettes et des colonnes montantes et descendantes dans le bâtiment B et l'aile A-B	1 376,5	Projet pluriannuel
Réparation des façades endommagées	1 478,0	Projet pluriannuel
Inspection et réparation des toitures des bâtiments annexes	220,0	Projet pluriannuel
Entretien des routes et des aires de stationnement	450,0	Nouveau projet
Étanchéisation et isolation thermique de l'entrepôt du Magasin de l'Ariana	1,407,5	Nouveau projet
Gros travaux d'entretien des installations de sûreté et de sécurité		
Entretien des installations et du matériel de sécurité et de sûreté	3,576,9	Activité continue
Total partiel	11 363,9	
Total, Office des Nations Unies à Genève	15 116,3	
3. Office des Nations Unies à Vienne		
Transformation et amélioration des locaux		
Amélioration des installations et des infrastructures	2 094,1	Activité continue
Total partiel	2 094,1	

<i>Projet</i>	<i>Montant</i>	<i>Catégorie</i>
Gros travaux d'entretien		
Gros travaux d'entretien des installations et des infrastructures		
Poursuite du programme de gros travaux d'entretien	1 234,9	Activité continue
Total partiel	1 234,9	
Total, Office des Nations Unies à Vienne	3 329,0	
4. Office des Nations Unies à Nairobi		
Transformation et amélioration des locaux		
Amélioration des installations et des infrastructures		
Remplacement des bâtiments de bureaux A à J	555,0	Projet pluriannuel (nouveau projet)
Création d'une deuxième entrée pour les véhicules	627,6	Nouveau projet
Modernisation des matériaux et de la charpente de l'immeuble	125,0	Projet pluriannuel (nouveau projet)
Installation de compteurs	206,4	Projet pluriannuel (nouveau projet)
Rénovation des espaces de travail et installation de cloisons	50,0	Activité continue
Deuxième phase d'un projet pluriannuel de modernisation des installations électriques	991,0	Projet pluriannuel
Amélioration de l'infrastructure informatique		
Extension du réseau de l'Office des Nations Unies à Nairobi	200,0	Activité continue
Total partiel	2 755,0	
Gros travaux d'entretien		
Gros travaux d'entretien des installations et des infrastructures		
Remise en état de l'étang d'oxydation	391,0	Nouveau projet
Entretien et réparation du système électrique	541,6	Activité continue
Entretien du gros œuvre, des éléments architecturaux et de la plomberie	820,6	Activité continue
Gros travaux d'entretien des installations de sûreté et de sécurité		
Réparation des dispositifs de lutte contre l'incendie	233,0	Projet pluriannuel (nouveau projet)
Modernisation des systèmes d'arrosage anti-incendie et d'alimentation en eau potable	726,0	Projet pluriannuel (nouveau projet)
Travaux d'entretien liés à la sécurité et à la sûreté	977,6	Activité continue
Total partiel	3 689,8	
Total, Office des Nations Unies à Nairobi	6 444,8	
5. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique		
Transformation et amélioration des locaux		
Projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie	9 000,0	Projet pluriannuel

<i>Projet</i>	<i>Montant</i>	<i>Catégorie</i>
Amélioration des installations et des infrastructures		
Restructuration des services de courrier et d'enregistrement	50,0	Nouveau projet
Développement des installations solaires dans le complexe	98,0	Nouveau projet
Amélioration de l'infrastructure informatique		
Mise à niveau de l'infrastructure du réseau informatique	218,4	Nouveau projet
Amélioration des installations de conférence et des infrastructures connexes		
Installation de climatiseurs auxiliaires dans le Centre de conférence	40,0	Nouveau projet
Remplacement et modernisation des vieux climatiseurs du Centre de conférence	300,0	Projet pluriannuel (nouveau projet)
Modernisation de cinq systèmes d'alimentation électrique de secours au Centre de conférence	100,0	Nouveau projet
Amélioration des installations de sûreté et de sécurité		
Travaux de mise en conformité du complexe de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (New Delhi) avec les normes minimales de sécurité opérationnelle	200,0	Nouveau projet
Amélioration des installations de sécurité physique et du contrôle des accès	450,0	Nouveau projet
Total partiel	10 456,4	
Gros travaux d'entretien		
Gros travaux d'entretien des installations et des infrastructures		
Remplacement du collecteur d'eau froide	100,0	Nouveau projet
Remplacement des systèmes de climatisation et de déshumidification du centre informatique	125,4	Nouveau projet
Remplacement des fosses septiques principales du bâtiment du Secrétariat	100,0	Nouveau projet
Gros travaux d'entretien des installations de conférence et des infrastructures connexes		
Réparation de la toiture du Centre de conférence des Nations Unies	300,0	Nouveau projet
Réparation de la structure du Centre de conférence des Nations Unies	225,0	Nouveau projet
Remplacement du système d'interprétation simultanée de la salle de conférence 3	316,0	Nouveau projet
Total partiel	1 166,4	
Total, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	11 622,8	

6. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Transformation et amélioration des locaux

Amélioration des installations et des infrastructures

Rénovation du bâtiment nord	50,8	Projet pluriannuel (nouveau projet)
Modernisation du système de chauffage, de ventilation et de climatisation du bâtiment du Centre latino-américain de documentation économique et sociale (CLADES)	329,2	Nouveau projet
Forage et construction d'un puits d'eau	393,2	Nouveau projet

<i>Projet</i>	<i>Montant</i>	<i>Catégorie</i>
Rénovation des espaces de travail intérieurs dans les parties administratives du bâtiment principal et du bâtiment du CLADES	486,6	Projet pluriannuel (nouveau projet)
Amélioration des installations destinées aux personnes handicapées		
Mise à niveau des installations destinées aux personnes handicapées	55,7	Projet pluriannuel
Amélioration des installations de sûreté et de sécurité		
Amélioration des vestiaires du Centre de contrôle du Service de sécurité et de la Section de la sécurité et de la sûreté	55,0	Activité continue
Total partiel	1 370,5	
Gros travaux d'entretien		
Gros travaux d'entretien des installations et des infrastructures		
Entretien et nettoyage de la façade du bâtiment principal	177,2	Nouveau projet
Rénovation fonctionnelle du bâtiment de l'imprimerie	233,7	Nouveau projet
Remplacement de l'infrastructure de plomberie et d'évacuation des eaux usées	107,6	Projet pluriannuel (nouveau projet)
Gros travaux d'entretien des installations de sûreté et de sécurité		
Entretien de la composante physique du système de contrôle des accès	388,4	Activité continue
Maintenance matérielle et logicielle du système de contrôle des accès	125,6	Activité continue (nouveau projet)
Entretien des sorties de secours	125,0	Projet pluriannuel (nouveau projet)
Total partiel	1 157,5	
Total, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	2 528,0	
7. Commission économique pour l'Afrique		
Transformation et amélioration des locaux		
Projet de rénovation de l'Africa Hall		
Projet de rénovation de l'Africa Hall (phase 3)	12 748,0	Projet pluriannuel
Amélioration des installations et des infrastructures		
Analyse de la conception du vieux bâtiment de bureaux et du complexe de la bibliothèque et de la cafétéria	400,0	Projet pluriannuel (nouveau projet)
Remise en état du vieux bâtiment du Bureau sous-régional en Afrique centrale (Yaoundé)	200,0	Projet pluriannuel
Modernisation du système de gestion de la consommation d'énergie (phases 3 et 4)	200,0	Projet pluriannuel
Amélioration des voies d'accès, des trottoirs et des systèmes d'écoulement des eaux	200,0	Projet pluriannuel
Amélioration des installations de conférence et des infrastructures connexes		
Amélioration des salles de conférence (phase 3)	1 315,3	Projet pluriannuel
Amélioration des systèmes de diffusion du Centre de conférence des Nations Unies	300,0	Projet pluriannuel (nouveau projet)
Amélioration des installations de sûreté et de sécurité		
Projets divers de renforcement de la sécurité au siège d'Addis-Abeba	200,0	Activité continue

<i>Projet</i>	<i>Montant</i>	<i>Catégorie</i>
Projets divers de renforcement de la sécurité dans les bureaux sous-régionaux	125,0	Activité continue
Total partiel	15 688,3	
Gros travaux d'entretien		
Gros travaux d'entretien des installations et des infrastructures		
Remise en état du système électrique du Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest (Niamey)	303,6	Nouveau projet
Modernisation des commandes des ascenseurs du Centre de conférence des Nations Unies et de la bibliothèque	250,0	Nouveau projet
Remplacement de l'équipement des cuisines dans les cafétérias du Centre de conférence	300,0	Nouveau projet
Gros travaux d'entretien dans trois bureaux sous-régionaux	100,0	Activité continue
Gros travaux d'entretien des installations de sûreté et de sécurité		
Travaux d'entretien liés à la sécurité et à la sûreté	250,0	Activité continue
Total partiel	1 203,6	
Total, Commission économique pour l'Afrique	16 891,9	
8. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale		
Transformation et amélioration des locaux		
Amélioration des installations de sûreté et de sécurité		
Amélioration et entretien des composantes physiques du système normalisé de contrôle des accès	125,6	Activité continue
Total partiel	125,6	
Gros travaux d'entretien		
Gros travaux d'entretien des installations de sûreté et de sécurité		
Entretien des installations de sécurité mises en place dans le cadre du système normalisé de contrôle des accès	463,8	Activité continue
Total partiel	463,8	
Total, Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	589,4	
9. Réseau intégré		
Remplacement du matériel obsolète et en fin de vie acquis au cours des précédents exercices biennaux	1 566,6	Activité continue
Reconduction du contrat d'entretien groupé en vigueur au Siège de New York, dans les bureaux extérieurs et dans les commissions régionales	2 300,2	Activité continue
Maintenance et renouvellement des applications pare-feu de sept lieux d'affectation	284,2	Activité continue
Total, réseau intégré	4 151,0	
Total	79 318,6	

Titre XII

Sûreté et sécurité

Chapitre 34

Sûreté et sécurité

	<i>Dollars É.-U.</i>
Montant révisé des crédits ouverts pour 2014-2015	243 751 200
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2016-2017	242 761 300
Ressources demandées pour l'exercice 2016-2017, après actualisation préliminaire	253 403 500
Quotes-parts hors budget ordinaire	1 806 500 ^a
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	5 750 300

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2014-2015 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

^a Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 69/308 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

XII.1 Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 34 du budget ordinaire pour l'exercice biennal 2016-2017 s'élèvent à 242 761 300 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 989 900 dollars (0,4 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2014-2015 (voir A/70/6 (Sect. 34), tableau 34.3).

XII.2 Le Secrétaire général attribue la diminution nette de 989 900 dollars à quatre facteurs :

a) Une augmentation de 407 400 dollars à la rubrique Ajustements techniques, qui rend compte de la proposition de créer 18 postes d'agent local pour les nouveaux locaux de la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba;

b) Une augmentation de 139 500 dollars à la rubrique Ajustements techniques, qui rend compte de la proposition de rénover la Maison de l'Afrique (Africa Hall);

c) Une réduction de 273 200 dollars au titre des gains d'efficacité découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale, liée au gel du recrutement à des postes permanents dans la composante appui au programme et une réduction au titre des objets de dépense autres que les postes, concernant les dépenses relatives aux frais généraux de fonctionnement et au mobilier et au matériel;

d) Une réduction de 1 263 600 dollars au titre des nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale, liée au gel du recrutement à des postes permanents.

XII.3 Les commentaires et observations du Comité sur les propositions de réduction figurent plus haut au chapitre I.

XII.4 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu le tableau suivant qui offre un récapitulatif des ressources nécessaires, par objet de dépense, découlant des gains d'efficacité et des nouvelles réductions.

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédits ouverts pour 2014-2015</i>	<i>Réduction proposée pour 2016-2017</i>	
		<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Postes	151 271,8	(700,8)	(0,5)
Autres dépenses de personnel	12 504,4	(228,0)	(1,8)
Consultants	133,1	–	–
Voyages	2 610,1	(260,8)	(10,0)
Services contractuels	3 872,6	–	–
Frais généraux de fonctionnement	5 798,4	(118,8)	(2,0)
Fournitures et accessoires	2 676,0	(84,4)	(3,2)
Mobilier et matériel	2 484,3	(144,0)	(5,8)
Subventions et contributions	62 400,5	–	–
Total	243 751,2	(1 536,8)	(0,6)

XII.5 Comme indiqué à la note de bas de page a) du tableau 34.3 du fascicule du budget, le projet de budget ordinaire pour le chapitre 34 comprend la part de l'ONU dans le cofinancement des coûts de sûreté et de sécurité, qui s'élève à 62 676 000 dollars pour l'exercice 2016-2017. Il est dit au paragraphe 34.17 du fascicule que le Département de la sûreté et de la sécurité étant responsable a) de la sûreté et de la sécurité du personnel, des délégués et des visiteurs dans les principaux lieux d'affectation et b) de la sûreté et de la sécurité des opérations des Nations Unies sur le terrain, ses activités sont financées par le budget ordinaire, les quotes-parts hors budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires, et par une participation des organismes couverts par le système de gestion de la sécurité sur le terrain.

XII.6 Le montant global des ressources budgétaires prévues pour les activités cofinancées du Département de la sûreté et de la sécurité s'élève à 266 072 800 dollars, avant actualisation des coûts, pour l'exercice 2016-2017. Comme indiqué dans le tableau 34.8 du fascicule, ce montant est identique au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2014-2015. Le tableau 34.9 du fascicule montre que 970 postes et emplois de temporaire au total sont financés sur le budget consacré aux activités financées en commun pour l'exercice biennal 2016-2017, soit autant que pour l'exercice 2014-2015.

XII.7 Le tableau XII.1 ci-dessous présente un résumé des postes financés par le budget ordinaire approuvés pour l'exercice biennal 2014-2015 et proposés pour l'exercice biennal 2016-2017. Il montre aussi les postes prévus qui seront financés sur les quotes-parts hors budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires pour 2016-2017.

Tableau XII.1
Tableau d'effectifs proposé

	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2014-2015	1 058	1 SGA, 1 SSG, 1 D-2, 4 D-1, 7 P-5, 19 P-4, 17 P-3, 7 P-2/1, 8 G(1°C), 170 G(AC), 308 ASS et 515 AL
Postes proposés pour l'exercice biennal 2016-2017	1 058	1 SGA, 1 SSG, 1 D-2, 4 D-1, 7 P-5, 19 P-4, 17 P-3, 7 P-2/1, 8 G(1°C), 170 G(AC), 308 ASS et 515 AL
Transferts	1	1 G(AC) du sous-programme 1 au nouveau Groupe de la sécurité des locaux
<i>Quotes-parts hors budget ordinaire</i>		
Prévisions pour 2016-2017	18	1 P-5, 6 P-4, 5 P-3, 1 P-2/1, 2 G(AC) et 3 ASS
<i>Ressources extrabudgétaires</i>		
Prévisions pour 2016-2017	21	12 G(AC) et 9 ASS
<i>Activités financées en commun</i>		
Prévisions pour 2016-2017	970	1 D-2, 9 D-1, 29 P-5, 322 P-4/3, 14 P-2/1, 4 G(1°C), 28 G(AC), 153 ASS et 410 AL
Reclassements	2	1 P-5 en D-1 à la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, 1 P-5 en D-1 à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
Transferts	2	1 P-4 et 1 P-3 des dispositifs de sécurité sur le terrain au nouveau Groupe de la sécurité des locaux au Siège de l'Organisation

Abbreviations : SGA : secrétaire général adjoint; SSG : sous-secrétaire général; G(1°C) : agent des services généraux (1^{re} classe); G(AC) : agent des services généraux (Autres classes); ASS : agent du Service de sécurité; AL : agent local.

Observations et recommandations concernant les postes

Reclassements

XII.8 Le Secrétaire général propose le reclassement, de la classe P-5 à la classe D-1, des deux postes de conseiller en chef pour la sécurité en Iraq et au Mali, qui relèvent des activités financées en commun (voir *ibid.*, par. 34.51). Il ressort des informations complémentaires que les coûts résultant du reclassement proposé (99 000 dollars) seront couverts par la réaffectation interne des ressources. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que dans quatre missions des Nations Unies (la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan et la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie), le poste de conseiller en chef pour la sécurité était déjà de la classe D-1. Ces missions s'acquittent de mandats complexes dans des zones géographiques étendues où elles ont une forte présence; elles sont exposées à des dangers et des menaces plus importants que d'autres missions et ont aussi davantage de responsabilités en matière de gestion. Il ressort des informations communiquées au Comité que compte tenu des tâches qui leur ont été confiées, de

l'ampleur des opérations qu'elles mènent en Iraq et au Mali et de l'insécurité qui règne dans ces pays, y compris de l'influence de groupes extrémistes, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq exercent des mandats aussi complexes dans des conditions aussi dangereuses que les missions dont le conseiller en chef pour la sécurité occupe déjà un poste de la classe D-1, ce qui justifie le reclassement de ces postes. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver la proposition faite par le Secrétaire général de reclasser les deux postes de conseiller en chef pour la sécurité en Iraq et au Mali de la classe P-5 à la classe D-1. Il compte sur le Secrétaire général pour examiner, au vu de l'évolution des conditions de sécurité dans les régions respectives des missions, s'il y a lieu de garder tous les postes de conseiller en chef pour la sécurité à la classe D-1.**

Transferts

XII.9 Le Secrétaire général propose de créer, dans le Bureau du Directeur de la Division des services de sûreté et de sécurité du Siège, un Groupe de la sécurité des locaux (voir *ibid.*, par. 34.35 à 34.37), chargé d'assurer la coordination des activités visant à assurer la sécurité des locaux de l'ONU partout dans le monde et d'apporter un appui stratégique en la matière. Ce groupe facilitera la normalisation, l'évaluation et la mise en place de mesures de sécurité dans tous les locaux situés dans la zone de responsabilité des organisations relevant du système de gestion de la sécurité des Nations Unies, y compris dans les missions. Il servira de « centre d'excellence » pour la sécurité des locaux et exercera des fonctions de contrôle, donnera des orientations, élaborera des concepts, des plans et des spécifications en la matière et fournira des documents de formation, tout en gérant les moyens nécessaires à l'échelle du système pour déployer une composante opérationnelle capable d'effectuer des évaluations particulières et d'aider, si nécessaire, à mettre en place les mesures proposées. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Groupe coordonnerait les spécialistes disponibles, assurerait la diffusion des informations et organiserait le déploiement des spécialistes sur le terrain chaque fois que possible.

XII.10 Le Groupe de la sécurité des locaux proposé comptera quatre postes [1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 1 G(AC)]. Il sera dirigé par le chef actuel du Groupe de coordination de la protection (P-5). Deux spécialistes de la sécurité des locaux (1 P-4 et 1 P-3) seront transférés du service chargé de la sécurité sur le terrain au Siège. Ils fourniront des conseils, des orientations et une assistance aux lieux d'affectation hors siège et continueront d'être financés au moyen des ressources au titre des activités financées en commun. Le poste d'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)], financé au moyen du budget ordinaire, sera transféré du sous-programme 1. Il ressort des informations complémentaires que le transfert des deux postes hors Siège permettra de faire 84 800 dollars d'économies durant l'exercice biennal 2016-2017, au titre des indemnités versées au personnel de terrain. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver la proposition du Secrétaire général de créer un Groupe de la sécurité des locaux au Siège et de lui transférer deux postes (1 P-4 et 1 P-3) du service chargé de la sécurité sur le terrain.** Il note que, dans le projet de budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour la période allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, le Secrétaire général avait proposé de créer un poste de

spécialiste de la sécurité des locaux (P-4) dans la Division des services de sûreté et de sécurité du Siège, mais que l'Assemblée générale n'a pas approuvé cette proposition (voir A/68/742 et résolution 68/283 de l'Assemblée générale).

Gel des recrutements

XII.11 Le Secrétaire général propose également de geler les recrutements à des postes permanents, comme il a été dit plus haut au paragraphe XII.2. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que la proposition du Secrétaire général portait sur quatre postes permanents : 1 poste d'agent du Service de sécurité et 1 poste d'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)] dans le sous-programme 1, Coordination de la sécurité et de la sûreté, pour 24 mois; 1 poste d'assistance administrative [agent des services généraux (Autres classes)] dans la composante 2 du sous-programme 2, Appui aux bureaux extérieurs, pour 20 mois; 1 poste d'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)] dans la composante appui au programme, pour 18 mois. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver le gel des recrutements aux postes susmentionnés pour les durées indiquées et la diminution des ressources demandées au titre des postes. Les ressources autres que celles affectées à des postes devraient être ajustées en conséquence.**

Postes vacants

XII.12 Il ressort des indications complémentaires qu'au 30 mars 2015, il y avait 45 postes vacants au Département de la sûreté et de la sécurité (2 P-5, 2 P-3, 1 P-2/1, 4 G(AC), 25 AL et 11 ASS). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé qu'aucun des postes n'était vacant depuis plus de deux ans et que les deux postes P-5 étaient sur le point d'être pourvus. En outre, les recrutements au niveau local étaient lancés et traités par les bureaux locaux du Programme des Nations Unies pour le développement.

XII.13 Compte tenu des recommandations qu'il a formulées au paragraphe XII.11, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les postes.

Recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

XII.14 Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre des objets de dépense autres que les postes pour 2016-2017 (91 776 400 dollars) font apparaître une réduction de 703 000 dollars (0,76 %) par rapport à 2014-2015. Le Comité consultatif note, d'après les renseignements complémentaires qui lui ont été communiqués, que le Secrétaire général propose de réduire, ou de maintenir au niveau actuel, tous les objets de dépense. La réduction la plus importante porte sur les voyages du personnel (10 %) et le mobilier et le matériel (5,8 %), tandis que le montant des ressources demandées au titre des consultants, des services contractuels et des subventions et contributions reste le même que pour l'exercice 2014-2015.

XII.15 Comme indiqué dans les renseignements complémentaires, les ressources demandées par le Secrétaire général englobent un montant de 228 100 dollars destiné à financer les services de consultants au titre d'activités financées en commun. Le Comité consultatif n'est pas persuadé qu'il soit nécessaire de faire appel à des consultants pour les questions de sûreté et de sécurité et rappelle qu'au

paragraphe 70 de sa résolution 65/247 et au paragraphe 67 de sa résolution 67/255, l'Assemblée générale s'est inquiétée de l'accroissement du recours à des consultants, en particulier pour l'exécution d'activités de fond de l'Organisation. Il rappelle également que l'Assemblée a prié le Secrétaire général de tirer tout le parti possible des capacités internes. Comme indiqué au chapitre I du présent rapport, le Comité considère que le recours à des consultants doit être réduit au strict minimum. **Le Comité consultatif recommande donc que le montant demandé pour financer des services de consultants au titre d'activités financées en commun soit réduit de moitié.** Il compte conserver la question à l'étude dans le cadre de son examen périodique des questions relatives à la gestion des ressources humaines.

XII.16 Selon les renseignements supplémentaires, le projet de budget du Secrétaire général prévoit un montant de 11 247 300 dollars destiné à financer les voyages que le personnel entreprendra au titre d'activités financées en commun. Le Comité consultatif estime que la réduction des crédits qui est proposée pour donner suite à la résolution 69/264 de l'Assemblée générale (nouvelles réductions) et qui tient compte des effets escomptés des nouvelles règles régissant les conditions de voyage en avion devrait être largement appliquée. **Le Comité consultatif recommande donc une réduction de 10 % du montant demandé pour financer les voyages que le personnel entreprendra au titre d'activités financées en commun.**

Police d'assurance contre les actes de malveillance

XII.17 Ainsi qu'il ressort des renseignements supplémentaires, le montant des ressources demandées au titre des activités financées en commun englobe le coût de la police d'assurance contre les actes de malveillance, soit 10 119 500 dollars pour l'exercice biennal 2016-2017, la part du Secrétariat s'établissant à 994 500 dollars. S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que la police d'assurance couvrait le personnel des missions (personnel recruté sur le plan international, personnel recruté sur le plan national, vacataires et personnel recruté dans le cadre d'accords de services spéciaux) en cas de décès ou d'invalidité permanente causés par des actes de malveillance. La couverture porte sur le monde entier et s'applique 24 heures sur 24. Le coût total est réparti entre les entités participant au système de gestion de la sécurité des Nations Unies.

XII.18 Le Comité consultatif a également été informé que les procédures utilisées pour contracter des assurances auprès d'assureurs privés étaient aussi utilisées pour la police d'assurance contre les actes de malveillance. Le courtier retenu par l'Organisation se charge de démarcher les assureurs sur la base des spécifications arrêtées par l'ONU. Selon les renseignements supplémentaires, la police en cours arrive à échéance le 31 décembre 2015 et il faudra négocier un nouveau contrat prenant effet en janvier 2016. Le Secrétaire général table sur le fait que le montant de la prime augmentera pour l'exercice 2016-2017, car l'Organisation a dû faire face à de nombreux sinistres ces dernières années et bénéficie actuellement d'un taux de prime intéressant.

XII.19 Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes XII.11, XII.15 et XII.16, le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général concernant le montant à allouer aux objets de dépense autres que les postes.

Observations et recommandations générales

Activités financées en commun

XII.20 Il est indiqué dans le projet de budget-programme qu'en ce qui concerne les activités financées en commun, les charges sont réparties entre les participants en proportion de la part de chacun dans les effectifs sur le terrain, laquelle est fondée sur des données du Conseil des chefs de secrétariat [voir A/70/6 (Sect. 34), par. 34.20]. S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé qu'étaient comprises dans ces données toutes les catégories de personnel présentes dans les pays couverts par le système, indépendamment du type ou de la durée de l'engagement. La part du Secrétariat pour l'exercice 2016-2017 s'établira à 22,382 %, pourcentage calculé sur la base du dénombrement du personnel déployé sur le terrain (y compris les fonctionnaires et non-fonctionnaires en poste dans les missions des Nations Unies) au 31 décembre 2013 auquel le secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat a procédé.

Nouveaux arrangements de sécurité à Addis-Abeba

XII.21 Comme indiqué au paragraphe XII.2, l'augmentation des crédits proposée par le Secrétaire général (407 400 dollars) tient au financement de 18 nouveaux postes d'agent local [voir *ibid.*, par. 34.10)], dont la création avait été approuvée en 2015 (résolution 69/262 de l'Assemblée générale) à l'appui des opérations de sûreté et de sécurité pour les nouveaux locaux de la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba. S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que le montant demandé permettrait de financer l'ensemble de ces 18 postes, sachant que 14 d'entre eux avaient été pourvus au 30 juin 2015 et qu'un avis de vacance était paru dans *Inspira* pour les quatre autres. Il note qu'un montant de 6 500 dollars prévu dans le budget-programme de l'exercice 2014-2015 pour ces postes a été considéré comme une dépense non renouvelable et exclu du projet de budget-programme pour 2016-2017 (voir *ibid.*, par. 34.10).

XII.22 Le projet de budget prévoit également un montant de 139 500 dollars au titre des nouveaux mandats pour faciliter les travaux de rénovation du bâtiment Africa Hall, prévus par la résolution 69/262 de l'Assemblée générale (voir *ibid.*, par. 34.11). S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé qu'il était invité à prendre note du montant proposé, en attendant la parution du rapport du Secrétaire général qui présentera de façon détaillée la portée, le calendrier et le coût total du projet, rapport qui sera présenté à l'Assemblée générale, pour examen, durant la partie principale de sa soixante-dixième session. **Étant donné que l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de faire figurer dans son prochain rapport d'étape des informations détaillées sur les prévisions concernant les dépenses et le montant total des divers coûts associés au projet de rénovation de l'Africa Hall, informations qui lui seront présentées durant la partie principale de sa soixante-dixième session, le Comité consultatif recommande à ce stade d'exclure les ressources d'un montant de 139 500 dollars proposées au chapitre 34 au titre des travaux de rénovation du bâtiment Africa Hall.** Les observations et recommandations du Comité concernant le projet de rénovation figurent dans les parties du présent rapport correspondant au chapitre 18A [Commission régionale, titre V (Coopération régionale pour le développement)] et au chapitre 33 [Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien, titre XI (Dépenses d'équipement)].

Dépassement de crédit pendant l'exercice biennal 2014-2015

XII.23 Selon les renseignements supplémentaires communiqués au Comité consultatif, au 31 mars 2015, les dépassements de crédit au titre des autres dépenses de personnel et des frais de voyage du personnel atteignaient 684 400 dollars et 470 100 dollars respectivement. S'étant renseigné, le Comité a été informé que le dépassement au titre des autres dépenses de personnel s'expliquait principalement par les heures supplémentaires. Les heures supplémentaires sont considérées comme faisant partie intégrante des exigences pesant sur les agents de sécurité, car ceux-ci doivent fournir des services ininterrompus dans les locaux du Siège. Le Service de la sécurité et de la sûreté de New York est organisé en équipes qui se relaient trois fois par jour pour assurer la sécurité 24 heures sur 24, sept jours par semaine. Cela étant, le dépassement de crédit s'explique donc principalement par la fourniture de services de sécurité au débat de haut niveau de l'Assemblée générale, par l'appui aux grandes conférences, par la fourniture de services de protection aux hauts responsables, par les remplacements du personnel en congé de maladie ou en congé de maternité ou de paternité, par des missions à l'étranger et par le renforcement du dispositif de sécurité pendant certaines périodes. Les heures supplémentaires englobent également les congés de compensation et le sursalaire de nuit. Le Comité consultatif a également été informé qu'il y avait eu des dépassements de crédit liés aux heures supplémentaires pendant les cinq derniers exercices biennaux.

XII.24 S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que le dépassement de crédit au titre des voyages du personnel tenait principalement à la nécessité de fournir des services de protection rapprochée aux hauts fonctionnaires lors de leurs déplacements. On trouvera dans le tableau ci-après une ventilation par sous-programme, au 31 mars 2015, du montant des dépenses au titre des voyages du personnel (3 080 200 dollars) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2014-2015 (2 610 100 dollars).

(En dollars des États-Unis)

<i>Composante</i>	<i>Montant</i>
Direction exécutive et administration	428 800
Sous-programme 1 (Coordination de la sécurité et de la sûreté)	2 128 000
Appui au programme	523 400
Total	3 080 200

Titre XIII Compte pour le développement

Chapitre 35 Compte pour le développement

	<i>Dollars É.-U.</i>
Montant révisé du crédit ouvert pour 2014-2015	28 398 800
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2016-2017	28 398 800
<hr/>	
<i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2014-2015 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).	

XIII.1 Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 35 du projet de budget pour l'exercice biennal 2016-2017 se montent à 28 398 800 dollars, soit un montant identique au montant révisé du crédit ouvert pour l'exercice biennal 2014-2015. Une liste récapitulative des projets proposés au titre de la dixième tranche de projets du Compte pour 2016-2017 figure dans l'appendice au fascicule budgétaire (A/70/6 (Sect. 35); voir par. XIII.7 à XIII.13 ci-dessous). Une description succincte de la création du Compte pour le développement figure également dans le fascicule budgétaire (*ibid.*, par. 35.2 à 35.4). Des renseignements sur l'évolution des ressources affectées au Compte sont donnés dans le tableau XIII.1 (voir aussi A/70/97, annexe I).

Tableau XIII.1

Ressources affectées au Compte pour le développement, par exercice biennal

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Budget-programme de l'exercice biennal</i>	<i>Projets par tranche</i>	<i>Montants demandés par le Secrétaire général</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Résolutions de l'Assemblée générale/fascicule</i>
1998-1999	1	13 065,0	13 065,0	52/221
2000-2001	2	13 065,0	13 065,0	54/250
2002-2003	3	13 065,0	13 065,0	56/254
2004-2005	4	13 065,0	13 065,0	58/271
2006-2007	5, 5A, 5B	13 065,0	20 565,0	60/247, 61/252, 62/235
2006-2007 (actualisation des coûts) ^a			986,9	60/246
2008-2009	6, 6A, 6B	16 480,9	26 151,3	62/237, 62/236, 62/238, 64/242
2010-2011	7, 7A, 7B	18 651,3	23 651,3	64/244 A, 64/243
2012-2013	8, 8A	23 651,3	29 243,2	66/248, 66/246
2014-2015	9, 9A	28 398,8	28 398,8	68/248 A
Total (cumulé) 1998-2015			181 256,5	
2016-2017	10	28 398,8		A/70/6 (Sect. 35)

^a Taux de change, inflation et autres ajustements.

XIII.2 Comme on peut le voir dans le tableau XIII.1, compte tenu des ouvertures de crédits supplémentaires décidés par l'Assemblée générale et de l'actualisation des coûts, le montant des ressources affectées au Compte pour le développement est passé de 13 065 000 dollars approuvés par l'Assemblée à la création du Compte, au cours de l'exercice biennal 1998-1999, 28 398 800 dollars²⁷. Ce montant demandé pour 2016-2017 s'entend avant actualisation des coûts.

XIII.3 À ce sujet, le Comité consultatif rappelle que le Secrétaire général avait proposé la création d'un Compte pour le développement qui serait financé par des réductions de dépenses autres que celle consacrées aux programmes et par des gains d'efficacité au niveau de la gestion, à compter de l'exercice biennal 1998-1999 (voir A/52/303 et Corr.1, par. 34.1). Selon les indications données par le Secrétaire général lors de la création du Compte, le transfert au chapitre du budget consacré au Compte des montants correspondant aux gains d'efficacité deviendrait, une fois approuvé par l'Assemblée générale, un élément permanent du processus d'alimentation de la base de ressources de celui-ci (voir A/53/7/Add.1, par. 9). L'on comptait à l'époque que ce processus de transfert au Compte se poursuivrait lors de chaque exercice biennal jusqu'à ce que le montant final de la base de ressources déterminé par les États Membres soit atteint. En l'occurrence, le Comité avait fait valoir que l'actualisation des coûts ne devait pas s'appliquer à la base de ressources du Compte. **Cela étant dit, considérant qu'aucune nouvelle économie résultant de gains d'efficacité n'a été identifiée et transférée au Compte depuis la création de celui-ci, le Comité consultatif est d'avis que l'Assemblée générale pourrait peut-être prendre une décision sur la question de l'actualisation des coûts en ce qui concerne le Compte dans les budgets-programmes des futurs exercices biennaux.**

Neuvième rapport d'étape du Secrétaire général

XIII.4 Le neuvième rapport d'étape du Secrétaire général sur l'exécution des projets financés au moyen du Compte pour le développement (A/70/97) fait le point sur les résultats et la gestion du Compte depuis la publication du huitième rapport d'étape (A/68/92). Depuis le début des activités de projet au cours de l'exercice biennal 1998-1999, 315 projets au total, correspondant à un crédit total de 181 256 500 dollars, ont été approuvés dans le cadre de neuf tranches de financement²⁸; sur ce total, 111 sont en cours d'exécution (huitième et neuvième tranches). Les annexes I et II du neuvième rapport d'étape contiennent, respectivement, un résumé des projets menés à bien dans le cadre de toutes les tranches et des renseignements à jour sur l'état d'avancement des projets en cours dans le cadre des huitième et neuvième tranches.

XIII.5 La section IV du neuvième rapport d'étape contient un aperçu et une évaluation des 66 projets de la septième tranche, qui ont été exécutés entre 2010

²⁷ Le Secrétaire général avait initialement indiqué que le total cumulé des économies escomptées serait de l'ordre de 200 millions de dollars lorsqu'arriverait l'exercice biennal 2002-2003, et le Comité consultatif avait jugé cet objectif quelque peu ambitieux. L'Assemblée générale, dans sa résolution 52/235, a déclaré qu'aucun délai ne devait être précisé en ce qui concerne l'actualisation des coûts afférents à cet objectif (A/53/7/Add.1, par. 7).

²⁸ Le Compte pour le développement a été créé en tant que compte pluriannuel dont les soldes sont reprogrammés. À ce jour, le directeur de programme du Compte a organisé deux opérations de reprogrammation portant sur les soldes résiduels de plusieurs tranches, qui ont permis de lancer 25 nouveaux projets (12 projets ont été rajoutés à la septième tranche et 13 à la neuvième (A/70/6 (Sect. 35), par. 35.14).

et 2013. Les figures I à VI du rapport d'étape renseignent sur, entre autres, les régions, les types de pays, les principaux thèmes et les types de partenaires associés à l'exécution de ces projets. La conclusion du Secrétaire général est que les projets de la septième tranche ont été menés à leur terme avec succès (ibid., par. 37). Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que l'expérience acquise au cours des précédentes tranches de projets du Compte pour le développement avait mis en lumière une forte corrélation entre les propositions figurant dans les fascicules du budget et l'exécution effective de ces derniers. Le Comité a été en outre informé que, conformément à la résolution 56/237 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée avait déclaré que les fonds destinés à des projets dont les résultats sont insuffisants peuvent être redéployés pour obtenir de meilleurs résultats, des fonds destinés à des projets dont l'exécution avançait difficilement ont été, en quelques rares occasions, reprogrammés et utilisés pour financer d'autres projets.

XIII.6 Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prendre note du neuvième rapport d'étape du Secrétaire général.

Projets proposés dans le cadre de la dixième tranche pour l'exercice biennal 2016-2017

XIII.7 Le thème général de la dixième tranche de projets à financer au moyen du Compte pour le développement est « Appui aux États Membres pour la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 : amélioration des statistiques et des données, politiques fondées sur des données factuelles et application du principe de responsabilité », thème qui a été approuvé par le Comité directeur du Compte en juin 2014 et par le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales en sa qualité de directeur de programme du Compte (voir A/70/6 (Sect. 35), par. 35.8). Des renseignements sur ces projets, notamment leur origine, leurs objectifs, leur descriptif budgétaire et leurs principales activités, figure dans l'annexe au projet de budget. Ces projets seraient exécutés par 10 entités du Secrétariat, à savoir le Département des affaires économiques et sociales, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et les cinq commissions régionales (ibid., par. 35.6).

XIII.8 Le montant total de 28 398 800 dollars demandé pour 2016-2017 au titre de 33 projets et de la dixième tranche serait réparti comme suit (ibid., par. 35.9 à 35.11) :

a) Un programme spécialement consacré aux statistiques et autres données (10 millions de dollars) sera exécuté en tant qu'ensemble unifié et structuré (et non comme une juxtaposition de projets et de propositions) ce qui, selon le secrétaire général, représente une approche nouvelle et innovante de la programmation (voir par. XIII.9 ci-dessous);

b) Le solde (18 398 800 dollars) serait affecté à l'exécution de 32 projets et réparti entre les entités susmentionnées conformément à la pratique antérieure du Compte telle qu'elle a été approuvée par le Comité directeur.

XIII.9 Le Comité consultatif relève dans le fascicule budgétaire que le programme susmentionné relatif aux statistiques et autres données sera défini et mis au point conformément aux recommandations de la Commission de statistique (ibid., annexe I,

par. 29). Le Secrétaire général indique que ce programme réunira les 10 entités actuelles, tirant parti des compétences techniques et des avantages comparatifs de chacune pour poursuivre un objectif commun consistant à aider les pays en développement à surmonter les difficultés que pose en matière de données la réalisation du programme de développement pour l'après-2015, s'agissant notamment de renforcer les systèmes statistiques nationaux (ibid., par. 35.9). En outre, le Groupe de personnalités de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015 a insisté sur la nécessité de disposer des données voulues, et a conclu qu'une véritable révolution en la matière consisterait à tirer parti de sources existantes et nouvelles de données pour intégrer pleinement les statistiques à la prise des décisions, promouvoir le libre accès aux données et à leur utilisation et soutenir davantage les systèmes statistiques (ibid., annexe I, par. 36). Les détails supplémentaires suivants sur ce projet sont à mentionner (ibid., annexe I, par. 26 à 33) :

a) Un groupe consultatif technique composé des chefs de service statistique des 10 entités chargées de l'exécution des projets définirait les éléments fondamentaux du programme, lesquels, une fois approuvés par le groupe des directeurs de programme de ces mêmes entités, seraient approuvés par le Directeur de programme du Compte pour le développement;

b) Les entités mondiales auraient un rôle primordial à jouer dans l'élaboration de nouvelles normes et méthodes statistique dans différents secteurs, tandis que les cinq commissions régionales seraient chargées de diffuser ces nouvelles méthodes et normes statistiques dans les pays qu'elles couvrent;

c) Chacun des éléments de programmes serait doté d'une entité chef de file qui serait tenue de travailler en étroite collaboration avec les autres entités pour l'exécution du programme;

d) Le programme serait mené à bien en deux phases : i) la première, couvrant 2016-2017, serait spécialement axée sur la sensibilisation et le développement méthodologique; et ii) la seconde, en 2018-2019, serait davantage axée sur l'exécution et sur la montée en puissance des capacités et de la formation. Une évaluation à mi-parcours au cours du second semestre de 2017 aiderait à définir et orienter la mise en œuvre de la seconde phase.

XIII.10 Le Comité consultatif engage le Secrétaire général à prendre les mesures voulues pour faire en sorte que les objectifs prévus dans le cadre du programme consacré aux statistiques et autres données soient atteints, s'agissant notamment du renforcement des systèmes statistiques nationaux.

XIII.11 Le Comité consultative, ayant demandé un complément d'information sur les projets de la dixième tranche, a obtenu les renseignements suivants : a) s'agissant de la répartition régionale, 14 projets étaient exécutés en Afrique, 14 en Asie et Pacifique, 9 en Amérique latine et Caraïbes et 3 en Europe et Asie centrale, les 2 restants étant des projets mondiaux; b) s'agissant des axes fondamentaux, 11 projets avaient trait à l'élaboration de politiques fondées sur des faits, 7 à la responsabilisation, 3 aux statistiques et 12 à d'autres questions; et c) en ce qui concerne les regroupements thématiques, 15 projets étaient axés sur le développement durable, les établissements humains et l'énergie, 9 sur la gouvernance, 7 sur le développement social, 5 sur le commerce international, 3 sur les statistiques et 2 sur les finances et le développement économique. Le Comité a également obtenu des renseignements concernant la portée des projets, par entité (voir tableau XIII.2 ci-dessous). **Le Comité consultatif est d'avis que ce type de**

renseignements récapitulatifs sur la prochaine tranche de projets à financer au moyen du Compte pour le développement devrait à l'avenir figurer dans le projet de budget-programme afin d'améliorer le contenu informatif de ce document. En outre, la présentation du projet de budget-pourrait être aussi améliorée en séparant les renseignements relatifs à la prochaine tranche de projets de l'information générale sur le Compte.

Tableau XIII.2

Portée des projets, par entité

(Nombre de projets)

<i>Entité</i>	<i>Régional</i>	<i>Interrégional</i>	<i>Mondial</i>	Total
Département des affaires économiques et sociales	3	3	1	7
Commission économique pour l'Afrique	3	–	–	3
Commission économique pour l'Europe	1	2	–	3
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	3	–	–	3
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	3	–	–	3
Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	3	–	–	3
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	3	2	–	5
Programme des Nations Unies pour l'environnement	1	1	–	2
Programme des Nations Unies pour les établissements humains	2	–	–	2
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	–	1	–	1
Toutes entités conjointement (programme sur les statistiques et autres données)	–	–	1	1
Total	22	9	2	33

XIII.12 Sur sa demande, le Comité consultatif a été informé que les montants demandés au titre des voyages du personnel pour 2016-2017 avaient été établis à partir des chiffres relatifs aux missions passées fournis par les entités chargées de l'exécution des projets et que des informations plus détaillées sur ces dépenses seraient disponibles lorsque les destinations des déplacements seront connues au stade de la préparation/rédaction définitive des documents de projet. Le Comité a été également informé que, à réception de ces éclaircissements, les entités en question, lorsqu'elles prennent les dispositions relatives aux voyages, appliquent les dispositions figurant dans la section 4 de la circulaire ST/AI/2013/3 intégrant les dernières normes relatives aux conditions de voyage approuvées par l'Assemblée générale. **Le Comité consultatif compte que l'application des normes susmentionnées relatives aux conditions de voyage en avion, s'agissant en particulier des réservations anticipées, permettra de réaliser des économies au titre des voyages dans le cadre de l'exécution des projets du Compte pour le développement (voir aussi chap. D du titre I ci-dessus).**

XIII.13 En ce qui concerne les ressources allouées au personnel temporaire autre que pour les réunions, le Comité a été informé, sur sa demande, que ces ressources servaient à recruter du personnel temporaire chargé d'aider aux tâches administratives et à l'appui aux tâches de fond pendant les périodes de pointe. Les projets financés au moyen du Compte pour le développement étant fondés sur le principe que les entités chargées de leur exécution disposent de suffisamment de personnel pour mener à bien les projets, les ressources demandées au titre du personnel temporaire autre que pour les réunions servent pendant un laps de temps limité (le plus souvent ne dépassant pas 12 mois de travail pour un cycle des projets de quatre ans). Le Comité a été également informé que 4 % environ du montant total du projet de budget de la dixième tranche étaient alloués au personnel temporaire autre que pour les réunions, avec une moyenne de huit mois de travail (33 000 dollars) par projet d'une durée de quatre ans. Sur sa demande, le Comité a reçu une ventilation détaillée des montants budgétés pour chaque entité pour 2016-2017. Le Comité note, au vu de ces renseignements, que certains de ces montants semblent être destinés à des activités sont liées aux mandats de base de ces entités et devraient donc être assurées par des membres de leur personnel. **Le Comité consultatif recommande de demander au Secrétaire général de fournir dans ses prochaines propositions budgétaires davantage de renseignements sur les ressources affectées au personnel temporaire autre que pour les réunions.**

Gestion du Compte pour le développement

XIII.14 Répondant à une demande de complément d'information sur la gestion du Compte pour le développement formulée par le Comité consultatif (voir A/68/7, par. XIII.7), le Secrétaire général signale que les activités quotidiennes du Comptes sont gérés par une équipe de trois spécialistes des programmes (de rang P-5, P-4 et P-2). Les postes correspondants ont été créés par l'Assemblée générale dans ses résolutions 64/243 et 68/246 (voir A/70/6 (Sect. 35), annexe II). Cette équipe, rattachée au Bureau du développement des capacités du Département des affaires économiques et sociales, bénéficie en outre de l'appui du Chef du Bureau et du fonctionnaire des finances (hors classe). Les moyens dont dispose cette équipe sont en outre renforcées par des stagiaires. Le Secrétaire général ajoute que la création du poste d'administrateur des programmes adjoint approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/246 a beaucoup contribué à accélérer la programmation des projets en étoffant les ressources limitées en personnel et que, de ce fait, en décembre 2014, 40 des 46 projets de la neuvième tranche avaient été approuvés et attribués, contre 15/52 projets de la huitième tranche approuvés à la fin de la première année du cycle correspondant (voir A/70/6 (Sect. 35), par. 35.15).

XIII.15 Le Secrétaire général indique en outre que cette équipe était temporairement renforcée par un poste de fonctionnaire auxiliaire chargé du suivi et de l'évaluation financé pour deux ans par un pays donateur jusqu'à la fin de 2014 (voir A/70/97, par. 31). Le Secrétaire général précise toutefois que, suite au départ de ce fonctionnaire, de nouvelles ressources seraient nécessaires pour maintenir les fonctions de suivi et d'évaluation sans leur affecter un spécialiste de l'évaluation [voir A/70/6 (Sect. 35), par. 35.16 et 35.17]. **Le Comité consultatif se dit de nouveau en accord avec le Secrétaire général quant à l'importance du suivi et de l'évaluation des projets et il compte que l'on continuera d'accorder l'attention voulue à ces activités (voir A/68/7, par. XIII.8). Le Comité consultatif recommande donc de demander au Secrétaire général de procéder à une**

évaluation du degré d'adéquation des arrangements actuels concernant la gestion du Compte pour le développement, s'agissant en particulier des fonctions liées au suivi et à l'évaluation des projets, et de soumettre des propositions à ce sujet si nécessaire dans le projet de budget-programme pour 2018-2019 (ibid., par. XIII.7).

XIII.16 En ce qui concerne le processus d'évaluation des projets du Compte pour le développement, le Comité consultatif rappelle que tous les projets font l'objet d'une évaluation obligatoire depuis la cinquième tranche du Compte (2006-2007) et que les entités chargées de l'exécution affectent 2 % des budgets des projets à l'exécution d'une évaluation externe par un consultant indépendant recruté directement par les entités concernées. Le Comité avait recommandé de demander au Secrétaire général de veiller à ce que le processus d'évaluation des projets soit conduit de telle manière qu'il permette de garantir l'indépendance de l'évaluateur afin d'éviter tout risque de conflit d'intérêts (voir A/68/7, par. XIII.8). **Le Comité consultatif recommande de demander au Secrétaire général de faire le point sur le processus d'évaluation concernant les projets du Compte pour le développement dans ses prochaines propositions budgétaires.**

XIII.17 Le Comité consultatif rappelle que la gestion et l'administration du Compte pour le développement ont été améliorées et renforcées au fil des ans, notamment grâce à la création du Comité directeur composé des représentants des entités chargées de l'exécution des projets, qui fournit un cadre de coordination interne (voir A/64/7, par. XIII.7). **Le Comité consultatif estime toutefois qu'il y aurait peut-être lieu de mettre en place un mécanisme de gouvernance plus solide associant les États Membres pour assurer une bonne coordination des fonds alloués au Compte pour le développement et une complémentarité maximale avec les autres ressources existantes de financement.**

XIII.18 **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant le Compte pour le développement.**

Titre XIV

Contributions du personnel

Chapitre 36

Contributions du personnel

	<i>Dollars É.-U.</i>
Montant révisé du crédit ouvert pour l'exercice 2014-2015	497 840 800
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2016-2017	496 070 000
Ressources demandées pour l'exercice 2016-2017, après actualisation préliminaire	508 558 400

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2014-2015 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

XIV.1 Le montant des crédits que le Secrétaire général propose d'inscrire au budget ordinaire au titre du chapitre 36 pour l'exercice 2016-2017 s'élève à 496 070 000 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une baisse de 1 770 800 dollars (0,4 %) par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour l'exercice 2014-2015 (voir A/70/6 (Sect. 36), tableau). Cette diminution correspond à une réduction nette au titre des contributions du personnel liée aux ajustements portant sur les postes et les autres dépenses de personnel proposés pour l'exercice 2016-2017, annulée en partie par l'effet-report de la création de postes approuvés en 2015 (ibid., par. 36.3). Le Secrétaire général indique que, conformément aux procédures budgétaires de l'Organisation, les traitements et autres émoluments sont soumis à une retenue calculée d'après les barèmes indiqués à l'article 3.3 du Statut et du Règlement du personnel de l'ONU. Pour faciliter les comparaisons avec les programmes de travail et les projets de budget des autres entités des Nations Unies, les dépenses de personnel indiquées dans les divers chapitres des dépenses du budget-programme sont des montants nets après déduction des contributions du personnel. Le crédit demandé au présent chapitre correspond donc à la différence entre le montant brut et le montant net des émoluments. Les montants retenus à la source au titre des contributions du personnel sont inscrits en recettes. Le montant demandé au présent chapitre est donc également inscrit au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel), comme il est indiqué ci-dessous (ibid., par. 36.1 et 36.2).

XIV.2 Le Comité consultatif s'est fait communiquer des renseignements complémentaires sur l'origine des recettes provenant des contributions du personnel.

Prévisions de recettes

Chapitre 1 des recettes

Recettes provenant des contributions du personnel

	<i>Dollars É.-U.</i>
Ressources de l'exercice 2014-2015 (aux taux révisés)	502 303 300
Projet du Secrétaire général pour l'exercice 2016-2017	513 224 400

IS1.1 Le montant estimatif total des recettes prévues au présent chapitre pour l'exercice 2016-2017 s'élève à 513 224 400 dollars et correspond : a) au montant du crédit prévu au chapitre 36 (Contributions du personnel), soit 508 558 400 dollars; b) à la part relative aux contributions du personnel des dépenses prévues au chapitre 3 des recettes (Services destinés au public), soit 4 666 000 dollars (voir A/70/6 (Income Sect. 1), par. IS1.1).

IS1.2 Il est indiqué dans le fascicule du budget que toutes les recettes provenant des contributions du personnel qui ne sont pas utilisées à d'autres fins aux termes d'une décision expresse de l'Assemblée générale sont virées au Fonds de péréquation des impôts que l'Assemblée a constitué par sa résolution 973 A (X). Les États Membres sont crédités des sommes inscrites à ce fonds, proportionnellement à leur quote-part de financement du budget ordinaire pour l'année considérée (ibid., par. IS1.2).

Chapitre 2 des recettes

Recettes générales

	<i>Dollars É.-U.</i>
Prévisions approuvées pour l'exercice 2014-2015	37 897 100
Projet du Secrétaire général pour l'exercice 2016-2017	41 226 700

IS2.1 Le montant des recettes prévues dans le projet de budget-programme pour l'exercice 2016-2017 [A/70/6 (Income Sect. 2)] s'élève à 41 226 700 dollars, ce qui représente une augmentation de 3 329 600 dollars par rapport au montant des prévisions approuvées pour l'exercice 2014-2015. Ces recettes proviennent des loyers, des remboursements au titre des services fournis aux institutions spécialisées et à divers organismes, des intérêts bancaires, de la vente de matériel usagé, du remboursement de dépenses d'exercices antérieurs, des contributions des États non membres, des services de télévision et services analogues et des recettes accessoires. Comme l'indique le tableau IS2.1 du fascicule du budget, la hausse prévue pour 2016-2017 est principalement imputable à l'augmentation des recettes provenant du remboursement de dépenses d'exercices antérieurs (437 300 dollars), des contributions d'États non membres (162 800 dollars), des services de télévision et services analogues (20 000 dollars) et des recettes accessoires (5 689 700 dollars), compensée en partie par la diminution des recettes provenant de la location de

locaux (181 700 dollars), des remboursements au titre des services fournis aux institutions spécialisées et à divers organismes (517 100 dollars), des intérêts bancaires (2 014 200 dollars) et de la vente de matériel usagé (267 200 dollars).

IS2.2 Les augmentations prévues au titre des recettes générales pour l'exercice 2016-2017 par rapport aux prévisions approuvées pour l'exercice 2014-2015 sont analysées comme suit dans le fascicule du budget : i) une hausse de 437 300 dollars du montant des remboursements de dépenses d'exercices antérieurs calculé sur la base des recettes enregistrées au 31 mars 2015, lesquels sont difficiles à prévoir avec exactitude selon le Secrétaire général (ibid., par. IS2.6); ii) une augmentation de 162 800 dollars du montant des contributions d'États non membres, conformément à la résolution 58/1 B et à la décision 68/548 de l'Assemblée générale (ibid., par. IS2.7); iii) une hausse de 20 000 dollars au titre des services de télévision et services analogues, qui s'explique par la proposition de réviser les redevances dues par les clients extérieurs au titre de l'utilisation d'archives audiovisuelles (ibid., par. IS2.8); iv) une augmentation de 5 689 700 dollars du montant des recettes accessoires, calculé sur la base du montant des recettes accessoires enregistré au 31 mars 2015 (ibid., par. IS2.9).

IS2.3 Les diminutions prévues au titre des recettes générales pour l'exercice 2016-2017 par rapport aux prévisions approuvées pour l'exercice 2014-2015 sont analysées comme suit dans le fascicule du budget : i) une diminution de 181 700 dollars des recettes provenant des recettes locatives par rapport au montant estimatif approuvé pour 2014-2015, qui tient à la réduction des recettes à Addis-Abeba (16 000 dollars), à Bangkok (125 100 dollars) et au Siège (48 000 dollars), partiellement compensée par la hausse des recettes à Santiago (7 400 dollars) (ibid., par. IS2.2); ii) une baisse de 517 100 dollars du montant des remboursements au titre des services fournis aux institutions spécialisées et à divers organismes, qui s'explique, d'une part, par une diminution nette des remboursements attendus des institutions spécialisées au titre des services de conférence et des cours de langue à Genève, compte tenu des recettes effectives de 2014, et, d'autre part, par une diminution nette à Vienne, compte tenu des recettes effectives révisées de 2014, partiellement compensée par une augmentation à la Commission économique pour l'Afrique (ibid., par. IS2.3); iii) une baisse 2 014 200 dollars au titre des intérêts créditeurs sur les soldes des comptes bancaires de l'ONU, qui tient à la fragilité de l'économie mondiale et au fait que le Secrétariat prévoit que les soldes moyens de trésorerie seront moins élevés; iv) une diminution de 267 200 dollars des recettes provenant de la vente de matériel usagé, calculée d'après les recettes de 2014 et compte tenu de la réduction prévue de la valeur du matériel susceptible d'être vendu pendant l'exercice (ibid., par. IS2.5).

Chapitre 3 des recettes

Services à l'intention du public

IS3.1 Le chapitre 3 des recettes (Services à l'intention du public) comprend : a) le programme de travail; b) l'appui au programme. Le programme de travail couvre les activités liées aux services de l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies, à la vente des publications des Nations Unies, aux services destinés aux visiteurs, aux activités productrices de recettes du Département des affaires économiques et sociales, à la vente d'articles-cadeaux, à l'exploitation des garages,

aux services de restauration et aux autres activités commerciales. L'appui au programme permet de financer le maintien de trois postes au sein du Groupe de la comptabilité des recettes de la Division de la comptabilité du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité.

Montant net des recettes

	<i>Dollars É.-U.</i>
Prévisions approuvées pour l'exercice 2014-2015	(4 954 500)
Projet du Secrétaire général pour l'exercice 2016-2017	1 151 800

IS3.2 Comme l'indique le tableau IS3.1 du fascicule du budget [A/70/6 (Income Sect. 3)], le montant net des prévisions de recettes pour 2016-2017 s'élève à 1 151 800 dollars, ce qui correspond à la différence entre le montant brut des dépenses prévues après actualisation des coûts, soit 38 820 400 dollars, et celui des recettes prévues, soit 39 972 200 dollars. Ce chiffre représente une augmentation globale de 6 106 300 dollars du montant net des recettes pour l'exercice 2016-2017 par rapport au déficit net prévu de 4 954 500 dollars pour l'exercice 2014-2015. Les prévisions de recettes (montants bruts et montants nets) par activité au titre du chapitre sont récapitulées au tableau IS3.4 et expliquées au paragraphe IS3.5 du fascicule du budget.

Administration postale de l'Organisation des Nations Unies

IS3.3 Comme l'indique le tableau IS3.8 du fascicule du budget, le montant brut et le montant net des recettes de l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice 2016-2017 devraient s'élever à respectivement 10 637 300 dollars et 47 200 dollars, contre un montant brut et un déficit net approuvés de respectivement 9 126 300 dollars et 3 284 800 dollars pour l'exercice 2014-2015. Le montant net des recettes devrait donc augmenter de 3 332 000 dollars au cours de l'exercice 2016-2017 par rapport à l'exercice 2014-2015. Le Comité consultatif relève qu'à la rubrique Administration postale de l'Organisation des Nations Unies, une augmentation de 1 511 000 dollars du montant brut des recettes est prévue, imputable en partie à la reprise des services fournis au public au Siège du fait de l'achèvement des travaux prévus par le plan-cadre d'équipement.

IS3.4 Aux paragraphes IS3.17 et IS3.24 du fascicule du budget, il est indiqué que l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies continuera de représenter l'Organisation à de grandes expositions philatéliques organisées de par le monde, afin de faire mieux connaître ses articles philatéliques et d'atteindre ses objectifs en matière de promotion. Un montant de 122 200 dollars, qui représente une augmentation de 11 800 dollars par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2014-2015, est prévu pour financer les voyages effectués par le personnel de l'Administration postale de New York (33 800 dollars) et de Vienne (88 400 dollars) devant participer à des activités de promotion et de représentation lors de grandes expositions philatéliques internationales, ainsi qu'à des réunions de coordination tenues à Vienne et à Genève avec l'Union postale universelle et d'autres organisations philatéliques internationales et nationales.

IS3.5 Le Comité consultatif s'est fait communiquer un récapitulatif des voyages prévus et des coûts correspondants, qui montre que le personnel devrait effectuer environ 26 voyages vers diverses destinations principalement pour participer à des expositions philatéliques et à d'importantes rencontres philatéliques internationales. Le Comité a été informé que la participation à ces expositions était indispensable pour permettre à l'Administration postale de rester directement en contact avec ses clients et ses distributeurs. **Le Comité consultatif encourage l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies à renforcer ses capacités productrices de recettes et à réaliser davantage d'économies dans ses activités, étant prévu que les recettes tirées des activités productrices de recettes continueront à s'accroître grâce à la rationalisation des dépenses. Il estime à nouveau qu'il serait peut-être utile d'examiner dans quelle mesure les services de l'Administration postale pourraient générer des recettes (voir A/68/7, par. IS3.3).**

IS3.6 **Le Comité consultatif considère que l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies peut réduire le niveau de ses dépenses de voyages liées à la participation aux grandes rencontres philatéliques, notamment en limitant le nombre de voyages prévus ainsi que le nombre de membres du personnel y participant. En conséquence, le Comité recommande une réduction de 30 % du montant des dépenses de voyages prévu au titre de l'Administration postale. Il recommande également que l'Administration postale continue de prévoir ses dépenses judicieusement dans le souci d'améliorer ses capacités productrices de recettes.**

Services à l'intention des visiteurs

IS3.7 Les recettes provenant des activités de visites guidées au Siège devraient augmenter lors de l'exercice 2016-2017 par rapport à l'exercice 2014-2015 du fait du retour à la normale après l'achèvement du plan-cadre d'équipement. Il est indiqué que le nombre de visiteurs devrait augmenter grâce à l'extension des horaires, à l'organisation de visites cinq jours par semaine et au lancement d'une campagne de promotion. Le nombre de visiteurs en 2016 et 2017 devrait s'élever à respectivement 282 600 et 296 730 (voir A/70/6 (Income Sect. 3), par. IS3.47 et tableau IS3.17).

IS3.8 Le Comité consultatif relève dans le tableau IS3.17 du fascicule du budget que le nombre de visiteurs accueillis au Siège au cours des années précédant la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement (446 566 en 2007) était supérieur au nombre de visiteurs attendus en 2016 et 2017. Ayant demandé des explications, le Comité a été informé que, si le nombre de visiteurs au Siège augmentait à un rythme constant depuis le retour à la normale des activités à la mi-janvier 2015, il restait cependant inférieur aux niveaux enregistrés avant l'engagement du plan-cadre d'équipement. Il a également été informé que le nombre total de visiteurs accueillis au Siège de janvier à avril 2015 se montait à 58 534 et que, grâce à la campagne de promotion actuellement menée, ce chiffre devrait, vers le second semestre de 2016, retrouver les niveaux atteints avant la mise en œuvre du plan-cadre. **Le Comité consultatif estime que les prévisions du nombre de visiteurs au Siège pour 2016 et 2017 sont sans doute trop prudentes et considère qu'il est possible, compte tenu du nombre total de visiteurs enregistré de janvier à avril 2015 et des campagnes de promotion devant être menées pendant l'exercice 2016-2017, de retrouver les niveaux atteints avant l'engagement du plan-cadre d'équipement. En**

conséquence, le Comité est d'avis que les prévisions du nombre de visiteurs au Siège et le niveau correspondant des recettes devraient être revus et qu'il devrait être rendu compte de tout ajustement du niveau des recettes prévues dans le premier rapport sur l'exécution du budget de 2016-2017.

Activités productrices de recettes du Département des affaires économiques et sociales

IS3.9. Au cours de l'exercice 2016-2017, les activités de vente du Département des affaires économiques et sociales (vente de publications statistiques, de données statistiques et démographiques, de logiciels et de services) viendront s'ajouter aux travaux exécutés dans le cadre des sous-programmes 4 (Statistique) et 5 (Population). Il est indiqué que le montant brut des recettes, en particulier celles provenant des activités de vente qui complètent les travaux exécutés dans le cadre du sous-programme 5, devrait diminuer, passant de 25 000 dollars en 2014-2015 à 700 dollars en 2016-2017 (voir tableau IS3.18 du fascicule du budget). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la diminution prévue des recettes s'expliquait principalement par la réduction attendue de la vente de publications papier et d'autres informations contenues dans les bases de données du sous-programme 5, les informations figurant dans ces publications et bases de données étant de plus souvent mises gratuitement à disposition sur le site Web du Département.

IS3.10. Le montant prévu pour financer les voyages des fonctionnaires devant assister à diverses réunions de consultation avec d'autres organismes et institutions sur les données, bases de données et produits statistiques ou devant animer des ateliers et séminaires est estimé à 183 200 dollars (*ibid.*, par. IS3.65). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le montant proposé au titre des voyages concernait les fonctionnaires du Département des affaires économiques et sociales qui participent à des ateliers ou séminaires de formation organisés par les commissions régionales et d'autres organisations (CNUCED, Organisation mondiale du commerce, Fonds monétaire international) en vue d'échanger des connaissances et de renforcer la coopération dans le domaine des statistiques du commerce et autres statistiques apparentées et qui prennent part aux réunions organisées par une équipe spéciale interinstitutions chargée des statistiques du commerce international. **Le Comité consultatif est d'avis que les dépenses liées aux voyages des fonctionnaires qui animent des ateliers et séminaires organisés par des départements ou entités autres que le Département des affaires économiques et sociales devraient être prises en charge par les organismes en question. Le Comité recommande donc que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de consulter les entités et départements concernés en vue de leur faire prendre en charge les frais de voyages afférents aux services reçus.**

Exploitation des garages

IS3.11 Pour les garages de New York, les prévisions de recettes se fondent sur le nouveau nombre de places découlant de l'achèvement du plan-cadre d'équipement. Le Secrétaire général indique que l'espace de stationnement a perdu plus de 35 % de sa capacité et que la baisse des recettes provenant de l'exploitation des garages enregistrée au cours des deux derniers exercices devrait se poursuivre lors de l'exercice 2016-2017 (*ibid.*, par. IS3.74). Le tableau IS3.21 du fascicule du budget

montre que le montant net des recettes devrait diminuer de 48 700 dollars pendant l'exercice 2016-2017 par rapport aux prévisions approuvées pour l'exercice 2014-2015.

IS3.12 Ayant demandé des explications, le Comité consultatif a été informé que le garage du Siège comptait 1 193 places de stationnement avant la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement (voir A/58/712) et que ce nombre avait été réduit d'environ 350 à la suite de la suppression de places sous le bâtiment de l'Assemblée générale. Il a également été informé que la mise en place de nouvelles installations (dispositif de refroidissement d'appui, local électrique) dans le cadre de l'exécution du plan-cadre avait encore réduit le nombre total de places de stationnement, le ramenant à 750. Il a en outre été informé que la baisse du montant net des recettes prévue pour l'exercice 2016-2017 s'expliquait par le double effet de la réduction du nombre de places de stationnement au Siège et des dépenses de fonctionnement fixes de l'administration du garage. À cet égard, le Comité a été informé qu'un nouveau système visant à rationaliser l'administration du garage serait mis en service d'ici à janvier 2016 et aurait pour avantages immédiats de renforcer la sécurité, de réduire les frais de fonctionnement et d'améliorer la facturation et l'enregistrement des données sur l'utilisation du garage.

IS3.13 Le Comité consultatif compte à nouveau que tout sera fait pour que les coûts d'exploitation des garages soient intégralement couverts par les recettes provenant de leur utilisation. Il compte également que l'efficacité de l'administration du garage sera renforcée, d'une part, par l'accroissement des recettes grâce à l'utilisation optimale des places de stationnement et, d'autre part, par la rationalisation des coûts.

Services de restauration

IS3.14 Le montant brut des recettes provenant des services de restauration du Siège devrait se chiffrer à 1 322 800 dollars pour l'exercice 2016-2017 (montant net : 46 700 dollars), ce qui représente une augmentation de 204 500 dollars par rapport à l'exercice 2014-2015. Le Secrétaire général indique qu'un nouveau marché relatif aux services de restauration du Siège a été conclu pour une période initiale de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2015 et que, dans le cadre du nouveau contrat, les recettes correspondront soit à un montant annuel garanti soit à un pourcentage fixe du chiffre d'affaires brut annuel, le plus élevé de ces deux montants étant retenu (voir A/70/6 (Income Sect. 3), par. IS3.79). **Le Comité consultatif se félicite de l'augmentation prévue de la capacité productrice de recettes des services de restauration du Siège de l'ONU pour l'exercice biennal 2016-2017 et compte que tout sera mis en œuvre pour veiller à ce que la qualité des services de restauration s'améliore continuellement.**

Prévisions de dépenses

	<i>Dollars É.-U.</i>
Ressources de l'exercice 2014-2015 (aux taux révisés)	39 165 600
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2016-2017	37 415 300
<hr/>	
<i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2014-2015 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).	

IS3.15 Le montant des crédits dont le Secrétaire général demande l'inscription au budget ordinaire au titre du chapitre 3 des recettes s'élève à 37 415 300 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une baisse de 1 750 300 dollars (4,5 %) par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 2014-2015. La diminution prévue tient essentiellement à la baisse des ressources demandées au titre des postes (1 680 100 dollars, soit 8,4 %), des services contractuels (468 200 dollars, soit 11,9 %), des frais généraux de fonctionnement (1 176 900 dollars, soit 32,4 %), des fournitures et accessoires (53 000 dollars, soit 9,8 %) et du coût des produits vendus (411 200 dollars, soit 17,4 %). Les ressources nécessaires par objet de dépense sont récapitulées dans le tableau IS3.6 du fascicule du budget.

IS3.16 On trouvera au tableau IS3.1 le récapitulatif des postes dont l'inscription au budget ordinaire a été approuvée au titre du chapitre pour l'exercice 2014-2015 et de ceux postes dont l'inscription au budget ordinaire est proposée par le Secrétaire général pour l'exercice 2016-2017.

Tableau IS3.1
Tableau d'effectifs

	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>
<hr/>		
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour 2014-2015	80	2 P-5, 4 P-4, 4 P-3, 3 P-2/1, 9 G(1°C), 56 G(AC), 2 ASS
Postes proposés pour 2016-2017	80	2 P-5, 4 P-4, 4 P-3, 3 P-2/1, 9 G(1°C), 56 G(AC), 2 ASS

Observations et recommandations concernant les postes

IS3.17 Le Secrétaire général propose de geler temporairement sept postes au cours de l'exercice 2016-2017 dans le but de comprimer les coûts et de retrouver l'équilibre financier (ibid., par. IS3.21 et IS3.55)²⁹. Les postes qu'il est proposé de geler sont les suivants :

a) Six postes d'agent des services généraux (Autres classes) au sein de l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies : i) trois postes au bureau de New York (ibid., par. IS3.21); ii) trois postes au bureau européen (ibid., par. IS3.21);

b) Un poste P-3 au sein du Groupe des visites à New York (ibid., par. IS3.55).

IS3.18. S'agissant des six postes d'agent des services généraux (Autres classes) qu'il est proposé de geler au sein de l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies, le Comité consultatif a été informé que deux de ces postes étaient actuellement pourvus et nécessaires pour permettre à l'Administration postale de faire face aux périodes de travail les plus chargées dans les principaux domaines d'activité. Ayant demandé si la suppression de ces postes avait été envisagée, il a été informé que l'Administration postale cherchait à vérifier que les postes étaient bien nécessaires et prévoyait que certains d'entre eux deviendraient vacants par le jeu normal des départs naturels au cours de l'exercice 2016-2017. **Le Comité consultatif rappelle sa recommandation antérieure (voir A/68/7, par. IS3.14) et estime qu'il serait plus judicieux d'un point de vue budgétaire de supprimer les postes d'agent des services généraux (Autres classes) au sein de l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies et d'en justifier dûment la création à l'avenir dans l'hypothèse où les fonctions correspondantes seraient jugées indispensables. Par conséquent, le Comité se prononce contre le gel temporaire de ces six postes et en recommande la suppression.**

IS3.19 S'agissant du poste P-3 qu'il est proposé de geler au sein du Groupe des visites à New York durant l'exercice 2016-2017, le Comité consultatif a été informé que, depuis l'achèvement des travaux de rénovation prévus par le plan-cadre d'équipement et le retour du Groupe des visites dans le bâtiment de l'Assemblée générale à la mi-janvier 2015, la reprise des activités normales s'était peu à peu traduite par une augmentation des recettes provenant des visites guidées. Il a toutefois été informé que ni le nombre de visiteurs ni celui de séances d'information n'avaient retrouvé les niveaux enregistrés avant la mise en œuvre du plan-cadre et qu'il était donc proposé par mesure d'économie de geler le poste P-3 en question pendant l'exercice 2016-2017. Il a également été informé qu'il serait proposé de financer le poste au cours de l'exercice 2018-2019 pour soutenir l'extension prévue des activités du Groupe des visites. **Le Comité consultatif estime à nouveau qu'il serait plus judicieux d'un point de vue budgétaire de supprimer ce poste au sein du Groupe des visites à New York et d'en justifier dûment la création à l'avenir dans l'hypothèse où les fonctions correspondantes seraient jugées indispensables. Par**

²⁹ Il convient de noter que le gel de postes permanents pendant l'exercice 2016-2017 proposé dans le présent chapitre est distinct du gel des recrutements à des postes permanents proposé par le Secrétaire général dans plusieurs autres chapitres du projet de budget-programme (voir, par exemple, les chapitres 3 à 5, 9, 18 à 22, 28 et 35) dans le cadre des réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale.

conséquent, le Comité se prononce contre le gel temporaire du poste P-3 et en recommande la suppression.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

IS3.20 Les ressources nécessaires par objet de dépense sont récapitulées dans le tableau IS3.6 du fascicule du budget. Le montant prévu au titre des autres objets de dépense pour 2016-2017 s'élève à 19 167 300 dollars. **Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe IS3.6 ci-dessus, le Comité consultatif recommande l'approbation des propositions du Secrétaire général relatives aux objets de dépense autres que les postes.**

Annexe I

Aperçu du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016 -2017 (après actualisation des coûts)

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes permanents et temporaires	
	2014-2015 (montant des crédits ouverts)	2016-2017 (montant prévu)	2014-2015	2016-2017
Titre I				
Politique, direction et coordination d'ensemble	792 739,5	776 897,5	1 966	1 950
1. Politique, direction et coordination d'ensemble	119 229,3	119 707,7	225	224
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	673 510,2	657 189,8	1,741	1,726
Titre II				
Affaires politiques	1 379 155,2	1 393 454,4	834	821
3. Affaires politiques	1 232 659,7	1 243 967,4	370	369
4. Désarmement	25 379,7	25 241,4	61	61
5. Opérations de maintien de la paix	112 956,2	116 119,9	380	368
6. Utilisations pacifiques de l'espace	8 159,6	8 125,7	23	23
Titre III				
Justice internationale et droit international	99 390,0	103 593,3	264	264
7. Cour internationale de Justice	51 403,1	52 723,4	119	119
8. Affaires juridiques	47 986,9	50 869,9	145	145
Titre IV				
Coopération internationale pour le développement	496 684,5	517 730,5	1 291	1 326
9. Affaires économiques et sociales	163 789,0	175 806,7	495	494
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	11 579,1	11 260,9	28	28
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	17 010,4	17 372,6	44	44
12. Commerce et développement	147 915,3	145 004,5	385	385
13. Centre du commerce international	39 454,9	39 527,2	–	–
14. Environnement	34 510,7	46 395,4	95	132
15. Établissements humains	23 130,3	23 323,2	75	75
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	43 938,3	43 347,2	124	123
17. ONU-Femmes	15 356,5	15 692,8	45	45
Titre V				
Coopération régionale pour le développement	569 916,2	586 030,2	1 926	1 923
18. Développement économique et social en Afrique	150 951,9	161 242,6	554	554
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	102 515,7	105 280,6	428	428

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes permanents et temporaires	
	2014-2015 (montant des crédits ouverts)	2016-2017 (montant prévu)	2014-2015	2016-2017
	20. Développement économique en Europe	72 532,6	70 890,6	196
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	114 050,0	115 003,5	488	487
22. Développement économique et social en Asie occidentale	72 073,8	73 452,5	260	258
23. Programme ordinaire de coopération technique	57 792,2	60 160,4	–	–
Titre VI				
Droits de l'homme et affaires humanitaires	389 791,2	376 779,4	628	627
24. Droits de l'homme	208 381,7	198 739,6	404	404
25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	90 868,9	90 958,0	2	2
26. Réfugiés de Palestine	55 302,4	55 479,7	150	149
27. Aide humanitaire	35 238,2	31 602,1	72	72
Titre VII				
Information	190 079,9	206 460,4	734	763
28. Information	190 079,9	206 460,4	734	763
Titre VIII				
Services communs d'appui	666 046,0	649 323,7	1 367	1 350
29. Services de gestion et d'appui	666 046,0	649 323,7	1 367	1 350
A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	56 736,2	23 358,6	49	48
B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	37 029,3	36 808,9	130	129
C. Bureau de la gestion des ressources humaines	76 584,2	73 926,2	173	161
D. Bureau des services centraux d'appui	193 042,8	185 539,2	334	301
E. Bureau de l'informatique et des communications	74 453,1	104 602,1	136	181
F. Administration (Genève)	155 802,7	151 988,7	329	316
G. Administration (Vienne)	40 929,8	40 461,4	90	88
H. Administration (Nairobi)	31 467,9	32 638,6	126	126
Titre IX				
Contrôle interne	40 632,1	42 5200	118	116
30. Contrôle interne	40 632,1	42 5200	118	116
Titre X				
Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales	155 071,6	165 334,8	–	–
31. Activités administratives financées en commun	11 411,4	12 090,0	–	–
32. Dépenses spéciales	143 660,2	153 244,8	–	–
Titre XI				
Dépenses d'équipement	109 864,5	85 023,3	–	–
33. Travaux de construction, transformation et amélioration	109 864,5	85 023,3	–	–

<i>Catégorie</i>	<i>Ressources (milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes permanents et temporaires</i>	
	<i>2014-2015 (montant des crédits ouverts)</i>	<i>2016-2017 (montant prévu)</i>	<i>2014-2015</i>	<i>2016-2017</i>
	des locaux et gros travaux d'entretien			
Titre XII				
Sûreté et sécurité	243 751,2	253 403,5	1 058	1 058
34. Sûreté et sécurité	243 751,2	253 403,5	1 058	1 058
Titre XIII				
Compte pour le développement	28 398,8	28 398,8	–	–
35. Compte pour le développement	28 398,8	28 398,8	–	–
Titre XIV				
Contributions du personnel	497 840,8	508 558,4	–	–
36. Contributions du personnel	497 840,8	508 558,4	–	–
Total (budget ordinaire)	5 659 361,5	5 693 508,2	10 186	10 198

Annexe II

Montant prévu des fonds extrabudgétaires et quotes-parts hors budget ordinaire nécessaires pour l'exercice biennal 2016-2017 et pourcentage correspondant du montant total des ressources demandées, par chapitre du budget-programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre	Budget ordinaire (avant actualisation des coûts)	Quotes-parts hors budget ordinaire	Fonds extrabudgétaires	Montant total du budget pour 2016-2017	Budget ordinaire	Quotes-parts hors budget ordinaire (pourcentage)	Fonds extra-budgétaires
1. Politique, direction et coordination d'ensemble	116 024,6	19 200,1	63 994,2	199 218,9	58,2	9,6	32,1
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	647 763,0	–	35 105,7	682 868,7	94,9	–	5,1
3. Affaires politiques	1 241 032,5	14 199,0	79 593,4	1 334 824,9	93,0	1,1	6,0
4. Désarmement	24 572,8	–	25 606,2	50 179,0	49,0	–	51,0
5. Opérations de maintien de la paix	111 776,4	321 822,9 ^a	106 269,4	539 868,7	20,7	59,6	19,7
6. Utilisations pacifiques de l'espace	8 101,4	–	1 537,0	9 638,4	84,1	–	15,9
7. Cour internationale de Justice	52 543,9	–	–	52 543,9	100,0	–	–
8. Affaires juridiques	49 514,6	7 739,8	8 497,9	65 752,3	75,3	11,8	12,9
9. Affaires économiques et sociales	170 578,5	–	150 165,1	320 743,6	53,2	–	46,8
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	10 959,2	–	3 500,0	14 459,2	75,8	–	24,2
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	16 837,5	–	500,0	17 337,5	97,1	–	2,9
12. Commerce et développement	146 714,9	–	73 833,9	220 548,8	66,5	–	33,5
13. Centre du commerce international	39 454,9	–	–	39 454,9	100,0	–	–
14. Environnement	45 263,8	–	637 843,5	683 107,3	6,6	–	93,4
15. Établissements humains	22 270,0	–	459 823,4	482 093,4	4,6	–	95,4
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	43 148,4	–	656 774,4	699 922,8	6,2	–	93,8
17. ONU-Femmes	15 276,2	–	750 061,4	765 337,6	2,0	–	98,0
18. Développement économique et social en Afrique	149 120,9	–	51 671,4	200 792,3	74,3	–	25,7
19. Développement en Asie et dans le Pacifique	100 750,8	–	30 245,7	130 996,5	76,9	–	23,1
20. Développement économique en Europe	71 770,0	–	32 240,6	104 010,6	69,0	–	31,0

Chapitre	Budget ordinaire (avant actualisation des coûts)	Quotes-parts hors budget ordinaire	Fonds extrabudgétaires	Montant total du budget pour 2016-2017	Budget ordinaire	Quotes-parts hors budget ordinaire (pourcentage)	Fonds extra- budgétaires
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	112 076,0	–	25 508,9	137 584,9	81,5	–	18,5
22. Développement économique et social en Asie occidentale	70 232,8	–	9 802,4	80 035,2	87,8	–	12,2
23. Programme ordinaire de coopération technique	56 936,2	–	–	56 936,2	100,0	–	–
24. Droits de l'homme	197 963,2	4 357,6	257 234,0	459 554,8	43,1	0,9	56,0
25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	90 868,9	–	12 379 710,6	12 470 579,5	0,7	–	99,3
26. Réfugiés de Palestine	55 061,9	–	1 955 831,5	2 010 893,4	2,7	–	97,3
27. Aide humanitaire	31 283,8	–	751 171,0	782 454,8	4,0	–	96,0
28. Information	199 750,2	1 590,6	6 041,0	207 381,8	96,3	0,8	2,9
29A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	22 913,2	63 403,1	18 357,9	104 674,2	21,9	60,6	17,5
29B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	35 723,0	41 529,2	25 571,9	102 824,1	34,7	40,4	24,9
29C. Bureau de la gestion des ressources humaines	71 279,1	14 071,5	8 479,9	93 830,5	76,0	15,0	9,0
29D. Bureau des services centraux d'appui	173,799,9	72 643,4	131 406,3	377 849,6	46,0	19,2	34,8
29E. Bureau de l'informatique et des communications	100 704,3	10 297,8	35 997,0	146 999,1	68,5	7,0	24,5
29F. Administration (Genève)	152 321,7	–	45 276,5	197 598,2	77,1	–	22,9
29G. Administration (Vienne)	40 022,7	–	25 658,8	65 681,5	60,9	–	39,1
29H. Administration (Nairobi)	30 603,3	–	29 522,1	60 125,4	50,9	–	49,1
30. Contrôle interne	41 482,6	62 517,0	21 869,3	125 868,9	33,0	49,7	17,4
31. Activités administratives financées en commun	11 889,8	–	–	11 889,8	100,0	–	–
32. Dépenses spéciales	143 660,2	–	–	143 660,2	100,0	–	–
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	79 318,6	–	–	79 318,6	100,0	–	–
34. Sûreté et sécurité	242 761,3	7 527,9	6 266,0	256 555,2	94,6	2,9	2,4
35. Compte pour le développement	28 398,8	–	–	28 398,8	100,0	–	–
36. Contributions du personnel	496 070,0	–	–	496 070,0	100,0	–	–
Total	5 568 595,8	640 899,9	18 900 968,3	25 110 464,0	22,2	2,6	75,3

^a Le montant des quotes-parts hors budget ordinaire prévues au titre des opérations de maintien de la paix pour les exercices allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 et du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 ne tient pas compte des montants prévus au titre des différentes missions.

Annexe III

Tableau récapitulatif des réductions proposées au titre des gains d'efficacité et des nouvelles réductions, par catégorie de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre et objet de dépense	Montant des crédits ouverts pour 2014-2015	Réduction proposée pour 2016-2017	
		Montant	Pourcentage
1. Politique, direction et coordination d'ensemble			
Postes	69 375,9	–	–
Autres dépenses de personnel	4 909,3	(48,4)	(1,0)
Émoluments des non-fonctionnaires	5 547,3	–	–
Consultants	1 435,8	(17,8)	(1,2)
Voyages des représentants	9 756,3	–	–
Voyages du personnel	4 319,9	(429,5)	(9,9)
Services contractuels	8 057,0	(77,9)	(1,0)
Frais généraux de fonctionnement	1 489,2	(115,2)	(7,7)
Frais de représentation	533,9	(10,4)	(1,9)
Fournitures et accessoires	320,1	(6,0)	(1,9)
Mobilier et matériel	262,3	(40,5)	(15,4)
Subventions et contributions	13 222,3	–	–
Total	119 229,3	(745,7)	(0,6)
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences			
Postes	515 471,3	(2,103,5)	(0,4)
Autres dépenses de personnel	68 074,5	(548,0)	(0,8)
Voyages des représentants	307,2	–	–
Voyages du personnel	362,4	(28,7)	(7,9)
Services contractuels	30 248,3	–	–
Frais généraux de fonctionnement	3 050,1	–	–
Frais de représentation	7,9	–	–
Fournitures et accessoires	2 445,0	0,1	–
Mobilier et matériel	3 069,6	–	–
Subventions et contributions	50 473,9	(212,9)	(0,4)
Total	673 510,2	(2,893,0)	(0,4)
3. Affaires politiques			
Postes	104 171,6	(500,6)	(0,5)
Autres dépenses de personnel	653 467,9	(20,8)	(0,0)
Consultants	9 204,2	(15,0)	(0,2)

<i>Chapitre et objet de dépense</i>	<i>Montant</i>	<i>Réduction proposée pour 2016-2017</i>	
	<i>des crédits ouverts pour 2014-2015</i>	<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Experts	32 540,0	–	–
Voyage des représentants	1 789,9	–	–
Voyages du personnel	51 281,3	(303,2)	(0,6)
Services contractuels	29 409,2	–	–
Frais généraux de fonctionnement	237 677,6	(98,2)	(0,0)
Frais de représentation	741,5	–	–
Fournitures et accessoires	35 476,4	(67,6)	(0,2)
Mobilier et matériel	50 237,3	–	–
Aménagement des locaux	22 340,9	–	–
Subventions et contributions	4 321,9	–	–
Autres	–	(6,000,0)	
Total	1 232 659,7	(7,005,4)	(0,6)
4. Désarmement			
Postes	18 279,4	(33,7)	(0,2)
Autres dépenses de personnel	580,5	(56,3)	(9,7)
Consultants	197,2	(50,0)	(25,4)
Experts	2 611,4	–	–
Voyages du personnel	366,4	(35,7)	(9,7)
Services contractuels	279,8	(6,8)	(2,4)
Frais généraux de fonctionnement	989,8	–	–
Frais de représentation	5,8	–	–
Fournitures et accessoires	31,6	(6,6)	(20,9)
Mobilier et matériel	35,6	–	–
Subventions et contributions	2 002,2	–	–
Total	25 379,7	(189,1)	(0,7)
5. Opérations de maintien de la paix			
Postes	74 690,3	(423,3)	(0,6)
Autres dépenses de personnel	16 952,6	(4,3)	(0,0)
Voyages du personnel	3 802,3	(79,1)	(2,1)
Services contractuels	1 306,7	(9,4)	(0,7)
Frais généraux de fonctionnement	6 985,1	–	–
Frais de représentation	30,9	–	–
Fournitures et accessoires	3 214,3	(13,3)	(0,4)
Mobilier et matériel	1 971,9	(86,4)	(4,4)
Aménagement des locaux	3 569,3	–	–
Subventions et contributions	432,8	–	–
Total	112 956,2	(615,8)	(0,5)

Chapitre et objet de dépense	Montant	Réduction proposée pour 2016-2017	
	des crédits ouverts pour 2014-2015	Montant	Pourcentage
6. Utilisations pacifiques de l'espace			
Postes	6 766,9	–	–
Autres dépenses de personnel	133,7	(31,7)	(23,7)
Experts	82,1	–	–
Voyages du personnel	185,7	(18,5)	(10,0)
Services contractuels	118,0	(8,0)	(6,8)
Frais de représentation	4,6	–	–
Fournitures et accessoires	10,4	–	–
Mobilier et matériel	19,5	–	–
Subventions et contributions	838,7	–	–
Total	8 159,6	(58,2)	(0,7)
8. Affaires juridiques			
Postes	41 407,7	(324,4)	(0,8)
Autres dépenses de personnel	49,8	111,1	223,1
Émoluments des non--fonctionnaires	0,1	–	–
Consultants	56,4	–	–
Experts	199,8	–	–
Voyages des représentants	2 590,2	–	–
Voyages du personnel	982,1	(98,1)	(10,0)
Services contractuels	1 656,3	(4,0)	(0,2)
Frais généraux de fonctionnement	227,7	–	–
Frais de représentation	3,4	–	–
Fournitures et accessoires	180,2	(4,2)	(2,3)
Mobilier et matériel	180,3	–	–
Subventions et contributions	452,9	–	–
Total	47 986,9	(319,6)	(0,7)
9. Affaires économiques et sociales			
Postes	141 421,9	(743,2)	(0,5)
Autres dépenses de personnel	5 907,3	30,0	0,5
Consultants	2 152,8	(26,3)	(1,2)
Experts	2 914,1	–	–
Voyages des représentants	3 405,3	–	–
Voyages du personnel	2 190,6	(194,1)	(8,9)
Services contractuels	3 099,4	(53,7)	(1,7)
Frais généraux de fonctionnement	1 038,6	(28,7)	(2,8)
Frais de représentation	23,4	–	–
Fournitures et accessoires	324,0	–	–

<i>Chapitre et objet de dépense</i>	<i>Montant des crédits ouverts pour 2014-2015</i>	<i>Réduction proposée pour 2016-2017</i>	
		<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Mobilier et matériel	781,9	(49,2)	(6,3)
Subventions et contributions	529,7	–	–
Total	163 789,0	(1,065,2)	(0,7)
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement			
Postes	9 383,9	–	–
Autres dépenses de personnel	1 042,7	–	–
Consultants	265,6	(14,2)	(5,3)
Experts	105,6	(10,5)	(9,9)
Voyages du personnel	236,4	(23,7)	(10,0)
Services contractuels	369,4	(17,5)	(4,7)
Frais généraux de fonctionnement	77,6	–	–
Frais de représentation	2,4	–	–
Fournitures et accessoires	32,0	(11,6)	(36,3)
Mobilier et matériel	63,5	–	–
Total	11 579,1	(77,5)	(0,7)
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique			
Postes	13 742,9	–	–
Autres dépenses de personnel	417,1	(15,3)	(3,7)
Consultants	461,4	(15,0)	(3,3)
Experts	849,0	(30,0)	(3,5)
Voyages du personnel	720,2	(71,9)	(10,0)
Services contractuels	590,4	(5,0)	(0,8)
Frais généraux de fonctionnement	127,4	(11,7)	(9,2)
Frais de représentation	2,7	–	–
Fournitures et accessoires	32,6	(3,0)	(9,2)
Mobilier et matériel	66,7	(2,7)	(4,0)
Total	17 010,4	(154,6)	(0,9)
12. Commerce et développement			
Postes	133 731,3	(984,7)	(0,7)
Autres dépenses de personnel	1 907,1	32,0	1,7
Consultants	1 243,4	–	–
Experts	833,8	–	–
Voyages des représentants	439,5	–	–
Voyages du personnel	1 353,3	(135,1)	(10,0)
Services contractuels	130,9	–	–

<i>Chapitre et objet de dépense</i>	<i>Montant des crédits ouverts pour 2014-2015</i>	<i>Réduction proposée pour 2016-2017</i>	
		<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Frais généraux de fonctionnement	2 650,5	–	–
Frais de représentation	54,1	–	–
Fournitures et accessoires	2 037,4	(7,2)	(0,4)
Mobilier et matériel	1 119,7	–	–
Subventions et contributions	2 414,3	–	–
Total	147 915,3	(1,095,0)	(0,7)
14. Environnement			
Postes	30 045,9	(231,2)	(0,8)
Autres dépenses de personnel	112,5	–	–
Consultants	2 142,8	–	–
Voyages des représentants	165,4	–	–
Voyages du personnel	620,7	(61,9)	(10,0)
Services contractuels	787,7	–	–
Frais généraux de fonctionnement	408,9	–	–
Frais de représentation	20,8	–	–
Fournitures et accessoires	96,9	–	–
Mobilier et matériel	109,1	–	–
Total	34 510,7	(293,1)	(0,8)
15. Établissements humains			
Postes	18 527,0	–	–
Autres dépenses de personnel	1 153,1	(52,8)	(4,6)
Consultants	898,4	(5,3)	(0,6)
Experts	459,2	–	–
Voyages du personnel	465,1	(40,8)	(8,8)
Services contractuels	564,1	(40,0)	(7,1)
Frais généraux de fonctionnement	853,4	(56,0)	(6,6)
Frais de représentation	14,9	–	–
Fournitures et accessoires	85,7	(2,2)	(2,6)
Mobilier et matériel	109,4	–	–
Total	23 130,3	(197,1)	(0,9)
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale			
Postes	36 603,0	(94,3)	(0,3)
Autres dépenses de personnel	775,9	(23,0)	(3,0)
Consultants	564,4	(0,4)	(0,1)
Experts	1 117,9	(63,8)	(5,7)
Voyages des représentants	1 815,3	–	–

<i>Chapitre et objet de dépense</i>	<i>Montant des crédits ouverts pour 2014-2015</i>	<i>Réduction proposée pour 2016-2017</i>	
		<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Voyages du personnel	821,9	(75,3)	(9,2)
Services contractuels	1 050,1	(3,4)	(0,3)
Frais généraux de fonctionnement	612,0	–	–
Frais de représentation	6,0	–	–
Fournitures et accessoires	155,7	–	–
Mobilier et matériel	350,6	–	–
Subventions et contributions	65,5	–	–
Total	43 938,3	(260,2)	(0,6)
17. ONU-Femmes			
Postes	14 057,5	–	–
Autres dépenses de personnel	41,2	–	–
Consultants	164,6	(40,3)	(24,5)
Experts	279,8	–	–
Voyages des représentants	253,0	–	–
Voyages du personnel	109,4	(27,7)	(25,3)
Services contractuels	263,4	–	–
Frais généraux de fonctionnement	163,8	–	–
Frais de représentation	2,5	–	–
Fournitures et accessoires	21,3	(12,3)	(57,7)
Total	15 356,5	(80,3)	(0,5)
18. Développement économique et social en Afrique			
Postes	96 245,1	(869,0)	(0,9)
Autres dépenses de personnel	5 951,6	–	–
Consultants	2 005,1	–	–
Experts	5 365,1	–	–
Voyages du personnel	3 245,9	(323,5)	(10,0)
Services contractuels	8 129,5	(109,2)	(1,3)
Frais généraux de fonctionnement	13 968,7	(27,1)	(0,2)
Frais de représentation	109,1	–	–
Fournitures et accessoires	5 035,7	(453,6)	(9,0)
Mobilier et matériel	7 585,6	(250,0)	(3,3)
Subventions et contributions	3 310,5	–	–
Total	150 951,9	(2,032,4)	(1,3)
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique			
Postes	88 695,5	(1,062,6)	(1,2)
Autres dépenses de personnel	2 044,9	–	–

<i>Chapitre et objet de dépense</i>	<i>Montant des crédits ouverts pour 2014-2015</i>	<i>Réduction proposée pour 2016-2017</i>	
		<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Consultants	418,0	13,8	3,3
Experts	903,1	–	–
Voyages du personnel	1 444,8	(144,2)	(10,0)
Services contractuels	1 281,9	13,8	1,1
Frais généraux de fonctionnement	5 213,6	(75,5)	(1,4)
Frais de représentation	35,7	–	–
Fournitures et accessoires	893,0	–	–
Mobilier et matériel	1 578,0	–	–
Subventions et contributions	7,2	–	–
Total	102 515,7	(1,254,7)	(1,2)
20. Développement économique en Europe			
Postes	68 191,5	(455,4)	(0,7)
Autres dépenses de personnel	458,4	13,2	2,9
Consultants	340,5	–	–
Experts	32,3	–	–
Voyages du personnel	939,8	(93,7)	(10,0)
Services contractuels	591,2	–	–
Frais généraux de fonctionnement	69,3	–	–
Frais de représentation	25,7	–	–
Fournitures et accessoires	152,1	–	–
Mobilier et matériel	460,9	–	–
Subventions et contributions	1 270,9	–	–
Total	72 532,6	(535,9)	(0,7)
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes			
Postes	93 981,7	(1,064,9)	(1,1)
Autres dépenses de personnel	3 184,1	(18,7)	(0,6)
Consultants	875,8	31,3	3,6
Experts	1 057,3	–	–
Voyages du personnel	1 953,0	(192,8)	(9,9)
Services contractuels	2 215,4	(59,4)	(2,7)
Frais généraux de fonctionnement	7 617,9	(51,0)	(0,7)
Frais de représentation	33,6	–	–
Fournitures et accessoires	1 223,0	(83,0)	(6,8)
Mobilier et matériel	1 908,2	80,6	4,2
Total	114 050,0	(1,357,9)	(1,2)

22. Développement économique et social en Asie occidentale

Chapitre et objet de dépense	Montant des crédits ouverts pour 2014-2015	Réduction proposée pour 2016-2017	
		Montant	Pourcentage
Postes	60 054,9	(570,5)	(0,9)
Autres dépenses de personnel	1 942,0	(181,4)	(9,3)
Consultants	967,9	(3,1)	(0,3)
Experts	1 410,9	–	–
Voyages du personnel	724,0	(68,1)	(9,4)
Services contractuels	2 059,0	–	–
Frais généraux de fonctionnement	3 604,3	–	–
Frais de représentation	30,0	–	–
Fournitures et accessoires	875,8	–	–
Mobilier et matériel	405,0	–	–
Total	72 073,8	(823,1)	(1,1)
23. Programme ordinaire de coopération technique			
Autres dépenses de personnel	31 671,9	(33,6)	(0,1)
Consultants	6 269,6	(12,2)	(0,2)
Voyages du personnel	5 751,2	(610,3)	(10,6)
Services contractuels	164,1	–	–
Frais généraux de fonctionnement	89,3	(4,6)	(5,2)
Fournitures et accessoires	4,3	–	–
Mobilier et matériel	133,2	(7,2)	(5,4)
Subventions et contributions	13 708,6	(188,1)	(1,4)
Total	57 792,2	(856,0)	(1,5)
24. Droits de l'homme			
Postes	132 342,6	(795,9)	(0,6)
Autres dépenses de personnel	27 337,3	–	–
Consultants	2 369,3	(212,7)	(9,0)
Voyages des représentants	27 202,9	–	–
Voyages du personnel	7 060,4	(417,3)	(5,9)
Services contractuels	1 808,7	–	–
Frais généraux de fonctionnement	4 220,7	–	–
Frais de représentation	15,1	–	–
Fournitures et accessoires	692,4	–	–
Mobilier et matériel	1 362,4	–	–
Subventions et contributions	3 969,9	(108,6)	(2,7)
Total	208 381,7	(1,534,5)	(0,7)
26. Réfugiés de Palestine			
Postes	55 245,7	(299,3)	(0,5)
Autres dépenses de personnel	56,7	58,8	103,7

<i>Chapitre et objet de dépense</i>	<i>Montant</i>	<i>Réduction proposée pour 2016-2017</i>	
	<i>des crédits ouverts pour 2014-2015</i>	<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Total	55 302,4	(240,5)	(0,4)
27. Aide humanitaire			
Postes	24 491,7	–	–
Autres dépenses de personnel	2 506,0	(115,5)	(4,6)
Consultants	128,5	(4,8)	(3,7)
Voyages du personnel	1 490,4	(182,3)	(12,2)
Services contractuels	357,2	–	–
Frais généraux de fonctionnement	1 238,8	(6,9)	(0,6)
Frais de représentation	23,5	–	–
Fournitures et accessoires	163,7	(4,9)	(3,0)
Mobilier et matériel	804,1	(28,1)	(3,5)
Subventions et contributions	4 034,3	(50,9)	(1,3)
Total	35 238,2	(393,4)	(1,1)
28. Information			
Postes	155 817,1	(905,6)	(0,6)
Autres dépenses de personnel	4 961,8	–	–
Voyages des représentants	650,1	–	–
Voyages du personnel	1 478,8	(136,3)	(9,2)
Services contractuels	13 666,4	(83,6)	(0,6)
Frais généraux de fonctionnement	9 515,3	–	–
Frais de représentation	140,3	–	–
Fournitures et accessoires	1 601,0	–	–
Mobilier et matériel	1 519,9	(4,5)	(0,3)
Subventions et contributions	729,2	–	–
Total	190 079,9	(1,130,0)	(0,6)
29A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion			
Postes	14 381,4	(474,2)	(3,3)
Autres dépenses de personnel	271,2	–	–
Consultants	61,1	(4,8)	(7,9)
Voyages du personnel	62,9	(6,2)	(9,9)
Services contractuels	319,0	(15,4)	(4,8)
Frais généraux de fonctionnement	89,9	–	–
Frais de représentation	0,8	–	–
Fournitures et accessoires	36,0	–	–
Mobilier et matériel	47,8	–	–
Subventions et contributions	41 466,1	–	–
Total	56 736,2	(500,6)	(0,9)

Chapitre et objet de dépense	Montant	Réduction proposée pour 2016-2017	
	des crédits ouverts pour 2014-2015	Montant	Pourcentage
29B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité			
Postes	34 474,0	(1,141,1)	(3,3)
Autres dépenses de personnel	808,5	20,6	2,5
Voyages	211,9	(21,1)	(10,0)
Services contractuels	1 005,7	–	–
Frais généraux de fonctionnement	271,8	–	–
Fournitures et accessoires	127,2	–	–
Mobilier et matériel	130,2	–	–
Total	37 029,3	(1,141,6)	(3,1)
29C. Bureau de la gestion des ressources humaines			
Postes	44 482,8	(1,744,2)	(3,9)
Autres dépenses de personnel	2 883,3	–	–
Consultants	76,6	–	–
Voyages du personnel	799,1	(76,8)	(9,6)
Services contractuels	26 410,3	–	–
Frais généraux de fonctionnement	753,7	(5,7)	(0,8)
Fournitures et accessoires	607,4	(50,1)	(8,2)
Mobilier et matériel	176,7	–	–
Subventions et contributions	394,3	–	–
Total	76 584,2	(1,876,8)	(2,5)
29D. Bureau des services centraux d'appui			
Postes	66 060,8	(1,235,7)	(1,9)
Autres dépenses de personnel	2 829,3	–	–
Consultants	363,2	(16,0)	(4,4)
Voyages du personnel	129,9	(18,1)	(13,9)
Services contractuels	10 964,7	(106,3)	(1,0)
Frais généraux de fonctionnement	107 054,3	(1,141,7)	(1,1)
Frais de représentation	5,3	–	–
Fournitures et accessoires	2 726,4	(540,9)	(19,8)
Mobilier et matériel	2 908,9	(24,0)	(0,8)
Total	193 042,8	(3,082,7)	(1,6)
29E. Bureau de l'informatique et des communications			
Postes	36 646,2	(627,1)	(1,7)
Autres dépenses de personnel	5 835,7	(299,8)	(5,1)
Voyages du personnel	460,2	(92,6)	(20,1)
Services contractuels	13 151,5	(1,864,8)	(14,2)

<i>Chapitre et objet de dépense</i>	<i>Montant des crédits ouverts pour 2014-2015</i>	<i>Réduction proposée pour 2016-2017</i>	
		<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Frais généraux de fonctionnement	17 167,7	–	–
Fournitures et accessoires	209,6	–	–
Mobilier et matériel	982,2	–	–
Total	74 453,1	(2,884,3)	(3,9)
29F. Administration (Genève)			
Postes	95 477,1	(3,387,9)	(3,5)
Autres dépenses de personnel	6 219,1	(206,3)	(3,3)
Voyages du personnel	134,1	(13,4)	(10,0)
Services contractuels	6 431,6	470,6	7,3
Frais généraux de fonctionnement	38 272,7	339,2	0,9
Frais de représentation	3,7	–	–
Fournitures et accessoires	2 477,5	(560,1)	(22,6)
Mobilier et matériel	2 871,4	(181,2)	(6,3)
Subventions et contributions	3 915,5	89,4	2,3
Total	155 802,7	(3,449,7)	(2,2)
29G. Administration (Vienne)			
Postes	20 612,9	(528,9)	(2,6)
Autres dépenses de personnel	1 344,9	202,4	15,0
Voyages du personnel	74,9	(7,4)	(9,9)
Services contractuels	734,1	(214,4)	(29,2)
Frais généraux de fonctionnement	3 140,5	(4,9)	(0,2)
Frais de représentation	1,4	–	–
Fournitures et accessoires	867,1	(137,6)	(15,9)
Mobilier et matériel	1 340,5	(19,7)	(1,5)
Subventions et contributions	12 813,5	(196,6)	(1,5)
Total	40 929,8	(907,1)	(2,2)
29H. Administration (Nairobi)			
Postes	21 884,2	(624,1)	(2,9)
Autres dépenses de personnel	637,2	–	–
Consultants	6,2	–	–
Voyages du personnel	25,0	(2,4)	(9,6)
Services contractuels	257,2	1,113,9	433,1
Frais généraux de fonctionnement	8 116,0	(1,164,1)	(14,3)
Fournitures et accessoires	307,8	(101,2)	(32,9)
Mobilier et matériel	234,3	(140,7)	(60,1)
Total	31 467,9	(918,6)	(2,9)

Chapitre et objet de dépense	Montant	Réduction proposée pour 2016-2017	
	des crédits ouverts pour 2014-2015	Montant	Pourcentage
30. Contrôle interne			
Postes	35 708,6	(460,3)	(1,3)
Autres dépenses de personnel	501,9	260,6	51,9
Consultants	774,9	–	–
Voyages du personnel	1 667,3	(166,6)	(10,0)
Services contractuels	1 228,2	(41,6)	(3,4)
Frais généraux de fonctionnement	461,9	16,3	3,5
Frais de représentation	2,4	–	–
Fournitures et accessoires	159,9	6,9	4,3
Mobilier et matériel	127,0	0,5	0,4
Total	40 632,1	(384,2)	(0,9)
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien			
Autres dépenses de personnel	4 440,5	–	–
Voyages du personnel	111,5	–	–
Services contractuels	42 106,3	–	–
Aménagement des locaux	63 206,2	(281,8)	(0,4)
Total	109 864,5	(281,8)	(0,3)
34. Sûreté et sécurité			
Postes	151 271,8	(700,8)	(0,5)
Autres dépenses de personnel	12 504,4	(228,0)	(1,8)
Consultants	133,1	–	–
Voyages du personnel	2 610,1	(260,8)	(10,0)
Services contractuels	3 872,6	–	–
Frais généraux de fonctionnement	5 798,4	(118,8)	(2,0)
Fournitures et accessoires	2 676,0	(84,4)	(3,2)
Mobilier et matériel	2 484,3	(144,0)	(5,8)
Subventions et contributions	62 400,5	–	–
Total	243 751,2	(1,536,8)	(0,6)
36. Contributions du personnel			
Autres	497 840,8	(4,627,6)	(0,9)
Total	497 840,8	(4,627,6)	(0,9)
Montant total des réductions proposées		(46 800,0)	

Annexe IV

Liste préliminaire des postes désignés par le Secrétaire général comme devant être gelés au cours de l'exercice biennal 2016-2017

<i>Motif du gel</i>	<i>Chapitre</i>	<i>Classe</i>	<i>Composante ou sous-programme</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Nombre de mois</i>
Gains d'efficacité	3. Affaires politiques	AC	Appui au programme	Assistant budget et finances	14
Gains d'efficacité	4. Désarmement	AC	Appui au programme	Assistant finances	5
Gains d'efficacité	8. Affaires juridiques	AC	Appui au programme	Assistant administratif	24
Gains d'efficacité	9. Affaires économiques et sociales	AC	Appui au programme	Assistant budget et finances	24
Gains d'efficacité	12. Commerce et développement	AC	Appui au programme	Assistant à la gestion des dossiers	24
Gains d'efficacité	12. Commerce et développement	AC	Appui au programme	Assistant aux achats	24
Gains d'efficacité	14. Environnement	AL	Appui au programme	Assistant spécial	19
Gains d'efficacité	18. Développement économique et social en Afrique	SM	Appui au programme	Spécialiste des communications	24
Gains d'efficacité	18. Développement économique et social en Afrique	AL	Appui au programme	Assistant chargé des ressources humaines	12
Gains d'efficacité	18. Développement économique et social en Afrique	P-4	Appui au programme	Chef du Groupe de l'appui opérationnel	24
Gains d'efficacité	19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	AL	Appui au programme	Assistant finances	24
Gains d'efficacité	19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	AL	Appui au programme	Assistant chargé des ressources humaines	24
Gains d'efficacité	19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	AL	Appui au programme	Assistant au courrier	24
Gains d'efficacité	19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	AL	Appui au programme	Assistant aux systèmes informatiques	24
Gains d'efficacité	19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	AL	Appui au programme	Technicien (matériel audio)	24
Gains d'efficacité	19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	AL	Appui au programme	Assistant à la documentation	24
Gains d'efficacité	20. Développement économique en Europe	AC	Appui au programme	Assistant informaticien	18
Gains d'efficacité	21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	AL	Appui au programme	Assistant informaticien	24
Gains d'efficacité	21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	P-2/1	Appui au programme	Spécialiste des ressources humaines	24
Gains d'efficacité	21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	P-4	Appui au programme	Spécialiste des systèmes informatiques	24

<i>Motif du gel</i>	<i>Chapitre</i>	<i>Classe</i>	<i>Composante ou sous-programme</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Nombre de mois</i>
Gains d'efficience	21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	AL	Appui au programme	Assistant au courrier	24
Gains d'efficience	22. Développement économique et social en Asie occidentale	AL	Appui au programme	Assistant administratif	24
Gains d'efficience	22. Développement économique et social en Asie occidentale	AL	Appui au programme	Assistant services informatiques	24
Gains d'efficience	22. Développement économique et social en Asie occidentale	AL	Appui au programme	Assistant aux références multilingues	22
Gains d'efficience	24. Droits de l'homme	P-2/1	Appui au programme	Informaticien	24
Gains d'efficience	28. Information	AC	Appui au programme	Assistant administratif	24
Gains d'efficience	29B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	AC	Appui au programme	Assistant administratif	24
Gains d'efficience	29B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	AC	Appui au programme	Assistant administratif	24
Gains d'efficience	29B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	AC	Appui au programme	Assistant contributions	22
Gains d'efficience	29B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	AC	Appui au programme	Assistant comptable	8
Gains d'efficience	29B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	AC	Appui au programme	Assistant comptable	24
Gains d'efficience	29B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	AC	Appui au programme	Assistant finances	5
Gains d'efficience	29B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	AC	Appui au programme	Assistant prestations	20
Gains d'efficience	29B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	P-3	Appui au programme	Spécialiste des finances	24
Gains d'efficience	29C. Bureau de la gestion des ressources humaines	AC	Appui au programme	Assistant examens	24
Gains d'efficience	29C. Bureau de la gestion des ressources humaines	AC	Appui au programme	Assistant d'équipe	9
Gains d'efficience	29C. Bureau de la gestion des ressources humaines	P-3	Appui au programme	Spécialiste du perfectionnement du personnel	24
Gains d'efficience	29C. Bureau de la gestion des ressources humaines	P-4	Appui au programme	Spécialiste des ressources humaines	10
Gains d'efficience	29C. Bureau de la gestion des ressources humaines	P-4	Appui au programme	Spécialiste des ressources humaines	12

<i>Motif du gel</i>	<i>Chapitre</i>	<i>Classe</i>	<i>Composante ou sous-programme</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Nombre de mois</i>
Gains d'efficience	29C. Bureau de la gestion des ressources humaines	PC	Appui au programme	Assistant d'équipe	24
Gains d'efficience	29C. Bureau de la gestion des ressources humaines	AC	Appui au programme	Assistant d'équipe	24
Gains d'efficience	29C. Bureau de la gestion des ressources humaines	AC	Appui au programme	Assistant chargé des ressources humaines	20
Gains d'efficience	29C. Bureau de la gestion des ressources humaines	P-5	Appui au programme	Spécialiste des ressources humaines	11
Gains d'efficience	29C. Bureau de la gestion des ressources humaines	AC	Appui au programme	Assistant conception graphique et publication	19
Gains d'efficience	29D. Bureau des services centraux d'appui	AC	Appui au programme	Assistant finances	18
Gains d'efficience	29D. Bureau des services centraux d'appui	AC	Appui au programme	Assistant aux systèmes d'information	24
Gains d'efficience	29D. Bureau des services centraux d'appui	AC	Appui au programme	Assistant aux achats	15
Gains d'efficience	29D. Bureau des services centraux d'appui	P-3	Appui au programme	Analyste fonctionnel	16
Gains d'efficience	29H. Administration (Nairobi)	AL	Appui au programme	Technicien (télécommunications)	5
Gains d'efficience	29H. Administration (Nairobi)	P-2/1	Appui au programme	Programmeur	20
Gains d'efficience	29H. Administration (Nairobi)	P-3	Appui au programme	Coordonnateur des cours de langues	19
Gains d'efficience	29H. Administration (Nairobi)	P-4	Appui au programme	Chef du Groupe du SIG	15
Gains d'efficience	29E. Bureau de l'informatique et des communications	AC	Appui au programme	Assistant de bureau	19
Gains d'efficience	29E. Bureau de l'informatique et des communications	AC	Appui au programme	Assistant d'équipe	19
Gains d'efficience	29E. Bureau de l'informatique et des communications	AC	Appui au programme	Assistant administratif	19
Gains d'efficience	29E. Bureau de l'informatique et des communications	AC	Appui au programme	Assistant administratif	19
Gains d'efficience	29E. Bureau de l'informatique et des communications	AC	Appui au programme	Assistant d'équipe	18
Gains d'efficience	35. Sûreté et sécurité	AC	Appui au programme	Assistant administratif	18
Nouvelles réductions	3. Affaires politiques	P-4	5. Question de Palestine	Spécialiste des questions politiques	17
Nouvelles réductions	5. Opérations de maintien de la paix	P-4	Appui au programme	Spécialiste des ressources humaines	9
Nouvelles réductions	8. Affaires juridiques	AC	6. Garde, enregistrement et publication des traités	Assistant de secrétariat	24
Nouvelles réductions	12. Commerce et développement	AC	1. Mondialisation, interdépendance et développement	Assistant statistique	24

<i>Motif du gel</i>	<i>Chapitre</i>	<i>Classe</i>	<i>Composante ou sous-programme</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Nombre de mois</i>
Nouvelles réductions	12. Commerce et développement	AC	2. Investissements et entreprises	Assistant statistique	17
Nouvelles réductions	14. Environnement	AC	Direction exécutive et administration	Assistant de secrétariat	23
Nouvelles réductions	18. Développement économique et social en Afrique	P-3	7. Activités sous-régionales de développement	Économiste	24
Nouvelles réductions	19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	AL	1. Politique macroéconomique et développement partagé	Assistant administratif	24
Nouvelles réductions	19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	AL	4. Environnement et développement	Assistant	24
Nouvelles réductions	20. Développement économique en Europe	AC	Direction exécutive et administration	Secrétaire	22
Nouvelles réductions	21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	AL	3. Politiques macroéconomiques et croissance	Assistant de secrétariat	24
Nouvelles réductions	21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	AL	3. Politiques macroéconomiques et croissance	Assistant bibliothécaire	24
Nouvelles réductions	22. Développement économique et social en Asie occidentale	AL	2. Développement social	Assistant administratif	20
Nouvelles réductions	22. Développement économique et social en Asie occidentale	AL	5. Établissement de statistiques aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur les faits	Assistant statistique	6
Nouvelles réductions	24. Droits de l'homme	AC	3. Services consultatifs, coopération technique et activités hors Siège	Assistant programmes	24
Nouvelles réductions	24. Droits de l'homme	AC	3. Services consultatifs, coopération technique et activités hors Siège	Assistant programmes	24
Nouvelles réductions	28. Information	AC	1. Services de communication stratégique	Assistant administratif	24
Nouvelles réductions	28. Information	P-3	2. Services d'information	Fonctionnaire de l'information	22
Nouvelles réductions	28. Information	AC	3. Services de diffusion et de partage du savoir	Assistant d'information	24
Nouvelles réductions	28. Information	AN	1. Services de communication stratégique	Fonctionnaire de l'information	24
Nouvelles réductions	34. Sûreté et sécurité	ASS	1. Coordination de la sécurité et de la sûreté	Agent de sécurité	24
Nouvelles réductions	34. Sûreté et sécurité	AC	2. Coordination régionale des dispositifs de sécurité et appui aux bureaux extérieurs	Assistant administratif	20
Nouvelles réductions	34. Sûreté et sécurité	AC	1. Coordination de la sécurité et de la sûreté	Assistant administratif	24

Annexe V

Budget ordinaire : postes permanents et temporaires proposés, par titre du budget-programme

	2014-2015			Modifications proposées					2016-2017		
	Postes permanents	Postes temporaires	Total	Créations	Reclassements et transferts	Suppressions	Transferts	Variation nette	Postes permanents	Postes temporaires	Total
I. Politique, direction et coordination d'ensemble											
Administrateurs	1 122	7	1 129	5	1	(1)	–	5	1 127	7	1 134
Agents des services généraux	834	3	837	–	(1)	(20)	–	(21)	813	3	816
Total	1 956	10	1 966	5	–	(21)	–	(16)	1 940	10	1 950
II. Affaires politiques											
Administrateurs	292	30	322	2	–	–	–	2	294	30	324
Agents des services généraux	453	59	512	–	–	(15)	–	(15)	438	59	497
Total	745	89	834	2	–	(15)	–	(13)	732	89	821
III. Justice internationale et droit international											
Administrateurs	149	–	149	–	–	–	–	–	149	–	149
Agents des services généraux	113	2	115	–	–	–	–	–	113	2	115
Total	262	2	264	–	–	–	–	–	262	2	264
IV. Coopération internationale pour le développement											
Administrateurs	853	–	853	1	–	(2)	32	31	884	–	884
Agents des services généraux	438	–	438	–	–	(2)	6	4	442	–	442
Total	1 291	–	1 291	1	–	(4)	38	35	1 326	–	1 326
V. Coopération régionale pour le développement											
Administrateurs	893	1	894	8	–	(7)	–	1	894	1	895
Agents des services généraux	1 031	1	1 032	1	–	(5)	–	(4)	1 028	0	1 028
Total	1 924	2	1 926	9	–	(12)	–	(3)	1 922	1	1 923
VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires											
Administrateurs	503	5	508	3	–	(1)	–	2	505	5	510
Agents des services généraux	118	2	120	–	–	(3)	–	(3)	115	2	117
Total	621	7	628	3	–	(4)	–	(1)	620	7	627

	2014-2015			Modifications proposées					2016-2017		
	Postes permanents	Postes temporaires	Total	Créations	Reclassements et transferts	Suppressions	Transferts	Variation nette	Postes permanents	Postes temporaires	Total
VII. Information											
Administrateurs	298	–	298	13	–	–	–	13	311	–	311
Agents des services généraux	436	–	436	16	–	–	–	16	452	–	452
Total	734	–	734	29	–	–	–	29	763	–	763
VIII. Services communs d'appui											
Administrateurs	436	4	440	5	–	(2)	–	3	441	2	443
Agents des services généraux	925	2	927	–	–	(20)	–	(20)	905	2	907
Total	1 361	6	1 367	5	–	(22)	–	(17)	1 346	4	1 350
IX. Contrôle interne											
Administrateurs	86	–	86	2	–	(3)	–	(1)	85	–	85
Agents des services généraux	32	–	32	–	–	(1)	–	(1)	31	–	31
Total	118	–	118	2	–	(4)	–	(2)	116	–	116
XII. Sûreté et sécurité											
Administrateurs	57	–	57	–	–	–	–	–	57	–	57
Agents des services généraux	1 001	–	1,001	–	–	–	–	–	1,001	–	1,001
Total	1 058	–	1 058	–	–	–	–	–	1,058	–	1 058
Total partiel (budget ordinaire)											
Administrateurs	4 689	47	4 736	39	1	(16)	32	56	4 747	45	4 792
Agents des services généraux	5 381	69	5 450	17	(1)	(66)	6	(44)	5 338	68	5 406
Total	10 070	116	10 186	56	–	(82)	38	12	10 085	113	10 198
Chapitre 3 des recettes. Activités productrices de recettes											
Administrateurs	13	–	13	–	–	–	–	–	13	–	13
Agents des services généraux	67	–	67	–	–	–	–	–	67	–	67
Total	80	–	80	–	–	–	–	–	80	–	80
Total											
Administrateurs	4 702	47	4 749	39	1	(16)	32	56	4 760	45	4 805
Agents des services généraux	5 448	69	5 517	17	(1)	(66)	6	(44)	5 405	68	5 473
Total	10 150	116	10 266	56	0	(82)	38	12	10 165	113	10 278

Annexe VI

Récapitulatif des modifications proposées concernant les postes permanents et les postes temporaires

<i>Chapitre</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble			
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (et son secrétariat)	(1)	G(AC)	Suppression de 1 poste d'assistant administratif Le montant des ressources demandées tient compte de changements sans incidence sur les coûts prévus dans certaines rubriques, dont la suppression d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) et des augmentations au titre de plusieurs objets de dépense autres que les postes (notamment le personnel temporaire et les heures supplémentaires nécessaires pour faire face aux pics de charge de travail, les achats de fournitures et d'accessoires et les frais généraux de fonctionnement) contrebalancées par des diminutions au titre des autres objets de dépense.
Total partiel	(1)		
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences			
Planification et coordination des services de conférence, New York	(2)	G(AC)	Reclassement de G(AC) à G(1°C) de 2 postes d'assistant d'édition
	2	G(1°C)	Reclassement de G(AC) à G(1°C) de 2 postes d'assistant d'édition
	(2)	G(AC)	Suppression de 2 postes d'assistant d'édition Les modifications proposées visent à renforcer les moyens nécessaires pour le suivi et la prévision de la charge de travail liée au traitement de la documentation ainsi que pour le travail en dehors de l'horaire standard grâce à la mise en place d'équipes travaillant en horaires décalés.
	(1)	P-5	Suppression du poste de chef de la Section de la préparation de copie et de la correction d'épreuves
	(6)	G(AC)	Suppression de 1 poste d'assistant d'édition et de publication assistée par ordinateur, 3 postes d'assistant d'édition et de publication assistée par ordinateur, 1 poste d'assistant d'édition et 1 poste de commis au contrôle des documents La suppression de ces postes découle de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale.
Appui aux programmes, New York	(1)	G(AC)	Suppression de 1 poste d'assistant administratif La suppression proposée d'un poste d'assistant administratif G(AC) découle de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale.
Services de documentation, Genève	1	P-5	Réviseur hors classe
	1	P-4	Réviseur
	2	P-3	Traducteurs-rédacteurs de comptes rendus analytiques

<i>Chapitre</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
			La création des postes (un par langue) s'explique par les besoins en matière de contrôle de la qualité de la traduction contractuelle et la constitution d'une nouvelle équipe chargée de rédiger les comptes rendus analytiques en conséquence de la réforme des organes conventionnels qui rend nécessaire l'organisation de l'équivalent de 20 semaines supplémentaires de réunions donnant lieu à la rédaction de tels comptes rendus chaque année.
	(1)	P-3	Reclassement
	1	P-4	Reclassement
			Le reclassement proposé d'un poste d'éditeur (anglais) de P-3 à P-4 vise à tenir compte de l'accroissement de la charge de travail engendrée par l'augmentation du nombre des documents consacrés aux droits de l'homme.
	(5)	G(AC)	Suppression de 2 postes d'assistant (traitement de texte), 2 postes d'assistant (références) et 1 poste de commis (traitement de texte)
			La suppression de ces postes découle de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale.
Services d'appui aux réunions et de publication, Genève	1	P-3	Spécialiste de la publication numérique
			La création proposée d'un poste de spécialiste de la publication numérique (P-3) s'inscrit dans le cadre de la création d'un nouveau Groupe de la conception de contenus chargé de produire des contenus consultables sur des appareils portables, en réponse à la demande croissante de publications numériques.
	(1)	P-4	Reclassement
	1	P-5	Reclassement
			Le reclassement proposé du poste de chef de la Section de la distribution (P-4) en poste de chef de la Section de la conception et de la production (P-5) vise à répondre à la demande croissante de publications électroniques en combinant les fonctions afférentes à la conception graphique, à la mise en page, à l'impression et à la distribution sous l'égide d'une nouvelle Section de la conception et de la production à même de produire des contenus électroniques consultables sur des appareils portables et d'assurer les tâches d'impression et de distribution traditionnelles.
	(5)	G(AC)	Suppression de 3 postes d'assistant (impression), 1 poste d'assistant (distribution) et 1 poste d'assistant (documentation)
			La suppression de ces postes découle de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale.
Services de documentation, Nairobi	(1)	Agent local	Reclassement
	1	P-3	Reclassement
			Le poste de terminologue (agent local) doit être reclassé à la classe P-3 pour tenir compte des fonctions qui lui sont attachées.
Total partiel	(15)		

<i>Chapitre</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
3. Affaires politiques			
Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient	(6)	Agents du Service de sécurité	Reclassement de postes d'agent de protection rapprochée (agents du Service de sécurité)
	6	Agents du Service mobile	Reclassement Le reclassement de six postes d'agent de protection rapprochée (agent du Service de sécurité) en postes d'agent du Service mobile se justifie par les conditions de sécurité dans la région.
	(1)	P-5	Déclassement
	1	P-4	Déclassement Le déclassement du poste d'attaché de liaison de la classe P-5 à la classe P-4 découle de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale.
Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine	(1)	SSG	Reclassement du poste de chef du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine au rang de SGA
	1	SGA	Reclassement du poste de chef du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (SSG) Le reclassement du rang de Sous-Secrétaire général à celui de Secrétaire général adjoint vise à renforcer la direction du Bureau et à corriger une incohérence, les Bureaux des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et pour l'Afrique centrale étant dirigés par des Secrétaires généraux adjoints.
Affaires du Conseil de sécurité	(1)	G(AC)	Suppression de 1 poste d'assistant (sciences sociales) La suppression du poste découle de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale.
Total partiel		(1)	
5. Opérations de maintien de la paix			
Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve	1	P-4	Responsable de la gestion de la chaîne d'approvisionnement (pour assurer des tâches de planification, d'orientation et d'exécution de projets complexes pour la mission)
	1	P-3	Spécialiste des questions politiques (pour renforcer la fonction de liaison régionale)
	(5)	Agents du Service mobile	Reclassement en postes d'agent local de 1 poste de caissier, 1 poste d'assistant informaticien et 3 postes d'agent de sécurité
	5	Agents locaux	Reclassement de 1 poste de caissier, 1 poste d'assistant informaticien et 3 postes d'agent de sécurité (Service mobile)
	(3)	Agents du Service mobile	Suppression de 1 poste de chef de la Section des services techniques, 1 poste de technicien automobile et 1 poste d'assistant administratif
	(11)	Agents locaux	Suppression de 1 poste d'agent de maintenance, 1 poste de commis aux expéditions, 2 postes de technicien automobile, 1 poste de mécanicien automobile, 1 poste d'agent de maintenance générale, 1 poste d'assistant aux réclamations, 1 poste d'agent de maintenance et 3 postes d'assistant à la sécurité La suppression de deux postes d'agent du Service mobile et

<i>Chapitre</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
			11 postes d'agent local tiennent à la réorganisation de la structure d'appui, à la nouvelle répartition de la charge de travail et à la sous-traitance des services de sécurité.
Total partiel	(12)		
9. Affaires économiques et sociales			
Développement durable	1	P-4	Spécialiste du développement durable La création d'un poste de la classe P-4 au Groupe des petits États insulaires en développement découle de la résolution 69/15 approuvant le document final de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement (orientations de Samoa)
	(1)	P-5	Suppression de 1 poste de spécialiste du développement durable
Statistiques	(1)	G(AC)	Suppression de 1 poste d'assistant de secrétariat La suppression de ces postes découle de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale.
Total partiel	(1)		
14. Environnement			
			Transformation de 37 postes (précédemment financés au moyen de fonds extrabudgétaires)
Direction exécutive et administration	1	G(AC)	Assistant administratif
	1	Agent local	Assistant administratif
Changements climatiques	3	P-4	Coordonnateurs régionaux
Catastrophes et conflits	1	P-4	Coordonnateur régional pour les questions relatives aux affaires humanitaires
	2	P-3	Coordonnateurs régionaux pour les questions relatives aux affaires humanitaires
Gestion des écosystèmes	3	P-4	Coordonnateurs régionaux
Gouvernance environnementale	6	P-4	2 postes de coordonnateur du développement régional, 3 postes de coordonnateur régional et 1 poste de fonctionnaire régional de l'information
	1	P-3	Coordonnateur régional
	3	G(AC)	Assistants (programmes)
Produits chimiques et déchets	1	P-4	Coordonnateur régional
	2	P-3	Coordonnateurs régionaux
Utilisation efficace des ressources et modes de consommation et de production durables	1	P-4	Administrateur de programme
	1	P-3	Coordonnateur régional
État de l'environnement	6	P-4	2 postes de fonctionnaire régional de l'information et 4 postes de coordonnateur régional
	3	P-3	1 poste de fonctionnaire régional de l'information, 1 poste de coordonnateur régional et 1 poste de fonctionnaire de l'information
	1	G(AC)	Assistant administratif

<i>Chapitre</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
Appui au programme	1	P-2/1	Fonctionnaire d'administration (adjoint de 1 ^{re} classe) La conversion de ces postes a) est nécessaire au renforcement et à la modernisation du Programme des Nations Unies pour l'environnement prévus au paragraphe 4 de la résolution 67/213 de l'Assemblée générale et b) découle de la résolution 68/246 relative au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015, dans laquelle l'Assemblée a fait siennes les conclusions et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires figurant dans le rapport publié sous la cote A/68/7. Sur la base de l'examen effectué, le Comité consultatif a recommandé que le Programme présente, dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, des propositions concernant les postes nécessaires dans une deuxième étape. Pour cette deuxième étape et à l'issue de son examen, le Programme propose de transformer en postes imputés sur le budget ordinaire 37 postes (classe P-4 et classes inférieures) actuellement financés au moyen de ressources extrabudgétaires, à savoir 21 P-4, 9 P-3, 1 P-2, 5 G(AC) et 1 AL.
Total partiel	37		
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale			
Étude, analyse des tendances et criminalistique	(1)	P-5	Reclassement du poste de chef du secrétariat des organes directeurs à la classe D-1
	1	D-1	Reclassement du poste de chef du secrétariat des organes directeurs (P-5) La hausse du niveau de responsabilité attaché au poste contribue à étendre le rôle du titulaire en matière d'orientation générale et de direction de programme, ainsi que les activités des organes directeurs (la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, ainsi que les congrès quinquennaux des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale).
Étude, analyse des tendances et criminalistique	(1)	G(AC)	Suppression de 1 poste d'assistant (programmes) La suppression du poste découle de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale.
Coopération technique et appui opérationnel	1	D-2	Transformation du poste de directeur de la Division des opérations, financé au moyen de fonds extrabudgétaires, en poste inscrit au budget ordinaire
	(1)	D-1	Suppression du poste de directeur adjoint de la Division des opérations/chef du Service de la programmation intégrée Ces modifications s'inscrivent dans le cadre de la rationalisation et des ajustements prévus dans le processus de la transition vers le nouveau modèle de financement de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.
Total partiel	(1)		

<i>Chapitre</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
18. Développement économique et social en Afrique			
Direction exécutive et administration	1	P-4	Administrateur de programme
	1	P-3	Administrateur de programme
			Les deux créations de poste au Bureau du Secrétaire exécutif visent à apporter au Secrétaire exécutif adjoint (D-2) l'appui supplémentaire approuvé au cours de l'exercice biennal 2014-2015.
Politique macroéconomique	(1)	P-3	Suppression de 1 poste d'économiste
Statistiques	(1)	P-2/1	Suppression de 1 poste d'analyste de programmes adjoint
			La suppression de ces postes découle de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale.
Problématique hommes-femmes et participation des femmes au développement	1	P-4	Spécialiste de la problématique hommes-femmes
	1	P-3	Spécialiste de la problématique hommes-femmes
	1	P-2/1	Spécialiste adjoint de la problématique hommes-femmes
			La Commission économique pour l'Afrique propose la création de ces trois postes pour que le nombre de postes affectés au sous-programme permette d'en assurer l'exécution.
Activités sous-régionales de développement	(2)	P-4	Suppression de 2 postes d'économiste
	(1)	P-3	Suppression de 1 poste d'économiste
Politique de développement social	(1)	Agent local	Suppression de 1 poste d'assistant de secrétariat
			La suppression de ces postes découle de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale.
Appui au programme	1	Agent local	Opérateur (impression)
			Le titulaire du poste d'agent local aidera à exploiter et gérer les appareils de reproduction offset quatre couleurs de la Commission économique pour l'Afrique. En particulier, il recevra des fichiers numériques et des instructions de reproduction qu'il devra suivre dans le cadre de la politique d'impression à la demande, fera tous les réglages préparatoires relatifs à la couleur, l'enregistrement et l'alignement, ainsi que les vérifications d'usage, contrôlera la densité, le contraste et la netteté des images imprimées, réglera les niveaux d'encre et d'eau, et consignera les informations relatives à la consommation et au gaspillage de papier conformément à la norme ISO 14001:2004.
Total partiel	–		

21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes

Direction exécutive et administration	(1)	P-4	Reclassement
	1	P-5	Reclassement de 1 poste de spécialiste de l'information hors classe à la classe P-5
			Le titulaire du poste sera chargé de créer et d'entretenir des réseaux de contacts de haut niveau dans le domaine de la communication, au sein des médias audiovisuels, de la presse,

<i>Chapitre</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
Appui au programme	(1)	Agent local	des organisations gouvernementales, des institutions internationales et d'autres groupes et organisations de la société civile (organisations non gouvernementales, entreprises, organisations locales, groupes de femmes, etc.). Suppression de 1 poste d'assistant informaticien La suppression du poste découle de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale.
Total partiel	(1)		
22. Développement économique et social en Asie occidentale			
Développement économique et intégration	1	P-3	Économiste Le titulaire du poste sera chargé de tenir à jour les modèles, bases de données et systèmes d'information ayant trait aux questions de gouvernance, de produire des analyses approfondies des réformes de la gouvernance et d'apporter son concours à la conception et la gestion des projets dans les domaines relevant du sous-programme.
Appui au programme	2	P-3	Attaché d'administration et administrateur chargé de la gestion des immobilisations corporelles L'attaché d'administration sera chargé de faciliter le fonctionnement du Bureau du Directeur de la Division des services administratifs et de coordonner les activités administratives dans tous les domaines relevant de la Division en vue de fournir des services d'appui aux programmes efficaces et efficients. Il jouera un rôle déterminant dans l'application de directives stratégiques sur le plan administratif. L'administrateur chargé de la gestion des immobilisations corporelles se consacrera exclusivement à la gestion de ces actifs à la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale. Il s'occupera de tenir à jour le registre des biens de façon à garantir l'exactitude et l'intégrité des informations consignées et à améliorer l'utilisation et la gestion des avoirs et des fonds.
	(2)	P-3	Reclassement de 1 poste de fonctionnaire des finances et du budget (P-3) et 1 poste de spécialiste des ressources humaines (P-3) à la classe P-4
	2	P-4	Reclassement de 1 poste de fonctionnaire des finances et du budget et 1 poste de spécialiste des ressources humaines Le reclassement s'explique par la nécessité de combler le fossé managérial séparant les classes P-5 et P-3, qui empêche d'appuyer efficacement les programmes de travail de la Commission.
	(1)	P-3	Suppression de 1 poste de spécialiste de la gestion des programmes
	(1)	P-2/1	Suppression de 1 poste de spécialiste des travaux d'imprimerie
	(3)	Agents locaux	Suppression des postes d'assistant (coopération technique), d'assistant aux références multilingues et d'assistant (voyages) La suppression de ces trois postes vise à contrebalancer la création de trois postes et le reclassement de deux postes.

<i>Chapitre</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
Total partiel	(2)		
24. Droits de l'homme			
Services consultatifs, coopération technique et activités hors Siège	1	D-1	Directeur de bureau régional
	2	P-5	Spécialistes des droits de l'homme (hors classe)
	(5)	P-5	Reclassement de postes de spécialiste des droits de l'homme (hors classe) en postes de directeur de bureau régional
	5	D-1	Reclassement de postes de spécialiste des droits de l'homme (hors classe) en postes de directeur de bureau régional
	(4)	P-3	Reclassement de postes de spécialiste des droits de l'homme à la classe P-4
	4	P-4	Reclassement de postes de spécialiste des droits de l'homme (P-3)
	(3)	G(AC)	Grâce aux changements susmentionnés, les huit centres régionaux auront des structures identiques. Compte tenu du transfert sur le terrain de postes établis à Genève, il est également proposé de supprimer trois postes d'agent des services généraux (Autres classes) à Genève. La restructuration proposée serait sans incidence financière, le renforcement des entités présentes sur le terrain étant entièrement compensé par le transfert des 18 postes de Genève vers des lieux d'affectation moins coûteux (dans les centres régionaux) et par la suppression des trois postes d'agent des services généraux. Suppression de postes de secrétaire-assistant administratif La suppression de ces postes découle de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale.
Total partiel	–		
26. Réfugiés de Palestine			
Programme de travail	(1)	P-3	Suppression de 1 poste d'agent de sécurité au bureau de Gaza La suppression du poste découle de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale.
Total partiel	(1)		
28. Information			
Services de communication stratégique	5	P-3	Fonctionnaires de l'information
	5	G(AC)	Assistants d'information
Services d'information	4	P-3	Attachés de presse
	4	P-2	Assistants de production multimédia
	9	G(AC)	4 postes d'assistant d'édition et 5 postes d'assistant d'information La création de nouveaux postes découle du paragraphe 22 de la résolution 69/96 B, dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de veiller à ce que le Département dispose, dans toutes les langues officielles, des moyens nécessaires pour mener à bien l'ensemble de ses activités, et demandé qu'il soit tenu compte de cette exigence dans les futurs projets de budget-

<i>Chapitre</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
Appui au programme	2	G(AC)	programme concernant le Département, en gardant à l'esprit le principe de l'égalité des six langues officielles et en prenant en considération la charge de travail dans chacune d'elles. Assistants administratifs (pour fournir un appui administratif au Département compte tenu de l'augmentation proposée des ressources)
Total partiel	29		
29A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion			
Service de l'appui à la gestion	(1)	D-1	Suppression de 1 poste de chef La suppression du poste découle de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale.
Total partiel	(1)		
29B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité			
Service de l'informatique financière	(1)	G(AC)	Transfert de 1 poste d'assistant informaticien au Bureau de l'informatique et des communications (chapitre 29E) Le transfert découle de la nouvelle stratégie Informatique et communications approuvée à la section II de la résolution 69/262 de l'Assemblée générale.
Total partiel	(1)		
29C. Bureau de la gestion des ressources humaines			
Politique			
Systèmes d'information concernant les ressources humaines	(2)	P-5	Transfert au Bureau de l'informatique et des communications (chapitre 29E) de 1 poste de chef de la Section des systèmes d'information ressources humaines et de 1 poste de coordonnateur du projet Inspira
	(1)	P-4	Transfert au Bureau de l'informatique et des communications (chapitre 29E) de 1 poste d'informaticien
	(1)	P-3	Transfert au Bureau de l'informatique et des communications (chapitre 29E) de 1 poste d'informaticien
	(1)	P-2/1	Transfert au Bureau de l'informatique et des communications (chapitre 29E) de 1 poste d'informaticien (adjoint de 1 ^{re} classe)
	(1)	G(1 ^{re} C)	Transfert au Bureau de l'informatique et des communications (chapitre 29E) de 1 poste d'assistant aux systèmes d'information ressources humaines
	(6)	G(AC)	Transfert au Bureau de l'informatique et des communications (chapitre 29E) de 1 poste d'assistant informaticien (réseau local), 1 poste d'assistant administratif et informatique (réseau local) et 4 postes d'assistant bureautique
			Les transferts découlent de la nouvelle stratégie Informatique et

<i>Chapitre</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
			communications approuvée à la section II de la résolution 69/262 de l'Assemblée générale.
Total partiel	(12)		
29D. Bureau des services centraux d'appui			
Services spéciaux			
	(1)	P-5	Transfert au Bureau de l'informatique et des communications (chapitre 29E) de 1 poste de chef de service
	(2)	P-4	Transfert au Bureau de l'informatique et des communications (chapitre 29E) de 1 poste de directeur des opérations et 1 poste de directeur ingénierie
	(3)	P-3	Transfert au Bureau de l'informatique et des communications (chapitre 29E) de 1 poste de responsable opérationnel des conférences, 1 poste de spécialiste des systèmes de radiodiffusion et 1 poste de spécialiste de la maintenance
	(5)	G(1°C)	Transfert au Bureau de l'informatique et des communications (chapitre 29E) de 1 poste de superviseur (production), 1 poste de superviseur (post-production), 1 poste de responsable opérationnel des conférences, 1 poste de superviseur (systèmes de radiodiffusion) et 1 poste de superviseur (maintenance)
	(18)	G(AC)	Transfert au Bureau de l'informatique et des communications (chapitre 29E) de 1 poste de technicien en télécommunications, 1 poste d'assistant (stocks et approvisionnement), 1 poste d'assistant d'équipe, 2 postes de commis, 1 poste d'assistant administratif, 1 poste de commis (stocks et approvisionnement), 1 poste d'ingénieur des télécommunications, 1 poste d'assistant (radiodiffusion et conférences), 2 postes d'assistant opérationnel (radiodiffusion et conférences), 1 poste d'assistant d'équipe et 6 postes de technicien opérationnel (radiodiffusion et conférences) Les transferts découlent de la nouvelle stratégie Informatique et communications approuvée à la section II de la résolution 69/262 de l'Assemblée générale. Le transfert proposé des ressources opérationnelles centralisées du Bureau de la gestion des ressources humaines, qui relevaient de la Section des systèmes d'information ressources humaines (composante 5) pendant l'exercice biennal 2014-2015, et la nouvelle répartition des ressources par composantes et objets de dépense s'inscrivent dans le cadre de la politique visant à améliorer l'exécution des mandats sans créer d'incidences financières.
Service de la gestion des installations	(4)	G(AC)	La suppression d'un poste d'assistant de gestion de l'information, de deux postes de planton et d'un poste d'assistant d'équipe découle de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale.
Total partiel	(33)		
29E. Bureau de l'informatique et des communications			
Gestion et coordination	1	P-3	Informaticien

<i>Chapitre</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
stratégiques dans les domaines de l'informatique et des communications	4	P-2/1	Informaticiens (adjoints de 1 ^{re} classe)
	1	D-2	Reclassement en poste de chef de la Division des services mondiaux
	(1)	D-1	Reclassement à la classe D-2
	2	D-1	Reclassement en postes de directeur du Pôle applications de New York et de directeur du Service solutions décisionnelles, analyse et innovation
	(2)	P-5	Reclassement à la classe D-1
	1	P-5	Reclassement en poste d'informaticien hors classe
	(1)	P-4	Reclassement à la classe P-5
	2	P-5	Transfert depuis le Bureau de la gestion des ressources humaines (chapitre 29C) de 1 poste de chef de la Section des systèmes d'information ressources humaines et de 1 poste de coordonnateur du projet Inspira
	1	P-4	Transfert depuis le Bureau de la gestion des ressources humaines (chapitre 29C) de 1 poste d'informaticien
	1	P-3	Transfert depuis le Bureau de la gestion des ressources humaines (chapitre 29C) de 1 poste d'informaticien
	1	P-2/1	Transfert depuis le Bureau de la gestion des ressources humaines (chapitre 29C) de 1 poste d'informaticien (adjoint de 1 ^{re} classe)
	1	G(1 ^{re} C)	Transfert depuis le Bureau de la gestion des ressources humaines (chapitre 29C) de 1 poste d'assistant aux systèmes d'information ressources humaines
	6	G(AC)	Transfert depuis le Bureau de la gestion des ressources humaines (chapitre 29C) de 1 poste d'assistant informaticien (réseau local), 1 poste d'assistant administratif et informatique (réseau local) et 4 postes d'assistant bureautique
	Aspects opérationnels de l'informatique et des communications	1	D-1
(1)		P-5	Reclassement à la classe D-1
1		P-5	Reclassement en poste de directeur du Centre technologique régional Amériques
(1)		P-4	Reclassement à la classe P-5
(2)		G(AC)	Suppression de 2 postes d'assistant administratif
1		G(AC)	Transfert depuis le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité (chapitre 29B) de 1 poste d'assistant administratif
1		P-5	Transfert depuis le Bureau des Services centraux d'appui (chapitre 29D) de 1 poste de chef
2		P-4	Transfert depuis le Bureau des Services centraux d'appui (chapitre 29D) de 1 poste de directeur des opérations et de 1 poste de directeur ingénierie
3		P-3	Transfert depuis le Bureau des Services centraux d'appui (chapitre 29D) de 1 poste de responsable opérationnel des conférences, 1 poste de spécialiste des systèmes de

<i>Chapitre</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
	5	G(1°C)	radiodiffusion et 1 poste de spécialiste de la maintenance Transfert depuis le Bureau des Services centraux d'appui (chapitre 29D) de 1 poste de superviseur (production), 1 poste de superviseur (post-production), 1 poste de responsable opérationnel des conférences, 1 poste de superviseur (systèmes de radiodiffusion) et 1 poste de superviseur (maintenance)
	18	G(AC)	Transfert depuis le Bureau des Services centraux d'appui (chapitre 29D) de 1 poste de technicien en télécommunications, 1 poste d'assistant (stocks et approvisionnement), 1 poste d'assistant d'équipe, 2 postes de commis, 1 poste d'assistant administratif, 1 poste de commis (stocks et approvisionnement), 1 poste d'ingénieur des télécommunications, 1 poste d'assistant (radiodiffusion et conférences), 2 postes d'assistant opérationnel (radiodiffusion et conférences), 1 poste d'assistant d'équipe et 6 postes de technicien opérationnel (radiodiffusion et conférences) Les changements ci-dessus découlent de la nouvelle stratégie Informatique et communications approuvée à la section II de la résolution 69/262 de l'Assemblée générale.
Total partiel	45		
29F. Administration (Genève)			
Gestion des ressources humaines	(1)	G(AC)	Suppression de 1 poste d'assistant administratif-assistant chargé des ressources humaines, résultant des nouveaux gains d'efficacité et de la rationalisation des modalités de fonctionnement attendus pendant l'exercice 2016-2017
Services d'appui	(1)	P-3	Reclassement (chef du Groupe des transports, visas et voyages)
	1	P-4	Reclassement en poste de chef du Groupe des voyages et de la logistique
Aspects opérationnels de l'informatique et des communications	(9)	G(AC)	Suppression de 9 postes d'assistant administratif Les changements s'expliquent par la réorganisation de la Section des achats et transports et de la Section des opérations
	(2)	G(AC)	Suppression de 2 postes d'assistant informaticien
	(1)	P-5	Reclassement du poste de chef du Service des technologies de l'information et des communications à la classe D-1
Services de bibliothèque	1	D-1	Reclassement Les reclassements découlent de la nouvelle stratégie Informatique et communications approuvée à la section II de la résolution 69/262 de l'Assemblée générale.
	(1)	G(AC)	Suppression de 1 poste de bibliothécaire La suppression du poste découle de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale.
Total partiel	(13)		
29G. Administration (Vienne)			
Aspects opérationnels de l'informatique et des	(1)	P-4	Suppression de 1 poste d'informaticien (chef)

<i>Chapitre</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
communications	(1)	G(AC)	Suppression de 1 poste d'assistant informaticien La suppression de ces postes découle de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale.
Total partiel	(2)		
29H. Administration (Nairobi)			
Aspects opérationnels de l'informatique et des communications	(1)	P-5	Reclassement (chef de service)
	1	D-1	Reclassement en poste de chef de l'informatique Ce reclassement découle de la nouvelle stratégie Informatique et communications approuvée à la section II de la résolution 69/262 de l'Assemblée générale.
Total partiel	–		
30. Contrôle interne			
Investigations	2	P-4	1 poste d'auditeur juricomptable à Nairobi et 1 poste de formateur à Vienne
	(2)	P-4	Suppression de 2 postes d'enquêteur à New York Les modifications ci-dessus sont nécessaires pour renforcer la formation à Vienne et les investigations à Nairobi.
	(1)	P-3	Suppression de 1 poste d'enquêteur à New York
Appui au programme	(1)	G(AC)	Suppression de 1 poste d'assistant administratif La suppression de ces postes découle de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale.
Total partiel	(2)		
Total	12		

Annexe VII

Autres dépenses de personnel pour l'exercice biennal 2016-2017 par chapitre du budget (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre	Personnel temporaire pour les réunions	Personnel temporaire autre que pour les réunions	Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	Contrats de vacataire	Dépenses de personnel diverses	Assurance maladie après la cessation de service	Total
1. Politique, direction et coordination d'ensemble	–	3 780,6	352,8	–	–	–	4 133,4
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	41 003,7	2 383,2	2 990,2	–	–	–	46 377,1
3. Affaires politiques	123,4	855,1	378,3	–	11,3	–	1 368,1
4. Désarmement	28,0	493,5	43,4	172,2	–	–	737,1
5. Opérations de maintien de la paix	–	249,1	307,7	–	16 066,4	–	16 623,2
6. Utilisations pacifiques de l'espace	–	102,0	–	–	–	–	102,0
7. Cour internationale de Justice	1 642,1	286,2	103,6	–	545,2	–	2 577,1
8. Affaires juridiques	–	607,4	8,0	–	–	–	615,4
9. Affaires économiques et sociales	–	2 354,7	102,5	–	–	–	2 457,2
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	–	741,4	19,0	–	–	–	760,4
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	142,6	99,1	22,0	160,6	–	–	424,3
12. Commerce et développement	–	1 681,9	95,6	–	–	–	1 777,5
14. Environnement	–	30,6	81,9	–	–	–	112,5
15. Établissements humains	7,4	631,6	81,7	–	–	–	720,7
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	–	540,9	63,5	–	–	–	604,4
17. ONU-Femmes	–	28,6	12,6	–	–	–	41,2
18. Développement économique et social en Afrique	2 917,5	2 893,2	393,9	–	–	–	6 204,6
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	632,8	639,4	196,6	456,9	–	–	1 925,7
20. Développement économique en Europe	–	236,6	8,3	–	–	–	244,9
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	619,3	1 837,5	155,1	–	–	–	2 611,9
22. Développement économique et social en Asie occidentale	117,3	1 516,2	96,8	–	–	–	1 730,3

<i>Chapitre</i>	<i>Personnel temporaire pour les réunions</i>	<i>Personnel temporaire autre que pour les réunions</i>	<i>Heures supplémentaires et sursalaire de nuit</i>	<i>Contrats de vacataire</i>	<i>Dépenses de personnel diverses</i>	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	Total
23. Programme ordinaire de coopération technique	–	33 362,4	–	–	–	–	33 362,4
24. Droits de l'homme	–	16 026,9	160,0	137,6	–	–	16 324,5
26. Réfugiés de Palestine	–	115,5	–	–	–	–	115,5
27. Aide humanitaire	7,6	472,8	78,6	–	–	–	559,0
28. Information	–	4 440,1	211,8	826,2	–	–	5 478,1
29A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	–	228,2	43,0	–	–	–	271,2
29B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	–	680,0	165,1	–	–	–	845,1
29C. Bureau de la gestion des ressources humaines	–	2 957,2	–	5,8	–	–	2 963,0
29D. Bureau des services centraux d'appui	–	1 806,1	850,4	–	–	–	2 656,5
29E. Bureau de l'informatique et des communications	–	5 192,5	30,9	–	–	–	5 223,4
29F. Administration (Genève)	1 652,2	3 657,1	575,1	–	–	–	5 884,4
29G. Administration (Vienne)	–	1 383,1	164,2	–	–	–	1 547,3
29H. Administration (Nairobi)	–	568,2	69,0	–	–	–	637,2
30. Contrôle interne	–	2 256,1	8,5	–	–	–	2 264,6
32. Dépenses spéciales	–	–	–	–	2 841,5	130 912,6	133 754,1
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	–	–	–	–	–	–	–
34. Sûreté et sécurité	–	5 080,4	6 341,0	–	994,5	–	12 415,9
Total	48 893,9	100 215,4	14 211,1	1 759,3	20 458,9	130 912,6	316 451,2

Annexe VIII

Tableau récapitulatif pour 2014 sur le respect des règles relatives à l'achat anticipé de billets

<i>Département</i>	<i>Pourcentage des voyages pour lesquels les billets ont été achetés dans les délais prévus</i>			
	<i>Premier trimestre</i>	<i>Deuxième trimestre</i>	<i>Troisième trimestre</i>	<i>Quatrième trimestre</i>
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	100	97	100	93
Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	46	34	64	38
Département des affaires économiques et sociales	50	60	62	42
Département de l'appui aux missions	35	20	33	38
Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences	54	71	84	55
Département de la gestion (Bureau du Secrétaire général adjoint, Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, Bureau de la gestion des ressources humaines, Bureau des services centraux d'appui, Bureau de l'informatique et des communications, Umoja, plan-cadre d'équipement)	55	60	54	48
Département des affaires politiques	32	30	44	43
Département de l'information	60	76	80	73
Département des opérations de maintien de la paix	36	47	41	33
Département de la sûreté et de la sécurité	39	57	67	64
Commission de la fonction publique internationale	89	90	94	63
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	39	52	41	46
Bureau des affaires de désarmement	73	57	78	62
Bureau des services de contrôle interne	86	61	62	78
Bureau des affaires juridiques	33	62	41	91
Bureau du Secrétaire général	49	45	52	42
Programme des Nations Unies pour l'environnement	38	24	80	8
Programme des Nations Unies pour les établissements humains	25	33	0	0
Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	86	88	83	70

<i>Mission politique spéciale</i>	<i>Pourcentage des voyages pour lesquels les billets ont été achetés dans les délais prévus</i>			
	<i>Premier trimestre</i>	<i>Deuxième trimestre</i>	<i>Troisième trimestre</i>	<i>Quatrième trimestre</i>
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine/Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine	17,2	21,1	19,5	s.o.
Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental	55,9	61,5	64,9	s.o.
Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali	7,2	s.o.	41,5	42,8
Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire	23,1	17,9	46,6	59,1

<i>Mission politique spéciale</i>	<i>Pourcentage des voyages pour lesquels les billets ont été achetés dans les délais prévus</i>			
	<i>Premier trimestre</i>	<i>Deuxième trimestre</i>	<i>Troisième trimestre</i>	<i>Quatrième trimestre</i>
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie	s.o.	s.o.	4,2	s.o.
Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée	12,8	8,7	77,8	53,8
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel	8,3	5,7	78,1	s.o.
Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour	30,3	17,4	20,2	40,9
Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement	42,1	26,9	s.o.	25,0
Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre	80,4	66,7	76,7	64,7
Centre de services mondial de l'ONU	44,1	64,4	59,8	60,2
Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei	41,3	19,0	46,7	s.o.
Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo	72,6	72,2	93,9	71,7
Mission des Nations Unies au Libéria	67,1	60,6	22,7	s.o.
Mission des Nations Unies au Soudan du Sud	45,8	41,2	56,8	76,3
Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan	93,8	33,3	89,4	79,3
Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine	16,7	33,0	35,4	9,4
Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie	45,8	42,1	54,4	46,2
Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve	51,2	54,6	57,3	49,2

<i>Bureau hors Siège</i>	<i>Pourcentage des voyages pour lesquels les billets ont été achetés dans les délais prévus</i>			
	<i>Premier trimestre</i>	<i>Deuxième trimestre</i>	<i>Troisième trimestre</i>	<i>Quatrième trimestre</i>
Commission économique pour l'Afrique	25,40	36,60	50,10	26,30
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	38,00	42,80	41,90	34,20
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	53,40	43,80	66,20	46,50
Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	32,20	36,20	58,50	44,60
Office des Nations Unies à Genève	52,00	57,00	46,00	53,00
Office des Nations Unies à Vienne	48,70	60,40	74,60	53,00

Annexe IX

Coopération avec les autres organes des Nations Unies

Depuis la publication de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a présenté des rapports aux organes des Nations Unies énumérés ci-après

A. Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Plan stratégique du Programme des Nations Unies pour le développement pour 2014-2017 : Évoluer avec le monde; Aider les pays à parvenir simultanément à l'élimination de la pauvreté et à une nette réduction des inégalités et de l'exclusion (DP/2013/40)

Projet de budget du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour l'exercice biennal 2016-2017 (DP/OPS/2015/5)

Projet de budget du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour l'exercice biennal 2014-2015 et examen de la réserve opérationnelle du Bureau (DP/OPS/2013/7)

Révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du Fonds des Nations Unies pour la population (DP/FPA/2014/9)

B. Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés : Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire

Budget-programme biennal 2014-2015 (révisé) du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (A/AC.96/1136 et Corr.1)

Rapport financier et états financiers vérifiés de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les fonds de contributions volontaires gérés par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (A/69/5/Add.6)

Budget-programme biennal pour 2014-2015 du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (A/AC.96/1125/Add.1)

Rapport financier et états financiers vérifiés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les fonds de contributions volontaires gérés par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (A/68/5/Add.5)

C. Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial

Comptes annuels vérifiés de 2014 (WFP/EB.A/2015/6-A/1)

Nomination de trois membres du Comité d'audit (WFP/EB.A/2015/6-B/1)

État d'avancement de l'examen du cadre de financement, y compris les taux de recouvrement des coûts d'appui indirects (WFP/EB.A/2015/6-C/1)

Utilisation stratégique du Compte de péréquation des dépenses AAP du Programme alimentaire mondial (WFP/EB.A/2015/6-D/1)

Politique de lutte contre la fraude et la corruption (WFP/EB.A/2015/5-E/1)

Rapport annuel du Comité d'audit (WFP/EB.A/2015/6-E/1)

Rapport annuel de l'Inspecteur général (WFP/EB.A/2015/6-F/1)

Note de la Directrice exécutive sur le rapport annuel de l'Inspecteur général du Programme alimentaire mondial (WFP/EB.A/2015/6-F/1/Add.1)

Rapport du Commissaire aux comptes sur la gestion des interventions d'urgence (WFP/EB.A/2015/6-G/1)

Plan de gestion du Programme alimentaire mondial pour 2015-2017 (WFP/EB.2/2014/5-A/1)

Méthode de détermination du taux de recouvrement des coûts d'appui indirects du Programme alimentaire mondial (WFP/EB.2/2014/5-D/1)

Augmentation des honoraires du Commissaire aux comptes (WFP/EB.2/2014/5-B/1)

Sélection et nomination du Commissaire aux comptes du Programme alimentaire mondial pour la période allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2022 (WFP/EB.2/2014/5-C/1)

Plan de travail du Commissaire aux comptes pour la période allant de juillet 2014 à juin 2015 (WFP/EB.2/2014/5-E/1)

Comptes annuels vérifiés de 2013 (WFP/EB.A/2014/6-A/1 et Corr.1)

Examen du cadre de financement (WFP/EB.A/2014/6-D/1)

Nomination de deux membres du Comité d'audit (WFP/EB.A/2014/6-B/1)

Désignation de deux membres du Conseil d'administration devant siéger au jury chargé de désigner trois membres du Comité d'audit (WFP/EB.A/2014/6-C/1)

Examen du cadre de financement (WFP/EB.A/2014/6-D/1)

Examen du cadre de financement : Mécanisme de financement anticipé (WFP/EB.1/2014/4-A/1)

Méthode de calcul du taux de recouvrement des coûts d'appui indirects du Programme alimentaire mondial (WFP/EB.1/2014/4-B/1)

Plan stratégique du Programme alimentaire mondial pour 2014-2017 (WFP/EB.A/2-13/5-A/1)

Plan de travail du Commissaire aux comptes pour la période allant de juillet 2013 à juin 2014 (WFP/EB.2/2013/5-B/1)

D. Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)

Projet du budget intégré de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour 2014-2015 (UNW/2013/7)

E. Commission des stupéfiants et Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

Budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2014-2015 (E/CN.7/2013/15-E/CN.15/2013/28)

F. Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

Projet de révision du budget-programme de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche pour l'exercice biennal 2014-2015 (UNITAR/BT/55/02)

Projet de budget-programme de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche pour l'exercice biennal 2014-2015 (UNITAR/BT/54/2)

G. Commission consultative de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Projet de budget-programme de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour l'exercice biennal 2014-2015

H. Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (A/68/7/Add.19)

Projet de programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 2016-2017 (HSP/GC/25/5/Add.1)

I. Bureau des Nations Unies pour les partenariats

Budget d'administration du Bureau des Nations Unies pour les partenariats pour 2015 (A/CN.I/R.1218)

Budget d'administration du Bureau des Nations Unies pour les partenariats pour 2014 (A/CN.I/R.1217)

J. Université des Nations Unies

Programme de travail et prévisions budgétaires de l'Université des Nations Unies pour l'exercice biennal 2014-2015

K. Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement

Rapport de la Directrice de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement sur les activités de l'Institut pendant la période de janvier à décembre 2013 ainsi que sur le projet de programme de travail et de plan financier pour 2014 et 2015 (A/69/176)

Projet de rapport du Directeur de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement sur les activités de l'Institut pendant la période de janvier à décembre 2014 ainsi que sur le projet de programme de travail et de plan financier pour 2016 et 2017

Annexe X

Examen par le Groupe des Nations Unies pour le développement des modalités de financement à l'appui du système des coordonnateurs résidents

Note de synthèse

Le Groupe des Nations Unies pour le développement a examiné les modalités de financement existantes à l'appui du système des coordonnateurs résidents, en vue de formuler des recommandations visant à améliorer l'octroi de ressources et l'appui fourni, sur la base d'un partage des coûts entre tous les organismes des Nations Unies. Les États Membres ont prié le Secrétaire général de communiquer ces recommandations au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale.

A. Mandat

Cet examen a été demandé par les États Membres dans la résolution 2011/7 du Conseil économique et social et dans la résolution 67/226 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

Les recommandations adoptées à l'issue de cet examen donnent également suite à la résolution 2008/2 du Conseil économique et social sur les progrès accomplis dans l'application de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale. Elles portent en outre sur les dispositifs de gestion et d'application du principe de responsabilité relatifs au système des Nations Unies pour le développement et au système des coordonnateurs résidents, dont les États Membres ont demandé la pleine mise en œuvre lors de leur examen quadriennal complet.

Résolution 67/226 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

L'Assemblée prie instamment le système des Nations Unies pour le développement de renforcer son appui financier, technique et administratif au système des coordonnateurs résidents et prie le Secrétaire général, en consultation avec les membres du système des Nations Unies pour le développement et compte tenu du dernier examen des modalités de financement existantes à l'appui du système des coordonnateurs résidents qu'avait demandé le Conseil économique et social dans sa résolution 2011/7, de lui présenter ainsi qu'au Conseil, en 2013, pour qu'ils les examinent, des propositions concrètes sur les modalités de financement du système des coordonnateurs résidents, afin que les coordonnateurs disposent des ressources stables et prévisibles dont ils ont besoin pour s'acquitter efficacement de leur mandat sans puiser dans les ressources affectées aux activités de programme, compte dûment tenu du principe d'équité, qui doit être fonction de la participation de chaque organisme, à proportion des services utilisés (par. 128).

Résolution 2011/7 du Conseil économique et social relative aux progrès accomplis dans l'application de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

Le Conseil invite le Groupe des Nations Unies pour le développement à conduire un examen des modalités de financement existantes à l'appui du système des coordonnateurs résidents, y compris les arrangements appropriés de partage des charges entre les différents organismes des Nations Unies, en faisant des recommandations visant à améliorer l'octroi de ressources et l'appui au système des coordonnateurs résidents au niveau des pays, cet examen faisant l'objet d'un rapport du Secrétaire général au Conseil économique et social (par. 8).

Résolution 2008/2 du Conseil économique et social relative aux progrès accomplis dans l'application de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale

Le Conseil prie les chefs de secrétariat des fonds, des programmes et des institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies d'inclure dans les rapports annuels destinés à leur organe directeur toute mesure proposée tendant à ce que leurs organisations respectives apportent une assistance financière, technique et organisationnelle accrue au système des coordonnateurs résidents (par. 14).

B. Recommandations

Le Groupe a adopté les recommandations suivantes, destinées à améliorer l'octroi de ressources et l'appui au système des coordonnateurs résidents, sur la base du partage des coûts entre tous les organismes des Nations Unies, et prie le Secrétaire général de les communiquer au Conseil économique et social :

1. La coordination doit être adéquatement financée aux niveaux régional, national et mondial. La priorité devrait être donnée à l'appui au système des coordonnateurs résidents au niveau des pays, afin de fournir à ceux-ci et aux équipes de pays des Nations Unies un soutien efficace, peu coûteux, souple et léger, qui tienne compte de la réalité des pays et offre des capacités adéquates en matière de planification stratégique dans l'ensemble des pays;
2. Une modalité de financement centralisée et prévisible à l'appui du système des coordonnateurs résidents aux niveaux mondial, régional et national remplacera les arrangements spéciaux en vigueur et les demandes de financement;
3. Le financement global prévu s'établira à environ 121 millions de dollars par an, montant qui sera ajusté en fonction de l'inflation dans les années à venir. Cela équivaut à environ 0,8 % des ressources allouées aux activités opérationnelles de développement des Nations Unies;

4. En tant que gestionnaire du système des coordonnateurs résidents, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) devrait continuer à fournir les ressources de base du système aux niveaux mondial, régional et national, soit environ 88 millions de dollars par an;

5. Les 33 millions de dollars restants seront répartis entre les entités du Groupe, dont le PNUD;

6. Toutes les entités membres du Groupe sont tenues de participer aux dépenses en fonction d'une formule qui repose sur les éléments suivants :

a) **Une cotisation de base annuelle**, compte tenu du fait que l'ensemble des membres du système des Nations Unies pour le développement sont parties prenantes dans le système des coordonnateurs résidents et que chacun d'eux en tire des avantages et induit un minimum de coûts : 175 000 dollars pour les entités dont les dépenses annuelles sont inférieures à 500 millions de dollars, et 350 000 dollars pour les organismes de plus grande taille. Ces seuils de financement seront régulièrement réévalués, et ajustés le cas échéant;

b) **Les effectifs et dépenses des organismes**, eu égard au principe d'équité, et pour veiller à ce que les organismes participent aux dépenses du système en fonction de leurs capacités;

c) **Le poids des entités dans le système**, étant donné que chaque entité impose au système des coûts différents et en tire des avantages dont l'ampleur peut varier considérablement en fonction de sa participation aux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement au niveau des pays;

7. Les organismes humanitaires, qui contribuent déjà aux mécanismes de coordination humanitaire, bénéficient d'un taux réduit : leurs dépenses humanitaires et leur effectif de personnel humanitaire sont exclus du calcul de la taille des entités indiqué au paragraphe 6 b). Eu égard à son rôle unique de coordonnateur au niveau des pays, en application de la résolution 1994/24 du Conseil économique et social, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida bénéficie d'une remise d'un taux fixe de 20 %;

8. À partir de 2014, les membres du Groupe sont tenus de verser les sommes auxquelles leurs organes directeurs et eux-mêmes ont souscrit; les organismes dont le prochain cycle budgétaire commence plus tard sont tenus de le faire dès leur prochain exercice;

9. Pour la phase initiale, en 2014-2015, la modalité de financement reposera sur les contributions en espèces dans la plus large mesure possible. À moyen terme, le Groupe mettra également au point une méthodologie pour mesurer et comptabiliser les contributions en nature;

10. Au niveau national, on a retenu 10 activités de coordination essentielles à mener par les coordonnateurs résidents et par les équipes de pays des Nations Unies, qui seront soutenues par la modalité de financement centralisée; il s'agit de :

a) L'analyse stratégique et la planification;

b) Le contrôle du cycle du programme de pays des Nations Unies;

c) La représentation du Secrétariat de l'ONU, des organismes résidents ou non résidents des Nations Unies, et l'appui à ceux-ci;

-
- d) L'appui aux systèmes et processus de coordination nationale;
 - e) L'élaboration et la gestion des services communs d'appui opérationnel;
 - f) La préparation à la gestion des crises et les interventions en la matière;
 - g) La communication externe et les activités de sensibilisation;
 - h) Les droits de l'homme et le développement;
 - i) Gestion en commun de la mobilisation de ressources et de la tenue de fonds;
 - j) La supervision et la coordination de l'équipe de pays des Nations Unies;

11. À l'échelle régionale, le financement sert à financer les quatre activités des équipes régionales du Groupe énoncées dans les dispositifs de gestion et d'application du principe de responsabilité susmentionnés, ainsi que dans la résolution 67/226 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Il sert également à financer les dépenses du secrétariat du Groupe;

12. Un système de gestion financière sera mis en place pour garantir que la modalité de financement centralisée soit transparente et respecte le principe de responsabilité, et pour mesurer les retours sur investissement;

13. Le Groupe continuera de réévaluer son modèle d'activité et de le perfectionner pour faire en sorte que le système des coordonnateurs résidents soit le plus efficace possible.

Annexe XI

Partage des coûts entre les entités du Groupe des Nations Unies pour le développement dans le cadre du financement du système des coordonnateurs résidents

Formule de partage des coûts du Groupe des Nations Unies pour le développement

Les dépenses du système des coordonnateurs résidents des Nations Unies seront réparties entre les entités membres du Groupe comme indiqué dans la note de synthèse du 22 mai 2013 sur l'examen des modalités de financement à l'appui du système des coordonnateurs résidents mené par le Groupe (voir annexe X).

En tant que gestionnaire du système des coordonnateurs résidents, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) continue de fournir les ressources de base du système aux niveaux mondial, régional et national, soit environ 88 millions de dollars par an. Les prévisions de dépenses d'environ 33 millions de dollars seront réparties entre les entités du Groupe, dont le PNUD. Ces montants sont calculés d'après les coûts connexes de 2012.

Tous les membres du Groupe et les entités observatrices participeront au partage des coûts en fonction de la formule en trois étapes suivante :

1. Une cotisation de base annuelle, à verser par tous les membres du Groupe et les entités observatrices, compte tenu du fait que l'ensemble des membres du système des Nations Unies pour le développement sont parties prenantes dans le système des coordonnateurs résidents et que chacun d'eux en tire des avantages et induit un minimum de coûts :

a) D'un montant de 175 000 dollars pour les entités du Groupe dont les dépenses annuelles moyennes sont inférieures à 500 millions de dollars;

b) D'un montant de 350 000 dollars pour les organismes dont les dépenses moyennes annuelles sont supérieures à 500 millions de dollars.

Ces seuils de financement seront régulièrement réévalués, et ajustés le cas échéant.

Les entités du Secrétariat verseront une seule cotisation de base globale qui équivaut à la cotisation de base des organismes dont les dépenses moyennes annuelles sont supérieures à 500 millions de dollars.

Les dépenses annuelles des entités du Groupe sont calculées à partir des statistiques financières utilisées par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS). Les dépenses moyennes annuelles des entités du Groupe sont calculées à partir de la moyenne des données dont dispose le CCS pour les deux années les plus récentes (2010 et 2011 pour les contributions versées en 2014).

Les montants obtenus au titre de la cotisation de base des entités membres du Groupe (étape 1) sont déduits du total des prévisions des dépenses, après quoi le solde restant est divisé en deux parts égales et alloué aux étapes 2 et 3, auxquelles

contribuent les membres du Groupe qui mènent des activités opérationnelles et sont représentés dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD).

2. Effectifs et dépenses de l'organisme, eu égard au principe d'équité, et pour veiller à ce que les organismes participent aux dépenses du système en fonction de leurs capacités. Les entités membres du Groupe, dont le Secrétariat de l'ONU, contribuent en fonction de leur part des dépenses totales du Groupe (étape 2a) et de leur dotation en personnel (étape 2b).

Les organismes humanitaires, qui contribuent déjà aux mécanismes de coordination humanitaire, bénéficieront d'un taux réduit, car leurs dépenses humanitaires (étape 2a) et leurs effectifs de personnel humanitaire (étape 2b) sont exclus du calcul de la taille des entités.

Les dépenses de maintien de la paix et les effectifs correspondants sont également exclus du calcul de la taille des entités.

Les statistiques relatives aux dépenses de chaque entité, y compris les dépenses humanitaires, sont calculées à partir de la moyenne des données dont dispose le CCS pour les deux années les plus récentes (étape 2a).

Les statistiques relatives aux effectifs des organismes des Nations Unies (étape 2b) proviennent des dernières statistiques établies par le CCS pour le personnel des organisations appliquant le régime commun des Nations Unies dont le contrat court pendant un an ou plus (au 31 décembre 2011 pour les contributions versées en 2014).

L'étape 2b est ajustée pour le personnel humanitaire et de maintien de la paix, en appliquant les ratios des dépenses humanitaires et des dépenses de maintien de la paix de l'étape 2a aux chiffres relatifs aux effectifs de l'étape 2b.

3. Poids de l'entité dans le système, compte tenu du fait que chaque entité impose au système des coûts différents et en tire des avantages dont l'ampleur peut varier considérablement.

Les entités membres du Groupe, dont le Secrétariat de l'ONU, contribuent en fonction de la part des PNUAD et des cadres stratégiques intégrés actuellement en vigueur dans lesquels elles participent au niveau national.

Les données statistiques relatives à la participation des organismes dans les PNUAD sont fournies par le Bureau de la coordination des activités de développement.

Eu égard à son rôle unique de coordonnateur au niveau des pays, en application de la résolution 1994/24 du Conseil économique et social, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida bénéficie d'une remise d'un taux fixe de 20 % sur ses contributions au titre de ressources ordinaires, telles que calculées selon les étapes 1 à 3 ci-dessus.

Ajustement des contributions des entités membres du Groupe

Les prévisions des dépenses du système des coordonnateurs résidents sont ajustées chaque année pour tenir compte de l'inflation, sur la base des barèmes des traitements publiés par la Commission de la fonction publique internationale. Les prévisions de dépenses seront également ajustées chaque année par rapport au

nombre de pays en crise, et tous les deux ans pour rendre compte des changements intervenus dans le classement des pays qui ne sont pas en crise.

Les contributions versées par les membres du Groupe et les entités observatrices conformément aux étapes 1 à 3 sont ajustées à chaque exercice biennal en fonction des dernières données financières et statistiques relatives au personnel dont dispose le CCS, ainsi que des statistiques du Bureau de la coordination des activités de développement sur la participation de l'organisme dans les PNUAD et les cadres stratégiques intégrés.

Les seuils de financement définissant les organismes de petite et grande taille pour les besoins de l'étape 1 seront régulièrement réévalués, et ajustés le cas échéant.

Entités des Nations Unies participantes

Toutes les entités membres du Groupe sont tenues de participer au partage des dépenses du système des coordonnateurs résidents : le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Programme alimentaire mondial, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds international de développement agricole, l'Organisation internationale du Travail, l'Union internationale des télécommunications, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Organisation mondiale du tourisme, l'Organisation mondiale de la Santé et l'Organisation météorologique mondiale.

15-13129 (F) 180815 040915



Merci de recycler 